

Annexe 1

Plan général de CERNAY et périmètre du
Quartier Politique de la Ville (Q.P.V)
Quartier Bel Air



Annexe 3

Projet de rénovation urbaine
DOCUMENT PREVISIONNEL

CERNAY QUARTIER BEL-AIR

Projet de programmation de la phase B

Introduction

Cette annexe est un document prévisionnel présentant un projet de programmation de la phase B de rénovation urbaine du quartier Bel Air. Le protocole de préfiguration précisera les questions de domanialité et de financement.

L'objectif de cette nouvelle phase de travaux est de :

- Permettre à tous les locataires d'accéder à des logements plus économes en énergie ;
- Prendre en compte les besoins inhérents au vieillissement de la population ;
- Adapter les typologies des logements aux besoins de la population ;
- Délimiter les domanialités de manière précise.

1. REHABILITATION / RESIDENTIALISATION DE 70 LOGEMENTS

Dans la continuité des phases A et A' réalisées dans le cadre de la précédente charte ANRU, il est proposé de réaliser la réhabilitation et la résidentialisation des bâtiments D, E, F et N soit 70 logements.

L'objectif de ces travaux est d'améliorer le confort et la sécurité des logements ainsi que de baisser les charges des locataires.

Les travaux de réhabilitation consistent notamment à remplacer les châssis côté rue par des châssis PVC, l'isolation des meneaux, des planchers hauts des sous-sols et des parois des logements donnant sur les celliers, la sur-isolation des pignons, la pose de robinets thermostatiques certifiés, le changement des portes palières et des tableaux électriques et la mise en place d'une ventilation de type hygroréglable B.

Les travaux permettront de faire passer le bilan énergétique des logements de la classe E à la classe C.

Les travaux de résidentialisation permettront notamment de modifier les entrées des bâtiments, de changer les boîtes aux lettres et de rendre privatifs les abords des bâtiments afin d'améliorer le confort des logements.

Caractéristiques des logements
Données : janvier 2015 - DOMIAL

	T2	T3	T4	T5	TOTAL
BAT D	4	0	8	4	16
BAT E	4	4	12	4	24
BAT F	5	0	10	5	20
BAT N	0	5	5	0	10
TOTAL	13	9	35	13	70

2. DEMOLITION

Parking P2

Il est tout d'abord proposé de démolir le parking P2 à l'arrière des bâtiments D et E. Ce parking est condamné depuis plusieurs années. Son remblai permettra de créer de nouveaux logements en surfaces.

Bâtiment M

La démolition de ce bâtiment de 24 logements situé au centre du quartier, à proximité de la place du marché, permettra de libérer une emprise foncière importante et le passage d'une nouvelle voie de circulation.

Sa démolition permettra de réduire le nombre de grands logements dans le quartier et, ainsi, reconstruire en lieu et place des logements plus adaptés à la demande.

Le taux de vacance dans ce bâtiment est actuellement de 29%.

Caractéristiques des logements démolis
Données : janvier 2015 - DOMIAL

	Nombre	Surface moyenne (m ²)	Nombre moyen d'occupant	Loyer moyen	Nombre d'habitants âgés de + 55 ans *
T2	4	47	1,3	246 €	1
T3	4	63	1,5	283 €	2
T4	12	76	3,9	328 €	3
T5	4	90	4	366 €	1
TOTAL	24				7

* Age moyen du chef de famille

Bâtiment G

La démolition de ce bâtiment à l'angle de la rue des Commandos et la rue de la Résistance permettra de libérer l'espace face aux récents pavillons. Ce bâtiment comporte des désordres liés à la construction et notamment des problèmes de ventilation.

Sa démolition permettra de construire une offre nouvelle de logements neufs plus adaptés à la demande.

Le taux de vacance de cette résidence est de 30 %.

Caractéristiques des logements *Données : janvier 2015 - DOMIAL*

	Nombre	Surface moyenne (m ²)	Loyer moyen	Nombre d'habitants âgés de + 55 ans *
T2	5	48	227 €	3
T3	15	64	289 €	3
T4	10	75	323 €	1
TOTAL	30			7

* Age moyen du chef de famille

3. NOUVELLES CONSTRUCTIONS

En contrepartie des 54 logements démolis dans le quartier, dont 16 sont actuellement inhabités, il est proposé de reconstruire 32 logements sur l'emprise libérée par les bâtiments M et G. Ces logements seront destinés aux habitants souhaitant rester dans le quartier. Ils auront l'avantage de répondre aux demandes de logements accessibles aux personnes à mobilités réduites. De plus, 14 logements seront construits en dehors du quartier pour atteindre 46 logements reconstruits au total.

Sur site

Sur site, il est proposé de construire 4 bâtiments :

Deux bâtiments de 4 logements individuels en duplex accolés avec jardins pour répondre à la demande des familles (4 T4 et 4 T5);

Un bâtiment de 8 logements face à la résidence des tournesols en R+1+Combles composé de petits logements (4 T2 en rez-de-chaussée et 2 T3) et de 2 T4 ;

Un bâtiment de 16 logements sur l'emprise du bâtiment G en R+1+Combles composé principalement de petits logements pour répondre à la demande des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite (6 T2, 6 T3) et 4 T4.

Hors site

Hors site, il est proposé de construire une résidence de 14 logements en R+1+Combles sur le lot 14 de la Z.A.C. des Rives de la Thur. Cette résidence sera composée de petits logements (T2 et T3) qui permettront de répondre à la problématique du vieillissement de la population du quartier du Bel Air qui est constatée dans l'ensemble du quartier. Il est proposé de construire avec un concept de « bâtiment sain ».

Proposition de programmation neuve

	T2	T3	T4	T5	TOTAL
HORS SITE	6	8	0	0	14
SUR SITE	10	8	10	4	32

Il s'agit d'une proposition qui n'est pas arrêtée, il est également possible de réduire la part de logements reconstruits sur site et augmenter la part de logements hors site.

4. AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Gestion des déchets

Réflexion en cours sur la poursuite de la mise en place de nouvelles aires de stockage pour les ordures ménagères, tri, bio. Un choix est à étudier entre le type d'aires à mettre en place : containers, containers semi-enterrés, containers enterrés, mais également sur leur emplacement en tenant compte du projet programmé en phase B.

Jardins Familiaux

Une convention de gestion a été signée avec l'Association des Jardins Familiaux de Cernay et la remise des clefs des 9 jardins équipés chacun de bacs à compost et de récupérateurs d'eau a eu lieu le 4 décembre 2013.

« Nouvel air du Bel Air »

Comme convenu lors de la réunion de concertation avec les habitants de la phase A (05/10/10), la réfection des cages d'escaliers après travaux a démarré par le bâtiment 1/3 rue de la Liberté qui a été nouvellement dénommé : « Les Capucines ». La responsable de l'Atelier Graphisme du Centre Agora a été rencontrée mi-juillet pour les dessins à réaliser par les enfants. En ce qui concerne le choix des couleurs les habitants ont été consultés par voie d'enquête. En 2015, cette opération se poursuivra avec les cages d'escaliers des 2/4/6 rue de la Résistance.

Amélioration de la tranquillité

Une convention de prestations de services a été signée entre le Centre AGORA et DOMIAL dans le cadre de la médiation et de la prévention. Les missions confiées à M. BOUAOUI (Adulte Relais) sont les suivantes :

- Veiller à la gestion des déchets : implantations des aires de stockage, ateliers de sensibilisations au tri et au bio ;
- Organiser les journées de nettoyage des caves ;
- Veiller à l'image du quartier en concertation avec les habitants (exemple : réfection des cages d'escaliers), etc.

Par ailleurs, la sécurisation du quartier relève de la perception qu'ont les habitants, de l'amélioration de leur cadre de vie; cela se traduit par des actions de nettoyage du quartier (journée Quartier Propre organisée par DOMIAL avec le SMTC et le CSC Agora) et plus particulièrement des sous-sols des immeubles. Ces actions sont réalisées conjointement par la Ville, l'association « le locataire » et DOMIAL.

Il en va de même de l'enlèvement des encombrants, du signalement par les adultes relais des voitures « tampon » ou des épaves à la police municipale. Le partenariat de l'ensemble des acteurs est indispensable.

5. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

5.1 DOMIAL

	DEPENSES	RECETTES						Sous total Subvention	TOTAL
		VILLE CERNAY	BAILLEUR	<i>dont fonds propres</i>	CD 68	REGION	ANRU		
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant		
REHABILITATION 70 LOGTS – BAT D-E-F-N	2 385 814 €		2 147 233 €	420 000 €			238 581 €	238 581 €	2 385 814 €
RESIDENTIALISATION 70 LOGTS- BAT D-E-F-N-inclus garages	400 342 €		320 274 €	249 102 €			80 068 €	80 068 €	400 342 €
DEMOLITION BATIMENT M ET G ET PARKING P2	1 227 220 €	300 000 €	262 220 €	262 220 €			715 000 €	1 015 000 €	1 227 220 €
CONSTRUCTION SUR SITE 24 LGTS - 24 PLUS	2 807 931 €		2 338 198 €	600 000 €		48 733 €	421 000 €	469 733 €	2 807 931 €
CONSTRUCTION SUR SITE 8 LGTS – 4 PLUS 4 PLAI	1 148 586 €		953 496 €	160 000 €	A définir*	22 802 €	172 288 €	195 090 €	1 148 586 €
CONSTRUCTION HORS SITE 14 LGTS – 7 PLUS 7 PLAI	1 575 469 €		1 275 782 €	280 000 €	A définir*	63 367 €	236 320 €	299 687 €	1 575 469 €
TOTAL PHASE B	9 545 362 €	300 000 €	7 297 202 €	1 971 322 €	A définir*	134 902 €	1 863 258 €	2 298 159 €	9 545 362 €

* : à définir au regard des règles de financement édictées par l'Etat et de l'Anru.

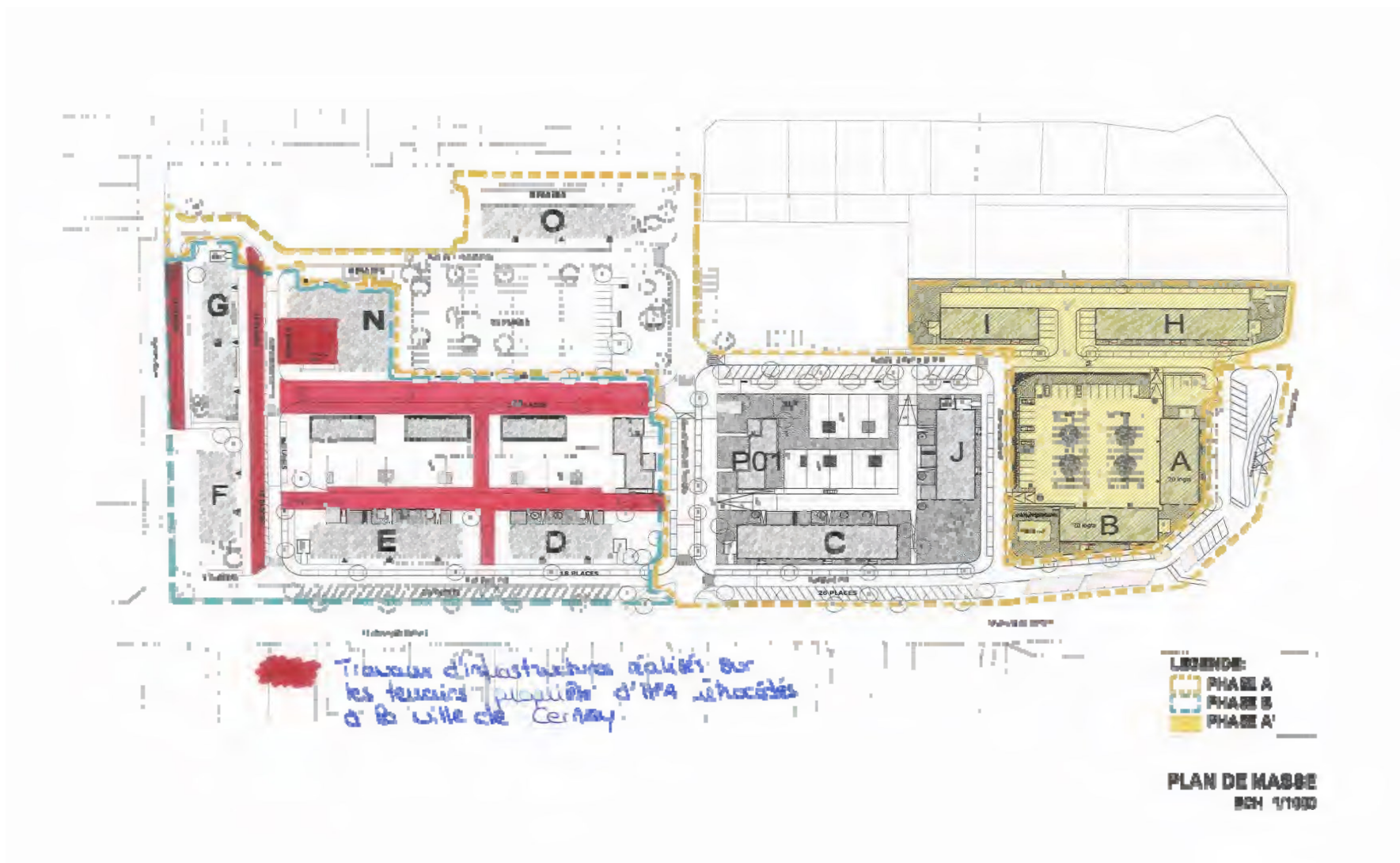
5.2 Ville et communauté de communes

	TERRASSEMENT 2008	CHAUSSEE (STRUCTURE + BORDURES) 2008	AVALOIR + RACCORDEMENT 2008	TOTAL VILLE ACTUALISE (25%)	ECLAIRAGE PUBLIC 2008	TOTAL C.C.T.C. ACTUALISE (25%)
Rue du 8 mai (secteur H)	10 678 €	70 004 €	10 679 €	114 201,25 €	16 611 €	20 763,75 €
Rue des Commandos (secteur I)	14 364 €	80 199 €	13 167 €	134 662,50 €	21 546 €	26 932,50 €
Nouvelles rues (secteur J)	23 341 €	87 224 €	12 285 €	153 562,50 €	18 428 €	23 035 €
Rue du 8 mai (secteur K)	1 050 €	21 000 €	2 625 €	30 843,75 €	9 975 €	12 468,75 €
Aménagement bâtiment I et H (secteur M)	fait	fait	fait		fait	
Aménagement bâtiment G (secteur N)	2 310 €	16 485 €	4 200 €	28 743,75 €	9 954 €	12 442,50 €
Aménagement bâtiment O (secteur O)	fait	fait	fait		fait	
Aménagement Bâtiment N (secteur P)	0	567 €	0	708,75 €	3 318 €	4 147,50 €
Voirie nouvelle (secteur R)	2 310 €	45 959 €	10 500 €	73 461,25 €	29 862 €	37 327,50 €
Rue de la 4eme DMM (secteur S)	fait	fait	fait		fait	
Assainissement						39 000,00 €
FRANCE TELECOM				16 400,00 €		
Vidéo				20 000,00 €		
AEP nouveaux réseaux						40 625,00 €
Remblais déblais et terre végétal				48 707,50 €		
EDF				25 000,00 €		
Aire de jeux				35 000,00 €		
TOTAL				681 291,25 €		216 742,50 €
TOTAL TRAVAUX	898 033,75 €					

LEGENDE :

- C.C.T.C.
- Ville de Cernay
- Ville + C.C.T.C.

6. PLAN PREVISIONNEL DES RETROCESSIONS (TRAVAUX DE VOIRIES)



Annexe 2

Plan d'actions

Pilier 1: Rénovation urbaine et cadre de vie	Enjeu : requalifier intégralement le quartier Bel Air		Levier d'action		
	Diagnostic partagé	Objectif	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
	50% du quartier a bénéficié d'une requalification dans le cadre de l'ANRU (phases A et A').	Achever le programme de requalification du quartier afin d'obtenir un quartier homogène et éviter ainsi de créer de nouvelles inégalités de traitement	Caisse des Dépôts et Consignations	Prêts sur Fonds d'Epargne aux Organismes de Logement Social, Collectivités Territoriales, Société d'Economie Mixte.	
			DOMIAL		Réhabilitation (thermique et confort) des 70 logements.
			Département du Haut-Rhin	Soutien à la production de logements locatifs très sociaux. *	Résidentialisation de 4 bâtiments (D, E, F, N).
			Région Alsace	Construction de logements locatifs sociaux (sous réserve de respecter les critères en vigueur).	
	Typologie des logements inadaptée à la composition des ménages (64,4 % de T4 et T5 représentant 75% des logements vacants).	Tenir compte des caractéristiques de la population (vieillesse) dans le programme de réhabilitation des logements	DOMIAL		Reconstruction sur site et hors site de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
			Département du Haut-Rhin	Aide au diagnostic d'accessibilité des logements sociaux.	
				Soutien à la production de logements adaptés "résidence seniors" .*	
	Lors de la première phase de travaux sur le quartier, une gestion urbaine de proximité (G.U.P.) a été mise en place pour sensibiliser les habitants à leur nouveau cadre de vie.	Reconduire la G.U.P. lors de la deuxième phase de travaux	DOMIAL		Poursuite de la participation aux actions engagées dans le cadre de la G.U.P.
			Département du Haut-Rhin	Même si l'action de l'Espace Solidarité ne porte pas à proprement parler sur les questions de gestion urbaine et sociale de proximité ainsi que sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique qui y sont rattachées, l'action de prévention que mènent les équipes auprès des familles y participe.	
	Les bâtiments du quartier, construits dans les années 70, sont énergivores.	Favoriser l'économie en énergie dans le programme de rénovation urbaine et de réhabilitation des logements	Caisse des Dépôts et Consignations	Financements en Eco-prêts aux Organismes de Logement Social dans le cadre de la rénovation thermique des logements sociaux.	
				Financements en Prêt Croissance verte aux Collectivités Territoriales, dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments publics.	
			DOMIAL		Réhabilitation de logements pour passer d'un niveau de performance énergétique de classe E à la classe C.
			Région Alsace	Rénovation de logements locatifs sociaux (sous réserve de respecter les critères en vigueur).	

Pilier 1: Rénovation urbaine et cadre de vie	Enjeu : requalifier intégralement le quartier Bel Air		Levier d'action		
	Diagnostic partagé	Objectif	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
	Les bâtiments du quartier, construits dans les années 70, sont énergivores.	Favoriser l'économie en énergie dans le programme de rénovation urbaine et de réhabilitation des logements	Département du Haut-Rhin	Aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux.** Le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement est une mission essentielle de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) au travers des aides apportées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (financements majoritairement Conseil Départemental), de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre la précarité énergétique.	

* ces rubriques sont déployées en dehors du cadre d'intervention financière de l'ANRU

** dans le cadre de la convention partenariale

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier		Levier d'action		
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
Un taux de chômage élevé (34%).	Mettre en adéquation les demandes des entreprises avec les profils des personnes en recherche d'emploi	Région Alsace	Programme régional de formation et actions conjoncturelles en fonction des besoins du territoire et des entreprises.	
Le chômage touche principalement la tranche d'âge entre 26 et 49 ans (62%) et les hommes (58%).		MEF THUR DOLLER + acteurs services publics de l'emploi	Commande publique responsable et clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi.	Repérage des publics éligibles à la clause sociale sur le quartier BEL AIR à Cernay et action de préparation à l'emploi / marché clausé.
Les personnes sans emploi sont le plus souvent sans formation (47,5%) ou avec un niveau d'étude court (30%).		Pôle emploi Mission Locale Cap emploi SPE de manière large (Sous-Préfet, DIRECCTE, Région, ML, PE, CE,...)	Le SPE travaille au placement des demandeurs d'emploi de manière générale (pôle emploi) ou pour des publics plus spécifiques (jeunes pour les ML, TH pour cap emploi). Les contrats aidés de l'Etat, prévoient la fixation d'objectifs orientés en faveur des publics issus des QPV. La réorganisation de pôle emploi a permis la création d'équipes dédiées en relation vers les entreprises. Le renforcement de la présence de pôle emploi est alors prévue afin d'anticiper les besoins de main d'oeuvre des entreprises et d'adapter les profils des demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent y répondre (avec si besoin des formations préalables telles que les POEC/I, AFPR...) De même, sur les QPV, 31 jeunes sont suivis par la mission locale et environ 140 personnes par pôle emploi. Ces structures s'engagent à mettre en oeuvre un accompagnement renforcé des DE du QPV et notamment la corrélation entre les BMO réalisées par pôle emploi afin d'orienter les DE vers les métiers en tension. Les visites collectives effectuées par les membres du SPE impulsées par le Sous-préfet avec la collaboration	
	Région Alsace OPCA Centre de formation (CFA, lycées professionnels,...)	La formation relève du conseil régional d'Alsace qui déploie un plan régional de formation annuel mais peut également acheter des modules de formation spécifiques selon les besoins exprimés par les partenaires. Il travaille en relation étroite avec les OPCA et les centres de formation. Leur étroite coordination pourrait permettre de positionner ses personnes sans emploi dans des modules de formations spécifiques (métiers en tension du bassin d'emploi).	#####	

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier		Levier d'action			
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique	
Un taux de chômage élevé (34%).	Mettre en adéquation les demandes des entreprises avec les profils des personnes en recherche d'emploi	Département du Haut-Rhin	La politique départementale d'insertion se décline dans le cadre d'un appel à projets annuel autour de plusieurs items allant de l'accompagnement social à l'accompagnement socio-professionnel à professionnel, incluant notamment la mise à l'emploi au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'intervention du Département est complétée par le cofinancement de contrats aidés à destination des bénéficiaires du RSA : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le secteur non-marchand, Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand ou Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion. Ces contrats sont un vecteur d'activation des dépenses passives d'allocation RSA.		
Le chômage touche principalement la tranche d'âge entre 26 et 49 ans (62%) et les hommes (58%).					
Les personnes sans emploi sont le plus souvent sans formation (47,5%) ou avec un niveau d'étude court (30%).			Pôle Emploi	Le Département du Haut-Rhin participe aux commissions d'attribution et de suivi du dispositif Garantie Jeunes.	Mobilisation des aides à la mobilité avec approche dérogatoire.
			Pôle Emploi Jeune chambre économique	Mobilisation du conseil en évolution professionnel.	Convention de partenariat MILO pour le second semestre 2015 confie le suivi des - 25 ans QPV de niveau bac ou infra à la ML.
43% des chômeurs ayant un niveau bac et bac+ n'ont pas d'expérience professionnelle.	Informers les habitants sur les dispositifs existants en matière d'emploi et de formation	Département du Haut-Rhin		Nomination d'un correspondant d'actions QPV.	
				Mise à disposition d'informations sur l'offre de service (ODS) au relais socio culturel.	
				Animation d'une modalité d'informations par mailing périodique.	
Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le quartier sont les employés et les ouvriers (82%).			La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est gérée par la DASP au travers de la Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) de Thann/Cernay. Celle-ci est en charge, avec les partenaires locaux, de l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions, le cas échéant, des bénéficiaires du RSA. En plus de la gestion opérationnelle de ce dispositif, les professionnels de la DASP sont les référents de bénéficiaires du RSA dans le cadre d'accompagnements sociaux.		
			Animation par le CIAREM (financement Conseil Départemental) d'une permanence emploi qui s'adresse à toute personne ayant besoin d'une aide dans la rédaction de leur CV, lettre de motivation ... Cette permanence, assurée à Thann, est ouverte aux habitants de Cernay.		

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier				
Diagnostic partagé		Levier d'action		
Objectifs		Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
43% des chômeurs ayant un niveau bac et bac+ n'ont pas d'expérience professionnelle.	Informer les habitants sur les dispositifs existants en matière d'emploi et de formation	Département du Haut-Rhin	Les travailleurs sociaux de la DASP mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins sociaux des demandeurs d'emploi (santé, logement, garde d'enfants, transport ...).	
		DRJCSC Centre socioculturel	Une nouvelle convention CD68/Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi (démarche d'accompagnement global du demandeur d'emploi).	
		DRJSCS	Point information jeunesse.	Parrainage à l'emploi des jeunes (missions locales) et les jeunes diplômés (NQT nos quartiers ont du talent).
		Région Alsace via ses partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale Thur Doller, MEF Thur Doller, Cap Emploi, Ciarem, SIAE	Communication de l'offre de formation de la Région Alsace via ses partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale Thur Doller, MEF Thur Doller, Cap Emploi, Ciarem, SIAE.	
Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le quartier sont les employés et les ouvriers (82%).		SPO (ML, PE, Cap emploi...) associations DIRECCTE	Les organismes de placements disposent de dispositifs permettant d'effectuer des immersions nécessaires à l'acquisition d'une expérience professionnelle : PMSMP (ancienne EMT) // parrainage proposé par la mission locale // service civique // implantation d'une nouvelle association en Alsace : nos quartiers ont du talent chargé de rapprocher les jeunes diplômés de parrains (entreprises du territoire) dans le but de leur offrir une expérience ainsi que de leur ouvrir leur carnet d'adresse.	L'arrondissement de Thann est riche en SIAE. Il pourrait être envisageable de créer une dynamique de parcours pour les habitants des QPV permettant de passer par différentes SIAE en vue de leur insertion professionnelle. Les organismes de placement organisent des permanences sur le territoire. Une information plus précise pourrait être organisée via le CCAS très dynamique pour les habitants du quartier. Il pourrait s'agir de former le personnel à l'orientation des publics dans les structures les plus adéquates pour obtenir leur information.
		Un territoire très industrialisé expliquant la forte proportion d'ouvriers. Une dynamisation des secteurs d'activités. Des possibilités de placement des salariés dans leur domaine de compétences pour les métiers en tension (soudeur par exemple) // ou accompagnement dans la reconversion professionnelle des salariés.	Le dispositif "adulte relai" peut être mobilisé dans les QPV : Véritable rôle de médiateurs entre les habitants du quartier mais aussi dans leur rapport avec les institutions, le service public de l'emploi. L'adulte-relai guide et informe les habitants dans leurs démarches multiples et les dirige vers les services les plus compétents selon leurs besoins. Il agit généralement en grande confiance avec les habitants du quartier dans la mesure où l'adulte-relai est recruté parmi les habitants des QPV.	

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier		Levier d'action		
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
27% des chômeurs n'ont pas de moyen de locomotion.	Améliorer l'information de l'offre de transport et "accompagner vers" l'emploi	Caisse des Dépôts et Consignations Cresus Alsace	Plateforme départementale de Micro-crédit personnel (ex : achat de véhicule).	
		Association Mobilité Mod'Emploi Vieux-Thann	Plateforme de mobilité solidaire, guichet unique d'accompagnement à une mobilité autonome / "Bouger vers l'emploi" action en 3 volets : 1 "vouloir bouger", 2 "savoir bouger", 3 "pouvoir bouger".	Permanence délocalisée sur quartier, actions d'accompagnement et de formation individualisées ou collectives, formation et accompagnement de bénévoles relais / code renforcé, conduite supervisée et accès au permis (voir fiche de présentation des actions), accès au micro-crédit avec FACE Alsace et CARITAS / financement permis ou achat véhicule.
		DRJCSC Centre socioculturel	Point information jeunesse.	
		Département du Haut-Rhin	Dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du RSA à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine. Certains de ces projets font l'objet de subventions annuelles dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA. C'est dans ce cadre qu'a pu être généré, à l'issue d'une réflexion partenariale, un projet de plateforme mobilité solidaire ayant pour objectif de lever les freins à la mobilité des publics en difficulté bénéficiaires du RSA et de faciliter ainsi leur insertion professionnelle. Il s'agit notamment de leur proposer un accompagnement à l'utilisation de l'offre de transport en commun existante ainsi que des solutions d'accès et de soutien à l'apprentissage du permis de conduire.	
Département du Haut-Rhin C.C.T.C.	Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2014-2019 et plus particulièrement pour la période 2014-2016, le Département accompagne financièrement la CCTC dans la mise en place de son service de transport à la demande Boug'en Bus en participant au déficit d'exploitation. Les modalités de fonctionnement de cet accompagnement sont précisées dans le Contrat de Territoire de Vie et suivent son évolution.			

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier				
		Levier d'action		
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
27% des chômeurs n'ont pas de moyen de locomotion.	Améliorer l'information de l'offre de transport et "accompagner vers" l'emploi	pôle emploi MDE	Une plateforme mobilité est initiée par la MDE depuis 2011. Elle permet de réaliser un pré-diagnostic des personnes connaissant des difficultés sur leur connaissance des moyens de déplacement, leur volonté ainsi que leur capacité à se déplacer. De plus, la MDE a initié en collaboration avec pôle emploi un code de la route renforcé prévoyant des heures de conduites avec un bénévole effectuées dans une voiture (type auto-école) mise à disposition par la MDE. Enfin, pôle emploi devrait financer en 2015, 15 permis de conduire pour des demandeurs d'emploi.	Possibilité d'organiser un partenariat avec mobilex.
Le quartier Bel Air ne possède qu'un seul commerce.	Développer l'activité économique dans le quartier: - en prévoyant dans le programme de rénovation urbaine des locaux dédiés à l'économie; - en véhiculant une meilleure information sur les dispositifs d'aides et à l'accompagnement des porteurs de projets; - en intensifiant les clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux.	Caisse des Dépôts et Consignations	Cofinancement d'études/diagnostics sur les services aux créateurs présents sur le Territoire (cartographie des partenaires de la création d'entreprises/d'activités).	
		Caisse des Dépôts et Consignations Réseaux Création Entreprendre	Soutien, sous réserve d'examen, des actions en faveur de la création d'entreprise (sensibilisation, orientation, accompagnement), en lien avec les réseaux accompagnants. (cf. fiche jointe sur le "service base").	
		DOMIAL		Intégration des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Réflexion sur l'intégration éventuelle de locaux d'activités dans les programmes neufs.
		Région Alsace	Animation du réseau des opérateurs de la création reprise d'entreprise (OCRE) à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional "jentreprends.alsace" et des actions de formation pour les agents des opérateurs. Soutien au fonctionnement des partenaires opérateurs de la création reprise d'entreprise : Pfil, pépinières, couveuses / CAE, incubateur régional, et des partenariats avec Adie, Alsace Active, URSCOP et CMA. Soutien à l'accompagnement de la mise en oeuvre des clauses d'insertion.	
		MEF THUR DOLLER + acteurs services publics de l'emploi	Commande publique responsable et clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi.	Mise en œuvre de marché(s) de qualification et d'insertion professionnelle (voir fiche action).
		Département du Haut-Rhin	Dans le cadre de la convention SIAGI portant sur le Fonds Départemental de Garantie, faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures. Dans le cadre du dispositif GRACEA d'aides directes en faveur de la création ou la reprise d'activités artisanales, soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises.	

Pilier 2 : développement économique et emploi

Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier		Levier d'action		
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
Le quartier Bel Air ne possède qu'un seul commerce.	<p>Développer l'activité économique dans le quartier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en prévoyant dans le programme de rénovation urbaine des locaux dédiés à l'économie; - en véhiculant une meilleure information sur les dispositifs d'aides et à l'accompagnement des porteurs de projets; - en intensifiant les clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux. 	<p>service développement économique de la ville, de la communauté de commune</p> <p>réseau OCRE</p> <p>MDE</p> <p>DIRECCTE</p>	<p>Le commerce est dynamique et apprécié des habitants du quartier. Il pourrait être rendu plus visible d'inciter d'avantage les habitants de Cernay à s'y rendre (d'avantage qu'il ne l'est déjà).</p> <p>Le réseau OCRE est développé en Alsace et permet aux créateurs ou repreneurs d'entreprise de bénéficier à la fois d'aide, de conseils mais aussi d'un accompagnement spécifique. Sur Cernay spécifiquement, cet accompagnement est organisé par : la CCI, la CMA, BGE (pôle ENR).</p> <p>La maison de l'emploi (MDE) est facilitatrice en matière de clauses sociales d'insertion. Il s'agit donc de l'interlocuteur privilégié pour d'une part travailler en amont avec les SIAE et les maîtres d'oeuvre sur la mise en place et la rédaction des dites clauses mais aussi sur leur suivi.</p> <p>Les services développement économique (ville, communauté de commune, département, DIRECCTE) peuvent apporter une information aux professionnels sur les aides dont ils peuvent bénéficier (notamment le FISAC pour les commerces).</p>	
			<p>La CRESS, en relation avec ses partenaires, s'appuiera sur la convention (en termes d'actions) signée le 23 septembre 2013 par le ministre délégué chargé de l'ESS et de la consommation et le ministre délégué à la Ville. Ceci dans un but d'identification des actions en faveur de la promotion et du développement de l'ESS sur les quartiers politique de la Ville.</p>	
		<p>CRESS</p> <p>Sous réserve d'obtenir les financements nécessaires, la CRESS Alsace peut proposer son intervention pour développer l'ESS au sein des quartiers politique de la Ville et améliorer la structuration des acteurs en présence et le lien avec les institutions, (cf Conseil de l'ESS en partenariat avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, co-présidence du Comité régional de l'ESS avec la Région Alsace, étude de potentiel de Pôle Territorial de Coopération Economique avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin)</p>		

Pilier 2 : développement économique et emploi	Enjeu : Favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier		Levier d'action		
	Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
	Le quartier Bel Air ne possède qu'un seul commerce.	<p>Développer l'activité économique dans le quartier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en prévoyant dans le programme de rénovation urbaine des locaux dédiés à l'économie; - en véhiculant une meilleure information sur les dispositifs d'aides et à l'accompagnement des porteurs de projets; - en intensifiant les clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux. 	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	<p>Organisation de réunion d'information généraliste sur la création d'entreprise.</p> <p>Rendez-vous primo-conseil à la création reprise d'entreprise à Vieux Thann.</p> <p>Autres actions sur le territoire Thur Doller : réunions d'informations thématiques, forum de la création d'entreprise, etc.</p>	

Pilier 3 : cohésion sociale	Enjeu : Agir pour la cohésion sociale, l'accès aux droits et la réussite éducative		Levier d'action		
	Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
	22,7% des habitants du quartier sont étrangers et 30% sont d'origine immigrée.	Permettre un meilleur accès aux droits	Département du Haut-Rhin	Les Espaces Solidarité orientent ponctuellement des personnes identifiées à l'occasion d'entretiens sociaux comme rencontrant des difficultés de maîtrise de la langue, vers des actions d'apprentissage dans ce domaine. Ils peuvent à ce titre recenser, pré-évaluer et motiver les usagers concernés.	
Difficulté des habitants pour remplir les documents administratifs.	Permanence d'une assistante sociale du Service Social Gérontologique pour les problématiques d'accès aux droits pour le public Sénior.				
Difficulté des habitants et acteurs au sein du quartier à entrer en contact avec la C.A.F.	Le service de PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants de moins de 6 ans, les adolescents et pour les femmes enceintes. Il propose à la population cernéenne des consultations et des actions collectives et individuelles d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité. Il s'agit de consultations d'accès à la contraception et à l'IVG, de consultations médicales de jeunes enfants ainsi que des entretiens et accompagnements à domicile ou au centre médico-social, des consultations de puériculture et de soutien à la parentalité sans rendez vous pour les nouveaux nés et leurs parents. Le service propose également, au travers du dispositif « Questions d'amour » des centres de planification dans les collèges, les lycées, des actions collectives d'éducation dans le domaine de la sexualité. Des actions collectives d'aide à la parentalité sont également organisées en lien avec la médiathèque. Des bilans de santé en école maternelle auprès des enfants de 4 ans complètent les axes santé de ce service.				
Engorgement du service des urgences de Thann (certains habitants se rendent aux urgences dès qu'ils ont un problème de santé).	Département du Haut-Rhin C.A.F.		A partir du mois de juin, des permanences seront organisées par la CAF tous les 15 jours (jeunes en BTS contrat de qualification) dans les locaux du CMS rue Poincaré pour compléter les dossiers RSA incomplets et aider à la complétude des demandes de RSA. L'objectif étant de raccourcir le délai de traitement des dossiers par la CAF, et de tendre vers des ouvertures de droit plus rapides.		
			Mise en place d'un point relais CAF		

Pilier 3 : cohésion sociale

Enjeu : Agir pour la cohésion sociale, l'accès aux droits et la réussite éducative					
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Levier d'action		
			Droit commun	Droit spécifique	
22,7% des habitants du quartier sont étrangers et 30% sont d'origine immigrée.	Permettre un meilleur accès aux droits	Département du Haut-Rhin	Partenariat entre le service de PMI et l'hôpital de Thann.		
Difficulté des habitants pour remplir les documents administratifs.			Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes et des Contrats Jeunes Majeurs notamment.		
Difficulté des habitants et acteurs au sein du quartier à entrer en contact avec la C.A.F.			DRJCSC Centre socioculturel	Point information jeunesse.	
Engorgement du service des urgences de Thann (certains habitants se rendent aux urgences dès qu'ils ont un problème de santé).			Région Alsace	Programme régional de formation : actions expérimentales sur les savoirs de base (AESB).	
8 élèves ont de grandes difficultés linguistiques sur une classe de 28 à l'école maternelle "Les Hirondelles" et 3 enfants ne parlent pas le Français.	Renforcer les actions visant à la réussite scolaire	Région Alsace Mission Locale Thur Doller	Dispositif préparatoire à l'apprentissage (DPA) pour les jeunes en rupture scolaire à partir de 16 ans (dispositif régional mis en œuvre par la Mission Locale Thur Doller).		
12,4% des élèves entrant en 6ème ont un retard dans l'apprentissage du socle commun.		Département du Haut-Rhin	Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative/scolaire. Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS – Prévention Spécialisée), sans compter les mesures de placement.		
Le taux de réussite au brevet des collèges est inférieur de 6 points chez les élèves du quartier Bel Air (83% pour les élèves du quartier contre 89% pour le collège).			Dans le domaine éducatif, le Département mène une double action : 1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales (Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits mais également Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité). 2) prévention des difficultés éducatives des enfants : les travailleurs médico-sociaux (DASP et DESI) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les parents rencontrent des difficultés éducatives. L'Éducateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des familles dans le cadre de mesures de prévention contractualisées. Par exemple, l'Espace Solidarité oriente les familles vers les activités du Centre socio-culturel. Dans le cadre des actions d'aide à la parentalité, il peut être amené à financer des prises en charge en ALSH ou en périscolaire dans le cadre de " Projets Pour l'Enfant".		
Les élèves du quartier Bel Air s'orientent davantage vers les filières professionnelles (15 points de plus que les autres élèves) car ils ne trouvent pas de place en apprentissage (image négative du quartier).					

Pilier 3 : cohésion sociale

Enjeu : Agir pour la cohésion sociale, l'accès aux droits et la réussite éducative			Levier d'action	
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
8 élèves ont de grandes difficultés linguistiques sur une classe de 28 à l'école maternelle "Les Hirondelles" et 3 enfants ne parlent pas le Français.	Renforcer les actions visant à la réussite scolaire	Département du Haut-Rhin	S'agissant des liens entre l'Espace Solidarité et le milieu scolaire : - partenariat avec les assistants de service social du Service Social en Faveur des Elèves (collèges et lycées) ainsi qu'avec des Conseillers Principaux d'Education ou des infirmières scolaires, pour traiter des situations individuelles, - travail en lien avec les professionnels des écoles maternelles et primaires, dans le cadre de l'aide à la parentalité, la prévention et la protection de l'enfance, - implication dans la prévention de l'absentéisme scolaire par une contribution via le représentant du CD à la Commission Départementale de l'Absentéisme Scolaire (CDAS), puis par la rencontre avec les familles.	
12,4% des élèves entrant en 6ème ont un retard dans l'apprentissage du socle commun.				
Le taux de réussite au brevet des collèges est inférieur de 6 points chez les élèves du quartier Bel Air (83% pour les élèves du quartier contre 89% pour le collège).		DSDEN 68	Le dispositif Ouvrir l'École au parents pour la réussite des enfants pour permettre aux parents primo-arrivant de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants par l'apprentissage de la langue française, la connaissance du fonctionnement, des attentes de l'école et des valeurs de la République.	
Les élèves du quartier Bel Air s'orientent davantage vers les filières professionnelles (15 points de plus que les autres élèves) car ils ne trouvent pas de place en apprentissage (image négative du quartier).			Recruter des adultes-relais pour établir la liaison entre les familles, le quartier et les établissements scolaires pour aider à lutter contre l'absentéisme et prévenir du décrochage scolaire.	
	Persévérance scolaire et réussite éducative pour contribuer à la réussite scolaire des élèves du premier degré, accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté et contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien être.			
		PEDT Projet Éducatif Territorial permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif avant pendant et après l'école.		
		Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une aide personnalisée de deux heures hebdomadaires.		
		Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour objectif de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Ils reposent sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.		

Pilier 3 : cohésion sociale	Enjeu : Agir pour la cohésion sociale, l'accès aux droits et la réussite éducative		Levier d'action		
	Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Droit commun	Droit spécifique
	<p>8 élèves ont de grandes difficultés linguistiques sur une classe de 28 à l'école maternelle "Les Hirondelles" et 3 enfants ne parlent pas le Français.</p> <p>12,4% des élèves entrant en 6ème ont un retard dans l'apprentissage du socle commun.</p> <p>Le taux de réussite au brevet des collèges est inférieur de 6 points chez les élèves du quartier Bel Air (83% pour les élèves du quartier contre 89% pour le collège).</p> <p>Les élèves du quartier Bel Air s'orientent davantage vers les filières professionnelles (15 points de plus que les autres élèves) car ils ne trouvent pas de place en apprentissage (image négative du quartier).</p>	Renforcer les actions visant à la réussite scolaire	DSDEN 68	<p>Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) propose un accompagnement à la scolarité. Le dispositif propose aussi un accompagnement et des conseils aux familles : information, dialogue, soutien, médiation.</p> <p>La "mallette des parents" est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats. Elle est progressivement mise en place à des moments-clés de la scolarité.</p> <p>Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, temporairement avec l'objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.</p> <p>Internat de réussite Guebwiller.</p> <p>Dispositif des cordées de la réussite.</p> <p>Dispositif d'intégration des primo-arrivants et des gens du voyage.</p>	
<p>Adoption de conduites addictives par les adolescents (consommation d'alcool et de produits illicites).</p> <p>L'efficacité du travail des médiateurs et adultes-relais a été souligné par l'ensemble des partenaires.</p>	Agir pour la prévention de la délinquance et la tranquillité du quartier et reconduire le dispositif d'adulte relais	<p>Brigade de Gendarmerie de Cernay</p> <p>DRJSCS</p> <p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Prévention drogue dans les établissements scolaires.</p> <p>Ilotage du quartier - Médiation de rue.</p> <p>Les assistantes sociales de l'Espace Solidarité œuvrent au quotidien par des actions individuelles auprès des usagers, pour les inciter à sortir de leur isolement et les orienter vers le partenaire le mieux placé pour répondre à la problématique énoncée.</p> <p>Dès 2015, la prévention spécialisée prend en charge les Contrats Jeunes Majeurs en lien avec les services du Conseil Départemental (Espaces Solidarité et service de l'Aide Sociale à l'Enfance)</p>	Plan de professionnalisation des adultes relais.	

Pilier 3 : cohésion sociale

Enjeu : Agir pour la cohésion sociale, l'accès aux droits et la réussite éducative				
Diagnostic partagé	Objectifs	Partenaires	Levier d'action	
			Droit commun	Droit spécifique
De nombreuses offres culturelles et sportives sur le commune peu fréquentées par les habitants du quartier.	Favoriser l'accès et la découverte de l'offre de loisir, culturelle et sportive	Département du Haut-Rhin CCTC	Le Département soutient la médiation culturelle à travers le Contrat thématique Culture signé avec la Communauté de communes de THANN-CERNAY et l'Espace Grün dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2014-2016. Les modalités de fonctionnement de cet accompagnement sont précisées dans le Contrat de Territoire de Vie et suivent son évolution.	
			Dans le cadre de la convention 2015 entre l'Etat (DRAC Alsace, Ministère de l'Education Nationale), Association Alsace Cinémas et Département, dispositif d'éducation à l'image : accès des collégiens à une culture cinématographique.	
			Accompagnement du sport UNSS au Collège Cassin de CERNAY.	

Economie Sociale et Solidaire et Politique de la Ville

L'Economie Sociale et Solidaire, forte de valeurs, de pratiques et de statuts qui lui sont propres, se revendique comme une économie à part entière : ni substitutive de l'action publique et du service public, ni curative des dérives d'un modèle économique en crise. Elle s'affirme comme une économie d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale. Sur les Quartiers Politique de la Ville, elle se revendique comme un acteur fort en matière de cohésion sociale, historiquement et naturellement au plus près des besoins des habitants.

La **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS Alsace)**, association de droit local à but non lucratif, est le regroupement volontaire des structures régionales représentant les différentes familles de l'économie sociale en Alsace : Coopération, Mutualisme, Associations, Fondations, organisations de l'Economie solidaire. Grâce à la loi ESS du mois de juillet 2014, les CRESS ont obtenu la reconnaissance de leur rôle d'utilité publique.

La CRESS Alsace assure au plan local la sensibilisation, la promotion et le développement de l'ESS.

L'Economie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Son potentiel de créations d'emplois et, pour certaines activités, sa croissance en circuit court, présentent des opportunités de développement dont la politique de la Ville doit se saisir.

Les acteurs de l'ESS sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs incontournables de quartiers de la politique de la Ville. Les liens entre l'ESS et les territoires de la politique de la Ville sont anciens. Au-delà de la densité du tissu associatif dans les quartiers, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les quartiers et un salarié en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire (rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013). Les initiatives associant acteurs, citoyens, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la Ville.

L'ESS est un mode d'entreprendre ayant pour objet de répondre aux besoins et aux aspirations socio-économiques. C'est un levier de développement économique manifeste pour la politique de la Ville, du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et est fortement adaptée aux spécificités territoriales, en particulier celles des QPV.

La CRESS Alsace préconise quatre objectifs principaux sur les liens tenus entre l'ESS et les QPV.

1) Les préconisations de la CRESS Alsace concernant les liens entre l'ESS et la politique de la Ville :

Objectif 1 : positionner l'ESS comme levier de développement économique et d'emplois sur les quartiers politique de la Ville

↳ Soutenir collectivement l'innovation et les nouveaux projets (dans les problématiques abordées mais aussi dans les formes juridiques proposées par l'ESS) :

- Les innovations sociales portées par des structures de l'ESS
- Les innovations individuelles créatrices d'emplois et de développement économique

↳ S'appuyer sur le statut coopératif comme outil de création d'entreprise, de reprise d'entreprise, de développement d'activités et d'émulation sur le territoire

↳ Mobiliser et mettre en réseau tous les acteurs même ceux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble autour des problématiques de développement économique, d'attractivité et d'emplois. Contribuer notamment à créer une mixité entre les différents acteurs (entreprises, petites ou grandes associations, institutions...)

↳ Consolider et pérenniser les emplois de l'ESS, associatifs notamment, sur le territoire

Objectif 2 : promouvoir une ESS novatrice en matière de réponses et de développement de systèmes et de supports d'échanges

- ↳ Développer les échanges non marchands comme levier de cohésion sociale et de solidarité

Objectif 3 : favoriser la participation des habitants en s'appuyant sur les savoir-faire et ressources de l'ESS en la matière

- ↳ Dans les structures de l'ESS présentes sur les quartiers
- ↳ Dans des initiatives développées par les habitants eux-mêmes, qu'elles soient économiques ou non
- ↳ Dans une expression citoyenne sur les territoires

Objectif 4 : créer les conditions optimales et les outils transversaux favorisant la mobilisation de l'ESS dans les objectifs fixés par le contrat de Ville

- ↳ Développer une ingénierie collective autour des questions de financement et d'accompagnement des projets, de transfert de savoir-faire
- ↳ Capitaliser et diffuser des apports méthodologiques dans l'accompagnement des parcours et des dynamiques collectives
- ↳ Associer les acteurs de terrain à la gouvernance de la Politique de la Ville

FICHE PROJET – MEF du Pays Thur Doller
Politique de la Ville / Quartier Bel Air à Cernay

Nom de l'action :	Mise en œuvre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle
Porteurs :	MEF Thur Doller/Ville de Cernay
Actions :	<p>Le code de marchés publics offre la possibilité de lancer un marché d'insertion et de qualification (article 30 du code des marchés publics).</p> <p>L'objectif est de permettre l'insertion professionnelle de public rencontrant une problématique spécifique à laquelle le marché d'insertion répond.</p> <p>Ce marché d'insertion prend appui sur la réalisation d'une activité de travaux qui sera le prétexte à l'insertion professionnelle.</p>
Descriptions/Etape de projet :	<p>Identifier les activités pouvant servir de supports à l'insertion professionnelle</p> <p>Identifier le public cible</p> <p>Identifier la SIAE qui pourrait être porteur du chantier.</p> <p>Définir les attendus techniques de l'opération (objectifs, conditions d'intervention, durée...).</p> <p>Définir avec l'ensemble des partenaires et le donneur d'ordre les objectifs d'insertion</p> <p>Définition du cahier des charges insertion et technique et rédaction des pièces de marchés</p> <p>Lancement du marché</p> <p>Sélection des entreprises</p> <p>Réalisation de la prestation</p> <p>Bilan d'étape pour réajustement si nécessaire</p> <p>Bilan de l'action</p>
Public :	Habitants du quartier BEL AIR à Cernay en insertion professionnelle
Partenariats :	SIAE Chantier d'insertion et autres partenaires de l'emploi.
Modalités d'évaluation	<p>Nombre de personnes positionnées/accompagnées.</p> <p>Nombre d'heures de travail</p> <p>Suivi des personnes à 6/12 mois après le chantier</p>
Durée d'animation & de préparation	<p>A voir en fonction des travaux (durée plus longue de travaux en fonction du public).</p> <p>Travail sur le marché en amont plus long + temps de mobilisation des partenaires.</p> <p>Travail de prospection pour trouver le chantier d'insertion porteur en fonction du type de travaux.</p>
Nombre de bénéficiaires concernés :	Inférieur à 10 personnes.
Point de vigilance :	<p>Identification des travaux en fonction du public en insertion</p> <p>Volonté politique</p> <p>Mobilisation des partenaires importantes</p> <p>Travail sur problématique transversale en parallèle (savoirs de base, mobilité...)</p>

Nom de l'action :	Repérage des publics éligible à la clause sociale sur le quartier BEL AIR à Cernay et action de préparation à l'emploi / marché clausé
Porteurs :	MEF Thur Doller
Actions :	<p>La clause sociale sur le premier contrat de ville a mis en exergue la difficulté de trouver des personnes issues du quartier BEL AIR à Cernay à positionner sur la clause sociale (compétences ciblées à instant T).</p> <p>Pour essayer de pallier à cette difficulté, il serait intéressant de pouvoir identifier en amont les publics issus du quartier éligibles aux critères de la clause sociale</p>
Descriptions/Etape de projet :	<p>Rencontre de l'ensemble des partenaires de l'emploi pour travailler sur mise en place des procédures de repérage des publics avec les partenaires</p> <p>Recensement des offres d'emploi sur la clause sociale et constitution d'un « portefeuille » de bénéficiaires potentiels avec partenaires : ville Cernay, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Agir, Inser Emploi...</p> <p>Organisation de visites sur chantier en lien avec les entreprises pour présentation des offres d'emploi</p> <p>En fonction des publics : mobilisation des dispositifs de droit commun / mobilité / ateliers CV / et / ou mise en œuvre spécifique / coaching / simulation entretiens d'embauche / lettre motivation... et / ou action de formation ??</p>
Public :	Public en insertion habitant le quartier BEL AIR à Cernay
Partenariats :	<p>Partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, SIAE, Mission Locale, CCAS...)</p> <p>Ville de Cernay</p> <p>DOMIAL</p> <p>Entreprises attributaires</p>
Modalités d'évaluation	<p>Nombre de personnes embauchées / marchés clausés habitant le quartier BEL AIR à Cernay</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Nombre d'actions spécifiques mises en oeuvre</p>
Durée d'animation & de préparation	<p>6 mois préparation,</p> <p>Durée à définir en fonction des évaluations, résultats et bilans</p>
Nombre de bénéficiaires concernés :	<p>Dépend des besoins des entreprises et du volume d'heure d'insertion.</p> <p>55 bénéficiaires de 2011-2014</p>
Point de vigilance :	<p>Les entreprises ont la main sur le recrutement, à sensibiliser.</p> <p>Entre le moment du démarrage des travaux et le recrutement de l'entreprise, il peut se passer un temps long et la personne est dans l'emploi ou se démobilise.</p> <p>Coordination et mobilisation des acteurs.</p>

FICHE PROJET

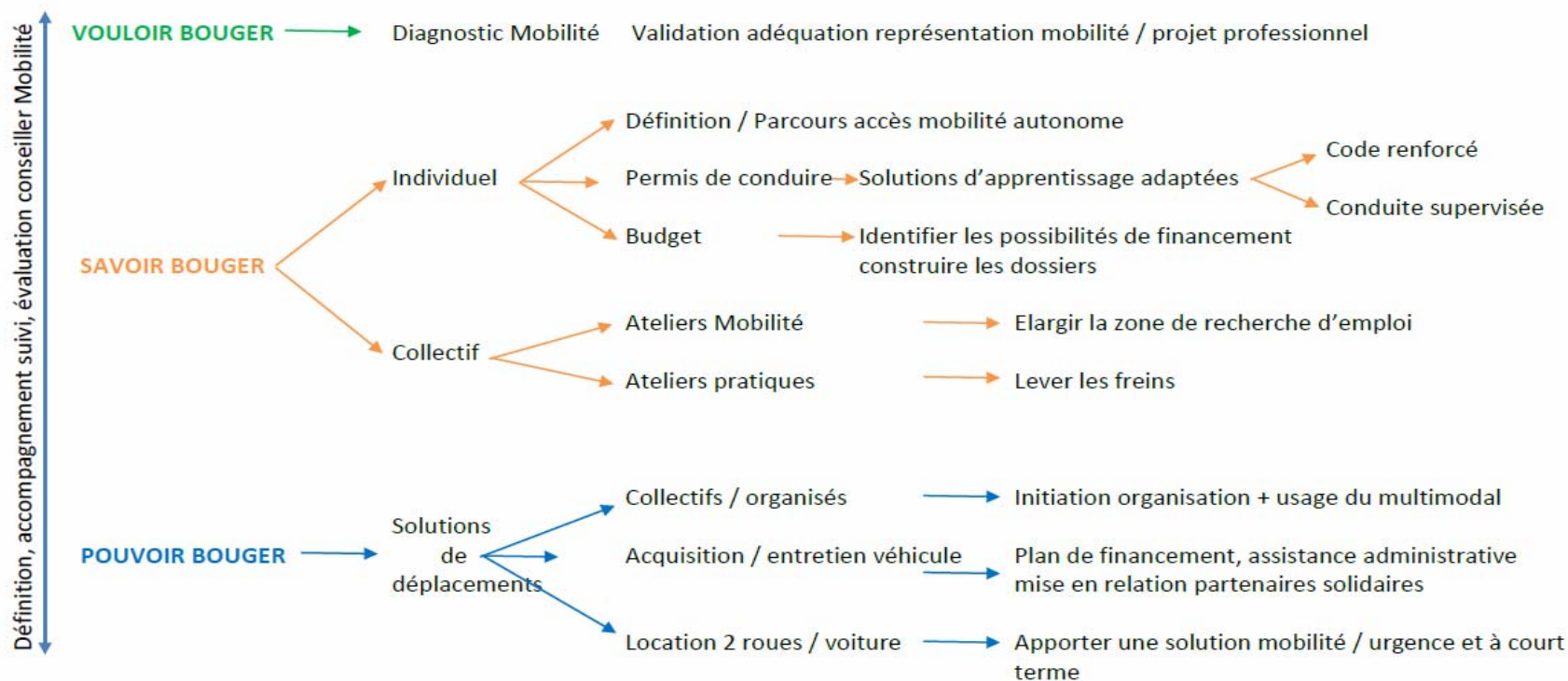
Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) / Cernay – Quartier Bel Air

Projet :	Développer la création-reprise d'entreprise par la sensibilisation, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet. « Créer une entreprise comme une voie d'insertion professionnelle »	
Porteurs :	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	
Partenariats associés en direct :	ADIE, Pôle Emploi, Mission locale	
Actions :	<p>Organisation de réunion d'information généraliste sur la création d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence : 2 réunions par an en 2015 ▪ Durée : 1h30 ▪ Objectifs : informer le public sur ce qu'est l'entreprise et sur les grandes étapes de la création-reprise d'entreprise ▪ Communication : invitation Pôle Emploi, affiche, flyer, relai des médiateurs, associations de quartier, bailleurs sociaux, mission locale, ... ▪ animateurs : ADIE, SM Pays Thur Doller et témoins entrepreneurs <p>Rendez-vous primo-conseil à la création reprise d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence : à la demande du porteur de projet ▪ Durée : 1h30 ▪ Objectifs : étudier le projet, donner les premières informations adaptées au projet et orienter le porteur de projet ▪ Communication : affiches et flyers dédiés <p>Autres actions sur le territoire Thur Doller : réunions d'informations thématiques, forum de la création d'entreprise, ...</p>	<p>A Cernay</p> <p>A vieux Thann <i>L'Embarcadère</i></p> <p>Thur Doller</p>
Cible :	Habitants du quartier Bel Air de Cernay	
Outils de communication :	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation Pôle Emploi et Mission locale - Flyers - Affiches - Site Internet www.pays-thur-doller.fr 	
Partenariats :	CCI Alsace, Chambre de Métiers Alsace, Pôle Emploi, Alsace Active, Coopératives d'activités et d'emploi, initiative Sud Alsace, Région Alsace, CAHR, Maison de l'emploi (convention de partenariat de mai 2013) et les communautés de Communes.	
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participant aux réunions d'information - Nombre de rendez-vous primo accueil - Nombre de création d'activités 	
Durée d'animation & de préparation	Temps prévisionnel : 35 heures par an	
Dépenses (€ TTC)	<p>Ingénierie : 900 €</p> <p>Communication et impression : 150 €</p> <p>Déplacements : 100 €</p> <p>Total : 1 150 €</p>	
Recettes	<p>Ville de Cernay : ...</p> <p>Caisse des Dépôts : ...</p>	

Remarques	<p>Le Pays Thur Doller a un rôle de porte d'entrée conseil de la création reprise d'entreprise sur le territoire Thur Doller. Cette mission est organisée en partenariat avec les acteurs de la création reprise d'entreprise (convention de partenariat signée en mai 2013). Un groupe de travail création d'entreprise élabore un programme d'action annuel.</p> <p>Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller inscrit cette action dans le cadre de l'axe 3 « développement local de l'emploi » du cahier des charges de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller.</p>	
------------------	--	--



Objectif : Bouger vers d'emploi





PRÉFET DU HAUT-RHIN



CONTRAT DE VILLE 2015/2020

VILLE DE CERNAY



Vu l'article 6 de la loi n°2014-273 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

Entre les partenaires ci-après :

L'Etat représenté par Monsieur Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin,

La Région Alsace représentée par Monsieur Philippe RICHERT, Président,

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin représenté par Monsieur Éric STRAUMANN, Président,

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin représentée par Monsieur Jean-Jacques PION, Président et par Monsieur Jacques RIMEIZE, Directeur Régional,

La Communauté de Communes Thann/Cernay représentée par Monsieur Romain LUTTRINGER, Président,

La Commune de Cernay représentée par Monsieur Michel SORDI, Député-Maire,

Le bailleur social, DOMIAL, représenté par Monsieur Jean-Paul HEIDER, Président,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Myriam MAHE-LORENT, Directrice Régionale Adjointe,

L'Agence Régionale de Santé représentée par Monsieur Laurent HABERT, Directeur Général,

L'académie de Strasbourg, représentée par Monsieur Jacques-Pierre GOUGEON, Recteur,

Le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse représenté par Monsieur Dominique ALZEARI, Procureur,

Pôle Emploi représenté par Monsieur Pascal RITAINE, Directeur Territorial,

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire représentée par Monsieur Frédéric DECK, Président,

Il est convenu ce qui suit :

Présentation du territoire

Le quartier Bel Air, situé dans le secteur sud-ouest de la ville de Cernay, s'est développé dans le contexte de croissance d'après-guerre pour répondre au fort besoin de main d'œuvre des secteurs du B.T.P. et de l'automobile.

Très rapidement, il a fallu édifier des logements pour répondre à une arrivée massive d'une population souvent immigrée. L'architecture et l'organisation du quartier témoignent de l'urbanisme fonctionnaliste des années 70 et se caractérise par une concentration de bâtiments type « barrettes » longs et étroits comprenant 3-4 étages. Sur une emprise foncière de plus de 5 hectares, le quartier représente environ 10% de la population cernéenne et concentre les dysfonctionnements urbains et sociaux.

Le secteur sud de la ville de Cernay a subi de nombreux changements ces dernières années. Le quartier de la gare a bénéficié d'un programme d'aménagement des gares en 2010 pour accueillir le Tram Train de Mulhouse-Kruth. La zone industrielle de la Croisière s'est considérablement étendue offrant de nombreuses offres commerciales. Dans ce secteur sud-ouest, seul le quartier Bel Air nécessite la poursuite de sa requalification lancée lors de la première phase de l'A.N.R.U. (2008-2015).

Le quartier se caractérise par une population jeune (37% de moins de 25 ans) mais tout de même vieillissante (42% des logements sont occupés par des personnes de plus de 50 ans), un taux de chômage élevé (34%) et des difficultés sociales (maîtrise de la langue française, accès aux droits, etc.). Il est doté d'équipements sportifs (terrain et club de football), de loisirs (aires de jeux et jardins familiaux), sociaux (centre socio-culturel Agora), culturel (local culturel de l'association des musulmans) et commerciaux (épicerie et boulangerie).

Le quartier Bel Air a été retenu dans la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la Ville car il représente au moins 1 000 habitants et la moyenne des revenus du quartier est de 9 600 €/an par unité de consommation (décret n°2014-267 du 3 juillet 2014).



Article 1 : cadre général du contrat

Les contrats de ville de nouvelle génération, succèdent à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action unique qui concerne à la fois les volets social, éducatif, économique et la rénovation urbaine et dans une mobilisation accrue des moyens de droit commun.

Ces contrats de ville nouvelle génération couvrent la période 2015/2020 et seront signés à l'échelle intercommunale par l'ensemble des partenaires en s'appuyant sur un diagnostic local partagé.

La mise en œuvre du contrat de ville s'articule autour de 3 piliers :

- La cohésion sociale
- Le renouvellement urbain et cadre de vie
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Par ailleurs, le contrat de ville doit tenir compte des dimensions obligatoires et transversales suivantes :

- La jeunesse
- l'égalité femmes/hommes
- La prévention des discriminations

Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, et s'appuie sur la mise en place de conseil citoyen.

Article 2 : objet et finalité du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre du contrat de ville de Cernay conformément aux priorités partagées par les partenaires lors des différentes réunions thématiques organisées au premier trimestre 2015 par la Ville de Cernay.

Le contrat de ville vise à réduire les dysfonctionnements constatés dans le quartier par la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans les objectifs prioritaires listés ci-dessous.

Pilier 1 : Rénovation urbaine

- Achever le programme de requalification du quartier afin d'obtenir un quartier homogène et éviter ainsi de nouvelles inégalités de traitement.
- Tenir compte des caractéristiques de la population (vieillesse) dans le programme de réhabilitation des logements.
- Reconduire la Gestion Urbaine de Proximité lors de la deuxième phase de travaux.
- Favoriser l'économie en énergie dans le programme de rénovation urbaine et de réhabilitation des logements.

Pilier 2 : Développement économique et emploi

- Mettre en adéquation les demandes des entreprises avec les profils des personnes en recherche d'emploi.
- Informer les habitants sur les dispositifs existants en matière d'emploi et de formation.
- Améliorer l'information de l'offre de transport et « accompagner vers » l'emploi.
- Développer l'activité économique du quartier.

Pilier 3 : Cohésion sociale

- Permettre un meilleur accès aux droits.
- Renforcer les actions visant à la réussite scolaire.
- Agir pour la prévention de la délinquance et la tranquillité du quartier.
- Favoriser l'accès et la découverte de l'offre de loisir, culturelle et sportive.

Article 3 : dispositif de pilotage

- Le comité de pilotage

La mise en œuvre du contrat de ville de Cernay est impulsée et contrôlée par un comité de pilotage. Ce comité s'appuie sur une organisation technique qui prépare ses décisions et assure leur mise en œuvre, en relation avec les instances décisionnelles et administratives des partenaires Etat/Région/Département ou autres partenaires, le cas échéant.

Composition :

Il est composé du Sous-Préfet de Thann-Guebwiller, du Président du Conseil Régional d'Alsace, du Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, du Président de la Communauté de Communes Thann/Cernay, du Maire de Cernay, du représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations, du représentant de la C.A.F., du directeur général du bailleur social, des représentants du conseil citoyen.

Il peut s'entourer de toute personne qu'il jugerait utile de voir intervenir lors de ses réunions.

Fonctionnement :

Il se réunit au moins une fois par an.

Rôle :

Il définit les orientations annuelles, valide le plan d'actions de l'exercice en cours et décide de l'affectation des moyens, sous couvert des organes de décision de chaque institution. Il tient compte des évaluations de l'année écoulée et des propositions remontées par l'équipe opérationnelle et technique.

Il est régulièrement tenu informé des difficultés ou avancées des programmes annuels par le comité technique.

- Le Comité technique

Un comité technique est mis en place afin d'assurer la préparation des décisions et des réunions du comité de pilotage.

Composition :

Il est composé du Sous-Préfet de Thann-Guebwiller, des élus de la Ville de Cernay et de la communauté de communes de Thann-Cernay, des techniciens des différents partenaires, de l'Etat, des collectivités territoriales et du bailleur social.

Il peut s'entourer de toute personne qu'il jugerait utile de voir intervenir lors de ses réunions.

Fonctionnement :

Il se réunit au moins une fois par an.

Rôle :

Il propose les orientations et les thèmes de travail du comité de pilotage, élabore les programmes d'actions annuels, suit la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier. Il informe le comité de pilotage des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et propose des évolutions.

- Le conseil citoyen

Selon l'article 7 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un conseil citoyen doit être mis en place dans chaque quartier prioritaire afin de recueillir les avis des habitants concernant leur quartier. Ce conseil est composé d'une part, d'habitants du quartier et d'autre part, de représentants des associations et des acteurs locaux. Ce conseil participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Mise en place :

La ville de Cernay a décidé de créer un conseil citoyen sur la base du volontariat en déployant différentes actions de communication. Le CSC Agora et les médiateurs ont joué leur rôle d'interface avec les habitants du quartier pour diffuser l'information contribuant ainsi à la mise en place du conseil citoyen courant du premier semestre 2015.

Composition :

Par délibération en date du 27 octobre 2014, le Conseil municipal décide de créer un conseil citoyen au sein du quartier Bel Air. Il arrête les règles suivantes :

- Le conseil sera composé au maximum de 20 membres ;
- Il sera composé de façon paritaire et intergénérationnelle ;
- La présidence sera assurée conjointement par les Adjoints au Maire chargés de la démocratie locale et de l'urbanisme.

Le conseil citoyen est composé de deux collèges : le collège « habitants » devant constituer a minima 50% des membres du conseil citoyen et le collège « associations et acteurs locaux » permettant de représenter les acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier (commerçants, associations, etc.)

Composition du conseil citoyen du quartier Bel Air :

Collège « habitants »	Collège « associations et acteurs locaux »
Mme GUZEL Muriel	Centre socio-culturel AGORA
Mme EL MOUSSAOUI Nadia	Syndicat « Le Locataire »
Mme BILICI Fevziye	Syndicat Mixte Thann/Cernay
M. MEGHZILI Abbas	Les médiateurs de Cernay
Mme RIHI Fatima	INSERT 68
M. BOULBAIR Morad	Association des musulmans
M. SIMMOU Moha	L'épicerie « La Cigogne »
M. BENSLIMENE Nour Essadat	Sporting Club Cernay (en attente de confirmation)
M. FARES Abdelhak	Mme STEFANA Graziela
M. Turgay YUCEL (en attente de confirmation)	

Fonctionnement :

Le conseil citoyen sera porté par le CSC Agora, structure associative, (sous réserve de la validation du Conseil d'Administration). Cette structure se chargera également d'accueillir les réunions du conseil citoyen, une par trimestre, et d'assurer l'animation de ce conseil. Les membres du conseil sont désignés pour une période de trois ans.

Rôle :

Le conseil citoyen a un rôle actif en tant que force de proposition et un rôle de représentation en participant à toutes les réunions de pilotage du contrat de ville. Il est appelé à donner son avis et à faire remonter des projets dans le cadre du contrat de ville.

Article 4 : modalités d'évaluation

L'évaluation a pour finalité d'optimiser les moyens et méthodes mis en œuvre pour l'exécution du contrat. L'évaluation sera continue tout au long de la période du contrat de ville nouvelle génération soit 2015/2020.

Evaluation annuelle :

Chaque porteur de projet devra fournir à la fin de l'année ou à la fin de l'action, une évaluation de l'action. Cette dernière devra inclure différents indicateurs :

- Des indicateurs de réalisation indiquant l'état d'avancement de l'action en précisant ce qui a été mis en place au cours de l'action.
- Des indicateurs de résultat précisant les effets produits par l'action et le degré de réussite d'atteinte de l'objectif visé dans le contrat de ville.
- Des indicateurs de ressources permettant de mesurer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs (humains et financiers).

Bilan :

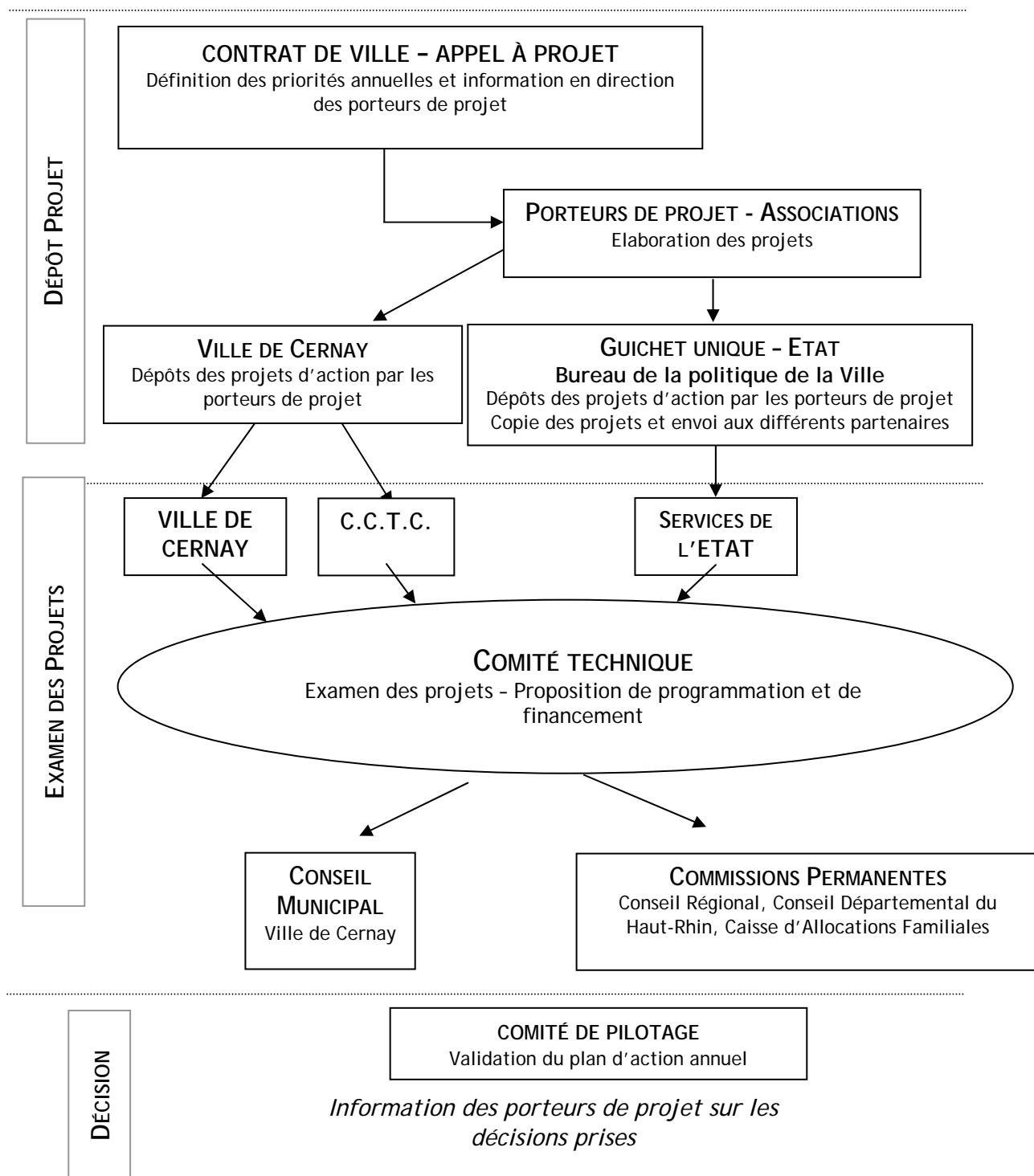
Un bilan du contrat de ville sera réalisé à mi-contrat (3 ans) ainsi qu'à la fin du contrat. Ces bilans ont pour but de mesurer les évolutions du quartier. Ils s'appuieront sur des indicateurs fournis par l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (Pôle Emploi, la C.A.F., l'Education Nationale, etc.) afin d'évaluer les effets du contrat de ville sur le quartier (évolution du chômage, de la réussite scolaire, allocations, etc.). Ces bilans seront présentés par les partenaires lors du comité de pilotage de mi-parcours et de fin de contrat.

Article 5 : circuit de programmation et d'examen des projets

Le circuit d'examen des projets est le suivant :

- Pour bénéficier d'une subvention de l'Etat, les porteurs de projets doivent s'inscrire sur le portail extranet prévu à cet effet. Les services de l'Etat transmettent un exemplaire du dossier aux différents partenaires concernés.
- Les porteurs de projet font également parvenir leur demande à la Ville. Tous les projets sont pris en compte à l'occasion d'une première analyse des actions au vu des objectifs inscrits dans le contrat de ville.
- Chaque organisme ou institution s'organise en interne comme il le souhaite en vue de formuler un avis sur le projet et son financement.
- Le Comité technique réunissant l'ensemble des représentants des financeurs procède à l'examen collectif des projets d'action et fait une proposition de plan d'action qui sera validé en Comité de pilotage.

SCHÉMA - CIRCUIT D'EXAMEN DES PROJETS



Article 6 : les signataires du contrat de ville

L'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les contrats de ville soient signés à minima par le Préfet, le Président de l'intercommunalité, le Maire de la commune, le président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional pour une durée de 6 ans (2015/2020). Le nombre de signataire des contrats de Ville peut être élargi à l'ensemble des acteurs publics locaux impliqués dans le contrat de ville.

Concernant la ville de Cernay, les signataires du contrat de ville sont le Préfet du département du Haut-Rhin, le Président du Conseil Régional d'Alsace, le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, le Président de la Communauté de Communes de Thann Cernay (C.C.T.C.), le Maire de Cernay, la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), le groupe DOMIAL, la Caisse d'Allocation Familiales (C.A.F.), le recteur de l'académie de Strasbourg, le procureur de la République, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), Pôle Emploi Alsace, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (C.R.E.S.S.).

Article 7 : les engagements des signataires

Les signataires du contrat de ville s'engagent à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs champs de compétence et de leur stratégie d'intervention respective. Les actions des différents signataires devront être coordonnées en faveur des habitants du quartier Bel Air.

Pour mettre en place leurs actions, ils prendront en compte les deux principes suivants :

- Mobiliser en premier lieu les crédits de droit commun en adaptant qualitativement les dispositifs, moyens et actions pour prendre en compte les spécificités du territoire.
- Mobiliser en second lieu les crédits spécifiques politique de la ville lorsque les dispositifs de droit commun ne permettent pas de mettre en place des actions dans les domaines jugés prioritaires sur le territoire.

Les signataires s'engagent également à fournir des données actualisées permettant de mesurer l'impact du contrat de ville sur le quartier. En milieu de contrat des ajustements peuvent être opérés, si nécessaire, en fonction des évaluations. Un avenant au présent contrat fixera les engagements révisés.

Le coût prévisionnel du programme de renouvellement urbain (phase B) s'élève à 10 500 000 €.

L'intervention du Conseil Régional d'Alsace

La Région Alsace, attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets

générés par le contrat de ville 2015/2020, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre elle pourra contribuer au contrat de ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres.

La Région interviendra dans la création d'activité, dans l'économie sociale et solidaire, la formation professionnelle et continue et dans l'aménagement durable.

L'intervention du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Le Conseil Départemental interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre il pourra contribuer au contrat de ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin peut intervenir sur ses fonds propres pour des opérations de réhabilitation thermique sur le bâti dans le cadre de la convention partenariale avec la Caisse des Dépôts et Consignations adossée à l'éco-prêt.

Concernant les crédits délégués par l'Etat au délégataire pour la production de logements sociaux, ceux-ci ne devront pas être mobilisés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (sauf cas particuliers).

Une fois les règles de financement édictées par l'Etat et l'Anru, le Département pourra compléter les montants figurant dans les tableaux annexés. Ces montants demeureront des montants indicatifs, calculés en fonction des dispositifs départementaux en vigueur au moment de la signature de la présente convention ».

L'octroi définitif des aides prévues par ces tableaux nécessite une délibération, selon le cas, de la commission permanente ou de l'Assemblée départementale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée départementale ses demandes d'aide. A défaut, l'aide prévue sera automatiquement caduque.

Les montants tant individuels que totaux figurant dans les tableaux annexés pourront ne pas être atteints, soit en raison d'une évolution du dispositif concerné, soit en raison d'une modification du projet déposé, sans que le demandeur ne puisse se prévaloir d'un droit à voir le différentiel reporté sur un autre projet.

L'intervention de la Communauté de Communes de Thann/Cernay (C.C.T.C.)

La C.C.T.C. interviendra au sein du quartier Bel Air pour tout ce qui relève de sa compétence et plus particulièrement pour les travaux relatifs à l'éclairage public. C'est aussi un acteur primordial pour l'accompagnement des actions relevant de sa compétence (petite enfance, transport, etc.)

L'intervention de la ville de Cernay

La Ville de Cernay est maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux de rénovation de voiries du quartier Bel Air et en assurera son financement.

Elle accompagnera également l'ensemble des porteurs de projet pour l'accompagnement économique et social du quartier.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Cernay. Elle interviendra, au titre de ses missions d'intérêt général, pour le logement social, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Elle a, ainsi, déjà participé au co-financement, à hauteur de 1.710 € (30%), de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la rédaction du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts pourra, par ailleurs, intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers, sur fonds propres ou via des prêts du Fonds d'Épargne.

Les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville seront privilégiés.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, etc.).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera, d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, etc.) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources, etc.) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, etc.).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, etc.), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, etc.).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition, la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

L'intervention du groupe DOMIAL

Domial assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de démolitions, constructions, réhabilitations et résidentialisations réalisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Domial participera aux actions menées auprès des habitants du quartier pour l'amélioration de leur cadre de vie.

L'intervention de la Caisse d'Allocation Familiale

Elle participera techniquement, financièrement au développement de la politique de la Ville pour toutes les actions relevant de son champ de compétence, notamment sur les volets « éducation » et « habitat ».

Les interventions financières de la C.A.F. se feront conformément aux règles qui régissent les dispositifs contractuels territorialisés mis en œuvre dans le cadre de ses orientations d'Action Sociale, notamment dans les domaines suivants :

- le logement,
- l'enfance,
- l'accompagnement scolaire,
- la restauration scolaire,
- le temps libre.

Article 8 : liste des annexes du contrat (à la signature)

Sont annexés au présent contrat :

- Le périmètre du quartier Bel Air classé en tant que Quartier Prioritaire Politique de la Ville ;
- Le plan d'action ;
- Le projet de rénovation urbaine.

Cernay, le 29 juin 2015, en exemplaires

<p>Le Préfet du Haut-Rhin,</p> <p>Pascal LELARGE</p>	<p>Le Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace,</p> <p>Philippe RICHERT</p>
<p>Le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin,</p> <p>Éric STRAUMANN</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,</p> <p>Romain LUTTRINGER</p>
<p>Le Député-Maire de la Ville de Cernay,</p> <p>Michel SORDI</p>	<p>Le Président du groupe DOMIAL,</p> <p>Jean-Paul HEIDER</p>
<p>La Directrice Régionale Adjointe de la Caisse de Dépôts et Consignations,</p> <p>Myriam MAHE-LORENT</p>	<p>Le Président de la Caisse d'Allocation Familiales du Haut-Rhin,</p> <p>Jean-Jacques PION</p>
<p>Le Directeur Régional de la Caisse d'Allocation Familiales du Haut-Rhin,</p> <p>Jacques RIMEIZE</p>	<p>Le Recteur de l'académie de Strasbourg et chancelier des universités de Strasbourg,</p> <p>Jacques-Pierre GOUGEON</p>
<p>Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,</p> <p>Laurent HABERT</p>	<p>Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,</p> <p>Dominique ALZEARI</p>

Le Directeur Territorial de Pôle Emploi
Alsace,

Pascal RITAINE

Le Président de la Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire,

Frédéric DECK



CONTRAT DE VILLE

Convention cadre 2015-2020

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
COLMAR**

VILLE DE COLMAR



Sommaire

Préambule	page 5
A. La politique de la ville à Colmar	page 6
• Eléments de bilan – Contrat Urbain de Cohésion Sociale	page 7
• Eléments de bilan – Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité	page 9
• Eléments de bilan – Atelier Santé Ville	page 9
• Eléments de bilan – Programme de rénovation urbaine	page 9
B. L’élaboration du contrat de ville	page 11
1. Le territoire d’intervention : la communauté d’agglomération de Colmar	page 13
A. Une situation géographique privilégiée	page 13
B. Les enjeux de développement à l’échelle intercommunale	page 14
C. Le territoire vécu	page 17
2. Les éléments de diagnostics territoriaux sur les quartiers prioritaires	page 18
A. Les éléments relatifs au quartier « Europe-Schweitzer »	page 19
B. Les éléments relatifs au quartier « Florimont Bel’Air »	page 21
C. Un enjeu commun aux deux quartiers : l’emploi	page 23
3. Objectifs stratégiques et opérationnels	page 27
A. Dans le domaine de la cohésion sociale	page 27
...de manière transversale	page 27
▪ Améliorer le vivre ensemble	page 27
▪ Améliorer la maîtrise de la langue française	page 28
▪ S’inscrire dans une démarche de réussite éducative et d’optimisation de l’offre éducative périscolaire	page 28
▪ Renforcer la promotion et la prévention de la santé	page 30
... à l’échelle de chacun des quartiers prioritaires	page 31
B. Dans le domaine du cadre de vie	page 31
▪ Disposer d’un cadre de vie optimisé	page 31
▪ Sécuriser les quartiers et leurs habitants	page 33
C. Dans le domaine du renouvellement urbain	page 36
... à l’échelle de chacun des quartiers prioritaires	
D. Dans le domaine du développement économique et de l’emploi	page 38
4. Les modalités de gouvernance	page 43
▪ Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et du projet...	page 43
▪ Des habitants acteurs du contrat de ville	page 44
▪ Une observation et une évaluation efficiente	page 45
▪ Un renouvellement des méthodes de travail ...	page 46

5. Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables

	page 48
▪ Mobilisation du droit commun de la Ville / CAC	page 47
▪ Engagement de la DRAC	page 47
▪ Engagement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	page 49
▪ Engagements de Pôle Emploi	page 51
▪ Engagement de l'Agence Régionale de Santé	page 52
▪ Contribution de la Région Alsace	page 52
▪ Contribution du Conseil Départemental du Haut-Rhin	page 60
▪ Intervention de la Caisse des Dépôts	page 68
▪ Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin	page 69
▪ Engagement de la CRESS Alsace	page 72

6. Signataires du contrat

page 73

Annexes

page 75

dont en document complémentaire le protocole de préfiguration de l'ANRU

Préambule

Le contrat de ville de l'agglomération de Colmar s'inscrit dans la continuité du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et couvre la période 2015-2020.

Ce contrat est conclu entre l'Etat (Préfet, Recteur, Procureur), la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), la Ville de Colmar, le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Allocations Familiales, les Chambres consulaires, l'AREAL HLM et les bailleurs sociaux : Pôle Habitat Centre Alsace, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Les objectifs mis en avant s'appuie sur les acquis de la politique de la ville menée sur Colmar antérieurement.

A. La politique de la ville à Colmar

▪ Une histoire ancienne et un enjeu qui reste d'actualité

Grâce à une véritable politique volontariste engagée par la Ville de Colmar, l'année 1995 marque à la fois une rupture avec le passé et une véritable ouverture sur une nouvelle synergie.

De nouveaux moyens humains, techniques et financiers viseront, depuis cette date jusqu'à nos jours, à améliorer l'espace urbain et social des habitants des quartiers Ouest, dans un vrai souci d'équilibre avec le reste de la Ville.

La Ville de Colmar, s'inscrit depuis 20 ans dans différents dispositifs de la politique de la ville visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine.

- 1995 :
Etude menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORIV) analysant les différences sociales et urbaines entre l'Est et l'Ouest de la ville.
- 1996 :
Signature d'un Contrat d'Agglomération (Ville-Etat-Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles).
Elaboration d'un projet « 50 quartiers » avec la restructuration du Palais Royal qui marque le démarrage de la réhabilitation du quartier Europe.
Mise en œuvre du PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economique).
Inscription en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) dans le cadre du pacte de relance de la Ville du quartier Europe (décembre)
- 1996/2000 :
Programme de réhabilitation de logements HLM par la Colmarienne du Logement (bailleur social).
- 1998 :
Concours pour le projet de requalification du « Palais Royal ».
Création d'une Conférence Communale du Logement.

Signature d'un Contrat Local de Sécurité (16 juillet, Maire de la Ville, Préfet du Haut-Rhin, Procureur de la République, Inspecteur d'Académie).

- 1999 :
Création d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant 25 communes du bassin d'emploi de Colmar.
- 2000/2006 :
Signature d'un Contrat de Ville.
- 2007/2009 :
Signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Prorogation des CUCS jusqu'au mois de décembre 2014 (circulaire 8 novembre 2010).

- 2014 : Suite à la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, engagement d'une réflexion sur le Contrat de ville avec le soutien technique de l'ORIV (centre de ressources régional dans le champ de la politique de la ville).
- Mi juillet 2014 - 2015 :
Elaboration du nouveau Contrat de ville avec notamment (suite au Comité de Pilotage de décembre) la mise en place d'une équipe de direction de projet.
Elle est composée :
 - des services de la ville en charge du contrat de ville
 - des services de l'Etat : Sous-Préfecture de Mulhouse, déléguée du Préfet, DDT et DDCSPP, UT DIRECCTE, DSDEN
 - des services du Conseil Départemental concernés
 - des services du Conseil Régional d'Alsace concernés
 - de représentants de l'ORIV.

Elle assure le suivi de l'élaboration du contrat, via le fonctionnement de groupes de travail, fait remonter les difficultés et les questionnements. Elle se réunit tous les 15 jours.

Pendant la période allant de 2007 à 2014, les actions menées au titre de la politique de la ville se sont concentrées sur trois quartiers.

Ces trois quartiers représentaient un total de 13 784 habitants, soit environ 20% de la population colmarienne.

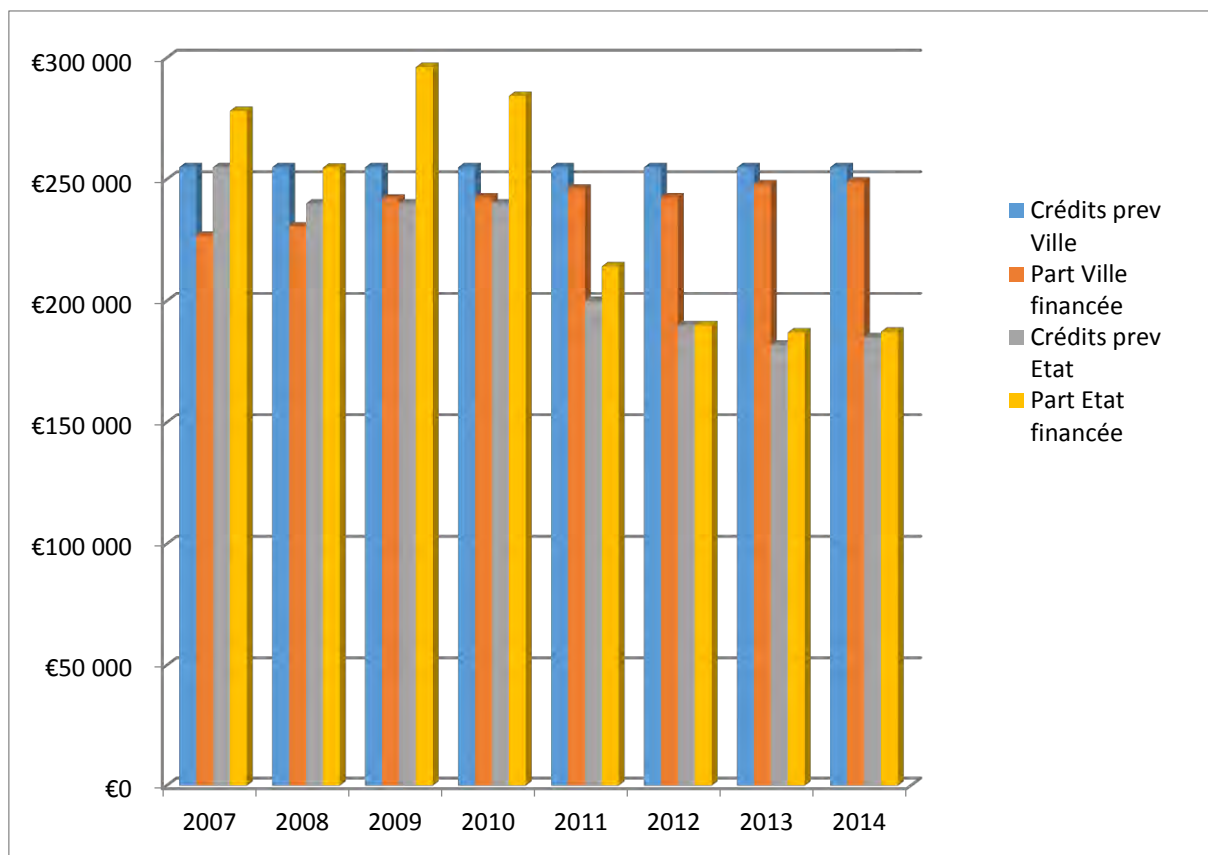
Effectivement, on dénombrait 69 693 habitants à Colmar (population DGF 2013) dont :

- 6 375 habitants dans le quartier Europe (ZUS – IRIS 801/802)
- 2 671 habitants dans le quartier Schweitzer (Hors ZUS – IRIS 805)
- 4 738 habitants dans le quartier Florimont Bel'Air (IRIS 701 et 702)

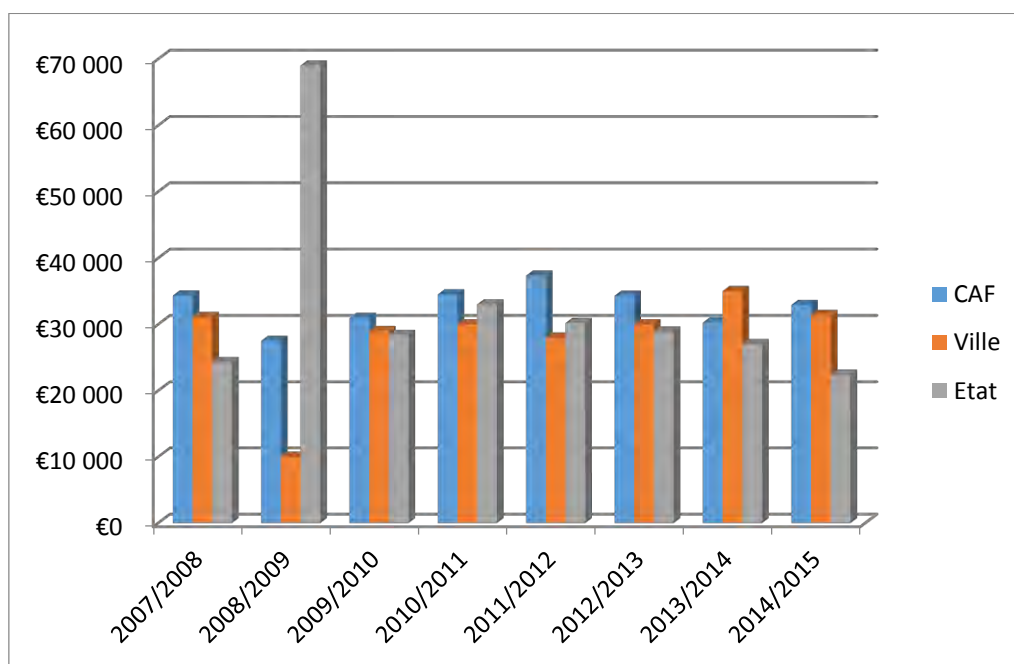
▪ **Eléments de bilan – Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Les actions menées avaient pour objectif de favoriser le «mieux vivre ensemble» et de lutter contre les inégalités territoriales, par une action dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du lien social et de la citoyenneté, de la prévention des discriminations et de la santé.

Au total, sur l'ensemble de la période 2007-2014, ce sont plus de 3,8 millions d'euros de crédits dédiés / spécifiques CUCS comprenant les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité hors opérations Ville Vie Vacances qui ont été mobilisés.



Parmi ces sommes, les crédits versés au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ont représenté près de 750 000 euros.



▪ **Eléments de bilan - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le dispositif prévoit que les actions se déroulant dans le cadre du CLAS doivent comporter deux volets :

- Le volet accompagnement à la scolarité
- Le volet accompagnement des parents en lien avec la scolarité

L'offre du CLAS ne réside donc pas seulement dans l'aide aux devoirs.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les enfants dans les apprentissages scolaires en y associant les parents.

Les enfants en difficulté doivent impérativement être repérés par les enseignants.

L'intérêt est de cibler en priorité les enfants qui ne bénéficient pas d'un accompagnement à la maison.

Sur Colmar :

Les écoles élémentaires bénéficiant du CLAS sont :

- Antoine de Saint Exupéry pour le Centre Europe,
- Jean-Jacques Waltz et Sébastien Brant pour le Club des Jeunes,
- Sébastien Brant pour le Centre socioculturel Florimont et l'ASTI
- Maurice Barrès, Jean Macé, Adolphe Hirn, Saint Nicolas pour l'Association Quartier Nord

Les collèges et lycées bénéficiant du CLAS sont :

- le collège Pfeffel, le collège/lycée Lazare de Schwendi pour le Club des Jeunes,
- le collège Pfeffel et le lycée Schongauer pour l'ASTI.

Les financeurs

Les financeurs sont l'Etat, la Ville de Colmar et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin. Les actions sont financées sur la base des projets réalisés, et plus particulièrement pour la CAF, sur le nombre de participants. Le comité de pilotage du CUCS valide les actions du CLAS.

Le nombre d'élèves et de structures d'accueil

Etablissements scolaires	Structures d'accueil	Nombre d'élèves inscrits en 2011/2012	Présence moyenne par jour en 2011/2012	Nombre d'élèves inscrits en 2012/2013	Présence moyenne par jour en 2012/2013
Élèves des écoles élémentaires	Centre Europe	43	35	40	49
	Club des Jeunes	43	30	40	42
	Centre Florimont	25	18	30	38
	ASTI	40	25	40	39
	AQN	25	11	25	14
Elèves des collèges et des lycées	Club des Jeunes	20	20	20	12
	ASTI	16	10	17	10
	TOTAL	212	149	212	204

▪ **Éléments de bilan – Atelier Santé Ville**

L'Atelier Santé Ville de Colmar (ASV) est issu du Réseau Santé Social Justice. Son financement est budgétisé depuis 2006.

Fin 2008, le comité de pilotage de l'ASV est mis en place. Il est composé de différents acteurs notamment la Ville de Colmar et les services de l'Etat (Préfecture et DDASS 68) L'ASV est porté par l'association OPPELIA de Mulhouse. Un psychologue chargé de projet a mené les actions sur les territoires prioritaires du CUCS.

Les actions ont été développées dans le cadre de l'ASV. Elles consistent dans le développement des groupes de paroles, des rencontres collectives avec les habitants et des entretiens individuels et un partenariat avec le bailleur social Pôle Habitat Centre Alsace.

▪ **Éléments de bilan – Programme de rénovation urbaine¹**

Depuis plus de quinze ans maintenant, **la rénovation urbaine est au cœur de l'action menée par la Ville de Colmar.**

Consciente des processus de déqualification urbaine et sociale concentrés sur le secteur ouest « Quartier Europe » (dysfonctionnements classiques des quartiers type «grands ensembles»), la Ville de Colmar a initié des actions dès 1996, avec le classement du quartier en Zone Urbaine Sensible (ZUS), puis en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU).

La Ville montrait encore son engagement dans la dynamisation de ce quartier par :

- l'inscription dans le Programme national « 50 quartiers » ;
- la signature du Contrat de Ville de Colmar 2000-2006 ;
- la mise en place d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) en 2001 sur l'ensemble du quartier Europe ;
- et enfin par la signature le 1^{er} juin 2006 de la Convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour contractualiser le Programme de Rénovation Urbaine relatif au quartier Europe-Schweitzer.

Depuis la signature de cette convention, 5 avenants simplifiés ont été signés (1 en 2008, 3 en 2009 et 1 en 2011) ainsi qu'un avenant national (n°5). Ce dernier concernait l'ajout d'opérations relatives à la requalification du secteur Amsterdam et à la création d'un éco quartier.

Un nouvel avenant national (n°7) signé le 20 avril 2015 porte sur la restructuration du secteur Luxembourg et la requalification de l'ilot Vienne-Belgrade.

L'ensemble des travaux de ce Programme de Rénovation Urbaine (y compris les opérations ajoutées dans l'avenant n°7) devront être achevés avant 2020.

¹ Cf. annexe 2.



Parallèlement aux travaux de rénovation urbaine, plusieurs mesures d'accompagnement social ont été mises en œuvre pour soutenir les habitants des quartiers aussi bien sur les plans de la cohésion sociale que de l'insertion professionnelle. Ces mesures se déclinent sous différentes formes, dont la maîtrise d'œuvre sociale, la gestion urbaine de proximité, l'insertion par l'économie et encore par des projets artistiques.

Le recours, par le bailleur social, à une **Maîtrise d'Œuvre Sociale (M.O.S)** est systématique pour la mise en œuvre des relogements et déménagements des familles dont le logement va être démolé ou réhabilité avec nécessité d'intervenir en site inoccupé. Le travail de la M.O.S se fait en étroite collaboration avec le bailleur social et les habitants. Cette démarche permet de prendre en compte les besoins et les attentes des habitants, de les aider dans cette situation qui peut être difficile et de les accompagner également après leur relogement.

La Gestion Urbaine de Proximité constitue un enjeu majeur pour la Ville de Colmar en général et pour la ZUS du quartier Europe-Schweitzer en particulier. Ainsi dès le Contrat de Ville 2000-2006 des conventions de Gestion Urbaine de Proximité ont été contractualisées. La dernière convention GUP a été signée en septembre 2010 pour pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Elle définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre avec une gestion concertée au plus près des usages et des attentes des habitants. Elle s'attache aussi plus particulièrement à l'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie, à l'entretien des espaces extérieurs et intérieurs, à la maintenance des équipements et à la tranquillité et la sécurité des habitants.

L'insertion par l'économie a été mise en œuvre, notamment, à travers le Plan Local d'Application de la **Charte Nationale d'Insertion de l'ANRU**, contractualisé le 1er septembre 2010 à l'occasion de la signature de l'Avenant National. Ainsi les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à intégrer une clause d'insertion sociale et professionnelle obligatoire de 5% minimum du nombre total d'heures travaillées dans les travaux d'investissements financés par l'ANRU. Ces heures sont prioritairement réservées aux habitants du quartier Europe-Schweitzer. Aujourd'hui c'est près de 10% des heures travaillées sur les travaux des projets du PRU qui ont été réalisées par des personnes en insertion. L'objectif de ce dispositif est de permettre à ces personnes d'accéder à une embauche.

D'autres dispositifs, comme les **projets artistiques** pilotés par la Mission Locale et soutenus (entre autres) par le CUCS ont permis d'insérer professionnellement des jeunes issus des quartiers en rénovation urbaine. Le projet FASADEU (Formation Axée Sur l'Art Dans l'Espace Urbain) s'est concrétisé par la réalisation, par 12 jeunes en formation peinture, d'une œuvre de l'artiste Miguel Chevalier sur le pignon d'un immeuble situé dans le quartier Schweitzer. D'autre part, le projet P.R.O.X.E.M.I.E. (Piloter la Réalisation d'une Œuvre exécutée en Métal : Intégration et Emploi) a permis l'implantation sur le parvis du Centre Europe, d'une œuvre conçue par l'artiste Vladimir Skoda et réalisée par 10 demandeurs d'emplois engagés dans une formation de professionnalisation dans les métiers de la métallerie.

Sur le « terrain », les améliorations suivantes peuvent être constatées :

- les îlots des grands ensembles ont été dédensifiés et proposent aujourd'hui une typologie urbaine correspondant aux besoins et aux attentes de la population ;
- le parc bâti de logements locatifs sociaux a été largement et très qualitativement amélioré grâce aux restructurations lourdes, aux réhabilitations d'immeubles, aux résidentialisations d'îlots avec aménagements paysagers et grâce aux nouvelles constructions ;
- l'habitat est plus diversifié en termes de peuplement et de forme architecturale ;
- les liaisons entre le quartier ouest et le centre-ville sont facilitées par le traitement qualifiant de l'axe principal (avenue de l'Europe) et des axes secondaires ;
- l'aménagement d'une annexe de la gare côté ouest (rue du Tir) a permis de « casser » la frontière que constituent les voies du rail entre l'ouest et l'est de la Ville ;
- les modes de déplacements doux sont proposés et favorisés par la continuité des axes aménagés ;
- l'attractivité du quartier est renforcée par la rénovation d'équipements « clés » comme le Centre Europe et le Club des jeunes ;
- le cadre de vie est amélioré grâce aux nombreux aménagements redéfinissant les espaces privés et publics ;
- les principes du développement durable ont été intégrés aux projets et plus particulièrement dans le cadre de la création de l'éco quartier Amsterdam ;
- les nombreuses actions rattachées à la gestion urbaine de proximité ont permis de pérenniser les objectifs du PRU notamment en y associant les habitants et en les accompagnant socialement ;
- etc.

Les expériences du PRU doivent permettre d'optimiser les interventions sur les quartiers faisant l'objet du Contrat de Ville.

B. L'élaboration du contrat de ville : démarche et méthodologie

Le contrat de ville s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires élaboré en lien avec les acteurs de territoire pour tenir compte des spécificités de chaque quartier.

Afin de toucher au plus près la réalité des situations vécues, un diagnostic participatif a été mené en plusieurs étapes :

- Réalisation d'un bilan des actions menées antérieurement dans le cadre de la politique de la ville.
- Analyse des données statistiques, actuellement disponibles, à l'échelle des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires.
- Recueil des points de vue des acteurs par le biais d'un questionnaire et analyse des réponses transmises.
- Organisation de deux réunions inter-acteurs le 24 novembre en journée, privilégiant l'approche par quartier. Cette réunion a permis de :
 - dégager un premier diagnostic des 2 quartiers
 - définir les enjeux communs
- Mise en commun de ces éléments et analyses complémentaires lors d'une réunion de travail inter-acteurs, le 9 décembre après-midi. Cette réunion a permis de :
 - faire le point sur les constats principaux et les enjeux.
 - traiter des sujets non encore abordés relevant des 3 piliers du contrat de Ville.

- approfondir l'analyse sur les 3 enjeux transversaux.
- Organisation d'un comité de pilotage, le 18 décembre 2014, qui a validé les grandes lignes du diagnostic et les enjeux stratégiques présentés dans ce document.

Afin d'affiner les premiers éléments recueillis, des réunions thématiques ont été organisées en février et mars 2015.

Les 9 et 13 février, des journées de travail ont été consacrées aux thématiques suivantes :

- Le renouvellement urbain et le cadre de vie sur le quartier Florimont Bel Air (9 février 2015).
- La gestion sociale et urbaine de proximité (09 février 2015).
- L'emploi et le développement économique (13 février 2015).
- Le vivre-ensemble (13 février 2015).

Ces réunions ont permis de dégager collectivement les éléments pouvant faire leviers sur les territoires concernés, tout comme les points durs auxquels les acteurs sont confrontés. Elles ont été l'occasion de réunir ensemble élus, services des collectivités, associations, et habitants.

Outre les éléments connus par les bilans des dispositifs de la politique de la ville, ces temps de travail collaboratifs ont permis de travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Pour affiner les pistes pressenties lors de ces réunions, des groupes de travail thématiques se sont réunis durant le mois de mars. Ils concernaient les thématiques suivantes :

- Gestion sociale et urbaine de proximité (10 mars 2015)
- Emploi, développement économique et insertion (10 mars 2015)
- Maîtrise de la langue (12 mars 2015)
- Santé (12 mars 2015)
- Questions éducatives (13 mars 2015)
- Rénovation urbaine (16 mars 2015) ;

Les éléments qui en sont ressortis ont permis d'affiner les constats, les freins et les leviers, d'expliquer des tendances, de déterminer les objectifs opérationnels et de définir des pistes d'actions. Elles avaient vocation à réunir surtout les acteurs associatifs concernés de près par la thématique les concernant.

Sur la base de ces éléments, un second comité de pilotage a été organisé le 8 avril 2015. Il a permis de valider les éléments présentés dans ce document.

1. Le territoire d'intervention : la Communauté d'Agglomération de Colmar

A. Une situation géographique privilégiée où les questions de cohésion sociale doivent demeurer une préoccupation essentielle.

Troisième ville d'Alsace, par l'importance de sa population, Colmar est le chef-lieu du département du Haut-Rhin, au cœur de l'Alsace. Sa localisation en position médiane de l'Alsace en fait un carrefour stratégique entre les grands centres urbains et les vallées vosgiennes.

Colmar et son agglomération voient leur attractivité renforcée par leur proximité immédiate avec quatre métropoles, Strasbourg, Mulhouse, Fribourg et Bâle, Colmar constituant en outre un nœud plurimodal où convergent plusieurs infrastructures :

- Au niveau routier, l'Autoroute A 35 qui traverse l'Alsace du Nord au Sud et la Rocade Ouest (RD83) qui permet son contournement par le nord et l'ouest à 2 x 2 voies.
- Au niveau ferroviaire, la gare-voies avec les lignes TER Strasbourg-Bâle, Colmar-Metzeral et pour le fret, la ligne Colmar-Neuf-Brisach. L'offre TGV et TER déjà importante, s'est accrue en décembre 2011 lors de la mise en service du TGV Rhin-Rhône. Colmar est desservie par plusieurs lignes TGV, soit de manière directe, soit de manière indirecte via les gares de Strasbourg et de Mulhouse.
- Au niveau du transport aérien, l'Aéroport d'affaires de Colmar-Houssen et la proximité des aéroports internationaux de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse et de Strasbourg-Entzheim accessibles via l'autoroute.
- Au niveau fluvial, la proximité du port rhénan Colmar/Neuf-Brisach, plate-forme logistique eau-fer-route du Centre-Alsace.
- Enfin, Colmar dispose d'un réseau de transports urbains (réseau TRACE).

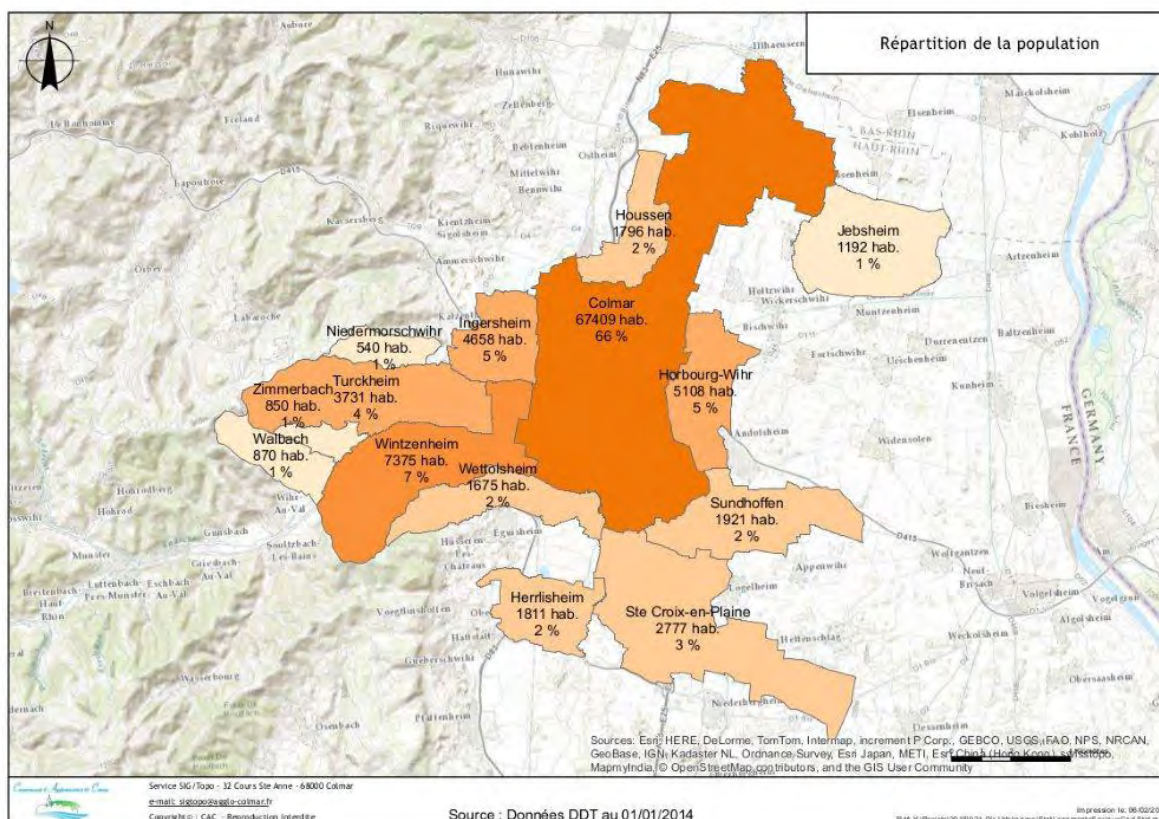
L'économie de l'agglomération colmarienne se caractérise par un tissu d'entreprises riche et diversifié marqué notamment par :

- l'industrie et la présence de grandes entreprises industrielles telles LIEBHERR (pelles mécaniques), RICOH (équipements bureautiques et services afférents) et TIMKEN (équipementier automobile),
- la présence de PME aux savoir-faire et à l'expertise reconnus dans différents domaines de l'industrie et des services et pour certaines positionnées sur des secteurs stratégiques (logistique, ingénierie et maintenance industrielles, injection plastique, mécanique, textiles ...).

A noter également, la présence sur le site du Biopôle, au Sud-Ouest de Colmar, de plusieurs structures académiques, professionnelles et de recherche dont l'INRA, l'Université de Haute Alsace (UHA) et le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie spécialisé dans les matières fertilisantes organiques et l'agroenvironnement (CRITT RITMO).

Ainsi, l'agglomération colmarienne s'impose par son rayonnement économique, résidentiel et culturel, régional et transfrontalier, en pôle économique structurant majeur du centre-Alsace. Sa grande richesse historique et culturelle, ses paysages contrastés et son patrimoine vinicole mondialement réputé attirent chaque année un flux touristique important.

La ville de Colmar est ville-centre de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), qui réunit 14 communes et environ 104 000 habitants sur une superficie de 207 km² (densité de population : 504 habitants/m²).



B. Les enjeux de développement à l'échelle intercommunale

Les 14 communes de la CAC ont pour objectif commun d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût.

La recherche d'optimisation des moyens humains, matériels et organisationnels, par leur mise en commun, s'articule autour d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales : notamment l'économie, l'aménagement du territoire, le transport et l'habitat.

Cette vision stratégique trouve sa cohérence dans plusieurs outils élaborés et mis au service de l'agglomération.

⇒ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Dans le cadre de la compétence «équilibre social de l'habitat», la CAC a retenu l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle communautaire comme étant d'intérêt communautaire.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit à partir d'une évaluation des besoins en logement et en hébergement des ménages installés au sein de l'agglomération, de formuler un programme opérationnel d'actions à remplir sur 6 années.

LA CAC a adopté en février 2011 son second PLH, qui court sur la période 2011-2017, le précédent ayant couvert la période 2004-2010.

Le programme d'actions de ce second PLH se fonde sur six axes stratégiques :

- mettre en place une politique foncière intercommunale ;
- contribuer au développement d'une offre attractive en matière d'habitat pour toutes les familles ;
- coordonner le développement d'une offre d'habitat adaptée à la diversité des besoins liés au vieillissement de la population et au handicap ;
- prendre en compte les besoins spécifiques liés aux gens du voyage et aux nomades sédentarisés ;
- lutter contre l'habitat indigne ;
- s'inscrire transversalement dans la dynamique du développement durable.

Ainsi, plusieurs actions ont d'ores et-déjà été mises en œuvre, notamment la création en 2013 d'un dispositif innovant d'aide au portage foncier.

Ce dispositif vise à soutenir les opérations d'acquisitions foncières ou immobilières réalisées par les communes membres et/ou par des organismes de logement social, dont la destination finale est la production de logements aidés. Ce dispositif a été rendu possible grâce à un partenariat avec la Caisse des Dépôts.

⇒ **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

La CAC a arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 30 juin 2011, son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Les grands objectifs du PDU reprennent les obligations fixées par la loi en les adaptant au contexte de l'agglomération colmarienne. Ils visent un développement important des transports alternatifs et préconisent le report modal vers des modes de transports plus économiques et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire.

⇒ **Le développement économique**

La CAC place au cœur de sa stratégie de développement économique, la création d'un environnement favorable à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle s'engage donc à mettre en œuvre une offre de haute qualité dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises par une politique dynamique et attractive en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises.

La Ville de Colmar et la CAC ont ainsi souhaité la création, au sein du quartier Europe à Colmar, d'un outil immobilier à destination des jeunes entreprises de type pépinière. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar qui vise à promouvoir la mixité urbaine et sociale des quartiers Europe - Schweitzer.

⇒ **Une politique de l'emploi**

L'action de la CAC dans ce domaine prend plusieurs formes et visent plusieurs objectifs :

La clause d'insertion

Depuis 2001, le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Il s'agit pour les collectivités et l'Etat, d'inclure dans un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues, de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion à l'occasion d'un marché de travaux ou de services.

Par conséquent, dans le cadre de son action en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté, la Communauté d'Agglomération de Colmar, la Ville de Colmar, l'Etat, l'ANRU et le Pôle Habitat ont conjointement signé, le 1er septembre 2010, un Plan Local pour l'Application de la Charte Nationale d'Insertion. Celle-ci prévoit dans le cadre des travaux d'investissement du Programme de Rénovation Urbaine un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre d'heures travaillées. Désireux d'aller au-delà de cette exigence, les maîtres d'ouvrage ont porté à 10% cet objectif.

La Communauté d'Agglomération de Colmar pilote de cette démarche et en est l'unique interlocuteur sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi, au titre de la Ville de Colmar, 12 952 heures ont été réalisées fin 2014 contre 9 394 en 2013. En 2014, on a compté 43 bénéficiaires dont 56% issus des quartiers prioritaires - périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le soutien à la Mission Locale

La Mission Locale assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne des jeunes non scolarisés et sans emploi. Elle assure un service de proximité et mobilise tous les moyens disponibles pour prévenir les risques d'exclusion et construire un plan d'insertion.

Au 30 septembre 2014, la Mission Locale des Jeunes Haut-Rhin Nord a accueilli 2 599 jeunes contre 2 614 sur toute l'année 2013. Parmi ces jeunes, 1 387 sont issus de la CAC. Le soutien de l'association a permis à 62% des bénéficiaires de la CAC d'accéder à un emploi ou une formation. Il contribue au maintien et à l'amplification de l'accompagnement dispensé aux jeunes résidant sur son territoire (par exemple la tenue de permanences supplémentaires).

Pour l'année 2015, le montant de la participation de la CAC à la Mission Locale des Jeunes s'élève à hauteur de 184 830 €.

Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Depuis 2014, la CAC soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), l'action des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), considérant que le soutien aux SIAE relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique. Onze SIAE, bénéficiant de l'agrément de l'Etat validé par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), œuvrent sur le territoire de la CAC et constituent des partenaires de l'agglomération notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Le Salon Régional Formation Emploi de Colmar

La CAC soutient l'association Jeune Emploi Formation (J.E.F.) dans l'organisation du Salon Régional Formation Emploi.

L'association J.E.F. qui compte parmi ses membres le Pôle Emploi, la Préfecture du Haut-Rhin, l'Inspection Académique du Haut-Rhin, l'Université de Haute Alsace, l'AFPA, la Mission Locale des Jeunes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre d'Agriculture, œuvre pour rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours, dont les objectifs sont :

- la mise en relation des demandeurs d'emploi avec des entreprises qui recrutent,
- la promotion et l'information sur les métiers, les filières de formation, les entreprises et les secteurs d'activité,
- la mise à disposition d'outils et de services pour aider à la concrétisation de projets professionnels.

En 2014, le salon a accueilli plus de 24 000 visiteurs (+15%), 317 exposants (+22%) et affiché 775 offres d'emploi (dont 52% pour des contrats à durée indéterminée).

⇒ La Politique de la Ville

Animations Eté

Des loisirs sportifs, culturels et éducatifs sont proposés à des jeunes de 5 à 18 ans, de Colmar et environs, pendant les congés d'été. Cette opération bénéficie du concours de 67 associations, des communes, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, de la CAF du Haut-Rhin et de la CAC. La Ville de Colmar apporte son soutien logistique.

Dispositif « Ville Vie Vacances »

Ce dispositif propose aux jeunes majeurs et aux 11 - 18 ans les plus en difficulté issus prioritairement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou en voie de marginalisation, de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative pendant leur temps de vacances scolaires (février/Pâques-Eté-Toussaint/Noël). Il s'agit de les mobiliser autour de projets constructifs et éducatifs. Ce dispositif est cofinancé par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la CAC. Il est piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin.

C. Le territoire vécu

Le territoire vécu ne fait pas l'objet d'un périmètre précis. Il fait référence aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (services publics, équipements, zones de chalandise).

La municipalité a beaucoup œuvré pour « casser » la frontière qui sépare artificiellement (voie ferrée) les deux côtés – Ouest et Est – de la Ville.

En témoignent :

- L'aménagement d'une gare annexe côté Ouest, rue du Tir.
- La restructuration des friches militaires « Baur » et « Rapp » qui a favorisé la création d'emplois tertiaires, à destination de tous les Colmariens (plus de 500 emplois créés).
- L'aménagement de l'axe rectiligne « Liberté » permettant de relier aisément les quartiers Ouest au secteur gare.
- La restructuration du Centre Europe désormais doté d'une grande salle de spectacle dont le rayonnement a vocation à attirer vers elle tous les habitants de la ville et même au-delà.

2. Les éléments de diagnostics territoriaux sur les quartiers prioritaires

Au niveau du Contrat de Ville, seule la Ville de Colmar est concernée via deux quartiers identifiés comme prioritaires, à savoir celui de « Europe-Schweitzer » et celui de « Florimont-Bel’Air »², tous les deux situés sur Colmar.

Ces deux quartiers représentent 16,1% des habitants de Colmar, soit 10.910 habitants (source RFL 2011 – cf. tableau ci-dessous).

À l’échelle de l’agglomération, un peu plus d’un habitant sur dix réside dans un territoire prioritaire au titre de la politique de la ville.

Nom du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	Population Source RFL 2011	Ville RP 2011	CAC RP 2011	Poids QPV / Ville	Poids QPV / CAC	Revenu médian Source RFL 2011
Florimont – Bel’Air	1 650	67 409	101 911	2,4	1,6	8 800
Europe - Schweitzer	9 260	67 409	101 911	13,7	9,1	9 500

Le plan de situation des deux quartiers prioritaires (ci-dessous) souligne la localisation des quartiers prioritaires à l’Ouest de Colmar et leur caractère limitrophe des communes d’Ingersheim et de Wintzenheim.

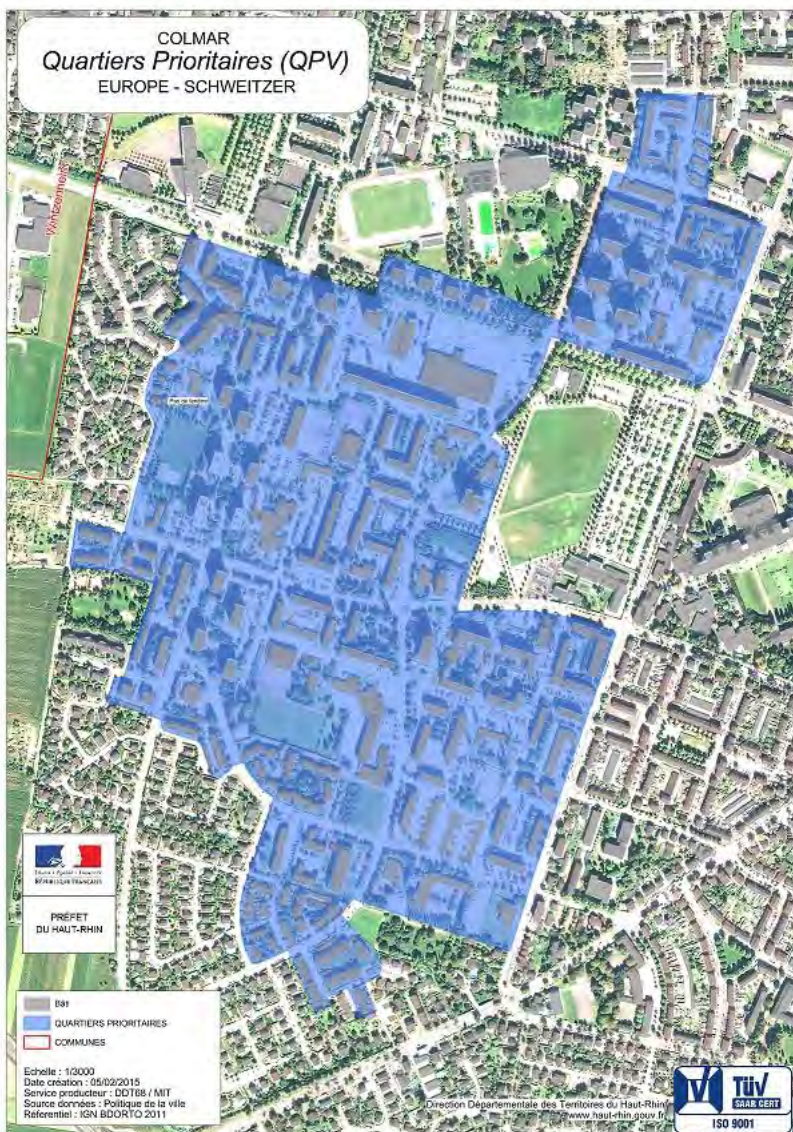


² Cf. décret 30 décembre 2014, n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Les deux quartiers identifiés comme prioritaires présentent des points communs notamment au regard de l'emploi (cf. page 23) mais ils ont également une identité spécifique.

A. Les éléments relatifs au quartier « Europe-Schweitzer »

Population : 9260 habitants – Revenu médian : 9 500 €³



Les opérations de rénovation urbaine engagées sur le quartier depuis de nombreuses années ont profondément transformé le territoire tant sur le plan urbain qu'au niveau du peuplement. Les acteurs font état d'un environnement urbain rénové et agréable remarqué par les habitants. On y relève une mixité sociale renforcée liée à la construction de formes d'habitats différentes. Pour autant certains problèmes, liés à des situations sociales dégradées, demeurent.

Le quartier « Europe-Schweitzer » représente un espace important à l'échelle de la commune. Mais comme évoqué précédemment, il ne constitue pas une unité puisqu'il se compose de sous-secteurs présentant des situations différentes dont l'analyse ci-dessous ne rend pas compte.

Une approche infra-communale établit que la population sur le quartier est de 13.339 habitants⁴, soit

environ 20% de la population de Colmar.

³ Source : données produites par le CGET – Commissariat à l'Égalité des Territoires, à l'échelle du périmètre du quartier prioritaire.

⁴ Les données présentées à l'échelle des territoires prioritaires (sauf celles mentionnées CGET) relèvent d'une analyse infra communale à l'échelle des iris. Cette approche est prescrite par le CGET dans l'attente de données plus fines qui seront produites ultérieurement. Le terme iris signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Il constitue la base minimale en matière de diffusion de données infra communales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. De ce fait, le périmètre retenu ne correspond pas exactement à celui des périmètres d'intervention identifiés au titre de la Politique de la Ville. Il est souvent plus large. Dans la mesure où il n'est pas possible, au moment de l'établissement de ce diagnostic de disposer de données à l'échelle des périmètres définis comme prioritaires, les éléments présentés permettent au moins de disposer d'éléments de cadrage et d'apprécier les tendances générales. Les iris concernés sont pour « Europe – Schweitzer » : iris 801, 802, 803, 804 et 805 et « Florimont – Bel Air » : iris 701 et 702.

Les principaux constats sont les suivants :

- Une population jeune importante : surreprésentation des 0-14 ans, soit 25,8 % de la population, et seulement, 13,7 % de plus de 60 ans. Une monoparentalité marquée (15,2%).
- Existence d'une situation de précarité (nombreux minimas sociaux) et une situation objective de faiblesse des ressources financières.
- Une situation de déscolarisation dès la fin de l'obligation scolaire, renforcée par un faible pourcentage de personnes diplômées.
- Un pourcentage faible d'actifs occupés. Les difficultés d'accès à l'emploi sont liées en très grande partie à un manque de qualification, mais aussi à des discriminations.
- De nombreuses situations de précarité renforcée par une faible maîtrise de la langue.
- Des relations interpersonnelles rendues difficiles en raison d'habitudes de vie différentes et de tensions donnant lieu à des phénomènes de repli.
- Une mixité sociale et culturelle ressentie à la fois comme un atout et une difficulté. Sur le plan positif, la diversité culturelle est porteuse d'entraide et de solidarité. Dans le même temps, l'appartenance culturelle diversifiée rend difficiles la cohabitation et la rencontre entre les uns et les autres.

Beaucoup d'acteurs ont souligné que l'accroissement des phénomènes de paupérisation sous toutes ses formes, avec notamment un accroissement des situations familiales porteuses de difficulté, que ce soit en termes de développement des familles monoparentales, et des familles sous tutelle, rend difficile le travail d'accompagnement et de mobilisation des habitants. De plus cette précarité monétaire a pour effet un renforcement des difficultés d'accès aux loisirs, à la culture, au sport... avec par ailleurs un accroissement des demandes d'accompagnement scolaire non satisfaites par manque de places.

Pour autant, le quartier présente plusieurs atouts :

- une rénovation urbaine, engagée depuis des années, qui a clairement transformé le quartier en termes de bâti et d'espaces extérieurs, mais aussi en terme de population,
- un quartier bien desservi en termes de transport en commun et de voies de communication notamment dans le lien et l'accessibilité au centre-ville,
- un quartier doté de nombreux équipements de qualité.

Le programme de rénovation urbaine du quartier Europe-Schweitzer n'est aujourd'hui pas encore totalement achevé.

En effet, un projet est en cours pour compléter l'éco quartier Amsterdam. Ce projet vise à renforcer la mixité sociale et fonctionnelle sur le secteur avec la construction de 24 logements en accession privée, 13 logements sociaux, l'implantation de Pôle Emploi et d'un bâtiment pour bureaux tertiaires.

Ainsi, le secteur Luxembourg, situé à proximité d'un axe principal reliant le centre-ville au quartier Ouest, va être totalement restructuré et rénové (avenant n°7 à la convention ANRU). Ce projet d'ampleur prévoit la démolition partielle de la barre située rue de Luxembourg, la réhabilitation et la résidentialisation des logements restants, la requalification des espaces publics avec la création d'une place centrale, d'un square végétalisé et de nouveaux axes pour piétons et cyclistes. Dans le souci de conserver un commerce de proximité pour les résidents, ce projet prévoit également le « traitement » du bâtiment occupé actuellement par un supermarché et sa galerie marchande. Il prévoit aussi la reconstruction de logements et la création d'une pépinière d'entreprises, vecteur d'un dynamisme économique à venir. L'objectif est en effet de renforcer l'attractivité de ce secteur, cœur névralgique du quartier, et de favoriser la mixité sociale, fonctionnelle, et économique

Le niveau d'équipements constaté est un atout pour les habitants du quartier, mais aussi à une échelle plus large, dans la mesure où ces équipements peuvent profiter à l'ensemble des habitants de la ville de Colmar comme des communes limitrophes.

B. Les éléments relatifs au quartier « Florimont - Bel'Air »

Population : 1650 habitants – Revenu médian : 8 800 €⁵

Ce quartier, ne faisant pas partie du périmètre ANRU, n'a jusqu'à présent pas bénéficié d'investissements importants pour la rénovation urbaine.

Le territoire, dont la partie Bel Air est en travaux depuis 2012 avec les premières démolitions des immeubles de la Cité Bel'Air (au total 240 logements démolis d'ici 2016) connaît des évolutions contrastées.



L'espace bâti est dégradé, mais de nombreuses potentialités existent sur le quartier et dans un environnement plus large.

Le quartier Florimont Bel'Air, au titre des données infra-communales de l'INSEE, représente 4.738 habitants soit 7% de la population de Colmar. On peut le considérer comme un petit quartier et moins dense que le quartier Europe. Pour autant, il présente des problématiques sociales plus dégradées.

C'est un quartier marqué par une surreprésentation des populations de 60 ans et plus. Celles-ci représentent 23,5% de la population du quartier. 9.3% de la population sont des enfants de moins de 5 ans.

La situation des ménages est atypique : 30% de ménages isolés et 14% de ménages en monoparentalité.

est renforcé par une faible maîtrise de la langue.

L'enjeu en terme de parentalité

⁵ Source : données produites par le CGET – Commissariat à l'Égalité des Territoires, à l'échelle du périmètre du quartier prioritaire.

Le quartier est marqué par une précarité renforcée (paupérisation), mais aussi par des phénomènes de résignation.

Pour autant, les intervenants sociaux font état d'une baisse des situations familiales difficiles sur le secteur en raison des travaux de démolition engagés sur le secteur Bel'Air.

Sur le plan de l'emploi, une part importante de la population est de fait inactive, en raison principalement d'un manque de qualification.

Les acteurs ont relevé un processus de dégradation des espaces extérieurs. Il a été constaté un développement des incivilités et des dégradations, notamment au niveau de la rue des Marguerites située dans la Cité Florimont (détérioration des équipements, problème des établissements scolaires à proximité).

De plus l'action de démolition en cours sur le secteur Bel'Air a un effet direct sur le secteur Florimont avec une évolution des squats sur cette partie du territoire (déplacement des problèmes d'un secteur sur l'autre). De ce fait les acteurs soulignent un développement du sentiment d'insécurité sur le secteur Florimont.

Sur le plan des usages et des fonctionnements, ce quartier ne forme pas une entité, car les secteurs Florimont d'un côté, et Bel'Air de l'autre, ne communiquent pas en dépit de leur proximité.

La voie ferrée joue depuis des années un rôle de barrière symbolique renforcée par un carrefour difficilement franchissable en particulier en mode de déplacement doux. Les actions menées côté Cité Florimont n'entraînent pas le déplacement des habitants situés côté Cité Bel'Air et inversement.

Ainsi, le quartier est marqué par :

- de nombreuses ruptures dans les relations à l'espace,
- un enclavement des « cités »,
- un rapport aux équipements et structures relevant de l'hyper-proximité et donc une absence de mobilité / de mobilisation,
- une faiblesse des espaces de jeux,
- un manque de lieux de convivialité, de rencontres, et plus globalement de prise en charge des enfants en particulier,
- un sentiment d'insécurité.

Plus généralement, les travaux d'ampleur dans le domaine de la rénovation urbaine engagés depuis de nombreuses années sur le quartier Europe-Schweitzer ont renforcé le ressenti de relégation sur le quartier Florimont – Bel'Air.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation réalisés sur les immeubles de ces deux cités n'ont pas permis de pérenniser les investissements et de répondre aux besoins actuels en termes de confort de logement et de qualité de cadre de vie.

Les acteurs ont néanmoins mis en avant certains atouts :

- la mixité culturelle
- la présence de nombreuses associations,
- la présence de structures, d'équipements, notamment scolaires,
- l'importante fréquentation des commerces de proximité.

C. Un enjeu commun aux deux quartiers : l'emploi

Le diagnostic qualitatif a permis de faire apparaître les enjeux suivants en terme d'emploi :

- Une situation de l'emploi dégradée en particulier en raison de l'absence ou la faiblesse de la qualification. Phénomène renforcé par une faible maîtrise de la langue française pour certains.
- Une offre d'emploi peu qualifiée en baisse sur le secteur.
- Peu de personnes s'inscrivent dans une logique de création d'activités ou d'entreprises.

Au-delà de ces éléments, l'établissement d'un diagnostic quantitatif dans le champ de l'emploi est difficile car les données actuellement disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont très limitées (données de population et de revenu) ou absentes.

En attendant ces données, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires invite à utiliser les données à l'échelle des iris mais ces données ne permettent pas une approche fine des quartiers. Le CGET a établi un document permettant de rendre compte des intersections entre le quartier prioritaire et les iris (définis par l'INSEE) sur la base de la superficie (cf. document ci-dessous), ce qui ne donne pas une clé de lecture par rapport aux données de population.

Intersection des quartiers prioritaires et des Iris

Au moins 5% du quartier prioritaire est en intersection avec cette liste d'IRIS

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Z0764 - Florimont/Bel Air	Z0764	680660604	St-Joseph Mittelharth Nord	5.7%
	Z0764	680660701	St-Vincent de Paul Est	43.4%
	Z0764	680660702	St-Vincent de Paul Ouest	50.9%
Z0765 - Europe/Schweitzer	Z0765	680660801	Europe Sud Est	15.4%
	Z0765	680660802	Europe Sud Ouest	32.7%
	Z0765	680660803	Europe Nord Ouest	11.5%
	Z0765	680660804	Europe Centre	26.5%
	Z0765	680660805	Europe Nord Est	13.7%

▪ Des données incomplètes mais inquiétantes sur le profil des demandeurs

Les données transmises par Pôle Emploi et la Mission Locale à l'occasion de l'établissement du diagnostic dressent une image des publics en recherche d'emploi sur le territoire des quartiers prioritaires.

⇒ Données Pôle emploi

Les données transmises par Pôle Emploi sont de deux types : données comparées pour les trois secteurs anciennement en CUCS datant de septembre 2014 et des données actualisées à novembre 2014.

Les données disponibles sur le périmètre des CUCS en septembre 2014 faisaient état de 1936 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM – cf. tableau page suivante).

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois	Europe	Sint Niklaas	Florimont
Nombre	1 160	232	544
%	59,9	12,0	28,1
Evolution sur un an	5,40%	-2,10%	8,80%
Moins de 30 ans	18,40%	4,30%	9,20%
Plus de 50 ans	9,80%	2,00%	6,00%
CLD	42,20%	41,80%	44,10%
Niveau infra V	21,00%	23,30%	23,90%
Niveau V	54,50%	55,60%	53,70%
Niveau Bac et plus	7,70%	7,70%	9,00%
Non qualifiés	36,60%	39,20%	29,40%
Qualifiés	62,70%	59,50%	69,30%

Source : Pôle Emploi / données septembre 2014 - Zones CUCS

Ces données mettent en exergue les aspects suivants :

- Une croissance des moins de 30 ans sur un an dans les quartiers en politique de la ville.
- Des niveaux de formation bas pour les demandeurs d'emploi en CUCS avec des différences selon les territoires en CUCS.
- Des seniors résidant dans un quartier politique de la ville plus touchés par le chômage (augmentation du nombre de ces personnes dans les effectifs de DEFM) sauf pour le secteur Sint Niklaas.
- La part des personnes non indemnisées est variable selon les quartiers, mais globalement il s'agit un demandeur d'emploi sur deux.
- Par contre la part des bénéficiaires du RSA au sein des différents CUCS est quasiment la même (autour de 8%).

Les autres données transmises par Pôle Emploi renseignent sur la situation des deux quartiers prioritaires « Europe – Schweitzer » et « Florimont – Bel'Air » en novembre 2014.

Il est fait état de 1310 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C).

- Les hommes sont majoritaires puisque 745 des demandeurs sont des hommes (56,8%) et 563 sont des femmes. 627 demandeurs d'emploi en portefeuille dédiés ZUS.
- Parmi l'ensemble de ces demandeurs, 258 ont de 17 à 25 ans, 857 de 26 à 49 ans et 195 ont 50 ans et +.

- Parmi ces demandeurs, 138 sont sans formation. 112 ont un niveau BAC + 2 à BAC + 5, 223 ont un niveau Bac (77 ont obtenu le bac) et enfin 504 ont un niveau CAP (sachant que 99 ont obtenu le diplôme).

Plus globalement Pôle Emploi met en avant les faiblesses suivantes sur les territoires prioritaires.

Au niveau du profil des personnes en recherche d'emploi, il est constaté :

- Une différence de plus de 4 points dans les niveaux de qualifications entre les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires par rapport aux autres quartiers.
- Une part de demandeurs d'emploi non indemnisés (assurance chômage ou solidarité) supérieure en quartiers prioritaires.
- Des publics jeunes et seniors plus fortement touchés par la montée du chômage dans ces quartiers.
- Un chômage de longue durée très important : plus de 42% des demandeurs d'emploi sont de « longue durée » (c'est-à-dire de plus d'un an).

Par ailleurs sur un plan plus structurel, Pôle Emploi constate :

- Des difficultés à la mobilisation des clauses d'insertion sur le territoire colmarien et un manque de pilotage même si une veille interne est organisée pour repérer les offres et les demandeurs d'emploi.
- Une faible « vie de quartier », manque de boutiques locales qui permettraient la rencontre et réduirait les risques de tensions.
- Une maîtrise de la langue française trop faible voire inexistante, ce qui crée de réelles difficultés dans les relations agents-public des quartiers prioritaires. Cela réduit l'accès à l'emploi mais aussi à la formation et rend les démarches et échanges administratifs plus complexes.
- Des relations parfois difficiles avec les conseillères de l'agence, la relation homme (demandeur d'emploi)-femme (conseillère) difficile pour des raisons sociétales.
- De réelles difficultés à mobiliser les jeunes dans le cadre d'opérations les concernant (forum etc...).

⇒ **Données Mission Locale**

La Mission Locale a accueilli :

- au niveau du quartier « Europe »
406 jeunes (204 Femmes / 202 Hommes) résidant dans le quartier ZUS.
19.3% des jeunes en emploi d'avenir sont issus de la ZUS.
- au niveau du quartier « Florimont – Bel'Air »
204 jeunes (87 Femmes / 117 Hommes) résidant dans le quartier CUCS (hors ZUS).

▪ **Pour autant des atouts sur lesquels s'appuyer...**

Pour autant dans le domaine de l'emploi, plusieurs atouts peuvent être mis en avant également.

L'existence du RIC (réseau insertion colmarien) constitue un atout en termes de collaboration inter-acteurs qui permet la création de parcours pour des demandeurs issus de quartiers prioritaires.

Plus globalement il est fait état d'une présence de nombreux partenaires du champ de l'emploi et de l'insertion au sein de ces quartiers ainsi que des collaborations optimisées entre ces acteurs (Mission Locale, Pôle Emploi,...).

Le projet de pépinière d'entreprises dans l'éco-quartier d'Amsterdam constitue par ailleurs une opportunité.

Pôle Emploi met en exergue :

- La mise en place au niveau de Pôle Emploi de 3 portefeuilles spécifiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires (en vue de mise en place d'actions spécifiques).
- Des actions spécifiques déployées par l'agence en direction de ce public, comme par exemple une opération d'accompagnement de « femmes issues de QPV » avec pour objectif de redonner de la perspective en vue d'emploi ; mais aussi d'action « femmes diplômées ZUS » avec du coaching.
- Une action pour des demandeurs issus des QPV dans le cadre d'une préqualification-qualification pour les métiers du BTP.
- Un projet d'accompagnement spécifique pour les Seniors des QPV.
- La bonne collaboration entre l'EPIDE de Strasbourg et quelques jeunes issus de quartiers prioritaires qui ont pu intégrer le dispositif.
- Un accompagnement des projets de création d'entreprises en particulier pour les habitants QPV (Pôle emploi 1^{er} financeur des aides à la création).
- Une mobilité dans le quartier équivalente (transports en commun) aux autres zones de la Ville et une Ville de dimension permettant de nombreux accès piétons (gare).

Par ailleurs, Pôle emploi s'inscrit dans les politiques de lutte contre les discriminations et est détentrice de la seule méthode de recrutement reconnue non discriminatoire (la Méthode de Recrutement par Simulation) utilisée également par Colmar Europe.

3. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Au-delà des objectifs stratégiques et opérationnels développés ci-dessous, le contrat de ville vise à prendre en compte de manière transversale à tous les enjeux les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des discriminations et de jeunesse.

A. Dans le domaine de la cohésion sociale

... de manière transversale

De manière transversale, quatre enjeux ont été identifiés : améliorer le vivre-ensemble, renforcer l'apprentissage de la langue française, s'inscrire dans une logique de réussite éducative, renforcer la promotion et de la prévention de la santé.

▪ Améliorer le vivre-ensemble

La notion de vivre-ensemble renvoie à l'idée de partage, de liens, d'une contribution à « quelque chose » de commun. Vivre ensemble est complexe dans un contexte d'individualisation marqué, de précarité (avec notamment la perte d'estime de soi) et de « concurrence » inter-individus, voire inter-groupes.

- Développer les apprentissages multiples dans une visée interculturelle et de mixité
 - Favoriser la création de lieux d'échanges, de rencontres.
 - Renforcer les démarches / actions interculturelles.
 - Travailler sur le respect, dans une logique de co-construction des règles.
- Travailler sur le sentiment d'appartenance, faire « sens commun » via le renforcement de la laïcité et des valeurs de la République
 - La Ville de Colmar s'attache à conforter le dialogue avec l'ensemble de ses concitoyens au travers de toutes les communautés rassemblées, y compris religieuses. Un calendrier « interculturel » : « vivre ensemble à Colmar » est réalisé chaque année avec l'aide de la Ville et de l'Etat.
- Travailler les mobilités
 - Faire sortir les habitants des quartiers
 - Travailler sur l'attractivité des équipements dans et hors quartier
 - Articuler les actions de proximité et de mobilité
- Faire adhérer les personnes aux projets qui leurs sont proposés
 - Co-construire des actions avec les habitants / familles
 - Décloisonner les actions
 - Valoriser le potentiel des quartiers et changer de discours sur ces territoires.
 - Renforcer les fonctions parentales
 - Recourir à un médiateur entre les habitants et les bailleurs sociaux.

▪ **Améliorer la maîtrise de la langue française**

- Objectiver les besoins, orienter les publics.
- Coordonner le réseau : mettre en place une plate-forme départementale avec deux antennes, l'une pour le sud du département basée à Mulhouse et l'une pour le nord basée à Colmar, chargée :
 - d'orienter les publics avec une approche individualisée permettant de tenir compte du projet de vie de la personne (recherche emploi, accès aux droits, suivi des enfants scolarisés, etc.) et des freins (familiaux, garde des enfants, santé, logement, mobilité)
 - d'identifier les acteurs et les dispositifs
 - de mobiliser et d'animer le réseau des acteurs du repérage, de la formation, du travail social
 - de proposer un outil commun et partagé de suivi des publics, pour permettre la cohérence des parcours.
- Adapter l'offre existante pour la rendre plus attractive
 - Organiser des groupes de formation homogènes par type de publics et par attentes (femmes seules avec enfants scolarisés, seniors, jeunes en recherche d'emploi, etc.)
 - Valoriser les parcours de formation réussis (remise de diplômes, d'attestation avec « cérémonies »).
- Repérer et cibler les publics
 - Améliorer la connaissance des dispositifs par les acteurs du repérage
 - Mettre en place des outils à la disposition des acteurs du repérage qui évoquent le sujet de la maîtrise de la langue (fiches de liaison).
- Rendre la formation linguistique plus efficace
 - Améliorer la formation des intervenants : connaissance linguistique mais aussi sociologique (codes des pays d'origine des publics)
 - Proposer des formations selon 4 types d'attentes : la maîtrise élémentaire de la langue (300 mots) dans un objectif de rapidité / l'accès à l'emploi / la socialisation (citoyenneté, connaissance des codes liés à la langue) / le « ressourcement » (les savoirs de base) pour les publics ayant suivi un cursus scolaire français
 - Fixer des objectifs de résultats aux groupes de formation : durée et horaires adaptés aux attentes (samedis et soirs après le travail, réforme des rythmes scolaires, transports collectifs, etc.), contenu pédagogique.

▪ **S'inscrire dans une démarche de programme de réussite éducative et optimiser l'offre éducative périscolaire**

L'enjeu est de mettre en œuvre une action permettant de renforcer les acquis dans le domaine éducatif en articulant l'intervention dans le domaine scolaire, dans le champ périscolaire et en direction des parents (par un soutien renforcé à la parentalité).

La persévérance scolaire et la réussite éducative doivent contribuer à la réussite scolaire des élèves du premier degré, accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté et contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être.

- De manière stratégique, il est proposé de solliciter l'inscription des deux quartiers au dispositif de réussite éducative dans une logique d'articulation avec la politique

prioritaire de l'éducation nationale (REP et REP +). Un groupe de travail doit être mis en place pour approfondir cet objectif.

- Développer l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité (enjeu de socialisation, de mixité...).
- Optimiser l'offre éducative périscolaire.
Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.
Il s'agit :
 - de la période d'accueil du matin avant la classe ;
 - du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
 - de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).Face à la multiplicité des intervenants et, au risque de concurrence entre les offres, il a été mis en avant les objectifs suivants :
 - Mieux se connaître ;
 - Articuler les interventions ;
 - Produire un document récapitulatif à l'usage des membres de ce groupe recensant l'offre éducative, y compris l'accompagnement éducatif au collège et en élémentaire.
- Agir sur la dimension éducative, via le périscolaire, par une focalisation sur l'école : replacer l'école au cœur du projet éducatif.
L'école dispose de la reconnaissance des familles notamment pour les plus jeunes (les liens existent au niveau de l'école maternelle mais s'étiolent ensuite progressivement). Il faut partir de l'école pour favoriser la réussite scolaire en tissant du lien avec les familles, et les autres acteurs.
- Pérenniser / Renforcer les moyens à l'école (moyens, cadres scolaires, personnel...). Il importe de veiller dans le même temps à la qualité urbanistique (cadre de vie) des établissements scolaires et aux équipements pédagogiques dont ils disposent. Certains jeux dans les cours d'école d'établissements scolaires, notamment sur Florimont-Bel'Air sont vétustes.
- Travailler les partenariats entre l'Education nationale et les autres acteurs, notamment associatifs, intervenants sociaux. D'autant que l'adhésion à certaines actions, notamment celles en direction des jeunes / en particulier collégiens, peut être renforcée via l'organisation des appuis avec les structures reconnues par les jeunes (Club de jeunes...).
- Renforcer le soutien à la parentalité.
- Appuyer, donner une place et aussi reconnaître les compétences des parents pour permettre d'établir une relation enseignants – parents apaisée et porteuse d'efficience pour la réussite scolaire des enfants. Cela passe aussi par une reconnaissance de la culture de la famille.
La non maîtrise de la langue est souvent mise en avant comme une difficulté donnant lieu à des incompréhensions avec les familles. Il faut à la fois travailler la maîtrise de la langue française avec ces familles et favoriser la reconnaissance de leur langue maternelle. Celle-ci ne doit pas constituer un obstacle mais être regardée au contraire comme une richesse.

- Recruter des adultes-relais pour établir la liaison entre les familles, le quartier et les établissements scolaires pour aider à lutter contre l'absentéisme et prévenir du décrochage scolaire.

▪ Renforcer la promotion et la prévention de la santé

L'objectif général du volet santé du Contrat de ville, est défini par la circulaire du 5 décembre 2014. « L'action publique dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) doit veiller à développer la promotion de la santé et de la prévention, doit promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ».

Pour définir les enjeux en matière de santé, il conviendra de se référer aux données de la carte d'identité de santé créée par l'ORSAL et de croiser les évaluations de santé réalisées par les différents acteurs du Réseau Santé Social Justice.

Certains objectifs opérationnels ont déjà été identifiés par les acteurs de santé présents à la réunion du 12 mars 2015 (ARS, Centre hospitalier de Rouffach, Hôpitaux civils de Colmar, Migrations santé Alsace, CCAS de la Ville de Colmar, OPPELIA-AFPRA) :

- Établir une carte d'identité santé des quartiers recensant l'offre de soin et la médecine de ville sur les quartiers prioritaires,
- Développer l'offre de soin de proximité et accompagner les personnes vers l'offre de soin
 - Exemples d'actions citées
 - Délocaliser la PASS dans les CADA ;
 - Mettre en place un pôle santé (quartier Florimont Bel'Air) ;
 - Soutenir des projets émergeant en matière d'accès aux droits ;
 - Généraliser l'utilisation du bilan de santé CPAM dans les QPV.
- Maintenir la coordination du Réseau Santé Social Justice, promouvoir les actions de l'atelier santé ville.
- Favoriser la prévention de la santé pour tous les publics : enfants, adolescents, seniors, personnes vulnérables (personnes âgées/isolées ; en souffrance psychique ; bénéficiaires du RSA ; personnes sous addiction ;..).
- Valoriser les actions destinées à connaître la situation des personnes ainsi que leur repérage (ex : repérage des seniors isolés...).
- Développer l'accès aux droits aux soins
 - Favoriser les actions visant à permettre d'accéder aux droits aux soins (ouverture de droits, barrière de la langue française,...).
- Regrouper et recentrer une offre globale de santé à proximité des habitants.

La participation des habitants en tant qu'acteurs de leur santé mais également de leur bien-être, sera à développer tout au long de cette contractualisation. Par ailleurs une réflexion pourra s'organiser autour de la mise en place d'instances visant à promouvoir les actions autour de la santé, y compris la santé mentale.

... à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires

▪ Quartier Europe-Schweitzer

- Optimiser l'existant en termes d'équipements (culturels, sportifs...) et de structures.
 - Renforcer l'utilisation de ces équipements par tous les habitants du quartier.
 - Renforcer l'attractivité de ces équipements pour permettre leur utilisation par tous les habitants du quartier.
 - Tirer partie des événements culturels ayant lieu sur le territoire (à l'échelle du quartier : « Festival de Jazz », à l'échelle de la Ville: « Salon du Livre »), Festival du film etc...
- Travailler sur le vivre-ensemble.
 - Favoriser la mise en place de « passerelles » entre les personnes.
- Favoriser l'accès aux droits (notamment pour les femmes).
 - Mettre en place des actions visant l'autonomie : notamment développer et articuler les actions en direction des 16-17 ans (école / emploi).

▪ Quartier Florimont – Bel'Air

- Mettre en œuvre une démarche éducative globale :
 - Travailler en direction des enfants, des jeunes et des parents dans une logique concertée entre acteurs ;
 - Renforcer les actions de soutien à la parentalité ;
 - Renforcer les apprentissages scolaires en tirant parti des équipements existants sur le secteur notamment sur le plan culturel.
- Mettre en place des actions visant l'autonomie.

B. Dans le domaine du cadre de vie

▪ Disposer d'un cadre de vie optimisé

La gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP) est entendue comme l'ensemble des interventions visant à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et usagers d'un territoire ainsi que son image et son attractivité par une démarche partenariale et concertée entre tous les acteurs responsables de la gestion au quotidien.

Pour rappel, les interventions au titre de la GUSP relèvent de trois dimensions :

- Dimension technique (entretien des immeubles et copropriétés, maintenance des équipements et des espaces extérieurs, encombrants...),
- Dimension de proximité (gestion locative, relation bailleur/locataire, résidentialisation, sécurité, et tranquillité publiques),
- Dimension sociale (accompagnement et soutien aux habitants, réponses aux attentes, médiation...).

La mise en œuvre de cette GUSP conditionne le cadre de vie dans le quartier et la pérennisation des investissements réalisés. Elle contribue également à la qualité des relations sociales dans les quartiers. En effet, l'insécurité, le manque d'entretien, les usages inadaptés des espaces, la non délimitation de l'espace privé et de l'espace public, sont autant de sujets porteurs de tension.

C'est de fait une démarche qui doit s'inscrire dans la durée.

Comme déjà indiqué, la Ville de Colmar, ses partenaires et de nombreux acteurs se sont engagés dans une convention de Gestion Urbaine de Proximité dès 2000.

Celle-ci a évolué au fil du temps avec des thématiques et des objectifs principaux récurrents mais dont les actions évoluent et s'adaptent en fonction des situations et des contextes. Pour exemple, la mise en place de conteneurs enterrés de tri sélectif des déchets (en lieu et place des anciens vide-ordures) est aujourd'hui réalisée dans de très nombreux sites, mais l'accompagnement des habitants pour le tri s'est révélé être une nécessité permanente.

Aujourd'hui, les objectifs principaux **à poursuivre** dans la GUSP au titre du Contrat de Ville visent à :

- améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté ;
- améliorer durablement le cadre de vie des habitants ;
- accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives ;
- renforcer le lien social de proximité avec les habitants ;
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants ;
- renforcer la maintenance et l'entretien courant des équipements ;
- favoriser l'insertion par l'économie.

Les thématiques pour lesquelles les actions sont **à renforcer** sont :

- la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants (suite au constat de dépôts sauvages de plus en plus nombreux) et plus globalement sur la gestion des déchets ;
- l'accompagnement des locataires dans la gestion de leurs charges et la prévention des impayés ;
- la sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire en particulier (qui vise au recyclage des objets avec comme effet la création d'emplois). Il est mis en avant l'exemple du partenariat entre La Manne et Pôle Habitat par la mise en place de conteneurs à vêtements qui a permis le recrutement d'1 personne ;
- l'accompagnement pour favoriser le lien social et le « mieux vivre ensemble » ;
- l'accompagnement des familles par une Maîtrise d'Œuvre Sociale pour le relogement.

Enfin, les actions **nouvelles** à intégrer dans la GUSP consistent à :

- accompagner les habitants dans l'utilisation des logements réhabilités ou neufs et de performance énergétique de niveau BBC voire plus (comportements et usages spécifiques à adopter pour optimiser les économies d'énergie et donc réduire les charges) ;
- repérer des personnes relais (par îlots par exemple) pour appuyer les actions, montrer l'exemple et accompagner les habitants ;
- développer le lien social et les dynamiques participatives (levier : les prochains conseils citoyens) ;
- assurer le suivi, en amont et en aval, des personnes en insertion (en particulier celles qui participent aux travaux inscrits dans le programme de renouvellement urbain) ;
- renforcer la sécurité des femmes en particulier dans les espaces publics (suite à témoignages de femmes ayant subi du harcèlement) ;
- permettre l'accessibilité à tous (PMR, etc.) ;

- traiter la problématique de l'amiante ;
- accompagner les habitants mais aussi les associations, structures, commerces, services, etc. pendant le temps des démolitions et travaux de reconstruction.

Plus généralement, les problématiques évoquées ont fait émerger une déresponsabilisation des habitants quant à leurs devoirs (entretien courant des espaces communs, gestion des déchets, dégradations, respect du règlement de l'immeuble, etc.), une augmentation des comportements irrespectueux ou non adaptés au « vivre ensemble » et la nécessité d'un accompagnement rapproché pour la gestion des tâches administratives, des loyers et charges, etc. des habitants.

Il importe également de travailler la question de la sécurité des espaces et dans les espaces en tenant compte de la situation particulière des femmes.

Enfin, il est rappelé que le travail à réaliser pour une gestion urbaine et sociale de proximité efficace devra se faire collectivement, avec la participation de tous les acteurs. Il s'agit bien d'une question transversale et pluridisciplinaire. En ce sens, il convient d'optimiser les ressources, les moyens humains et financiers pour mutualiser un certain nombre de services et d'actions.

▪ **Sécuriser les quartiers et leurs habitants**

Un autre objectif vise à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques des habitants.

Les forces de l'ordre présentes sur le territoire de Colmar font des constats au quotidien sur l'ensemble du territoire.

Elles pointent en particulier un contexte devenu trop permissif. L'éducation des enfants doit être une priorité dans le cercle familial. Des parents s'investissent, d'autres démissionnent. La vigilance s'impose par rapport aux apprentissages de la langue française et au respect des règles de la République.

Pour lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité des territoires, les forces de l'ordre, police nationale, police municipale et Brigade verte sont présentes sur le territoire de Colmar. Leur présence et leurs interventions couvrent la circonscription de Colmar (au-delà pour la Brigade verte) et sont sectorisées sur la totalité des neuf quartiers de la Ville. Dans le cadre de la politique de la ville, une analyse de la délinquance est proposée sur les deux QPV, Europe/Schweitzer et Florimont Bel'Air. Les statistiques de ces deux quartiers doivent toutefois être mises en perspective par rapport à celles du reste de la Ville.

⇒ **Répartition géographique des interventions de police**

Situation de ces quartiers par rapport aux autres quartiers de la circonscription de police :

Secteurs	Totaux	%
Centre	2 876	35,82
Sud	473	5,89
Ste Marie	581	7,24
Europe	1 354	16,86
St Vincent de Paul	572	7,12
St Joseph/ Mittelharth	565	7,04
St Léon	823	10,25

St Antoine Ladhof	516	6,43
Maraîchers	200	2,49
Autres secteurs	66	0,82
Hors circonscription	4	0,05
Total	8 030	100,00

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

⇒ Analyse de la délinquance en 2014

Etat des événements générateurs du « sentiment d'insécurité » dans les quartiers Europe et St Vincent de Paul :

Année 2014	Europe	%	St Vincent de Paul	%	Totaux
Atteintes aux personnes	102	12,93	46	12,71	148
Atteintes crapuleuses aux biens	46	5,83	27	7,46	73
Atteintes gratuites aux biens	177	22,43	101	27,90	278
Comportements dangereux	85	10,77	21	5,80	106
Comportements inquiétants	77	9,76	26	7,18	103
Comportements perturbants	302	32,28	141	38,95	443
Total	789	100%	362	100%	1 151

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

La répartition des événements sur les deux quartiers s'effectue comme suit : St Vincent de Paul : 31,45 %, Europe : 68,54 %.

Etat des Interventions de Police nationale dans les quartiers Europe et St Vincent Paul

Année 2014	Europe	%	St Vincent de Paul	%	Totaux
Accidents	42	3,10	26	4,55	68
Alertes (Bombes)	0	0	0	0	0
Différends	286	21,12	90	15,73	376
Explosions	0	0	0	0	0
Aliénés	2	0,15	2	0,35	4
Suicides et tentatives	10	0,74	4	0,70	14
Objets perdus et trouvés	6	0,44	0	0	6
Incendies	168	12,41	78	13,64	246
Crimes et délits	169	12,48	112	19,58	281
Malades	77	5,69	14	2,45	91

Nuisances et troubles de l'ordre public	486	35,89	199	34,79	685
Dégâts (eau gaz...)	10	0,74	2	0,35	12
Affaires de mœurs	0	0	0	0	0
Personnes recherchées	78	5,76	39	6,82	117
Alarmes dans établissements publics	3	0,22	0	0	3
Accidents du travail	0	0	0	0	0
Alarmes dans les locaux privés	2	0,15	0	0	2
Véhicules volés	4	0,30	3	0,52	7
Appels fantaisistes	3	0,22	0	0	3
Total*	1 354	100%	572	100%	1 926

*Total global

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

La répartition des événements sur les deux quartiers s'effectue comme suit : St Vincent de Paul : 29,70 %, Europe : 70,30 %.

⇒ La sécurité dans l'espace public urbain avec la vidéoprotection

Le dispositif de vidéoprotection déployé sur le territoire, comprend 77 caméras réparties sur cinq quartiers de Colmar (le centre-ville, Europe/Schweitzer, St Joseph, Florimont Bel'Air). Ce dispositif est un outil de prévention et de protection au service de la sécurité publique servant à renforcer la sécurité des usagers sur le territoire de la Ville de Colmar. C'est aussi un outil au service des enquêteurs.

Le démarrage de cette vaste opération a fait l'objet d'une convention signée le 8 juin 2009, entre la Direction Générale de la Police Nationale (DGSP) et la Ville de Colmar.

Un Centre Superviseur Urbain (CSU) dont l'accès est réglementé et sécurisé, a été aménagé dans des locaux de la mairie, pour le traitement et l'exploitation des images recueillies 24h/24h.

Trois opérateurs traitent les images recueillies en lien avec le Commissariat de Police nationale, la Police municipale et le cas échéant d'autres acteurs de la chaîne de sécurité.

Un déport d'images est effectué vers un PC de l'Hôtel de Police Nationale de Colmar. En dehors des cas prévus par la loi et en l'absence de réquisition judiciaire, les images sont automatiquement détruites à l'expiration d'un délai de 10 jours.

La programmation 2014 a permis un nouveau déport d'images vers le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de Mulhouse, centralisateur des appels « police-secours » des Circonscriptions de Sécurité Publique du Haut-Rhin.

L'utilisation de la vidéoprotection par les forces de l'ordre répond aux impératifs des enquêtes et permet de procéder à l'identification et à l'arrestation d'auteurs présumés de faits de délinquance ou de crimes, sur le territoire. (cf. : Incendie de l'îlot Turenne en mars 2011, en 2014 l'arrestation d'un individu accusé de viols...). Si la vidéoprotection est une réponse aux besoins des enquêtes, elle inscrit dans ses objectifs « l'immédiateté » du service rendu qui permet aux enquêteurs de travailler dans l'instant « T ». Elle doit également permettre une lecture du « flagrant délit » et la vérification des faits « levée des doutes » pour éviter les déplacements inutiles des policiers.

La vidéoprotection est donc utile aux acteurs de la sécurité dans le cadre des recherches et pour la Justice en règle générale. La vidéoprotection (outil au service de...) ne peut à elle seule, faire baisser les taux de criminalité sur un territoire, mais elle y contribue largement en tant qu'outil d'investigation.

L'exploitation de ce dispositif placé pour gestion administrative et opérationnelle sous l'autorité du chef de la Police Municipale, est encadrée par la législation, afin de préserver les libertés publiques individuelles (Code de la Sécurité intérieure art. L. 223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 et R. 223-1 à R.223-2 et R. 251-1 à R.253-4. Loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978).

C. Dans le domaine du renouvellement urbain, à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires

A noter qu'au-delà des enjeux stricts de logement, disposer d'un logement constitue un enjeu par rapport à une stabilité des ménages dans la recherche d'emploi.

Pôle Emploi relève qu'une qualité de vie globalement améliorée dans les quartiers prioritaires Europe devrait avoir un impact sur l'employabilité et la recherche d'emploi de ses habitants.

▪ Quartier Europe-Schweitzer

Objectifs principaux :

- Assurer dans la durée les acquis du programme de rénovation urbaine et les optimiser à l'échelle du quartier dans son ensemble
- Terminer les travaux engagés notamment sur le secteur Luxembourg.
- Réaliser des travaux sur les secteurs, et surtout au niveau des immeubles (parc de logements LogiEst, Colmar Habitat), non encore pris en compte.
- S'inscrire dans une logique de gestion urbaine de proximité renforcée via une « charte d'engagements réciproques » afin d'assurer un socle d'engagements de qualité de service, dans le cadre d'une approche concertée inter-acteurs.

▪ Quartier Florimont–Bel'Air

Le contrat de ville est aussi pour Florimont Bel'Air une « prolongation » de la convention passée avec l'ANRU pour les années 2007 à 2014.

Ce volet rénovation urbaine comprend :

- La fin des opérations de démolition de l'ensemble d'immeubles Bel'Air ;
- La démolition des immeubles situés dans le quartier Florimont ;
- La reconstitution partielle de l'offre de logements, étant entendu que tous les locataires seront relogés dans le cadre d'un dialogue individuel ;
- La redéfinition des trames viaires et des espaces extérieurs, l'idée étant de créer autour du carrefour route d'Ingersheim – rue de Riquewihr un pôle de centralité pour cette partie de la ville.

Le coût prévisionnel de toutes ces opérations s'élève à 25 M€. Ces 25 M€ s'inscrivent dans le CPER 2015-2020 avec en particulier une participation financière de l'Etat de 5M€.

Une étape ultérieure sera franchie avec le CPER 2021-2026 pour un montant d'environ 20M€ portant ainsi le total de l'opération Bel'Air Florimont à 45M€.

Colmar sera candidate en vue d'émarger, pour ces 45M€ au titre du plan européen de relance, dit plan Juncker.

- Inscrire le territoire dans une **démarche de renouvellement urbain**, d'où une sollicitation auprès de l'État pour bénéficier d'un **projet d'intérêt régional**.
 - Concevoir une requalification urbaine globale du quartier en l'inscrivant dans une approche plus large que le périmètre du territoire prioritaire. Il s'agit de tirer parti de l'existant. La destruction des logements (disparition de plus de 400 logements) va avoir pour effet de générer un espace disponible important. La proximité d'un espace boisé classé à proximité peut constituer une opportunité. Le projet de la ville de Wintzenheim (construction d'une cinquantaine de logements sociaux à l'Ouest des immeubles) nécessite une mise en cohérence avec les projets sur le quartier ;
 - Revoir les circulations dans le souci de mieux « irriguer » les équipements publics existants sur le secteur (notamment les établissements scolaires) ;
 - Repenser les aménagements extérieurs (espaces de jeux, espaces de rencontres, sécurisation, résidentialisation) ;
 - Travailler sur les articulations (Florimont – Bel'Air, Quartier et son environnement immédiat...);
 - Poursuivre les travaux de démolition sur le secteur Bel Air et engager la démolition sur Florimont.
- Favoriser une mixité sociale et fonctionnelle
 - Articuler le long terme (logique de peuplement en forte évolution) et la gestion du court terme (mutation des populations, secteur en chantier...);
 - Engager et approfondir la réflexion en terme de renouvellement urbain à s'inscrire dans une logique de développement durable (enjeux thermique et énergétique, tri sélectif, gestion du chauffage et des logements BBC...).
- Mettre en valeur l'existant :
 - Mettre en valeur les équipements et structures existantes sur le quartier ;

- Mettre en cohérence les équipements et offres de services publics ;
- Mettre en valeur les éléments qui structurent le quartier : transport en commun et arrêt SNCF des Mésanges sont un atout pour la desserte du quartier.

➤ Créer une ou des structures de quartier

Des orientations stratégiques ont également été identifiées :

- permettre une meilleure desserte en direction de ce secteur (depuis le centre-ville) ;
- permettre une meilleure desserte à l'intérieur de ce secteur par la création d'un maillage cohérent ;
- désenclaver ces cités, créer des ouvertures vers les axes principaux ;
- créer un équipement central type « maison de quartier » regroupant les différentes activités et structures présentes dans le secteur ;
- intervenir sur les équipements et commerces existants à maintenir et à améliorer ;
- proposer une mixité sociale par la construction de logements nouveaux ;
- proposer un habitat à l'échelle de l'habitat environnant ;
- proposer une mixité fonctionnelle (quelles activités tertiaires sur le secteur) ;
- valoriser le Logelbach (coulée bleue) ;
- valoriser les espaces verts existants et en créer de nouveaux ;
- créer des espaces de rencontres (extérieurs et locaux intérieurs).

Au-delà la réussite de la démarche porte sur la nécessité de travailler sur les « objets de tension » : fractures entre les différentes parties du quartier, l'évitement scolaire et les tentations culturelles radicales au niveau des jeunes.

Le projet avec les orientations d'aménagement est présenté dans le protocole de préfiguration de renouvellement urbain qui se trouve joint au contrat de ville (document distinct).

D. Dans le domaine du développement économique et de l'emploi

La problématique de l'emploi et du développement économique dépasse le cadre strict qui l'entoure. Des enjeux en termes de questions éducatives (au sens large) et de maîtrise de la langue ont été pointés. Des articulations seront à rechercher dans ce domaine.

Les enjeux identifiés sont transversaux aux deux territoires.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi comme de la création d'entreprises, des réussites existent. Il paraît important de mieux les valoriser mais aussi de s'appuyer sur le tissu d'entreprises locales et/ou de le développer (via notamment la création déjà prévue d'une pépinière d'entreprises mais aussi par la mise en place de moyens financiers supplémentaires en direction des entreprises qui s'installent dans le périmètre de la CAC). Dans cette perspective, le maintien ou l'installation de structures commerciales constitue également un enjeu pour les deux territoires.

Par ailleurs il paraît nécessaire de porter une attention particulière aux personnes en emploi mais fragilisées sur le plan de leur logement. Des actions visant le maintien au logement dans les situations de précarisation de l'emploi (travail sur les loyers, la maîtrise des charges locatives...).

Développement économique		Insertion durable dans l'emploi		
Encourager l'initiative privée : entreprendre	Stabiliser l'offre artisanale et commerciale dans les quartiers	Modalité d'accès à l'information / rendre visible l'offre existante	Accéder à une qualification	Accéder à l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les potentialités : entreprendre avant de créer ➤ Valoriser l'existant ➤ Soutenir collectivement l'innovation et les nouveaux projets (dans les problématiques abordées mais aussi dans les formes juridiques proposées par l'ESS) : les innovations sociales portées par des structures de l'ESS, les innovations individuelles créatrices d'emplois et de développement économique. ➤ S'appuyer sur le statut coopératif comme outil de création d'entreprise, de reprise d'entreprises, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les commerçants, artisans ou autoentrepreneurs qui ont d'ores et déjà créé leur activité au sein même des quartiers dans la pérennisation de leur activité ainsi que dans la mise en visibilité de leur offre commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre plus visibles l'offre existante sur le territoire ainsi que les actions déployées par les différents partenaires : clarifier le rôle et les moyens de chaque acteur en matière d'éducation, de formation, d'insertion et d'emploi,... intervenants sur les QPV dans un souci de lisibilité et de connaissance des actions respectives de chacun. ➤ Favoriser les échanges inter-acteurs pour développer la complémentarité entre les uns et les autres. ➤ Rendre visibles ensuite le rôle et les moyens de chacun aux yeux des habitants des QPV afin qu'ils puissent savoir précisément vers qui se retourner pour toutes questions en matière d'emploi, d'insertion ou d'économie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre un accès, par des actions adaptées (inscription dans des parcours) ou des structures appropriées (plateforme d'initiatives locales, tutorat), à ces dispositifs en termes d'insertion professionnelle et/ou de création d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et pilotage des clauses d'insertion dès la phase d'étude dans un souci d'efficience dans leur utilisation

de développement d'activités et d'émulation sur le territoire.				
➤ Accompagner les créateurs mais aussi les repreneurs d'entreprise par une coordination étroite des acteurs passant par un travail de sensibilisation et d'information en amont		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître l'existant afin de permettre le recours aux dispositifs de droit commun. ➤ Faire un état des lieux de l'existant et du recours aux dispositifs de droit commun au niveau du développement économique et de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'accès à des activités professionnelles pour les personnes sans emploi, afin d'éviter qu'elles ne se démotivent. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insérer et sécuriser les parcours professionnels par la mobilisation des dispositifs de droit commun existant.
➤ Soutenir la pépinière d'entreprise comme œuvrant pour ce travail d'accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se doter d'un espace permettant un travail inter-acteur de manière régulière. ➤ Mobiliser et mettre en réseau tous les acteurs même ceux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (notamment dans le champ de l'ESS) autour des problématiques de développement économique, d'attractivité et d'emplois. Contribuer notamment à créer une mixité entre les différents acteurs (entreprises, petites ou grandes associations, institutions...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'accès à une qualification pour les publics cibles des quartiers (les femmes, les jeunes notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement collectif inter-structures
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repenser les liens entre insertion et développement économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les reconversions professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la découverte des métiers et des codes de l'entreprise

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les projets associatifs en matière d'emploi ▪ Consolider et pérenniser les emplois de l'ESS, associatifs notamment, sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décloisonner les quartiers par l'insertion professionnelle : encourager la mobilité ▪ Rendre la mobilité faisable, tant d'un point de vue spatio-temporel qu'intellectuel.
--	--	--	---	---

4. Les modalités de gouvernance

Les instances de gouvernance visent à répondre à un triple objectif transcendant le contrat de ville : le partenariat inter-acteurs, la mobilisation prioritairement du droit commun, l'implication des habitants et acteurs locaux.

▪ Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et des projets de territoire

L'ensemble des acteurs souhaite, dans la continuité du travail partenarial lié à l'élaboration du contrat de ville, poursuivre une démarche collective, impliquant l'ensemble des parties-prenantes du contrat de ville.

Ainsi, le système de pilotage et d'ingénierie du contrat de ville de Colmar se décline comme suit :

- Un comité de pilotage (niveau politique)
Co-présidé par le Préfet, le Président de la CAC et le Maire de Colmar, ce comité de pilotage mobilise les principaux acteurs du contrat de ville et se compose des représentants des différentes instances signataires ainsi que de membres du conseil citoyen.
Le comité de pilotage est chargé de piloter le contrat de ville, de définir en tant que de besoin les enjeux et les objectifs durant la période de contractualisation et de valider le principe et le contenu de son évaluation.
Il se réunit pour faire le point sur les orientations du contrat de ville, identifier les évolutions éventuelles sur les territoires prioritaires, vérifier l'adéquation entre les actions menées, les orientations du contrat de ville et la situation sur les territoires et valider la programmation des crédits de la politique de la ville (droit commun et spécifiques).
Il se réunit au moins une fois par an.
- Un comité technique (niveau technique)
Il est composé des techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il est chargé de travailler sur la programmation des actions, d'assurer un suivi des actions et de faire le point sur les projets de territoire.

La programmation reposera sur une démarche d'appel à projet renouvelé. L'élaboration de l'appel à projet se fera sur la base de l'analyse faite annuellement avec les acteurs du territoire permettant de faire le point sur l'évolution du quartier, les atouts et limites du quartier (cf. partie sur l'observation). Cette analyse comparée aux objectifs opérationnels permettra d'identifier chaque année (et en amont de la production des bilans par les structures porteuses des actions et des indicateurs) les « chantiers » à engager, ceux à soutenir et ceux à faire évoluer le cas échéant vers le droit commun.
- Une équipe de Direction de projet (niveau technique resserré)
L'équipe de direction de projet se compose des représentants des services de la Ville de Colmar et de la CAC en charge du contrat de ville, des services de l'Etat (Mission Ville départementale, délégué du Préfet, DDT, DDCSPP, UT DIRECCTE et DSDEN) des services du Conseil départemental concernés, des services du Conseil régional d'Alsace concernés ainsi que de l'ORIV (Observatoire Régional

de l'Intégration et de la Ville – centre de ressources régional de la politique de la ville)⁶.

Son rôle est de préparer les réunions du comité de pilotage et du comité technique, d'être force de proposition pour le comité de pilotage et du comité technique, de mettre en œuvre l'évaluation du dispositif. L'équipe de direction de projet assure également le suivi des décisions prises lors du comité de pilotage.

Si nécessaire, l'équipe de direction de projet propose la mise en œuvre de groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

- Des groupes de travail thématiques
Les groupes de travail thématiques sont organisés autour de chacun des trois piliers du contrat de ville. Ils intègrent les trois axes transversaux : égalité femme-homme, jeunesse et lutte contre les discriminations. Leur composition sera variable en fonction des sujets traités, sachant qu'en plus des membres de l'équipe de direction de projet, seront conviés les porteurs de projets et les membres des conseils citoyens.
- Les moyens humains mis en œuvre par les principaux partenaires / signataires du contrat

▪ Des habitants acteurs du contrat de ville

La participation des habitants, (via notamment la mise en place de conseil citoyen au niveau de chacun des quartiers prioritaires) à toutes les étapes du contrat de ville (élaboration, mise en œuvre, évaluation, pilotage), constitue un enjeu clé de ce contrat.

Même si un conseil de quartier a existé dans chaque quartier prioritaire (Europe/Schweitzer et Florimont/Bel'Air) sur la période de la dernière mandature municipale, la culture de la démocratie participative n'est pas encore ancrée sur ces territoires. Il a donc été décidé, en accord avec la préfecture, que le tirage au sort d'habitants pouvant constituer les conseils citoyens, prévu par la loi, sera effectué à partir d'un vivier de personnes volontaires, connues ou choisies pour leur implication dans la vie de leur quartier (anciens conseils de quartiers, conseil des usagers du Centre Socioculturel de Colmar, personnes connues de certaines associations, ...) et non à partir de listes.

La démarche suivante a été retenue pour la mise en place de ces conseils citoyens et permettre une prise en compte de la « parole » des habitants.

- ☛ Première étape : sur ce principe, des habitants connus pour leurs actions dans les quartiers et leurs contacts avec des associations œuvrant dans les QPV, ont été identifiés. Il leur a été proposé de participer aux ateliers thématiques. Leur présence, certes minimale, a tout de même permis de recueillir des avis distincts mais complémentaires de ceux émis par les institutionnels.
- ☛ Deuxième étape : afin d'être au plus près des attentes des habitants, deux réunions publiques ont été programmées les 1^{er} et 14 avril 2015. Des flyers ont été imprimés puis déposés dans des lieux stratégiques pour inciter les habitants à s'exprimer à propos de leur logement, des espaces verts, du stationnement et plus généralement sur les atouts et les manques qu'ils auraient pu identifier dans leur quartier. Ces réunions ont eu lieu hors présence des élus de la Ville pour permettre une prise de

⁶ Pour ce qui est de la participation de l'ORIV, elle sera fonction des ordres du jour des réunions.

parole la plus libre possible. L'animation a été assurée par l'ORIV (Centre de ressource régional politique de la ville) et les fonctionnaires de la Ville.

Au-delà de la recherche de concertation avec les habitants, ces réunions sont aussi organisées dans le but de les sensibiliser à la démarche « conseils citoyens ». Des coordonnées de citoyens volontaires ont été recueillies lors de ces moments.

- Troisième étape : la Ville de Colmar a choisi de remplacer les anciens Conseils des quartiers Europe/Schweitzer et Florimont /Bel'Air par des conseils citoyens, comme la loi l'y autorise. Cette démarche devrait permettre d'optimiser la lisibilité des instances en évitant leur superposition dans un contexte local où les démarches participatives et la mobilisation citoyenne ne vont pas de soi. Par ailleurs, deux Conseils de quartier seront installés le 7 mai 2015. Leur champ d'action couvre toute la Ville hormis les QPV.
- Quatrième étape : la création et la composition des conseils citoyens dépendront essentiellement de la mobilisation des habitants lors des rencontres organisées en amont de la signature du Contrat de ville. Deux cas de figure peuvent se présenter. Soit la mobilisation a été assez importante pour qu'un tirage au sort puisse être réalisé parmi un groupe de personnes intéressées. Soit le tirage au sort devra être fait sur une autre base.
La date d'installation des conseils citoyens dépend des résultats recensés. Tout est mis en œuvre pour qu'elle puisse se faire dans les meilleurs délais.

La CRESS a fait état de la possibilité de s'appuyer sur les savoir-faire et ressources des structures relevant de l'ESS pour favoriser la participation des habitants.

▪ **Une observation et une évaluation au service de l'action⁷**

L'observation du contrat de ville passe par la mise en place et l'analyse de quelques indicateurs-clés qui seront définis en lien avec les objectifs opérationnels. Ils feront l'objet d'une analyse annuelle.

Pour que ces indicateurs soient en cohérence avec les territoires prioritaires et les enjeux identifiés mais aussi tiennent compte des données réellement disponibles, ils seront définis suite à la mise en place d'un groupe de travail ad hoc suite à la signature du contrat. Ce groupe de travail veillera à la mise en place d'indicateurs permettant de prendre en compte les enjeux transversaux du contrat que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations et la jeunesse.

Le suivi du contrat de ville s'effectuera sur la base de l'analyse des bilans annuels et par une évaluation en continu.

Le bilan, outil de pilotage du contrat de ville donnera lieu annuellement à la production de trois rapports :

- Un bilan des actions mises en œuvre localement à partir de trois types d'indicateurs (indicateurs de contexte, de réalisation et d'impact). Cette démarche sera menée collectivement avec les porteurs de projet, les membres du conseil citoyen, les acteurs locaux éventuellement dans une logique thématique et/ou territoriale. Il associera également les acteurs de droit commun afin d'identifier les articulations ou non entre les actions menées. Il sera mené au plus tôt dans l'année afin de disposer d'éléments de réflexion pour l'élaboration de l'appel à projets dans le cadre de la programmation.

⁷ Cette partie sera rédigée après le 20 avril sur la base de la réunion d'équipe de direction de projet du 16 avril 2015.

- Un rapport d'utilisation des crédits de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art. L 2334-19 du code général des collectivités territoriales) réalisé par la Ville.
- Une identification des moyens de droit commun (financements, moyens humains) mobilisés par les différents signataires au cours de l'année.

L'évaluation devra relever d'un cahier des charges validé par le comité de pilotage qui donnera lieu à un appel d'offre pour le recrutement du cabinet chargé de cette instance. La démarche d'évaluation devra être menée en continu. Une instance d'évaluation ad hoc sera créée, sachant que des membres du conseil citoyen en seront membres de droit. A l'issue de la signature du contrat, un groupe sera chargé de réfléchir au contenu de la démarche évaluative et de la formaliser pour soumettre une proposition au comité de pilotage.

L'ORIV, en tant que centre de ressources régional dans le domaine de la politique de la ville sera plus particulièrement mobilisée pour venir en appui des réflexions dans le domaine de l'observation et du suivi des contrats de ville mais aussi du fonctionnement des conseils citoyens.

▪ **Un renouvellement des méthodes de travail ...**

La réussite du contrat de ville passe également par de nouvelles formes d'intervention. Les dimensions suivantes ont été identifiées :

- Mettre en œuvre des actions basées sur des démarches visant à « aller vers » les personnes, à prendre en compte les attentes. Mais aussi les impliquant dans un souci d'optimisation des interventions.
- Mieux appréhender le « ressenti » et les attentes des habitants / travailler sur les usages : utiliser notamment la mise en place des « conseils citoyens ».
- Renforcer certaines analyses : affiner les questions de santé et les conduites à risque.
- Se doter d'un espace permettant un travail inter-acteurs de manière régulière.
- Concentrer l'intervention sur quelques enjeux clés, identifiés collectivement.
- Faire converger les actions autour de ces enjeux sur la base des compétences et modes d'action de chacun, en les articulant.
- Favoriser les échanges inter-acteurs et mieux connaître ce qui est fait par les uns et les autres.
- Renforcer le partenariat inter-acteurs (mise en place d'une « plate-forme » pour avoir une meilleure visibilité des actions menées), y compris en lien avec les acteurs sociaux pour une meilleure prise en compte des situations individuelles.

L'équipe de direction de projet sera chargée de veiller à la déclinaison de ces méthodes de travail.

5. Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables⁸

Le contrat de ville repose sur la mobilisation des crédits de droit commun et recourt également à des crédits spécifiques relevant de la politique de la ville : financement ACSé / BOP 147 à hauteur de 360.000 euros pour l'année 2015 et financement ANRU, ainsi qu'un financement de la Ville de Colmar à hauteur de 250 000 €.

▪ Mobilisation du droit commun de la Ville / CAC⁹

Les équipements de la Ville de Colmar situés sur le « territoire vécu » des quartiers prioritaires constituent l'un des leviers participant à la mobilisation du droit commun.

A titre d'illustration, ce territoire est le siège de nombreux équipements sportifs importants : patinoire, stade de l'Europe, stade nautique, gymnases Anne Frank et Camille Sée...

▪ Engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Direction régionale des affaires culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ;
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ;
- du développement du livre et de la lecture ;
- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ;
- de la promotion de l'architecture.

Elle participe à l'aménagement du territoire et aux politiques de la cohésion sociale. Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.

Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

L'action de la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en faveur des publics et territoires prioritaires prend plusieurs formes. Elle est :

- directe lorsqu'il s'agit :

- d'attribuer des subventions à des porteurs de projets au titre du programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ;
- de mobiliser l'expertise de ses personnels (par ex. Service territorial de l'architecture et du patrimoine - Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des réflexions

⁸ Figure dans ce document l'état des engagements au moment de la signature.

⁹ Cf annexe n°1.

dans le cadre des Plans de Rénovation Urbaine).

- indirecte en ce qui concerne les actions à destination des publics et des territoires (prioritaires ou non) menées, dans le cadre de leur mission de service public, par les structures financées par le ministère de la Culture et de la Communication au titre des programmes 131 – Création, 175 – Patrimoines et 334 – Industries culturelles.

ex. : Comédie de l'Est, musée Unterlinden,...

Ses différents conseillers sectoriels ont pour mission de garantir la cohérence entre les actions développées par les structures et les grandes orientations des politiques publiques.

Au sein du Service des publics et des territoires, le chargé de mission pour l'action territoriale consacre 0,4 ETP aux dossiers de la politique de la ville : participation aux réunions organisées par le sous-préfet à la Ville, échanges réguliers avec les délégués du Préfet, instruction et suivi des dossiers déposés au titre des contrats de ville, instruction et programmation de l'enveloppe de crédits de droit commun dédiés, évaluation sur site des actions financées.

Il s'agit bien de vérifier, en lien avec les équipes des sous-préfets, la pertinence et la qualité de l'intervention artistique et culturelle, et de faire en sorte que les actions menées au titre de la culture participent de l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires.

Sous réserve des évolutions induites par la réforme territoriale dans l'organisation et les missions des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, la Direction régionale des affaires culturelles :

1) Maintiendra son soutien :

a) à des projets artistiques et culturels développés, dans les quartiers prioritaires, par des porteurs de projets associatifs en leur réservant chaque année une enveloppe de crédits de droit commun fléchés.

Ex : temps fort marionnettes organisé par le Léopard, actions de médiation culturelle destinées à diversifier les publics du spectacle vivant...

b) à des actions via des dispositifs spécifiques concernant des publics prioritaires :

- dispositifs d'accès à la culture de personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle (association Tôt ou t'Art),
- dispositifs de lutte contre l'illettrisme (GIP CRAPT-CARRLI)
- projets développés à destination de personnes sous-main de justice (ex : projets à la Maison d'arrêt de Colmar).

c) actions d'éducation artistique et culturelle menées dans certains établissements scolaires situés en zone prioritaire.

Ex :

- partenariat d'excellence entre l'Opéra du Rhin et le réseau de réussite scolaire du collège Pfeffel
- projet « Nos libertés » mené par le conservatoire de Colmar dans le réseau scolaire du quartier Europe
- actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du GIP ACMISA
- actions de sensibilisations menées en temps scolaire dans le cadre du salon du livre de Colmar
- dispositifs d'éducation à l'image pour les écoliers / collégiens / lycéens au cinéma...

d) à un certain nombre d'actions concernant partiellement les publics relevant de la politique de la Ville :

- actions pédagogiques menées par les structures de spectacle vivant (Comédie de l'Est)
- dispositif Passeurs d'images
- dispositif Carte Culture.

2) continuera à mobiliser l'expertise de ses personnels (conseillers sectoriels, conseillère en charge de l'éducation artistique et culturelle, chargé de mission pour l'action territoriale,...) pour :

a) contribuer à la réflexion des collectivités locales et services déconcentrés de l'État sur les différentes thématiques relevant de la politique de la Ville

b) accompagner les porteurs de projets

▪ Engagement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse¹⁰

Cette contribution de la Protection Judiciaire de la Jeunesse constitue l'identification des moyens de droit commun de ses services investis dans les quartiers identifiés en géographie prioritaire du contrat de Ville. Il est à noter que ces implications relèvent toutes d'un partenariat coordonné avec la collectivité et la juridiction de Colmar.

Activité PJJ sur les quartiers concernés de Colmar:

Deux services sont implantés sur la ville de Colmar :

- L'Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) qui dépend de l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion du Haut-Rhin (EPEI), sise 16 rue Gambetta et qui héberge 12 mineurs placés sous mandat judiciaire.

- L'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Colmar qui dépend du service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) du Haut-Rhin, sise 140 rue du Logelbach et qui prend en charge environ 300 jeunes/an sous mandat judiciaire.

Activité sur le périmètre Florimont-Bel'Air et Europe Schweitzer :

Quartiers Prioritaires de la Ville	Déc 12	Déc 13	Déc 14
Nombre de jeunes suivis par la PJJ 68	271	319	304
- dont issus de Florimont-Bel'Air	5	12	12
- dont issus d'Europe-Schweitzer	5	15	21

¹⁰ Référence : Convention Triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le ministère de la Justice et le Ministère de la Ville - Volet Mineurs :

Axe n° 1 : « Conforter la Justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit, ainsi que l'aide aux victimes »

Axe n°2 : « Prévenir la récidive »

Axe n°3 : « Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées « égalité des chances »

Axe n°4 : « Contribuer à lutter contre les discriminations »

Axes d'engagements opérationnels :

Axe n°1 : « Conforter la Justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit, ainsi que l'aide aux victimes » :

Observations formulées par les acteurs locaux des services PJJ : Au final, très peu de jeunes suivis résidant dans les quartiers comparativement à l'activité du service (très réparti sur tout le territoire et sur les secteurs) Constat : activité pénale en baisse

Axe n°2 : « Prévenir la récidive » :

Il s'agit là d'investir ces actions d'un sens opérationnel pour l'intégration des mineurs dans leur environnement socio-économique :

« Accompagner et orienter les mineurs et jeunes majeurs vers emplois d'avenir, réussite éducative, VVV, CLJPN, ateliers santé-ville ».

- Protocole en place avec les services académiques de l'Education Nationale pour les dispositifs relais, instance de veille et prévention du décrochage scolaire.
Un temps psycho de l'UEMO Colmar dédié pour intervenir à l'atelier relai de Wintzenheim
- En cours avec le Conseil Régional et la Mission Locale, un protocole pour faciliter aux publics sous protection judiciaire l'accès au droit commun de la formation et de l'emploi.
- Convention avec l'hôpital pour des mises à disposition de temps de pédopsychiatres dans les services de la PJJ, toutefois, depuis le départ du pédopsychiatre sur Mulhouse, l'UEMO Colmar en recherche d'un nouveau médecin intéressé(e) pour intervenir
- Convention d'accès aux soins : bilans de santé avec la CPAM
- Actions de préventions santé.
Lien avec la Prévention spécialisée pour les jeunes suivis à la PJJ et résidant dans ces quartiers.
Lien avec les associations comme SEPIA, ARGILE (prévention suicide, toxicomanie)

« Développer l'accès des jeunes au droit commun : culture, art, activités sportives »

- Stratégies partagées avec le Conseil Général dans le cadre du schéma de protection de l'enfance.
- Partenariat opérationnel avec les services de l'Etat tels que la DRAC, l'ARS, la DRAAF pour un programme d'actions à destination des publics en charge par la PJJ : accompagnement pédagogique pour l'accès aux spectacles, des actions d'éducation alimentaire et de sensibilisation à l'éco responsabilité et à l'économie durable.
- Une implication dans la Maison Des Adolescents (MDA) pour faciliter l'accès au droit commun de la santé : convention MDA Val d'argent. Participation des éducateurs du secteur.

« Généraliser le principe de conventions entre Justice et bailleurs sociaux pour la réparation rapide des préjudices : Réparation, TIG, TNR »

- Convention en place avec l'agglomération
- Action de réparations collectives ou de TIG suivant les enjeux, avec le SDIS (uniquement les mesures de réparation), les Restos du cœur, la banque

alimentaire, la Croix rouge, la SNCF. Adossement à un nombre important de protocoles nationaux.

- Des actions plus individualisées autour de la santé avec la maison des adolescents ou autour des activités de jour avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, plate-forme cinéma, égalité homme/femme par exemple. Ces activités de jour constituent d'ailleurs un axe important de la politique PJJ par les objectifs de socialisation et d'insertion qu'elles confèrent à l'action éducative.

Axe n°3 : « Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées « égalité des chances » :

En lien avec les délégués du Préfet l'engagement sera d'organiser des actions de communication sur l'accès à la classe préparatoire de l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Axe n°4 : « Contribuer à lutter contre les discriminations » :

- En place dans le cadre des actions visées dans les axes précédents.
- Développement des liens avec les délégués du Préfet et défenseur des Droits.

Développements souhaités et/ou investis dans le cadre du déploiement des missions de la PJJ en politiques publiques :

- Finaliser le protocole avec le Conseil Régional formuler dans le cadre du plan jeunesse en matière d'insertion sociale et professionnelle : mobilité des jeunes, actions sas d'accès au droit commun, coordinations opérationnelles avec les missions locales notamment.
- Développer les compétences des professionnels sur la connaissance des nouveaux publics issus de l'immigration et les phénomènes issus des dérives communautaire et des processus de radicalisation.
- Renforcer et soutenir par un portage spécifique le positionnement des collèges dans les quartiers sur les enjeux d'éducation et de formation à la citoyenneté à destination des enfants et des parents.
- Mobiliser l'université sur des actions thématiques :
 - Contribution à l'organisation et la structuration de l'expression des attentes de la population par des objectifs de Master
 - Actions recherches sur les thématiques d'intégration et de responsabilité citoyenne
 - Développer des stratégies d'émulations des publics jeunes en mettant en lien des étudiants avec les jeunes des quartiers sur des thématiques de la démocratie participative par exemple.

■ Engagements de Pôle Emploi

- Pôle Emploi s'engage actuellement dans une démarche de relogement de son antenne au sein des quartiers prioritaires pour être au cœur de son public.
- Mise en place de la « garantie Jeunes » portée par la mission locale et pour laquelle Pôle emploi sera prescripteur.
- Pôle emploi a signé en janvier la création d'une nouvelle modalité d'accompagnement « Global » avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin (relations social / professionnel pour une prise en compte globale de la situation de la personne).

- Pôle emploi crée en mai 2015 une équipe dédiée « entreprises » dont une des missions sera la promotion de profils et des actions directes sur public QPV.
- Pôle emploi est un des 5 acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle et le déploiement de cette nouvelle offre de services servira tout particulièrement ce public, souvent en recherche d'orientation.

▪ Engagement de l'Agence Régionale de Santé

L'état de santé d'une population résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social, territorial ou encore environnemental. Leur combinaison associée aux déterminants individuels influe sur l'état de santé.

Certaines zones géographiques de la région Alsace, notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), concentrent des indicateurs sanitaires dégradés, fréquemment associés à des indicateurs socio-économiques défavorables. Il est souvent observé, dans ces zones, une surmortalité générale et prématurée élevée. Leurs habitants bénéficient moins qu'ailleurs des démarches de prévention, en raison d'obstacles économiques, culturels ou sociaux.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé s'est donc imposée en conséquence comme une priorité du Projet régional de santé 2012-2016.

Dans ce cadre, l'implication de l'ARS Alsace dans le contrat de ville doit permettre d'orienter les moyens vers les territoires et les populations les plus en difficultés afin notamment de :

- faciliter l'accès à la prévention et aux soins (en simplifiant les démarches administratives, en levant notamment les barrières linguistiques grâce au recours à l'interprétariat ...)
- maintenir une offre de proximité en médecine générale (en favorisant l'installation des praticiens et leur bonne répartition sur le territoire et en développant notamment l'exercice collectif ou coordonné)
- organiser le dépistage précoce des maladies à forte prévalence (diabète, obésité, surpoids, cancers...)
- développer une politique inclusive en santé mentale (en facilitant l'autonomie et l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques),
- améliorer la connaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé (en réalisant une carte d'identité territoriale de santé permettant de décrire l'état de santé de la population, l'offre existante et les besoins couverts en matière de santé à l'échelle du QPV).

▪ Contribution de la Région Alsace

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014.

Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Colmar, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles. Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les « quartiers politique de la ville » pourront être transmis à la demande du porteur du contrat de ville.

1. CREATION D'ACTIVITE ET INSERTION

En France, en 2013, la part des d'entreprises créées dans l'année sur l'ensemble des entreprises existantes est de 14,2 % contre 14,6 % en Alsace (9ème rang des régions métropolitaines).

Avec 13 441 entreprises créées en 2013 en Alsace (+ 4,4 % par rapport à 2012) et une hausse de ce nombre au premier semestre 2014 (+ 2,4 % entre le second trimestre 2014 et le 2nd trimestre 2013), la dynamique entrepreneuriale joue un rôle important dans le développement économique régional sous réserve que les entreprises créées parviennent à passer le cap des premières années. Le rôle des 64 Opérateurs de Création Reprise d'Entreprise (OCRE) est fondamental dans la pérennité de ces créations mais également dans la reprise d'entreprises.

Les interventions de la Région en faveur de la création d'entreprises, qui représentent un budget d'intervention de près de 2,7 M€, prennent différentes formes :

- Les aides directes à la création/reprise d'entreprises (notamment artisanales), à la création sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP), et enfin aux porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire.
- La contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux (fonds de prêts d'honneur des PFIL, différents fonds de garantie en partenariat avec Alsace Active, BPI France, SIAGI, fonds d'avance remboursable ADIE, outils de capital investissement).
- Le soutien au fonctionnement des partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises : PFIL, pépinières, couveuses / Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), un incubateur régional, et des partenariats avec Alsace Active, l'ADIE, l'URSCOP, et la Chambre de Métiers.
- La formation à l'entrepreneuriat : à travers le PASS CREALACE mis en place en faveur des projets entrepreneuriaux portés par des jeunes, et le cofinancement de formations dans le cadre des créations d'activités artisanales.
- L'animation du réseau OCRE à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional « jentreprens.alsace », et le financement d'actions de formation pour les agents des opérateurs.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres :

Thématique	Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire, à travers le partenariat mis en place avec l'ADIE	- Primes régionales sous forme de subvention plafonnées à 2 000 €/dossier, au bénéfice de projets en amorçage dont le plan de financement justifie un besoin de financement complémentaire à celui pourvu par le montant du	Accompagner ces profils éloignés de l'emploi dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne

	micro crédit professionnel octroyé via l'ADIE (<i>voir fiche annexe</i>) - Fonds d'avances remboursables au bénéfice des microprojets en phase de développement	
Accompagnement des projets de création d'activités portés par des femmes et/ou des demandeurs d'emploi, à travers le partenariat mis en place avec Alsace Active	Fonds de garantie pour la création de TPE	Accompagner ces profils dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
PASS CREALSACE	Accompagner les jeunes dans un parcours comprenant la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et le suivi individualisé d'un projet de création d'activité	Sensibiliser les jeunes (tout niveau, tout statut) à l'entrepreneuriat, puis identifier et accompagner les projets à potentiel
Accompagner la création et la transmission d'activités sous forme coopérative (SCOP principalement)	Soutien aux associés fondateurs dans le cadre de projets de créations/reprises de SCOP (dispositif bourse d'émergence), dans la limite de 2 000 €/associé	Favoriser la création et la poursuite d'activités ancrées durablement sur le territoire et sous forme coopérative
Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des 7 PFIL alsaciennes	Dotations du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
Dispositif d'aides aux couveuses et Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	Accompagnement de projets de création d'entreprises à travers le réseau des couveuses et CAE (ANTIGONE, COOPENATES, ARTENREEL, COBATIR et HOPLA)	Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat social sur le territoire
Soutien au réseau des pépinières	Accompagnement de projets de création de pépinières : - participation régionale au financement d'études de faisabilité à hauteur de 25% du coût HT de l'étude, dans la limite d'une assiette éligible de 30 000 € ;	Soutenir les projets de pépinières d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale

	- soutien aux investissements immobiliers à hauteur de 10 % du coût de construction d'un coût de 1 200 € par m ² et d'une surface limitée à 2 000 m ² ».	
Fonds régionaux de garantie	- Convention SIAGI - Convention BPIfrance	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
Programme GRACE et GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises (création d'emploi, investissements matériels, conseil individualisé)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Par ailleurs, la Région mène une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci est structurée autour de 4 axes :

- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- Encourager et promouvoir la vie associative,
- Stimuler le développement territorial par l'ESS.

Les dispositifs relevant de la politique ESS¹¹ peuvent être mobilisés en faveur de l'insertion dans le cadre de la contribution de la Région au contrat de ville :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Economie Sociale et Solidaire	Favoriser le développement des structures associatives	- Dispositif d'Aide Régionale aux Emplois Associatifs (AREA) - Fonds d'amorçage associatif (partenariat Alsace Active)	Accompagner les structures associatives dans leur développement
	Accompagner et soutenir les projets de développement des structures de l'ESS (entreprises adaptées, entreprises d'insertion, SCOP, associations)	- Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour le conseil à des projets de développement collectifs (partenariat Alsace Active) - Accompagner les projets de création ou de développement	Favoriser la croissance et la consolidation des structures de l'ESS

¹¹ Voir également l'engagement de la CRESS (page 65).

		<p>de structures « collectives » (association, SCOP, EI, EA, ESAT) et des partenariats entreprises-associations (partenariat Alsace Active)</p> <p>- Dispositif d'accompagnement aux projets des investissements des entreprises adaptées et ESAT</p> <p>- Eligibilité des entreprises d'insertion aux crédits alloués au dispositif GRADIENT, dans les conditions de ce dernier</p> <p>- Eligibilité des projets de développement des SCOP, EA/ESAT, entreprises d'insertion au fonds de garantie Alsace Active</p>	
	<p>Stimuler les dynamiques d'économie sociale et solidaires dans les quartiers Contrat de Ville</p>	<p>Interventions hors des dispositifs précités</p>	

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit dans un champ de compétences décentralisées depuis 1983, renforcées en 1993 et élargies avec les lois du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du 18 janvier 2005 dite « de programmation pour la cohésion sociale », et du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue. Son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et de donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi.

Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel. Ce plan répond aux questions relatives au « comment, et avec quels moyens » la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle :

- des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),
- des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles,
- et des analyses territoriales et sectorielles réalisées par les Responsables Territoriaux de l'Offre de Formation.

Pour ce faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- *une réponse structurelle* : la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels. Ce programme regroupe diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). L'élaboration de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'œuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur les quatre bassins d'emploi dont celui de Colmar. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- *une réponse conjoncturelle* : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la formation professionnelle et dans la limite de son budget annuel. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au contrat de Ville en mobilisant ses programmes et dispositifs de formation pour un montant prévisionnel de 900 000 € par an, dont :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Formation	ACCOMPAGNEMENT		
	Soutien à la Mission Locale Haut-Rhin Nord		Accompagner des jeunes issus du bassin d'emploi de Colmar
	STRUCTUREL		
	Programme Régional de Formation	200 stagiaires	Amener les actifs à améliorer sans cesse leur niveau de compétence et leur donner la chance de se former pour exercer ensuite un véritable métier
	CONJONCTUREL		
	Perdus de Vue		Mobilisation des jeunes décrocheurs vers une démarche professionnelle jusqu'à l'acquisition de leur autonomie

3. AMENAGEMENT DURABLE

En matière d'aménagement, l'action régionale a vocation à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable cohérent, économe en foncier et équilibré du territoire.

Les projets soutenus se devront d'être compatibles avec les documents de planification régionaux en vigueur et réfléchis de manière globale, et devront proposer la mise en œuvre d'actions articulées avec les quartiers périphériques au contrat pour une réelle intégration des quartiers en difficulté dans l'agglomération.

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energie.info.

Ainsi, le bâtiment, en tant que premier consommateur d'énergie en Alsace, constitue une priorité pour l'action régionale, tant en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique que de prévention de la précarité énergétique.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du contrat de ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Construction de logements locatifs sociaux	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments- aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques	Inciter les bailleurs à construire des logements performants
Rénovation de logements locatifs sociaux	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments- aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des bâtiments des bailleurs sociaux
Rénovation de copropriétés	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire- aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou BBC par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des copropriétés

4. CULTURE

L'intervention de la Région Alsace dans le domaine artistique et culturel concerne tant la création et la production que la diffusion. Les diagnostics réalisés en 2014 et 2015 avec les professionnels de la culture ont permis de développer des soutiens qui se veulent être structurants pour le développement des actions culturelles de la région.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets culturels et artistiques qui seront réalisés dans le cadre du Contrat de Ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Aménagement de lieux de répétition et/ou d'enregistrement de musiques actuelles	Aides : <ul style="list-style-type: none"> - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de répétition et/ou d'enregistrement, dotés des équipements correspondants - A l'aménagement spécifique des équipements nécessaires aux répétitions et/ou à l'enregistrement 	Accompagner et encourager la pratique et la diffusion des musiques dites actuelles ou électro.
Aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques	Aides : <ul style="list-style-type: none"> - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de spectacles culturels, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique d'équipements scénographiques. 	Permettre une meilleure irrigation culturelle des territoires grâce à l'aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques.
Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale	Aides aux opérations dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, impliquant impérativement le soutien financier des collectivités publiques du (des) pays transfrontalier(s) concerné(s) : <ul style="list-style-type: none"> - festivals et manifestations artistiques de dimension transfrontalière, - diffusion en plusieurs lieux en Alsace, ou en Alsace ainsi que dans la(les) région(s) transfrontalière(s), de spectacles, concerts ou expositions dont les artistes sont des professionnels; - projets structurants établis dans le cadre d'accords de coopération culturelle. 	Contribuer au développement de la coopération artistique transfrontalière et consolider certains partenariats internationaux.
Soutien aux festivals et manifestations artistiques d'envergure en Alsace	Dans les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, seuls les festivals et manifestations de très grande ampleur (d'envergure nationale ou internationale) pourront être retenus.	Soutenir les festivals et manifestations d'envergure comportant un projet artistique identifié, soucieux du développement durable, de l'accès des jeunes à la culture et de la coopération transfrontalière.

Musées - Soutien aux actions de coopération entre musées en Alsace et/ou les centres de découverte du patrimoine en Alsace	<p>Aides à la mise en œuvre de nouvelles technologies au profit d'un travail entre les musées, mené en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue ou sensibilisation des personnels, tant professionnels que bénévoles - Création d'une signalétique commune à plusieurs musées, proposant un parcours - Mise en place d'initiatives pédagogiques et d'animations menées en réseau - Organisation d'expositions mutualisées <p>Un soutien sera également accordé aux initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées.</p>	Renforcer la mutualisation des moyens et la synergie entre les structures œuvrant dans le domaine de la médiation du patrimoine et pour soutenir des initiatives mutualisées, notamment en matière de formation, d'animation et de sensibilisation des publics.
Soutien aux résidences de création	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux partenariats entre plusieurs lieux de diffusion, y compris dans les grandes villes, - Aux temps d'accompagnement de l'équipe artistique par le lieu de diffusion <p>Les projets seront accompagnés en amont par l'Agence Culturelle d'Alsace</p>	Favoriser la production et diffusion de spectacles en Alsace.

▪ Contribution du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Le Conseil Départemental est un partenaire historique de la politique de la Ville depuis sa mise en place. Il poursuit son soutien en apportant son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. L'intervention du Conseil Départemental s'exerce notamment dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain et le logement ainsi que l'économie, **sous réserve d'éligibilité aux dispositifs en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.**

En matière de cohésion sociale et de solidarité : un cadre général d'intervention, des missions communes pour l'intégralité du territoire colmarien et des actions spécifiques aux quartiers prioritaires.

Le Conseil Départemental développe, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Colmar, ses missions d'action sociale et de développement social en direction des habitants qui en ont besoin quel que soit leur lieu d'habitation. De fait, l'action sociale de droit commun que les professionnels du Conseil Départemental mènent au quotidien présentent peu de spécificités selon les quartiers urbains, exception faite d'actions collectives.

Est donc présentée globalement l'action de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (Direction qui gère les Espaces Solidarité et Espaces Insertion du Département) et de la Direction Enfance-Santé-Insertion (composée des Services Insertion et Développement Local, Protection Maternelle et Infantile – Promotion de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance) en présentant autant que possibles des engagements.

Ces interventions ont lieu au sein de locaux dédiés (Espace Solidarité Colmar et en particulier le centre médico-social situé avenue de Paris pour ce qui concerne le périmètre particulier du contrat de ville ; Espace Insertion Nord) mais également au travers de visites à domicile.

Il semble important de rappeler qu'une trentaine de professionnels de la DASP intervenant au quotidien auprès de la population en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Florimont-Bel Air et Europe-Schweitzer) : 7 postes relevant de l'Espace Insertion Nord et 21 postes relevant de l'Espace Solidarité Colmar (sans évoquer les partenaires financés par le Département).

De même, une dizaine de professionnels dont 6 puéricultrices, 2 sage femmes et 1 médecin, interviennent au nom du service de Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé dans les domaines de la santé de la femme enceinte, des enfants de 0 à 6 ans et des modes de garde des jeunes enfants.

Enfin, s'agissant de la présence du Service Social Gérontologique sur la ville de Colmar, 5 postes sont dédiés à information, l'accueil et l'écoute, le conseil et l'aide aux personnes âgées retraitées (et leurs familles) rencontrant des difficultés sociales ou de perte d'autonomie.

Axes de travail du Contrat de Ville	Missions, moyens et engagements
Gestion urbaine et sociale de proximité	<p>Même si l'action de l'Espace Solidarité ne porte pas à proprement parler sur les questions de gestion urbaine et sociale de proximité ainsi que sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique qui y sont rattachées, l'action de prévention que mènent les équipes auprès des familles y participe.</p> <p>En revanche, le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement est une mission essentielle de la Direction de l'Action Sociale de Proximité au travers des aides apportées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (financements majoritairement Conseil Départemental), de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>ENGAGEMENT : Poursuivre le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement.</p>
Insertion et accès à l'emploi, parcours scolaire-emploi	
- questions éducatives	<p>Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative.</p> <p>Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS – Prévention Spécialisée), sans compter les mesures de placement.</p>

	<p>Dans le domaine éducatif, il mène une double action :</p> <p>1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits ▪ Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité <p>2) prévention des difficultés éducatives des enfants</p> <p>Les travailleurs médico-sociaux (DASP et DESI) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les parents rencontrent des difficultés éducatives. Ils exercent une mission d'écoute, d'information et d'orientation. L'Educateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des familles dans le cadre de mesures de prévention contractualisées.</p> <p>S'agissant du soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action innovante : l'Educateur à la Parentalité de l'Espace Solidarité Colmar est partie prenante d'une action de soutien à la parentalité menée avec l'Education Nationale et l'association EPICES au sein du collège Molière (ateliers cuisine associant parents et enfants). - plus largement, les professionnels de l'Espace Solidarité participent annuellement à la Semaine de la parentalité organisée par le REAAP (animation d'ateliers lecture, cafés des parents et d'ateliers culinaires en lien avec l'association EPICES). <p>S'agissant des liens entre l'Espace Solidarité et le milieu scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un travailleur social référent fait le lien pour chaque école du territoire avec l'équipe éducative, informe et oriente sur les questions éducatives et de Protection de l'Enfance. - partenariat avec les assistants de service social du Service Social en Faveur des Élèves, ainsi qu'avec des Conseillers Principaux d'Éducation ou des infirmières scolaires, pour traiter de situations individuelles. - implication dans la prévention de l'absentéisme scolaire par une contribution via le représentant du Conseil Départemental à la Commission Départementale de l'Absentéisme Scolaire (CDAS), puis par la rencontre avec les familles. <p>En outre, un partenariat a été construit entre l'Espace Solidarité et le Club des jeunes pour orienter les enfants vers cette association.</p> <p>Une permanence de la Maison Départementale des Adolescents se tient au centre-ville de Colmar dans les</p>
--	---

	<p>locaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité pour écouter, accompagner, guider, conseiller les jeunes et leurs familles.</p> <p>Le Département finance l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) dans les quartiers ouest colmariens en directions des jeunes en difficulté âgés de 12 à 25 ans et leurs familles. L'APSC, via son travail de rue et d'accueil dans ses locaux (permanences, RDV et informel), développe un travail d'accompagnement éducatif individuel et collectif (ex : suivis individuels, séjours éducatifs collectifs, etc.) et ce en lien avec les partenaires œuvrant auprès du public jeune en difficulté.</p> <p>De plus, dès 2015, la prévention spécialisée prend en charge les Contrats Jeunes Majeurs en lien avec les services du Conseil Départemental (Espaces Solidarité et service d'Aide Sociale à l'Enfance).</p> <p>ENGAGEMENTS :</p> <p>Poursuivre l'action de prévention des difficultés éducatives des enfants et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales au travers d'une présence soutenue du Conseil Départemental et de ses professionnels en proximité de la population.</p> <p>Développer le travail partenarial et de coordination afin d'améliorer la prise en charge des enfants.</p> <p>Poursuivre les actions collectives de soutien à la parentalité et l'implication de l'Espace Solidarité dans la CDAS.</p> <p>Poursuite de l'intervention de l'association de Prévention Spécialisée.</p>
<p>- emploi, insertion, développement économique</p>	<p>La politique départementale d'insertion se décline à Colmar dans le cadre d'un appel à projets annuel autour de plusieurs items allant de l'accompagnement social à l'accompagnement professionnel, incluant notamment la mise à l'emploi au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'accompagnement proposé aux bénéficiaires du rSa est ainsi gradué et adapté aux besoins de chacun.</p> <p>L'intervention du Département est complétée par le cofinancement de contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le secteur non-marchand, Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand ou Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion. Ces contrats sont un vecteur d'activation des dépenses passives d'allocation rSa.</p> <p>Les travailleurs sociaux de la DASP mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins</p>

	<p>sociaux des demandeurs d'emploi (santé, logement, garde d'enfants, transport ...).</p> <p>Ils sont en charge également, dans le cadre de la cohésion sociale, de soutenir les familles dans la résolution de leurs difficultés financières (dont le surendettement).</p> <p>Une nouvelle convention CD68/Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du rSa dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi.</p> <p>La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est gérée par la DASP au travers de la Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) de Colmar. Celle-ci est en charge, avec les partenaires locaux, de l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions, le cas échéant, des bénéficiaires du rSa.</p> <p>En plus de la gestion opérationnelle de ce dispositif, les professionnels de la DASP sont les référents de bénéficiaires du rSa dans le cadre d'accompagnements sociaux.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du rSa à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine.</p> <p>Certains de ces projets font l'objet de subventions annuelles dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA.</p> <p>Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes, des Contrats Jeunes Majeurs et de la Prévention Spécialisée notamment. Ainsi, les jeunes rencontrant des difficultés scolaires, d'orientation et/ou d'emploi sollicitent régulièrement l'APSC, laquelle veille à les accompagner dans leur parcours en les orientant vers les structures dédiées, voire en faisant le lien (ex : Collèges Molière et Pfeffel, Mission Locale, dispositif Perdu de Vue) ou en participant à leur recrutement (16/25 ans) et encadrement dans la réalisation de chantiers éducatifs faisant l'objet de conventions avec Pôle Habitat Centre Alsace et la Manne Emploi.</p> <p>Un soutien financier ponctuel via le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) peut également participer à l'insertion des jeunes en difficulté.</p> <p>Il participe aux commissions d'attribution et de suivi du dispositif Garantie jeunes.</p> <p>ENGAGEMENTS :</p>
--	---

	<p>Projet de mise en place d'une Plateforme rSa partenariale, afin d'améliorer les conditions d'ouverture de droit et d'entrée en accompagnement des bénéficiaires du rSa ainsi que de les mobiliser le plus vite possible sur leur parcours d'insertion.</p> <p>Développer des actions collectives d'insertion au bénéfice des allocataires du rSa destinées à dynamiser leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (actions autour du mieux-être et du lien social visant à restaurer une meilleure confiance en soi, ateliers autour des économies d'énergie, de l'hygiène alimentaire, de l'accès aux droits, de la mobilité et des techniques de recherche d'emploi ...).</p> <p>Poursuite des interventions du Département en terme de financement de poste de référents rSa portés par des structures qui répondent à l'appel à projets des contrats aidés.</p>
- linguistique, maîtrise de la langue	<p>Les Espaces Solidarité orientent ponctuellement des personnes identifiées à l'occasion d'entretiens sociaux comme rencontrant des difficultés de maîtrise de la langue, vers des actions d'apprentissage dans ce domaine.</p> <p>ENGAGEMENT : Recenser, pré-évaluer et motiver les usagers de l'Espace Solidarité en difficulté d'expression française pour les orienter vers des actions adaptées.</p>
Processus de socialisation et vivre ensemble	<p>Les assistantes sociales de secteur œuvrent au quotidien par des actions individuelles auprès des usagers par un repérage de cette problématique, pour les inciter à sortir de leur isolement, et les orienter vers les actions existantes.</p> <p>La mise en œuvre d'actions collectives telles que celles proposées dans le cadre de la CTSA ont notamment pour objectif de lutter contre l'isolement, le mal-être social (cf. actions autour du mieux-être visant à restaurer une meilleure confiance en soi, ateliers autour de thématiques diverses permettant aux personnes de se retrouver et de créer du lien social).</p> <p>Un diagnostic des difficultés rencontrées par divers acteurs du quartier Ouest concernant le comportement des jeunes collégiens a d'ores et déjà été réalisé par l'Intervenant Social en Commissariat (poste cofinancé par le Département du Haut-Rhin) dans le but de promouvoir une nouvelle action de prévention partenariale, au plus près des besoins.</p> <p>L'APSC accompagne, aux côtés de ses partenaires, les jeunes au processus de la vie sociale notamment par sa participation aux côtés des habitants, jeunes et adultes, aux événements festifs du quartier (ex : Nouvel An, fêtes de quartiers) et aux ateliers d'expression.</p>

	<p>L'accompagnement social est un des axes de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, le Département renforce ainsi les moyens dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.</p> <p>ENGAGEMENT : Poursuite de ces actions et ateliers dans le domaine du lien social, en faveur des bénéficiaires du rSa. Et maintien des postes de référents sociaux dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ainsi que de l'intervention de l'Association de Prévention Spécialisée.</p>
Santé	<p>Le service de PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants de moins de 6 ans, les adolescents et pour les femmes enceintes.</p> <p>Ce service propose à la population colmarienne, femmes enceintes, adolescents, jeunes enfants de 0 à 6 ans, des consultations et des actions collectives et individuelles d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité. Il s'agit de consultations d'accès à la contraception et à l'IVG, de consultations médicales prénatales et de jeunes enfants ainsi que des entretiens et accompagnements à domicile ou au centre médico-social, des consultations de puériculture et de soutien à la parentalité sans rendez vous pour les nouveaux nés et leurs parents.</p> <p>Le service propose également, au travers du dispositif « Questions d'amour » des centres de planification dans les collèges, les lycées, des actions collectives d'éducation dans le domaine de la sexualité.</p> <p>Des actions collectives d'aide à la parentalité sont organisées ponctuellement.</p> <p>Des bilans de santé en école maternelle auprès des enfants de 4 ans complètent les axes santé de ce service.</p>

En matière de cadre de vie, de renouvellement urbain et de logement

Les aides du Conseil Départemental en matière d'habitat concernent à la fois les crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre relative au parc public et au parc privé et les aides sur fonds propres que le Département alloue sur son propre budget en complément des aides à la pierre pour la plupart.

Les interventions du Conseil Départemental énumérées ci-dessous le sont sous réserves de la clarification des périmètres et modalités d'intervention de l'ANRU et de leur co-éligibilité éventuelle avec les crédits délégués d'aide à la pierre qui restent à préciser.

Axes de travail du Contrat de Ville	Missions, moyens actuels et engagements du service Habitat et Solidarités Territoriales
--	--

Renouvellement urbain et cadre de vie	<p>Missions de droit commun et axes développés (parc locatif social des organismes HLM) :</p> <p>-Recensement et diagnostic des logements locatifs sociaux adaptés ou adaptables aux personnes âgées ou à mobilité réduite. ENGAGEMENT : Recensement et diagnostic sur le parc locatif social des communes de la CAC avec mise en place d'une base de données.</p> <p>-Aide à la réhabilitation thermique du parc locatif social existant afin de réduire le coût des charges des locataires dans les opérations recensées comme étant les plus énergivores. ENGAGEMENT : opérations éligibles à l'éco prêt de la CDC pour lesquelles la subvention de la collectivité équivaut à une prise en charge des intérêts du prêt, qui est également garanti à 100% par le Département.</p> <p>Hors secteur ANRU :</p> <p>-Aide à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI) ENGAGEMENT : poursuivre la politique de production des logements au niveau de loyers les moins élevés en faveur de ménages à faibles ressources.</p> <p>-Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées autonomes dans des opérations locatives sociales ENGAGEMENT : aide financière accordée au bailleur social pour des résidences seniors en construction neuve ou en acquisition-amélioration répondant à un cahier des charges.</p>
---------------------------------------	---

En matière d'économie

Le Conseil Départemental interviendra dans le cadre du Contrat de Ville au titre de ses dispositifs de droit commun.

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des PFIL haut-rhinoises	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Soutien aux zones d'activités à caractère structurant		

	(dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried)		
	Soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried)	Soutien aux investissements immobiliers	Soutenir les projets de pépinières et hôtels d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds départemental de garantie	Convention SIAGI	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Soutien en faveur des bâtiments-relais	Avances sous forme de crédit-bail	Soutien de projets d'entreprises ayant un fort potentiel de développement
	GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises artisanales (investissements matériels)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

▪ Intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,

- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

▪ Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin s'engage dans le Contrat de Ville à travers le dispositif CLAS et éventuellement sur sollicitation par le biais des dispositifs REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), Ville Vie Vacances et animation été. Il est à noter également que la Caf cofinance différentes actions développées par le Centre socio culturel de Colmar sur les 2 quartiers prioritaires "Europe - Schweitzer" et "Florimont-Bel'Air".

Thématique	ACTIONS
PARENTALITE	<p><u>Nos Actions</u> Les offres de service de travail social prévoient, dans le cadre d'une action sociale à destination de toutes les familles, de porter une attention particulière aux personnes qui rencontrent des situations ou vivent des événements à même de les fragiliser. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux territorialisés sur le secteur Nord, assurent des permanences sur rendez-vous à l'antenne de la Caf du Haut-</p>

	<p>Rhin à Colmar pour les familles ayant un enfant à charge au titre des prestations en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séparation • L'Attente du 1^{er} enfant • L'attente d'une naissance ou adoption multiple • Le décès d'un conjoint ou d'un enfant <p>Dans le cadre de ces rencontres, un rendez-vous des droits est systématiquement réalisé dans le but de permettre à l'allocataire de faire valoir l'intégralité de ses droits en fonction de sa situation.</p> <p>A cette occasion, le travailleur social présentera le panel des aides sur projet existant qui permettra de stabiliser la situation de l'utilisateur.</p> <p><u>Nos engagements</u></p> <p>Dans le cadre de nos offres globales de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la précarité des familles • Poursuite des rendez-vous des droits et du travail partenarial avec les différents acteurs qui accompagnent les familles.
<p>LOGEMENT HABITAT</p>	<p><u>Nos Actions</u></p> <p>La prévention des expulsions et des impayés de loyer est un enjeu fort pour notre Caf. L'objectif des actions de prévention est d'éviter la suspension de l'allocation logement. Pour ce faire, mise en place d'un travail en partenariat avec les bailleurs, les travailleurs sociaux, ..., du département.</p> <p>Les Aides extra-légales liées au logement sont définies par le règlement intérieur d'Action Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'accès (l'aide au relogement, pack 1^{ère} installation, prêt d'équipement majoré), au maintien (rénovation thermique, impayés de charges de copropriété, prêt d'honneur et secours), à l'amélioration (prêts équipements ménagers/mobiliers). <p>Financement sur fonds propres d'action sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour le fond solidarité logement, membre des différentes commissions FSL/FSE et gestion des dossiers envoyés par le Conseil Départemental. <p><u>Nos engagements</u></p> <p>Poursuivre le travail partenarial autour des impayés de loyer : les travailleurs sociaux de la Caf prennent en charge les allocataires non accompagnés et qui répondent à nos critères de procédures internes.</p> <p>Maintien par notre Action Sociale des aides extra-légales concernant l'accès, le maintien et l'amélioration.</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN MATIERE D'INSERTION SOCIALE</p>	<p><u>Nos Actions</u></p> <p>Les offres de service des travailleurs sociaux en matière d'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide à la régularisation des droits pour les RSA majoré avec enfants de moins de trois ans. A cette occasion, le

	<p>travailleur social réalise un rendez-vous des droits avec l'allocataire.</p> <p>Nos engagements Dans le cadre de la mise en place de la plateforme rSa partenariale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participation d'un agent pour l'instruction administrative des primo-demandeurs de rSa . • formation des partenaires sur la législation relative aux conditions d'ouverture de droits.
<p>Soutien à la Parentalité</p>	<p>Nos Actions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du Schéma départemental de soutien à la parentalité 2. Animation et coordination du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Haut-Rhin (REAAP 68) <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets colmariens dans le cadre de l'appel à projets annuels du REAAP 68. - Financement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de l'appel à projets annuels du REAAP 68. - Attribution d'un financement à l'ARSEA pour l'animation du réseau local parentalité de Colmar : animation et coordination d'une dynamique locale parentalité réunissant les associations et institutions colmariennes. - Participation à l'organisation de la Semaine des parents de Colmar et financement de cette manifestation annuelle. 3. Pilotage du dispositif de médiation familiale : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et suivi de l'offre de médiation familiale. - Financement et conventionnement avec l'ASFMR. 4. Déploiement du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions qui proposent aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. - Impliquer les parents à l'accompagnement dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole, en accordant une attention particulière aux familles résidants sur les deux quartiers prioritaires. - Porter une attention particulière à la formation des accompagnateurs CLAS, particulièrement ceux qui accompagnent les familles des deux quartiers prioritaires. <p>Nos engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le financement des actions de soutien à la parentalité au titre du REAAP et initier de nouvelles actions au sein du quartier « Florimont-Bel'Air » (peu d'actions développées en 2014). - Poursuivre notre engagement aux côtés du Réseau local parentalité : financement de la Semaine des Parents, qui pour 2015 s'inscrira dans le cadre d'une manifestation départementale à destination des parents.

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le travail de partenariat en invitant les associations et institutions colmariennes, notamment celles œuvrant sur les deux quartiers prioritaires, à contribuer aux travaux du REAAP 68 et à se rapprocher du Réseau local de Colmar. - Poursuivre le financement de l'activité de médiation familiale afin de permettre l'accessibilité de ce service aux familles colmariennes confrontées à des situations de séparation conjugales ou familiale conflictuelles. - Développer le financement d'actions CLAS selon le nouveau mode de pilotage et de financement qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2015-2016. Les parents devront impérativement être impliqués au sein des actions développées.
--	--

▪ Engagement de la CRESS

Dans le domaine de l'emploi, l'Economie sociale et solidaire, peut également constituer un atout. La CRESS rappelle que l'économie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Son potentiel de créations d'emplois et, pour certaines activités, sa croissance en circuit court, présentent des opportunités de développement dont la politique de la ville doit se saisir.

Les acteurs de l'ESS sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs incontournables de quartiers de la politique de la ville. Les liens entre l'ESS et les territoires de la politique de la ville sont anciens. Au-delà de la densité du tissu associatif dans les quartiers, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les quartiers et un salarié en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire (rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013). Les initiatives associant acteurs, citoyens, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la ville.

L'ESS est un mode d'entreprendre ayant pour objet de répondre aux besoins et aux aspirations socio-économiques. C'est un levier de développement économique manifeste pour la politique de la ville, du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et est fortement adaptée aux spécificités territoriales, en particulier celles des quartiers prioritaires.

De manière plus précise, la CRESS Alsace peut proposer son intervention pour développer l'ESS au sein des quartiers politique de la ville et améliorer la structuration des acteurs en présence, sous réserve d'obtenir les financements nécessaires.

La CRESS, en relation avec ses partenaires, s'appuiera sur la convention (en termes d'actions) signée le 23 septembre 2013 par le ministre délégué chargé de l'ESS et de la consommation et le ministre délégué à la Ville. Ceci dans un but d'identification des actions en faveur de la promotion et du développement de l'ESS sur les quartiers politique de la ville.

L'intervention de la CRESS Alsace pourrait améliorer la structuration des acteurs en présence et le lien avec les institutions.

Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Fait à Colmar, le

Le Préfet
du Haut-Rhin

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Colmar
et Maire de Colmar

Pascal LELARGE

Gilbert MEYER

Monsieur le Procureur de la République

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg

Bernard LEBEAU

Jacques-Pierre GOUJON

Le Président du Conseil Départemental
du Haut-Rhin

Le Président du Conseil Régional d'Alsace

Eric STRAUMANN

Philippe RICHERT

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales
du Haut-Rhin

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales du Haut-Rhin

Jean-Jacques PION

Jacques RIMEIZE

Le Directeur territorial de Pôle Emploi

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts

Pascal RITAINE

Gil VAUQUELIN

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Alsace

Le Président de l'AREAL HLM

Laurent HABERT

Denis RAMBAUD

Le Directeur Général de Pôle Habitat OPH

Le Président de la SAHLM LOGIEST

Jean-Pierre JORDAN

Gérard HUGUIER

Le Directeur territorial d'ADOMA Alsace

Le Président de Colmar Habitat HLM

M'Barek AOUADI

André BIANCHI

Le Président de la CMA
section de Colmar

La Présidente de la CCI
Colmar Centre Alsace

Jean-Pierre BECHLER

Christiane ROTH

Le Président de la CRESS

Frédéric DECK

Annexe 1 – Mobilisation du droit commun

Poste	Quartier Europe/Schweitzer			Quartier Florimont/Bel'Air		
	Equipement	Coût de fonctionnement	Salaires du personnel	Equipement	Coût de fonctionnement	Salaires du personnel
Animation et vie des quartiers	Centre Europe	170 340 €	440 287 €	CSC Florimont	115 410 €	229 217 €
	Club des Jeunes	80 800 €	204 490 €			
	Salle de spectacles Europe	179 360 €	162 131 €			
Bibliothèque Centre Documentaire	Ecole Anne Frank	1 478 €		Ecole Marguerites	767 €	
	Ecole Primevères	988 €		Ecole Hortensias	904 €	
Bibliothèque	Europe		143 958 €	Bel'Flore		107 758 €
Aquisition de livre pour les écoles	JJ Waltz	1 847 €		Sébastien Brant	1 001 €	
	St Exupery	1 864 €				
	Anne Frank	1 438 €				
Piscines	Stade nautique	319 808 €	603 882 €			
	Waltz	32 569 €	153 835 €			
Mairie	Antenne	5 050 €	38 551 €			
	Stade de l'Europe	37 265 €	51 240 €	Gymnase Brant	1 100 €	
Sport	Gymnase Molière	13 940 €	49 530 €			
	Gymnase St Exupery	4 475 €	46 760 €			
	Gymnase Waltz	17 935 €				
	Gymnase Camille See	50 190 €	47 745 €			
	Les Primevères	7 473 €	62 018 €	Les Marguerites	9 912 €	62 513 €
Enseignement (Ecoles maternelles)	Anne Frank	3 303 €	38 952 €	Les Hortensias	5 283 €	62 513 €
	Halte garderie Les Loupiots	27 665 €	187 235 €	Relais d'assistantes maternelles	21 967 €	148 501 €
Petite enfance	Multi-accueil Louise Scheppeler	265 550 €	865 239 €	Halte Garderie	53 533 €	236 510 €
	Total	1 223 338 €	3 095 853 €		209 877 €	847 012 €

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

OBJECTIFS / ACTIONS	COUT /AN (estimatif)	OBSERVATIONS
OBJECTIF 1 Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté		
Moyens mis en œuvre pour l'entretien et le nettoyage des points de collecte	44 958,00	
Sensibiliser et accompagner les habitants dans l'appropriation des collectes en tri sélectif	32 581,00	
Définir avec les habitants les modes d'organisation en termes d'entretien pour optimiser la propreté des communs	32 581,00	
Sensibiliser les habitants pour prévenir les dépôts sauvages - poursuivre la collecte des encombrants	212 941,00	
Optimiser la propreté des secteurs en rénovation	0,00	Intégration de la charte de propreté aux marchés de travaux
OBJECTIF 2 Améliorer durablement le cadre de vie des habitants		
Pérenniser l'entretien des espaces verts et gris sur les espaces publics et ceux résidentialisés	213 521,00	
Accompagner les habitants dans une meilleure appropriation du cadre de vie	29 835,00	
Poursuivre l'entretien courant de la voirie, des axes de circulation et des aires de stationnement	41 197,00	
Poursuivre l'entretien courant des équipements collectifs, en particulier les aires de jeux	14 400,00	
Renforcer les liaisons de transports urbains dans les QPV		

Renforcer les liaisons de transports urbains dans les QPV	<p>Quartier Florimont : 185 000 €</p> <p>Quartier Europe : 219 900 €</p>	<p><u>Quartier Florimont</u> : amélioration de la fréquence de passage de la ligne 8 qui relie Turckheim / Ingersheim à l'arrêt Théâtre en passant par la rue de la poudrière. La fréquence de passage de cette ligne est d'environ 1 bus toutes les 35 minutes. Par des moyens supplémentaires, la fréquence moyenne passerait à 1 bus toutes les 28 minutes.</p> <p><u>Quartier Europe</u> : amélioration de la fréquence de passage de la ligne 3 qui relie l'arrêt Théâtre au quartier Europe en passant par l'hôpital Pasteur au sud et le lycée Blaise Pascal au nord. Actuellement la fréquence de passage de cette ligne est d'environ 1 bus toutes les 24 minutes pour la boucle B (Théâtre - Gare - Europe - Blaise Pascal - Théâtre) et environ 1 bus toutes les 45 minutes pour la boucle A (Théâtre - Blaise Pascal - Europe - Gare - Théâtre). Par des moyens supplémentaires, la fréquence moyenne passerait à 1 bus toutes les 22 minutes quel que soit la boucle. En outre, il n'y aura plus de demi-boucle Europe - Gare - Théâtre dans un souci de simplification et de lisibilité de la ligne.</p>
OBJECTIF 3 Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives		
Informier et sensibiliser les locataires sur l'utilisation et les consommations de chauffage, d'eau et d'électricité (BBS, maison passive, etc.)	68 082,00	
OBJECTIF 4 Renforcer le lien social avec les habitants		
Dynamiser la relation clientèle (locataires /bailleurs) et optimiser l'accessibilité à tous	35 191,00	
Renforcer le rôle de l'antenne de proximité du bailleur et de l'annexe de la Mairie	84 994,00	
Renforcer le rôle des équipements publics (Maison de quartier ?) pour un véritable lieu de centralité		
Favoriser les temps d'échanges avec les locataires en particulier pour rappeler le règlement et le fonctionnement des immeubles	60 082,00	

Poursuivre la professionnalisation du personnel de proximité des bailleurs	25 382,00	
Renforcer les diagnostics en marchant	45 191,00	
Poursuivre l'exploitation opérationnelle des enquêtes de satisfaction triennale pour répondre aux attentes des habitants	35 300,00	
Améliorer la communication et l'information en phase chantier	9 750,00	
OBJECTIF 5 Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants		
Poursuivre l'entretien courant de l'éclairage public	60 000,00	
Etudier (selon les situations) la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection dans les parties communes des immeubles	13 192,00	
Poursuivre et renforcer la politique d'enlèvement des tags et des véhicules ventouses	23 000,00	
Poursuivre la professionnalisation des conciliateurs ou permettre la mise à disposition de conciliateurs	70 630,00	
Poursuivre l'entretien courant de l'éclairage public		
Etudier la mise en œuvre de la vidéo protection dans l'espace public		
OBJECTIF 6 Renforcer l'entretien courant et la maintenance des équipements		
Poursuivre les travaux de remise en état des logements entre deux locations pour en améliorer le confort	825 000,00	
Poursuivre l'action de fidélisation des locataires (Pôle Habitat) par l'octroi de subventions pour la remise en peinture et la pose de revêtements de sol	125 000,00	
Assurer la mise aux normes des ascenseurs et garantir des interventions rapides en cas de panne	322 360,00	
Assurer l'accessibilité des logements (normes PMR)	75 000,00	
Mettre en place une démarche qualité dans les interventions techniques	43 080,00	
Poursuivre les diagnostics relatifs à l'amiante	292 500,00	
OBJECTIF 7 Favoriser l'insertion par l'économie		
Doubler les objectifs de l'ANRU en favorisant l'accès aux travaux aux habitants des QPV	0,00	Intégration aux marchés de travaux

Poursuivre le recours à des personnes en insertion pour remplacer le personnel de proximité en cas d'absence ou de congés	302 985,00	
	3 138 733,00	

Annexe 2 - Bilan du PRU

1 – Contenu initial du Programme (Convention du 1^{er} juin 2006)

A. Secteur Palais Royal

La rénovation urbaine du secteur Palais Royal a été primée par l'ANRU en date du 14 juin 2011, suite à l'appel à contributions « s'engager ensemble pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère » qui a suscité la candidature de 96 « morceaux de ville ». Exemplaire, le projet colmarien figure parmi les dix premières références nationales.

L'intervention urbaine comprenait :

- la démolition de 125 logements,
- la réhabilitation BBC de 270 logements,
- la résidentialisation de 565 logements ;
- la construction de 30 maisons en bande dont 10 en accession sociale ;
- la rénovation des écoles « Les Violettes », « Les Primevères » et « Anne Frank » ;
- la réfection de la voirie existante, la création de la rue de Lugano et la réalisation de pistes cyclables sur la rue de Berne ;
- l'aménagement d'un espace public central comprenant l'installation d'un terrain de football synthétique.

Le secteur Palais Royal a également été sélectionné par la Ville pour être le site pilote du déploiement des conteneurs enterrés de tri sélectif. Une ambassadrice du tri a été recrutée par Pôle Habitat dans ce cadre pour sensibiliser et accompagner les habitants du secteur dans cette démarche.

Avant



Après





Quelques réalisations :

Parc public paysagé



Rue de Lugano



Résidentialisation



Aire de jeux

Bilan financier secteur Palais-Royal :

Ville	Département	Région	Pôle Habitat	Autres	ANRU	TOTAL
1 663 223 €	228 939 €	406 909 €	13 809 460 €	1 911 926 €	5 806 927 €	23 827 384 €
7%	1%	2%	58%	8%	24%	100%

B. Secteur Schweitzer

L'intervention a été initiée de 2009 à 2011 par la démolition de 54 logements et la réhabilitation BBC de 68 logements. Les travaux d'aménagement et de résidentialisation des espaces extérieurs ont débuté en mai 2012, pour une durée de 14 mois environ. Ces travaux ont porté sur :

- la création de deux nouvelles voies à l'est et à l'ouest du secteur ;
- l'aménagement de deux aires de jeux le long de la rue de Sint-Niklaas ;
- la piétonisation du nord et du sud de la rue de Sint-Niklaas ;

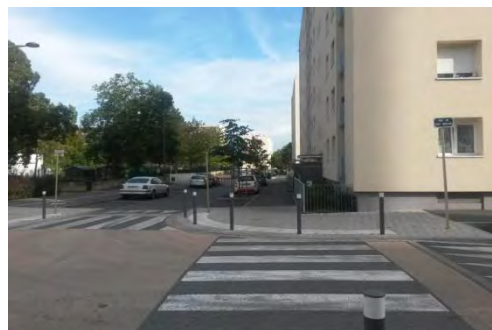
- la réfection de la rue de Schongau avec la création d'un parvis devant l'école « Les Pâquerettes » et d'une piste cyclable ;
- la réfection de l'avenue de Paris avec la création d'une piste cyclable ;
- l'aménagement d'un parvis face à la nouvelle entrée du Club des Jeunes ;
- la résidentialisation de 454 logements de Pôle Habitat ;
- la construction de 15 logements BBC ;
- la création d'un jardin partagé ;
- la restructuration du Club des Jeunes.

Des travaux d'ampleur du Club des Jeunes ont été réalisés entre novembre 2012 et juillet 2013 pour 360 000 € HT avec une participation de l'ANRU de 90 000 €. Ce projet a permis :

- le déplacement de l'entrée principale à l'est, au droit du nouveau parvis ;
- la réorganisation du hall d'accueil et du secteur administratif ;
- la mise aux normes technique (fluides), sécurité et accessibilité.

Avant

Après



Quelques réalisations :

Aire de jeux



Parc central



Jardin partagé – Construction 15 logements



Parvis Club des Jeunes

Bilan financier secteur Schweitzer

Ville	Département	Région	Pôle Habitat	Autres	ANRU	TOTAL
1 842 436 €		621 507 €	3 289 872 €	339 096 €	3 661 989 €	9 754 900 €
19%	0%	6%	34%	3%	38%	100%

2 – Opérations ajoutées par voie d'avenant (1^{er} septembre 2010)

A. Secteur Amsterdam

Le programme d'opérations comprend :

- la réhabilitation BBC de 492 logements sociaux dont 3 tours Amsterdam (180 logements) ;
- la résidentialisation de 492 logements sociaux ;
- la réhabilitation BBC du Centre Europe.

Ce projet de grande ampleur comprend une requalification et rénovation complète des espaces avec notamment la création d'une nouvelle entrée, d'une salle de spectacle agrandie, l'installation de deux ascenseurs et la mise aux normes électriques et sécurité, etc. (coût 5 200 000 € dont une participation de l'ANRU de 428 793 €) ;

- l'aménagement des espaces extérieurs du Centre Europe (parvis, parking) ;
- la création d'un mail piéton desservant les écoles (rue de Stockholm) ;
- la requalification de la rue d'Amsterdam avec la création de pistes cyclables, de plateaux surélevés ;
- la création d'un écoquartier.

B. Ecoquartier Amsterdam

La Ville de Colmar et Pôle Habitat se sont constitués en groupement de commande pour la réalisation de l'étude urbaine. Celle-ci a été confiée à une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage composée d'un architecte-urbaniste, d'un paysagiste, d'un environnementaliste et d'un programmiste. L'étude a été réalisée en deux phases successives :

- élaboration d'un plan-guide, validé le 18 novembre 2011 ;
- rédaction d'un cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, validé le 1er juin 2012.

Le projet vise une réduction sensible de l'empreinte écologique du secteur, par le choix et la provenance des matériaux, les performances énergétiques des constructions, la gestion des eaux pluviales et aussi par les aménagements retenus (près de 50 % des surfaces de l'éco quartier seront végétalisées).

La réalisation de l'éco quartier s'inscrit pleinement dans un objectif de mixité sociale en proposant des logements sociaux en location ou en accession, du collectif et des maisons en bande avec jardins privatifs. L'intérêt économique est également pris en compte, dans une optique de mixité fonctionnelle, à travers la réalisation de bureaux.

Cet éco quartier aura pour objectif de respecter l'environnement en matière de constructions, économies d'énergie, stationnement des véhicules, gestion des eaux de pluie, espaces verts, éclairage public, tri sélectif, aménagements résidentiels et urbains, cheminements piétons et cycles. Une mixité fonctionnelle est attendue, avec la mise en place de locaux tertiaires et commerciaux en pied d'immeuble, le long de la rue d'Amsterdam.

Opérations Pôle Habitat :

Création de 27 logements sociaux ossature bois (PLUS CD 22%)

- 13 logements collectifs BBC Effinergie + (répartis sur 2 bâtiments collectifs R+3)
- 14 maisons en bande dont 7 logements BBC Effinergie + et 7 maisons passives
- création de locaux commerciaux dans les RDC des collectifs
- Coût pour cette opération : 3 213 405 € TTC ;

Un projet est à l'étude pour la création de 13 logements supplémentaires sur une partie de l'éco quartier en phase de conception.

Promoteur privé (projet en cours) :

- construction de deux bâtiments tertiaires (Pôle emploi + bureaux)
- construction de 24 logements.

Opérations Ville de Colmar :

Aménagement des espaces publics de l'éco quartier (coût : 540 000 € HT), véritable point de centralité du secteur Amsterdam avec pour objectif de favoriser la diversité des usages et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des habitants avec :

- un vaste parc paysager, lieu de promenade et de détente, ouvert sur les Vosges et ponctué de placettes invitant à la rencontre ;
- des mails piétons / cycles, agrémentés de massifs plantés, facilitant la perméabilité entre quartiers et s'inscrivant dans un maillage structuré en lien avec le réaménagement de la rue d'Amsterdam ;
- des espaces de jeux dédiés aux petits (création d'une nouvelle aire) et aux plus grands (déplacement du terrain multisports existant) ;

Annexe 3 - Données diagnostic emploi complémentaire

Données transmises par Contact plus

Contact plus intervient seulement sur le Quartier « Europe – Schweitzer »

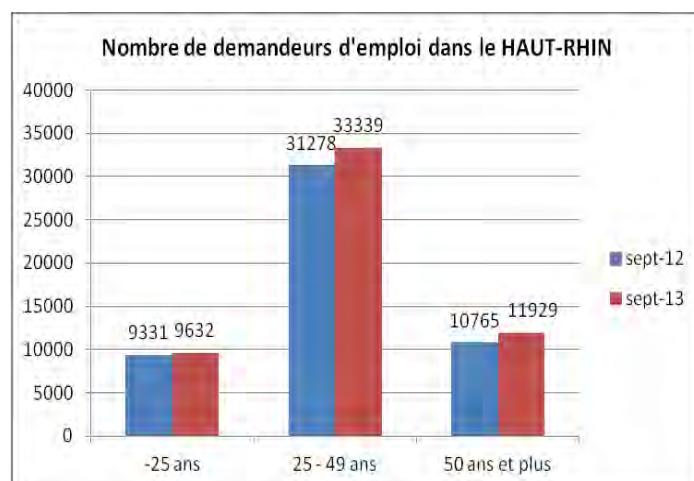
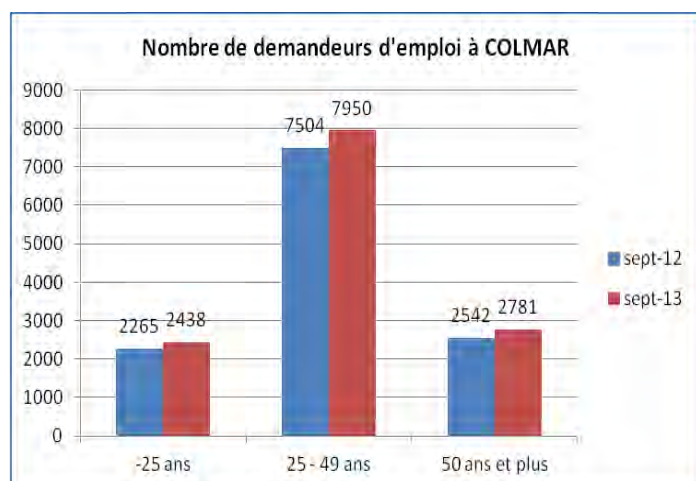
Evolution du nombre de bénéficiaires du rSa :

		Janvier 2012	Janvier 2013	Evolution 12-13	Janvier 2014	Evolution 13-14
CTSA Colmar	RSA Socle	2 492	2 611	4,8%	2 904	11,2%
	RSA Mixte	524	542	3,4%	551	1,7%
	Total CG68	3 017	3 153	4,5%	3 455	9,6%
	RSA Activité	1 230	1 167	-5,2%	1 234	5,8%
	Total	4 247	4 320	1,7%	4 689	8,5%
Haut-Rhin	RSA Socle	13 325	14 349	7,7%	15 385	7,2%
	RSA Mixte	2 505	2 656	6,0%	2 819	6,1%
	Total CG68	15 830	17 004	7,4%	18 203	7,1%
	RSA Activité	5 754	5 648	-1,8%	5 928	5,0%
	Total	21 584	22 652	4,9%	24 131	6,5%

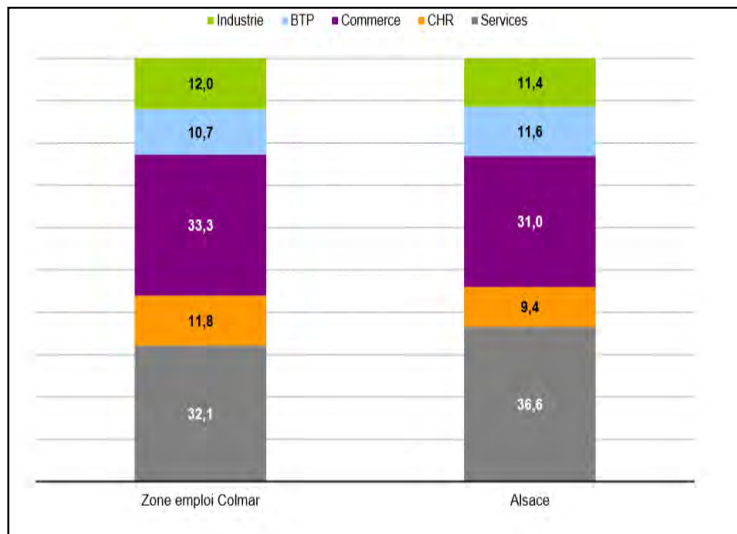
Source : CG68 / SIDL données PERCEAVAL

Mise à jour : 31/01/2014

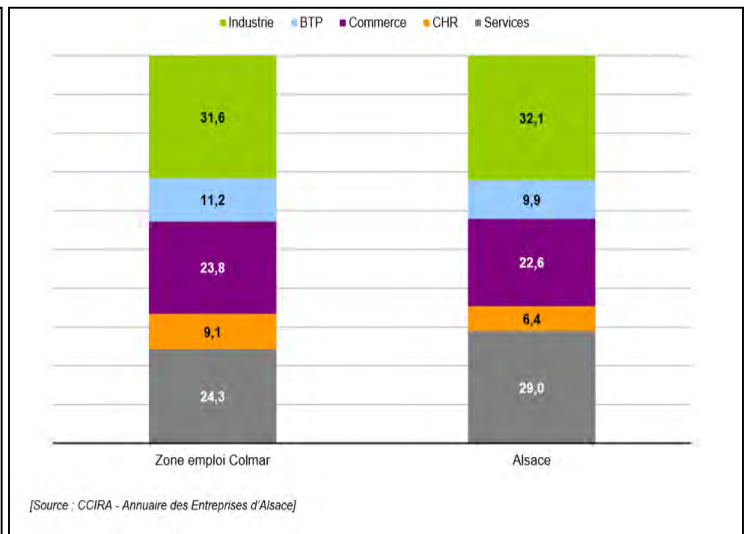
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 2012 à 2013 Colmar/Haut-Rhin :



Répartition des établissements par grand secteur d'activité :



Répartition des effectifs par grand secteur d'activité :



Les 10 métiers les plus recherchés du bassin d'emploi de Colmar :

Libellé Métier	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Viticulteurs, arboriculteurs salariés (dont cueilleurs, vendangeurs)	1887	10.7 %	100%
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration (dont plongeurs, crêpiers, pizzaiolos)	197	36.8 %	21%
Maraîchers, horticulteurs salariés (dont pépiniéristes)	195	0%	100%
Aides-soignants (dont aides médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, assistants médicaux)	158	48.2 %	23.7 %
Professionnels de l'animation socioculturelle (dont animateurs et directeurs)	156	21.4 %	61.9 %
Employés de l'hôtellerie (dont réceptionnistes et employés d'étage)	136	36.9 %	66.8 %
Serveurs de cafés restaurants (dont barmen, commis de salle)	133	32.1 %	57.4 %
Aides à domicile et aides ménagères (dont auxiliaires de vie, travailleurs familiaux)	130	69.6 %	8.8 %
Secrétaires bureautiques et assimilés (dont secrétaires médicales, assistants commerciaux)	120	18.5 %	0,13
Cuisiniers (dont commis qualifiés)	111	0,63	47.6 %

Source : BMO 2014 - Pôle Emploi

Ces constats qui concernent l'ensemble de Colmar s'appliquent aux quartiers politique de la ville où l'insertion professionnelle est compliquée par la pauvreté des offres d'emploi non qualifiées et une précarisation toujours croissante des populations.

Données transmises par l'ensemblier Manne Emploi (AI / EETI / ACI)
Publics accueillis

Quartier « Europe – Schweitzer »

- 2013 : 326 personnes
- 2014 : 311 personnes (chiffre arrêté au 31/10/2014)
- Flux de personnes stable
- 60% de femmes plutôt dans la tranche d'âge 25-45 ans
- Qualification plutôt niveau 6 / 5 Bis

Quartier « Florimont – Bel/Air »

- 2013 : 97 personnes
- 2014 : 91 personnes (chiffre arrêté au 31/10/1014)
- Flux stable d'une année à l'autre
- 70% de femmes dans la tranche d'âge 25-45 ans
- Qualification plutôt niveau 6 / 5 Bis.



PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
CO-FINANCE PAR L'ETAT DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS
de l'AGENCE NATIONALE DE LA RENOVATION URBAINE



REQUALIFICATION DU QUARTIER BEL AIR - FLORIMONT
A COLMAR



PRESENTATION DU PROTOCOLE

SIGNATAIRES

Le présent protocole est signé par les différents partenaires intervenant dans le cadre du volet renouvellement urbain du contrat de Ville à savoir :

La Communauté d'Agglomération de Colmar représentée par son Président,

Monsieur Gilbert MEYER,

ci-après dénommée la « Communauté d'Agglomération » ou la « CAC »,

et

La Ville de Colmar représentée par son Maire,

Monsieur Gilbert MEYER,

ci-après dénommée « la Ville »,

et

Pôle Habitat Colmar Centre Alsace OPH, représenté par son Directeur Général,

Monsieur Jean-Pierre JORDAN

ci-après dénommé « le bailleur »,

et

La Région Alsace, représentée par le Président du Conseil Régional,

Monsieur Philippe RICHERT

ci-après dénommée « la Région »,

et

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Départemental

Monsieur Eric STRAUMANN

ci-après dénommé « le Département »,

et

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional,

Monsieur Gil VAUQUELIN

ci-après dénommée « la Caisse des Dépôts » ou « la CDC »,

et

L'Etat, représenté par le Préfet du Haut-Rhin,

Monsieur Pascal LELARGE

ci-après dénommé l'Etat,

L'Etat, représenté par le Préfet de Région,

Monsieur Stéphane BOUILLON

ci-après dénommé l'Etat,

OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole est annexé au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Colmar signé le 30 juin 2015.

Il concerne plus précisément le Quartier dit « Bel-Air Florimont », qui constitue un des deux quartiers colmarien classés Quartier Prioritaire de la Ville par décret du 30 décembre 2014.

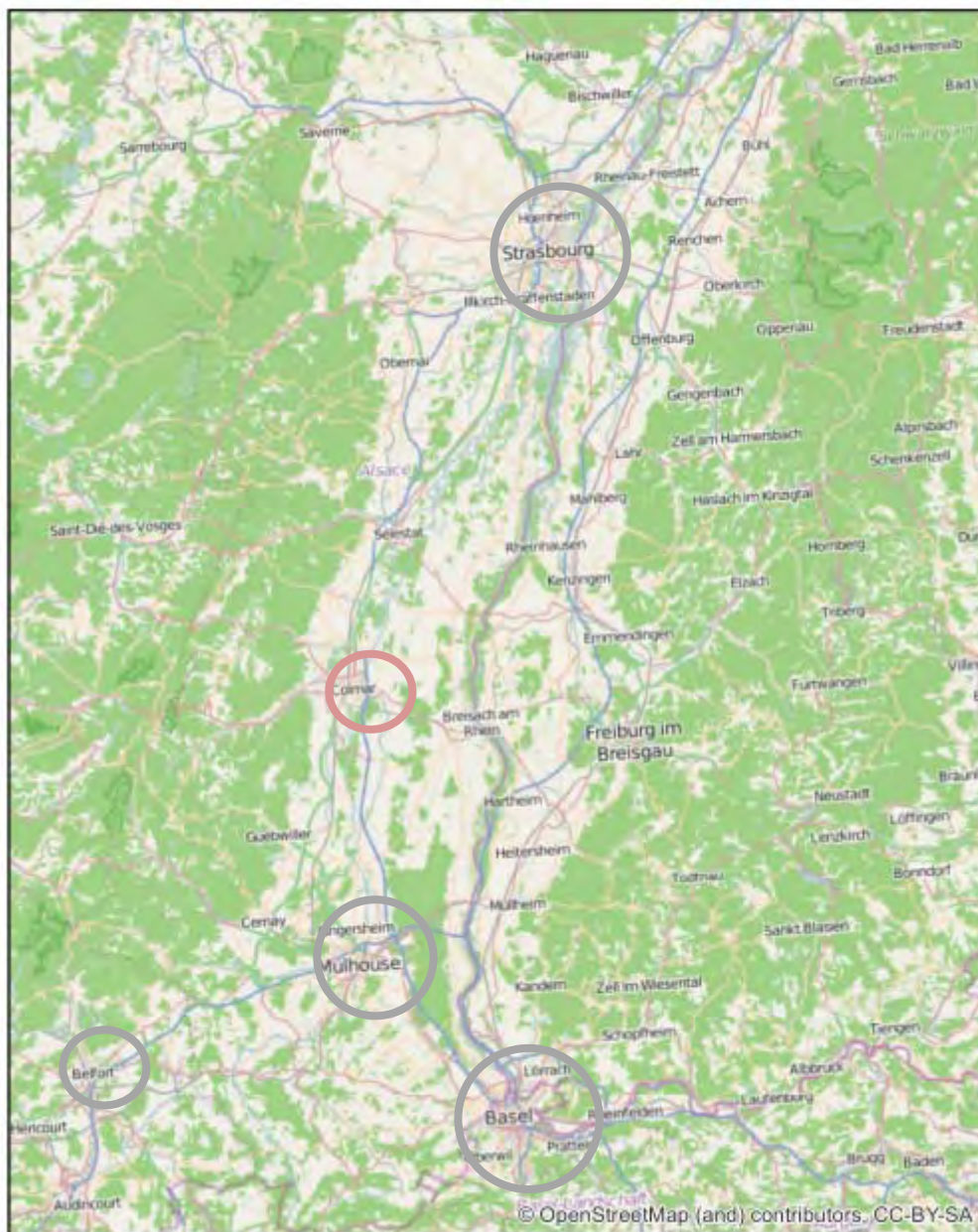
Il fait un état des lieux urbain du secteur, définit les études à réaliser pour permettre la signature d'une convention locale de renouvellement urbain à signer au plus tard le 31 décembre 2016 et les actions à mener d'ici là.

Il définit les engagements de chacun.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION DE COLMAR

Troisième ville d'Alsace par l'importance de sa population et de son rayonnement, Colmar est le chef-lieu du département du Haut-Rhin. La ville est située à proximité des Vosges, à 63 km de Strasbourg et à 36 km de Mulhouse. Sa localisation en position médiane de l'Alsace en fait un carrefour stratégique entre les grands centres urbains, les vallées vosgiennes et l'Allemagne voisine (région de Freiburg).



Elle est desservie par le réseau routier national (A35, et ex RN 83), le train pour lequel elle bénéficie à la fois d'une très bonne desserte régionale par le TER (ligne Strasbourg – Mulhouse – Bâle) et nationale par

le TGV (TGV EST et TGV Rhin-Rhône). Elle dispose également d'un aéroport d'affaires ainsi que d'un port de plaisance.

La ville de Colmar fait partie de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), qui réunit 14 communes et environ 104 000 habitants sur une superficie de 207 km² (densité de population : 504 habitants/m²).

Elle comprend les communes suivantes :

Colmar	68 848 habitants
Herrlisheim-près-Colmar	1 796 habitants
Horbourg-Wihr	5 113 habitants
Houssen	1 766 habitants
Ingersheim	4 821 habitants
Jepsheim	1 153 habitants
Niedermorschwihr	580 habitants
Sainte-Croix-en-Plaine	2 705 habitants
Sundhoffen	1 981 habitants
Turckheim	3 831 habitants
Walbach	912 habitants
Wettolsheim	1 753 habitants
Wintzenheim	8 024 habitants
Zimmerbach	902 habitants

Le périmètre qui a été agrandi par vagues successives est encore susceptible d'évolution, des adhésions supplémentaires étant en cours d'étude pour les prochaines années.

C'est à l'échelle de l'agglomération de Colmar que sont assurées les réflexions et la mise en œuvre :

- **de la Politique d'aménagement du territoire** avec le SCOT approuvé le 28 juin 2011 auquel la CAC a clairement été associée notamment pour les volets économie, habitat, limitation de la consommation des espaces et déplacements.

Cette politique organise la bonne compatibilité des différents documents POS et PLU de la CAC avec le SCOT.

Sans que soit pour l'instant envisagée la mise en place d'un PLUI, on peut observer que :

- toutes les communes de la CAC encore sous POS ont engagé la révision de ces documents,
 - en complément de ce qui existe déjà pour le Système d'Information Géographique, la mutualisation des moyens de la Communauté d'Agglomération de Colmar sera renforcée par le traitement de l'ensemble des permis de construire de ce territoire (ainsi que des communes de trois autres intercommunalités voisines) dès le 1^{er} juillet 2015.
- **de la politique de déplacements** avec le PDUI approuvé le 30 juin 2011, qui propose notamment un développement important des transports alternatifs et préconise le report modal vers des modes de transport plus économiques et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire.

Le programme d'actions sur 10 ans se décline selon 5 axes stratégiques :

- le réseau viaire,
- le stationnement,
- les transports collectifs et l'intermodalité,
- le développement des modes doux,
- les actions de nature plus transversale.

Enfin, la CAC a directement la charge de l'organisation du transport urbain (bus) et du plan de développement de l'aménagement des pistes cyclables.

- **de la politique d'habitat** avec le PLH intercommunal approuvé le 18 février 2011 dont les 6 axes stratégiques sont les suivants :
- mettre en place une politique foncière intercommunale
 - contribuer au développement d'une offre attractive en matière d'habitat pour tous les ménages et notamment les familles avec de jeunes enfants,
 - coordonner le développement d'une offre d'habitat adaptée à la diversité des besoins liés au vieillissement de la population et au handicap,
 - prendre en compte les besoins spécifiques liés aux gens du voyage et aux nomades sédentarisés,

- lutter contre l'habitat indigne,
- s'inscrire dans la dynamique du développement durable.

- **de la politique d'économie et d'emploi**

La CAC a pour compétence la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.

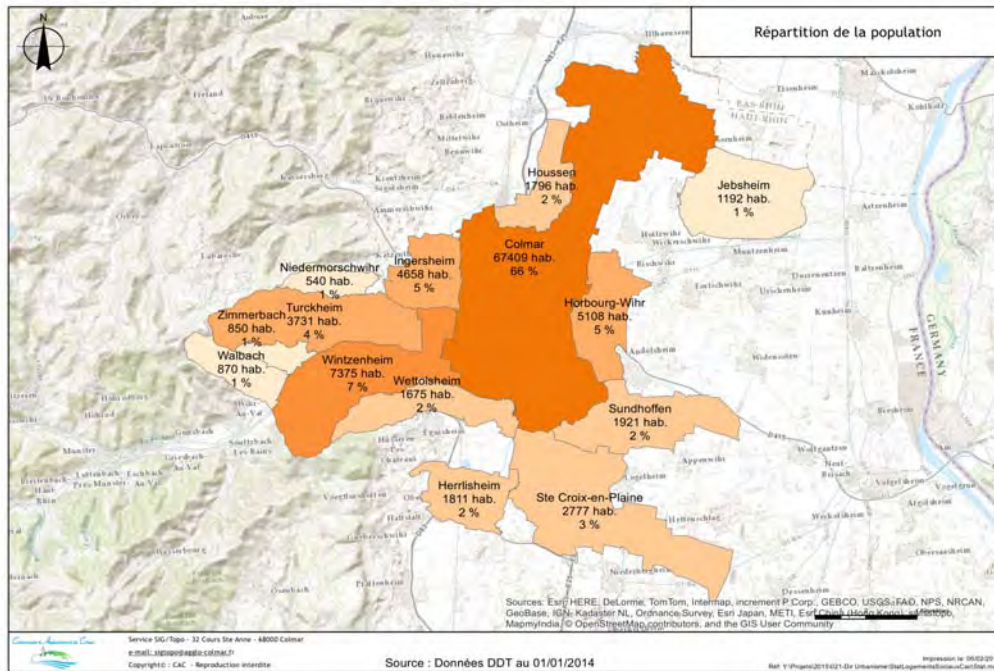
Elle s'est donc engagée à mettre en œuvre une offre de haute qualité pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises par une politique dynamique et attractive en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises, avec notamment le projet de création d'une pépinière d'entreprise sur le quartier Europe (secteur Luxembourg).

Enfin, la CAC soutient l'emploi par différentes actions :

- suivi des clauses d'insertion intégrées dans les marchés publics (dont marchés publics ANRU),
- soutien à la Mission Locale,
- soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique,
- participation au Salon Régional Formation Emploi de Colmar.

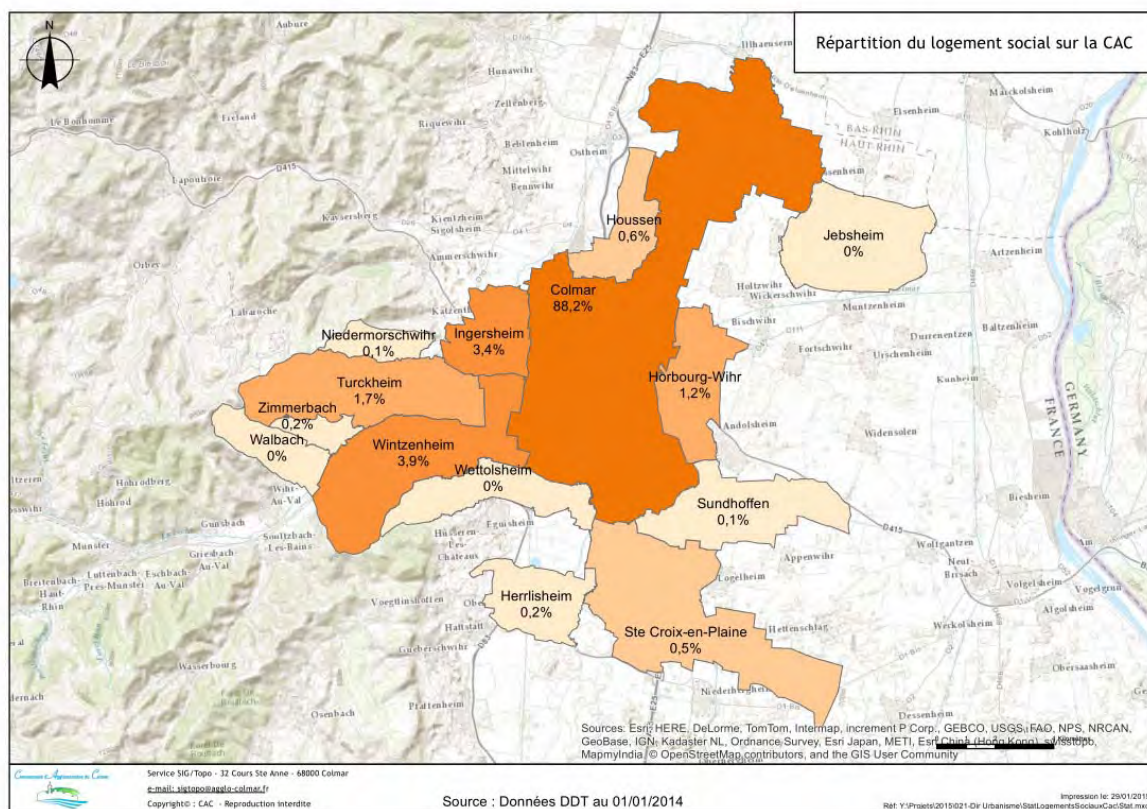
CONTEXTE D'AGGLOMÉRATION EN TERMES D'HABITAT

La Ville de Colmar représente 66 % de la population de l'agglomération et 66,7 % des résidences principales (la taille moyenne des ménages y est inférieure à celle de l'agglomération et on y trouve plus de petits logements).



La part du logement social est respectivement de 31,9 % au sein de la Ville de Colmar et de 24,12 % à l'échelle de l'agglomération.

Dans les faits, 88,2 % du logement social de l'agglomération est implanté à Colmar.



Hors Colmar, 4 communes sont soumises aux obligations de la loi SRU (communes de plus de 3 500 habitants). La part du logement social dans ces communes va de 5,24 % (Horbourg Wihr) à 18,4 % (Ingersheim).

Il est à noter que les reconstructions réalisées dans le cadre des démolitions du PRU 1 ont été réalisées en partie à l'extérieur de la Ville de Colmar et en partie sur Colmar hors périmètre ANRU.

Malgré cela, deux communes ont été classées en procédure de carence par arrêté du 16 décembre 2014.

			<i>Inventaire 1/01/2014</i>						
Commune	Commune DSU		Population municipale (2011)	Nb de RP au 1/01/2014	Soit 20%	Nb de LLS au 1/01/2014	% LLS au 1/01/2014	Nombre de logements manquants	Communes en carence
68066	Colmar	oui	67 409	31 157	6231	9946	31,92%		
68145	Horbourg-Wihr		5 108	2 501	500	131	5,24%	369	
68146	Houssen		1 796	841	168	64	7,61%	104	
68155	Ingersheim		4 658	2 079	415	383	18,42%	32	
68338	Turckheim		3 731	1 833	366	188	10,26%	178	Oui
68365	Wettolsheim		1 675	758	151	4	0,53%	147	
68374	Wintzenheim		7 375	3 327	665	439	13,20%	226	Oui
68134	Herrlisheim		1 811	785	157	25	3,18%	132	
68157	Jepsheim		1 192	485	97	0	0,00%	97	
68237	Niedermorschwihr		540	261	52	6	2,30%	46	
68295	Ste Croix-en-Plaine		2 777	1 105	221	58	5,25%	163	
68331	Sundhoffen		1 921	843	168	11	1,30%	157	
68354	Walbach		870	380	76	0	0,00%	76	
38385	Zimmerbach		850	380	76	18	4,74%	58	

Source DDT :



Ville dont la part du logement social est de plus de 20 %



Communes de plus de 3500 habitants, donc concernées par les dispositions de la loi S.R.U.

LOCALISATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES

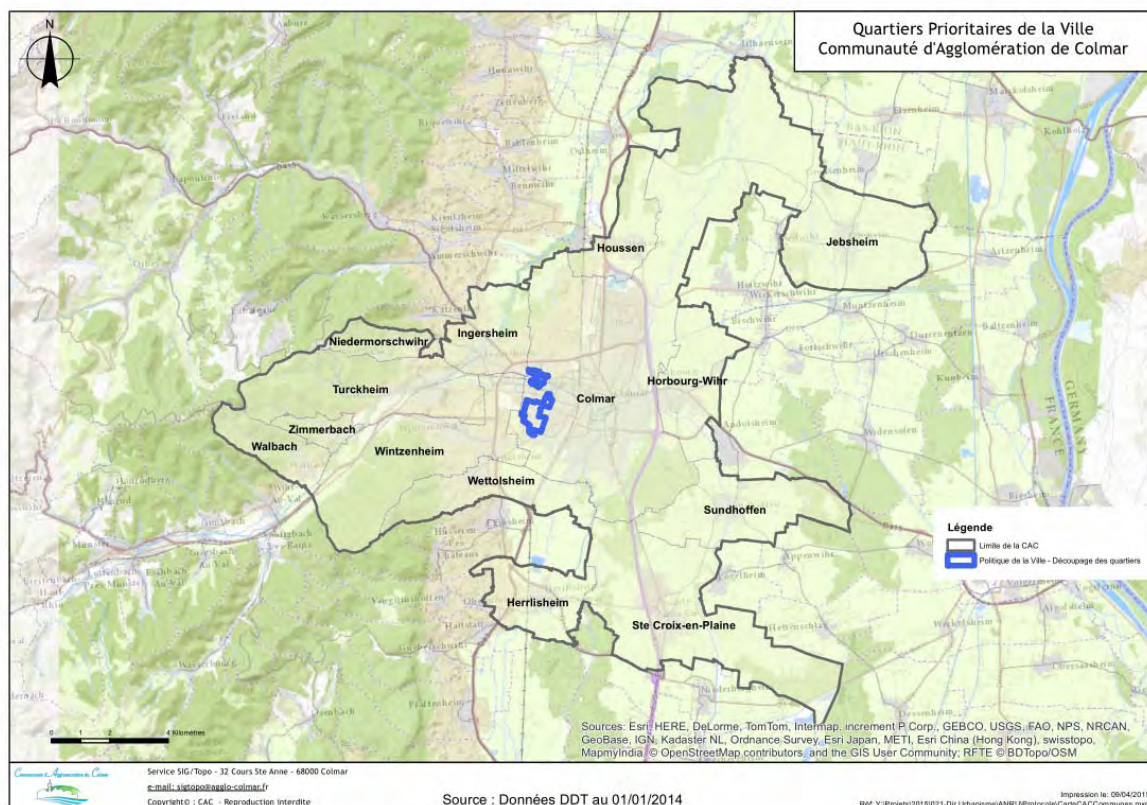
Les deux quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Colmar sont situés sur la seule Ville de Colmar.

Il s'agit des quartiers « Europe-Schweitzer » et « Bel Air-Florimont-».

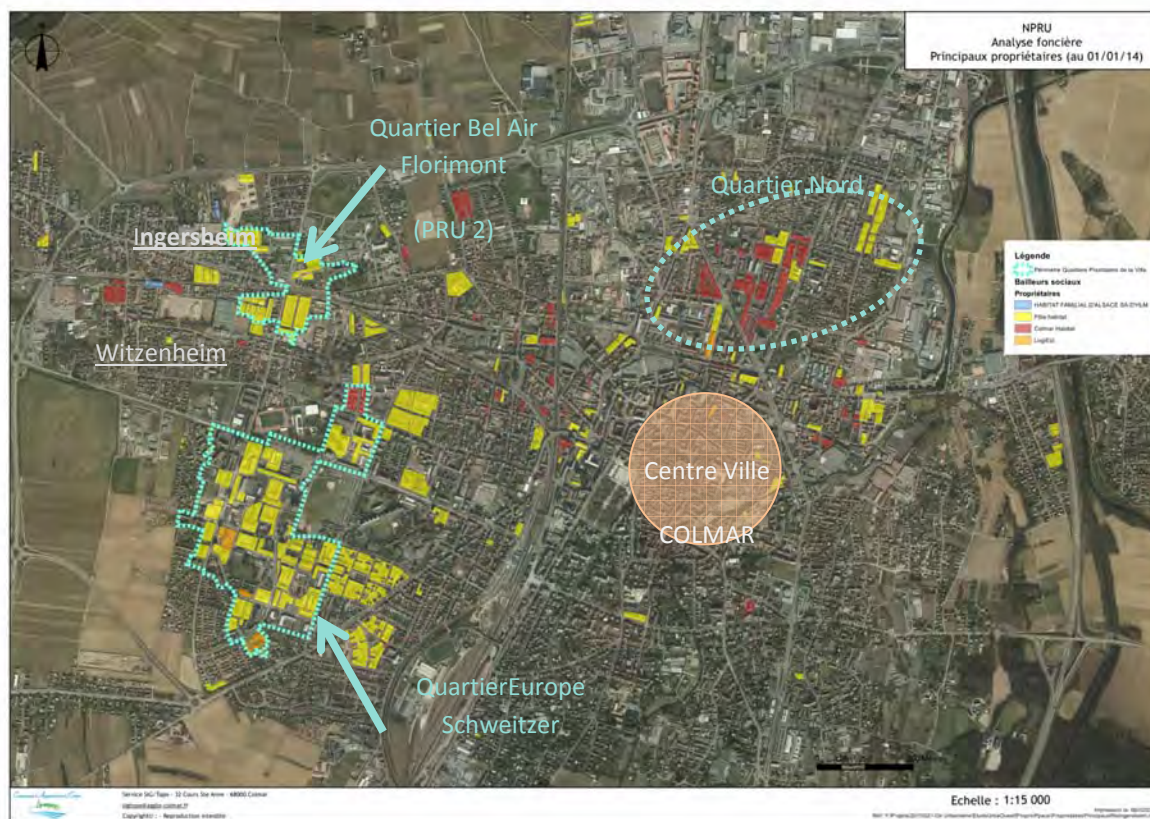
Ces deux quartiers représentent 16,1% de la population de Colmar, soit 10.910 habitants.

À l'échelle de l'agglomération, un peu plus d'un habitant sur dix réside dans un territoire prioritaire au titre de la politique de la ville.

Nom QPV	Population Source RFL 2011	Ville RP 2011	CAC RP 2011	Poids QPV / Ville	Poids QPV / CAC	Revenu médian Source RFL 2011
Florimont - Bel Air	1650	67409	101911	2,4	1,6	8800
Europe - Schweitzer	9260	67409	101911	13,7	9,1	9500



Les deux Quartiers Prioritaires de la Ville concernent des secteurs de la Ville de Colmar où le logement social est largement surreprésenté.



Le quartier Europe Schweitzer, qui a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain d'ampleur dans le cadre du PRU1 et dont la dernière tranche sera engagée en 2015 pour s'achever en 2020 sur le secteur Luxembourg, n'est pas concerné par le présent protocole.

En effet, l'effort de renouvellement urbain du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain (NPRU) portera sur le quartier « Florimont-Bel Air », quartier de moindre emprise, mais dont les caractéristiques urbaines et sociales nécessitent une intervention d'ampleur.

Il faut noter que, sans qu'ils forment un ensemble unique, ces deux quartiers se trouvent globalement dans le même secteur de la Ville.

Par ailleurs, le plan de situation montre la proximité des QPV et notamment du Quartier Bel-Air Florimont avec les communes d'Ingersheim et de Wintzenheim.

Enfin, d'autres quartiers, comme les quartiers nord de Colmar anciennement classés en CUCS, n'ont pas été retenus au titre des nouveaux critères des QPV, mais présentent des problématiques qui, sans être aussi exacerbées que sur les quartiers retenus, devront faire l'objet d'une attention particulière.

QUARTIER BEL-AIR – FLORIMONT

Population : 1650 habitants – Revenu médian : 8800 €



Le secteur élargi (délimitation donnée par les RIL) dans lequel est inscrit le quartier Florimont Bel Air, et dont les données infra-communales de l'INSEE peuvent être analysées, représente 4.738 habitants, soit 7% de la population de Colmar.

On peut le considérer comme un petit quartier au regard du quartier Europe. Pour autant, il présente des caractéristiques sociales plus dégradées.

C'est en effet un quartier marqué par une forte présence :

- des personnes de 60 ans et plus, qui représentent 23,5% de la population du quartier,
- des enfants de moins de 5 ans qui en représentent 9,3%.

La situation des ménages est atypique : 30% de ménages isolés et 14% de ménages en monoparentalité.

Une part importante de la population est inactive, du fait principalement d'un manque de qualification.

Le quartier est marqué par une précarité renforcée (paupérisation), mais aussi par des phénomènes de résignation et d'incivilités.

Ces phénomènes sont aggravés par la dégradation des espaces urbains et bâtis, et dans le même temps alimente celle-ci.

L'enjeu en termes de parentalité est renforcé par une faible maîtrise de la langue française.

DESSERTE

Le quartier est situé à 2,4 km du cœur de ville, à 2,6 km de la gare et à 1 km du centre de vie du quartier Europe.

Il est globalement bien desservi par les différentes infrastructures de transport :

Automobile : le quartier est relié au centre-ville ainsi qu'au quartier Europe par des voies structurantes d'entrée de Ville (route d'Ingersheim) et interquartier (rue de Riquewihr, Poudrière et Londres). Par ailleurs, le site est directement accessible depuis le contournement ouest de Colmar (avenue de Lorraine ex- RN83).

Transport en communs :

Le site de la Poudrière (croisement route d'Ingersheim et rues de la Poudrière/rue de Riquewihr) est desservi par plusieurs lignes de bus qui permettent, soit directement, soit par le biais d'un changement d'accéder à l'ensemble des secteurs desservis par le réseau :

- Ligne 2 : liaison au centre-ville, au centre commercial Leclerc Logelbach, au cimetière et la base nautique nord (ligne à bon cadencement),
- Ligne 3 : liaison au stade nautique et au quartier Europe,
- ligne 8 : liaison au quartier Europe et à la gare,
- Ligne 2 puis ligne 7 (changement à l'arrêt « Théâtre ») : zones d'activités nord et sud.

Voie ferrée :

Le quartier est desservi par l'arrêt ferroviaire Colmar-Mésanges utilisé principalement par les personnes habitant la vallée de Munster et fréquentant les équipements dans ce secteur (lycée, etc.). Cette ligne permet également de se rendre à la gare centrale de Colmar.

Piétons/cycles :

Des aménagements piétons et cycles existent. Toutefois, ils sont incomplets, inconfortables voire dangereux (stationnement anarchique sur les pistes cyclables route d'Ingersheim).

Conclusion :

Compte tenu des distances à parcourir pour aller à certains points « stratégiques » de la Ville comme le centre-ville et la gare, il est à relever que la voiture n'apparaît pas être le mode de déplacement pertinent :

- distance de moins de 3 kilomètres,
- stationnement majoritairement payant sur les sites d'arrivée.

Ainsi, un effort important doit être fait en termes de qualité des déplacements alternatifs : transports en commun, piétons et cycles.

Notamment, la sécurité, le confort et la qualité des parcours de circulation douce route d'Ingersheim, rue de Riquewih, rue de la Poudrière et rue de Londres devront être clairement améliorés, d'autant que la route d'Ingersheim dessert directement plusieurs établissements scolaires, l'Intermarché et la Maison des Associations.

Par ailleurs, des trajets cyclables alternatifs pourront également être recherchés pour la circulation des cycles non destinée à la desserte locale de ces équipements.



La gare ferroviaire qui est un élément exceptionnel de desserte du quartier mériterait d'être mieux mise en valeur dans son rôle intermodal (report bus et cycle).



Il est à noter que la suppression récente du passage niveau au niveau de cette gare pose des problèmes d'accès piétons pour certains voyageurs mais aussi pour les déplacements au sein du quartier.

FRAGMENTATION DU TERRITOIRE PAR LES RÉSEAUX

Très bien desservi par les réseaux, le quartier « Florimont Bel-Air » souffre inversement de la présence de ces infrastructures majoritairement destinées au transit et qui fragmentent le territoire.

Comme le quartier « Europe Schweitzer », il est tout d'abord coupé du centre-ville par la voie ferrée principale (support des liaisons TER Strasbourg-Bâle, mais aussi TGV Mulhouse-Paris) dont le franchissement est assuré par un passage sous la voie.

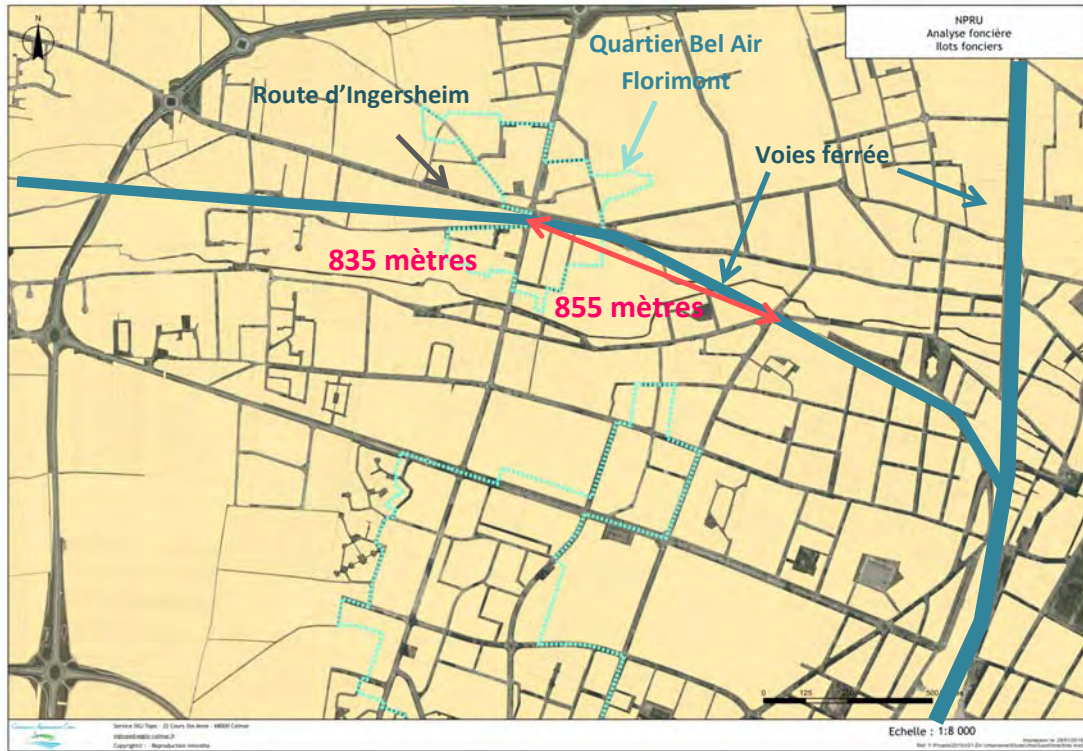
De plus il est partagé en deux par la voie ferrée secondaire permettant de relier Colmar à la Vallée de Munster.

De même, les infrastructures routières et notamment la route d'Ingersheim (RD 418) constituent des obstacles importants aux déplacements à l'intérieur du quartier du fait d'un aménagement à dominante routière et du trafic qu'il génère.

Par ailleurs, la présence de la voie ferrée et la suppression progressive de passages à niveau ont eu un impact important en termes d'absence de maillage de voirie et de cloisonnement des espaces. Le réseau de voiries secondaires est, de fait, soumis au tracé de la voie ferrée et très peu maillé.

A l'échelle élargie du secteur, ceci pose problème tant en termes de circulation que de fonctionnalités urbaines. Aujourd'hui, le simple franchissement de la voie ferrée peut nécessiter des trajets supérieurs à 1 700 mètres.

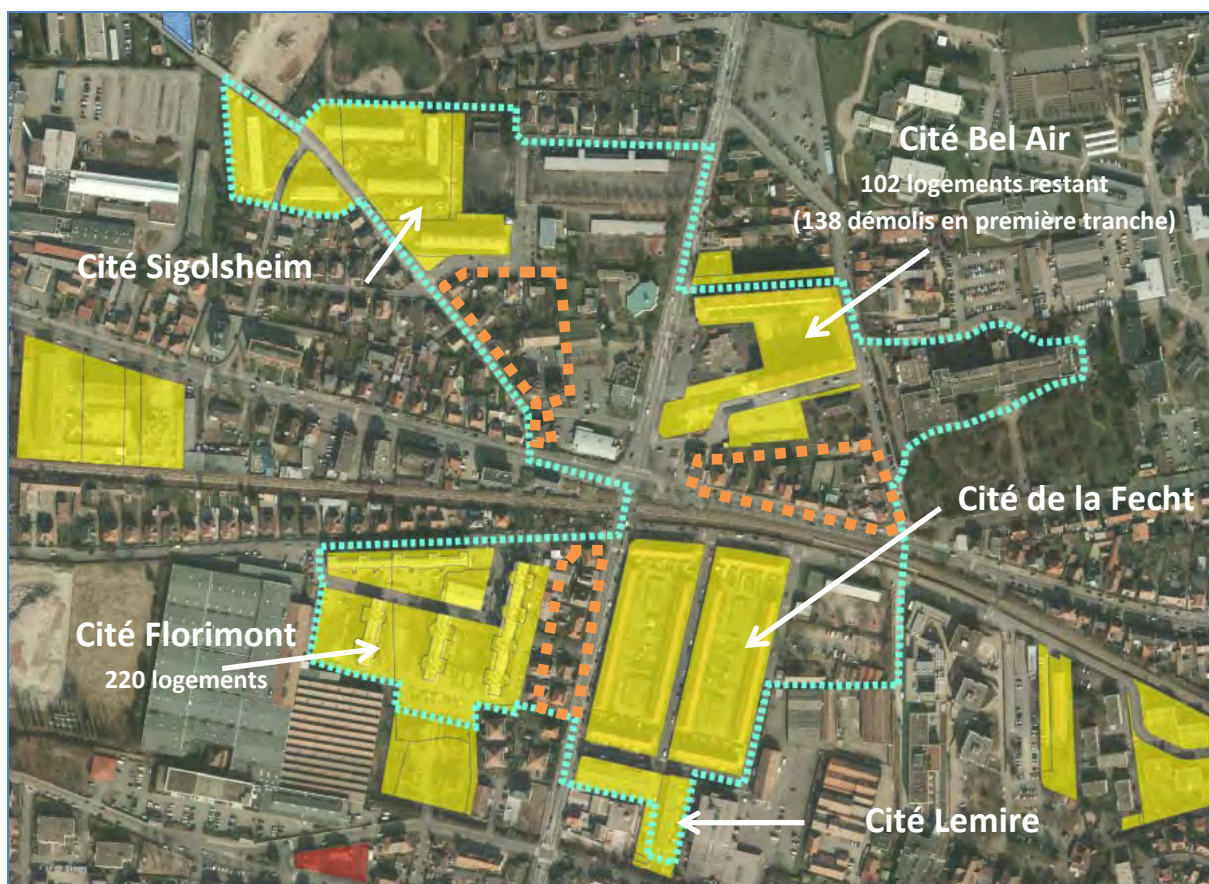




Enfin, associées à des effets psychologiques et sociaux, ces barrières physiques ont généré un enfermement de plus en plus marqué des habitants.

Ainsi, la voie ferrée joue depuis des années un rôle de barrière symbolique renforcé par la présence d'un carrefour difficilement franchissable en particulier en mode de déplacement doux. Les actions socio-culturelles menées côté Cité Florimont n'engendrent pas le déplacement des habitants situés côté Cité Bel'Air et inversement.





A l'exception de quelques poches d'habitat individuel privé représentant une quarantaine de logements environ en tout, l'habitat contenu dans le périmètre retenu en QPV est constitué d'immeubles de logements locatifs sociaux.

Ceux-ci sont répartis en 5 « cités » :

Cité Sigolsheim	136 logements
Cité Bel-Air	102 restants à démolir (initialement 240 logements dont 138 démolis en première tranche)
Cité de la Fecht	126 logements
Cité Florimont	220 logements
Cité Lemire	48 logements

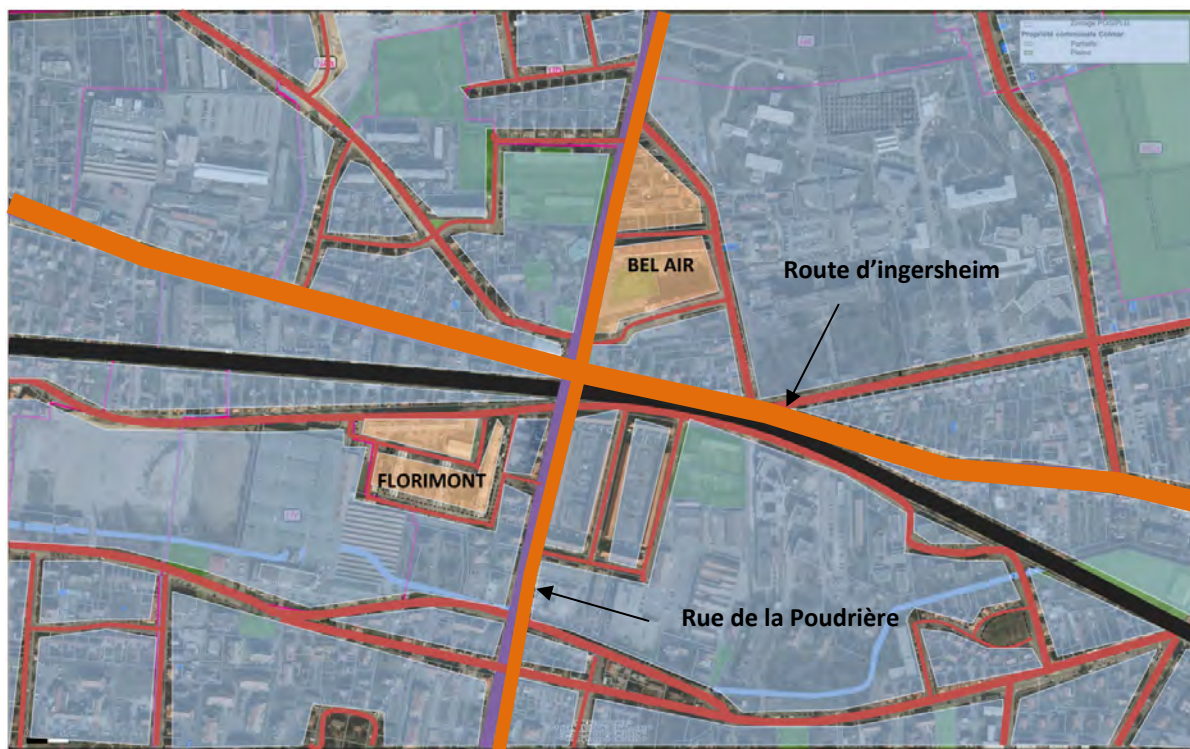
Le logement social représente donc 94 % de l'ensemble du logement sur le secteur retenu.

Il est à noter que, même s'il n'atteint pas le même taux sur le secteur élargi, il y est toutefois largement représenté.

L'objectif d'une meilleure mixité ne pourra être atteint sur ce secteur que par la démolition de logements sociaux avec reconstruction en grande partie hors site et l'amenée de construction privée sur site. A cela devra impérativement s'ajouter une réflexion sur les secteurs directement limitrophes.

A noter qu'à l'exception d'une opération d'ampleur au nord de ce secteur (comprenant par ailleurs 20 % de logement locatif social), aucune opération privée n'a vu le jour sur le secteur nord ouest de la ville ces dernières années, du fait notamment de l'image du quartier.

ABSENCE DE MAILLAGE TRAVERSANT ET ENCLAVEMENT



Les deux ensembles Florimont et Bel-Air, dont la démolition totale est envisagée, sont construits en retrait de la route d'Ingersheim, avec un enclavement supplémentaire de la cité Florimont construite à l'arrière du front urbain de la rue de la Poudrière.

Le maillage des voies de la cité Bel-Air existe. Cependant « coincée » entre les immeubles et les garages, la rue de Hunawihl ne présente aucun caractère ou lisibilité de voie publique.

Le maillage en boucle de la cité Florimont accentue l'enclavement de cet ensemble, encore exacerbé par la présence d'un mur périphérique cloisonnant la cité sur 3 de ses côtés.

Conclusion

De façon générale, et à l'échelle de l'ensemble du quartier, le tissu urbain souffre de l'absence d'un maillage correct des voiries.

Un travail de grande ampleur sera à réaliser, non seulement sur les emprises des cités Bel-Air et Florimont, mais aussi de façon générale sur le quartier.

DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE NOMBREUX MAIS MAL MIS EN VALEUR VOIRE ENCLAVES

Le quartier dispose de nombreux équipements et notamment :

de plusieurs structures scolaires :

- Ecole Primaire Brant
- Ecole maternelle Brant
- Gymnase Brant
- Ecole maternelle les Hortensias
- Ecoles maternelle les Lilas
- Ecole maternelle les Marguerites

de locaux socio-culturels :

- Antenne du Centre Socio Culturel (au pied d'immeuble de Florimont)
- Bibliothèque de quartier Bel Flore
- Le Pacific (salle polyvalente et studio d'enregistrement des musiques actuelles)

de locaux liés à la petite enfance :

- Relais d'assistantes maternelles (RAM)
- Halte-Garderie les Marguerites

de locaux associatifs d'aide à domicile

d'une antenne de Pôle Habitat

de locaux accueillant différentes associations au sein des différents immeubles d'habitation.

de locaux privés de culte :

- Eglise et salle paroissiale Saint-Vincent de Paul
- Mosquée de l'Association Culturelle des Musulmans Magrébins : Ennisiha



Cette importante offre de service est cependant mal mise en valeur, que cela soit en raison de la dispersion des activités, la faible mise en valeur des locaux depuis l'espace public, voire leur véritable enclavement à l'intérieur des cités.



De ce fait et à l'exception du RAM, les équipements sont peu fréquentés par les personnes n'habitant pas le quartier ou même du quartier.

Ainsi, il ressort de l'absence de lisibilité des différents lieux socio-culturels et locaux associatifs qu'ils pourraient être rassemblés dans moins de structures ou du moins réorganisés de façon lisible à l'échelle du quartier.

De plus certains ces locaux, logés dans les immeubles d'habitation destinés à être démolis, sont amenés à disparaître et les activités qu'ils abritent relogées.

Les différents groupes de travail ont mis en avant l'absence d'une structure de santé sur le secteur qu'il serait nécessaire de mettre en place, soit par l'implantation d'un cabinet médical privé, soit d'une maison de la santé.

Les locaux sportifs sont considérés comme insuffisants sur ce secteur : le seul gymnase (gymnase Brant) est en effet peu exploitable du fait de sa petite taille.

Une réflexion générale est à mener sur les locaux scolaires. Les écoles Brant et Hortensias pourraient être regroupées en un seul groupe scolaire avec des équipements de qualité (BCD, salle de motricité, sanitaires, etc.).

Les locaux libérés dans le bâtiment de l'école les Hortensias pourraient être utilisés en complément de l'activité du RAM pour des activités liés à la petite enfance (protection petite enfance, etc.) ou la santé.

RUPTURES D'ECHELLES ET ABSENCE DE TRANSITIONS URBAINES

Les cités Bel-Air (R+8) comme Florimont (R+4) présentent des ruptures d'échelle brutales au niveau du bâti dans un environnement constitué principalement d'habitat individuel.



On peut noter que Florimont a non seulement un impact important sur le bâti pavillonnaire environnant (on peut noter en particulier l'ombre portée sur les pavillonnaires au nord), mais que cette cité subit également la présence directe des établissements industriels situés à l'Ouest.



BEL AIR

La cité Bel-Air a été construite en 1962 et a fait l'objet de plusieurs réhabilitations entre 1982 et 1996.

En 1992-1993, une école maternelle de préscolarisation a été installée dans le quartier.
En 1996, une demande de classement en ZUS a été formulée mais non acceptée.

Cet ensemble s'est peu à peu paupérisé du fait que les logements ne correspondaient plus aux attentes des occupants d'origine et des demandeurs potentiels. Du fait de l'évolution très négative du secteur, la Ville de Colmar a fait inscrire dans le CPER 2007-2013 une première tranche de démolition portant sur 138 logements, la démolition de la seconde partie de la cité étant envisagée dans le CPER suivant.

La première tranche de démolition est en cours d'achèvement. Les dégradations amplifiées sur ce secteur ainsi que l'impossibilité de réaliser une réhabilitation de qualité sur ce bâti confirment la nécessité d'achever la démolition de l'ensemble.



FLORIMONT

La cité Florimont comporte 220 logements et a été construite en 1957-1958 dans le cadre des opérations LEHN et LOPOFA également appelées opérations millions.

La conception et les procédés constructifs sont de piètre qualité. Une opération de requalification d'ampleur a été réalisée dans le cadre du programme « Développement social des Quartiers » en 1987. Cette opération de réhabilitation complète a compris l'agrandissement des logements et la suppression des caves qui donnaient lieu à de nombreuses incivilités (incendies) et étaient devenues dangereuses pour les habitants.

Malgré ces efforts, cette cité a connu une paupérisation très marquée et un vieillissement très rapide des aménagements.

Dans un premier temps, une démolition partielle a été envisagée pour répondre aux objectifs urbains et de désenclavement de l'ensemble. Cependant, l'état du bâti, la mauvaise qualité des logements (mono-orientés) et le peu d'améliorations qui pourraient être apportées malgré une opération de réhabilitation coûteuse, ont conduit aujourd'hui, à la décision de démolir l'ensemble des bâtiments.



SIGOLSHEIM- AMMERSCHWIHR

Le secteur Sigolsheim est composé d'un ensemble immobilier de 136 logements répartis en 6 bâtiments. Ces derniers ont été construits dans les années 1960.

Ces immeubles ont été déjà faits l'objet de plusieurs interventions :

- des travaux d'économies d'énergie dans les années 1990 (isolation extérieure des bâtiments, remplacement des menuiseries extérieures, VMC),
- la construction de 10 maisons de ville au cœur du quartier par le dégagement de disponibilités foncières dans les années 2000,
- la finalisation de la résidentialisation des pieds d'immeubles en 2011.

Malgré les différentes interventions, des travaux d'amélioration s'imposent avec :

- la reprise des façades
- une intervention sur les parties communes halls et les cages d'escaliers
- l'amélioration des caves

FECHT

La cité Fecht a été construite en 1933 et comprend 126 logements collectifs répartis en 4 immeubles et 40 logements individuels dissociés en 4 bandes de maisons accolées.

Pôle Habitat a pris la décision de faire procéder à des travaux de réhabilitation dans l'ensemble de la cité.

Ces travaux ont été entrepris prioritairement dans les logements des bâtiments collectifs et ont été achevés à la fin de l'année 2008.

Il est maintenant nécessaire d'entreprendre la réhabilitation des logements individuels afin d'améliorer l'attractivité de l'ensemble avec :

- la mise en peinture des façades extérieures
- le remplacement de la couverture en tuiles
- le remplacement des menuiseries extérieures des logements

LEMIRE

Cet ensemble de deux bâtiments comprend 48 logements.

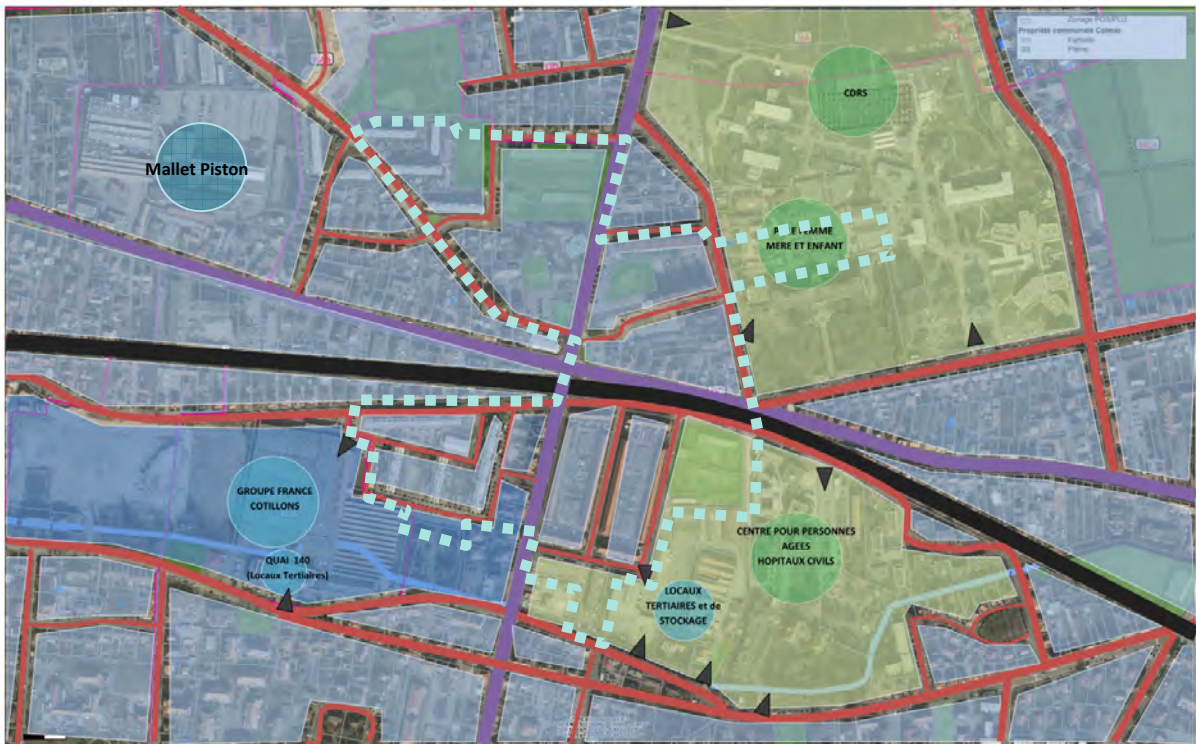
Ces immeubles ont déjà fait l'objet de travaux d'économie d'énergie dans les années 90.

La proximité immédiate des immeubles de la Cité Fecht conduit également à entreprendre une réhabilitation de cet ensemble résidentiel.

Les travaux porteront principalement sur l'embellissement et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la restructuration des halls et des parties communes.

LE SECTEUR EST CEINTURÉ D'IMPORTANTES EMPRISES DONT LA RECONVERSION DEVRA ETRE REALISEE A MOYEN ET LONG TERME

Enfin, le secteur est marqué par des îlots de très grandes tailles, dus à la fois à l'absence de maillage de voirie en raison de la présence de la voie ferrée, mais aussi à la présence historique d'activités et d'emprises hospitalières et industrielles.



Une partie de ces implantations, comme le CDRS et le Centre Hospitalier pour les personnes âgées, a fait l'objet de confortement et est destinée à être pérennisée.

En revanche, le site « Le Parc » des Hôpitaux Civils de Colmar (qui fait l'objet d'une relocalisation) et les emprises industrielles, mal desservies et aujourd'hui rattrapées et englobées par les zones d'habitation, seront amenés à progressivement disparaître ou évoluer.

La fermeture du site de la société Mahle Pistons d'une emprise de 4 ha située sur le ban d'Ingersheim à proximité directe du Quartier Bel Air Florimont est d'ores et déjà effective.

Compte-tenu :

- de la proximité directe de ces emprises avec les zones résidentielles du quartier Bel-Air Florimont,
- de l'impact en termes d'enclavement et de transitions urbaines des installations actuelles sur les zones résidentielles,
- des emprises très importantes constituées par ces sites,
- de la nécessité de trouver des emprises à proximité directe des secteurs délimités par le périmètre du QPV pour assurer une meilleure mixité de l'habitat sur le quartier,

la bonne mise en œuvre d'une reconversion raisonnée de ces espaces sera l'un des points incontournables pour la réussite du présent projet de renouvellement urbain sur ce secteur.

Le quartier comprend trois locaux commerciaux dont un est fermé actuellement. Il est entouré de locaux d'activités dont la pérennité à terme doit être étudiée selon la nature et l'état des locaux, mais aussi des besoins en desserte.

Par ailleurs, les différents équipements scolaires et petite-enfance, socio-culturel, sportifs, hospitaliers, etc. accueillent un certain nombre de travailleurs et d'intervenants sur le quartier.

La question de l'emploi et de l'implantation des locaux d'activités devra être intégrée à la programmation urbaine sur le secteur.

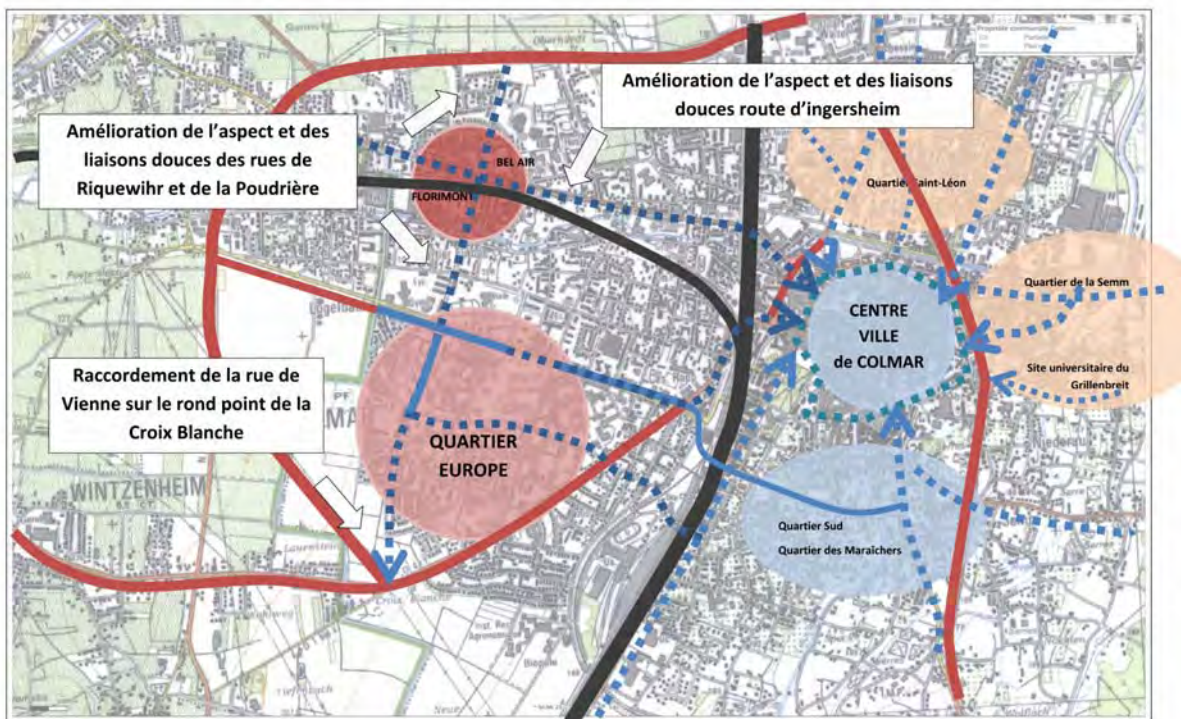
A noter que les locaux de Pôle Emploi actuellement situés rue du Logelbach sont amenés à être relocalisés dans le Quartier Europe (rue d'Amsterdam) et que la création d'une pépinière d'entreprises est également prévue dans ce secteur (rue du Luxembourg), au sein duquel la Mission Locale dispose déjà d'une antenne.

GRANDES ORIENTATIONS

DÉSENCLAVER LE QUARTIER ET SES ÎLOTS

A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

- Désenclaver le quartier par rapport au centre ville et les autres quartiers par un traitement qualitatif des voies et notamment des espaces réservés aux déplacements cyclistes et piétons (et ce sur tout le long du linéaire de la route d'Ingersheim jusqu'au centre ville)
- Mettre en valeur et donner une qualité urbaine à la gare ferroviaire et au réseau de transport en commun
- Raccorder la rue de Vienne au rond point de la Croix Blanche au sud



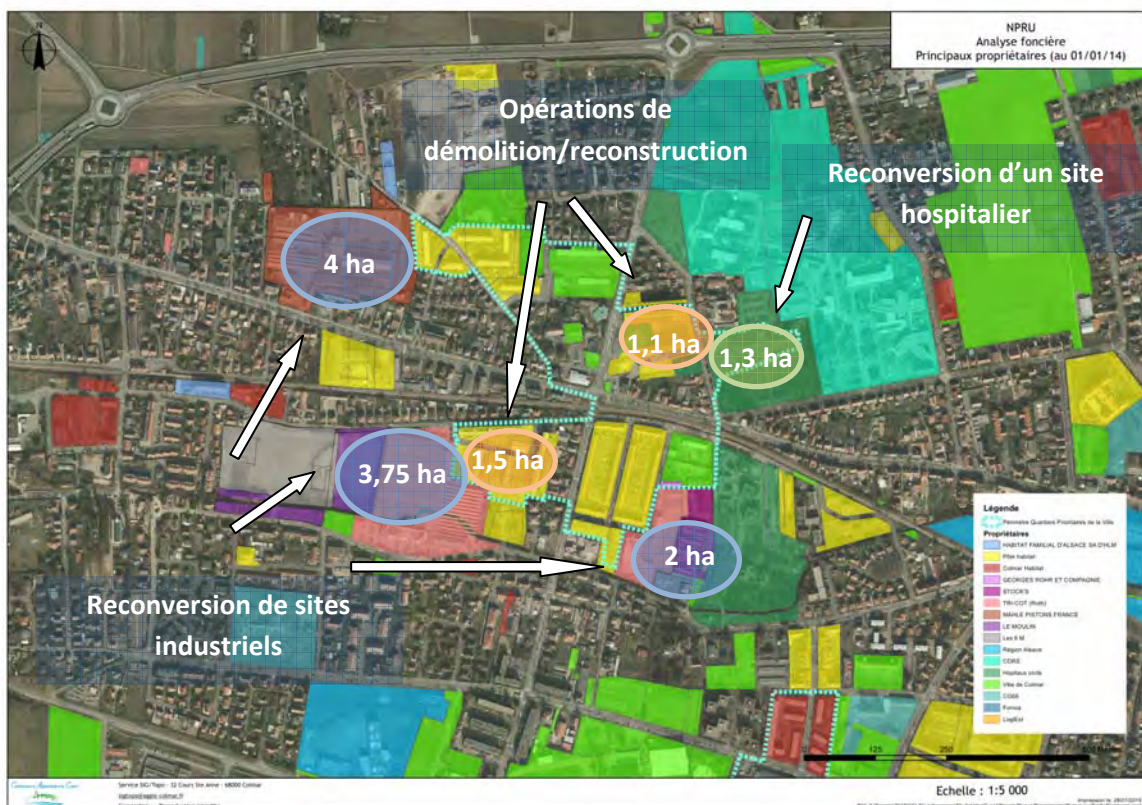
ROMPRE AVEC LE DÉSÉQUILIBRE SOCIAL ET L'IMAGE DU QUARTIER EN TRAVAILLANT SUR LES EMPRISES PERIPHERIQUES AU QUARTIER

Cette échelle d'intervention est nécessaire pour :

OBTENIR UN EFFET D'ÉCHELLE DANS LE TRAVAIL SUR LA MIXITÉ DES LOGEMENTS

Offrir une meilleure mixité et la mise en valeur des logements en cherchant un effet d'échelle avec :

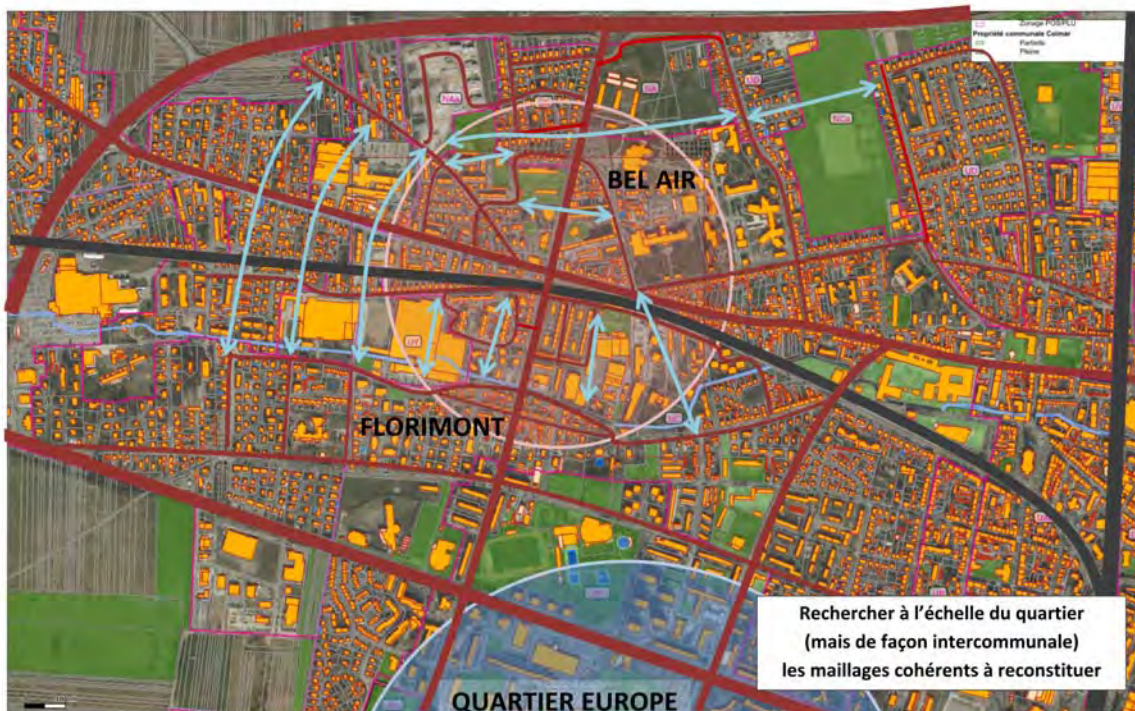
- l'aboutissement de l'opération de construction privée de 260 logements nouveaux (dont 54 vendus en Logement Social), mais qui nécessite cependant l'amélioration de sa desserte,
- le dégagement d'emprises foncières par la démolition des cités Bel Air et Florimont,
- le dégagement d'emprises foncières suite au départ de l'hôpital (prendre en compte les frais de démolition et de dépollution),
- la reconversion de friches industrielles (prendre en compte les frais de démolition et de dépollution),
- la réhabilitation des logements sociaux,
- un meilleur entretien des logements privés (par effet d'entraînement, une meilleure rotation du parc voire une OPAH).



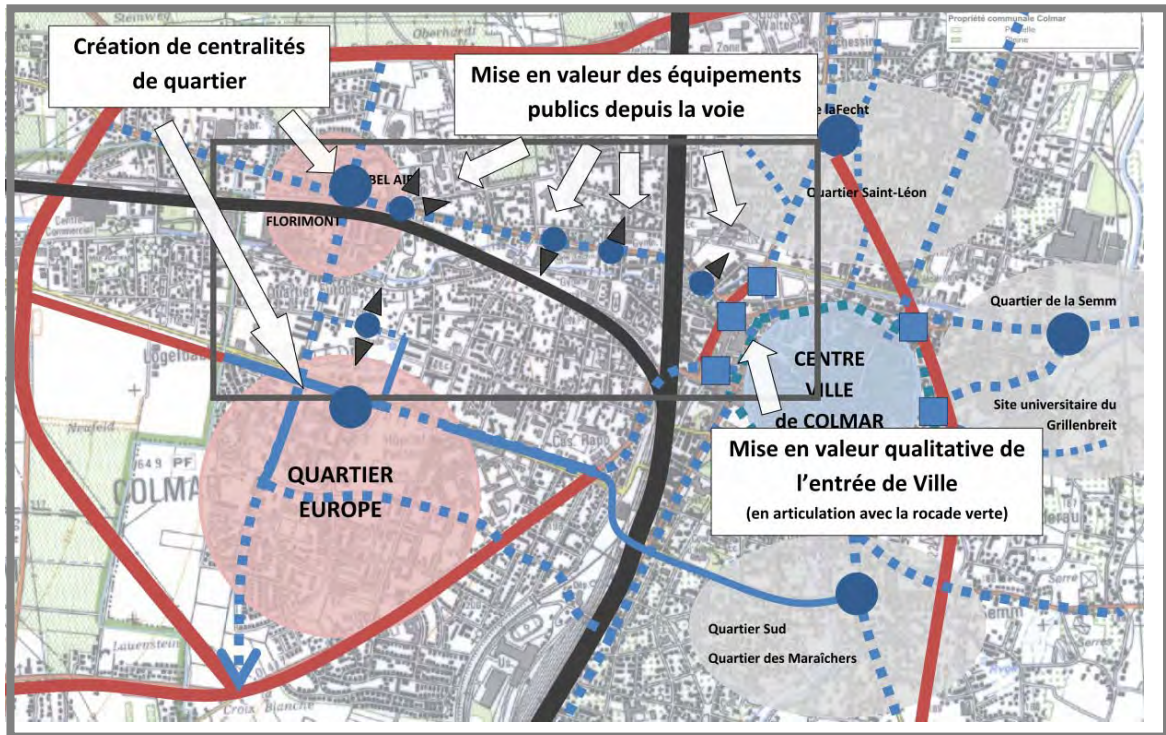
TRAVAILLER AU DÉSENCLAVEMENT ET À UN MEILLEUR MAILLAGE DU QUARTIER

Sans qu'il soit aujourd'hui possible de préjuger de la faisabilité des différents scénarios de maillages, les réflexions engagées devront examiner de façon systématique les possibilités :

- d'organiser une trame viaire traversante et lisible lors des restructurations à venir et permettre la production de terrains viabilisés de taille normalisée et une reconversion plus aisée des îlots,
- de créer des trames viaires traversantes y compris à l'intérieur des quartiers constitués,
- d'organiser et mettre en valeur les déplacements doux à l'intérieur du quartier pour un accès facilité aux écoles, services, commerces et points d'arrêt des transports en commun,
- voire d'aménager de nouveaux points de traversée de la voie ferrée.



AMÉLIORER LA QUALITÉ, LA LISIBILITÉ ET L'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS, A TOUTES LES ECHELLES



CRÉER UNE CENTRALITÉ ET FAVORISER L'ANIMATION DE QUARTIER PAR LA MISE EN VALEUR DES EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Créer une centralité de quartier s'appuyant sur :

- un espace public rénové,
- un réseau de circulation douce de proximité,
- des services publics et associatifs renforcés,
- une présence commerciale plus qualitative.



La qualité et la mixité de l'habitat seront obtenues par le biais des démolitions-reconstructions sur les secteurs Bel-Air et Florimont. Elle passera également par la réhabilitation des cités Sigolsheim, Fecht et Lemire.

Ces travaux doivent permettre de modifier l'image du quartier et permettre le retour à un fonctionnement normalisé du marché immobilier, particulièrement absent actuellement sur le secteur Ouest de la Ville de Colmar, à l'exception de l'opération de 260 logements en cours de construction au Nord Ouest du quartier.

Il faudra d'ailleurs s'appuyer et mettre en valeur cette première opération pour déclencher le renouveau du quartier, à défaut de quoi cette dernière risquerait au contraire d'être rapidement dévalorisée du fait sa proximité avec un secteur dégradé.

Pour améliorer le bien être et le bien vivre dans le quartier, un effort important devra être apporté à la qualité des constructions nouvelles, mais aussi de leur environnement et des espaces publics.

Une étude sera menée afin de constituer un plan d'ensemble fixant les objectifs généraux d'aménagement, mais aussi les prescriptions exigées en termes d'architecture et de qualité des constructions.

Une attention particulière sera portée aux performances énergétiques des bâtiments nouveaux et à l'amélioration de celles des logements réhabilités.

Dans ce cadre, une étude sera menée sur l'opportunité et la faisabilité de l'extension du réseau de chauffage urbain à l'échelle du quartier.

Dans tous les cas, un accompagnement devra être envisagé auprès des habitants pour les sensibiliser aux « bonnes pratiques » à respecter pour limiter leurs consommations d'énergies et d'eau et les charges afférentes.

Enfin, le respect des bonnes pratiques et des règles du vivre ensemble qui devront être partagées entre anciens et nouveaux habitants du quartier, et le retour au sentiment de sécurité seront déterminants pour la réussite de ce projet.

De ce point de vue, les interventions dans le cadre de la GUSP et du travail de la police et de la justice seront indispensables.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Un travail devra être mené de façon générale pour désenclaver, réorganiser et mettre en valeur les équipements existants ou à venir sur le quartier.



Dans cet esprit sont envisagées :

- la création d'une maison de quartier accueillant ou centralisant les activités socio-culturelles du secteur,
- la création d'un pôle médical ou d'une maison de la santé.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES LOCAUX D'ACTIVITÉS ET DES COMMERCES

Ce même travail devra être fait pour les commerces qui participent de fait à l'animation d'un quartier ainsi que sur les locaux d'activité.



METTRE EN VALEUR LES ELEMENTS NATURELS DU SECTEUR

S'appuyer sur des continuités vertes et bleues avec la mise en valeur d'éléments naturels comme :

- le Parc
- le Logelbach
- la création ou le renforcement d'un réseau d'espaces verts et d'alignements



ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Une étude de programmation urbaine doit être réalisée. Elle pourra être divisée en différents lots selon les thématiques. Elle pourra, si cela est estimé nécessaire, faire l'objet d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Cette étude devra aboutir à :

UN PLAN CADRE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Ce plan cadre regroupera en un seul document les orientations en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Dans le respect des objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier, il établira un plan d'aménagement d'ensemble définissant les emprises destinées aux espaces et équipements publics et celles affectées à la construction privée.

Il donnera toutes les prescriptions utiles en termes de paysage, de qualité des aménagements, d'architecture, de hauteur et de prospect des constructions et définira les « droits à construire » affectés à chaque emprise destinée à être cédée.

Il analysera les propositions faites dans le cadre du projet au regard de la réglementation urbaine (POS / PLU) et fera toute prescription nécessaire à la menée à bien, le cas échéant, d'une modification ou de l'écriture du document d'urbanisme.

LA PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS

La programmation des équipements couvrira l'ensemble des équipements compris dans le périmètre du QPV. Elle comprendra :

- l'analyse des besoins et des locaux et espaces disponibles :
 - o relevé, état (accessibilité, performance thermique, conformité aux usages, amiante, image portée par l'équipement, etc.), occupation et potentiel des équipements destinés à être maintenus,
 - o surfaces et occupation des équipements ou locaux associatifs destinés à être démolis
 - o liste des activités complémentaires envisagées,
 - o analyse de l'évolution attendue du public des équipements (liée notamment aux opérations de démolition et reconstruction),
 - o besoins en stationnement liés à ces activités (analyse de l'effectif simultané),
- la programmation géographique des locaux tenant compte des objectifs d'optimisation et de lisibilité des équipements depuis le domaine public,
- une analyse foncière recensant les terrains publics et les emprises à acquérir,

- une analyse des emprises et volumes des projets au regard de la réglementation urbaine (POS / PLU),
- L'estimation financière,
- La définition du montage, du maître d'ouvrage et du portage du projet,
- Définition d'un calendrier.

UNE PROGRAMMATION DES AMENAGEMENTS PUBLICS

- Analyse de l'existant
- Définition de la qualité et des emprises des aménagements à réaliser
- Une analyse foncière recensant les terrains publics et les emprises à acquérir
- Estimation financière
- La définition du montage, du maître d'ouvrage et du portage du projet
- Définition d'un calendrier

UNE PROGRAMMATION DES CONSTRUCTIONS PRIVEES

- Analyse des besoins en termes de logements et de locaux d'activités (ces analyses devront également prendre en compte les éléments du PLH intercommunal et de l'étude sur l'immobilier d'entreprise menée par la CAC)
- Analyse du marché de l'immobilier et de ses évolutions possibles
- Définition des emprises, hauteurs, droits à construire, des constructions
- Définition de la qualité architecturale et performance énergétique à respecter

UNE ANALYSE DE L'OPPORTUNITÉ DE L'EXTENSION ET OBLIGATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Cette étude sera réalisée en liaison avec la Société Civile de Chauffage Urbain et la DREAL.

OPERATIONS

OPERATIONS DEMOLITIONS- RECONSTRUCTIONS

BEL- AIR

La démolition de la seconde tranche, soit 102 logements, fait partie du présent projet. 35 ménages résidant encore dans les immeubles, cette démolition pourrait être réalisée dès le printemps 2016.

D'ici là, le bailleur assurera :

- la transition pour la gestion des parties communes des immeubles pendant la période précédant la démolition
- la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre Sociale pour les relogements
- le maintien temporaire de la sous-station de chauffage des logements qui alimente également plusieurs équipements environnants
- la remise en herbe des terrains dans l'attente de la réalisation d'un nouveau programme de construction

Les terrains dégagés par cette démolition ont une emprise de 1,1 ha sur laquelle pourrait être reconstruite une opération d'une cinquantaine de logements sous forme d'éco-quartier comportant au maximum 20 % de logement social après rétablissement et mise à niveau des équipements de voirie.

Compte tenu de la « détente » et de la vacance observée actuellement sur le marché locatif social, la reconstitution de l'offre en logement social est proposée à hauteur de 1 logement pour 2 logements démolis, soit 51 logements nouveaux à construire.

L'enjeu est véritablement de modifier l'image et les équilibres sociaux sur l'ensemble élargi du quartier. Compte tenu de l'historique et de la densité de logements sociaux sur ce secteur, il n'est pas proposé de reconstituer l'offre sur ces terrains ou à titre ponctuel uniquement.



(Document d'études et de réflexion à caractère non contractuel)

Les locaux de l'école les « Hortensias » se trouvant au cœur du quartier et accueillant également les locaux du relais d'assistance maternelle seraient maintenus, réhabilités voire étendus pour accueillir des services supplémentaires de protection de l'enfance.

Les classes de l'école maternelle pourraient en revanche être regroupées avec l'école maternelle Brant à la faveur de la restructuration de celle-ci.

Les aménagements et les constructions réalisés devront également tenir compte du devenir du site hospitalier situé à l'Est.

Ainsi, une étude globale d'urbanisme et de programmation urbaine devra permettre de définir le cadre général des aménagements.

FLORIMONT

De la même façon que pour la cité Bel-Air, la proposition de reconstruction est de 1 logement pour deux logements démolis, soit 110 logements à construire pour 220 démolis.

Compte tenu des nécessités de relogements, l'engagement des démolitions pourrait intervenir par bâtiment à compter de 2018 et se dérouler jusqu'en 2020.

Les emprises dégagées correspondent à 1,5 ha environ.

Une partie de la reconstruction pourrait être réalisée sur place par la réalisation d'une cinquantaine de logements sous forme d'éco-quartier.

Les bâtiments scolaires seraient maintenus, ouverts sur l'espace public et intégrés dans le nouvel aménagement. Les locaux de l'annexe du CSC devront être préalablement rétablis.



(document d'études et de réflexion à caractère non contractuel)

Même si elle a progressivement baissé les dernières années suite aux différentes opérations de réhabilitation et de démolition, la vacance actuelle sur le parc social de Pôle Habitat à Colmar est de 6% (soit environ 480 logements sur un parc de 8 000 logements) ce qui reste très supérieur aux besoins de rotation du parc.

La suppression « nette » de 161 logements correspondrait à 2 % du parc ce qui abaisserait la vacance à 4% ce qui correspond à une vacance technique suffisante à assurer le bon déroulement des rotations dans le parc de logements.

LA VACANCE POLE HABITAT	2011	2012	2013	2014
Immeubles ZUS/Schweitzer	3,90%	4,50%	4,90%	4,99%
Immeubles Colmar	7,84%	7,88%	6,61%	6,00%

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS

Les habitations destinées à être maintenues sur le site devront faire l'objet d'une réhabilitation à terme pour qu'il ne soit pas créé de différences trop marquées entre la qualité et l'attractivité du bâti ancien et les constructions nouvelles.

Une première estimation a pu être établie.

Toutefois, et à ce stade des études de programmation financière, il apparaît que ces travaux n'interviendraient plutôt dans une phase postérieure au présent projet et seront programmés dès après 2020.

Ce point sera précisé dans la convention à intervenir qui couvrira la période 2015 -2020.

CITE SIGOLSHEIM -AMMERSCHWIHR

Les travaux d'amélioration seront les suivants :

- Mise en peinture des façades
- Remplacement des volets roulants
- Remplacement des menuiseries cages d'escaliers
- Remplacement des portes des parties communes
- Remplacement des portes palières des logements
- Mise en œuvre d'un dallage + mise en peinture des murs au sous-sol
- Mise aux normes des installations électriques des cages d'escaliers
- Mise en peinture des cages d'escalier
- Remplacement des revêtements de sol des cages d'escalier
- Réfection de l'étanchéité des auvents d'entrée

L'engagement des travaux de réhabilitation pourrait intervenir à compter de 2018 et se dérouler jusqu'en 2020.

OPERATIONS	COUT HT	Taux TVA	COUT TTC	Base de Financement TTC
Réhabilitation de logements sociaux				
Réhabilitation de 40 logts Rue de Sigolsheim Gr 25	568 181,82 €	10,00%	625 000,00 €	625 000,00 €
Réhabilitation de 64 logts Rue de Sigolsheim Gr 20	1 090 909,09 €	10,00%	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
Réhabilitation de 32 logts Rue d'Ammerschwihr Gr 15	454 545,45 €	10,00%	500 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL	2 113 636,36 €		2 325 000,00 €	2 325 000,00 €

CITE FECHT

Les travaux de réhabilitation concernent surtout l'enveloppe extérieure des bâtiments et seront les suivants :

- Mise en peinture des façades extérieures
- Remplacement de la couverture en tuiles
- Remplacement des menuiseries extérieures des logements

L'engagement des travaux de réhabilitation pourrait intervenir à compter de 2018 et se dérouler jusqu'en 2020.

OPERATIONS	COUT HT	Taux TVA	COUT TTC	Base de Financement TTC
Réhabilitation de logements sociaux				
Réhabilitation de 40 logts Cité Fecht Gr 4	656 363,64 €	10,00%	722 000,00 €	722 000,00 €
TOTAL	656 363,64 €		722 000,00 €	722 000,00 €

CITE LEMIRE

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DES LOGEMENTS

Les travaux porteront principalement sur les façades avec la restructuration en profondeur des halls d'entrée :

- Remplacement de l'isolation extérieure
- Réfection de l'étanchéité des toitures
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement des portes parties communes
- Remplacement des portes palières des logements
- Mise aux normes des installations électriques des cages d'escaliers

L'engagement des travaux de réhabilitation pourrait intervenir à compter de 2018 et se dérouler jusqu'en 2020.

OPERATIONS	COUT HT	Taux TVA	COUT TTC	Base de Financement TTC
Réhabilitation de logements sociaux				
Réhabilitation de 48 logts Rue de l'Abbé Lemire Gr 10	909 090,91 €	10,00%	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL	909 090,91 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

OPERATIONS DE RESTRUCTURATION - REHABILITATION D'EQUIPEMENTS

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Une étude de programmation sera prochainement engagée pour la réalisation des travaux de restructuration et de réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire Brant avec possibilité de regroupement avec l'école les Hortensias.

Les travaux devront être réalisés de façon à répondre aux nécessités de l'accessibilité et aux principes d'économie d'énergie.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Une étude de programmation sera prochainement engagée pour la réalisation des travaux de restructuration et de réhabilitation/extension du gymnase Brant et donner à cet équipement, unique sur le quartier, un véritable rôle en termes d'occupation sportive et associative.

Les travaux devront être réalisés de façon à répondre aux nécessités de l'accessibilité et aux principes d'économie d'énergie.

ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION ARTISTIQUE SUR LA MÉMOIRE DU QUARTIER

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé sur le quartier Europe, un projet artistique sera mise en place pour travailler sur la mémoire du quartier.

ATELIERS URBAINS AVEC LES ENFANTS DU QUARTIER

De même, différents ateliers pourront être organisés avec les enfants du quartier par le biais des écoles et du Centre Socio-Culturel sur les thématiques de la rénovation urbaine.

CEREMONIES LIEES AUX DEMOLITIONS

Enfin, un caractère solennel sera donné au démarrage des démolitions par l'invitation des anciens habitants à une cérémonie et un moment de partage autour de ces évènements.

ACTIONS LIEES A LA PERENNISATION DES INVESTISSEMENTS

La bonne pérennisation des constructions et aménagements reposera à la fois sur la qualité de leurs conception et mise en œuvre et sur les actions à réaliser dans le cadre de la GUSP prévue dans le dans le cadre du contrat de ville.

VIVRE ENSEMBLE

Compte-tenu des ambitions de diversification sur le quartier, un effort particulier supplémentaire devra peut-être porté sur le vivre ensemble pour faciliter la connaissance, le respect et les échanges

entre anciens et nouveaux habitants du quartier.

GOUVERNANCE – SUIVI DES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PROTOCOLE ET ÉTABLISSEMENT DU PROJET DE CONVENTION ANRU

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est constitué des personnes représentant les différents signataires du contrat de Ville et du présent protocole.

Il pourra s'adjoindre les avis des différentes personnes qu'il jugera nécessaire de consulter, que cela soient des personnes du Comité Technique, des services des différentes instances ou des représentants d'autres institutions publiques ou privées.

Le comité de pilotage se réunira au moins 3 fois à savoir lors :

- du lancement des études et actions liées au présent protocole,
- d'un point d'étape,
- de la présentation du projet de convention

COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur est constitué d'élus et des services des différentes instances signataires.

Il pourra s'adjoindre les avis des différentes personnes qu'il jugera nécessaire de consulter.

Le Comité Directeur se réunira autant que de besoin pour préparer les réunions et proposer des décisions au Comité de Pilotage. Il sera co-présidé et animé par le(la) Vice-Président(e) chargé(e) de représentant la CAC et l'Adjoint(e) àreprésentant la Ville de Colmar .

Son secrétariat sera pris en charge par le Chef du Service de la Rénovation Urbaine ou par tout organisme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage que les collectivités pourraient être susceptibles de s'attacher dans le présent dossier.

COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est constitué des services des différentes instances signataires.

Il pourra s'adjoindre les avis des différentes personnes qu'il jugera nécessaire de consulter.

Le Comité Technique se réunira autant que de besoin pour élaborer le projet de convention ANRU, il sera présidé et animé par le Chef du Service de la Rénovation Urbaine.

CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen se réunira au moins 3 fois à savoir lors :

- du lancement des études et actions liées au présent protocole,
- d'un point d'étape,
- de la présentation du projet de convention.

Toutefois les membres du Conseil ou l'ensemble du Conseil pourront être consultés ensemble ou individuellement, ou faire part de questions ou d'observations tout au long de l'élaboration du projet auprès du Chef du Service de la Rénovation urbaine.

INFORMATION DES HABITANTS

Les habitants seront consultés et informés par le biais :

- de réunions publiques à toutes les phases clés du projet,
- de lettres ou de journaux spécifiques d'information distribués dans les boîtes aux lettres.

De surcroît, seront mis en place

pour les habitants destinés à être relogés :

- un suivi spécifique dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale mise en place par le bailleur,

pour les habitants dont les bâtiments doivent être rénovés :

- une information individuelle dans le cadre d'une médiation mise en place par le bailleur.

ELEMENTS FINANCIERS – ENGAGEMENTS DE CHACUN

ESTIMATIONS PREVISIONNELLES DES OPERATIONS

Le coût des opérations envisagées sur la période 2015-2020 est actuellement estimé de la façon suivante.

OPERATIONS	COUT HT	Taux TVA	COUT TTC	Base de Financement TTC ou HT
DEMOLITIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX				
Démolition de 102 logements Quartier "Bel Air"	1 416 666,67 €	20,00%	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
Démolition de 220 logements Quartier "Florimont"	2 333 333,33 €	20,00%	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €
Sous total Démolition de logements sociaux	3 750 000,00 €		4 500 000,00 €	4 500 000,00 €
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX				
Construction 29 logements individuels Florimont	3 745 971,56 €	5,50%	3 952 000,00 €	3 952 000,00 €
Construction 22 logements collectifs Florimont	2 720 379,15 €	5,50%	2 870 000,00 €	2 870 000,00 €
Construction 12 logements collectifs Bel Air	1 488 151,66 €	5,50%	1 570 000,00 €	1 570 000,00 €
Construction 4 logements collectifs rue de Mulhouse Colmar	532 037,91 €	5,50%	561 300,00 €	561 300,00 €
Construction 12 logements collectifs Cépages 3	1 552 606,64 €	5,50%	1 638 000,00 €	1 638 000,00 €
Construction 15 logements collectifs Colmar et Environs	1 857 819,91 €	5,50%	1 960 000,00 €	1 960 000,00 €
Construction 15 logements collectifs Colmar et Environs	1 857 819,91 €	5,50%	1 960 000,00 €	1 960 000,00 €
Construction 15 logements collectifs Colmar et Environs	1 857 819,91 €	5,50%	1 960 000,00 €	1 960 000,00 €
Construction 16 logements individuels Colmar et Environs	2 085 308,06 €	5,50%	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Construction 10 logements collectifs Colmar et Environs	1 242 654,03 €	5,50%	1 311 000,00 €	1 311 000,00 €
Construction 10 logements collectifs Colmar et Environs	1 242 654,03 €	5,50%	1 311 000,00 €	1 311 000,00 €
Sous total Création de logements sociaux	20 183 222,75 €		21 293 300,00 €	21 293 300 €
TOTAL OPERATIONS DE LOGEMENTS	23 933 222,75 €		25 793 300,00 €	25 793 300 €
INTERVENTIONS ARTISTIQUES , MEMOIRE DU QUARTIER, ANIMATIONS				
Interventions artistiques, mémoire du quartier, animations	15 000	0	18 000	15 000
ETUDES				
Etude de programmation urbaine	100 000 €	0 €	120 000 €	100 000 €
TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS				
Equipements publics et aménagements urbains	3 263 135,00 €	20,00%	3 915 762 €	3 263 135,00 €

TOTAL OPERATIONS AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	3 378 135,00 €		4 053 762 €	3 378 135,00 €
TOTAL GENERAL	27 311 357,75 €		29 846 762 €	29 171 435 €

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

PREAMBULE

La participation des différents partenaires restant à ajuster, il sera nécessaire, dans l'attente soit de la signature d'un avenant au protocole soit de la signature définitive de la convention, que les opérations qui nécessitent d'être engagées rapidement fassent l'objet d'un plan de financement particulier soumis à la validation des partenaires concernés avant engagement par le porteur de projet.

ETAT – CREDITS ANRU

La participation financière de l'Etat au présent projet a été définie à hauteur de 5 millions d'Euros dans le cadre des projets de renouvellement des quartiers d'intérêt régional retenus par l'ANRU.

Le versement de cette participation sera réalisé dans le respect des critères d'attribution définis à l'échelle nationale.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts dans le cadre du protocole de préfiguration seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les maîtres d'ouvrage concernés et ce sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

CONSEIL REGIONAL

L'octroi des aides nécessite une délibération, selon le cas de la Commission permanente ou de l'assemblée régionale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée régionale ses demandes d'aides.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'octroi des aides nécessite une délibération, selon le cas de la Commission permanente ou de l'assemblée départementale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée départementale ses demandes d'aides.

VILLE DE COLMAR

La Ville de Colmar interviendra selon les barèmes suivants :

- 18 % des opérations de réhabilitations
- 14 % pour les démolitions

- 5 % pour les reconstructions liées aux démolitions de la présente opération. Lorsqu'elles sont réalisées hors du ban de Colmar, l'attribution de cette aide de 5% est plafonnée à la hauteur de la participation de la Ville sur laquelle sont réalisées les constructions.

Cette répartition donnerait un prévisionnel de dépense pour la Ville COLMAR pour la période 2015-2020

OPERATIONS	Coût TTC	Taux Participation Ville	Participation prévisionnelle Ville
Démolitions Bel Air	1 700 000 €	14 %	238 000 €
Démolitions Florimont	2 800 000 €	14 %	319 200 €
TOTAL DEMOLITIONS	4 500 000 €	14 %	557 200 €
Reconstruction 12 logements Cépages	1 638 000 €	5 %	81 900 €
Reconstruction 12 logements Bel Air	1 570 000 €	5 %	78 500 €
Reconstruction 51 logements Florimont	6 822 000 €	5 %	341 100 €
Autres reconstructions colmar et environ 85 logements	11 263 300 €	5 %	563 165 €
TOTAL RECONSTRUCTION	21 293 300 €	5 %	1 064 665 €
TOTAL REHAB.	0 €	18 %	0 €
TOTAL OPERATIONS DE LOGEMENTS	25 793 300 €		1 621 865 €
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS	4 053 762 €		3 378 135 € (HT)
TOTAL GENERAL	29 847 062 €		5 000 000 €

Fait à Colmar, le

En huit exemplaires.

SIGNATURES

La Communauté d'Agglomération
de Colmar

Le Président
Gilbert MEYER

La Ville de Colmar

Pôle Habitat -

Le Maire
Gilbert MEYER

Le Directeur Général
Jean-Pierre JORDAN

Le Conseil Régional
d'Alsace

Le Conseil Départemental
du Haut-Rhin

Le Président
Philippe RICHERT

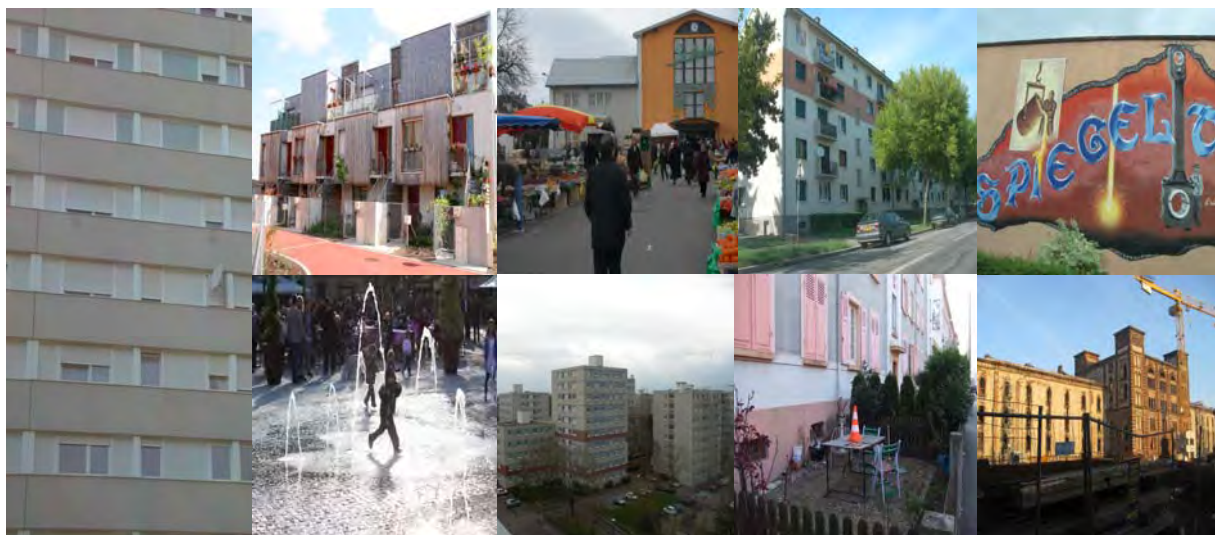
Le Président
Eric STRAUMANN

La Caisse des Dépôts
et Consignations

L'Etat

Le Directeur Régional
Gil VAUQUELIN

Le Préfet du Haut-Rhin
Pascal LELARGE



Contrat Unique pour la Politique de la Ville Mulhouse Alsace Agglomération 2015-2020

PROTOCOLE DE PREFIGURATION



Sommaire

PRÉAMBULE : UN CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION	5
PARTIE 1 : PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION	8
1.1 LA DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE	8
➤ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : LA COHÉSION ET LA SOLIDARITÉ COMME PROJET	9
➤ LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE : UNE PRISE EN COMPTE FORTE DANS LES PLU ET LES PROJETS URBAINS	11
➤ LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AGGLOMÉRATION	12
1.2 LES MULTIPLES VISAGES DU TERRITOIRE	24
➤ L'AGGLOMÉRATION ET LES VILLES DES QUARTIERS CONCERNÉS PAR UN QPV	24
➤ QUELS QUARTIERS CONCERNÉS ?	32
➤ LES VOCATIONS DE CES QUARTIERS DANS L'AGGLOMÉRATION ET LES INTENTIONS STRATÉGIQUES	35
PARTIE 2 : L'ORGANISATION AU SERVICE DU PROJET	41
2.1 RAPPEL DE LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU CONTRAT	41
➤ PHASE 1 : LA PRÉFIGURATION	41
➤ PHASE 2 : L'ÉLABORATION DU CONTRAT UNIQUE	42
2.2 LA GOUVERNANCE DU CONTRAT UNIQUE	44
2.3 L'IMPLICATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS	44
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE À MULHOUSE	44
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE À ILLZACH	46
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE À WITTENHEIM	49
2.4 L'INGÉNIERIE	49
➤ L'ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE DE PILOTAGE	49
➤ DES ÉQUIPES COMMUNALES	50
➤ UNE ÉQUIPE ÉTAT	50
➤ DES RÉFÉRENTS « POLITIQUE DE LA VILLE » AU SEIN DES STRUCTURES SIGNATAIRES	50
2.5 L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE DU CONTRAT	51
➤ TYPE DE CONTRAT ET CHANTIERS À APPROFONDIR	51
2.6 L'OBSERVATION ET L'ÉVALUATION	52
➤ UN OBSERVATOIRE DES QPV ET QPVA	52
➤ UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION À CONSTRUIRE	52
PARTIE 3 : LE CADRE STRATÉGIQUE	54
3.1 DIAGNOSTICS ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS TERRITORIAUX : LES CAHIERS DE QUARTIER DES QPV	54
➤ LE PÉRICENTRE (INTÉGRANT BRUSTLEIN)	54
➤ DROUOT-JONQUILLES	70
➤ COTEAUX	76
➤ BOURTZWILLER	82
➤ MARKSTEIN-LA FORÊT (WITTENHEIM)	88
3.2 DIAGNOSTICS ET ENJEUX THÉMATIQUES	88
➤ PILIER « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI »	88
AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION	90
➤ PILIER « COHÉSION SOCIALE »	98
AXE 2 - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE	99
AXE 3 - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	105
AXE 4 - L'ENRICHISSEMENT CULTUREL	114
AXE 5 – SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET VIVRE ENSEMBLE	125
➤ PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »	128
AXE 6 - LE CADRE DE VIE ET LA FLUIDITÉ RÉSIDENIELLE	129

🔄 ENJEUX TRANSVERSAUX : JEUNESSE, ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	138
3.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	141
<u>PARTIE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</u>	<u>144</u>
4.1 MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	144
4.2 MULHOUSE	144
4.3 ILLZACH	145
4.4 WITTENHEIM	145
4.5 L'ÉTAT	146
4.6 LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION	146
4.7 LA RÉGION ALSACE	147
4.8 LE DÉPARTEMENT	148
4.9 L'AREAL	149
<u>ANNEXES</u>	<u>152</u>
TABLEAUX DONNÉES CLEFS DES QPV	152
PROCOLE DE PRÉFIGURATION NPNRU	
9 CAHIERS DE QUARTIERS (VERSION COMPLÈTE)	

Préambule : Un contrat de ville nouvelle génération

Ce contrat de ville nouvelle génération succède, à compter de 2015 et pour 6 ans (2015-2020) aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui constituaient le cadre d'action de la politique de la ville de 2007 à 2014.

Les Programmes de Renouveau Urbain (PRU I) qui intervenaient depuis 2006 sur les volets urbains de la Politique de la ville sont complétés à compter de 2015 par les Nouveaux Programmes de Renouveau Urbain (NPNRU) et intégrés à ce nouveau contrat unique.

Les actions du NPNRU pourront se dérouler jusqu'en 2024, de manière concomitante les premières années avec la finalisation des actions menées dans le cadre du PRU I.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine 2014-173 du 21 février 2014 définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants

L'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu, selon un critère unique de taux de pauvreté, les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur m2A. Il s'agit des quartiers suivants situés sur 3 communes de m2A :

- Les quartiers (des) Coteaux, (de) Bourtzwiller, Brustlein, Péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner) à Mulhouse
- Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- Les quartiers Markstein-La Forêt à Wittenheim.

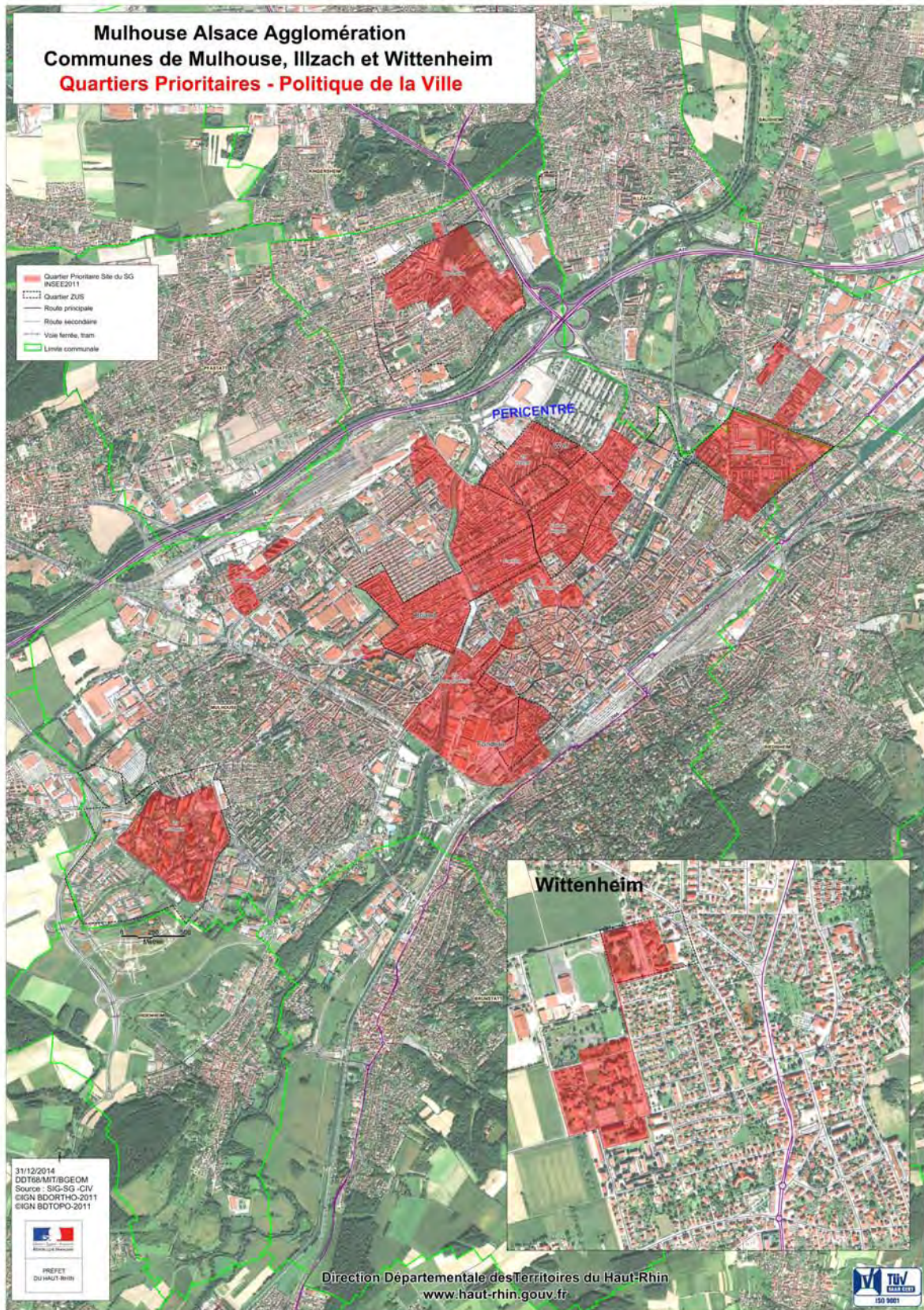
En outre, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) dans sa séance du 15/12/2014 a retenu, parmi les projets d'intérêt national (PRIN), les quartiers (de) Péricentre, Drouot-Jonquilles et Coteaux à Mulhouse pour bénéficier du NPNRU.

D'autres projets pourront être retenus ultérieurement sur une liste d'intérêt régional (projets d'intérêt régional - PRIR).

Enfin, m2A envisage de définir des « Quartiers Prioritaires pour la Politique de la Ville d'intérêt d'Agglomération - QPVA », intégrant en ce sens le souhait de Wittelsheim de solliciter le classement du quartier de la Thur et d'Illzach pour le quartier Chêne-Hêtre en territoire de veille (quartiers sortants des territoires prioritaires de la Politique de la Ville). Ce zonage permettra de veiller de manière plus spécifique sur 13 quartiers supplémentaires, concernant 7 communes de plus que celles retenues par le niveau national.

Sur cette base ce sont donc 19 quartiers et 10 communes de m2A qui sont concernées par cette nouvelle politique publiques de réduction des inégalités territoriales.

Carte des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV)



Carte des Quartiers prioritaires Politique de la Ville d'intérêt Agglo (QPVA) – voir 1.2

PARTIE 1 : Portrait de l'agglomération

1.1 La dynamique intercommunale et la politique de la ville

L'Alsace préservée jusque récemment de la pauvreté et du chômage, a été touchée de plein fouet par la crise industrielle de ces dernières années. Le taux de chômage qui jusque dans les années 2000 était bien inférieur au reste de la France y est aujourd'hui supérieur.

L'agglomération de Mulhouse dispose d'atouts importants en termes de situation transfrontalière (au carrefour de l'Europe), d'histoire d'innovation industrielles et de dynamisme créatif, de ressources naturelles et patrimoniales et de jeunesse de sa population. Ce territoire jouxte effectivement la Suisse Alémanique avec son pôle urbain et économique important : Bâle et le Bade-Wurtemberg Allemand avec la ville de Fribourg en Brisgau comme pôle principal. L'agglomération est **accessible et bien maillée**. De nombreuses alternatives à l'usage de la voiture sont présentes pour des relations « grand territoire », intercommunales et inter-quartiers en bénéficiant notamment d'une desserte TGV (TGV Est et Rhin Rhône).

Cependant, l'industrialisation forte qui l'a marquée (Mulhouse était nommée la Manchester française et les mines du bassin potassique au nord étaient renommées dans le monde entier) s'est accompagnée d'une configuration urbaine spécifique. L'habitat ouvrier a pendant toute cette période été majoritaire dans la ville centre et dans le bassin potassique au nord. Et même si le patronat était empreint de préoccupations sociales fortes (premières cités HLM en France, modèle en matière de cités ouvrières et cités minières), cette spécialisation a eu un impact dont les effets sont encore nets aujourd'hui sur une répartition spatiale des catégories professionnelles : ouvriers et employés à Mulhouse et dans certaines communes du nord, cadres et CSP+ dans certains quartiers périphériques et dans les communes, notamment du sud. Cette ségrégation spatiale se traduit par une échelle de revenus médians très différente entre les communes de l'agglomération et les opportunités d'emplois en Suisse qui accentuent encore cet écart. L'agglomération présente donc **un visage social très contrasté** avec une ville centre et certaines communes périphériques, dont le niveau de revenu moyen des habitants est 2.5 fois plus bas que dans celui de certaines autres communes de l'agglomération.

Dans ce contexte, la création de Mulhouse Alsace Agglomération s'est faite tardivement (création à cette échelle en 2010) et l'intégration intercommunale est progressive, notamment sur ces questions sociales et de solidarité qui ne pouvaient être premières dans une situation si contrastée.

Depuis 4 ans, le travail en commun, autour des questions de développement économique, de transport, mais aussi d'habitat, d'accueil des gens du voyage, de petite enfance et périscolaire, de développement durable et d'énergie, ont permis de pointer les difficultés croissantes partagées par l'agglomération mais ont aussi permis de progresser sur l'intégration communautaire tout en percevant mieux la nécessité de mettre la solidarité au cœur des politiques intercommunales.

M2A est aujourd'hui confrontée à l'extension des situations de difficultés sociales dans le cadre de la crise grandissante actuelle. Elle aborde donc avec plus de maturité cette question et le contrat de ville en est l'occasion. Des **solidarités intercommunales** sont nécessaires pour permettre à m2A de

maintenir un rayonnement et un dynamisme importants. Ces solidarités se traduisent notamment par un impératif de cohésion sociale à travers des actions mises en œuvre dans l'ensemble des politiques communautaires et notamment par le biais de ce contrat unique.

☛ Communauté d'agglomération : la cohésion et la solidarité comme projet

L'agglomération, bien que récente, a adopté des documents énonçant une stratégie de prise en compte des quartiers et des publics les plus fragiles de son territoire.

■ La cohésion sociale comme pilier du projet de territoire

Le **projet d'agglomération** est le document socle des actions de m2A. Il date de 2011 et a pour fondement la construction d'un territoire « Performant, Responsable, Solidaire et Attractif ». Parmi les objectifs affichés, la cohésion sociale est « reconnue comme facteur essentiel du développement ». Il est clairement énoncé dans ce document fondateur que l'agglomération s'engage à poursuivre les actions menées en matière de cohésion sociale et à prendre en compte les spécificités des quartiers en difficultés dans les politiques poursuivies par l'agglomération.

Le **Scot de la région Mulhousienne** a été voté en 2008. Il couvre m2A et la Communauté de Communes de la Porte de France Rhin Sud. Ce document est en cours de révision. La complémentarité entre les différentes composantes du territoire, par des actions telles que le renouvellement urbain, le maillage en transport collectif ou la répartition mixte de l'habitat, est l'objectif fort du SCoT de la Région Mulhousienne. Une partie du traitement du volet Habitat est explicitement renvoyé au PLH des intercommunalités.

Enfin, le projet stratégique du **pôle métropolitain** Strasbourg-Mulhouse porte des ambitions qu'il est envisageable de décliner dans les quartiers, telles que « Etre, en matière d'urbanisme durable, territoire démonstrateur des bonnes pratiques à l'échelle européenne : Eco quartiers, renouvellement urbain, nature en ville, autopromotion » ou encore « Développer une plateforme de projets associant les entreprises créatives du pôle ».

■ Des documents cadres thématiques cohérents

Le projet économique de l'agglomération « **Mulhouse Alsace Eco 2020** » date de 2012. Il intègre, par exemple, un chapitre spécifique « développer l'économie sociale et solidaire ». Bien que non territorialisé, il existe un lien fort entre les habitants des quartiers et cette ambition. Cette forme d'économie se décline en des actions concrètes telles que « valoriser les nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail » et les « nouvelles économies de proximité ». Ce projet entend aussi « soutenir la qualification des actifs et leur employabilité »... Globalement, la mise en œuvre de MAE Eco 2020 a et aura des répercussions sur les habitants des quartiers et leur insertion.

Le **Programme local de l'Habitat** (PLH) de m2A a été approuvé fin 2011. Parmi les objectifs y figurant et en lien avec la question de la géographie prioritaire, on peut mettre en avant les trois points significatifs suivants : « assurer la mixité sociale nécessaire à la cohésion sociale », « fluidifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes » ou « réduire la consommation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique et les logements indignes ».

Premier PLH à l'échelle des 33 communes (l'agglomération dans sa forme actuelle étant constituée depuis seulement 2010), il a dégagé un consensus en faveur du logement très social (PLAI) avec, une part significative d'au moins 30 % de ce type de logements dans l'ensemble des logements agréés et une aide complémentaire sur fonds propres uniquement sur cette cible très sociale. Cet axe a permis d'amorcer un rééquilibrage de la concentration actuelle des plus pauvres sur la ville centre et en particulier sur ses quartiers sensibles. Les objectifs entre ville centre et autres communes ont d'ailleurs été revus, diminuant les objectifs sur la ville centre en général déjà bien pourvue en logement social (33 %), au profit des communes bourgs centres, les plus accessibles et dotés des équipements nécessaires, mais aussi des petites communes qui ont toutes accepté de prendre leur part de cet effort. Ceci afin également de pouvoir permettre le retour à un marché de l'habitat équilibré sur la ville centre, avec une production de logements privé en locatif et accession

nécessaire à une ville de cette taille, alors que le logement social, dans les années antérieures représentait une part prépondérante de la production neuve. Ces objectifs sont assortis d'un travail sur la notion de logement abordable afin de bien cibler la production neuve au niveau des ressources des habitants actuels. Enfin, l'agglomération s'est beaucoup investie pour que sa ville centre bénéficie d'un classement en zone B1, lui permettant de retrouver une certaine attractivité auprès des investisseurs et réussir cet objectif de rééquilibrage du marché.

Ces différentes actions, même si elles concernent toute la ville, servent également les quartiers sensibles qui, pour certains d'entre eux, font l'objet d'un programme PNRU et d'actions complémentaires sur les copropriétés dégradées des Coteaux à Mulhouse (PICO). Le PLH sera en évaluation à mi-parcours en 2015. Ce bilan devrait aboutir à une modification du document qui intégrera les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

M2A a choisi d'exercer en compétence optionnelle et parmi les actions sociales d'intérêt communautaire : **l'accueil « petite enfance », les relais assistantes maternelles, les lieux de parentalité et l'accueil périscolaire**. L'agglomération intervient également dans les QPV. Le taux de couverture moyen visé pour le périscolaire est de 40 % d'ici 2020. Pour cette rentrée, le taux de couverture pour les QPV est porté à 35 %. Ce qui correspond à 2 488 enfants inscrits sur les temps périscolaires. Au regard de ces éléments et afin d'atteindre les objectifs fixés, il est préconisé de travailler de façon plus marquée en réseau avec les différents acteurs du territoire, les directeurs d'école, la réussite éducative, les centres sociaux... et de développer de façon plus diversifiée l'offre d'activité au sein des différents sites périscolaires tout en gardant à l'esprit la forte attente des familles quant à l'aide aux devoirs. Un travail d'information et de communication en direction des familles devra être plus ciblé mettant en exergue la relation de confiance entre les professionnels de l'animation et les parents.

La STSPD (Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a été élaborée en 2011 pour 3 ans et établit un diagnostic détaillé sur l'ensemble des communes de m2A. Elle s'articule autour de 3 axes ou champs d'intervention : la prévention-citoyenneté, la dissuasion et la sanction-réparation. Son orientation en direction des ZUS est inscrite dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs dans la mesure où les territoires à enjeux pour la politique de prévention et de sécurité sont largement les mêmes que ceux de la politique de la Ville. Le développement d'actions volontaristes et partenariales est un marqueur dès l'origine, et jusqu'à aujourd'hui, du territoire mulhousien. La mise en place des ZSP (3 des QPV actuels de Mulhouse) puis des quartiers de la politique de la ville s'est inscrite dans le cadre de l'organisation existante autour de la STSPD et a cherché à la renforcer et l'affiner sur ces quartiers. Une nouvelle STSPD est en cours d'élaboration et intégrera le zonage des QPV. Cette stratégie, déclinée à l'échelon communal par une stratification d'actions, financées soit par des dispositifs de droit commun, soit des crédits spécifiques ou programmes apparentés, constitue le volet prévention du Contrat Unique.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de m2A est en cours de révision et intégrera dorénavant les QPV. Parmi les éléments soumis au débat et qui entrent en résonance directe avec les objectifs de la Politique de la ville, les enjeux suivants sont à noter : « Assurer le droit au transport pour chaque habitant de l'agglomération », « Lutter contre la précarité énergétique », « Contribuer à la santé et à la qualité de vie des habitants ». A ce jour, plus de 90% des habitants des quartiers prioritaires et 90% des emplois dans les quartiers prioritaires sont couverts par des transports collectifs structurants. La révision du PDU alimentera les démarches portant sur le Contrat unique et réciproquement.

Le Plan Climat est actif depuis 2006 sur le territoire de l'agglomération. C'est un cadre pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et pour adapter le territoire au changement climatique. Plusieurs objectifs font référence à certains quartiers de la politique de la ville, au travers

par exemple de la mise en place d'un cahier de prescriptions environnementales dans le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Jardins Neppert, dans le quartier Vauban-Neppert, ou bien encore la construction par Mulhouse Habitat de logements sociaux avec une performance énergétique supérieure aux normes, aux Berges de la Doller à Bourzwiller. Ce document est en cours de complément pour y intégrer une stratégie opérationnelle pour la transition énergétique

L'agglomération veillera maintenant à ce que **l'ensemble des documents cadre de la communauté d'agglomération explicitent leurs impacts et interventions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, voire établissent des plans d'actions spécifiques pour eux.

☞ La géographie prioritaire : une prise en compte forte dans les PLU et les projets urbains

Les communes, à une échelle infra-intercommunale, ont également intégré dans leurs documents cadre de développement des modalités fortes et ambitieuses en direction des quartiers prioritaires.

■ Le renouvellement urbain : un axe fort du projet inscrit dans les PLU des communes concernées

Le PLU de Mulhouse a été approuvé en 2008. Il comprend un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui énonce des volontés précises envers les quartiers prioritaires dont « favoriser l'évolution des quartiers anciens dans le respect de leur identité », réussir le renouvellement urbain » (Wagner-Wolf, Bourzwiller, Franklin, Neppert, Briand, les Coteaux) « assurer la diversité des fonctions urbaines dans les quartiers ». Trois objectifs globaux, mais intéressant les quartiers de la géographie prioritaire, sont fixés :

- Reconstruire des tissus urbains de qualité mieux reliés à la ville,
- Redonner des possibilités de mobilité résidentielle aux habitants,
- Attirer de nouveaux habitants, mettre à niveau les équipements.

■ Les projets urbains : l'occasion d'évoquer l'ensemble des quartiers

Le projet urbain mulhousien : un socle pour le bien-vivre à Mulhouse

A l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Urbanisme de la Ville, fin 2013, Mulhouse a présenté son projet urbain. La première version de ce projet a volontairement été formalisée sous forme de « carnet de projets », de manière à matérialiser le caractère dynamique et itératif de la démarche engagée.

Le document précise tout d'abord les valeurs autour desquelles le projet de la ville et de l'agglomération se construit. Ville accueillante, Mulhouse l'est à travers son visage bigarré et cosmopolite, ses quartiers souvent agréables à vivre, son accessibilité par tous les modes de transports et son caractère abordable en termes financiers. Ville d'innovation, Mulhouse l'est par sa jeunesse, sa créativité, son sens de l'entrepreneuriat et ses multiples innovations notamment urbaines.

Aujourd'hui, Mulhouse fait face à des difficultés économiques importantes qui nécessitent plus que jamais de s'engager pour, d'une part, poursuivre et renforcer les actions en faveur de quartiers accueillants, dynamiques (il s'agit là notamment de la dynamique de transformation et d'évolution relative aux quartiers prioritaires) et ouverts sur la Ville et, d'autre part, affirmer son statut de centre urbain du sud rhénan, en étoffant et prolongeant le centre-ville, notamment vers différents secteurs du Péricentre.

La construction et le renforcement des qualités urbaines – et notamment d'usage - des quartiers passe tant par des projets de transformation massive, voire de renouvellement urbain (quartiers Fonderie, Nouveau Bassin, des Berges de la Doller, du Nouveau Wagner, (de) Vauban-Neppert...)

que par des actions d'apparence plus ponctuelle, mais tout aussi structurantes dans les autres quartiers et à l'échelle communale.

En complément des traditionnelles ZAC, la Ville a en effet engagé de véritables « plans d'action de quartiers » qui visent, à travers un ensemble d'interventions simples et ciblées, à requalifier l'espace public, à lui redonner une fonction de lieu de rencontre et de lien social. Ces interventions visent notamment à tisser des liens entre lieux distendus, à étendre géographiquement la valorisation engagée dans le cadre d'opérations urbaines lourdes et à réaliser des lieux aux qualités d'usage et paysagères renforcées.

Quel que soit le niveau d'intervention, celles-ci s'appuient sur 3 lignes directrices majeures mises en œuvre à l'échelle de l'ensemble du territoire et articulées avec les démarches entreprises par l'agglomération :

- le renforcement des liaisons douces et piétonnes et de leur confort pour forger des espaces apaisés sources de rencontres et de lien social ;
- le développement d'une trame verte et bleue à l'échelle de la ville associant fonction paysagère et d'aménités, conjuguant la valorisation du végétal et la mise en scène de l'eau dans toutes ses dimensions : rivières, canaux, fontaines ;
- l'affirmation de l'identité propre à la ville – fruit de 300 ans d'aventures industrielles - notamment par l'appropriation de sa qualité paysagère et architecturale, et en particulier de ses quartiers péricentraux ou cités-jardins.

C'est donc à travers la conjugaison originale d'actions de restructuration pour les secteurs les plus dégradés et la mise en œuvre de plans d'actions complémentaires, que le futur contrat de ville doit être envisagé quant à son volet spatial.

Wittenheim : un enjeu de haut niveau de service en direction de tous les habitants

Au sein du territoire de l'agglomération, la Ville de Wittenheim entend désormais se positionner comme ville centre secondaire du nord de l'agglomération. Cette stratégie repose sur une démarche visant à mailler le territoire communal par un ensemble d'équipements publics et associatifs de qualité, regroupés au centre-ville dans un rayon de 300 mètres environ et assurant un haut niveau de service aux citoyens.

Illzach : un enjeu de qualité de vie pour tous

Le Maire d'Illzach a mené sa campagne électorale autour d'un enjeu qui est celui de la qualité de vie à Illzach. Cette préoccupation se décline sur l'ensemble des thématiques du contrat.

➔ Le bilan de la politique de la ville dans l'agglomération

La politique de la ville est ancrée de longue date dans les pratiques locales à Mulhouse, même si la prise en compte de la dimension intercommunale est récente.

■ Histoire des dispositifs

- *Une pratique ancienne à Mulhouse, plus récente à l'échelle intercommunale...*

Avec une des toutes premières Zones d'Éducation Prioritaire (**ZEP**) de France avec Brossolette en 1981, un premier projet Développement Social des Quartiers (**DSQ**) sur ce même quartier en 1986, puis son premier **Contrat de Ville** sur 6 quartiers dès 1994, Mulhouse a, depuis 25 ans, régulièrement été active dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville et a bénéficié dans ce cadre, des financements de l'État.

Retenue parmi les 16 sites pilotes de préfiguration des nouveaux contrats de ville en 1999, elle co-signe un contrat de Ville intercommunal (2000-2006), bien avant qu'un EPCI ait le même périmètre.

De 2007 à 2014, une douzaine de quartiers de l'ancien périmètre de l'agglomération - la CAMSA (7 quartiers à Mulhouse, 2 quartiers à Wittenheim et un quartier sur chacune des communes suivantes : Kingersheim, Lutterbach, Staffelfelden) ont bénéficié du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (**CUCS**), soit 5 communes concernées dans l'agglomération. En outre, Illzach bénéficiait également d'un CUCS et a été intégré dans le CUCS intercommunal à partir de 2010, au moment de la création de la nouvelle intercommunalité Mulhouse Alsace Agglomération.

Le quartier Drouot a été retenu en 2011 comme l'un des 13 sites objets d'avenants expérimentaux. L'avenant n'a cependant jamais été signé par difficulté à prendre des engagements pluriannuels.

Le **Grand Projet de Ville** 2001-2006 met l'accent sur les difficultés spécifiques des quartiers anciens dégradés. En 2006, le processus de rénovation urbaine connaît une accélération et une amplification grâce à la signature du Programme de Rénovation urbaine (**PRU**) avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. Multi-sites, c'est un des plus importants de France avec 366 millions d'euros de subventions cumulées.

o **... Et une véritable tradition d'innovation**

Depuis longtemps, la Ville de Mulhouse, avec le concours de l'Etat, s'est engagée dans la voie de l'innovation et est reconnue pour cette spécificité ainsi que pour sa réactivité.

La politique de la ville agit dans tous les domaines et a toujours développé une dimension participative qui s'appuie sur des personnes et des associations fortement impliquées. A Mulhouse, on agit effectivement « dans **l'invention collective et la capacité collective à agir** ».

Au démarrage de la politique de la ville à Mulhouse dans les années 90, **la ville a créé des fonctions** parfois bien avant d'autres villes : mission spécifique en charge de la conduite de la politique de la ville, coordinateur en matière de réussite scolaire, réseaux de santé communautaire, coordinateurs prévention-sécurité, référents de quartier. Tous ces agents ont monté des actions au plus près des besoins des bénéficiaires/usagers, voire avec eux, comme dans les réseaux santé.

Elle a soutenu aussi des actions novatrices, dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, l'emploi et l'intégration notamment (les « coups de pouce », l'animation de rue, les « équipes-emploi-insertion », l'apprentissage du français par les parents dans les écoles,...), aujourd'hui partiellement ou totalement reprises par le droit commun.

Depuis le contrat de ville 2000-2006, la Ville a engagé un travail pour opérer la reprise progressive dans le droit commun d'un certain nombre d'actions qui ont fait leurs preuves. C'est le cas particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la culture, et pour la majeure partie des postes créés par la collectivité au début des dispositifs de la politique de la ville.

Du point de vue de l'ingénierie, les savoir-faire élaborés en politique de la ville essaient aussi largement dans l'ensemble des services et politiques de la collectivité.

Active dans la citoyenneté et la démocratie participative, la Ville met en place, dès 1993, les conseils de quartiers et voit apparaître assez vite les premiers journaux de quartier qu'elle soutient activement (aujourd'hui au nombre de 10).

En matière de prévention, elle est une des premières villes de France à instituer un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, transformé en Contrat Local de Sécurité en 98. Elle se mobilise également fortement lors de la mise en œuvre du Plan national « 25 quartiers » et au quotidien dans le cadre des 6 « coordinations prévention-sécurité ». Ces politiques ont permis de réduire de manière notable la délinquance générale dans les quartiers. La ville de Mulhouse compte actuellement 3 Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) : les Coteaux, Drouot et Bourtzwiler.

Sur le volet emploi, le PLIE, mis en place au début des années 90, est l'un des plus importants de France. A partir de 2006, il est porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui fédère partenaires institutionnels, antennes emploi de quartier et de nombreuses entreprises d'insertion.

Une Zone Franche Urbaine (dans la ZAC du Parc des Collines) a été créée et accueille 160 entreprises et 1 600 emplois.

En matière d'habitat, Mulhouse se caractérise par une intervention forte et continue. L'intervention sur l'habitat privé est assurée par les OPAH. Outil créé par l'Etat en 1977, les OPAH ont été immédiatement mises en œuvre à Mulhouse, d'abord dans le centre-ville puis, sans interruption dans tous les quartiers de la politique de la ville. De plus, Mulhouse a aussi combiné plusieurs outils (ZAC, ORI, OPAH) dans une démarche intégrée, pour apporter une réponse plus pertinente à la complexité du tissu urbain des quartiers anciens péricentraux.

L'intervention sur l'habitat public est plus récente mais non moins forte. La Ville de Mulhouse et le bailleur social Mulhouse Habitat ont ainsi entrepris la réhabilitation du quartier Wagner par le biais de l'inscription de ce dernier à un concours EUROPAN. Cet événement a donné naissance au « Nouveau Wagner », premier éco quartier labellisé par l'Etat en 2010. Le quartier des Coteaux, la ZUP historique de la ville, a lui fait l'objet d'un programme européen PIC Urban entre 2000 et 2004.

- ***Des communes concernées par le contrat de ville hors Mulhouse également inscrites en politique de la ville depuis des années***

Illzach et Wittenheim sont également inscrits depuis de nombreuses années dans des dispositifs Politique de la ville.

Historique de la politique de la ville à Illzach

La Ville d'Illzach s'est toujours préoccupée des quartiers situés sur son territoire, en s'inscrivant dans les dispositifs initiés par l'Etat, en vue de traiter les problématiques liées à la délinquance, au chômage,...

C'est dans cette perspective que la Municipalité est intervenue sur le quartier du Chêne-Hêtre depuis 1991 dans le cadre d'une opération de Développement Social des Quartiers (DSQ).

Dans les années quatre-vingt, le quartier du Chêne-Hêtre était perçu comme marginalisé, du fait des dégradations du bâti et des espaces publics (exigus, mal entretenus), des tensions entre habitants d'origines différentes s'accompagnant de tendance au repli, du développement de la délinquance et de la toxicomanie chez les jeunes.

Le quartier était alors également marqué par une densité de population excessive.

Ce constat a d'ailleurs amené la municipalité à engager, dans le cadre de l'opération de Développement Social des Quartiers, une démolition de deux tours de 60 logements chacune. Illzach a d'ailleurs été la première ville d'Alsace à mener des actions de rénovations lourdes accompagnées de démarches de relogement. L'opération de Développement Social des Quartiers a été menée de 1991 à 1994. Elle a été suivie d'une procédure de sortie du DSQ jusqu'en 1996. Les enjeux identifiés sur le quartier ont, dans le même temps, incité les acteurs publics à l'inscrire comme Zone Urbaine Sensible.

En 2000, la Ville, confrontée à un accroissement des difficultés et leur développement sur de nouveaux territoires, s'est engagée dans un Contrat de Ville. Dans ce cadre, quatre quartiers ont été ciblés avec des degrés d'intervention différents selon le niveau de difficultés identifiés : le quartier Chêne-Hêtre (quartier historique en termes d'intervention), le quartier Dahlias-Tulipes (en raison de tensions importantes sur le quartier), le quartier de la Doller et le secteur de la rue des Fleurs. Les quartiers identifiés comme nécessitant une intervention publique renforcée rencontrent tous des difficultés, mais présentent des situations très distinctes, y compris sur le plan socio-démographique.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui a succédé au Contrat de Ville (2000-2006) était prévu sur une durée de trois ans (2007-2009), reconductible une fois (2010-2012). Finalement il a été mis en œuvre jusqu'en 2014.

C'est la situation du quartier Chêne-Hêtre, inscrit en Zone Urbaine Sensible, qui est à l'origine de l'inscription d'Illzach en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (territoire inscrit en catégorie 21). Au-delà et compte tenu des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) disponibles sur le quartier Dahlias Tulipes, ce dernier a également été inscrit comme territoire prioritaire d'intervention (territoire de catégorie 32).

La ville ne participant pas à une intercommunalité au moment de la signature du contrat (en 2000), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été mono-communal.

La mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale entre 2006 et 2014 a de fait concentré la majorité des moyens sur le secteur en ZUS, à savoir le quartier Chêne-Hêtre. Pour autant les difficultés ont subsisté sur les autres territoires, y compris au quartier de la Doller (marqué par une grande précarité économique) qui pour autant n'est plus aujourd'hui inscrit dans les dispositifs politique de la ville.

■ Bilan des actions menées et de la participation

Cet ancrage ancien dans les dispositifs de la politique de la ville a porté ses fruits, mais beaucoup de choses restent à faire. Le bilan des principaux dispositifs actifs aujourd'hui permet de mettre en lumière leurs atouts et leurs limites.

○ *Une politique majoritairement communale, avec une agglomération encore peu présente*

Même si le CUCS, en vigueur depuis 2007, est porté par l'Agglomération sur 6 communes de son territoire, ses choix de programmation relèvent essentiellement des communes qui disposent d'une enveloppe financière identifiée pour la mise en œuvre des actions. Le budget moyen du CUCS intercommunal est de 2,33 M€/an, dont 1,77 M€ sur Mulhouse.

La philosophie du CUCS de m2A s'est appuyée sur un raisonnement thématique, avec des objectifs politiques affichés : garantir à chaque habitant des quartiers en difficulté un égal accès à l'emploi, au logement, à l'éducation... et un droit au bien-être et à la qualité de la vie dans son environnement quotidien. Il avait également pour but d'améliorer l'intégration de ces quartiers dans l'agglomération.

Au terme des trois premières années du CUCS, un bilan physico-financier et une évaluation ont été réalisés. Les principales conclusions sont :

- Un bilan financier qui fait globalement état d'une utilisation variée des crédits consacrés à la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de m2A. Une assez bonne mobilisation des crédits de droit commun, montrent que les crédits spécifiques ne sont pas seuls à être mobilisés sur les quartiers en CUCS. Enfin, une variété de thématiques est traitée sur les différents quartiers, avec une forte prédominance de moyens consacrés à la jeunesse, mais aussi une complémentarité entre les crédits communaux et intercommunaux qui légitiment la dimension communautaire de ce CUCS.
- Des thématiques où l'action du CUCS a été prépondérante et indispensable et qui interviennent dans la proximité pour des raisons de « mode de faire » plutôt participatif (ou même qui « va vers » les publics), pour lesquelles il n'existe parfois pas de droit commun : les

¹ Le niveau de priorité 2 correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

² Le niveau de priorité 3 correspond aux autres quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun. Les crédits de l'ACSE seront limités sur ces territoires.

actions autour du lien social, de la proximité et de l'expression des habitants, de la santé (sous son mode participatif), dans une moindre mesure, les actions autour de l'animation-jeunesse telles qu'elles se pratiquent sur le territoire (même si le droit commun est présent) parce qu'elles ont été une priorité de financement et de développement du contrat.

- Des thématiques où le CUCS a été plutôt utile sur de l'innovation ou sur des champs précis, en complément du droit commun : l'éducation, l'intégration, l'habitat, la prévention..., avec une part de crédits politique de la ville qui est parfois importante comme dans l'éducation. Néanmoins, ces actions ne pourraient pas avoir lieu en l'absence de politiques de droit commun structurantes.
- Des thématiques où l'apport du CUCS a été plus marginal (moins lisible) et doit être redéfini, c'est le cas de la plupart des actions sur le thème de l'emploi (sauf l'antenne emploi d'Espace Développement et quelques actions spécifiques) où les actions devraient plus particulièrement cibler les populations des quartiers prioritaires et leur proposer des actions dédiées.

L'évaluation a également montré que, si la finalité de la politique de la ville est bien de « *réduire les écarts de développement avec le reste de l'agglomération* », dans les faits, cet objectif stratégique n'est pas facile à atteindre, d'autant plus que les moyens alloués par les pouvoirs publics restent faibles au regard des enjeux.

Par contre, il est certain que le CUCS par l'intermédiaire de ses actions et de ses acteurs contribue à améliorer (voire même dans certains cas « à changer ») la vie des habitants de ces quartiers. Les bilans des actions, des éléments d'évaluation ou encore des témoignages entendus lors de restitutions orales avec les participants permettent d'affirmer que le CUCS et plus globalement la politique de la ville contribuent :

à l'échelle des personnes

- à se remettre en mouvement, entrer dans un parcours (d'intégration, de réussite scolaire, d'insertion professionnelle...), « ré-ouvrir » des perspectives ;
- à lutter contre le repli sur soi et l'isolement encore renforcé dans un contexte de crise, de s'ouvrir à des domaines inconnus, de s'intégrer dans le quartier et pourquoi pas à agir dans son quartier ;
- à devenir plus autonome et plus responsable (que l'on soit femme, homme, parent, jeune, enfant) dans ses choix pour soi, pour sa famille, ses enfants et à être en mesure de prendre sa place dans la société ;

à l'échelle du territoire dans sa globalité

- à favoriser le lien social et le vivre-ensemble, dans les quartiers et au sein de l'agglomération ;
- à valoriser l'image de ces quartiers et de leurs habitants.

On pourrait souhaiter que le CUCS ait un effet direct sur la baisse du chômage d'un territoire, la hausse des résultats scolaires... Ses moyens limités et additionnels ne lui permettent pas vraiment d'agir à l'échelle macro-économique.

Même si 5 communes ont été concernées par le CUCS, la programmation de la majorité de l'enveloppe est restée strictement communale. La ville de Mulhouse, par le nombre de quartiers concernés, bénéficiait de 89 % de l'enveloppe répartie entre les communes. La programmation communautaire (commune aux 5 villes) qui s'y ajoutait, a représenté seulement 15 % de l'enveloppe totale mise à disposition par l'Acse et a permis de conduire des actions de portées intercommunales (animation jeunesse, réussite scolaire et emploi).

2 chefs de projets Politique de la Ville ont été portés par l'agglomération (1 seul en fin de programme), assurant la coordination du programme et le pilotage de certaines actions communautaires. Les actions communales étant par contre mises en œuvre par du personnel communal et confiées à des associations locales.

Enfin, le bilan/évaluation du CUCS et l'observatoire des quartiers en CUCS ont identifié trois enjeux majeurs, chacun ayant un effet d'entraînement sur les autres, pour lesquels des réponses doivent être apportées avec le droit commun :

1. *l'éducation et la jeunesse,*
2. *le vivre-ensemble,*
3. *la formation, dont l'apprentissage du français, et l'emploi.*

Bilan du CUCS pour Illzach

Les moyens accordés au CUCS, ont augmenté annuellement entre 2007 et 2009. Ils ont représenté un peu plus de 1,5 millions d'euros sur cette période.

Sur l'ensemble de la masse financière drainée par les actions du CUCS en trois ans, la contribution de la collectivité représente un peu plus de 30 % et celle de l'Etat Acsé, près de 15 %.

Le reste du montage financier repose sur des crédits de droits communs des différents partenaires (Etat crédits de droits communs ou d'autres politiques spécifiques sectorielles, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales), ainsi que sur les fonds propres des associations, le produit de vente et la valorisation du bénévolat au niveau des porteurs de projets.

Si l'enveloppe mobilisée est quasiment identique sur la période 2010 à 2014, à savoir 1,4 millions d'euros, la répartition entre les différents financeurs a fortement évolué. La période a été marquée par une baisse des crédits spécifiques de l'Etat, de manière assez conséquente. Cette situation a entraîné un accroissement des crédits de la collectivité (crédits mobilisés de manière spécifique au titre de la politique de la ville) mais aussi plus globalement des crédits de droit commun (de la collectivité, des autres partenaires mais aussi des porteurs de projets eux-mêmes).

Ainsi si en 2009, l'engagement financier annuel des différents partenaires autour des actions dans le cadre du CUCS s'élève à 588 108 euros, le montant en 2014 n'est plus que de 381 731 euros.

L'évolution des crédits des différents contributeurs a connu l'évolution suivante sur la période :

	ACSE	Ville	Droit commun	Total Actions CUCS
Année 2009	103639	181833	302636	588108
Année 2010	100355	139876	99427	339658
Année 2011	84104	169593	127949	381646
Année 2012	78300	167174	158539	404013
Année 2013	79700	154289	148270	382259
Année 2014	81750	160747	139234	381731
	527848	973512	976055	2477415

Les montants de l'ACSE correspondent à l'ensemble des financements accordés par l'organisme dans le cadre du CUCS d'Illzach, y compris pour le dispositif VVV.

Pour autant et sur toute la période du CUCS, le nombre d'actions financées n'a que peu évolué. Globalement les actions financées relevées de cinq domaines d'actions : l'éducation et l'accès aux savoirs de base, l'emploi et l'insertion professionnelle, la santé, le lien social et la citoyenneté, la culture et l'expression artistique.

Le CUCS d'Illzach s'est concentré autour d'un peu moins d'une quinzaine d'actions portées par quatre structures.

- Centre Socioculturel et l'Espace-famille
- REAGIR
- AFPRA devenue ensuite OPPELIA
- La ville.

Au fil des ans, la Ville a porté de moins en moins d'actions en propre. Inversement le Centre Socio Culturel et l'Espace Famille sont les principaux porteurs de projet.

Sur un plan plus qualitatif, le rapport d'évaluation faisait état que les apports du CUCS sur le territoire Tulipes-Dahlias reposent sur l'établissement d'un dialogue avec les habitants qui était jusque-là rompu.

Ceci s'est traduit par :

- La mise en place d'un lieu de prière et d'un local sur le quartier (ce qui correspondait à une demande forte de certains habitants).
- Le Centre Socio-Culturel d'Illzach a pu revenir mener des activités sur le quartier.
- Un concierge a été nommé sur place par le bailleur. Il assure un rôle de régulation au quotidien.

Il été mis en avant la nécessité de poursuivre sur les aspects suivants :

- Continuer à soutenir la vie associative au niveau du quartier élargi
Il s'agit de maintenir une cohabitation harmonieuse sur le quartier, tant au niveau du parc social que sur le quartier des fleurs dans son ensemble : logement social et secteur pavillonnaire et copropriétés.
- Favoriser la mobilisation des jeunes dans la vie associative
Les associations de quartiers se renouvellent peu et sont peu investies par les jeunes. Il s'agira à travers les actions à venir de favoriser cette participation, y compris dans les instances de décision des associations.
- Voir comment répondre aux attentes des habitants par rapport à des activités à caractère familial
Les acteurs de terrain se font le relais de demandes exprimées par les habitants sur des activités à caractère familial (sorties, voyage...).

Les constats mis en avant dans le cahier de quartier mettent en avant que ces enjeux ont pour partie porté leurs fruits même si d'autres problématiques se sont développées liées notamment à la crise économique.

Bilan du CUCS pour Wittenheim

Dans le cadre du CUCS, le territoire de la Ville de Wittenheim était composé d'une zone en priorité 2 : la ZRU Markstein et 2 zones en priorité 3 : La Forêt, Bourg et Roseraie.

La ZRU Markstein (Bailleurs Domial et Somco)

Face au cumul des difficultés identifiées sur cette zone, notamment en matière de cadre de vie, d'insécurité et de difficultés socio-économiques et d'image les partenaires ont d'une part mis en place un Programme de Rénovation Urbaine et d'autre part souhaité un accompagnement social fort et dans la durée pour les habitants, afin de modifier en profondeur les conditions de vie et les mentalités.

Les quartiers La Forêt (390 logements : copropriété La Forêt, immeuble Logiest et Schlucht Loucheur du bailleur HHA), Bourg (102 logements HHA) et Roseraie (80 logements Logiest) :

Il a paru important que ces quartiers puissent être inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) dans une optique de prévention et de veille quant à leur évolution, mais aussi de traitement des difficultés rencontrées.

Ainsi, la question de l'accès à l'emploi demeurait essentielle dans ces quartiers, aussi bien pour les adultes que pour les jeunes, et nécessitait de ce fait un traitement au-delà du droit commun.

Ces quartiers comptaient une population jeune importante, pour laquelle un accompagnement renforcé s'avérait indispensable.

Ainsi, les objectifs du CUCS pour l'ensemble des quartiers ont été :

Améliorer le cadre de vie

- par la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine (PRU) pour le quartier Markstein;
- par des actions d'accompagnement sur la gestion urbaine de proximité et l'évolution des comportements.
- par un entretien au quotidien de qualité
- par une amélioration du cadre de vie
- par une mixité du peuplement.

Favoriser l'insertion professionnelle

- par des actions en amont d'accompagnement des jeunes dans la découverte du monde du travail ;
- par des actions collectives venant compléter le suivi individualisé des demandeurs d'emploi.

Renforcer la prise en charge des enfants et des jeunes

- par un renforcement de l'accompagnement à la scolarité ;
- par une prise en charge sur les différents temps de l'enfant ;
- par un accompagnement dès le plus jeune âge et jusqu'à l'âge adulte.
- par une prise en charge individualisée des enfants et des jeunes repérés en difficultés ;
- par un travail spécifique en direction des jeunes non structurés se rassemblant au sein des quartiers.

Faciliter l'insertion sociale et l'intégration

- par des actions visant une meilleure compréhension et une maîtrise de l'environnement et des règles qui le régissent ;
- par un accompagnement pour l'utilisation des structures extérieures au quartier ;
- par une mobilisation pour une implication accrue dans la vie du quartier et un renforcement du lien social.

Durant les 8 années du CUCS, 25 actions différentes ont été menées par 10 porteurs :

- La Ville de Wittenheim (4 actions différentes)
- Le Centre Social et Familial (9 actions différentes)
- La Ludothèque (2 actions différentes)
- La MJC (4 actions différentes)
- Ligue de l'enseignement (1 action)
- Association Challenge Boxing (1 action)
- Comité de défense des locataires (1 action)
- HHA (1 action – MOUS)
- APSIS (1 action)
- Le Rézo (1 action)

La participation financière de l'Etat et de la Ville s'établit comme suit:

Année	Nombre d'actions	Crédits spécifiques Etat (VVV compris)	Crédits spécifiques Ville	Ville Droit Commun
2007	14	54 555	37 285	33 117
2008	12	78 935	63 236	37 970
2009	12	54 300	36 815	18 292
2010	12	63 900	43 441	21 775
2011	13	57 830	30 155	23 876
2012	12	60 050	37 935	30 000
2013	11	57 400	24 733	29 235
2014	9	50 534	29 634	21 430
TOTAL		477 504	303 234	215 695

Ces actions ont permis de travailler les thématiques suivantes :

La cohésion sociale et le vivre ensemble

Plusieurs actions ont été menées notamment par le Centre Social et Familial, notamment autour des liens familiaux, mais également des projets en matière d'accompagnement des habitants aux changements de leur cadre de vie (cadre de la rénovation urbaine) et à son appropriation (travail sur les espaces extérieurs, la propreté, sensibilisation à l'usage des énergies...).

Par ailleurs, les ateliers sociolinguistiques ont permis à un public isolé de renforcer la maîtrise de la langue française et l'appropriation des codes de la société.

Dans les premières années, la Ville a également accompagné l'association des locataires du quartier Markstein dans ces projets et dans le lien avec les bailleurs.

Le soutien à la parentalité, les liens familiaux

La Ludothèque et le Centre Social et Familial ont en particulier développé des projets dans ce domaine, notamment en proposant des actions au sein même des écoles en partenariat avec les enseignants.

L'éducation

La Ligue de l'enseignement a développé une action au sein des collèges de la commune consistant notamment à accompagner les élèves dans leur recherche de stage et dans la création de liens avec le monde de l'apprentissage.

Pour ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité, le Centre Social et familial porte le dispositif CLAS.

L'ouverture culturelle

La Ville de Wittenheim s'est fortement investie pour permettre aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'une pratique musicale régulière (orchestre à l'école) mais également de découvrir de nouvelles formes d'art, notamment urbain et photographique (projets du service jeunesse).

La MJC, dans le cadre du festival RAMDAM, a organisé des ateliers et des rencontres entre des auteurs et des classes des écoles des quartiers prioritaires,

La jeunesse

Le service jeunesse de la Ville a proposé chaque année une action ayant permis de développer différentes thématiques (la mixité et les discriminations, le bien-être et la nutrition, la solidarité...)

Le Centre Social et Familial propose de l'animation de rue à destination des enfants et préadolescents durant les mercredis et les vacances scolaires.

Le PRU, un portage communal

Signée en 2006, la **convention PRU I de Mulhouse** est en cours de finalisation, avec 351 M€ d'investissements et 80 M€ de subventions ANRU. Les projets de rénovation urbaine ont été intégrés dans une politique urbaine municipale globale, et ont été accompagnés d'un portage politique fort et continu. Les 3³ objectifs du PRU sont déclinés par quartier et fixent des niveaux d'ambition différents selon les territoires⁴.

Multi-sites, le projet porte sur 4 des 6 zones urbaines sensibles de la Ville, correspondant à 3 quartiers d'habitat social et 3 quartiers d'habitat ancien privé et dégradé :

- Le quartier Wolf-Wagner composé de la Cité Wolf des années 20, de la Cité Wagner construite en 1956-58 dont la rénovation a été initiée en 2001, et un îlot d'habitat ancien qui fait la liaison avec les quartiers anciens péricentraux ;
- Le quartier Bourtzwiller, situé au nord du territoire communal et qui comprend deux entités. L'une composée essentiellement d'un tissu de pavillons individuels, et l'autre composé par la ZUS d'habitat social des années 50 et 60 ;
- Les 3 quartiers anciens péricentraux du 19^{ème} siècle composés de Briand, Franklin et Neppert ;
- Le quartier des Coteaux : ZUP des années 60.

Le PRU de la Ville de Mulhouse repose sur un programme ambitieux et complet qui a mobilisé l'ensemble des acteurs et combiné plusieurs modes opératoires :

- Les bailleurs sociaux pour des opérations de démolition-reconstruction (le secteur de Brossolette), de la production de logements sociaux, de la réhabilitation et de la résidentialisation ;
- Les propriétaires individuels, les investisseurs et les promoteurs, pour la rénovation de l'habitat privé (OPAH, ORI) et la construction neuve (diversification en ZUS, en ZAC) ;
- Les collectivités, Ville de Mulhouse et m2A, pour la réhabilitation des espaces publics, la rénovation et l'extension des équipements sportifs, culturels et sociaux de quartier ;
- Les habitants et les acteurs sociaux et économiques des quartiers pour l'élaboration concertée des opérations et la mise en œuvre des projets de développement social, culturel et économique qui s'appuient sur la rénovation urbaine des quartiers.

Quelques chiffres :

- 579 logements démolis,
- 1 319 nouveaux logements et 3 506 logements améliorés (résidentialisation, AQS...)
- Une quinzaine d'espaces publics créés ou rénovés
- Une vingtaine d'équipements publics créés ou rénovés
- 245 000 heures d'insertion pour 617 bénéficiaires.

A fin 2014 après plus de huit ans de convention, la totalité des opérations est engagée. Les quartiers se sont transformés, permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants comme en

³ « Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la ville, redonner des possibilités de mobilité résidentielle, mettre à niveau les équipements des quartiers », convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse 2006/2010

⁴ Pour plus de détail voir la convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse 2006/2010, pp.7 à 12

témoignent le quartier Wagner qui bénéficie du label éco-quartier, la place Franklin, le mail de l'égalité à Franklin, les opérations de recyclage en quartiers anciens, la rénovation du secteur Lefebvre avec la rénovation de la Caserne (également labellisé écoquartier) ou encore la transformation du quartier des Berges de la Doller à Bourtzwiller.

Le PRU de Wittenheim

Le quartier du Markstein à Wittenheim bénéficie d'interventions importantes depuis 1989 à travers la mise en œuvre des différents dispositifs de la politique de la ville (Habitat et Vie Sociale - PACT Urbain - Contrat de Ville et maintenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

La volonté de dé-densifier le quartier a abouti dès 1999 à la démolition d'une première tour de 60 logements. En 2003, une étude sur le devenir du quartier préconisait une rénovation globale du quartier, projet qui a abouti en 2006 au dépôt d'un dossier auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Une convention partenariale a été signée en 2008 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Wittenheim, Habitat Familial d'Alsace (HFA) et la SOMCO.

A travers une recomposition de l'espace, ce projet de rénovation urbaine (encore en cours) a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier Markstein et de favoriser une intégration réussie du quartier dans son environnement immédiat et dans la ville.

Ce projet global, d'un coût d'environ 17 millions d'euros, comprend ainsi :

- La démolition de 140 logements (2 barrettes) appartenant à HFA ;
- La construction sur site de 85 logements par HFA ;
- La réhabilitation des 43 logements du patrimoine SOMCO ;
- Le déménagement du lieu de culte musulman en périphérie du quartier ;
- Le réaménagement urbain du site HFA ;
- L'aménagement d'espaces publics : voiries, place, aire de jeux ;

La première phase a eu lieu entre 2008 et 2014. Elle a permis la mobilisation de 8 300 000 € par les financeurs principaux à savoir le bailleur, à hauteur de 4 538 489 €, la Ville à hauteur de 1 173 585 € et l'ANRU à hauteur de 1 570 000 €).

Une phase 1bis (portant sur la période 2015-2017 et permettant la poursuite du projet) a été validée suite à la mobilisation, à l'été 2013, de reliquats de crédits de l'ANRU.

Cette phase du projet, d'un coût prévisionnel global de 2 869 290 millions d'euros (ANRU : 423 084 €, Ville de Wittenheim : 400 000 €, Région : 64 850 €, M2A : 28 800 €, HFA : 1 952 556 €), comprend :

- la construction de 20 logements sous la forme de 5 maisons type carrés de l'habitat, permettant d'organiser une transition en termes de bâti entre les nouveaux collectifs construits par HFA et l'habitat pavillonnaire de la SOMCO,
- l'aménagement d'une voirie de bouclage traversant le quartier (rétrocession prévue à la Ville).

Les travaux devraient démarrer au printemps 2015.

Ces deux programmes ont permis de faire évoluer les quartiers, tant sur le plan urbanistique que sur le plan du peuplement.

Néanmoins, la réalité sociologique de ces derniers, notamment leur fonction de « quartier-sas », dans un contexte aggravé de crise, bride les réussites et nécessite une pérennisation des investissements voire une poursuite des transformations.

- o ***Une participation des habitants qui a pu bénéficier de pratiques déjà bien ancrées***

Les communes de l'agglomération disposent d'une palette variée de dispositifs relatifs à la démocratie de proximité.

A Mulhouse, celle-ci s'est appuyée sur les conseils de quartier, lieux permanents d'échanges entre la Ville et les habitants sur de nombreux projets ayant trait à la vie des quartiers. Par ailleurs, la Ville s'est inscrite dans une **démarche de coresponsabilité** avec le Conseil de l'Europe. Elle a permis d'inscrire le bien-être comme pierre angulaire de nombreux projets mulhousiens.

La mise en œuvre du PRU5, a utilisé pour l'information et l'échange avec les habitants les dispositifs évoqués ci-dessus. Pour certains projets, comme aux Coteaux, les habitants ont été intégrés dès l'amont du projet. Pour d'autres, la concertation a plutôt porté sur les différentes opérations issues du projet d'ensemble. Pour certains quartiers, le dispositif a été complété par la mise en place d'un **groupe de suivi**, qui a permis de généraliser l'échange d'informations et les remontées de terrain (par exemple des nuisances causées par un chantier) entre techniciens et habitants. Les actions soutenues en matière d'expression des habitants ont également favorisé l'appropriation des projets et le CUCS a permis de travailler avec les habitants et les acteurs tant au niveau de la programmation des actions que de leur mise en œuvre. En outre, l'évaluation du programme a donné lieu à la mise en œuvre de séances de co-évaluation participative, portant sur le CUCS et le PRU, et associant des usagers.

Au niveau d'Illzach et de Wittenheim des actions visant le renforcement de la démocratie de proximité sont à l'œuvre depuis des années, même si ces deux communes n'ont pas d'obligation légale en la matière.

Les actions menées se déclinent de manière différente selon la commune.

Dans le cadre du contrat de ville, sur les deux communes, des **démarches visant à recueillir le point de vue des habitants des quartiers prioritaires** ont été menées. Elles se sont traduites par des enquêtes de porte à porte sur la base d'une grille d'entretiens dans la mesure où l'association directe des habitants aux réunions s'est avérée complexe. Les constats mis en avant par les habitants sont venus étayer les analyses des acteurs et sont intégrés aux cahiers de quartier.

Une réflexion est en cours quant aux modalités de mise en œuvre des conseils citoyens ainsi que plus globalement concernant la mobilisation des habitants et acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville.

○ ***L'articulation renouvellement urbain/cohésion sociale***

Différencier l'urbain du social n'a pas de sens quand il s'agit d'agir sur le bien-être en ville. Les questions urbaines sont sociales, et réciproquement. Cependant la logique de programmes distincts a influencé la conduite des différents volets et n'a pas favorisé une approche intégrée.

Même s'ils ont été négociés séparément, Mulhouse a tenté tout au long de ses programmes de les faire dialoguer.

L'écriture du CUCS s'est voulue résolument transversale, en partant de projet de développement de chaque quartier et en intégrant les différentes actions des différents programmes thématiques spécifiques ou issus du droit commun.

⁵ Le règlement général de l'ANRU compte un paragraphe sur la question : « L'association des habitants et des usagers des quartiers concernés à l'élaboration du projet est indispensable pour répondre à leurs aspirations. Une concertation active repose sur :

- le partage du diagnostic préalable et l'élaboration concertée du projet ;
- l'association des habitants et des usagers tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- l'évaluation des effets de ce dernier auprès des habitants et des usagers.

Les chargés de missions affectés à chacun des quartiers tant pour le CUCS que pour le PRU ont été mutualisés, responsables à la fois de la cohésion sociale et du renouvellement urbain dont la gestion urbaine et sociale de proximité ;

Des instances de gouvernance commune ont été créées : équipe de direction du projet PRU composée de différents services dont celui gérant le CUCS ; équipes projet pluridisciplinaires et partenariales.

Pour autant, dans le pilotage politique et administratif des deux dispositifs, le cloisonnement a perduré : Adjointes au Maire délégués et services de l'Etat référents différents, comités de pilotage et comités techniques dissociés, services et pôles différents en charge des deux programmes (le PRU étant géré par le pôle Habitat et Renouvellement Urbain et le CUCS par le pôle Proximité, Développement social et Egalité).

1.2 Les multiples visages du territoire

➤ L'agglomération et les villes des quartiers concernés par un QPV

Le portrait d'ensemble de l'agglomération mulhousienne montre des fragilités particulières, au regard des indicateurs alsaciens ou nationaux mais il devient préoccupant lorsque l'on entre dans le détail communal ou infra-communal. Une dichotomie forte existe entre les petites communes, notamment celles situées au sud du territoire, qui connaissent généralement une situation favorable et l'ensemble urbain que forment Mulhouse et certaines des communes du bassin potassique (Kingersheim, Wittenheim, Illzach), qui connaissent une situation socio-économique très dégradée. Pour chaque famille de données présentées, figureront dans un premier temps les données relatives à l'agglomération et dans un second temps les données relatives aux villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim. Il s'agit des communes concernées ayant des QPV (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) et donc directement concernées par le contrat Unique. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés que rencontre la ville-centre et ces communes : une population jeune, peu qualifiée, très précarisée dans l'emploi et souvent au chômage avec donc des revenus médians faibles, plus souvent locataires du parc social...

La population de l'agglomération⁶ s'élève à **250 426 habitants** (RP INSEE 2010). **La croissance démographique, depuis le RP 1975 est faible** (entre 0,2 et 0,4 % de variation annuelle), essentiellement portée par le solde naturel excédentaire (aux alentours de 0,6 % par an), alors que le solde migratoire est négatif (-0,3 %/an) ce qui traduit d'une part, **une faible attractivité du territoire** et, d'autre part, **la jeunesse de la population**. Les moins de 20 ans sont 62 384, et plus de 60 ans 54 644, soit un indice de jeunesse⁷ de 1,14. L'agglomération n'échappe toutefois pas au phénomène général de vieillissement de la population, les personnes de plus de 65 ans sont 40 766, soit 16,3 % de la population.

La ville de Mulhouse compte à elle seule 109 588 habitants (RP 2010, soit 43,8 % des habitants de m2A) et sa population est encore plus jeune que celle de l'ensemble de l'agglomération. L'indice de jeunesse s'élève à 1,4 ce qui en fait **l'une des villes les plus jeunes de France**.

Illzach et Wittenheim font partie, après Mulhouse, des communes les plus peuplées de l'agglomération, avec respectivement 14 596 et 14 194 habitants. Elles connaissent en revanche des destins différents en termes de croissance de leur population. Illzach affiche un taux d'évolution annuelle moyen de -0,08 % depuis 1975, avec un déficit migratoire de 5 429 habitants, qui n'est pas

⁶ Les données correspondent au territoire de l'agglomération mulhousienne au RP de 2010, sans Wittelsheim donc.

⁷ L'indice de jeunesse est le rapport entre les moins de 15 ans et les plus de 60 ans.

compensé par un solde naturel de 5 037 habitants. Sur la même période, Wittenheim connaît, elle un taux d'évolution annuel moyen de +0,35 %, le solde naturel de 3 204 habitants venant largement compenser le déficit migratoire (- 1 572 habitants).

Les deux communes affichent un indice de jeunesse inférieur à celui de Mulhouse : 1,15 pour Illzach et 0,99 pour Wittenheim.

■ Structure familiale

Plus d'un tiers des ménages sont composés d'une seule personne et cette part croît de 4 points depuis 1999. Au contraire, la part des ménages avec famille décroît de 4,3 points et s'établit à 63,8 %. Parmi celles-ci, **le nombre de familles monoparentales augmente légèrement** et s'établit à 10 376. Le nombre de grandes familles (4 enfants et plus) recule. Au nombre de 2 173, elles ne représentent plus que 3,2 % des familles contre 4,3 en 1999.

A Mulhouse, 41,3 % des ménages sont composés d'une seule personne et cette part a crû de 2,8 % depuis 1999. Les ménages avec famille sont donc en recul parce que les couples avec ou sans enfants sont en régression, compensée en partie seulement par la **croissance des familles monoparentales** qui sont 5 540 en 2010, soit 11,7 % des ménages.

A Illzach, 31,3% des ménages sont composés de personnes seules, contre seulement 26,7 % à Wittenheim. Dans les deux communes ce type de ménage voit sa part s'accroître depuis 1999 : +5,4 % à Illzach et +5,7 % à Wittenheim

Comme à Mulhouse, le nombre de ménages avec familles baisse dans les deux communes, mais il reste encore à un niveau plus élevé que dans la ville-centre. Ainsi à Illzach, 67,4 % des ménages sont des ménages avec famille, en baisse de 5,5 % entre 1999 et 2010. Wittenheim compte 72 % de ménages avec famille, en baisse de 5,6 % sur la même période. Ce recul est amplifié pour les grandes familles : on en recense 118 à Illzach en 2010 (soit 2,9 % des ménages avec famille, contre 4,8 % en 1999) et 111 à Wittenheim (soit 2,7 % des ménages avec famille, contre 6,1 % en 1999). Comme à Mulhouse encore une fois, seule la part des familles monoparentales augmente entre 1999 et 2010 : on compte 566 familles monoparentales (+13 % depuis 1999) à Illzach, soit 9,3 % des ménages ; et 543 (+ 33 % depuis 1999) à Wittenheim, soit 9,4 % des ménages.

■ Structure de la population et formation

Si la part des CSP +⁸ augmente, passant de 8,5 % de la population de 15 ans à 64 ans, à 11,2 % en 2009, **la part des employés et ouvriers reste élevée** (au regard du national) avec respectivement 20 et 21,5 % de la population de plus de 15 ans à 64 ans. Le profil de la population reste donc fortement marqué par le **développement industriel du territoire qui a prévalu** jusqu'au début des années 2000 autour des industries automobile (PSA) et mécanique ou encore chimique (Solvay, Pec Rhin etc) notamment. Ce qui explique sans doute en partie **un faible niveau de formation de la population** : 35 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme de niveau V⁹, 29,5 % ont un CAP/BEP et il n'y a que 35,6 % de la population titulaire du Bac ou d'un diplôme supérieur, ce qui est bien en deçà de la situation régionale ou nationale. Ce faible niveau de formation de la population explique sans doute la **stagnation du nombre de frontaliers français** en Suisse alors que le nombre de frontaliers allemands y décolle ces dernières années : outre la question linguistique, la capacité à répondre à des exigences de plus en plus élevées de la part des entreprises (cadres, ingénieurs...) est en question. Quoi qu'il en soit, la baisse du nombre d'emplois peu qualifiés dans la zone d'emploi de Bâle constitue une réduction d'opportunités pour les demandeurs d'emploi de la région Mulhousienne.

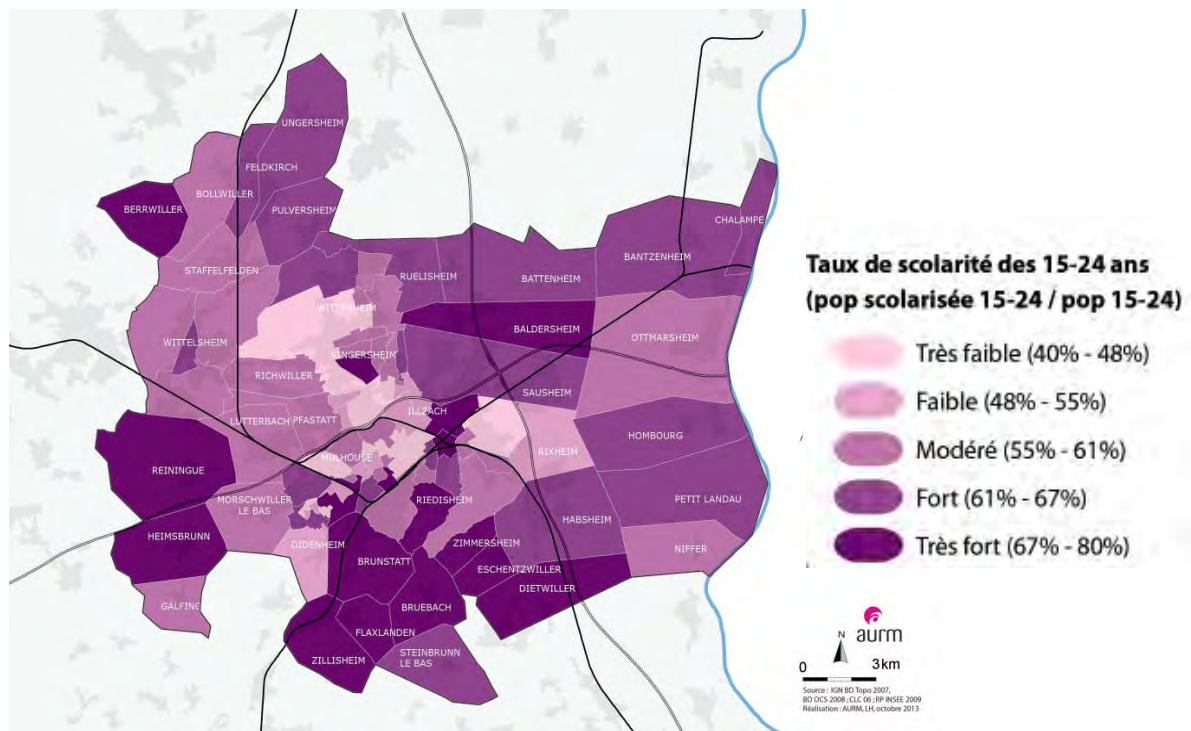
⁸ CSP+ : commerçants, artisans, cadres et professions intellectuelles supérieures

⁹ Niveau V : CAP et BEP, premier niveau de diplôme professionnel

A Mulhouse, la part des sans diplôme dans la population de plus de 15 ans non scolarisée est encore plus forte : **43,1 % n'ont aucun diplôme professionnel**. C'est un phénomène davantage féminin que masculin (46,6 contre 39,2 %).

A Illzach, 37,2 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'a aucun diplôme. Ce taux s'élève à 39,3 % à Wittenheim.

La scolarisation des 15-24 ans



■ Entreprises et création d'entreprises

Le profil industriel du territoire tend toutefois à s'estomper. Les entreprises industrielles ne sont plus que 732 (mais il s'agit d'employeurs importants : à peu près 19 000 emplois) et la part des entreprises tertiaires croît au point de représenter 73 % du total. Chaque année, la création d'entreprises, qui fait la part belle aux activités tertiaires, en accroît la part. Mais il s'agit le plus souvent de très petits établissements, faiblement employeurs. A noter qu'après avoir permis une très forte croissance de la création d'entreprises en 2009 (date de lancement) et 2011, le dispositif « auto-entrepreneur » marque le pas avec un net repli des créations sous ce régime en 2011.

Les activités industrielles ont tendance à sortir du tissu urbain, ce que l'on retrouve à Mulhouse où seules 378 entreprises ont une activité de type industriel sur les 8 595 que compte la ville (soit 5 % à peine).

A Illzach, la part des entreprises industrielles s'élève à 9,6 % au 1^{er} janvier 2013. Ce taux est de 7,3 % à Wittenheim.

■ Activités et emploi

La population de l'agglomération âgée de 15 à 64 ans correspond à 162 868 personnes. Les actifs sont 115 694, qui se répartissent entre 97 092 actifs occupés et 18 527 chômeurs. **Le taux de chômage (au sens du recensement) atteint 16 %**, le taux de chômage des femmes étant légèrement supérieur à celui des hommes. A la fin de l'année 2011, le chômage (catégories ABC) concernait 20 461 personnes, dont 7 167 (soit 35 % du total) sont des demandeurs d'emploi de longue durée (supérieure à un an) qui se développe fortement depuis 2007.

A Mulhouse, la situation est très dégradée puisqu'on y recense 11 392 chômeurs, soit un taux de chômage (au sens du recensement INSEE) de 23,9 % avec, là aussi, un taux de chômage des femmes légèrement supérieur à celui des hommes.

La situation sur le front de l'emploi s'est aussi dégradée à Illzach et Wittenheim : on compte 1 031 chômeurs à Illzach, soit un taux de chômage (au sens du recensement INSEE) de 14,6 % ; et 872 à Wittenheim, soit un taux de 13,5 %.

Les emplois industriels et du BTP représentent encore 26,8 % du total, mais les emplois proposés dans l'agglomération se tertiarisent. Cette forte tertiarisation s'accompagne d'une assez **forte précarité du travail et de revenus assez faibles**. Les salariés précaires¹⁰ sont au nombre de 12 252 (à parité femmes/hommes) soit 12,5 % du total des salariés. Le travail à temps partiel concerne 19 % des actifs occupés de l'agglomération, mais touche essentiellement les femmes : elles sont 33,3 % à travailler à temps partiel, toutes les catégories d'âge étant concernées.

La précarité des salariés est encore plus élevée à Mulhouse, avec 6 175 salariés précaires, soit 16,9 % des 36 552 salariés. Les femmes sont également plus concernées par les temps partiels que les hommes (33,4 %).

La précarisation des salariés concerne aussi Illzach et Wittenheim : 13,6 % des salariés sont précaires dans les 2 communes. Illzach compte 772 salariés précaires pour un total de 5 676 salariés en 2010, tandis que Wittenheim compte 703 salariés précaires pour un total de 5 180 salariés.

A noter enfin qu'en moyenne, 70 % de la population travaille ailleurs que dans sa commune de résidence, ce qui pose la **question de la mobilité de la population**.

Les mulhousien(ne)s sont plus nombreu(se)s à travailler dans leur ville de résidence (55,5 %) mais ils/elles étaient 60,4% dans ce cas en 1999, ce qui indique bien un besoin croissant de mobilité.

Ces taux s'inversent logiquement à Illzach et Wittenheim. 82 % des salariés d'Illzach travaillent hors de leur commune de résidence. Ils sont 78,2 % à Wittenheim.

■ Populations étrangères

Le fait que l'agglomération mulhousienne soit de taille importante et qu'il s'agisse d'un pôle industriel important et ancien se sont conjugués pour que le territoire accueille de nombreux migrants depuis des années. Ceux-ci, au-delà des chiffres qui apparaissent relativement homogène, présentent une grande diversité de profils liée aux enjeux migratoires des différentes périodes.

En 2010, 28 991 étrangers (c'est-à-dire des personnes n'ayant pas la nationalité française sachant que certaines ont pu être nées en France) étaient recensés dans m2A, soit 11,6 % de la population totale. Contrairement aux représentations, cette population présente une population moins jeune que la population française puisque 37,6 % d'entre eux ont moins de 25 ans, alors que le taux atteint 31,6 % pour les Français.

Ce constat est également valable pour les populations immigrées², c'est-à-dire les personnes ayant migrées. Ainsi on recensait en 2010, 37 786 immigrés sur m2A, soit 15,1 % de l'ensemble de la population de l'agglomération. Ces immigrés se signalent d'une part par leur concentration sur Mulhouse et d'autre part du fait de leur origine atypique.

Concernant ce dernier point, les origines géographiques des immigrés sur m2A présentent en effet un profil atypique lié à l'histoire migratoire du territoire et au maintien actuellement d'arrivée de migrants notamment dans le cadre de migration familiales. Ainsi les ressortissants des 27 pays de l'UE sont plus nombreux sur le plan national que sur l'agglomération (respectivement 33,6 % en France et 23,6 % sur l'agglomération). Parmi ceux-ci l'agglomération se démarque par une présence italienne plus marquée. Ces migrants du fait de l'ancienneté de leur immigration présentent un profil assez proche des Français hormis sur le plan de leur situation professionnelle. Il s'agit majoritairement de personnes âgées et donc retraitées. Les ressortissants des autres pays

¹⁰ Précaires : contrats à durée déterminée, emplois aidés, stagiaires et apprentis

européens (pour simplifier on parle d'Europe de l'Est) sont sur représentés sur m2A par rapport au plan national (10,6 % sur l'agglomération et 4,4 % sur le plan national). On peut faire le même constat pour les immigrés originaires de Turquie (14,5 % recensés sur l'agglomération et seulement 4,5 % en France) et ceux originaires d'Algérie (19,8 % sur m2A et 13,5 % sur le plan national). Ces origines atypiques, et pour partie éloignées des territoires ayant été en contact avec la langue française, expliquent l'importance des besoins en apprentissage du français relevés sur m2A et des difficultés qui en résultent dans les relations quotidiennes.

Ces immigrés présentent par ailleurs des profils très différents dans le domaine de l'emploi, puisqu'ils sont plus souvent « ouvriers » (22,6 % des immigrés pour seulement 12,5 % des non immigrés sur l'agglomération) et « artisans et commerçants » (3,1 % pour les immigrés pour seulement 1,9 % pour les non immigrés sur l'agglomération). L'approche par pays de naissance montre là aussi des différences qui soulignent la diversité des profils des immigrés (avec un accroissement des personnes diplômées parmi les migrations les plus récentes), des rapports à l'emploi et des contextes locaux du marché de l'emploi. Ainsi on constate une surreprésentation des immigrés originaires de Turquie parmi les commerçants (8,1 %), des immigrés d'Europe de l'Est qui sont plus souvent que les autres immigrés cadres et professions intermédiaires (tout en restant marginal par rapport à la population non immigrés) et des immigrés algériens aujourd'hui le plus souvent retraités.

Le processus de concentration des populations immigrées mentionné précédemment est surtout marqué sur Mulhouse. En effet, Mulhouse recense 25 166 immigrés soit 67,7 % de l'ensemble des immigrés de l'agglomération (alors que la population totale de Mulhouse ne représente que 43,8 % de l'ensemble des habitants de l'agglomération). Leur poids dans la ville est par ailleurs de 23 % faisant sur Mulhouse une des villes de 100 000 habitants les plus diverses de France, l'enjeu résidant de permettre à tout à chacun de bénéficier de cette formidable diversité culturelle.

La présence immigrée est moindre sur les deux autres communes d'Illzach et de Wittenheim tout en restant supérieur au taux relevé en Alsace (qui est de 10,4 %, supérieur à la moyenne française qui s'établit à 8,6 %). Ainsi à Illzach, la population immigrée s'élève à 2 290 personnes, soit 15,7 % de la population. 1 764 personnes sont immigrées à Wittenheim, soit 12,4 % de la population communale.

■ Revenus

53,5 % des 136 943 foyers fiscaux sont imposables, avec un revenu déclaré de 34 058 euros en 2009. Les 46,5 % de foyers non imposables ne déclareraient quant à eux qu'un revenu net moyen de 9 820 euros en 2009. Par ailleurs, **la croissance des revenus déclarés est plus faible que dans le reste de l'Alsace**. La situation est caractérisée **par une forte inégalité des ménages** : le rapport interdécile est de 7,2. C'est dire que les 10 % des plus riches ont un revenu 7 fois plus élevé que les 10 % les moins riches.

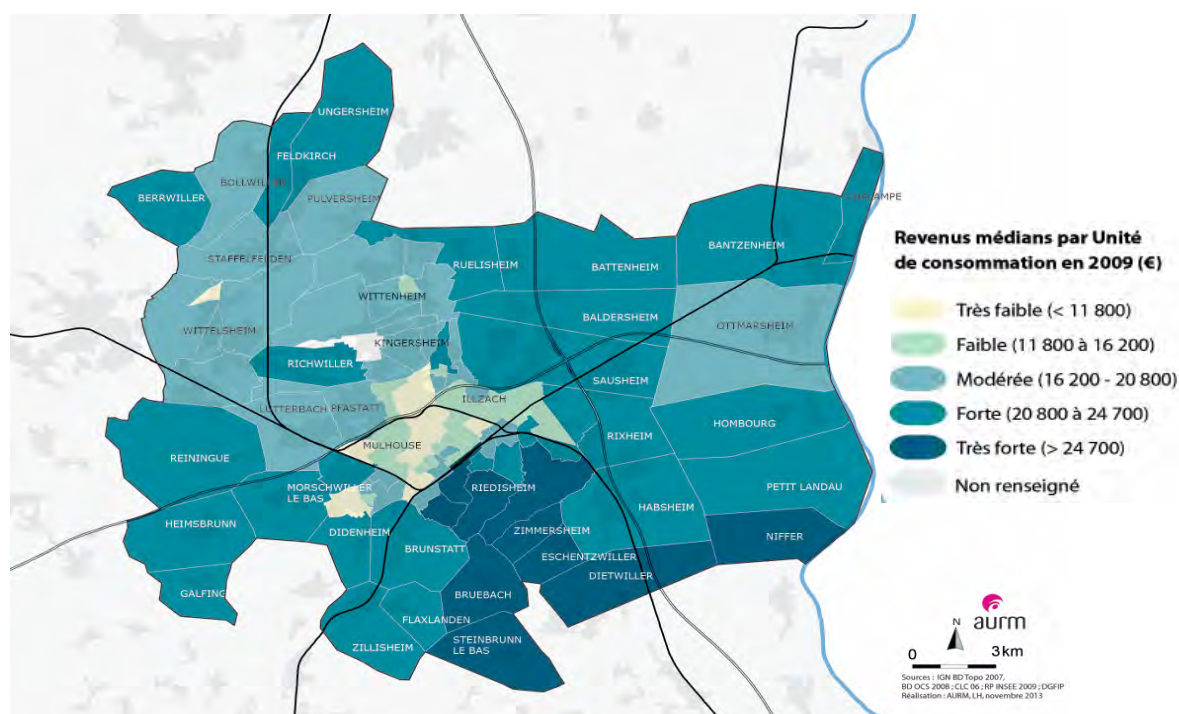
A Mulhouse, la part des foyers fiscaux non imposables est beaucoup plus importante. Elle atteint 58,1 %. Leur revenu net moyen déclaré n'est que de 8 702 €. **Les revenus fiscaux déclarés sont également plus faibles** que dans le reste de l'agglomération avec un revenu net moyen de 31 951 €. **L'inégalité de revenus est également beaucoup plus forte** puisque le rapport interdécile est ici de 13,6. La limite du premier décile est de 2 364 € quand celle du 9^{ème} est de 32 130 €. Illzach et Wittenheim se trouvent dans une situation relativement différente de celle de Mulhouse. Illzach compte 45,4 % de foyers fiscaux non imposables, qui déclarent un revenu net moyen de 10 719 €. Wittenheim compte elle, 45,1 % de foyers fiscaux non imposables, qui déclarent un revenu net moyen de 10 829 €. Les revenus nets moyens des foyers fiscaux imposables sont inférieurs à ceux de Mulhouse : 30 079 € à Illzach, 29 436 € à Wittenheim.

En revanche, le rapport interdécile est beaucoup plus faible qu'à Mulhouse : 5 à Illzach (valeur du 1^o décile : 6 751 €, valeur du 9^o décile : 33 715 €) et 4,3 à Wittenheim (valeur du 1^o décile : 7 553 €, valeur du 9^o décile : 32 517 €).

Pour mesurer la pauvreté, il est encore possible de se référer au nombre d'allocataires du RSA, qui sont 18 812 dans l'agglomération de Mulhouse (hors Steimbrunn). La CAF comptabilise aussi **18 812 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté**.

Cette **population pauvre est essentiellement concentrée dans la ville de Mulhouse** qui compte 7 918 bénéficiaires du RSA (soit 74 % du total) et 13 227 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté. Illzach accueille quant à elle 442 bénéficiaires du RSA (soit 19 % de ses allocataires CAF) et 927 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté (soit 39 % de ses allocataires CAF). Wittenheim est dans une situation analogue : elle abrite 381 bénéficiaires du RSA (soit 18 % de ses allocataires) et 775 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté (soit 37 % de ses allocataires).

Le revenu des ménages



■ Logement

De 1999 à 2010, le nombre de résidences principales a crû de 10 011, pour s'établir à 106 857. Les logements de 4 pièces et plus représentent plus de la moitié du total. La part des propriétaires occupants est importante : 54 %.

Au dernier inventaire SRU (janvier 2014)¹¹, M2A compte 24 662 logements sociaux, ce qui représente 21,4% des résidences principales. Ils sont pour l'essentiel concentrés à Mulhouse, qui abrite 15 425 logements sociaux, soit 62,5% du parc social de l'agglomération.

Illzach et Wittenheim comptent respectivement 1 114 et 1 305 logements sociaux, soit 18,08% et 21,67% de leurs résidences principales.

¹¹ Source : Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Service Habitat et Bâtiments Durables, Bureau des Politiques de l'Habitat et de la Ville

A Mulhouse, sur 55 176 logements, 7 539 sont vacants, ce qui revient à **un taux de vacance de 13,7 %** et traduit en **grande partie la vétusté du parc** qui est essentiellement (86 %) constitué d'appartements. Illzach affiche elle, un taux de vacance de 7,8 %, soit 517 de ses 6 644 logements recensés. Wittenheim affiche un taux encore plus faible : 6,2 % (soit 383 logements vacants sur 6 181 logements recensés). Contrairement à Mulhouse, le parc est composé de maisons à 26,6 % à Illzach, et à 57,9 % à Wittenheim. A Illzach, un parc immobilier en mauvais état, composé souvent d'immeubles construits entre 1950 et 1970 se concentre à Illzach-Modenheim. On y retrouve notamment de nombreuses copropriétés en difficulté.

L'ancienneté dans le logement fait apparaître deux types de public : ceux qui occupent (souvent des propriétaires) le même logement depuis 10 ans et plus qui représentent 48,4 % des résidences principales. Les ménages sont 33,8 % à habiter le même logement depuis moins de 5 ans.

A Mulhouse, la rotation semble plus forte, avec 39,3 % des ménages qui vivent dans le même logement depuis plus de 10 ans et 41,8% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 ans. **Le taux de propriétaires à Mulhouse est nettement plus faible** (35,4 % contre 54 % au niveau de l'agglomération).

Sans surprise, le taux de propriétaires est plus élevé à Illzach (59,5 %) et à Wittenheim (64,6 %). La mobilité résidentielle y est donc aussi plus faible : à Illzach, 52,2 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Ils sont 58,8 % à Wittenheim.

■ Santé

Il ressort des travaux de l'ORSAL¹² que les indicateurs de mortalité sont particulièrement défavorables dans la zone de proximité de Mulhouse puisque **les habitants souffrent de mortalité plus élevée qu'en Alsace** pour les décès prématurés et pour la mortalité liée aux décès violents (causes extérieures de traumatisme, empoisonnement, suicides, accidents, etc.). Elle se caractérise aussi par une importante consommation d'antidiabétiques. Toutefois, la situation est très contrastée entre les zones les plus urbaines et les communes limitrophes où la situation est nettement plus favorable.

■ Synthèse des données clefs Agglomération et Villes

L'économie de la région mulhousienne connaît depuis le début de la décennie 2000 une profonde restructuration qui a vu la perte de 10 000 emplois, en grande partie industriels. Les activités tertiaires, à l'exception du secteur santé social, ne créent pas d'emploi. Les communes les plus touchées sont celles qui ont le profil « ouvrier » le plus marqué, soit Mulhouse, Kingersheim, Wittenheim, Illzach, Wittelsheim. Pour résumer, si les petites communes du sud de l'agglomération, qui accueillent de manière privilégiée des cadres, s'en sortent bien, les communes les plus importantes et principalement situées au nord de l'agglomération, qui accueillent des ouvriers et employés connaissent des difficultés socio-économiques fortes. Ces difficultés sont encore renforcées à Mulhouse. La ville représente encore un volume d'emplois important, elle attire donc à elle des demandeurs d'emploi qui savent également y trouver l'offre de services d'accompagnement. De plus, la ville dispose d'un important parc de logements sociaux 34 % ou de logements privés mais social de fait. De plus, à Mulhouse, les « banlieues » ne sont pas, pour l'essentiel, situées en première ou deuxième couronne, mais sont constituées des quartiers anciens péri-centraux. Pour faire face à la situation, la Ville de Mulhouse a engagé de longue date une politique ambitieuse, mais les moyens disponibles sont extrêmement limités. Le potentiel financier de Mulhouse n'est que de 941 €/hab, contre 970 € pour la moyenne française. Son potentiel est nettement plus faible de celui de villes de taille proche : Caen (1 076 €), Orléans (1 149 €), Rouen (1 323€)... A noter que de grandes disparités existent au sein de l'agglomération, avec des

¹² ORSAL, portrait sanitaire et social de la zone de proximité de Mulhouse, juillet 2013

communes nettement mieux dotées. Ainsi, une des villes de l'agglomération la mieux dotée jouit d'un potentiel de 2 145 € par habitant. De plus, la ville qui n'est que sous-préfecture, ne jouit pas de fonctions administratives supports, et sa faculté, malgré son attractivité, reste une université de proximité : la ville ne bénéficie pas d'un nombre important d'étudiants et de cadres qui pourraient avoir un effet d'entraînement fort sur le territoire.

➔ Quels quartiers concernés ?

■ Des QPV : quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

6 quartiers se répartissent sur 3 communes :

- Les quartiers (des) Coteaux, (de) Bourtzwiller, Brustlein, Péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner) à Mulhouse
- Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- Le quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim.

Ces quartiers ont été définis par l'Etat (Décret 2014-1750 du 30/12/14).

A partir d'un critère simple, objectif et révélateur de décrochage des quartiers : le niveau de revenu des habitants.

L'INSEE a dessiné un maillage territorial, carreaux de 200 mètres par 200 mètres puis à retenu ceux ayant plus de 1 000 habitants (1 500 habitants pour les unités urbaines de moins de 10 000 habitants) ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian (chiffres de 2011), en pratiquant une pondération du revenu fiscal médian national par le revenu fiscal médian de l'unité urbaine.

Les actions et moyens mis en œuvre par l'ensemble des partenaires intervenant habituellement sur ces territoires sont à optimiser pour faire au moins autant là que dans les autres quartiers moins en difficulté, et sont à mettre prioritairement au service des enjeux de ces quartiers.

En complément, des crédits spécifiques de la Politique de la ville pourront financer des actions supplémentaires pour répondre à la situation spécifique de ces quartiers.

■ Des QPV présentant des dysfonctionnements urbains graves

Le Conseil d'Administration de l'ANRU dans sa séance du 15/12/2014 a retenu, parmi les QPV français, 200 quartiers pouvant bénéficier de Projets d'intérêt National (PRIN).

Pour m2A, il s'agit des quartiers Péricentre, Drouot et Coteaux à Mulhouse qui pourront ainsi bénéficier, en plus des crédits pour la cohésion sociale, du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et émarger à l'enveloppe de 5 milliards d'euros prévus à cet effet.

En outre, d'autres projets pourront être retenus ultérieurement sur une liste d'intérêt régional (Projets d'intérêt Régional : PRIR) et également bénéficier de cette enveloppe.

■ Les quartiers de veille actifs et les autres quartiers d'intérêt d'agglomération (QPVA)

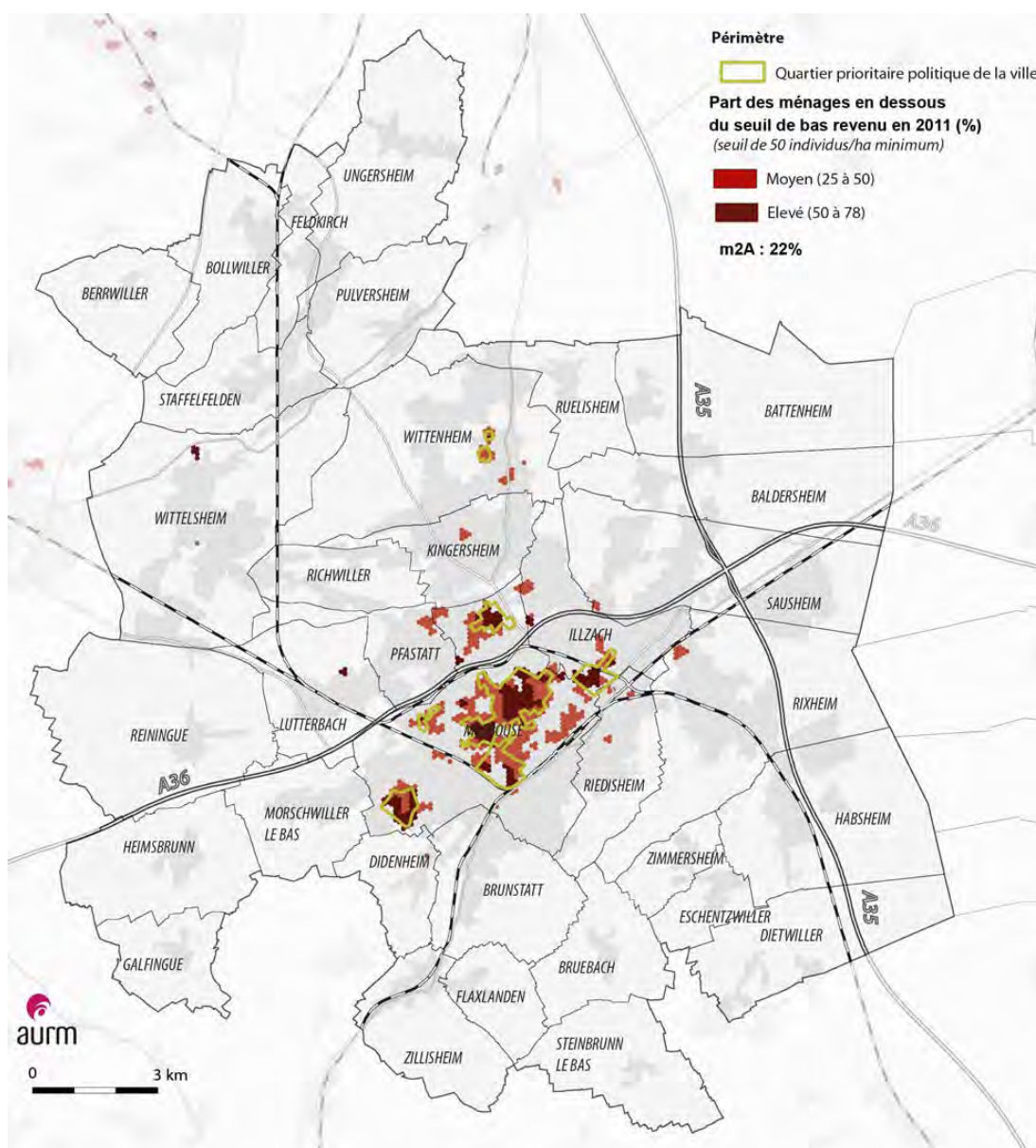
L'Etat a ouvert la possibilité aux quartiers qui bénéficiaient des dispositifs « politique de la ville » précédemment et qui en sortaient, de se déclarer « quartier de veille active ».

La commune de Wittelsheim a émis le souhait que son quartier de la Thur soit considéré comme tel, de même que la commune d'Illzach pour le quartier du Chêne-Hêtre, quartiers qui de toute façon ressortaient au titre du travail réalisé par l'AURM.

La compétence de l'agglomération en matière de politique de la Ville, donc de réduction des inégalités territoriales qui sont fortes sur m2A, ne pouvant se satisfaire du seul zonage établi par l'Etat, l'agglomération s'est servie de la méthode définie par l'Etat pour affiner la connaissance de son territoire.

L'objectif affiché était d'établir une vision fine de la pauvreté dans l'agglomération pour repérer des quartiers, certes plus petits que les quartiers prioritaires retenus par l'Etat, mais présentant également des signes de fragilité. Ce travail a été réalisé par l'AURM (Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne). La méthode de travail retenue a consisté à abaisser les seuils fixés par le CGET pour le repérage des quartiers. Sur la base des données du carroyage, m2A a retenu les seuils suivants :

- 25 % de ménages dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté (contre 50 % dans la méthode retenue par l'Etat) ;
- Une densité de 50 habitants à l'hectare (l'Etat a fixé un seuil de 1 000 habitants par QPPV). Ce taux de densité est calé sur la densité moyenne de la ville de Mulhouse.



L'analyse cartographique réalisée par l'AURM a montré que, dans l'agglomération mulhousienne, les « petits » quartiers pauvres sont très souvent des ensembles de logements locatifs sociaux, ou des secteurs de copropriétés en difficulté. Les anciens quartiers de la Politique de la Ville ressortent aussi de l'analyse comme des quartiers pauvres.

Sont donc proposés en QPVA, les quartiers suivants :

- d'anciens quartiers en Politique de la Ville : Thur à Wittelsheim, Bourg et Roseraie à Wittenheim, Béarn à Kingersheim, Chêne - Hêtre à Illzach, Chevreuils à Lutterbach
- des ilots de logements sociaux : Sobieski à Wittelsheim, Doller à Illzach, Tuilerie à Sausheim, la Rotonde à Rixheim, Charité/Navigation à Riedisheim
- des copropriétés en difficultés : Rue de Bâle à Mulhouse, IDEE nord à Didenheim, Kingersheim/Dunkerque à Pfastatt et Mulhouse

Ces différents quartiers feront l'objet d'un suivi au titre de l'observatoire des quartiers prioritaires politiques de la Ville. Des transferts de bonnes pratiques entre les communes concernées de même que d'éventuelles mutualisations d'actions pourront s'opérer. Ces quartiers seront prioritaires pour bénéficier des moyens de droit commun des partenaires et en particulier de m2A qui veillera, au titre de ces politiques communautaires, à intégrer systématiquement ces quartiers dans ses stratégies. A l'occasion de leur révision, les documents de planification devront être adaptés pour intégrer cette préoccupation et ce zonage spécifique. En outre l'Agence d'Urbanisme dans son programme de travail poursuivra l'observation de leur évolution.

Au total ce sont donc 19 quartiers et 11 communes de m2A qui sont concernées par cette nouvelle politique de réduction des inégalités.

Ces quartiers ne pourront en revanche pas bénéficier de crédits spécifiques « politique de la ville ».

➔ Les vocations de ces quartiers dans l'agglomération et les intentions stratégiques

La communauté d'agglomération n'a pas de compétence en urbanisme. Il n'y a donc pas de réflexion préalable de type projet urbain intercommunal qui aurait pu analyser en particulier la place et la vocation des quartiers dans l'agglomération.

Le projet urbain mulhousien a été l'occasion de débattre du rôle de Mulhouse dans son environnement et globalement du positionnement urbain de chacun de ses secteurs. Il peut servir de référence pour l'analyse des vocations des QPV Mulhousiens.

Intégrer une réflexion sur la vocation des quartiers prioritaires au niveau des communes d'Illzach et de Wittenheim (en cours d'élaboration).

Il faut rappeler que Mulhouse est une ville ouvrière, qui n'a pas connu, contrairement à d'autres cœurs d'agglomération, de gentrification. Ce sont surtout les villes de la 1^{ère} et 2^{ème} couronne de l'agglomération qui ont vu s'installer les catégories socio-professionnelles supérieures, les ménages les plus pauvres restant sur la ville-centre (à l'exception de 2 ou 3 quartiers de la ville plus cotés). Comme rappelé en introduction de ce chapitre, l'industrialisation forte qui l'a marquée s'est accompagnée d'une configuration urbaine spécifique. L'habitat ouvrier a pendant toute cette période été majoritaire dans la ville centre et dans le bassin potassique au nord. Cette spécialisation a eu un impact dont les effets sont encore nets aujourd'hui sur une répartition spatiale des catégories professionnelles : ouvriers et employés à Mulhouse et dans certaines communes du nord, cadres et CSP+ dans certains quartiers périphériques et dans les communes, notamment du sud. Ce contexte explique que les QPV soient nombreux à Mulhouse et dans les communes ouvrières de 1^{ère} couronne.

Les quartiers concernés sont des quartiers principalement résidentiels, accueillant des populations modestes. Ce positionnement en matière d'habitat est nécessaire dans l'offre urbaine de l'agglomération et ils ont donc vocation à garder cette fonction. Certains quartiers présentent également des potentialités du fait de leur situation mais aussi en termes de développement économique qui peuvent représenter un vrai levier pour le développement de l'agglomération.

L'objectif de l'agglomération est d'accompagner le développement de ces potentialités et de garantir à tous ces habitants un cadre de vie de qualité.

Ceci posé, chacun de ces quartiers présente des caractéristiques spécifiques qui permettent d'imaginer une vocation différenciée à développer.

■ Drouot- Jonquilles

Le quartier Drouot-Jonquilles présente une situation et des potentialités qui permette de le positionner comme le quartier phare pour une intervention en matière de projet intégré, au cœur des innovations voulues tant par le gouvernement, le CGET et l'ANRU, le Commissariat Général à l'investissement, m2A, la commune et ses partenaires (bailleurs...) qu'attendue par ses habitants.

Sa situation géographique, à cheval sur deux communes, en entrée de ville et ses insuffisances en matière d'habitat (voir cahiers de quartier), le positionne comme un **espace mutable de densification future pour la ville et l'agglomération**. Sa qualité paysagère et ses aménités (canal, foncier, terrains non imperméabilisés et non pollués, proximité centre-ville) constituent des atouts à préserver et à renforcer pour les générations futures. Sa typologie de logements presque exclusivement sociale se devra d'évoluer, au moins dans un moyen terme, dans le cadre d'une dynamique de marché retrouvée.

Les dysfonctionnements urbains observés, conduisent à imaginer des stratégies probables à combiner en termes de rénovation et de démolitions de logements, de mobilité (notamment d'extension de tram), de reconfiguration des circulations et d'espaces publics (entrée de ville très routière à apaiser), de création de dialogues entre le village artisanal et le quartier, de création ou de renforcement d'équipements et de services (maison de santé, épicerie sociale, commerces, marché). Cette interaction d'enjeux nécessite forcément un travail de type projet intégré, pouvant être représentatif de la ville durable à faire advenir, ville dont les différentes entités urbaines sont harmonieusement reliées sans effet de coupure du au changement de ban communal, et appelant à la mobilisation de l'ensemble des compétences, en premier lieu celles du porteur du contrat (m2A) et des communes.

Sa configuration en frontière de deux communes permettra également d'expérimenter un travail de construction et de partage qui illustrera la communauté de destin de la ville centre et d'autres communes confrontées au même phénomène. Les réflexions, aussi variées par exemple qu'en matière de ville durable (au travers des projets de rénovations de logements sociaux et de copropriétés, d'accès TC, d'énergie, d'amélioration d'entrée d'agglomération), de gestion combinée de la délinquance (effet « plumeau » ou « report » de la délinquance sur Illzach suite au travail engagé sur Mulhouse), que d'innovation dans l'accompagnement social (avec comme pivots l'épicerie sociale de Drouot et le Fil d'Ariane à Illzach) devraient constituer des thèmes d'intérêt partagé, propices à la construction intercommunale.

La situation sociale de ce quartier, parmi les quartiers sociaux de relégation présentant les loyers les plus faibles et les locataires les plus modestes, représentative de toutes les caractéristiques symptomatiques des quartiers sensibles (habitat délaissé, indicateurs sociaux alarmants, présence importante de jeunes, de femmes, multi-culturalité importante, violences urbaines récurrentes) représente un cas d'école pour s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté comme voulu par la loi et travailler à la réduction des écarts comme l'envisage l'agglomération. Cette complexité appelle à modifier les regards, changer les postures et les méthodes pour réussir à relever le défi et donc à expérimenter la transition citoyenne. La méthode d'un protocole de préfiguration proposée par l'ANRU correspond parfaitement au temps nécessaire à la maturation de la décision conjointement avec les habitants et à la co-construction tant des parcours individuels que du projet collectif qui s'impose face à cette situation. Il s'agira d'optimiser l'ensemble des dispositifs existants, et en particulier ceux concernant l'emploi et la création d'entreprises, cœur du problème, mais aussi les dispositifs d'accompagnement social, d'accès aux soins, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance... pour les mettre au service des habitants concernés par le projet dans le but d'augmenter leur reste à vivre et lutter contre la pauvreté.

■ Péricentre et Brustlein

Le quartier Péricentre et celui de Brustlein présentent une situation et des potentialités qui permettent de le positionner également comme un quartier phare pour une intervention en matière de projet intégré. Avec une taille bien plus importante que le quartier précédent, les potentialités d'évolution différenciée de ses sous-secteurs appellent à avoir une vision et des stratégies par « zooms ».

Le Péricentre regroupe l'ensemble des quartiers proches du centre historique de la ville (concerné par le projet « Mulhouse Grand Centre ») et l'entourant de l'ouest au nord. Ce sont des quartiers de faubourgs, tous très proches des services et commerces du centre, présentant des opportunités importantes en termes d'attractivité économique à développer au service de l'agglomération, ainsi qu'un dynamisme de sa population à mettre au service du projet commun.

Comme visée dans le PRU I, la vocation de ces quartiers à rejoindre et agrandir le centre-ville, et donc en faire un cœur d'agglomération d'une taille cohérente, est réaffirmée.

Son offre d'habitat doit être qualitative, variée, permettre le parcours résidentiel, y compris des ménages de classes moyennes et supérieures, pour ainsi garantir une mixité sociale et une capacité, à vivre ensemble, harmonieuse. Il s'agit, en effet principalement, de quartiers d'habitat ouvrier, très similaires à ceux du centre historique, composés d'habitat ancien en maison de ville ou petits immeubles construits en milieu urbain dense, bien desservis et constituant une offre d'habitat typique des centres villes.

Contrairement à certains centres villes qui se sont gentrifiés, ces quartiers sont tout à fait abordables pour des populations modestes et leur ont permis de rester dans la centralité au lieu de devoir s'en éloigner pour trouver des opportunités financièrement plus adaptées, ce qui est un objectif à maintenir.

Le corolaire de cette situation est une certaine spécialisation de ces secteurs, la rareté de produits plus qualitatifs et donc une mixité qui s'amenuise. On note également la persistance de poches d'habitat dégradé, indigne et d'habitat social de fait. Les secteurs Manège, Briand, Neppert en sont les illustrations. Les réhabilitations « spontanées » qui s'y font sont adaptées au marché, et donc peu qualitatives. L'accompagnement dans le cadre du PRU et de Mulhouse Grand Centre, en mettant en œuvre des procédures de l'incitatif au coercitif, en parallèle d'intervention plus lourdes de la collectivité en matière d'aménagement et de reconquête immobilière, sont des outils qui portent leurs fruits, même si le contexte économique et financier en atténue les changements. Il s'agit de poursuivre la reconquête à partir des voies de desserte en tram et à partir du centre historique pour pénétrer de plus en plus dans le cœur de ces quartiers.

Quelques grands ensembles de logements sociaux plus récents sont venus compléter cet habitat ancien, parfois en résorption d'habitat indigne. Même si le pourcentage global de logements sociaux reste modeste sur ces quartiers, ces ensembles sont denses. Ils sont pour certains (Sellier, Wolf, Brustlein) à rénover thermiquement pour lutter contre la précarité énergétique de ces habitants modestes et regagner de l'attractivité pour conserver une mixité. Pour l'ensemble Douves et Berges, il est à restructurer lourdement pour pallier les défauts intrinsèques de cette typologie architecturale de grands ensembles. Il s'agit de tendre vers des réalisations très qualitatives de type éco-quartiers comme celles réussies des quartiers Wagner et Lefebvre, réalisations emblématiques de ce périmètre.

Quelques copropriétés de grande taille, dont la tour de l'Europe en est l'illustration, sont elles aussi confrontées aux difficultés du contexte actuel mais représentent des opportunités d'offres d'habitat

atypique sous réserve de réussir leur réhabilitation et de se repositionner judicieusement par rapport à leur mixité de fonctions (immeubles mixtes logements et locaux tertiaires).

Il en va ainsi de l'attractivité globale de ces secteurs pour éviter des situations trop contrastées d'un ensemble résidentiel à l'autre et garantir ainsi une qualité nécessaire à un standing de centre-ville, cœur d'agglomération.

En parallèle de l'habitat qui est le point de départ d'une reconquête sociale et urbaine, les fonctions économiques sont également primordiales à développer pour une mixité des fonctions, nécessaire à un quartier central.

Le projet Kmo de la Fonderie, de pôle économique en matière de numérique constitue une perspective importante d'emplois pour l'agglomération et le quartier. Des entreprises du *cluster* TIC, un incubateur, des organismes de formation, une école de la 2^{ème} chance qui y sont prévus sont autant d'initiatives qui, ensemble, devraient créer le dynamisme attendu. Ces activités devront travailler en réseau avec le centre d'affaire présent au 48 avenue Franklin, pôle principal de la ville pour la création d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets économiques, mais aussi la tour de l'Europe si celle-ci réussit son pari de se positionner également sur ce secteur du numérique.

Le pôle commercial que constituent le marché et l'avenue Briand Franklin représente également un point d'attractivité pour l'agglomération qu'il faut continuer à soutenir et développer, afin de valoriser une offre exotique et atypique, et éviter que cette tendance à la spécialisation ne rime avec ségrégation de la clientèle.

Comme à Drouot, les difficultés sociales de ces quartiers représentent le cas parfait pour s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté et travailler à la réduction des écarts.

Cette complexité appelle à modifier les regards, changer les postures et les méthodes pour réussir à relever le défi. Autour des conseils citoyens mis en place par la Ville de Mulhouse, l'agglomération doit pouvoir expérimenter une nouvelle manière de mettre en mouvement les habitants, leur permettre d'investir leur énergie au service d'un dynamisme individuel et collectif constructif, et ainsi servir de lieu d'apprentissage pour l'ensemble de l'agglomération. Le secteur de Briand devrait être le secteur phare du Péricentre pour expérimenter ce travail. Il jouxte la friche industrielle DMC en phase de reconquête par MOTOCO (collectif d'artistes mobilisés autour du projet d'OPEN PARC, laboratoire sociétal). C'est également là que se trouve la friche SAFI LOFINK, dont l'investissement est prévu prochainement par l'association Elan sportif, association reconnue pour ses interventions innovantes autour du sport et de la cohésion sociale, et spécialisée dans l'intervention auprès des publics des quartiers sensibles. Ces deux partenaires devraient être des têtes de pont de cette nouvelle dynamique.

■ Les Coteaux

Les Coteaux sont un îlot de verdure au milieu des champs mais aussi un quartier parfaitement desservi (tant en TC avec le tram qu'en voiture). Ils sont entourés au Nord et à l'Est, d'une des zones économiques et commerciales principales du croissant économique de l'agglomération (Parc des Collines et Mer Rouge, zone commerciale autour de Cora) et au Sud de la zone Universitaire et d'une des plaines sportives principales de l'agglomération. Ces caractéristiques le positionne comme un site d'habitat majeur de plus de 9 000 habitants, au même titre que certaines communes de l'agglomération, avec cependant des potentialités très spécifiques qui se doivent d'être mises au service de son renouveau.

Son architecture typique des ZUP des années 60 en fait un laboratoire d'agglomération, intéressant pour rechercher les moyens de faire muter une typologie en perte d'attractivité, tout en conservant une certaine densité nécessaire à l'enjeu de la transition énergétique et le cachet architectural

propre à cet ensemble. Sans être dans une transformation radicale impossible à cette échelle et dans le contexte financier actuel, il sera recherché de retravailler en dentelle cette architecture, en commençant par le sud du quartier qui présente des dysfonctionnements et des potentialités propices à cela et en poursuivant une rénovation thermique ambitieuse du reste (logements sociaux et copropriétés). Une plus grande ouverture, perméabilité et maillage de ce quartier via sa frange sud vers la zone Universitaire et sportive, dont certaines composantes pourraient muter, permettra de redonner de l'attractivité à cette offre de logements et d'engager sa mutation.

Les difficultés sociales de ce quartier, sont l'occasion, là aussi de s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté et travailler à la réduction des écarts. Sans imaginer pouvoir modifier significativement le peuplement populaire de ce quartier, du fait d'un % fort de logement social (70 %) mais aussi de copropriétés de grandes tailles en situation de fragilité (30 % restant), le défi est avant tout que ce quartier reste parmi les quartiers de l'agglomération où il fait bon vivre et que les conditions de logements, services et emplois y soient acceptables. Il s'agit d'innover en matière de projet intégré de cohésion sociale, et dans la poursuite du PICO (Programme d'intervention sur les copropriétés dégradées) qui a ouvert la voie, de définir et mettre en œuvre un travail partenarial avec les habitants et les acteurs du quartier, autour du centre social et de l'épicerie solidaire, avec les acteurs économiques de proximité et les bailleurs sociaux, pour redonner de vraies perspectives aux habitants et stopper cette spirale de paupérisation.

Ce quartier peut devenir un site d'excellence de l'agglomération en matière de lutte contre la pauvreté, de développement de parcours menant à l'emploi et un laboratoire de bonnes pratiques à transposer dans les autres quartiers d'intérêt d'agglomération, à l'instar du PICO qui a servi de modèle pour une intervention de l'agglomération sur d'autres sites de copropriétés fragiles d'autres communes (Didenheim par exemple).

■ Bourtzwiller

Ce quartier, ancienne commune indépendante rattachée à Mulhouse en 1947, est un autre quartier périphérique d'importance de l'agglomération avec ces 11 000 habitants et un positionnement presque similaire aux Coteaux.

Toutefois, contrairement à Coteaux, afin de résorber les graves dysfonctionnements qu'il connaissait et développer une attractivité pour toute l'agglomération, ce quartier a fait l'objet dans le PRU I d'une intervention radicale. Celle-ci a permis d'une part de modifier le visage de quasiment l'intégralité de l'offre de logements collectifs et d'autre part d'initier la création d'une plaine sportive d'envergure dans un lieu directement relié aux axes principaux d'entrée d'agglomération.

Hormis quelques opérations sur les logements prévues au PRU I et qui doivent encore s'achever dans les années prochaines, notamment en matière d'accession sociale à la propriété et de finalisation de rénovations (parc de LogiEst et Mulhouse habitat), le parc de logements collectifs publics, maintenant entièrement remis à niveau, permet un parcours résidentiel de qualité. Il devrait devenir attractif pour l'ensemble des habitants de l'agglomération comme la plaine sportive. Un parc de copropriétés de grande taille n'a par contre pas été travaillé et les signes alarmants de fragilité en font un enjeu d'intervention à l'avenir pour éviter les parcs à deux vitesses et des ruptures des qualités de parc.

Il est cependant nécessaire pour que ce quartier, à terme, puisse réellement sortir de ces difficultés, l'amenant à être classé QPV, de continuer à l'accompagner pour que cette rénovation physique et urbaine du quartier se traduise effectivement par une normalisation sociale et des conditions de vie. Ce quartier peut servir de laboratoire à l'agglomération pour travailler les questions de peuplement et d'attributions de logement social dont l'impératif a été rappelé dans les lois récentes, ainsi que la

poursuite d'une Gestion urbaine de proximité active pour permettre une appropriation harmonieuse des nouveaux équipements, la finalisation des derniers chantiers en limitant au maximum les nuisances, et l'innovation dans les interventions en matière de cohésion sociale (prévention, éducation, santé, emploi...).

■ Markstein-La Forêt

Le quartier prioritaire retenu est situé en plein cœur de la Ville de Wittenheim, à proximité du centre-ville. Il se situe donc en proximité avec les services et la desserte en transport en commun. Pour autant la topographie des lieux fait qu'on a le sentiment d'être en périphérie de la ville, voir en bout de ville. La configuration du quartier donne un sentiment d'enclavement renforcée par une image négative construite depuis des années et régulièrement réactivée en raison d'événements de violence urbaine.

L'un des enjeux serait de tirer plus parti de l'environnement végétal et paysager mais aussi des équipements existants et d'optimiser les espaces extérieurs, notamment les espaces verts.

Un autre enjeu est de travailler sur les liens et relations inter-quartiers, sachant que le fonctionnement en « vase-clos » de ce quartier n'est en rien spécifique, dans la mesure où l'histoire de Wittenheim et la structuration des cités minières constituent des éléments de cette différenciation territoriale. Le décroisement souhaité relève d'une dimension physique et urbaine mais aussi symbolique (action sur les mentalités et représentations).

Le vécu dans le quartier est plutôt positif (fierté des habitants) mais dans le même temps le rattachement au quartier peut être vécu comme négatif (constat de refus de logements notamment). Cette logique rejaille sur les équipements : par exemple dans les collèges avec un risque potentiel de voir se recréer des stratégies d'évitements.

Poursuivre les efforts visant à modifier l'image du quartier en agissant, au-delà de l'image, sur l'amélioration des équipements, des aménagements extérieurs, du bâti tout en veillant à conserver, voire à renforcer, la qualité de service sur le territoire et l'accompagnement social et éducatif comme les actions menées en direction des habitants constituent les défis pour faire de ce quartier une entité à part entière de la ville. Cela passe également par une valorisation des atouts du quartier (localisation, équipements, établissements scolaires) et la mise en œuvre d'actions permettant d'amener d'autres populations à s'y rendre.

PARTIE 2 : L'organisation au service du projet

2.1 Rappel de la méthode d'élaboration du contrat

➔ Phase 1 : la préfiguration

L'agglomération Mulhousienne a été choisie dès mi 2013 comme site préfigurateur parmi 12 sites en France. Seul les quartiers mulhousiens étaient identifiés comme potentiellement futurs QPV durant la préfiguration, c'est-à-dire jusqu'à mi 2014.

Le processus a donc été essentiellement porté politiquement par la Ville de Mulhouse, bien que l'administration soit mutualisée entre la Ville et l'Agglomération. Ce sont donc bien l'ensemble des services municipaux et communautaires qui ont été sollicités pour apporter leur expertise.

Une première phase s'est déroulée jusqu'en janvier 2014, date de remise d'un premier document de préfiguration.

Ce document a été le fruit du travail de groupes de travail thématiques, mis en place pour le dispositif ZSP (Zones de sécurité prioritaire, qui concernaient donc déjà 3 des futurs QPV : Coteaux, Bourzwiller, Drouot) et qui ont été chargés de poursuivre leur réflexion en intégrant les quartiers supplémentaires (Péricentre et Brustlein).

Ces groupes thématiques recouvraient les sujets suivants :

- La réussite éducative et la persévérance scolaire
- L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- L'enrichissement culturel
- La santé, le bien-être et le vivre ensemble
- Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Co-animés par l'Etat et la Ville tant sur le plan politique que technique, ils réunissaient les acteurs institutionnels concernés par la thématique ainsi que des habitants volontaires issus de chacun des quartiers. Ils ont également bénéficié de l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne - AURM - qui a assuré la rédaction du document de préfiguration.

En parallèle de ces groupes, des démarches ont été réalisées avec des citoyens (co-évaluation des actions du CUCS et du PRU, mise en place d'un groupe pilote de citoyens...), ainsi que des séances de *brainstorming* sur les méthodes possibles d'élaboration participative des projets (journée de travail avec les acteurs du « PILE Fertile » de Roubaix, journée avec Eléonore Hauptmann et John Thompson sur le « *community planning* »).

Un Comité stratégiques (COSTRAT) co-présidé par le Préfet, le Président de l'Agglomération et le Maire de Mulhouse s'est réuni deux fois, intégrant l'ensemble des partenaires futurs du contrat unique ainsi que les habitants impliqués dans les groupes.

Une équipe de direction technique, impliquant les techniciens de la ville, l'agglomération et de l'Etat, accompagnés par l'ORIV (Observatoire Régional pour l'Intégration et la Ville) et l'AURM s'est réuni chaque quinze jours pour piloter le dispositif depuis le début de la période de préfiguration.

➔ Phase 2 : l'élaboration du contrat unique

En parallèle de l'entrée thématique, une réflexion territoriale a été développée pour chacun des quartiers concernés. Elle a consisté, pour les quartiers Mulhousiens, en la réalisation d'un diagnostic et en l'identification d'enjeux, par l'ensemble des services de m2A ainsi que grâce aux contributions de certains partenaires (bailleurs sociaux réunis au sein de l'AREAL, Conseil Départemental...).

Ces éléments ont été soumis aux acteurs locaux et aux habitants Mulhousiens, entre mai et juin 2014, lors de réunions territoriales afin de recueillir leurs compléments et leur priorisation (6 réunions – 25 personnes en moyenne). Il s'agissait d'un échange de 2 heures en « World Café » (tables thématiques et débat limité dans le temps pour que les participants tournent), animée par l'AURM et les techniciens de la collectivité.

Un autre temps fort a permis d'approfondir pour la ville de Mulhouse, la façon d'associer les habitants à la co-construction et à la mise en œuvre des politiques publiques : le forum « Mulhouse c'est vous ! » organisé les 24 et 25 octobre 2014. Point de départ d'une nouvelle façon de vivre ensemble à Mulhouse, le Forum « Mulhouse c'est vous ! » a permis aux Mulhousiens d'échanger sur la manière dont ils souhaitaient être associés à la construction de leur ville. Favorable à une forme de « partage de pouvoir », la Ville de Mulhouse invente une nouvelle démarche de participation citoyenne. Le Forum « Mulhouse c'est vous » a rassemblé 4 900 inscrits aux ateliers et débat, plus de 500 tweets « #mulhouseCvous », 6e dans le top des hashtags en France... Intellectuels, politiques, experts, élus et citoyens ont échangé pour réfléchir à une démocratie plus ouverte et à l'écoute des habitants.

C'est dans cette dynamique que Mulhouse rejoint le programme Territoires Hautement Citoyens, proposé par l'association Démocratie Ouverte, qui vise à accompagner et mettre en réseau les collectivités qui s'engagent dans une démarche de transition démocratique

La déclinaison mulhousienne du contrat de ville est un des programmes qui sera au cœur de cette nouvelle posture.

En parallèle de cette construction mulhousienne, les communes d'Illzach et Wittenheim ont rejoint cette dynamique dès que l'identification de quartiers sur leurs communes a été confirmée (septembre 2014).

Sur Illzach, la méthode utilisée a consisté en :

- Réalisation d'enquêtes de porte à porte (Juin / juillet) en direction d'habitants du quartier du Chêne-Hêtre et de Tulipes-Dahlias (dans les deux cas secteurs SOMCO), réalisation de différents entretiens avec des acteurs locaux (CSC, associations, concierges, enseignants...).
- Analyse des données disponibles en septembre.
- Réunion interne à la collectivité en direction des services, le 24 septembre : temps de travail en interne de la collectivité (mobilisation de l'ensemble des directeurs de service) autour du contrat de ville.
- Organisation de réunions (30 septembre et 6 octobre 2014) en direction des habitants des deux quartiers enquêtés pour rendre compte des éléments de diagnostic des deux territoires, mais aussi pour commencer à diffuser l'information sur la participation des habitants.
- Réflexion sur les enjeux urbains au niveau du quartier des Fleurs (quartier prioritaire) auprès d'acteurs de l'habitat (15 et 23 octobre, 4 novembre 2014).

- Organisation de réunions en direction des acteurs locaux dans, une logique inter-acteurs (services État, services collectivités : Ville, M2A, CG, CR, acteurs locaux...) en présence des élus : 7 novembre et 21 novembre 2014.
- Le travail de réflexion et le recueil des données a été poursuivi en interne et en lien avec les élus.
- En février a été initiée une étude urbaine par l'AURM pour étayer le volet renouvellement urbain.

Sur Wittenheim, la démarche a consisté en :

- Validation par les élus de la démarche pour élaborer le diagnostic territorial (11 septembre) puis temps de travail en interne avec l'ensemble des services (16 octobre).
- Réalisation d'une enquête de terrain auprès des habitants du quartier prioritaire (sur la base d'une grille d'entretien validée par M. le Maire) afin de recueillir leur point de vue et de préparer leur implication future dans les échanges et démarches participatives. Enquête réalisée au cours des mois de septembre et octobre auprès de 76 ménages par la Ville, le CSF et l'ORIV.
- Après un travail en interne de la collectivité pour compléter le cahier de quartier, les éléments mis en avant ont servis de support pour un travail avec l'ensemble des partenaires. Deux réunions ont été menées dans ce cadre : les 25 novembre et 2 décembre.
- Ces éléments ont fait ensuite l'objet de discussion en interne ainsi qu'une poursuite de recueil de données.
- En février a été initiée une étude urbaine par l'AURM pour étayer le volet renouvellement urbain.

Le COSTRAT Politique de la Ville a poursuivi ses travaux, en associant les deux nouvelles communes concernées et de nouveaux partenaires futurs signataires du contrat.

De même que l'équipe de direction politique de la ville qui a élargi son audience également en direction des partenaires Conseil Départemental, Conseil Régional et Caisse d'Allocations Familiales.

Une coordination des élus communautaires en charge de la politique de la ville s'est mise en place pour piloter ce nouveau contrat. Le vice-président à la politique de la ville, par ailleurs Maire d'Illzach est épaulé par 3 assesseurs, 2 élus Mulhousiens et une élue de Wittenheim, chargés plus spécifiquement et respectivement de l'éducation, de la prévention et de l'emploi.

Enfin, une commission « solidarité », traitant des thèmes politique de la Ville, habitat, prévention et emploi a été instituée suite aux élections communautaires de mars 2014. Elle est composée de délégués communautaires ou municipaux de l'ensemble des communes de m2A et s'est réunie 4 fois de septembre à décembre 2014.

Elle a notamment débattu du travail réalisé par l'AURM sur les « quartiers prioritaires politique de la ville d'intérêt d'agglomération - QPVA », qui est intégré à ce contrat unique. Ce travail illustre la prise de conscience réaffirmée de l'agglomération de prendre en compte la réalité de certains quartiers et de travailler résolument sur la réduction des inégalités territoriales.

2.2 La gouvernance du contrat unique

Pour piloter ce nouveau Contrat de ville, les instances suivantes sont mises en place :

- **Un COSTRAT (Comité stratégique) Politique de la ville** : il reprend l'instance mise en place durant la phase d'élaboration. Il est co-Présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération (ou de son représentant), et associe les Maires des trois communes concernées par des QPV (Mulhouse, Illzach, Wittenheim). Les différents partenaires signataires du contrat de ville sont membres de cette instance, ainsi qu'une représentation d'habitants (voir ci-après). Il se réunit au minimum **2 fois l'an** pour dresser le bilan des réalisations (bilan de l'année n-1 en mars et bilan à mi année fin septembre) et valide les grandes orientations ou réajustements du contrat.
 - ⇒ 1 fois par trimestre ou au moins 15 jours avant chaque COSTRAT, **une coordination commune** entre la coordination collectivités et l'équipe interministérielle sera réunie pour préparer les COSTRAT, valider les principes d'interventions de chaque partie, réaliser les programmations s'il y a lieu.
- **Une revue d'opération Politique de la ville** (une par quartier et une « tous quartiers », celle de Wittenheim et Illzach pouvant être tenue dans ces communes) aura lieu **chaque trimestre** et invitera les maîtres d'ouvrage des différentes opérations à faire le bilan de leurs avancées. Ces réunions permettront également un échange transversal entre maîtres d'ouvrage. Deux de ces revues d'opérations seront les lieux de recueil d'information et de préparation pour les bilans présentés en COSTRAT et seront donc organisées 15 jours avant les dits COSTRAT.

L'Etat, m2A et les communes s'attacheront également à faire fonctionner en leur sein des instances susceptibles d'assurer à leur échelle le suivi du Contrat notamment dans ces dimensions transversales.

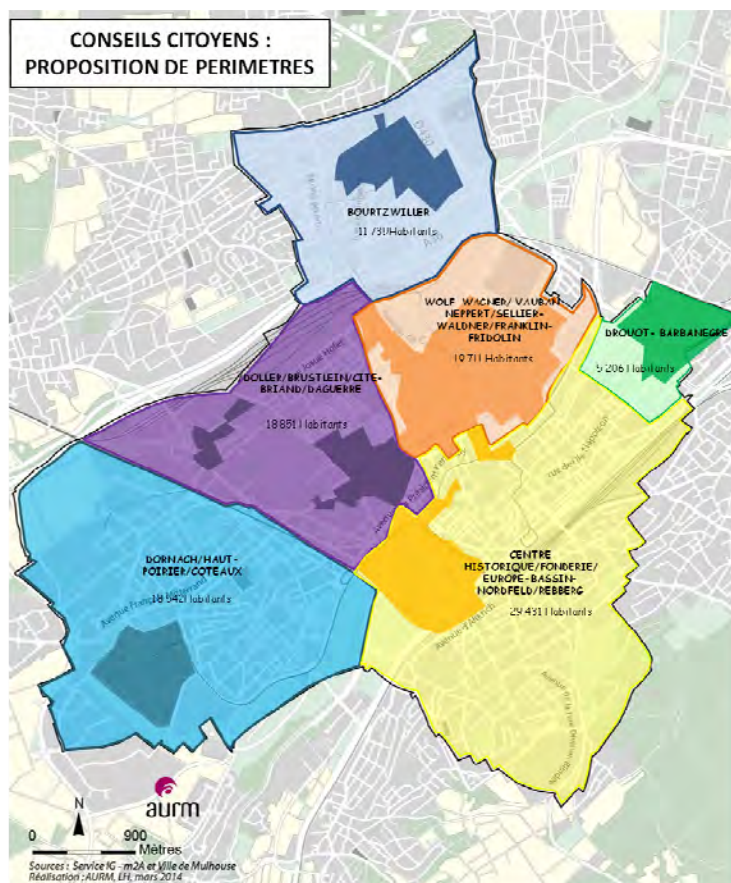
2.3 L'implication des habitants et des acteurs

➔ La participation citoyenne à Mulhouse

■ Conseils citoyens Commission Politique de la Ville

Suite au forum « Mulhouse c'est vous ! », il a été décidé d'instaurer à Mulhouse, des conseils citoyens (CC) dans tous les quartiers de la ville, en remplacement des conseils de quartiers actifs au précédent mandat. Ces conseils citoyens interviennent sur des périmètres plus larges que les QPV mais incluent tous un QPV.

Dans les quartiers Coteaux, Drouot, Bourtzwiller, le QPV est entièrement inclus dans un conseil citoyen. Sur « Péricentre », il en va autrement. Chacun des sous-secteurs est rattaché à 3 conseils citoyens.



Ces conseils citoyens seront composés de 2/3 d'habitants tirés au sort (dont 50% d'habitants des QPV) et d'1/3 d'acteurs locaux associatifs ou d'entreprises, pour veiller à l'équilibre habitants / acteurs et pourront compter de 25 à 50 membres suivant la taille des quartiers. Ils seront présidés par un habitant désigné par le conseil citoyen

Des commissions ouvertes s'organisent au sein du CC dont une commission « Politique de la Ville » qui est mise en place au sein de chaque conseil citoyen disposant d'un QPV. Elles sont composées des membres du CC issus des QPV ou intervenant sur les QPV qui le souhaitent, et peuvent s'ouvrir à d'autres habitants ou acteurs qui ne seraient pas membres du CC.

Le rôle des commissions PV est le suivant :

- Elles sont associées à la gouvernance du contrat sur leur quartier y compris du volet urbain,
- Elles donnent un avis sur les actions structurantes définies pour leur quartier, le protocole de préfiguration ANRU s'il y a lieu et en débattent le bilan annuel,
- Elles élaborent un appel à projet annuel en direction des associations et des groupes d'habitants de leur quartier pour organiser des actions ponctuelles ou expérimentales répondant aux enjeux du quartier. Ces actions seront financées par une enveloppe spécifique « quartier » (budget participatif PV) et les commissions proposeront une programmation de ces projets,

L'élue municipale en charge de la Politique de la Ville assiste à ces commissions PV pour assurer la prise en compte des besoins des habitants et un juste équilibre entre les acteurs et les habitants. Elle s'assure que l'intérêt général est bien respecté. L'élue au renouvellement urbain intervient autant que de besoin quand la commission PV se saisit de la question urbaine.

Une première Maison de projet NPNRU est projetée et pourrait être installée à Drouot (espace Don Bosco) et sera à confirmer dans la première année du protocole.

■ Une agence de la participation citoyenne à Mulhouse

Une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est instituée par la Ville de Mulhouse en application des articles L2221-1 à L2221-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du Conseil municipal en date du 16 mars 2015.

La régie personnalisée se nomme « Agence de la Participation Citoyenne ». Elle est chargée de la mise en œuvre du programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse et en particulier :

- De l'accompagnement des Conseils Citoyens mis en place par la Ville de Mulhouse par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2015 et conformément à l'article 7 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- De la mise en œuvre et de la gestion de la démarche « Territoire Hautement Citoyen » (THC)
- De la mise en place du Conciliateur
- **De la gestion des fonds participatifs de la politique de la Ville impliquant les Conseils Citoyens**
- De la proposition d'affectation des enveloppes financières réservées par la Ville pour les travaux de proximité

➔ La participation citoyenne à Illzach

Mise en place par la Ville d'Illzach, qui n'a pas d'obligation légale dans ce domaine, depuis quelques années déjà, la démocratie participative donne la possibilité à chaque citoyen de s'informer, de s'exprimer et de s'impliquer.

Repensée dans le cadre du nouveau mandat municipal, elle revêt différentes formes, certaines instances régulières faisant l'objet de règles de fonctionnement bien établies comme les conseils de quartier, au cœur du dispositif, d'autres étant déployées de manière plus ponctuelle. La Ville s'est dotée d'une charte de démocratie participative. En annexe est explicitée le fonctionnement, le rôle et la place des conseils citoyens.

Une instance spécifique

Conscient de la nécessité de mieux prendre en compte l'expertise d'usage des habitants et acteurs locaux sur les territoires relevant de la politique de la ville, de la difficulté de mobilisation de ceux-ci sur ces territoires, compte tenu de la défiance dans l'action publique et de situations sociales particulières, le choix de la Ville a été de se doter d'un espace de démocratie participative spécifique.

Les habitants et acteurs sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent participer, comme les autres habitants de la ville, aux différentes instances informelles et formelles mises en place par la Commune.

Toutefois et afin de répondre aux enjeux spécifiques relatifs à l'association des habitants et acteurs locaux sur les territoires relevant de la politique de la ville, mais aussi au fonctionnement de ces conseils prescrits par la loi (article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), il est décidé de mettre en place un « conseil citoyen ». Pour éviter les confusions et stigmatisations avec les conseils de quartier existants par ailleurs, il a été décidé de l'appeler « commission thématique politique de la ville ».

Par ailleurs, la Ville d'Illzach a fait le choix d'étendre la réflexion sur les conseils citoyens au deux territoires inscrits en politique de la ville, à savoir au niveau du quartier prioritaire (le quartier des Jonquilles situé dans le secteur de Modenheim), mais aussi au niveau du quartier en veille active (le quartier du Chêne Hêtre situé à proximité du centre).

En effet, si la loi ne prescrit la mise en œuvre de cette instance que sur les quartiers prioritaires, il apparaît important de la mettre en place sur les deux quartiers en politique de la ville, y compris celui en veille active, compte tenu des liens et modalités de travail établis historiquement avec les habitants de ce territoire.

Par contre l'implication des membres de ces instances à l'élaboration et au fonctionnement du Contrat de Ville ne concernera que les membres de la commission thématique du quartier des Jonquilles.

La Ville veillera à une articulation entre la commission et le conseil de quartier situé sur le même territoire afin de permettre des articulations dans les réflexions et de favoriser le travail en commun. Dans la mesure où certains membres du conseil de quartier seraient résident de l'un ou l'autre quartier relevant de la mise en œuvre d'une commission thématique politique de la ville, ils seront incités à siéger dans les deux instances. Ils pourront également jouer une fonction de « relais » entre les deux instances.

A minima, une mise en commun, sous forme de réunion réunissant les deux instances, pourrait avoir lieu une ou deux fois par an. Elle apparaît d'autant plus importante que les enjeux portés par les membres de cette commission constituent autant de questionnements à l'échelle plus large du quartier.

Cet enjeu d'articulation est d'autant plus important que l'objectif des conseils de quartier peut consister à se saisir de toute question concernant le quartier, formuler toute proposition concernant son quartier (avis, contribution, projet détaillé...) et porter un projet d'animation sur ce dernier.

Par ailleurs et dans la mesure où les sujets abordés par le conseil de quartier concernent le territoire d'intervention de la commission thématique, les membres de la commission seront amenés à y participer et/ou à faire part à ce conseil de toutes problématiques identifiées à leur niveau.

Enfin les membres des commissions thématiques seront conviés aux réunions organisées par la collectivité visant à faire se rencontrer les différents conseillers de quartier, à savoir le Forum Citoyen, les matinées à thème et la journée citoyenne.

Modalités de mise en œuvre des commissions thématiques

La constitution de ces commissions se fera par le biais d'une campagne d'information et de sensibilisation :

- d'une part en direction des habitants/résidents du territoire en utilisant des multi-supports (écrits, porte à porte, réunions,...) adaptés aux enjeux de communication sur les territoires concernés,
- d'autre part en direction des acteurs locaux pour qu'ils se portent candidats. Les acteurs locaux sont des personnes œuvrant sur le quartier, mais pas forcément implantées sur le quartier et n'ayant pas de lien direct avec les signataires du Contrat de Ville (pas de salarié de l'État, de la collectivité,...).

Cette campagne permettra d'identifier des volontaires (personnes âgées d'au moins 16 ans pour les représentants des habitants) résidant sur le quartier. La liste ainsi établie donnera lieu à tirage au sort afin de désigner les membres de la commission, dans le respect de la parité femme-homme.

Pour les acteurs locaux, en fonction du nombre de candidats, il sera procédé à une validation directe ou à un tirage au sort.

Les membres de la commission thématique sont désignés par arrêté préfectoral sur la base de ces démarches. Une liste de suppléants sera établie afin de permettre le remplacement des personnes ne pouvant plus exercer leur mandat.

Compte tenu de la taille des quartiers concernés et de leur composition sociologique, il est proposé de mettre en place une instance de 15 personnes dont plus des deux tiers sont des habitant(e)s soit 6 femmes, 6 hommes et 3 à 4 acteurs locaux.

Pour le quartier du Chêne Hêtre, il est proposé d'étendre la zone de « recrutement » au-delà de la limite stricte du quartier, compte tenu de la taille de ce dernier.

La durée du mandat des membres de cette commission est calée sur la durée du Contrat de Ville, donc en l'état actuel du dispositif, jusque fin 2020. La participation est volontaire et bénévole, sauf éventuellement les frais occasionnés par la formation et/ou les déplacements dans le cadre du Contrat de Ville.

Modalités de fonctionnement

Compte tenu des attentes vis-à-vis des « conseils citoyens », à savoir l'implication dans un dispositif contractuel (Contrat de Ville visant à favoriser la cohésion sociale et territoriale entre les territoires), via la participation à différentes réunions, formulation de points de vue, la validation d'orientations de travail, la production de notes... il paraît nécessaire de donner aux participants les moyens d'une telle mobilisation.

Concrètement, cela passe par :

- Sur le plan juridique (pour disposer de moyens financiers le cas échéant) : d'un portage par une personne morale. Il a été décidé de s'appuyer sur le centre socioculturel qui a, de par ses missions, une fonction d'animation globale et de mobilisation des habitants.
- En termes de locaux : un local sera valorisé sur chacun des quartiers, mais surtout il sera recherché la mise à disposition ponctuelle d'autres espaces permettant de faire le lien avec telle ou telle structure...
- En termes d'animation : la mise à disposition d'un animateur de la structure qui pourra être par ailleurs salarié de la structure porteuse du groupe.
- En termes de moyens de travail : la possibilité de recourir à des formations et/ou de faire appel à des expertises extérieures, mais aussi d'engager des temps de travail avec les différents partenaires du Contrat de Ville et/ou des acteurs concernés par la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Chacune des commissions devra se doter d'un règlement intérieur afin de cadrer, en toute sérénité et dans le respect des personnes, ces temps d'échanges. Concernant la qualité des débats, il est possible de faire référence à ce qui est prescrit pour le fonctionnement des conseils de quartier.

Le règlement fixera également les liens avec les instances du Contrat de Cille et surtout les autres conseils citoyens mis en place à l'échelle des autres communes en contrat de ville, en particulier Mulhouse et Wittenheim.

Tout comme les conseils de quartier, les commissions thématiques ne sont pas habilitées à régler les conflits de voisinage. Ces problèmes seront pris en compte par ailleurs une fois signalés.

Elles relèvent par ailleurs des mêmes enjeux que ceux énoncés pour les conseils de quartier notamment en termes de cohésion sociale et de citoyenneté.

➤ La participation citoyenne à Wittenheim

En cours de réflexion / à compléter ultérieurement.

2.4 L'ingénierie

A noter que les aspects d'ingénierie n'ont pas encore été traités au niveau des communes d'Illzach et de Wittenheim. Ces aspects seront inscrits ultérieurement dans le document.

➤ L'équipe communautaire de pilotage

■ Un pôle dédié au sein de m2A

Pour marquer la philosophie du Contrat unique intégré et le portage par l'agglomération du contrat, le pilotage opérationnel du contrat unique est mis en œuvre par un pôle unique.

Une équipe dédiée au contrat unique Politique de la ville est constituée au sein du pôle 33 : Habitat et Politique de la ville (pôle mutualisé agglomération / Ville de Mulhouse), rattaché à la 3ème direction Développement Social et Urbain qui comprend par ailleurs 2 autres pôles directement concernés par le politique de la ville : les pôles « Démocratie, solidarité et proximité » et « Aménagements »...

Elle constitue l'unité 3302 Politique de la ville.

Certains agents sont mutualisés pour m2A et pour la Ville de Mulhouse (rattaché par convention à m2A), lorsque elles travaillent à la fois pour le contrat unique et le NPNRU. D'autres sont spécifiques aux communes car n'intervenant que sur celles-ci.

Cette équipe est chargée de veiller au bon déroulement du contrat et des différentes actions définies, organiser les différentes instances qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, assurer la gestion administrative et comptables des projets et des enveloppes déléguées.

Elle comprend :

- 1 directeur(trice) de projet contrat unique / coordination (m2A) = temps plein
- 1 Responsable administratif et financier contrat unique (m2A) = temps plein
- 1 Assistant(e) /comptable contrat unique (m2A) = 70 %
- 4 Chefs de projets contrat unique Politique de la ville pour les 3 quartiers NPNRU Mulhousiens (Péricentre ayant 2 chefs de projets) (Ville de Mulhouse) = temps plein

En outre, des chefs de projets thématiques sont créés au sein d'autres services pour mettre en œuvre les actions du contrat de ville de leur thématique :

- 1 responsable emploi et développement économique (m2A) = temps plein
- 1 responsable urbanisme (Ville de Mulhouse) = temps plein

■ La participation d'autres services

D'autres services de la Ville ou de l'Agglomération seront mobilisés en tant que de besoin et dans les équipes projet, autour du projet de contrat unique :

- Le service 3111 « démocratie créative et conseils citoyens »
- La plateforme de proximité (3101), concernés par les questions de GUP

- Les services Habitat (3301 : PLH, habitat social, peuplement et promotion privée ; habitat privé ; copropriétés), éducation, santé, prévention, culture, communication.

➔ Des équipes communales

Pour le NPNRU Mulhouse, ce seront les équipes présentées ci-dessus qui en assureront la mise en œuvre.

■ L'ingénierie mobilisée sur Illzach

Classiquement la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale est composée du ou des professionnels chargés de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de Ville. Elle en constitue le niveau technique et intervient sur mandat du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre les décisions qui y sont prises.

A minima chaque ville concerné par le contrat de ville identifie au sein de la collectivité un référent technique qui constitue l'interlocuteur sur le plan administratif (et donc la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale). Il est en particulier chargé de faire le lien avec les services techniques des autres signataires du contrat de ville et d'assurer le lien avec les porteurs d'actions.

Pour ce qui est du fonctionnement sur Illzach, cette fonction sera assurée par Yves KAUFFMANN, Directeur Général des Services Adjoint et Isabelle SCHIEFFER, adjointe au DGSA.

L'ORIV, centre de ressources régional intervenant dans le champ de la politique de la ville, apportera un appui méthodologique et technique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Contrat.

Par ailleurs si nécessaire, en fonction des problématiques posées, la Ville aura recours sur une mission définie (étude, bilan...) à un prestataire spécifique.

■ L'ingénierie mobilisée sur Wittenheim (en cours d'élaboration)

➔ Une équipe Etat

➔ Des référents « Politique de la Ville » au sein des structures signataires

A compléter.

2.5 L'organisation opérationnelle et financière du contrat

➔ Type de contrat et chantiers à approfondir

A l'issue d'un processus de près d'un an et demi, dans un contexte délicat avec des élections à mi-parcours, le contenu présenté dans ce document aboutit essentiellement à un diagnostic, des enjeux définis à la fois, avec une entrée thématiques (dont susceptible de s'appliquer à tous les quartiers) et à la fois avec une entrée territoriale quartier par quartier, ainsi qu'à des principes d'organisation.

3 modes de financements sont identifiés :

- **Les moyens de droit commun** : existants chez les partenaires du programme, ils sont ou devront être identifiés et optimisés pour mieux répondre aux enjeux identifiés dans ce contrat. Une fois identifiés, ils seront partie prenante de la programmation et à ce titre, feront l'objet des analyses, débats et évaluations qui seront conduites durant le contrat.
- **Les programmes apparentés ou financements contractualisés** : il s'agit de dispositifs plus spécifiques, menées par les différents partenaires du programme, et qui eux aussi peuvent répondre aux enjeux énoncés. De même que le droit commun, ils seront identifiés dans la programmation opérationnelle pour participer au travail commun de gestion de projets.
- **Les crédits spécifiques** : ils sont de 2 provenances : les crédits d'intervention du programme 147 (géré jusque fin 2015 par l'Acse puis ensuite par un nouveau dispositif) et les crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. S'agissant des crédits du programme 147, leur mobilisation aux bénéfices des projets sera assujettie à l'engagement préalable des maîtres d'ouvrage de respecter et de promouvoir les valeurs de la République, via la signature d'une charte ; cette dernière sera annexée au présent contrat.

Pour ce qui concerne les crédits du programme Etat 147 et ses contreparties de la Ville et de l'agglomération, ceux-ci feront l'objet de deux modalités financières nouvelles et remplaçant les appels à projets annuels précédents du CUCS :

- Une partie des crédits viendra financer **des actions structurantes** via la mise en place de **convention pluriannuelles** entre les structures maîtres d'ouvrage et les communes. Ces actions structurantes seront planifiées dans une maquette à 2 ans qui pourra faire l'objet d'avenants régulièrement pour organiser la fongibilité et la souplesse nécessaire pour un tel programme sur cette durée
- Une partie des crédits constitueront un **budget participatif « quartier »** et seront mis en œuvre via des **appels à projets annuels** établis et pilotés par les commissions PV des conseils citoyens. Les fonds seront délégués administrativement à une structure « tiers » qui en assurera la gestion pour fluidifier et simplifier leur mise à disposition.

Pour ce qui concerne les crédits de l'ANRU, ceux-ci seront gérés via une convention d'application (incluant une maquette financière), après la phase de préfiguration qui identifie également une maquette financière précise des actions à conduire à ce stade.

A l'instar de ce que propose l'ANRU pour le volet urbain, avec ce protocole de préfiguration qui permettra sur une phase de 12 à 18 mois d'affiner les projets, l'agglomération se propose pour certains enjeux en matière de cohésion sociale et d'emploi, de conduire un certains nombres de travaux d'approfondissement au cours de l'année 2015, pour aboutir à une maquette opérationnelle.

En attendant cette finalisation, une première maquette financière avec les actions ayant pu être identifiées est proposée.

Concernant le droit commun, il est également proposé d'approfondir cette identification au cours de l'année 2015. Les actions de droit communs et des programmes apparentés qui sont d'ores et déjà identifiés figurent à la maquette. Mais celle-ci pourra évoluer au fil du programme et s'enrichir de toutes actions qui viendraient utilement répondre aux enjeux énoncés et pour lesquelles les partenaires estimeraient intéressant qu'elles soient inscrites à part entière dans ce contrat pour bénéficier de la dynamique globale du projet et jouer pleinement leur rôle au service de ces quartiers.

2.6 L'observation et l'évaluation

➔ Un observatoire des QPV et QPVA

Dans le prolongement des observatoires réalisés dans les précédents programmes, ce type de travail sera poursuivi, en intégrant les nouveaux zonages, QPV mais aussi QPVA.

➔ Un dispositif d'évaluation à construire

La première année sera consacrée d'une part à affiner le programme opérationnel et d'autre part à y adjoindre un système d'évaluation des résultats et des impacts.

Ce système doit rester pragmatique, en sélectionnant quelques indicateurs clés pour ne pas négliger les coûts et difficultés de collecte de données trop importantes et ainsi en empêcher l'exploitation. D'autre part, un effort particulier sera fait pour voir si dans les programmes apparentés ou politiques thématiques interagissant sur le contrat unique (CLS, STSPD, PLH, PDU...) et qui disposent de leur propre système d'évaluation, une remontée de certaines données clé, à l'échelle de ces quartiers peut être réalisée, afin de mesurer ces écarts.

Indicateurs de mesures pressentis (notamment sur le volet urbain - voir protocole NPNRU) :

- ⇒ L'objectif est qu'à l'issue de ce nouveau NPNRU, l'environnement urbain de ces quartiers ait été significativement amélioré (voiries refaites ou redessinées si nécessaire, équipements et espaces publics manquants créés et existants améliorés, domanialité clarifiée) et que des démonstrateurs de développement urbain durable aient été réalisés.
- ⇒ Pour ce qui concerne Wittenheim et Illzach, les indicateurs ne sont pas encore identifiés. Ils le seront sur la base des résultats des études urbaines (réalisées par l'AURM).
- ⇒ Mulhouse ayant actuellement plus de 33 % de logement social, l'objectif dans ces quartiers est globalement le maintien voire la baisse du taux de logement social en parallèle d'une amélioration significative du parc de logements privés (dont la stabilisation des copropriétés en difficultés).
- ⇒ Concernant les réhabilitations envisagées sur le parc de logement social, conformément au plan climat de l'agglomération, elles devront être les plus ambitieuses possibles énergétiquement, c'est-à-dire tenant compte de l'optimum économique et de la caractéristique architecturale de chacun de ces parcs. Elles devront tendre vers le standard

BBC ou BBC par étape quand c'est possible. Par contre, les réhabilitations du parc privé répondront au critère ANAH soit au moins 25 ou 35% d'économie après travaux (même si les réalisations sont en moyenne plus ambitieuses, proches de 50% ces dernières années).

- ⇒ Envisager le 1 pour 1 (1 construction de logement pour 1 démolition de logement social) à l'échelle de l'agglomération et sur tout type de logement.
- ⇒ Utilisation de la méthodologie des éco quartiers pour toutes nouvelles reconstructions.

Au niveau du volet cohésion sociale et emploi, premiers indicateurs qui resteront à affiner :

- ⇒ La stabilisation du revenu médian dans chacun des quartiers
- ⇒ La réduction de moitié de l'écart en matière de taux d'emploi, notamment des jeunes

Enfin, il faut être conscient des phénomènes de tendance au départ du quartier, des populations concernées quand elles vont mieux. Un objectif sur les réductions des écarts portant sur des ménages suivis pendant la durée du contrat de ville, paraît plus adéquat que des objectifs sur les quartiers eux-mêmes qui ne tiennent pas compte de ces phénomènes. Il faudra donc étudier pendant le temps de ce protocole, la mise en place d'un suivi-évaluation au niveau d'une cohorte de personnes (en flux) et sortir ainsi des suivis consistant à observer une image statique des territoires qui ne permettent pas de montrer la réduction des écarts que connaissent ces populations.

PARTIE 3 : Le cadre stratégique

Une première entrée territoriale a été choisie pour réaliser le diagnostic et définir des objectifs opérationnels. En complément de la synthèse des cahiers de quartiers présentée ci-après une version complète des 9 cahiers de quartiers se trouve en annexe.

Toutes les analyses qui ont pu être territorialisées, l'ont été dans les cahiers de quartiers.

En parallèle, un travail d'analyse par thématiques transversales a été conduit et débouche sur des fiches thématiques qui se trouvent à la suite des synthèses des cahiers de quartier.

Enfin, ces travaux (territoriaux et thématiques) ont chacun été complétés par une première programmation (tableaux de programmation opérationnelle 2015-2016). Cette programmation a pour objectif de fixer de manière synthétique les enjeux et les objectifs opérationnels, et d'identifier les premières actions repérées, tant à financer par les crédits spécifiques que par les crédits de droit commun et programmes apparentés. Cette programmation, notamment sur la partie action, a donc vocation à être remise à jour périodiquement.

3.1 Diagnostics et objectifs opérationnels territoriaux : les cahiers de quartier des QPV

Dans ce chapitre, ne seront traités que les quartiers QPV et pas les QPVA.
Les synthèses des cahiers de quartier présentés le sont dans l'ordre suivant :

➡ Le péricentre (intégrant Brustlein)

En quatre synthèses de cahiers de quartier (Mulhouse) :

- Partie Sud-Ouest : Fonderie / Porte du Miroir
- Partie Nord-Ouest : Briand / Franklin
- Partie Nord / Brustlein
- Partie Est : Wolf-Wagner/Vauban-Neppert/Sellier

Fonderie

Briand-Franklin

Brustlein

Wolf Wagner

➔ Drouot-Jonquilles

En deux synthèses de cahiers de quartier :

- Drouot (Mulhouse)
- Jonquilles (Illzach) (à venir)

 **Bourzwiller**

➔ Markstein-La Forêt (Wittenheim)

3.2 Diagnostics et enjeux thématiques

Dans ce chapitre, il s'agit d'avoir une vision transversale de thématiques pouvant concerner potentiellement l'ensemble des QPV, voir les QPVA.

Les fiches présentées le sont dans l'ordre suivant :

➔ Pilier « développement économique et emploi »

Axe 1 – L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi

Axe 1 – Développement économique, emploi et insertion

■ **Éléments de diagnostic**

Le diagnostic général de l'emploi (valable pour les trois communes : Illzach, Mulhouse et Wittenheim) dans les quartiers prioritaires donne d'abord à voir **un fort taux de chômage qui a pour principales conséquences** :

- Un taux de pauvreté monétaire élevé et une forte dépendance des familles aux prestations sociales et ce d'autant plus que les femmes ont un taux d'activité relativement faible, ce qui rend dépendante la famille à l'égard du conjoint actif (le cas échéant).
- Des difficultés d'insertion sur le marché du travail très fortes pour les jeunes, qui posent frontalement la question du lien social et de pratiques marginales : travail au noir, commerce de produits illicites, renoncement qui conduit à un éloignement croissant du marché du travail et des institutions. Les acteurs présents dans les quartiers indiquent un manque de motivation et d'implication dans la durée de plus en plus fréquent.
- Lorsqu'accès au travail il y a, il s'agit souvent de travail précaire et peu rémunérateur. La transformation structurelle de l'économie locale, accentuée par la crise de 2008, accroît ces difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation des situations, ce qui se traduit par une stagnation voire une baisse des revenus des ménages.

Le taux de chômage élevé est corrélé à plusieurs facteurs :

- Le faible niveau de formation et de qualification professionnelle de la population est en décalage croissant avec le niveau d'exigence des entreprises. Une part importante des actifs des quartiers prioritaires appartient à la catégorie « ouvriers » (22,3 % de manœuvres et 17,4 % d'ouvriers). Ils doivent faire face à la raréfaction des postes d'ouvriers non qualifiés de l'industrie, en France comme en Suisse. La situation transfrontalière de l'agglomération mulhousienne représente sans aucun doute une opportunité pour la région mulhousienne. Elle concerne les habitants mobiles, qui maîtrisent la langue allemande et qui sont qualifiés. Les dispositifs locaux et régionaux de formation des jeunes pourraient être davantage mobilisés pour les faire accéder à une qualification leur ouvrant la voie de l'emploi transfrontalier.
- Dans certains quartiers (tout particulièrement Briand Franklin et Vauban Neppert qui jouent un rôle de « porte d'entrée » sur le territoire), la part des primo-arrivants est élevée. Même si les situations sont très différentes selon les origines et les statuts des personnes, un déficit de maîtrise de la langue est souvent constaté, qui peut aller jusqu'à l'analphabétisme et l'illettrisme. Or, au plan professionnel, la lecture et l'écriture sont des compétences de base de plus en plus indispensables. Ces compétences s'avèrent également essentielles à l'exercice de leurs droits et devoirs par les personnes. En outre, le fait de ne pas maîtriser suffisamment la langue française les place en situation de dépendance par rapport à leur communauté linguistique.
- Le fait que les personnes vivent dans un milieu relativement éloigné de l'emploi ne leur permet pas de bénéficier de « l'effet de réseau ». Hors de certains circuits d'information, elles ne savent pas quelles sont les opportunités à saisir. La bonne information ne leur parvient pas au bon moment.

Données clefs

- *37 % des demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires sont qualifiés, contre 53 % dans l'ensemble des DE de Mulhouse*
- *26,8 % des demandeurs d'emploi ont le Bac contre 36,5 % dans l'ensemble des demandeurs d'emploi*
- *5 346 demandeurs d'emploi sont comptabilisés dans les différents quartiers prioritaires de Mulhouse*
- *En ZUS, un demandeur d'emploi sur 3 est bénéficiaire du RSA*
- *A noter que les données ne sont pas disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires d'Illzach et de Wittenheim, compte tenu de la taille de ceux-ci.*
- *Par ailleurs, la Ville de Wittenheim étant en attente de certaines données, le positionnement de la Ville n'apparaît pas dans ce document.*

- Certains codes culturels ne sont pas maîtrisés par une partie de la population, le « savoir être » fait défaut. Une maîtrise insuffisante de la langue française ou des codes culturels rend l'insertion plus difficile et les relations « aux guichets » se tendent.
- Le parcours menant de la préparation à la qualification en passant par la pré-qualification fait l'objet de ruptures. Ce parcours est long, ce qui en décourage plus d'un(e). La motivation des personnes est un facteur clef. De plus, nombreuses sont les personnes qui partent d'un niveau (NVI=22,7 %) beaucoup trop bas pour pouvoir accéder finalement à la qualification. Enfin, elles ne comprennent pas toujours l'importance de se former. Ce qu'elles veulent « c'est travailler, tout de suite », sans comprendre que leur niveau de formation ne leur laisse que peu d'espoir de trouver (durablement) un emploi.
- La faiblesse des revenus qui interdit à certain(e)s de disposer d'un véhicule, voire du permis de conduire, qui peut être une condition pour accéder à l'emploi.
- Les femmes éduquant seules leurs enfants peuvent également rencontrer l'obstacle de la garde des enfants pendant leur temps de travail. Le coût de prise en charge peut rendre peu attractif le retour à l'emploi, a fortiori si celui-ci est peu qualifié et rémunérateur.
- Occupant souvent des « emplois manuels », les salariés peuvent être soumis à des formes accélérées d'usure professionnelle en raison d'une forte pénibilité du travail ou d'accidents du travail qui les rend peu reclassables lorsqu'ils ont un faible niveau de qualification.

Toutes les personnes habitant dans les quartiers prioritaires ne correspondent heureusement pas à ce profil relativement éloigné de l'emploi. Certains jeunes (notamment) peuvent avoir une qualification professionnelle et un niveau d'études **supérieurs au Bac** (5,2 % à Bac+2 et 4,7 % à Bac+3) et ne pas trouver d'emploi ou être reléguées à des emplois très précaires. Il est essentiel que les jeunes diplômés puissent s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Pour autant les **discriminations** de genre, liées au patronyme, « à l'adresse » en particulier peuvent renforcer ces processus et ne pas permettre l'accès à l'emploi, même pour des personnes diplômées. Concernant les jeunes filles, il est constaté généralement un degré de motivation scolaire plus fort que celui des jeunes garçons, plus soumis au poids du groupe. Pour elles, la réussite scolaire est non seulement la condition pour « s'en sortir » mais aussi pour sortir du quartier.

De même, l'**orientation** peut se faire « par défaut », vers des métiers non choisis par les jeunes ou être tournée vers des métiers insuffisamment porteurs. Tous les « talents », toutes les compétences des jeunes et des moins jeunes ne sont ainsi pas valorisées.

De la même manière, certains quartiers comme Briand/Franklin connaissent une **assez forte dynamique de création d'entreprises**, dans le commerce, la restauration et le BTP notamment. Cette dynamique est importante, en terme d'animation de l'espace public, de modèle d'intégration sociale réussie, forme d'ascenseur social et éventuellement en termes d'acculturation au travail pour les jeunes des quartiers. De plus, dans certaines professions, des entrepreneurs d'origine étrangère peuvent embaucher certains de leurs concitoyens qui peuvent ainsi accéder au marché du travail même avec une faible maîtrise de la langue française.

Certains quartiers présentent encore un grand nombre de logements anciens dégradés, ce qui peut placer les habitants en situation de **précarité énergétique**. Cette situation pourrait-elle être renversée, pour devenir un enjeu fort pour les petites entreprises du BTP qui pourraient, notamment dans la rénovation thermique des bâtiments, acquérir de nouvelles compétences, gagner en compétitivité et représenter de **nouvelles sources d'emploi** ?

On notera de ce point de vue que la **connaissance des ressources** des quartiers est très insuffisante, au mieux est-elle statistique. Savoir quelles sont les entreprises dans ou proches des quartiers prioritaires, quels services y sont offerts, quelles sont les activités qui s'y déploient... devrait constituer un préalable.

■ Les enjeux « Développement économique, emploi et insertion »

Au préalable, il convient de rappeler que la conjoncture économique globale, nationale comme locale, pèse sur la situation de l'emploi dans les quartiers. Le développement économique de l'ensemble de l'agglomération est ainsi une condition nécessaire à la baisse du chômage dans les quartiers. Dès lors, l'enjeu du contrat de ville est de faire en sorte que les habitants des quartiers prioritaires soient en capacité de saisir les opportunités d'emploi qui existent à l'échelle du bassin de vie, notamment au travers des grands projets économiques. Cela suppose d'améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion et de formation et de lever les freins à l'emploi, souvent plus importants qu'ailleurs sur le territoire. Il est également essentiel d'inverser la vision sur les quartiers prioritaires, qui peuvent constituer des viviers de talents et de potentiels économiques, et contribuer ainsi au développement du territoire.

Deux grands types d'enjeux sont ressortis des échanges avec les partenaires. D'une part, ceux qui portent sur « l'ingénierie »; d'autre part, sur les actions destinées plus directement aux publics.

○ *L'ingénierie*

- > Les dispositifs existants doivent être optimisés. Pour cela, il faut mettre à plat, cartographier, l'existant (quelle est précisément l'offre de services dans chacun des quartiers ? pour les quartiers de petite taille qu'elle est l'offre à proximité et comment profite-t-elle ou non aux habitants des quartiers prioritaires) afin d'améliorer l'orientation des publics. La lisibilité des dispositifs sera également accrue et l'orientation des publics sera améliorée.
- > Ceci fait, il s'agira de créer davantage de passerelles entre les différentes « solutions » disponibles pour proposer des parcours plus cohérents, globaux et capables de répondre à des « besoins » des habitants très hétérogènes : femmes-familles monoparentales, seniors inemployables dans leur secteur d'activité, jeunes diplômés, jeunes « paumés »...
- > En outre, il convient de pérenniser les dispositifs pour éviter les ruptures et de mobiliser les entreprises du bassin d'emploi, dans une démarche de responsabilité sociale. Cela suppose des démarches actives, qui doivent être mutualisées entre les différents acteurs.
- > Les études de cohortes pourraient être systématisées pour suivre les trajectoires professionnelles et résidentielles des personnes et ainsi mieux évaluer les impacts de la politique de la ville.

○ *Actions et publics*

- > Un accompagnement spécifique doit être proposé aux jeunes diplômés pour qu'ils s'insèrent rapidement. S'ils restent au chômage malgré leurs efforts pour se former, cela sert de contre-modèle pour les jeunes les moins motivés.
- > L'accès à la formation et à au moins un premier niveau de qualification est un objectif central.
- > Compte tenu de la situation économique et des caractéristiques de la population, l'objectif ne peut être de donner un CDI à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les emplois, même précaires, permettent de maintenir un lien avec le monde du travail. Les clauses d'insertion, les chantiers d'insertion, qui apportent une expérience du travail, plus globalement les marchés publics et le développement de l'économie sociale et solidaire constituent des opportunités à saisir. Les efforts pour que les emplois créés en ZFU bénéficient en priorité aux habitants des quartiers prioritaires doivent être poursuivis.
- > Pour les jeunes en voie de marginalisation tout particulièrement, la tentation du repli est forte. Leur motivation est faible, les codes sociaux ne sont pas maîtrisés, les savoir être font défaut. Pour ce public particulièrement éloigné de l'emploi ou de la formation, des activités socialement utiles seraient bienvenues. Il s'agirait par exemple de favoriser le développement de « petites » initiatives, des « petits » projets qui peuvent renforcer les solidarités ou rompre la solitude et l'isolement ou encore de valoriser les compétences, les « talents », les « potentiels » (quel que soit le domaine où ils éclosent) et ne pas s'arrêter toujours au diplôme et à la qualification qui excluent celles et ceux qui ne peuvent y prétendre en l'état. Il faut ouvrir des espaces d'expériences où les

jeunes pourront développer des compétences. Cela suppose d'inverser la démarche et ne plus partir des dispositifs existants mais des aspirations, des « envies » qui peuvent motiver à agir.

- > Davantage tenir compte et tirer profit de la situation transfrontalière du territoire.

De manière générale, les objectifs liés au développement économique et à l'emploi sont les suivants :

- Faire reculer le chômage dans les quartiers prioritaires, avec des moyens spécifiques et de droit commun et au travers du partenariat de tous les services publics,
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- Permettre l'élévation du niveau de qualification en visant en particulier l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification
- S'assurer que les résidents et, en particulier les jeunes, puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense les obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle, en assurant notamment le recrutement de 30 % des emplois d'avenir
- Mobiliser des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires en développant par exemple la formation de proximité vis-à-vis des opportunités d'emploi
- Expérimenter un outil spécifique de lutte contre les discriminations
- S'assurer que les opportunités de qualification et de travail transfrontaliers puissent bénéficier aux résidents des quartiers prioritaires
- Assurer une meilleure lisibilité et une meilleure information de l'ensemble des dispositifs relatifs à l'emploi et à la formation

Ces objectifs sont déclinés selon trois grands axes :

AXE 1 Développement économique, emploi et insertion /// les 3 Objectifs retenus

- Objectif N° 1 => Faire du développement économique un levier pour les quartiers prioritaires
Objectif N° 2 => Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, en améliorant leur efficacité
Objectif N° 3 => Favoriser l'insertion durable dans l'emploi

Axe 1 - Obj 1	<p style="text-align: center;">AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion</p> <p style="text-align: center;">➔ Faire du développement économique un levier pour les quartiers prioritaires ➔</p>
<p>Contexte et impacts attendus</p> <p><i>Les quartiers prioritaires doivent pouvoir s'intégrer dans les stratégies de développement économique du bassin de vie. La création d'activités, le commerce de proximité et l'accès aux emplois salariés offerts doivent être facilités. Une meilleure connaissance réciproque des entreprises et des demandeurs d'emploi des quartiers doit être recherchée.</i></p>	
<p>➔ Intégrer les quartiers prioritaires dans la stratégie de développement économique du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre les entreprises présentes dans le « territoire entrepreneur » (ex-zone franche urbaine) et les quartiers, afin que les opportunités d'emploi proposées leur bénéficient effectivement - Cibler la prospection d'entreprises sur des secteurs adaptés au bassin d'emploi et faire en sorte que les habitants des quartiers puissent saisir les opportunités proposées par de nouvelles implantations. - Intégrer les quartiers prioritaires aux grands projets économiques de l'agglomération (ex : Village numérique sur le quartier Fonderie, Quartier d'affaires Mulhouse TGV, projet DMC) - Mobiliser les entreprises du bâtiment localisées dans les quartiers prioritaires pour en faire des acteurs de la transition énergétique du territoire <p>➔ Soutenir la création/reprise d'entreprise, les porteurs de projets et le commerce de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus visible l'offre d'accompagnement existante (amorçage, accompagnement, financement) et soutenir les projets communs aux acteurs locaux de la création/reprise d'entreprises - Mobiliser l'ensemble des acteurs publics pour soutenir les projets dans leurs premières phases (besoins fonciers, procédures, financement public et privé) et assurer un suivi dans la durée des créateurs soutenus pour les accompagner à tous les stades du développement de leur entreprise - Soutenir le commerce et les marchés de proximité dans certains quartiers (Briand-Franklin, Drouot), pour les rendre plus attractifs et permettre la création d'activité dans les quartiers <p>➔ Développer les liens entre les quartiers prioritaires et les entreprises du territoire pour accroître le nombre d'habitants des quartiers prioritaires embauchés dans les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relancer un réseau local d'entreprises et d'entrepreneurs engagés en direction des quartiers, dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises, pouvant être mobilisé par l'ensemble des partenaires de l'emploi local de manière coordonnée. - Mettre en place des actions ciblées, en petits groupes, pour permettre une meilleure connaissance mutuelle des jeunes demandeurs d'emploi et des entreprises. <p>➔ Mobiliser les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au bénéfice des quartiers prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits courts et l'économie du partage, par exemple au travers de coopératives d'habitants - Orienter les demandeurs d'emplois vers les secteurs porteurs de l'ESS (ex : aide à domicile) - Renforcer le réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire mulhousien 	
<p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : à lister <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <p>➔ Existantes à reconduire :</p> <p>➔ Existantes à faire évoluer :</p> <p>➔ Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés</p>	
<p>Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i></p>	
<p>Liens avec aux autres Axes/Objectifs :</p>	

Axe 1 - Obj 2	<p style="text-align: center;">AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion</p> <p style="text-align: center;">☛ Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, en améliorant leur efficacité ☚</p>
<p>Contexte et résultats attendus</p> <p><i>Constat est fait que les dispositifs sont assez peu lisibles (car chaque opérateur intervient dans un domaine d'expertise) voire manquent de coordination, ce qui ne permet pas d'informer de manière optimale les citoyens et de bien les orienter. Cette « obligation » d'information et d'orientation est essentielle car les habitants peuvent être éloignés des réseaux où circule l'information. Trop souvent, ils ne « savaient pas », et n'ont pu saisir les bonnes opportunités.</i></p>	
<p>→ Renouveler les modalités d'accès à l'information des demandeurs d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer dans la durée la présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires, au sein de lieux partenariaux permettant de mixer les publics - Développer une communication commune à l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour rendre plus accessible l'offre existante sur le droit commun - Mettre en place, par les acteurs du service public de l'emploi, des actions d'information et d'orientation « hors les murs », en s'appuyant sur les acteurs associatifs présents dans les quartiers prioritaires, en particulier pour toucher les jeunes « perdus de vue » ou démotivés - Attirer les 16-21 ans déscolarisés et isolés vers des actions valorisantes et « ludiques » <p>→ Assurer au demandeur d'emploi un parcours d'insertion global et coordonné</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'ensemble des outils existants du droit commun, en particulier les dispositifs de formation, afin d'augmenter la part des habitants des quartiers en bénéficiant - Structurer davantage le réseau des acteurs de l'emploi dans les quartiers pour favoriser la connaissance mutuelle, éviter les doublons et mettre en place des actions communes - Développer les passerelles entre les différents dispositifs d'orientation, d'insertion et d'emploi pour éviter les ruptures de parcours <p>→ Mettre en place un accompagnement renforcé de groupes restreints de demandeurs d'emploi et communiquer sur les réussites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions spécifiques auprès des jeunes et des employeurs pour développer le recours à l'apprentissage et l'alternance dans le cadre des dispositifs existants, en s'appuyant sur les réseaux consulaires - Développer des formations spécifiques pour permettre l'accès à l'emploi transfrontalier - Mettre en relation de manière directe des employeurs ayant des besoins de recrutement et des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un accompagnement global mené dans la durée - Développer des dispositifs alternatifs : parrainage, coaching individualisé et mise en place de « clubs de chercheurs d'emploi » 	
<p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p>	
<p style="text-align: center;"><i>Exemples d'actions proposées</i></p> <p>→ Existantes à reconduire :</p> <p>→ Existantes à faire évoluer :</p> <p>→ Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés</p>	
<p>Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i></p>	
<p>Liens avec aux autres Axes/Objectifs :</p>	

Axe 1 - Obj 3	AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion ➡ Favoriser l'insertion durable dans l'emploi ⬅
Contexte et impacts attendus <i>Les parcours d'insertion se heurtent à des obstacles multiples souvent renforcés dans les quartiers prioritaires. Pour que les personnes soient en capacité de saisir les opportunités existantes, certains freins à l'emploi doivent être levés et les discriminations envers certains publics doivent être combattues. Les dispositifs qui permettent le retour à l'emploi ou le maintien dans l'activité doivent être pérennisés.</i>	
<p>➔ Lever les freins à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dispositifs permettant d'améliorer la mobilité des personnes (obtention du permis de conduire, solutions de déplacement alternatives à la voiture, accès aux transports en commun...) - Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme des adultes, par la mise en place d'ateliers dédiés - Garantir l'accès de tous à des solutions de garde d'enfants <p>➔ Soutenir certains publics pour lutter contre les discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une action spécifique en direction des jeunes diplômés des quartiers prioritaires - Assurer une égalité femmes/hommes dans l'accès à l'emploi <p>➔ Permettre le retour et le maintien dans l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les clauses d'insertion dans les marchés publics au travers du réseau régional de facilitateurs et permettre aux demandeurs d'emploi des quartiers d'en bénéficier de manière prioritaire - Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux chantiers d'insertion, et renforcer les actions de communication à destination des entreprises clientes - Intensifier le recours aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour vérifier l'adéquation compétences/emploi et, le cas échéant, proposer les formations adaptées. - Développer le recours aux contrats aidés au bénéfice des demandeurs d'emploi dans les quartiers - Promouvoir les compétences des demandeurs d'emploi au travers de protocoles de recrutement sans CV, privilégier la méthode de recrutement par simulation 	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : à lister <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
➔ Existantes à reconduire : ➔ Existantes à faire évoluer : ➔ Nouvelles à initier :	
Publics ciblés	
Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i>	
Liens avec aux autres Axes/Objectifs :	

➔ Pilier « cohésion sociale »

Axe 2– Persévérance scolaire et réussite éducative

Axe 2 - Persévérance scolaire et réussite éducative

En France, la majorité des quartiers prioritaires se caractérisent par une fragilité sociale : monoparentalité et isolement parental, bas revenus, précarité des parcours professionnels, etc.

Ce contexte social peut amener des difficultés scolaires plus importantes pour les jeunes, et ce à toutes les étapes de leur parcours scolaire, car l'école n'apparaît plus comme un facteur de réussite sociale. Le dernier rapport de l'ONZUS montre que « les élèves ayant été scolarisés dans un collège situé en Zone Urbaine Sensible sont surreprésentés dans la filière professionnelle au lycée »¹³. En termes de résultats au Bac, toujours selon l'ONZUS, « quel que soit le Bac préparé, les établissements en ZUS ont des résultats inférieurs à ceux de la moyenne nationale »¹⁴.

Grâce notamment à la qualité du partenariat avec l'Education Nationale, l'offre scolaire est remarquable à Mulhouse, preuve d'une préoccupation ancienne pour la question éducative : Mulhouse compte déjà de nombreuses classes passerelle, CHAM, le bilinguisme y est développé dès la maternelle, etc. Ces dispositifs cohabitent avec un réseau d'établissements en ZEP, ECLAIR, PRE... L'offre scolaire est donc très dense et diversifiée à Mulhouse. Illzach peut s'appuyer sur des actions dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité ou encore favorisant le lien enseignants – parents (action Babybouchettes).

Pour autant, à Mulhouse comme sur les communes d'Illzach et de Wittenheim, les différents niveaux d'enseignement ne travaillent pas suffisamment ensemble et ne se connaissent pas assez. Les équipes éducatives et pédagogiques sont stables et dynamiques, et ce malgré le fait que les enseignants nouvellement nommés sont souvent jeunes et moins expérimentés.

La situation mulhousienne sur le plan de la réussite scolaire reste « en creux »²¹ par rapport à la situation nationale. Les particularités sociologiques mulhousiennes expliquent en partie cet état de fait : Mulhouse se caractérise par « une population jeune, peu stable et mobile et se trouvant souvent dans une situation fragile »². Mulhouse se distingue aussi par son rôle de porte d'entrée sur le territoire français pour de nombreux immigrants. Mulhouse, mais aussi dans une moindre mesure Illzach et Wittenheim en raison d'une pression migratoire moindre mais néanmoins existante, cumule ainsi des difficultés qui se reflètent à l'école : problèmes associés de socialisation et de maîtrise du français, mobilité, voire volatilité des élèves, liens familles/école, situation d'isolement et de précarité des parents, problème de maîtrise du français, monoparentalité, etc. Les conséquences de ces difficultés sont multiples. Wittenheim a également été confronté ces derniers temps à des processus de « repli communautaire » qui ont rejailli sur l'école.

Ces difficultés se cristallisent autour de deux phénomènes : l'absentéisme, qui se retrouve à tous les niveaux d'apprentissage et peut mener au décrochage scolaire et l'éloignement « psychologique » des parents d'élèves à l'école comme aux activités péri et extra scolaires (pratiques culturelles,

Données clefs

Une offre de qualité à Mulhouse et à Illzach :

- Stabilité et dynamisme des équipes éducatives et pédagogiques
 - Développement de l'enseignement bilingue
 - ... A Mulhouse plus particulièrement : 9 classes passerelles
 - Nombreux établissements scolaires bénéficiant des dispositifs de l'éducation prioritaire
 - Présence d'une école de la 2^{ème} chance ;
- ... A Illzach plus particulièrement :*

- Une forte demande de périscolaire sur le quartier des Jonquilles

Un réseau d'acteurs dense et foisonnant :

- Un tissu associatif riche, offrant une offre périscolaire diversifiée (offre culturelle, sportive...)

Mais :

- Des résultats scolaires « en creux » par rapport à la situation nationale
- Une mobilité certaine des élèves dans l'élémentaire, couplée à des problèmes de saturation de certaines écoles.

¹³ Source : ONZUS, rapport 2012, les éditions du CIV

¹⁴ Id.

artistiques, sportives, de loisirs). Ce contexte défavorable concerne toute la chaîne éducative, de l'entrée au CP jusqu'au lycée, mais aussi toute la ville, puisque l'aire de recrutement des collèges et lycées transcende les périmètres des quartiers prioritaires.

Certains quartiers de Mulhouse se distinguent par une saturation des écoles. La question de la création et/ou de la réhabilitation des bâtiments se pose donc pour ces secteurs, d'autant plus que la demande de places en périscolaire est forte et que la réforme des rythmes scolaires va sans doute accroître les besoins de salles pour les activités. Cet enjeu de réhabilitation des bâtiments a une acuité particulière au niveau du quartier des Jonquilles à Illzach. Les nombreux établissements scolaires situés à proximité du quartier sont connus pour la qualité des interventions des équipes pédagogiques mais l'environnement de travail, le bâti mérite une intervention spécifique.

■ Enjeux et objectifs

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tous en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés (cf. enjeux signalés ci-dessous).

L'éducation, prise au sens large, de la maternelle au lycée, en passant par le collège, là où se joue l'orientation de l'élève, est donc un enjeu majeur pour le Contrat de Ville. L'importance qu'attache un parent à la réussite de son enfant conduit les acteurs de l'école à s'ouvrir en priorité aux parents ou les faire entrer dans l'école et comprendre ce qui fait la réussite de leur enfant. Le véritable enjeu est bien là et présent dans toutes les dimensions de l'éducation : un enfant qui est suivi par ses parents réussira mieux et s'il a des difficultés c'est encore avec les parents qu'il sera important de composer. C'est cette confiance qu'il s'agit de mettre en place qui saura sans doute aussi ramener les élèves absents dans leur établissement scolaire. 4 enjeux peuvent donc être identifiés :

- **Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des enfants**
 - Créer et développer des filières d'excellence (classes CHAM, enseignement bilingue, section jeunes sapeurs-pompiers, ...) ou, dans le cas d'Illzach, inscrire les établissements scolaires dans une perspective d'excellence (tant au niveau de l'enseignement que de l'environnement)
 - Permettre l'ouverture à la culture, aux sciences, au sport et à la citoyenneté [Illzach]
- **Contribuer à la réussite scolaire**
 - Développer les classes passerelles
 - Faire du savoir parler-lire-écrire une priorité à l'école [Wittenheim, Illzach]
 - Affecter les enseignants volontaires et motivés dans les établissements des quartiers prioritaires
 - Mieux lutter contre le décrochage scolaire [Illzach]
 - Améliorer l'orientation scolaire en développant des dispositifs de découverte des métiers [Illzach]
- **Accompagner les parents et soutenir les élèves en difficulté**
 - Impliquer davantage les parents, en favorisant les temps d'échange dans des lieux spécialement mis à leur disposition dans chaque école [Wittenheim, Illzach]
 - Développer la médiation (adulte-relais) pour assurer le lien école/famille [Wittenheim, Illzach]
 - Développer les dispositifs FLE (français/langues étrangères)
 - Mettre en place des structures adaptées pour des élèves qui ont des besoins particuliers (internat éducatif, ...)
- **Améliorer l'orientation des élèves**
 - Favoriser l'équité scolaire
 - Développer les dispositifs de découverte des métiers et les échanges entre les établissements et le monde professionnel local [Illzach]
 - Promouvoir les filières professionnelles et l'apprentissage [Illzach]

AXE 2 / Persévérance scolaire et réussite éducative : les 3 objectifs retenus (fiches ci-après)

Objectif N° 1 => Contribuer à la réussite scolaire des élèves du premier degré

Objectif N° 2 => Accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté

Objectif N° 3 => Contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être

Données clefs et contexte

- Les indicateurs de réussite scolaire des enfants sont en deçà de la moyenne départementale et nationale. L'écart est de 18,10 % en français et de 20, 55 % en mathématiques pour les CE1 et de 18,20 % en français et de 16,08 % en mathématiques pour le CM2 (données 2011).
- De nombreuses écoles mulhousiennes sont très chargées en effectifs et leur agrandissement/rénovation ou restructuration s'impose. De nouvelles écoles sont à créer, prenant en compte les besoins nouveaux des écoles (espaces parents, périscolaires, salles pour le personnel).
- De nombreux enfants arrivent à l'école maternelle sans aucune socialisation et souvent avec des problèmes de langue (enfants et parents).
- L'absentéisme est le dénominateur commun de tous les niveaux d'apprentissage : de la maternelle au collège. Cet absentéisme peut aller jusqu'au décrochage.
- Les enseignants nouvellement nommés sont souvent les plus jeunes et les moins expérimentés.
- Insuffisance des liens entre les niveaux d'enseignement (relation maternelle élémentaire et élémentaire collège).

→ Buts à atteindre :

- Faire du savoir-lire une priorité de l'école.
- Développer les classes passerelles.
- Poursuivre et rénover les écoles, collèges et lycées en les requalifiant.
- Permettre la liaison entre les établissements scolaires et leur ouverture sur le quartier et la ville et le partenariat avec les institutions et les familles.
- Ouvrir l'école aux parents.
- Travailler dans la durée pour favoriser la persévérance scolaire et éviter ainsi la sortie prématurée du système scolaire.
- Affecter des enseignants chevronnés dans les quartiers prioritaires et mettre en œuvre ainsi des méthodes pédagogiques adaptées.
- Orienter mieux les élèves pour leur permettre de réussir et de trouver leur voie en développant l'accès aux stages par exemple.

→ Impacts attendus :

- Améliorer la maîtrise des acquis de base (savoir lire, écrire et compter)
- Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents
- Améliorer la réussite éducative des élèves

→ Moyens à mettre en œuvre (i.e. actions existante ou nouvelles)**Actions existantes :**

- Poursuivre le développement des Classes passerelles une par an et à chaque rentrée.
- Actions à poursuivre en collaboration Ville et Education nationale : coup de pouce langage, coup de pouce lecture écriture, club lecture.
- Poursuite de la prise en charge par « trait d'union » des enfants nouvellement arrivés sur le territoire et dans la ville.
- Projet linguistique dans les écoles maternelles pour permettre aux enfants allophones de maîtriser rapidement la langue.

Actions nouvelles :

- Création d'un internat éducatif en partenariat Ville /Education Nationale en associant les parents aux actions menées et en collaboration notamment d'un pédopsychiatre ou d'un psychologue.
- Actions d'accompagnement éducatif pendant les périodes charnières maternelle/CP et CM2/6^{ème}.
- Actions en élémentaire à élargir aux collégiens.
- Réflexion partenariale d'ensemble à poursuivre afin de créer un effet levier sur l'absentéisme et mise en place d'action de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.
- Recruter des adultes-relais pour établir la liaison entre les familles, le quartier et les établissements scolaires.

→ Critères d'évaluation (exemple) :**TERRITOIRES CONCERNES**

- Territoires prioritaires : tous
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Publics ciblés Tous les élèves scolarisés dans les établissements recrutant en quartier prioritaire.		
Partenaires : <i>Pilote</i> / <input checked="" type="radio"/> <i>Concerné</i> / <input type="radio"/> <i>Non concerné</i>		
M2a Ville Mulhouse	<input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels <input checked="" type="radio"/> MEF	Education Nationale Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
Calendrier prévisionnel		
Liens avec : <i>Axe 2 objectif Y + Axe X objectif Y + + + + +</i>		

➔ **Accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté** ➔

Données clefs et contexte

- La ville de Mulhouse est caractérisée par une population jeune, peu stable et mobile qui se trouve souvent dans une situation de fragilité.
- La proportion de personnes primo-arrivante est plus importante à Mulhouse que sur le reste du département.
- Les indicateurs de réussite des enfants sont en deçà de la moyenne départementale et nationale.

➔ **Buts à atteindre :**

- Améliorer les résultats scolaires des enfants en fragilité scolaire.
- Prévenir l'échec scolaire dès 2 ans et en école maternelle.
- Restaurer et développer la confiance et l'estime de soi des enfants en fragilité.
- Prendre en charge des enfants ayant des besoins particuliers : nouveaux arrivants, difficultés de comportement d'enfants qui ne permettent plus la vie de classe.
- Réduire l'absentéisme scolaire de la maternelle au collège et lycée.
- Mobiliser les parents d'élèves autour de l'école et du projet scolaire de leur enfant.

➔ **Impacts attendus :**

Faire baisser les situations d'échec et d'absentéisme scolaires

Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics fragiles

Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents

➔ **Moyens à mettre en œuvre :***Actions existantes*

- Classes passerelles.
- Actions périscolaires et péri-familiales destinées aux enfants fragiles : parentalité à travers les jeux, coup de pouce langage, coup de pouce lecture écriture, club lecture.
- Actions pour les autres publics ayant des besoins spécifiques : enfants ayant des difficultés éducatives, et nouveaux arrivants.
- Actions en direction des parents d'élèves : 21 sites de FLE existent, des espaces parents sont créés dans les écoles, des actions pour les parents sont menées à trait d'union.
- La maison des parents est active à Mulhouse et doit poursuivre son action.

Actions à faire évoluer

- Espace parents : à partir de l'expérimentation du Drouot, créer deux autres espaces dans les deux autres ZSP (Pergaud et Brossolette).
- Permanences de médiation dans les écoles à renforcer.
- CLAS : remettre à plat cette action dans le cadre des nouveaux rythmes, création d'une nouvelle action centrée sur le Cm1-Cm2 et 6^e
- Médiation interculturelle à renforcer dans les écoles maternelles pour potentialiser l'action vers les familles
- Les actions menées à l'école doivent se poursuivre au collège ou au lycée et la réflexion partenariale doit permettre de faire levier contre le décrochage scolaire.

Actions nouvelles

- Rencontres avec les familles autour de la réussite de leurs enfants (espace parents).
- Renforcer la contractualisation avec les familles à l'instar de ce qui se fait en réussite éducative.

➔ **Critères d'évaluation (exemple) :****TERRITOIRES CONCERNES**

- Territoires prioritaires : tous
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Publics ciblés Tous les élèves scolarisés, et leurs parents, dans les établissements recrutant en quartier prioritaire.

Partenaires : Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné

M2a	● les centres socio-culturels	Ville d'Illzach pour certaines actions
Ville Mulhouse	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	(à préciser ultérieurement)
Education Nationale	○	○

Calendrier prévisionnel

Continu
Liens avec :

Axe 2 - Obj 3	AXE 2 : Persévérance scolaire et réussite éducative ☛ Contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être Développer l'éducation artistique, culturelle et sportive et l'accès aux loisirs pour tous les enfants☛
---------------	--

Données clefs et contexte

Les enfants des quartiers prioritaires sont souvent plus éloignés de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de la pratique sportive et de loisirs. En temps péri et extra-scolaire, les enfants ont cette possibilité de découvrir de nouvelles actions et de faire des détours pédagogiques leur permettant de prendre confiance en eux.

→ **Buts à atteindre :**

- Sensibiliser les enfants des quartiers prioritaires aux arts et permettre une éducation culturelle.
- Développer les pratiques artistiques et les contacts avec les professionnels de l'art.
- Permettre aux enfants de bénéficier de filières d'excellence comme les classes CHAM.
- Mettre en place des parcours artistiques culturels, sportifs, citoyens et scientifiques sur les territoires.

→ **Impacts attendus :**

Améliorer la prise en compte de tous les temps de l'enfant
 Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents
 Développer des parcours et des réseaux éducatifs

→ **Moyens à mettre en œuvre :**

Actions existantes

- Les projets artistiques dans les écoles et les périscolaires en école élémentaire.
- La formation des enseignants et des animateurs périscolaire autour d'un projet culturel pour permettre une cohérence dans les apprentissages des enfants.
- Mise en place de parcours culturels, de résidences d'artistes.
- Les classes CHAM, danse et théâtre en coordination sur les temps de l'enfant.

Actions à faire évoluer

- Prendre en compte tous les temps de l'enfant, en permettant son épanouissement dans un cadre cohérent qui permette l'individualisation des parcours de l'enfant
- Mise en place de parcours artistiques, culturels, sportifs, citoyens et scientifiques les plus appropriés en liaison avec les familles.
- Développer le lien, l'articulation entre le temps de l'école et le temps péri et extrascolaire.
- Permettre aux enfants de découvrir les actions menées par les associations de quartier ou les centres socio-culturels.

Actions nouvelles

- Mettre en place des projets d'éducation artistique en lien avec le patrimoine dans les quartiers prioritaires
- Installer des résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires
- Créer des projets artistiques parents/enfants

→ **Critères d'évaluation (exemple) :**

TERRITOIRES CONCERNES

- Territoires prioritaires : tous
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Publics ciblés

Tous les élèves scolarisés, et leurs parents, dans les établissements recrutant en quartier prioritaire

Partenaires : *Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné*

M2a	● les centres socio-culturels	Ville d'Illzach pour certaines actions
Ville Mulhouse	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	(à préciser ultérieurement)
Education Nationale	○	○

Calendrier prévisionnel

Axe 3 - Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Contexte

La fin des années 70 et le début des années 80 voient l'émergence d'une nouvelle problématique :

- un taux de chômage endémique ;
- l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ;
- la crise du modèle français d'intégration et la transformation des grands ensembles en habitat de relégation pour les primo-arrivants en France ;
- une ségrégation urbaine liée à la part du coût du logement dans le budget des français ;
- en dépit de la fin du baby-boom, la permanence d'une surreprésentation des jeunes dans les quartiers populaires par rapport aux autres quartiers ;
- ce contexte, a un effet sur les délinquances et leurs évolutions ;
- l'apparition d'une territorialisation d'un type de délinquance, les violences urbaines ;
- dans un contexte de baisse constante de la criminalité, la « véritable explosion des vols et des cambriolages » (Philippe Robert. La sécurité urbaine en question) et la progression des incivilités (nuisances sonores, regroupements sur la voie publique,...) conduisent à l'émergence d'un sentiment fort d'insécurité ;
- dans ce contexte vécu comme une mise à distance sociale, un sentiment de défiance persistant vis-à-vis des institutions s'affirme, notamment chez les jeunes. Ce constat est particulièrement prégnant sur Illzach (y compris sur le territoire inscrit en veille active, à savoir celui du Chêne Hêtre).

C'est dans ce contexte que la politique de sécurité et de prévention mulhousienne s'est construite et développée. Son orientation en direction des ZUS est inscrite dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs. Le développement d'actions volontaristes en est un marqueur dès l'origine et jusqu'aujourd'hui du territoire mulhousien.

A Mulhouse comme ailleurs, il convient toutefois de remarquer que cette politique s'est largement développée en dehors du cadre de la Politique de Ville avec ses propres instances et ses modes de fonctionnement, à l'exception notamment de demandes de co-financement pour des actions ponctuelles de prévention de la délinquance. Dans la mesure où les territoires à enjeux pour la politique de prévention et de sécurité étaient largement les mêmes que ceux de la politique de la Ville, il n'y a pas eu, comme dans d'autres politiques de droit commun, une dissolution progressive des quartiers dits sensibles dans les priorités de cette politique.

Données clefs

- Une forte tradition de partage et de collaboration constructive entre l'Etat et la collectivité locale ;
- Un territoire inscrit dans une stratégie volontariste intégrée : la STSPD de m2A et le plan d'action « Ville de Mulhouse » ;
- Présence de 3 ZSP : Bourtzwiller, les Coteaux et Drouot.
- Une délinquance générale en baisse.

Mais :

- Des violences urbaines récentes, actuellement en baisse, qui ont connu une grande ampleur médiatique
- Des incivilités récurrentes qui obèrent significativement et durablement l'ambiance des quartiers
- Un sentiment de défiance persistant vis-à-vis des institutions.

A noter que Illzach se trouve en zone Gendarmerie et non en zone Police.

La situation apparaît particulièrement tendue en termes de violence sur le quartier en veille active, à savoir le Quartier du Chêne-Hêtre (nombreux incidents le soir du réveillon 2014-2015).

Sur Wittenheim, les situations de violences urbaines sont plus prégnantes sur le secteur de la Forêt que du Markstein. Par rapport à ce dernier ce sont plutôt les relations sociales qui questionnent.

Éléments de diagnostic

Les dispositifs locaux s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013/2017 qui se décline à l'échelon du Haut-Rhin par le Plan triennal 2013/2015 de prévention de la délinquance. Ce plan vise à mobiliser en priorité les moyens mis en place en direction des ZSP et des quartiers de la Politique de la Ville.

Actuellement, la politique de prévention et de sécurité menée sur l'ensemble de l'agglomération mulhousienne s'appuie sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée le 03 octobre 2011 pour une durée de 3 ans. Pour atteindre cet objectif, il a donc été décidé d'articuler les actions de la STSPD autour de 3 axes ou champs d'intervention (la prévention-citoyenneté, la dissuasion et la sanction-réparation). A l'instar du précédent Contrat intercommunal de prévention et de sécurité, les actions prévues par la STSPD de m2A se répartissent en un plan d'actions communautaire s'appliquant uniformément et sans distinction aux 32 communes et des plans d'actions communaux. Au total, 108 actions sont inscrites dans la Stratégie territoriale.

Le plan d'actions « Ville de Mulhouse »

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), la Ville de Mulhouse développe un certain nombre d'actions sur les champs de la prévention-citoyenneté, de la dissuasion et de la sanction-réparation, en lien avec les différents acteurs locaux.

Les zones de sécurité prioritaire

La mise en place récente du dispositif des zones de sécurité prioritaire permet de dresser un état des enjeux de sécurité dans les quartiers d'habitat social. En effet, le dispositif ZSP concerne seulement les quartiers de Bourtzwiller, Coteaux et Drouot, mais les enjeux sont largement communs voire partagés avec les autres quartiers d'habitat social de Mulhouse et plus globalement par beaucoup des quartiers d'habitat social de France. Bien sûr, des spécificités sont identifiées mais elles demeurent marginales.

En revanche, les quartiers dits anciens dégradés de centre-ville (Cité-Briand, Franklin et Vauban-Neppert) connaissent des enjeux différents, en matière de prévention et de sécurité.

Avant d'aller vers les enjeux spécifiques et les propositions, il convient de bien prendre en compte le cadre local de réalisation de la politique de sécurité et de prévention.

La stratégie territoriale de prévention et de sécurité est le document de référence pour les partenaires, tant à l'échelle mulhousienne qu'au niveau de l'agglomération.

Le dispositif ZSP existe et fonctionne efficacement sur les 3 quartiers précités : Drouot ; les Coteaux et Bourtzwiller/Brossolette. Il se décline en deux volets : la sécurité et la tranquillité publique qui relèvent de l'action des forces de police coordonnées au sein de la cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure et la prévention de la délinquance, pilotée par la cellule de coordination opérationnelle du partenariat.

AXE 3 - Prévention de la délinquance et tranquillité publique /// les 3 objectifs retenus (fiches en pages suivantes)

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tous en validant les objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Objectif N° 1 => Lutter contre les incivilités (les petits désordres, les petites incivilités du quotidien qui ne font pas l'objet d'une sanction inscrite au code pénal)

La réponse aux incivilités est au cœur des attentes des habitants envers les institutions en charge de la prévention et de la sécurité. De faible intensité, elles se caractérisent par leur répétition, qui contribue à détériorer l'ambiance dans un immeuble, un quartier et à accroître le sentiment d'insécurité. Illzach souhaite qu'une attention particulière soit apportée au secteur Tulipes-Dahlias (sous-secteur du quartier des Jonquilles) compte tenu de l'environnement urbain et du bâti existant.

Objectif N° 2 => Réduire le sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité se fonde autant sur un vécu mais aussi sur un ressenti, souvent lié à l'impression de l'absence de prise en compte des difficultés réelles d'un secteur, d'un quartier par les Institutions. Le partage de l'information des acteurs de la prévention et de la sécurité et l'association des habitants prennent ici tout leur sens.

Objectif N° 3 => Réduire la délinquance et en particulier les violences urbaines

Les violences urbaines ont pour acteurs principaux de jeunes garçons entre 12 et 25 ans. Prévenir les violences urbaines, c'est travailler avec ces jeunes, tout au long de l'année, pour leur rattachement citoyen et social, afin d'éviter leur participation à des violences urbaines. Wittenheim souhaite mettre l'accent sur l'engagement d'une réflexion en termes de prévention spécialisée sur le territoire prioritaire compte tenu des difficultés relevées. Au niveau d'Illzach, il a été identifié un enjeu de venir en appui du CSC qui intervient déjà fortement sur ces questions, afin de permettre de construire des réponses adaptées aux violences et incivilités à l'œuvre.

Axe 3 - Obj 1

AXE 3 : Prévention de la délinquance et tranquillité publique

➡ **Lutter contre les incivilités** ⬅

Données clés et contexte

L'ensemble de services de terrain, Police Nationale, Police Municipale, Sapeurs-pompiers, service de Proximité de la Ville, etc. s'accordent sur le fait que les incivilités, dont ils sont parfois victimes, sont en augmentation. Ces phénomènes, souvent répétitifs, ne sont que rarement répréhensibles pénalement et contribuent à détériorer l'ambiance dans un quartier.

Buts à atteindre :

Vivre des expériences collectives pour lutter contre le repli sur soi et renforcer le lien social et des échanges de qualité dans les quartiers

Lutter contre le sentiment de défiance vis-à-vis des institutions

Améliorer le rapport public/institutions

Impacts attendus :

Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers,

Recréer un lien de confiance services de proximité/population

Amélioration du dialogue intergénérationnel

Renforcement des liens et de la transversalité entre institutions

Moyens à mettre en œuvre :

Actions de sensibilisation, de coéducation (ex : aide à la parentalité)

Actions de communication : accompagnement, information

Actions de valorisation du mobilier urbain avec les habitants pour qu'il soit approprié

Actions de prévention situationnelle : cambriolages, équipements en vidéo-protection, enlèvement des tags, des voitures incendiées et des épaves

Plans d'actions adaptés aux champs du logement social et des transports publics des voyageurs

Critères d'évaluation (exemple) :

- Organisation d'au moins 2 actions partenariales en direction des jeunes (dont au moins une action en direction d'un public collégien) issus des QPPV, au-delà des actions Police Nationale et Ville
- Organisation d'au moins une action commune Police Nationale/Ville en direction des jeunes

TERRITOIRES CONCERNES

Territoires prioritaires : dont ZSP

Quartiers vécus :

Territoires de veille active :

Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

Raid VTT

Visite du centre de secours principal des sapeurs-pompiers

Visite de SOLEA (transporteur public de la région mulhousienne)

Section de jeunes sapeurs-pompiers

Publics ciblés

Public jeune

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné

m2A Sapeurs-pompiers

Ville Mulhouse Services de proximité

Police SOLEA/SNCF

Nationale Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)

Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)

Calendrier prévisionnel

Continu

Liens avec :

Axe 3 (objectifs 2 et 3)

Données clefs et contexte

Selon un récent sondage (IFOP, septembre 2013) 84 % des Français estiment que la délinquance est en hausse, alors que le nombre de personnes déclarant avoir eux-mêmes été victimes reste stable. Le sentiment d'insécurité est une cause et une conséquence de la dégradation de l'ambiance dans un quartier.

☑ Buts à atteindre :

Mieux associer les habitants aux missions de prévention de la délinquance
 Faire baisser la délinquance
 Accroître la confiance dans les institutions

☑ Impacts attendus :

Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers
 Recréer un lien de confiance services de proximité/population

☑ Moyens à mettre en œuvre :

Mettre en place des personnes-relais pour aller vers les habitants
 Valoriser ce qui se fait

Actions de prévention de la délinquance

Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :

- Actions de proximité en faveur des victimes : DIMAVI, Bureau d'Aide aux victimes
- Actions en direction des auteurs
- Intervenants sociaux GN et PN

Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique :

- Schémas locaux de tranquillité publique : PPSB, STSPD
- Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace publique : la mobilisation des acteurs locaux et des habitants pour la tranquillité publique
 - ↳ Médiation à vocation de tranquillité publique : PM, patrouilles pédestres, Coordination territoriale et en direction des NPE, Médiation municipale, Délégués du Préfet, Délégués Cohésion police/populations, maillage avec commissariat de secteur, agents de prévention de Soléa, contrôles communs dans les transports (Soléa/SNCF/PM/PN), actions Nouvel An
 - ↳ Action de la prévention spécialisée

☑ Critères d'évaluation (exemple) :

- Nombre d'agents publics ayant des fonctions de proximité et travaillant spécifiquement dans les QPPV
- Existence d'un dispositif commun de contrôle entre transporteur public, Police Nationale et Ville

TERRITOIRES CONCERNES

☑ Territoires prioritaires : dont ZSP

☑ Quartiers vécus :

☑ Territoires de veille active :

☑ Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

☑ dispositif Ville de Mulhouse et Police Municipale

☑ mode d'action spécifique : organiser des patrouilles pédestres sur des secteurs évalués comme sensibles

☑ dispositif Ville de Mulhouse de coordination territoriale

☑ dispositif Ville de Mulhouse de médiation municipale

☑ dispositif Ville de Mulhouse de tranquillité publique

☑ dispositif Etat de délégué du Préfet

☑ dispositif d'agents de prévention de SOLEA

☑ dispositif de prévention spécialisée du Conseil Départemental

☑ dispositif Police Nationale de délégué à la cohésion police/population

☑ maillage territorial par des commissariats de secteur

☑ maillage en vidéoprotection des secteurs difficiles, notamment aux arrêts de tramway/bus

☑ dispositif de contrôles communs dans les transports : SOLEA/SNCF/PM/PN

Publics ciblés

Population des quartiers prioritaires de la ville

Partenaires : *Pilote* / *Concerné* / *Non concerné*

<input type="checkbox"/> m2A	<input type="checkbox"/> Sapeurs-pompiers
<input type="checkbox"/> Ville Mulhouse	<input type="checkbox"/> Services de proximité Ville de Mulhouse
<input type="checkbox"/> Police Nationale	<input type="checkbox"/> SOLEA/SNCF
<input type="checkbox"/> Etat	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental
	Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)

Calendrier prévisionnel

Continu

Liens avec :

Axe 3 objectifs 1 et 3

Données clefs et contexte

Si les violences urbaines restent des événements rares, leur impact sur l'ambiance des quartiers est amplifié par leur traitement médiatique (attaque du tram aux Coteaux, émeutes à Bourzwiller...). De plus, ces actes délinquants sont très souvent commis par de jeunes hommes âgés de 12 à 25 ans. La mise en place de zones de sécurité prioritaire à Mulhouse a d'ailleurs été en partie justifiée par « des phénomènes récurrents de violences urbaines ».

☑ Buts à atteindre :

Baisse durable des phénomènes de violences urbaines
 Amélioration des rapports services publics/population
 Mieux toucher le public-cible : jeunes hommes de 12 à 25 ans

☑ Impacts attendus :

Assurer la tranquillité publique
 Obtenir une meilleure ambiance dans les quartiers
 Amélioration de l'image et de l'attractivité des quartiers
 Meilleure perception des institutions dans les quartiers

☑ Moyens à mettre en œuvre :

- Veiller à l'ouverture des services à la population et des lieux institutionnels pendant les vacances scolaires
- Densifier les animations, notamment celles en direction du public-cible
- Actions d'éducation à la citoyenneté en direction du public pré-adolescent (avant 12 ans)
- Développer les actions de soutien à la parentalité
- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance :
 - Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance :
 - ↳ Chantiers éducatifs
 - ↳ éducation à la citoyenneté : raid VTT, visite CSP, Soléa, JSP, aventure citoyenne
 - ↳ respect mutuel dans le sport,
 - ↳ médiation dans le champ scolaire, stages Horizon, LEA, réussite scolaire et suivi de l'absentéisme,
 - ↳ actions de responsabilisation des parents : aide à la parentalité, Maison des parents, stages de sensibilisation aux obligations parentales
 - ↳ amélioration des relations jeunes-police : raid VTT
 - ↳ sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.
 - Actions de prévention de la récidive :
 - ↳ Mise en place du rappel à l'ordre par le Maire et des stages de citoyenneté
 - ↳ partenariat SPIP, PJJ, ML, CT et secteur associatif
 - ↳ alternatives aux poursuites et à l'incarcération : soutien STSPD à l'accueil de TIG, Réparation pénale
 - ↳ préparation et accompagnement des sorties de prison
- Prévention et lutte contre la radicalisation
- Actions de la Maison de la Justice et du Droit
- Prévention et lutte contre les addictions
- Sensibilisation à la sécurité routière et prévention routière
- Actions « Justice » (Lutte contre les trafics)

☑ Critères d'évaluation (exemple) :

- Organisation et soutien de manifestations (dont manifestations associatives) pour le Nouvel An
- Soutien de manifestations associatives durant les vacances scolaires

TERRITOIRES CONCERNES

- ☑ Territoires prioritaires : dont ZSP
- ☑ Quartiers vécus :
- ☑ Territoires de veille active :
- ☑ Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

- aventure citoyenne pour les écoles situées en ZSP
- dispositif Nouvel An
- Raid VTT Police Nationale/Ville de Mulhouse
- Visite du centre de secours principal des sapeurs-pompiers
- Visite de SOLEA (transporteur public de la région mulhousienne)

Publics ciblés

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> m2A | <input type="checkbox"/> Services de proximité |
| <input type="checkbox"/> Ville
Mulhouse | <input type="checkbox"/> Centre Sociaux
<input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Police
Nationale | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | |

Calendrier prévisionnel

Continu

Liens avec :

Axe 3 objectifs 1 et 2

Axe 4 - L'enrichissement culturel

Au niveau de Mulhouse, les faits marquants en termes d'offre culturelle et du besoin (exprimé ou suggéré) des populations des quartiers sont :

■ Le livre et la lecture

Mulhouse dispose d'une **bonne couverture territoriale** sur le plan de la lecture répondant à un enjeu de proximité : réseau de sept bibliothèques et médiathèques, dont quatre (Coteaux, Grand'Rue, Salvator et Drouot) sont implantées sur un territoire prioritaire ou en proximité immédiate. La Filature est située non loin des quartiers Vauban-Neppert, Sellier et Drouot. La bibliothèque Drouot a été inaugurée en septembre 2007 ; celle des Coteaux a ré-ouvert en mars 2013 après des travaux de remise en état.

La **fréquentation des établissements est bonne**, et en rapport avec une politique d'animation dynamique qui draine tout le réseau. Une action importante est menée en direction du milieu carcéral. Un **Contrat Territoire Lecture** quadriennal a été signé entre la Ville et l'Etat (2012-2015). Des actions de développement de la lecture auprès des publics « empêchés » et de manifestations littéraires (cafés littéraires, Tout Mulhouse lit, actions dans les bibliothèques ...) sont menées.

■ Les musées

Six musées sont implantés à Mulhouse, avec des statuts et des modes de gestion différents. Culture Espaces, une société commerciale gère les Cités de l'Automobile et du Train. Les deux musées municipaux (Historique et des Beaux-Arts) sont gérés par une équipe unique.

Celle-ci a confié à Musées Mulhouse Sud Alsace (MMSA) la responsabilité de la politique des publics. Les activités ponctuellement organisées pour les scolaires ou lors des expositions temporaires relèvent plus de la **politique de communication** des établissements que de la médiation culturelle. Les actions en direction des publics de proximité sont inexistantes. MMSA, structure associative fédérant les neuf structures de l'agglomération, ne pratique pas encore des actions de médiation culturelle faute de personnels qualifiés.

■ Le conservatoire

Le Conservatoire compte **1 200 élèves**, originaires de l'ensemble du territoire de m2A. Depuis 2008, il effectue un **important travail d'irrigation des territoires prioritaires** grâce au fonctionnement de huit Classes à Horaires Aménagés Musiques (**CHAM**) dans les écoles La Fontaine (quartier Briand) et Brossolette (Bourtzwiller). Depuis la rentrée 2012, des CHAM sont présentes aux collèges Bourtzwiller et Villon. En collaboration avec le Conservatoire, le lycée Albert Schweitzer propose une **option musique renforcée** de la seconde à la terminale, dans toutes les séries. Le Conservatoire intervient en étroite collaboration avec **l'Education Nationale et le pôle Education** et enfance de la Ville, dans les écoles élémentaires et maternelles de Mulhouse, par le biais de neuf **musiciens intervenant** en milieu scolaire (Dumistes). Leur mission est d'éveiller les enfants à la musique dans l'intégralité de ses expressions (voix, instruments, écoute). Près de **5 000 élèves** profitent de ces

Données clefs

Un territoire mulhousien très bien équipé :

- *Un réseau de bibliothèques*
- *De nombreux musées*
- *La présence de l'art contemporain et des plasticiens via la Kunsthalle*
- *Un site de la Haute Ecole des Arts du Rhin*
- *Des lieux labellisés du spectacle vivant : une Scène nationale (la Filature), un orchestre symphonique (OSM), une Scène pour les Musiques Actuelles (Noumatrouff), un Centre chorégraphique national (Ballet du Rhin), un opéra, le CREA de Kingersheim*
- *De nombreux festivals et manifestations (arts de la rue, Mulhouse oo, festival Météo, Festival scènes de rue, etc...)*

Un réseau d'acteurs culturels foisonnant :

- *Un tissu associatif dense*
- *Une richesse pluri-culturelle*
- *Une frange importante de la population éloignée de la culture (préoccupations vitales)*

Un tissu culturel sur Illzach dont les habitants du quartier des Jonquilles ne profite pas suffisamment.

Des actions engagées visant à permettre un accès de tous à la culture sur Wittenheim à maintenir.

interventions. Le déménagement des activités du Conservatoire dans de nouveaux locaux en centre-ville est prévu d'ici 2015.

■ **L'éducation artistique, l'accès à la culture**

M2A met en œuvre, en **partenariat avec les structures culturelles** de son territoire (Filature, CREA de Kingersheim, MJC de Wittenheim, musées, bibliothèques, Conservatoire, lien avec la MJC d'Illzach à travailler) et la DRAC, un important programme d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et adolescents. Ces actions ont lieu en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Les Ateliers pédagogiques d'arts plastiques, en lien avec la **Kunsthalle** en sont un exemple très intéressant et transposable : un **éveil culturel à travers des projets artistiques et des visites guidées**, pour une appropriation des outils, des techniques et méthodes de travail avec comme objectif un enrichissement des **capacités d'expression et de la sensibilité artistique** des publics).

La Filature développe un programme éducatif pluridisciplinaire : photographie, théâtre, écriture, danse, scène et arts numériques... Il irrigue l'ensemble du tissu scolaire de m2A. Cette structure est investie dans le milieu carcéral local avec la tenue d'ateliers artistiques. La Filature accueille aussi depuis juillet 2013 l'artiste Nicolas Clauss qui mène un travail autour des représentations sociales. Elle développe progressivement des projets plus directement liés aux objectifs de la politique de la ville. Si, en matière d'actions éducatives, la Filature joue un rôle de premier plan, d'autres opérations sont à signaler en matière de **spectacles vivants** :

- Festival jeune public **Momix**, organisé par le CREA de Kingersheim, (médiation artistique notamment à destination des publics scolaires) ;
- **Orchestre symphonique de Mulhouse** avec des concerts délocalisés en divers lieux de la ville, un partenariat avec le lycée professionnel Stoessel, le projet de création d'un chœur d'enfants constitué d'élèves d'écoles primaires et de collégiens ;
- **Actions de création** menées en 2012 par l'équipe du festival Premiers Actes autour de la friche DMC avec un public rencontré lors d'animations de rue.

Une forte montée en puissance de l'action menée par **Cultures du Cœur 68** est observée depuis 2008. Près de 1 500 places ont été utilisées en 2012. En 2014, l'extension de l'activité de **Tôt ou t'Art** à certaines structures haut-rhinoises, dont la Filature, devrait permettre de dégager des complémentarités entre les actions de ces deux associations.

Le tissu associatif mulhousien, en particulier les centres sociaux-culturels, développe peu de projets culturels. Leurs **difficultés de fonctionnement** expliquent ce déficit (taux élevé de rotation des équipes, problèmes de qualification des animateurs,...).

■ **L'accès à la culture et aux activités socio-culturelles**

Se rendre vers les lieux et dans les manifestations culturels peut se révéler une démarche difficile, voire éprouvante, pour les adultes (échos à un échec scolaire, image élitiste des musées...). Les autres difficultés relatives à l'accès à la culture par le public le plus démuné et à la constitution d'une offre adaptée sont principalement les suivantes :

- Les structures se sentent trop isolées et militent pour un développement des partenariats.
- Les actions culturelles s'inscrivent parfois difficilement dans le temps (par exemple la fête des saveurs) ; alors que l'événementiel attire un public massif.
- Les dossiers de subvention sont complexes, sans appui suffisant pour leur remplissage.
- Les structures publiques ressentent une vision lacunaire des besoins et ressentent le besoin d'avoir une meilleure visibilité.
- Concilier les missions premières des structures avec la médiation culturelle (exemple de l'orchestre) est nécessaire mais parfois difficile.
- Concernant plus particulièrement Wittenheim : Favoriser la découverte de la culture par le biais d'actions (animations familiales et animations de rue mises en œuvre par le CSF).

▪ **Le patrimoine bâti et la mémoire collective**

Le bâti des quartiers constitue un patrimoine de premier plan pour certains sites. Il constitue le témoin direct des différentes étapes de la construction de la ville, dont certaines fortement chargées de sens pour les habitants de l'agglomération : Cité-jardins préservées (Drouot, Brunstlein...), ensemble des quartiers en cœur de ville (Vauban, Neppert, Europe), génération des constructions grands ensembles disposant des espaces publics généreux (Les Coteaux...). Malgré une bonne situation géographique et une desserte très correcte, le bâti peut souffrir de désintérêt lié à son ancienneté et à une inadéquation des modes constructifs (qualité énergétique, espaces privatifs extérieurs faibles...). Ce patrimoine remarquable est dévalorisé. Il se dégrade faute d'entretien collectivement assuré. La question des copropriétés dégradées dont celle de la Tour de l'Europe pour la plus emblématique d'entre elles, est de plus en plus prégnante dans les quartiers. Des dispositifs ont été mis en place, parfois de longue date pour améliorer l'habitat et les espaces publics. En outre, la Ville de Mulhouse est récemment engagée dans une CIAP (Convention Ville Art et Histoire) qui intègre les questions de mémoire collective au regard du patrimoine bâti. Le CCPM (Conseil Consultatif Patrimoine Mulhouse) en est une des chevilles ouvrières.

Les espaces publics, en dialogue avec le bâti ne répondent pas toujours aux usages d'aujourd'hui et aux préoccupations des habitants (partage entre les modes doux et autres circulations, lieux de pratiques sociales et culturelles intenses...).

Concernant plus spécifiquement la commune d'Illzach, il est fait état d'un tissu culturel dense (bibliothèques dans différents espaces notamment en lien direct avec les habitants du quartier prioritaires) mais qui ne profite pas totalement aux habitants du quartier prioritaire, en particulier en ce qui concerne l'Espace 110.

Pour ce qui est de la Ville de Wittenheim, les habitants ont accès à une Médiathèque. Les liens créés par le biais des écoles permettent une reconnaissance de la structure. Par ailleurs, la MJC organise, chaque année, le festival « Ramdam » pour promouvoir la lecture jeunesse. Par contre, l'Ecole municipale de musique accueille peu de public émanant du quartier, malgré deux actions menées précédemment dans le cadre du CUCS qui ont permis de la faire découvrir aux enfants.

Les enjeux « Enrichissement Culturel »

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Les principaux enjeux de l'enrichissement culturel et social pour les quartiers prioritaires et leurs populations sont :

L'amélioration de l'accueil

Des travaux de rénovation ou d'extension sont nécessaires sur certaines bibliothèques/médiathèques pour en améliorer l'accueil. Leurs équipements et services numériques sont à renforcer. La question de l'irrigation du quartier Wagner est posée. Néanmoins, les enjeux territoriaux reposent moins sur la qualité des équipements que leur contenu « programmatique » et l'organisation des acteurs de la culture au sens large.

La médiation culturelle

Sur le plan muséal, la question de la médiation en direction des publics les plus éloignés de la culture mérite réponse. Elle s'articule avec les enjeux relatifs à l'histoire et la mémoire des quartiers et des populations (histoire sociale, passé industriel, histoire de l'immigration, patrimoine bâti).

La sensibilisation des structures associatives et des centres socioculturels à la thématique culturelle et l'accompagnement de leurs projets par les services publics sont deux conditions fondamentales pour progresser dans ce domaine.

Le pluriculturalisme et l'accès à la culture

La disponibilité « culturelle » des populations est un vrai enjeu. Pour cela, il y a lieu de s'interroger sur le lien entre la création dans les quartiers et celle mise en avant au niveau des structures. Le lien Culture et Education, ainsi que Culture et Territoire de vie, est essentiel pour relever ce défi de l'imprégnation et l'accès à la culture. Culture et Cultures des quartiers ne doivent pas non plus s'opposer. Il convient davantage de s'appuyer sur la diversité des langues et des cultures de notre « territoire-monde ».

Une filière culturelle fluide

Globalement, les rouages entre les artistes (professionnels et amateurs), les habitants, les socio-professionnels et les organismes publics sont à resserrer ou à faire perdurer (travail mené par le CSC au niveau d'Illzach). Les enjeux d'« Inter », de « co » ou encore de « partenariat » sont largement mis en avant dans la structuration des actions vers les quartiers prioritaires.

Au regard des enjeux, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus. Ils font l'objet de fiches descriptives dans les pages suivantes.

AXE 4 - Enrichissement Culturel /// les 5 objectifs retenus (fiches en pages suivantes)

Objectif N° 1 => Intensifier la présence de l'artiste dans les quartiers

Objectif N° 2 => Amplifier la sensibilité des habitants, dont le jeune public, aux questions culturelles

Objectif N° 3 => Faciliter et développer la médiation culturelle

Objectif N° 4 => Encourager l'expression pluri culturelle des habitants

Objectif N° 5 => Aviver l'appropriation du cadre de vie par les habitants

Axe 4- Obj 1	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➡ Intensifier la présence de l'artiste dans la ville et les quartiers ⬅									
Données clefs et contexte <i>Les artistes, notamment plasticiens, sont très présents dans la ville. Cependant, leur relation aux habitants et au territoire n'est pas assez structurée et cadrée. Or cette présence crée fortement du lien et de la prise de conscience des territoires et des enjeux locaux</i>										
Buts à atteindre → Favoriser, faciliter et coordonner l'immersion des artistes dans les quartiers Impacts attendus → Appropriation du quartier / territoire/lieu ; nouvelles clefs de lecture du cadre de vie → Fierté d'appartenance à un territoire → Initiation à l'art et à la création → Renforcement de la cohésion sociale, du lien entre habitants et autres acteurs Critères d'évaluation → Qualité des relations nouées entre l'artiste et les habitants du quartier → Impact des créations sur la population → Habitants impliqués (directement ou indirectement)										
TERRITOIRES CONCERNES <input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :										
Exemples d'actions proposées → Existantes à reconduire : commande publique (tramway, espace public nouveau bassin...), Street art (droit commun ponctuel) → Existantes à faire évoluer : favoriser les résidences à la Kunsthalle, mise à disposition de locaux pour les artistes (droit commun = DC), projets culturels ponctuels dans les quartiers avec intervention d'artistes impliquant les habitants et structures associatives du quartier, notamment pour Scènes de rue, projets ponctuels d'artistes locaux avec les habitants des quartiers prioritaires (ex. L'Agrandisseur), découverte de la culture musicale avec des professionnels et/ou des passionnés du quartier (ex. Mulhouse World Music), organisation de spectacles impliquant des habitants... (Contrat de Ville = CV) → Nouvelles à initier : résidences de musiciens (OSM, Nouma, Conservatoire, Filature) ; de plasticiens, de comédiens (Scènes de rue, Filature...) et d'auteurs (bibliothèques) = projets de résidences dans les quartiers prioritaires avec des projets déclinés dans ces quartiers (structurant CV)										
Publics ciblés Tous les habitants, les enfants initiant leurs parents										
Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i> (Non encore renseigné) <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="radio"/> M2a</td> <td style="width: 33%;"><input type="radio"/> Pôle emploi</td> <td style="width: 33%;"><input type="radio"/> Education nationale</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> Ville Mulhouse</td> <td><input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse</td> <td><input type="radio"/> XXX</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> Association XXX</td> <td><input type="radio"/> Service public emploi</td> <td></td> </tr> </table>		<input type="radio"/> M2a	<input type="radio"/> Pôle emploi	<input type="radio"/> Education nationale	<input type="radio"/> Ville Mulhouse	<input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse	<input type="radio"/> XXX	<input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> Service public emploi	
<input type="radio"/> M2a	<input type="radio"/> Pôle emploi	<input type="radio"/> Education nationale								
<input type="radio"/> Ville Mulhouse	<input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse	<input type="radio"/> XXX								
<input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> Service public emploi									
Calendrier prévisionnel										
Liens avec : <i>Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y +</i>										

Axe 4 - Obj 2	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➡ Amplifier la sensibilité des habitants, dont le jeune public, aux questions culturelles Ⓞ												
Données clefs et contexte <i>Fréquentation insuffisante des équipements culturels par les publics résidant sur les territoires prioritaires, vitalité des pratiques amateurs sur le territoire mais peu mesurée et analysée, forte diversité culturelle et linguistique</i>													
<p>☑ Buts à atteindre : Faire se concilier / se rencontrer Culture et cultures des quartiers notamment par le partage de références culturelles communes ; diversification, intensification des pratiques culturelles et artistiques des habitants dans une logique de production de qualité et de reconnaissance de ces pratiques (voire des productions qui en résulteraient). Plus prosaïquement viser un renforcement des pratiques culturelles en lien avec l'offre culturelle du territoire.</p> <p>☑ Impacts attendus : renforcement de la cohésion sociale</p> <p>☑ Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordination des actions culturelles et socio-culturelles organisées en temps péri-éducatif, périscolaire et hors temps scolaire • développement, au sein des structures culturelles, d'une offre de médiation adaptée aux publics éloignés • reconnaissance, valorisation et accompagnement des expressions culturelles et artistiques des habitants, et notamment des jeunes <p>☑ Critères d'évaluation : évolution ou non de la fréquentation des structures culturelles (critère de l'adresse), nombre et type de productions culturelles issues d'habitants des quartiers relevant de la politique de la ville</p>													
TERRITOIRES CONCERNES													
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :													
Exemples d'actions proposées													
<p>☑ Existantes à reconduire : Classes à Horaires Aménagés Musique ; ateliers pédagogiques de la Filature ; jeudi du Parc Coteaux ; Méthodes d'apprentissage des langues dans les bibliothèques (Fonds à maintenir) – DC Soutenir les actions déjà initiés y compris par les CSC (Illzach).</p>													
<p>☑ Existantes à faire évoluer : développement des partenariats entre structures culturelles et établissements scolaires (type jumelage ou résidences d'artistes en milieu scolaire) ; renforcement des liens entre ateliers pédagogiques et structures culturelles (ex : activités des Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques et de la Kunsthalle) ; mobilisation accrue des fonds ACMISA (Etat) pour les quartiers prioritaires ; travail sur les langues et cultures d'origine dans le cadre de la Semaine de la Langue Française et du Printemps des Poètes par exemple, renforcement et simplification de l'usage de la carte bibliothèque délivrée aux enfants pour favoriser le rapport au livre au sein de la famille, question d'annexe/s du Conservatoire dans les quartiers. (DC)</p>													
<p>☑ Nouvelles à initier : création de Classes à Horaires Aménagés Théâtre (en écho à l'option théâtre du lycée Montaigne) ; aide des enfants des QPV à venir au Conservatoire et aide à l'acquisition du matériel et des instruments de musique ; organisation de parcours culturels construits avec les personnes en fonction et fondés sur leurs compétences et savoirs (ex. travail sur les cordes) ; organisation de temps forts culturels dans les quartiers prioritaires, appuyer et accompagner la création de production artistique (appui à des jeunes issus des territoires en politique de la ville). (DC + CV) Pour Illzach, un enjeu particulier dans la création de partenariats entre structures culturelles et établissements scolaires et d'une mobilisation renforcée de l'Espace 110 en direction des habitants des territoires prioritaires.</p>													
Publics ciblés Tous publics, trans-générationnel, dans une logique également interculturelle													
<p>Partenaires : ☑ Pilote / ☑ Concerné / ☑ Non concerné (Non encore renseigné)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">○ M2a</td> <td style="width: 33%;">○ Pôle emploi</td> <td style="width: 33%;">○ Education nationale</td> </tr> <tr> <td>○ Ville Mulhouse</td> <td>○ Conservatoire Mulhouse</td> <td>○ Ville d'Illzach pour certaines actions</td> </tr> <tr> <td>○ Association XXX</td> <td>○ Service public emploi</td> <td>(à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>○ Ville de Wittenheim pour certaines</td> </tr> </table>		○ M2a	○ Pôle emploi	○ Education nationale	○ Ville Mulhouse	○ Conservatoire Mulhouse	○ Ville d'Illzach pour certaines actions	○ Association XXX	○ Service public emploi	(à préciser ultérieurement)			○ Ville de Wittenheim pour certaines
○ M2a	○ Pôle emploi	○ Education nationale											
○ Ville Mulhouse	○ Conservatoire Mulhouse	○ Ville d'Illzach pour certaines actions											
○ Association XXX	○ Service public emploi	(à préciser ultérieurement)											
		○ Ville de Wittenheim pour certaines											

actions (à préciser ultérieurement)

Axe 4 - Obj 3	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➡ Faciliter et développer la médiation culturelle ◀									
Données clefs et contexte <i>Une offre culturelle riche (Filature, OSM, Kunsthalle, musées, bibliothèques, festivals...), un tissu associatif dense, l'existence d'actions de médiation culturelle et sociale, une richesse culturelle insuffisamment prise en compte et insuffisamment en interaction (logique interculturelle), une frange importante de la population éloignée de la culture, un sentiment d'isolement des structures d'animation proches des habitants des quartiers</i>										
<p><input type="checkbox"/> Buts à atteindre : décroisement des pratiques artistiques et culturelles ; mobilité des publics dans la ville / dans l'agglomération au niveau de l'offre culturelle ; renforcement des liens entre structures culturelles et structures sociales / socio-culturelles ; conciliation des enjeux de démocratisation et de démocratie culturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Impacts attendus : mise en œuvre d'une offre culturelle plus ouverte et plurielle permettant l'accès à un public diversifié.</p> <p><input type="checkbox"/> Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation de spectacles en lien avec les structures sociales et d'animation socio-culturelle • Création de passerelles entre cultures « populaires » et cultures « institutionnelles » • Accompagnement des actions de médiation culturelle et sociale de Cultures du Coeur 68 et Tôt ou t'Art <p><input type="checkbox"/> Critères d'évaluation : types d'offres proposées, typologie des publics accueillis, suivi dans la durée</p>										
TERRITOIRES CONCERNES										
<p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p> <p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <p><input type="checkbox"/> Existantes à reconduire : Jeudi du Parc (DC)</p> <p><input type="checkbox"/> Existantes à faire évoluer : renforcement des services de médiation culturelle (structures et/ou ville) en amont et en aval des projets avec inscription dans la durée, et développement de leurs actions en direction des publics les plus éloignées, soutien aux actions comme Cultures du Cœur 68 et Tôt ou t'Art; Evènements (type nuit des musées, Scènes de rue) en structurant les retombées à moyen et long terme ; actions et projets de la Filature en direction des quartiers ou établissements en REP. (DC)</p> <p><input type="checkbox"/> Nouvelles à initier : développement de temps forts interculturels dans la programmation des structures culturelles ; création d'espaces intermédiaires de médiation dans les structures culturelles, accueil d'actions d'associations aptes à faire le lien avec des publics « mixtes » / diversifiés socialement, géographiquement ; formation de professionnels relais (enseignants, animateurs socio-culturels, médiateurs culturels...)</p>										
Publics ciblés Tous publics, trans-générationnel, dans une logique inter-culturelle										
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input type="checkbox"/> Concerné / <input type="checkbox"/> Non concerné (Non encore renseigné)										
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;"><input type="radio"/> M2a</td> <td style="width: 33%; border: none;"><input type="radio"/> Pôle emploi</td> <td style="width: 33%; border: none;"><input type="radio"/> Education nationale</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Ville Mulhouse</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Association XXX</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Service public emploi</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> </table>		<input type="radio"/> M2a	<input type="radio"/> Pôle emploi	<input type="radio"/> Education nationale	<input type="radio"/> Ville Mulhouse	<input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse	<input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	<input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> Service public emploi	<input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
<input type="radio"/> M2a	<input type="radio"/> Pôle emploi	<input type="radio"/> Education nationale								
<input type="radio"/> Ville Mulhouse	<input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse	<input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)								
<input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> Service public emploi	<input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)								
Calendrier prévisionnel										

En continu ?

Axe 4 - Obj 4

AXE 4 : L'enrichissement culturel

➔ Encourager l'expression pluri-culturelle des habitants

Données clefs et contexte

150 nationalités sont présentes sur le territoire de Mulhouse. De nombreuses personnes sont issues de cultures différentes qu'il serait souhaitable de mettre en avant dans la mesure où elles représentent une grande vitalité. Des éléments de ces différentes cultures peuvent constituer un socle commun avec la « culture » pour travailler sur un meilleur vivre ensemble.

Buts à atteindre

→ Favoriser, faciliter et coordonner l'expression des cultures « dites d'origine », des plus spontanées aux plus savantes ainsi qu'aux cultures urbaines (rôle d'encadrement de la Ville et des associations)

Impacts attendus

- Renforcement du lien social, du lien entre habitants et autres acteurs
- Fierté d'appartenance à une culture constituant une amélioration de l'estime de soi (et donc du vivre ensemble)
- Partage des apports culturels de chacun pour « faire commun » / « faire société »
- Facilitation de l'appropriation de la culture du territoire d'accueil

Critères d'évaluation

- Co-construction d'événements
- Fréquentation de certains événements culturels

TERRITOIRES CONCERNES

- Territoires prioritaires : Tous
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

→ Existantes à reconduire : actions des associations (berbères, turques, hongroises, maliennes...) dans une logique d'appui et de qualité des réalisations (DC)

→ Existantes à faire évoluer : structurer, aider et accueillir les actions des associations en les articulant à des événements culturels portés par des équipements culturels (DC)

→ Nouvelles à initier : formation à la musique et à la danse des pays d'origine (Musique arabo-andalouse pour le Conservatoire par ex.) dans un objectif d'excellence, mais aussi formation dans un objectif amateur – Noumatrooff par exemple). (DC+CV)

Publics ciblés

Tous les habitants

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné
(Non encore renseigné)

- | | | |
|---------------------------------------|--|--|
| <input type="radio"/> M2a | <input type="radio"/> M2a | <input type="radio"/> M2a |
| <input type="radio"/> Ville Mulhouse | <input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions | <input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions |
| <input type="radio"/> Association XXX | (à préciser ultérieurement) | (à préciser ultérieurement) |
| | <input type="radio"/> Association XXX | <input type="radio"/> Association XXX |

Calendrier prévisionnel

Tout au long de l'année

Liens avec :

Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y + Axe X objectif Y +

Axe 4 - Obj 5	<p style="text-align: center;">AXE 4 : L'enrichissement culturel</p> <p style="text-align: center;">➔ Accompagner l'appropriation du cadre de vie par les habitants ➔</p>													
<p>Données clefs et contexte <i>Mulhouse seule ville d'Alsace labélisée « art et histoire » ; des quartiers prioritaires dans ces écrins patrimoniaux (cœur de ville) ou implantés sur des sites de qualité (Les Coteaux) ; des opérations continues de renouvellement et d'amélioration de ce patrimoine résidentiel ou plus remarquable (DMC, caserne Lefebvre, La fonderie...) ; le cadre de vie comme facteur de cohésion sociale des populations pour de multiples raisons : valeur, ancrage, attachement, mémoire collective, histoire sociale. Ce cadre de vie insuffisamment connu et reconnu par les habitants de ces quartiers et de la ville.</i></p>														
<p>➔ Buts à atteindre : (re)donner une fierté résidentielle aux habitants, permettre l'articulation entre le patrimoine architectural, industriel et les mémoires des habitants (mémoires collectives) et démultiplier la pratique de l'espace public, mise en œuvre du « Droit à la culture ».</p>														
<p>➔ Impacts attendus : Une image améliorée des quartiers et une cohésion interculturelle et inter générationnelle</p>														
<p>➔ Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des démarches volontaristes pour l'amélioration du bâti par les locataires/propriétaires • Pour permettre une connaissance de la dimension patrimoniale, organisation de manifestations collectives dans les quartiers en direction de tous les habitants et notamment ceux de ces quartiers • Facilitation des regroupements sur l'espace public, en intégrant les dimensions interculturelles et intergénérationnelles • « Orchestration » de photos, reportages, films... avec les quartiers pour toile de fond dans une optique de valorisation des mémoires collectives • Agencement de la déambulation (touristes, habitants) au travers des quartiers, pour rendre la promenade urbaine « spontanée » <p>➔ Critères d'évaluation (exemple) : Mobilité et attraction résidentielles,</p>														
<p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : Tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : Ensemble DMC notamment <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p>														
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <p>➔ Existantes à reconduire : Journée du patrimoine (DMC-Coteaux-Cité), (DC) ➔ Existantes à faire évoluer : Visites de quartiers via le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Mulhouse, mise en valeur des espaces publics des quartiers (festival de rue ...) (DC) ➔ Nouvelles à initier : Ateliers visites Patrimoine à l'attention des habitants des quartiers (« apprendre à lire » le cadre bâti remarquable et le paysage, travailler les mémoires collectives), travail sur l'image et la perception des quartiers (bâti et espaces publics) avec et par les habitants (ex. opérations de requalification collective impliquant artistes, professionnels et habitants) – DC+CV</p>														
<p>Publics ciblés Tous publics, trans-générationnel, dans une logique interculturelle</p>														
<p>Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">M2a</td> <td style="width: 33%;">Education nationale</td> <td style="width: 33%;">acteurs socio-culturels</td> </tr> <tr> <td>Ville Mulhouse</td> <td>Université</td> <td>Ville d'Illzach pour certaines actions</td> </tr> <tr> <td>CIAP</td> <td>Conservatoire Mulhouse</td> <td>(à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td>Association CCPM</td> <td></td> <td>Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> </table>			M2a	Education nationale	acteurs socio-culturels	Ville Mulhouse	Université	Ville d'Illzach pour certaines actions	CIAP	Conservatoire Mulhouse	(à préciser ultérieurement)	Association CCPM		Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
M2a	Education nationale	acteurs socio-culturels												
Ville Mulhouse	Université	Ville d'Illzach pour certaines actions												
CIAP	Conservatoire Mulhouse	(à préciser ultérieurement)												
Association CCPM		Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)												
<p>Calendrier prévisionnel Continu</p>														
<p>Liens avec : Axe 1 objectif Y + Axe X objectif Y + + + + +</p>														

Axe 5 – Santé, bien-être et vivre ensemble

Etat des lieux de l'existant

Mulhouse fait partie du réseau français des villes-santé de l'OMS depuis 1991. Dans le cadre de la Politique de la Ville, elle s'est engagée dans une politique territorialisée de santé, en choisissant d'intervenir en soutien aux réseaux santé de quartier, puis en mettant en place un Atelier Santé-Ville dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'investissement de la collectivité a toujours été pensé en soutien aux réseaux d'habitants qui se sont créés dans certains quartiers de Mulhouse. La coordination Santé de la Ville de Mulhouse permet d'impulser, d'organiser et de fédérer toutes les initiatives locales.

Cette démarche trouve sa traduction dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS), signé début 2012 avec l'Agence Régionale de Santé d'Alsace. Ce document reprend et structure les priorités locales dans une contractualisation qui engage les parties prenantes.

Données clefs

- *La santé, une priorité municipale ancienne*
- *Une intervention inscrite dans une logique d'accompagnement et de soutien des initiatives issues des quartiers*
- *Une offre sanitaire et sociale dense.*

Mais :

- *Une situation dégradée sur de nombreux déterminants de santé*
- *La mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure à la moyenne régionale*
- *Les quartiers prioritaires concentrent les populations précaires et fragiles.*

Diagnostic

La zone de proximité de Mulhouse se caractérise par une situation sociale dégradée³⁵ : le taux de chômage et le taux de couverture par les prestations sociales (RSA, CMU-C, AAH) y sont élevés et le revenu moyen plus faible que la moyenne alsacienne. Concernant la population active, elle est dominée par les métiers de l'industrie, à faible qualification, et le taux d'activité féminin est assez faible. Ces indicateurs sont des « déterminants de santé », au même titre que la qualité du logement. Sur ce plan, les quartiers prioritaires de Mulhouse se caractérisent par une proportion plus importante de logements dégradés.

Les déterminants de santé ont un fort impact sur l'état de santé de la population. En effet, des conditions de vie dégradées participent de l'émergence d'affections physiques et psychiques génératrices de souffrances qu'il faut, individuellement et surtout collectivement absolument prévenir. C'est une exigence qui fonde l'approche mulhousienne de la promotion de la santé. En matière de santé, la région mulhousienne se caractérise actuellement par des indicateurs de mortalité prématurée supérieurs à la moyenne régionale. Dans les quartiers prioritaires, les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes en situation de souffrance psychiques sont particulièrement vulnérables. Des freins à l'amélioration du bien-être et de la santé des mulhousiens dans les quartiers prioritaires sont identifiés:

- l'isolement croissant et le repli sur soi,
- les difficultés d'accès à l'offre sanitaire et sociale (proximité, délais d'attente, dépassements d'honoraires),
- les difficultés d'appropriation des enjeux de santé (par manque d'information et ou de compréhension et parce que pour les personnes confrontées à de nombreuses difficultés du quotidien, la prévention en matière de santé n'est pas une priorité),
- l'inaccessibilité de certains biens de première nécessité (en termes financiers et de proximité, en particulier pour les personnes âgées).

³⁵ ORSAL, portrait sanitaire et social de la zone de proximité de Mulhouse, 2013

Mulhouse dispose cependant d'importants atouts pour favoriser le bien-être de sa population : une population jeune, une richesse du tissu associatif et de l'offre sanitaire et sociale, des réseaux santé déployés dans les quartiers prioritaires, des outils et un savoir-faire reconnus dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

Au niveau d'Illzach, un certain nombre d'actions a été initié par le CSC autour des enjeux de santé via la question du bien-être. L'intervention de OPELIA en lien avec le CSC (dans le cadre de groupes de parole notamment) ou en lien avec Réagir, permet de travailler la dimension psychologique.

Au niveau de Wittenheim, le travail engagé dans le cadre du CUCS a permis de souligner les difficultés d'appropriation des enjeux de santé ainsi que les situations d'isolement croissants et de repli. En effet, un diagnostic santé a été réalisé sur Wittenheim par l'IREPS, l'ORSAL et Migration Santé Alsace en lien avec la Ville et le CSF. A l'issue de ce diagnostic, un groupe d'habitants (originaires pour partie du quartier prioritaire) s'est progressivement constitué pour travailler sur les actions à mener.

Enjeux et objectifs

Agir contre les inégalités de santé nécessite une approche transversale, pour intervenir sur les déterminants qui auront une influence sur l'état de santé de la population.

La charte d'Ottawa donne une définition de la santé qui ouvre des perspectives en termes d'enjeux : « la santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un éco-système stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit une justice sociale et à un traitement équitable.

Tels sont les préalables à toute amélioration de la santé. »¹⁶. Cette définition appelle donc une approche transversale de la santé : la promotion de la santé. Il s'agit sur les déterminants de santé en renforçant la participation active des habitants à l'identification des problèmes, ainsi qu'à la recherche de solutions.



Objectif stratégique : Agir sur les facteurs comportementaux, sociaux et environnementaux du bien-être et de la santé, par une meilleure implication des habitants dans les projets qui les concernent.

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim (notamment en raison du travail déjà engagé de diagnostic), tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés :

- 1. Renforcer la participation des habitants pour favoriser le bien-être individuel et collectif et le mieux vivre ensemble.**

¹⁶ La Charte d'Ottawa a été adoptée à l'issue de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, en 1986

Développer la participation des habitants, dans une logique ascendante, par le biais des réseaux santé de quartier notamment. Une plus grande implication des habitants nécessite une reconnaissance par eux-mêmes et par les professionnels de leur capacité à agir, du temps nécessaire à la mobilisation et à la construction collective, et une meilleure valorisation de l'intérêt des expériences de coresponsabilité et de santé communautaire.

2. Prévenir le mal-être et mieux prendre en compte la souffrance psychique dans les quartiers.

Notamment en direction des familles monoparentales, des personnes âgées, des jeunes et des très jeunes, des personnes en situation de souffrance psychique, des personnes précaires. Cet enjeu passe par le renforcement du lien social. L'hygiène et la salubrité du logement sont des problématiques liées.

3. Développer l'accès aux droits et aux soins et l'éducation pour la santé.
Développer et maintenir une offre adaptée en matière de soins et de droits, d'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, d'information et de prévention, dans une logique de proximité et d'accessibilité.

4. Renforcer l'accès aux biens et aux produits de qualité, dans une démarche de proximité, afin de réduire l'exposition aux facteurs pathogènes externes (pesticides, composés organiques volatiles...).
Favoriser une consommation plus favorable à la santé, plus durable, en développant notamment les réseaux de proximité et de solidarité. Les inégalités de santé sont notamment le fruit d'un inégal accès à des produits de qualité.

Ces enjeux seront principalement déclinés opérationnellement dans le Contrat Local de Santé de Mulhouse 2015-2020.

Concernant plus particulièrement **Wittenheim**, les enjeux suivants ont été identifiés suite au diagnostic :

- amélioration de l'information sur l'offre de ressources « santé » et de services par la création d'un répertoire des ressources locales et des permanences d'accès au droit (écrivain public, CIDFF, lieu d'écoute et d'orientation, CARSAT)
- mise en place d'actions de prévention autour de la santé (CARSAT et écoles),
- appropriation du cadre de vie (soutien à la formation de collectifs de locataires, réalisation de moments de convivialité pour améliorer le vivre ensemble, implication dans les changements du cadre de vie.

L'enjeu pour l'avenir est de redynamiser le réseau en mobilisant davantage les habitants et en réalisation des actions plus fréquentes et plus visibles.

Dans le cadre de la réflexion menée sur Wittenheim, la question d'un élargissement du Contrat Local de Santé de Mulhouse aux deux communes de Wittenheim et d'Illzach a été posée. L'ARS devrait solliciter les communes en ce sens.

➔ Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Axe 6 – Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Axe 6 - Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Au niveau de Wittenheim, l'enjeu réside dans le fait d'achever la rénovation urbaine en cours et d'inscrire le quartier prioritaire dans un projet urbain global (à l'échelle de la ville dans son ensemble).

Au niveau d'Illzach, les difficultés résident à la fois dans des équipements (en particulier des établissements scolaires) à valoriser en termes d'accessibilité et de d'environnement mais aussi en termes urbanistiques (liaisons, dessertes, espaces public...) et d'habitat (pour une partie du patrimoine situé sur le quartier prioritaire).

Au niveau de Mulhouse, les quartiers prioritaires peuvent être regroupés en 2 grandes catégories : les anciens quartiers ouvriers périphériques du cœur de ville (Briand, Franklin, Vauban-Neppert, Fonderie) et les quartiers d'habitat social (les Coteaux, Brossolette, Drouot, Wolf-Wagner, Brustlein). Ces derniers comportent eux-mêmes deux grandes typologies : celle des cités jardins de l'entre-deux guerres (Wolf, ancien Drouot) et celle des grands ensembles de l'après-guerre issus de l'industrialisation des process de construction.

Tous ces quartiers présentent des caractéristiques sociales communes (pauvreté, précarité...) mais des « fonctions » résidentielles et des rôles urbains différents. Ces fonctions peuvent être scindées en trois problématiques majeures, qui trouvent une résonance plus ou moins forte selon les quartiers :

- la qualité des équipements et des espaces publics,
- l'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques,
- la qualité de l'habitat, des liens à la ville et des transports, du lien social.
- Ajouter un texte (en cours de rédaction) sur le positionnement particulier des quartiers sur les communes d'Illzach et de Wittenheim.
- La qualité des équipements et des espaces publics

Les espaces publics jouent un rôle très important dans la définition de l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population.

Sur ce sujet, la majorité des quartiers prioritaires disposent d'atouts. Drouot, les Coteaux et Wolf-Wagner bénéficient d'espaces verts importants et de qualité, dont la lisibilité et l'usage restent à renforcer. Drouot, Briand et la Fonderie se situent à proximité de canaux vers lesquels ils ne se tournent cependant pas. Franklin et Fonderie se caractérisent par la présence d'équipements publics structurants.

Données clefs

Les quartiers ont des atouts :

- *Présence d'espaces verts et, pour certains, d'équipements publics structurants*
- *Dynamique commerciale à Briand et Franklin, dynamique économique aux Coteaux et à Fonderie*
- *Bénéfices du PRU pour Bourtzwiller, les Coteaux, Vauban-Neppert, Wagner et Franklin*
- *Le tramway dessert la majorité des quartiers prioritaires*
- *Un tissu associatif dense*

Mais

- *Une appropriation des espaces et équipements publics des quartiers, ou à proximité des quartiers, souvent faible*
- *Des espaces publics parfois exigus*
- *Aspect dégradé, voire déclin du commerce de proximité*
- *La rénovation urbaine n'a pas concerné tous les quartiers et/ou tous leurs îlots*
- *Présence de copropriétés fragiles, et subsistance de poches d'habitat privé dégradé*
- *Une culture vélo encore peu développée*
- *Le morcellement urbain de Mulhouse concerne particulièrement certains quartiers prioritaires, qui souffrent d'effets de coupures urbaines*
- *Une proximité avec le centre-ville et/ou une desserte satisfaisante des quartiers prioritaires d'Illzach et de Wittenheim mais un enclavement psychologique et une image dégradée*
- *Les quartiers prioritaires concentrent les populations précaires et fragiles.*

Les quartiers pâtissent aussi d'inconvénients liés à la qualité des équipements et espaces publics. Ainsi, Briand, Fonderie et Vauban-Neppert souffrent de l'exiguïté de leurs espaces publics, ou de problèmes liés à l'occupation de ces espaces. Drouot (en tout cas sur la place Auger et dans les jardins), Franklin, rencontrent des problèmes d'appropriation des espaces publics par leurs habitants.

De plus, la « barrière psychologique » entre quartiers est parfois importante. Ainsi, les équipements et espaces publics proches de certains quartiers ne sont pas utilisés par les habitants des quartiers limitrophes. Par exemple, la place Franklin est peu investie par les habitants de Briand.

■ **L'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques**

A noter que cette question se pose différemment pour les quartiers hors Mulhouse qui ne disposent pas, compte tenu d'une part de leur localisation (proximité du centre-ville) et/ou de leur taille (petits quartiers), de tels équipements. Quand il existe ils sont relativement restreints et disposent d'une capacité de chalandise relativement faible qui les met souvent en difficulté.

Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent un rôle important dans l'attractivité des quartiers. Ils sont aussi des acteurs incontournables de l'image que renvoie le quartier vers l'extérieur, vers le reste de la ville et de l'agglomération.

Là aussi, les quartiers prioritaires bénéficient d'importants atouts. Briand et Franklin disposent d'une dynamique commerciale, certes d'une typologie différente qu'auparavant, autour du marché et de l'axe Briand/Franklin. Les Coteaux se distinguent des autres quartiers par la présence d'un pôle commercial dynamique, l'espace Kientzler, mais aussi par la présence dans leur environnement immédiat de 2 des plus importantes zones d'activité économique de l'agglomération mulhousienne, le Parc des Collines et le Parc de la Mer Rouge. La situation de Fonderie et de Drouot sont comparables, avec la présence du Village Industriel, de l'Université et de la Clinique Saint-Sauveur pour l'un, et le Village Artisanal pour l'autre.

Cependant, ces points forts ne garantissent plus aujourd'hui la pérennité des équipements commerciaux et le maintien des activités économiques. A Briand et Franklin, la dynamique commerciale existante est sans doute bridée par la faible qualité de l'aspect extérieur de nombreux commerces, et la rareté de l'espace public nécessaire tant au cheminement des chalands, au stationnement des clients qu'au passage des automobilistes.

Le Drouot se trouve lui confronté à une situation de déclin du commerce de proximité, et souffre d'un manque de lien avec le Village Artisanal, pourtant situé en son cœur. Wolf-Wagner n'abrite aucun commerce. A Vauban-Neppert et à Bourtzwiller-Est dans une moindre mesure, il y a peu de commerces comparativement à la taille du quartier. A Vauban-Neppert, de plus, les commerces existant présentent bien souvent un aspect extérieur dégradé et la lisibilité du maillage commercial reste imparfaite pour le visiteur.

■ **La qualité de l'habitat**

Il est évident que la qualité de l'habitat d'un quartier a une forte influence sur la qualité de son cadre de vie. Cette problématique est depuis longtemps prise en compte à Mulhouse, mais l'effort doit être poursuivi.

Grâce au Programme de Rénovation Urbaine, de nombreux quartiers prioritaires mulhousiens ont bénéficié d'importants travaux de réhabilitation et de rénovation. Les Coteaux ont connu un programme de rénovation thermique d'une partie de leur parc social. Bourtzwiller, Wolf-Wagner et Vauban-Neppert font, ou ont fait, l'objet de programmes de démolitions d'ampleur, de restructuration de pans entiers de quartier. De même, les trois quartiers anciens (Briand, Franklin et Vauban-Neppert) ont connu un traitement massif de l'habitat indigne.

Cependant, l'action de rénovation n'a pas pu porter sur tous les quartiers prioritaires, ni sur tous les îlots. Les quartiers périphériques au cœur de ville présentent une forte densité avec des cœurs d'îlots peu verts, une importante minéralité de l'espace public et une réponse imparfaite aux critères de

l'habitat d'aujourd'hui avec des espaces extérieurs (balcons, loggias ...) importants et au calme. Ainsi, Drouot voit son habitat se dégrader, notamment sur le Nouveau Drouot.

De plus, malgré tout le travail qui a déjà été réalisé, certains problèmes demeurent. Les 4 quartiers anciens (Briand, Franklin, Vauban-Neppert et Fonderie) se caractérisent par la présence d'habitat privé dégradé jouant le rôle d'habitat social de fait. Le quartier des Coteaux, abrite de grandes copropriétés en difficulté qui restent fragiles malgré un accompagnement fort au travers du PICO depuis 5 ans. Dans une moindre mesure, le quartier de Bourtzwiller est lui aussi concerné par cette problématique. Le quartier des Coteaux se distingue aussi par une vacance du parc social en hausse.

■ La qualité des liens à la ville et des transports

On entre ici dans des enjeux d'aménagement urbain. La qualité des liens à la ville se lit autant dans l'accessibilité du quartier que dans les connexions du quartier avec son environnement. La desserte en transport en commun joue un rôle important dans ce domaine.

Il n'existe pas à Mulhouse (pas plus d'ailleurs à Illzach et Wittenheim) de quartier prioritaire complètement enclavé ou déconnecté du reste de l'agglomération, si ce n'est Bourtzwiller-est sous l'angle automobile. Au contraire, l'une des spécificités de la ville et d'abriter « la banlieue en son centre », avec les quartiers anciens, quartiers prioritaires qui bordent le centre-ville, mais restent malgré cela à l'écart des axes structurants des transports en commun qui nécessitent des axes larges. Le tramway dessert cependant, ou se trouve à proximité, des quartiers prioritaires périphériques (Drouot, Bourtzwiller, les Coteaux, Wolf-Wagner). Un effort particulier a été fait sur le maillage des pistes cyclables et sur la promotion des modes de déplacements doux (vélo et marche). Cependant, la culture vélo n'est pas encore assez développée chez les habitants de certains quartiers.

L'histoire de Mulhouse, son explosion économique et démographique au milieu du XIX^e siècle, ont été le terreau d'un morcellement urbain relativement fort. De fait, les quartiers prioritaires sont concernés par la problématique des liens à la ville. Wolf-Wagner et Drouot se distinguent par des problèmes posés par les liens entre les 3 entités composant chacun des quartiers. A Vauban-Neppert, Franklin et Wolf-Wagner, il existe un risque de fragmentation urbaine et sociale, un risque de distorsion interne, liés notamment au différentiel d'interventions urbaines entre des secteurs entièrement rénovés et d'autres restés à l'écart. Brustlein, Fonderie, Drouot et Briand sont tous les 4 proches d'opérations urbaines d'envergure. La question de la porosité entre eux et ces opérations peut donc se poser. Wolf-Wagner et Brustlein connaissent des effets de coupure urbaine et sont dans une situation de « quartier-frontière ». Les Coteaux et Brustlein, enfin, s'illustrent par la faiblesse de liens qui les raccordent aux zones d'activité qui les bordent.

■ Comment renforcer le lien social ?

Le concept de lien social recouvre ici les questions de bien-vivre et de bien-être dans les quartiers, et ce pour l'ensemble des strates de la population : jeunes comme personnes âgées, habitants comme personnes de passage, etc.

Là encore, Mulhouse et ses quartiers prioritaires bénéficient d'importants atouts. Ils bénéficient souvent d'un tissu associatif qui permet d'entretenir du lien social. C'est le cas de Bourtzwiller. Par ailleurs, la présence en leur sein d'espaces publics dynamiques favorise un certain lien social, comme par exemple l'avenue Briand et la place du marché, qui sont des lieux très fréquentés.

Cependant, la majorité des quartiers prioritaires présentent aussi des faiblesses sur les questions de mixité et de lien social. Briand et Vauban-Neppert sont des portes d'entrée pour l'immigration, des quartiers-tremplin marqués par une forte mobilité résidentielle. Drouot s'apparente davantage à un quartier « de relégation », c'est-à-dire qu'il accueille des populations précaires qui auraient des difficultés à payer un loyer plus élevé ailleurs. Briand et Franklin connaissent des problèmes liés au manque de stationnement et à l'intensité de la circulation. L'évolution du quartier Wolf-Wagner suscite des interrogations, notamment sur la portée des effets du recentrage des équipements publics structurants le long de la rue d'Agen. Enfin, il convient de noter que l'enclavement n'est pas

uniquement physique. Par exemple, les jeunes du quartier Briand se voient loin du centre-ville alors que, géographiquement, ce n'est pas le cas.

■ Enjeux

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés (cf. enjeux signalés ci-dessous).

○ **La qualité des équipements et des espaces publics**

- Faire en sorte que chaque quartier prioritaire bénéficie d'espaces publics de qualité notamment en renforçant la place offerte aux piétons tant sur les places que dans les rues [Wittenheim, Illzach] ;
- Préserver, développer, mais surtout valoriser et rendre plus visibles les espaces verts existants, et les inscrire dans une trame verte continue [Wittenheim] ;
- Ouvrir la ville sur l'eau dès que cela est possible ;
- Compléter les équipements publics de base quand ils manquent, relier les quartiers aux équipements de loisir structurants [Illzach]. Pour Wittenheim, l'enjeu se situe au niveau d'une offre de périscolaire de meilleure qualité à l'échelle du quartier prioritaire dans un souci d'équité avec le reste du territoire.

○ **L'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques**

- Proposer un maillage lisible et performant des quartiers [Illzach];
- Développer la qualité esthétique des commerces de proximité ;
- Faciliter l'appropriation par les habitants, et l'ensemble des mulhousiens, des activités existantes [Illzach] ;
- Le développement de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers peut être un levier opérationnel efficace.

○ **La qualité de l'habitat**

- Poursuivre l'effort engagé dans la rénovation [Wittenheim] et le déplacer sur d'autres quartiers, comme par exemple le Nouveau Drouot,
- Etre particulièrement vigilant sur la situation des copropriétés en difficulté et proposer des actions de redressement et/ou de remise aux normes [Wittenheim, Illzach],
- Poursuivre le traitement de l'habitat indigne et adapter l'habitat aux critères recherchés aujourd'hui dans la plupart des quartiers anciens,
- Intégrer les habitants aux processus de décision, pour que les projets répondent réellement à leurs aspirations [Illzach],
- Mener un travail sur la place et le rôle du logement social dans une stratégie globale de peuplement à l'échelle de la ville et de l'agglomération [Illzach],
- Prendre en compte les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements, notamment les logements sociaux.

○ **La qualité des liens à la ville et des transports**

- Promouvoir une approche, une analyse urbaine transversale, en intégrant la place des quartiers dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération [Wittenheim] ,
- Veiller à poursuivre le travail sur la promotion des modes doux et développer l'ensemble de la palette multimodale,
- Travailler à l'amélioration de la lisibilité des dessertes en transport en commun, des liens piétons aux arrêts comme au centre-ville, à la résorption des coupures urbaines qui les séparent de leur environnement immédiat (ex : Cité Administrative Coehorn qui entrave une circulation naturelle entre Wolf-Wagner et Vauban-Neppert).

- **Comment renforcer le lien social ?**
- Exploiter les ressources du développement endogène [Illzach],
- S'interroger sur les « vocations », les rôles que l'on veut minorer, développer ou renforcer pour les différents quartiers prioritaires [Illzach],
- Travailler sur la problématique de la mixité sociale, au travers de la mixité fonctionnelle et d'habitat, dans les quartiers Wolf-Wagner, Bourtzwiller, Briand et Drouot sur Mulhouse ainsi que sur le quartier Markstein-La Forêt pour Illzach ;
- Intégrer l'enjeu du lien social dans toutes les réflexions liées aux espaces et équipements publics [Wittenheim].
- Travailler en codécision, en co-construction avec les habitants [Illzach].

Objectif N° 1=> Intervenir plus fortement dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains majeurs

Il s'agit ici de mettre en avant les quartiers où l'urgence d'intervenir est la plus forte. Cet objectif permet aussi de préfigurer le cadre du futur Programme de Renouvellement Urbain, dont le protocole se trouve dans ce document. Cette intervention aura comme objectifs de :

- *Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville,*
- *Redonner des possibilités de mobilité résidentielle*
- *Mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle.*

Objectif N° 2=> Proposer un habitat de qualité, adapté à tous les besoins

La qualité de l'habitat, sa diversité, son adaptation à la demande, sont des clés de l'attractivité d'un quartier. Mulhouse, et notamment ses quartiers prioritaires, se caractérisent par une présence notable d'habitat privé dégradé, de copropriétés fragiles. De même, plus que les villes de sa strate, elle peine à offrir différentes étapes d'un parcours résidentiel de qualité à ses habitants. Enfin, dans des quartiers d'habitat ancien, ou construits avant 1975, la problématique de la précarité énergétique des ménages émerge.

Objectif N° 3=> Améliorer le cadre de vie

Les espaces publics jouent un rôle très important dans l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population. Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent aussi un rôle important dans l'attractivité des quartiers.

Objectif N° 4=> Améliorer la qualité des liens

Que ce soient les liens « physiques » ou bien « sociaux » entre et à l'intérieur des quartiers. Il s'agit aussi de travailler collectivement, avec les habitants, les liens entre les projets urbains, sociaux, les projets de développement économique, de développement durable, etc. pour effacer progressivement le morcellement qui caractérise Mulhouse.

Axe 6 - Obj 1	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Intervenir plus fortement dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains et sociaux majeurs ⬅												
Données clefs et contexte <i>Le contrat unique doit réunir le volet social et le volet urbain de la politique de la ville. Cet objectif permet d'en mettre en place les prémices, en posant les bases géographiques et stratégiques d'un futur programme de renouvellement urbain, dont le protocole détaille figure dans ce document</i>													
→ Buts à atteindre : Préfiguration d'un nouveau PRU mulhousien, à l'échelle des quartiers Drouot/Illzach, quartiers anciens et Coteaux et d'opérations d'intérêt régional sur les quartiers Markstein/Linge à Wittenheim et Bourtzwiller à Mulhouse. Définition du volet urbain pour ces quartiers à une échelle globale et s'inscrivant dans un projet à long terme avec comme objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville, - Redonner des possibilités de mobilité résidentielle - Mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle. → Impacts attendus : Réduire les dysfonctionnements urbains et sociaux majeurs des quartiers visés → Moyens à mettre en œuvre : Adapter la stratégie à la qualité du tissu urbain et à ses potentialités en : <ul style="list-style-type: none"> - visant potentiellement une restructuration globale de certains quartiers issus de la production de masse d'après-guerre (Drouot, Coteaux-Verne, Markstein/Linge...), restructuration portant tant sur l'habitat que les espaces publics ; - ciblant prioritairement l'amélioration et l'enrichissement des espaces publics des quartiers anciens ; - mettant l'habitant au cœur du projet → Critères d'évaluation (exemple) :													
TERRITOIRES CONCERNES													
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : les Coteaux, Drouot/Illzach, quartiers anciens péricentraux, les quartiers Markstein/Linge à Wittenheim et Bourtzwiller à Mulhouse. <input type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A :													
Exemples d'actions proposées													
Publics ciblés Tous les habitants													
Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">m2A</td> <td style="width: 30%;">● Bailleurs sociaux</td> <td style="width: 40%; text-align: right;">○</td> </tr> <tr> <td>Ville Mulhouse</td> <td>Ville d'Illzach pour certaines actions</td> <td style="text-align: right;">○</td> </tr> <tr> <td>Etat (DDT/ANRU)</td> <td>(à préciser ultérieurement)</td> <td style="text-align: right;">○</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> <td style="text-align: right;">○</td> </tr> </table>		m2A	● Bailleurs sociaux	○	Ville Mulhouse	Ville d'Illzach pour certaines actions	○	Etat (DDT/ANRU)	(à préciser ultérieurement)	○		Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	○
m2A	● Bailleurs sociaux	○											
Ville Mulhouse	Ville d'Illzach pour certaines actions	○											
Etat (DDT/ANRU)	(à préciser ultérieurement)	○											
	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	○											
Calendrier prévisionnel Protocole de préfiguration : 2015/2016. Mise en œuvre du projet urbain : 2017.													
Liens avec :													

--

Axe 6 - Obj 2	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Proposer un habitat de qualité, adapté à tous les besoins ◀
---------------	---

Données clefs et contexte

La qualité de l'habitat, sa diversité, son adaptation à la demande, sont des clés de l'attractivité d'un quartier. Mulhouse, et notamment ses quartiers prioritaires, se caractérisent par une présence notable d'habitat privé dégradé, inadapté à la demande des ménages, de copropriétés fragiles et d'îlots d'habitat social en difficulté. De même, plus que les villes de sa strate, elle peine à offrir différentes étapes d'un parcours résidentiel de qualité à ses habitants. Enfin, dans des quartiers d'habitat ancien, ou construits avant 1975, la problématique de la précarité énergétique des ménages émerge.

→ **Buts à atteindre :**
 Diversification du parc d'habitat (typologie, taille, location / accession...) à l'échelle de chacun des quartiers
 Baisse de la précarité énergétique
 Accompagnement des copropriétés en fragilité potentielle
 Amélioration du niveau de confort (tant intérieur, qu'extérieur – balcons, stationnement...) des logements

→ **Impacts attendus :**
 Améliorer la qualité des logements et baisser les charges
 Attirer de nouveaux habitants dans les quartiers
 Maintien – notamment dans les quartiers anciens – des classes moyennes y habitant
 Baisser le nombre de copropriétés fragiles

→ **Moyens à mettre en œuvre :**
 Favoriser la rénovation (et le cas échéant la démolition) de l'habitat (PIG, OPAH, ORI, aide à la rénovation du parc social),
 Augmenter la part dévolue à l'accession et au locatif libre
 Renforcer le caractère verdoyant des cœurs d'îlot (à travers le PLU par exemple)
 Traiter les nuisances sonores des axes de circulation automobile en modérant la vitesse et en isolant le bâti
 Apporter une assistance aux copropriétés en difficulté.

→ **Critères d'évaluation (exemple) :**

TERRITOIRES CONCERNES
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input type="checkbox"/> Quartiers vécus <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A : territoires d'intérêt intercommunal

Exemples d'actions proposées

→ aides à la rénovation (ANAH, PIG ou OPAH)
 → soutien aux copropriétés (PICO, POPAC, observatoires, PIG)

Publics ciblés
Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires

Partenaires : <i>Pilote</i> / ● <i>Concerné</i> / ○ <i>Non concerné</i>		
m2A Ville Mulhouse Etat (DDT/ANRU)	● Bailleurs sociaux ● propriétaires privés ● ARIM, Conseil Départemental, CAF, ADIL. ○	Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)

Calendrier prévisionnel
 Continu

Liens avec :

Axe 6 - Obj 3	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Améliorer le cadre de vie ⬅	
Données clefs et contexte <i>Les espaces publics jouent un rôle très important dans la définition de l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population. Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent aussi un rôle important dans l'attractivité des quartiers.</i>		
→ Buts à atteindre : Améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics Ouvrir la ville sur l'eau dès que cela est possible Rendre plus visible les espaces verts existants Améliorer la liaison entre les quartiers et les équipements structurants Requalifier certains espaces stratégiques pour favoriser le maintien, voire le développement, du commerce et des activités de proximité Favoriser la pérennité et le développement de l'offre commerciale et économique → Impacts attendus : Amélioration de l'image des quartiers, amélioration de leur attractivité générant un effet levier pour l'initiative privée sur le bâti environnant et les commerces. Baisse sensible des différents problèmes liés à la voiture (stationnement, circulation) Meilleure qualité des espaces publics → Moyens à mettre en œuvre : Mise en œuvre du projet urbain : - Développement des espaces dévolus aux modes doux et actifs (cheminements et lieux de rencontre) en améliorant leur qualité via les continuités vertes et de la présence de l'eau - Réalisation d'un maillage d'espaces verts de repos et de jeux à l'échelle des différents quartiers - Création de lieux phares porteurs d'identité et de fierté pour les quartiers à l'image de Safi-Lofink et de son parvis - Affirmation de la visibilité des équipements structurants - Diminution de la place de la voiture dans l'espace public en exploitant des solutions alternatives (îlots inoccupés, silos...) - Appui au maintien et au développement du commerce → Critères d'évaluation (exemple) :		
TERRITOIRES CONCERNES		
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A : territoires d'intérêt intercommunal		
Exemples d'actions proposées		
→ FISAC → Aménagements urbains (plan d'action quartiers de Mulhouse) → GUP		
Publics ciblés Tous		
Partenaires : <i>Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</i>		
m2A	● Bailleurs sociaux	○
Ville Mulhouse	●	○
Etat (DDT/ANRU)	○	○
	○	○
Calendrier prévisionnel Continu		
Liens avec :		

Axe 6 - Obj 4	<p style="text-align: center;">AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle</p> <p style="text-align: center;">➡ Améliorer la qualité des liens ⬅</p>													
<p>Données clefs et contexte</p> <p><i>La qualité des liens à la ville se lit autant dans l'accessibilité du quartier que dans les connexions du quartier avec son environnement. La desserte en transport en commun joue un rôle important dans ce domaine.</i></p> <p><i>Le concept de lien social recouvre quant à lui les questions de bien-vivre et de bien-être dans les quartiers, et ce pour l'ensemble des strates de la population : jeunes comme personnes âgées, habitants comme personnes de passage, etc.</i></p>														
<p>→ Buts à atteindre :</p> <p>Exploiter les ressources du développement endogène</p> <p>Meilleure connexion du quartier au réseau TC et gestion des déplacements en mode doux en maillant le territoire en axes piétons et cycles</p> <p>→ Impacts attendus :</p> <p>Améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la sécurité des cheminements (vers les arrêts TC)</p> <p>Amélioration du lien social</p> <p>Prise en compte systématique du lien social dans les réflexions liées aux espaces et équipements publics</p> <p>Développer une culture « vélo » dans la ville et ses quartiers</p> <p>Avoir une ville moins morcelée</p> <p>→ Moyens à mettre en œuvre :</p> <p>Traitement des cheminements (notamment vers les arrêts TC) – renforcement de la lisibilité des arrêts TC</p> <p>Maillage des liaisons douces à l'échelle des quartiers et des liens avec le centre-ville</p> <p>Reconquérir les espaces publics (en particulier ceux générant une coupure) pour les modes doux et réduire de la place de l'automobile</p> <p>→ Critères d'évaluation (exemple) :</p>														
<p>TERRITOIRES CONCERNES</p> <p><input type="checkbox"/> Territoires prioritaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Quartiers vécus :</p> <p><input type="checkbox"/> Territoires de veille active :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p>														
<p>Exemples d'actions proposées</p> <p>→ mise aux normes des arrêts de transports en commun</p> <p>→ PDU (actions sur les axes et sur les extensions)</p> <p>→ schémas pistes cyclables</p>														
<p>Publics ciblés</p> <p>Tous</p>														
<p>Partenaires : Pilote / ● Concerné / ○ Non concerné</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">m2A</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">● Bailleurs sociaux</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td>Ville Mulhouse</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td>Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td>Etat (DDT/ANRU)</td> <td style="text-align: center;">○</td> <td>Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">○</td> <td></td> </tr> </table>			m2A	● Bailleurs sociaux		Ville Mulhouse	●	Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	Etat (DDT/ANRU)	○	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)		○	
m2A	● Bailleurs sociaux													
Ville Mulhouse	●	Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)												
Etat (DDT/ANRU)	○	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)												
	○													
<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>Continu</p>														
<p>Liens avec :</p>														

➤ Enjeux transversaux : jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, prévention des discriminations

Au-delà de ces piliers thématiques, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise que le contrat de ville vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales »¹⁷.

A ce titre, il s'agit de « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée »¹⁰. Dans cette perspective, le CGET a produit différents cadres de référence.

L'un des enjeux communs à ces cadres, et en particulier à ceux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, au-delà de la volonté de rétablir l'égalité et de faire respecter le droit, se situe dans la méthode. Il y est préconisé de recourir à une **approche intégrée** considérée comme une réponse aux limites des actions menées précédemment.

La notion d'approche intégrée trouve son origine dans une réflexion engagée au niveau international dans le champ du droit des femmes.

La notion d'approche intégrée, plus exactement de « mainstreaming gender », est apparue en 1995 lors d'une conférence de l'Organisation des Nations Unies à Pékin, au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes.

« L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. »¹⁸

Elle a été inscrite par le Conseil de l'Europe dans le cadre des politiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a été utilisée en France à partir de 1997 et d'une directive portant sur le champ du handicap.

L'approche intégrée s'apparente à une **approche de droit commun**. Pour autant, et afin de résoudre les inégalités relevées, cette approche nécessite, parallèlement, la **mise en œuvre de mesures spécifiques** en faveur des publics vulnérables ou considérés comme tels (femmes, immigrés ...) sur une période déterminée en vue de réduire les écarts les plus importants. Elles s'inscrivent dans une logique de rattrapage.

L'approche proposée consiste, en fait, à travailler sur l'analyse des processus et des effets et non sur l'intentionnalité de l'acte discriminatoire et/ou des inégalités de genre.

Il s'agit d'une part d'identifier ce qui dans les procédures, les process est porteur de discriminations, en particulier systémiques, ou encore d'inégalités liées au genre, et d'autre part de s'assurer que les politiques publiques mises en place, les actions ne créent pas de discriminations ou d'inégalités. Par exemple, il s'agit d'identifier ce qui dans les procédures peut ouvrir la voie aux discriminations ou aux inégalités.

¹⁷ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, article 1-I.

¹⁸ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/EG_S_MS_98_2_rev_fr.pdf.

De manière pragmatique, dans le cadre du contrat de ville, il est apparu que la mise en œuvre de cette **approche intégrée de l'égalité nécessitait de passer par une étape préalable.**

En effet, localement des actions sont déjà menées (notamment au niveau de Mulhouse), des difficultés existent mais la démarche menée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville n'a pas permis de les faire apparaître de manière pertinente.

Il paraît nécessaire de passer par une identification d'éléments de diagnostic permettant d'objectiver les situations, de partir de l'existant (actions déjà menées) ainsi que par un travail de sensibilisation-formation des acteurs. Il est proposé de s'inscrire dans une démarche collective.

Il s'agira donc :

- d'identifier les ressources disponibles entendues comme les acteurs en présence, spécifiquement dédiée au sujet ou intervenant plus ponctuellement, tant au niveau de l'Etat, que des collectivités, de la société civile ou du monde universitaire et de celui de la recherche. Ce travail d'identification permettra également de répondre à l'enjeu d'identification de « référents » mis en avant dans les cadres de référence ;
- d'identifier les actions déjà menées visant la prévention des discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes. A la fois celles qui ont « réussi » et celles qui ont rencontré des difficultés, afin d'identifier collectivement les freins et obstacles. Une telle analyse peut s'avérer particulièrement utile à l'action dans la mesure où elle permet d'identifier collectivement les difficultés ;
- d'objectiver les difficultés : réaliser un diagnostic permettant de disposer d'une analyse partagée des « objets de travail », des thèmes à travailler. Le diagnostic peut s'appuyer sur des données statistiques chiffrées quand elles existent, c'est notamment le cas pour la dimension du « genre ». Il peut également s'appuyer sur un travail de prise en compte de la parole des acteurs, habitants, publics potentiellement concernés.
- *on peut citer le rapport réalisé par l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM), « Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes », peut constituer un premier support de réflexion intéressant d'autant qu'il permet de croiser deux des enjeux transversaux. Le travail mené a porté sur des jeunes des différents quartiers de Mulhouse dans lesquels la structure intervient, à savoir ceux de Bourtzwiller, Briand-Franklin, les Coteaux, Drouot et Wagner. Par ailleurs un travail du même type a été mené sur les territoires ruraux (Orbey) et semi-urbain (Rixheim)¹⁹.*
- de former, qualifier les acteurs : dans un premier temps dans une logique de sensibilisation à ces enjeux puis dans une logique de formation-action. La logique de sensibilisation repose sur la nécessité de disposer d'éléments de cadrage sur les définitions, le cadre juridique (ce qui dit, prescrit la loi, les processus à l'œuvre, les outils existants. La logique de formation-action (ou de recherche-action) s'inscrit dans une démarche pro-active d'une part d'identification des risques discriminatoires et d'autre part d'élaboration de réponses adaptées (évolution des processus, vigilance sur tel ou tel point, mise en œuvre d'actions...). Elle relève d'une logique collective, inter-acteurs impliqués sur un même territoire ou concernés professionnellement sur le sujet) et s'inscrit dans la durée. Il peut s'agir d'un cycle

¹⁹ Cf. http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/tissage-projet_apsm_20140207.pdf , page 8

de formation de plusieurs journées ou d'une démarche de recherche-action plus longue inscrivant les personnes dans une logique de co-construction²⁰.

²⁰ On peut se référer dans ce cadre au travail engagé conjointement par le Furet et l'ORIV en direction de professionnel(le)s de la petite enfance : http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/guide_furet_oriv_petite_enfance_discriminations.pdf

Dans le même temps , et sans attendre ce travail qui va s'inscrire sur le long terme, et afin de répondre aux attentes des habitants (ressenti important des inégalités et des discriminations), et de la circulaire du 15 octobre dernier relative aux modalités d'élaboration des contrats rappelle que « trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la prévention de toutes les discriminations », il est proposé **d'interroger les actions proposées au titre de la programmation annuelle et/ou relevant du droit commun afin de vérifier qu'elles répondent à cet enjeu d'égalité.**

Par ailleurs, **des actions spécifiques visant la lutte contre les discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes pourront également d'ores et déjà être initiées**, notamment en direction des jeunes (dans le domaine du sport, de l'accès aux stages, de l'apprentissage, dans une perspective de mixité, de respect dans les démarches garçons-filles...).

Une attention particulière sera apportée dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement des conseils citoyens (mise en œuvre effectif du principe de parité femmes-hommes dans le collège habitants, prise en compte équilibré de la parole, adaptation des modes de fonctionnement permettant d'éviter les processus discriminatoires...).

Le travail collectif permettra la mise en place d'une grille d'analyse des actions, des politiques menées.

Il permettra également l'identification d'indicateurs d'évaluation de manière opérationnelle.

L'objectif in fine, qui pourrait donner lieu à la rédaction d'une annexe au contrat de ville, serait de se doter d'une stratégie globale d'actions.

3.3 Synthèse des enjeux et objectifs stratégiques

La nouvelle génération de contrats de ville permet à l'agglomération de réaffirmer sa volonté de lutte contre les inégalités territoriales les plus graves, avec des intentions déjà en partie identifiées dans ses documents généraux. Elle va lui permettre également d'inscrire ce nouveau contrat dans un objectif de politique spécifique de réduction de ces inégalités.

Mais les quartiers concernés présentent également des potentialités pour les communes concernées et/ou pour l'agglomération qui peuvent être mis en valeur, dans l'intérêt de tous. Les solutions qui peuvent y être développées pourront en plus être innovantes, expérimentales et représentatives de nouvelles formes de réponses aux enjeux actuels, que l'agglomération dans son ensemble est également en train de connaître.

Les quartiers retenus par l'Etat sur la base du critère de pauvreté ainsi que ceux repérés par l'agglomération, sont des territoires qui, aujourd'hui, présentent des écarts forts par rapport à l'ensemble de l'agglomération, sur les principaux indicateurs qui caractérisent la pauvreté : niveau médian de revenu bien sûr mais aussi niveau de formation, de taux d'emploi, caractéristiques sociodémographiques de la population (âges, CSP, typologie de famille, étrangers...), typologie et état du parc de logements (taux de logements sociaux, présence de copropriétés dégradées...).

L'enjeu est donc bien, grâce à un projet global intégré qui articule de manière optimum les différentes interventions et piliers, dont celui du volet urbain, de réduire ces écarts et d'améliorer le reste à vivre des populations.

Nous proposons donc de retenir deux critères : taux d'emploi et niveau médian de revenu qui peuvent directement être impactés par un projet urbain tel que défini.

Indicateurs de mesures pressentis :

- L'évolution du revenu médian dans chacun des quartiers
- La réduction de l'écart en matière de taux d'emploi, notamment des jeunes

Compte-tenu de la situation de départ et des tendances lourdes à l'œuvre sur les quartiers, la mesure de la réduction des écarts portant sur des ménages suivis pendant la durée du contrat de ville, paraît plus adéquat que des objectifs sur les quartiers eux-mêmes. Il faudra donc réfléchir dès la 1^{ère} année du contrat, à la mise en place d'un suivi-évaluation au niveau d'une cohorte de personnes (en flux) et sortir ainsi des suivis consistant à observer une image statique des territoires.

Au-delà de cet enjeu majeur de réduction des écarts, des enjeux plus thématiques, répondant aux principaux éléments de diagnostic mis en évidence, peuvent être avancés.

Synthèse des diagnostics thématiques :

- *L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi y est plus difficile qu'ailleurs.* Un fort taux de chômage y est observé, corrélé avec un faible niveau de formation et de qualification professionnelle. Malgré un dynamisme important en matière de création d'entreprises et d'activité, ces dernières doivent être régulées, professionnalisées, accompagnées.
- *La persévérance scolaire et la réussite éducative :* Le contexte social de ces quartiers amène des difficultés scolaires plus importantes pour les jeunes et ce, à toutes les étapes de leurs parcours scolaire, malgré une préoccupation ancienne sur cette problématique et de nombreuses actions.
- *La prévention de la délinquance et la tranquillité publique :* malgré une délinquance en baisse globalement sur m2A (et notamment sur Mulhouse), des incivilités sont récurrentes dans ces quartiers, créant un sentiment fort d'insécurité. Ponctuellement certaines violences urbaines ont connu une grande ampleur médiatique mettant à mal l'important travail partenarial accompli. Un sentiment de défiance persiste vis-à-vis des institutions compliquant les relations au quotidien.
- *L'enrichissement culturel et social :* même si une offre culturelle est très importante dans l'agglomération, l'accès de publics en difficulté est parfois compliquée. Face au problème, les structures se sentent isolées, démunies.
- *La santé, le bien-être et le vivre ensemble :* les caractéristiques sociales ont un fort impact sur l'état de santé des populations de ces quartiers. Les conditions de vie dégradées participent de l'émergence d'affections physiques et psychiques génératrices de souffrance. La mortalité prématurée est supérieure à la moyenne, les personnes en situation de souffrances psychiques y sont nombreuses et des freins à l'amélioration du bien-être sont identifiés (isolement, difficultés d'accès aux soins, accessibilité à une bonne alimentation...).
- *La qualité du cadre de vie et l'absence de fluidité résidentielle :* les parcs de logements sont souvent dégradés, ils sont majoritairement énergivores. On note la présence de copropriétés en souffrance. L'environnement urbain est souvent perfectible, avec des circulations et des espaces publics à retravailler pour mettre en valeur ces espaces, des équipements ponctuellement à rénover ou à créer, des services (commerces, transports) à améliorer ou compléter. Les possibilités de mobilité résidentielle des habitants sont bloquées.

Pour répondre à ce diagnostic, les enjeux sont :

- *Le développement économique et l'emploi* : le territoire a la chance de disposer d'un tissu d'entreprises (industrielles, artisanales et de services) diversifié et dynamique. La proximité des entreprises et des acteurs publics et une culture entrepreneuriale réelle sur le territoire peuvent constituer des leviers pour le développement des quartiers. L'objectif est donc de déployer une stratégie qui intègre les différents territoires de l'agglomération et qui optimise les dispositifs existants, en mettant au cœur du processus l'individu, son projet de parcours individualisé et une chaîne optimisée depuis le projet, pourvoyeur d'emplois jusqu'à l'intégration de l'individu à cet emploi. L'enjeu est de permettre aux habitants des quartiers d'être en capacité de saisir les opportunités offertes sur le bassin de vie, en levant les freins à l'emploi. La mise en place de formations innovantes, adaptées aux besoins du bassin d'emploi, peut contribuer à cet objectif.
- *L'éducation, la petite enfance et le périscolaire* : elles viseront à contribuer à l'épanouissement, au bien-être des enfants et à leur réussite éducative. Il s'agira aussi de poursuivre l'accompagnement des parents et de soutenir plus particulièrement les élèves en difficulté et enfin d'améliorer l'orientation des élèves
- *La prévention et tranquillité publique par la lutte contre les incivilités*, la réduction du sentiment d'insécurité et l'amélioration de la prévention des violences urbaines.
- *La culture par l'intensification de la présence de l'artiste dans les quartiers*, la sensibilisation et l'élargissement des pratiques sociales et culturelles des habitants, la facilitation de la structuration et mise en cohérence de l'offre et l'appropriation du cadre de vie par les habitants.
- *La santé en favorisant le bien-être individuel et collectif* en renforçant la participation des habitants, en prévenant le mal-être et prenant mieux en compte la souffrance psychique, en développant l'accès aux dispositifs sanitaires et sociaux et en rendant accessibles les biens de première nécessité de qualité (dont l'alimentation).
- *L'habitat, l'urbanisme, les équipements publics et commerciaux, les transports* : il s'agit d'intervenir au travers de programmes intégrés dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains majeurs pour reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville, redonner des possibilités de mobilité résidentielle, mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle. Mais il s'agit aussi de proposer autant que faire se peut, partout, un habitat de qualité adapté à tous les besoins, d'améliorer le cadre de vie et d'améliorer la qualité des liens physique et sociaux.

PARTIE 4 : Engagements des partenaires

4.1 Mulhouse Alsace Agglomération

Par délibération n° 304C en date du 30 mars 2015 et comme prévu par la loi, m2A, compétente en matière de politique de la ville, a réalisé le diagnostic des territoires, la définition des orientations, l'animation et de la coordination de l'élaboration du contrat de ville et dans le cadre défini par ce dernier. Elle assurera également la coordination de sa mise en œuvre ainsi que des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Elle s'engage en outre :

à renforcer la solidarité intercommunale autour des enjeux du contrat de ville. Elle veillera ainsi notamment à la prise en compte des problématiques des quartiers dans ses documents de planification et d'orientation générale : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat, Stratégie Alsace Eco 2020 ...

à mettre en place une équipe projet référente et à développer un observatoire des quartiers prioritaires intégrant les quartiers retenus par l'Etat et ceux identifiés d'intérêt communautaire (QPVA).

Concernant ses politiques de droit commun :

elle présentera chaque année au Conseil d'Agglomération un bilan des actions menées sur son droit commun et sur les crédits spécifiques affectés au Contrat de Ville, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires,

elle veillera à ce que la mobilisation de son droit commun puisse constituer un des axes du dispositif d'évaluation à construire dans l'année à venir.

L'agglomération mobilisera en outre, pour le plan d'action prévu au Contrat, ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (83 795 € en 2015).

Elle veillera enfin à la prise en compte des problématiques des quartiers dans ses documents de planification et d'orientation générale : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat, Stratégie Alsace Eco 2020 ...

4.2 Mulhouse

Par délibération n° 353 en date du 16 mars 2015 et comme prévu par la loi sur les territoires des communes disposant de quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Ville de Mulhouse s'engage dans le cadre de ses compétences, à réaliser la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les 3 secteurs retenus : Péricentre, Coteaux et Drouot.

Le contrat fournit un cadre directeur. Sa mise en œuvre concrète sera assurée au travers de conventions pluriannuelles chaque fois que possible pour les actions structurantes et une animation

territorialisée de proximité tout au long du contrat, conduite notamment avec les Conseils Citoyens dont la mise en place a été rendue obligatoire par la loi dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Elle s'engage à mettre en place une équipe projet dédiée, en charge de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur son territoire en charge à la fois des dimensions sociales, économiques et renouvellement urbain du contrat.

Elle établira annuellement un rapport présenté au Conseil Municipal sur les actions menées au bénéfice des quartiers prioritaires, sur les crédits spécifiques mobilisés à cet effet dans le Contrat de Ville mais aussi sur ses crédits de droit commun.

Une attention particulière sera apportée à l'identification des actions menées sur son droit commun en direction de la Jeunesse, (Education, Sports, Loisirs, Culture, Insertion ...) qui constitue une priorité du Contrat.

La Ville mobilisera pour le plan d'action prévu au Contrat ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (550.000 € en fonctionnement pour le soutien aux actions et 250.000 € en investissement pour les études du NPRU sont inscrits au BP 2015).

4.3 Illzach

La Ville d'Illzach est inscrite dans les dispositifs de la politique de la Ville depuis 1991 au titre de différents quartiers implantés sur son territoire.

Par délibération n° 13 du 24 mars 2015 elle s'engage à mettre en œuvre, dans la limite de ses compétences et de ses moyens financiers, les actions opérationnelles du contrat de ville 2015 – 2020.

La Ville poursuivra le travail partenarial engagé avec les porteurs de projets, tout en privilégiant, avec un fort enjeu de cohésion sociale, une animation de proximité qui sera notamment conduite avec le conseil citoyen, acteur à part entière de la réussite des actions qui seront déclinées.

L'accent sera particulièrement mis sur la question scolaire, dont il s'agira de se servir comme levier de l'action sur le secteur des Jonquilles en inscrivant les établissements existants dans une logique d'excellence.

Quartier historique en matière de politique de la ville, le Chêne-Hêtre inscrit en qualité de quartier de veille active, fera l'objet d'un suivi attentif et régulier par la Ville.

Cette dernière mobilisera pour le plan d'actions prévu au Contrat ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (214 050 € en fonctionnement pour le soutien aux actions sont inscrits au BP 2015).

4.4 Wittenheim

Par délibération du 30 mars 2015, la Ville de Wittenheim a approuvé le projet de Contrat de Ville à l'unanimité, et notamment le projet de Cahier de Quartier du quartier Markstein-Forêt à Wittenheim, ainsi que le protocole de préfiguration du nouveau programme de rénovation urbaine.

Le représentant de la collectivité est ainsi autorisé à procéder à la signature dudit contrat et à engager les démarches et mobiliser les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Le contrat unique comprenant un volet urbain, la Ville de Wittenheim a souhaité y intégrer l'achèvement du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier du Markstein, tout en envisageant une cohérence urbaine d'ensemble sur le Quartier Politique de la Ville. La Ville a ainsi candidaté à un PRU d'Intérêt Régional pour achever la requalification de ce quartier.

Par ailleurs, la Ville souhaite travailler à la dimension de proximité et à la participation des habitants aux actions, avec la création et la mise en place d'un conseil citoyen.

Enfin, la Ville attache une importance toute particulière à la dimension intercommunale de ce contrat, et y voit l'occasion de réaffirmer les partenariats entre les collectivités et le développement d'actions transversales, notamment en matière d'insertion, d'emploi et de développement économique.

4.5 L'Etat

L'Etat s'engage aux côtés des collectivités locales signataires du contrat de ville, à mobiliser l'ensemble de ses dispositifs et moyens de droit commun.

Leur déclinaison sera définie, préalablement à la signature du contrat de ville prévue avant le 30 juin 2015, dans le cadre des maquettes de programmation opérationnelle et précisée en fonction de chaque objectif opérationnel et en fonction des compétences des différents services de l'Etat.

Les moyens mobilisés pourront prendre la forme, selon le cas, d'enveloppes financières, de moyens humains (notamment dans le cadre des REP +), d'objectifs spécifiques dans le cadre de dispositifs généraux (dispositifs en matière d'emploi par exemple).

En complément de ces moyens de droit commun, l'Etat s'engage en outre à mobiliser des crédits spécifiques dont le montant fera l'objet d'une notification annuelle. Pour l'année 2015, le montant de cette enveloppe s'élève à 1 445 000 €. Leur répartition sera également définie dans le cadre de la maquette de programmation opérationnelle.

4.6 La Caisse des Dépôts et Consignation

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de m2A.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organiserait autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégierait :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement :

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

4.7 La Région Alsace

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, a, pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014. Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région poursuit la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention de droit commun dans les domaines économique, emploi-formation, aménagement et culturel pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020. Les modalités d'intervention et d'engagement financiers sont conditionnées par la

délibération de la Commission Permanente de la Région Alsace qui s'est réunie le 18 mai 2015.
(Se référer annexe n° 1 – Région Alsace – page n° 153)

4.8 Le Département

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin est un acteur historique de la politique de la ville depuis sa mise en place.

Chef de file de l'Action Sociale et exerçant une compétence importante dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'insertion et de l'éducation, le Département accorde une importance particulière à la Politique de la Ville qui constitue un trait d'union entre plusieurs politiques départementales.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, sur l'organisation de ses services et son dispositif d'aide aux communes. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 7 territoires de vie pour rapprocher l'utilisateur et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chaque territoire dispose d'une antenne départementale réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, ou équipes de gestion des collèges.

Souhaitant continuer à contribuer à la cohésion sociale dans le Haut-Rhin et porteur du bien-vivre ensemble, le Département envisage de poursuivre la mobilisation de ses fonds en lien avec ses compétences.

Il poursuivra en tout état de cause son engagement auprès des habitants de par l'action quotidienne de ses professionnels, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Partenaire privilégié de la ville de Mulhouse et de son agglomération en faveur des quartiers prioritaires, il apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville nouvelle génération (2015-2020) de l'agglomération mulhousienne.

L'intervention du Conseil Départemental s'exercera dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les modalités d'intervention et d'engagement financiers seront définies par une délibération en séance plénière du Conseil Départemental qui se réunira le 26 juin 2015.

Les montants figurant dans les tableaux annexés sont des montants indicatifs, calculés en fonction des dispositifs départementaux en vigueur au moment de la signature de la présente convention. L'octroi définitif des aides prévues par ces tableaux nécessite une délibération, selon le cas, de la commission permanente ou de l'Assemblée départementale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée départementale ses demandes d'aide. A défaut, l'aide prévue sera automatiquement caduque.

Les montants tant individuels que totaux figurant dans les tableaux annexés pourront ne pas être atteints, soit en raison d'une évolution du dispositif concerné, soit en raison d'une modification du projet déposé, sans que le demandeur ne puisse se prévaloir d'un droit à voir le différentiel reporté sur un autre projet.

(Se référer annexe n° 2 – Conseil Départemental – page n° 162)

4.9 L'AREAL

En tant qu'acteurs de premier plan du développement urbain et social des quartiers, les bailleurs sociaux, présents dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne, ont naturellement vocation à prendre activement part à la réalisation du contrat de ville de m2A.

Les bailleurs sociaux disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. De plus, les bailleurs sociaux jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

L'enjeu de la tranquillité résidentielle, pour les habitants comme pour les employés des bailleurs sociaux, est essentiel afin de proposer une qualité de service satisfaisante.

Enfin que dans le cadre du NPNRU, les bailleurs sociaux vont mobiliser des moyens financiers exceptionnels dans le cadre d'opérations d'amélioration et de diversification de l'habitat, pour une plus grande attractivité résidentielle.

L'Areal, association régionale regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux alsaciens, représentera ces derniers au sein des instances de gouvernance du Contrat de ville.

L'Areal s'engage également à démarrer et animer un cadre de travail avec les bailleurs sociaux, afin de permettre une analyse fine du parc social, à en partager les résultats et à construire une stratégie de peuplement en collaboration avec m2A.

Fait à Mulhouse le

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Le Directeur Général
Nicolas GRIVEL

Ville de Mulhouse

Le Maire
Jean ROTTNER

Le Préfet du Haut-Rhin

Pascal LELARGE

ANAH

Le Délégué local pour le Haut-Rhin
Olivier TARAUD

**Communauté d'Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération**

Le Président
Jean-Marie BOCKEL

Conseil Régional d'Alsace

Le Président
Philippe RICHERT

Conseil Départemental du Haut-Rhin

Le Président
Eric STRAUMANN

CAF du Haut-Rhin

Le Directeur Général
Jean-Jacques PION

Caisse des Dépôts et Consignations

Le Directeur Régional
Gil VAUQUELIN

Association Foncière Logement

Le Président
Bruno LUCAS

Société d'Équipement de la Région Mulhousienne

Le Directeur Général
Stephan MUZIKA

OPH Mulhouse Habitat

Le Directeur Général
Eric PETER

ADOMA

Le Directeur d'Etablissement Nord-Est
Gilles FURNO

ALEOS

Le Président
Gérard UNFER

Batigère Nord Est

Le Directeur Général
Michel SEYERS

Groupe DOMIAL

Le Directeur Général
Marc SCHAEFFER

Foncière d'Habitat & Humanisme d'Alsace

La Présidente
Noëlle INGRASSIA

ICF Nord - Est

Le Directeur Général ou le Président,
Christine RICHARD ou Jacques GOOLEN

Immobilière 3F Alsace

Le Directeur Général
Carlos SAHUN

LogiEst

Le Directeur Général
Yann CHEVALIER

Néolia

Le Directeur Général
Jacques FERRAND

Nouveau Logis de l'Est

Le Directeur Général
Jean-François CAMPION

SOMCO

Le Directeur Général
André GIRONA

Bouygues Immobilier

La Directrice d'Agence Alsace Franche Comté
Florence HAUVETTE-SCHAETZLE

ANNEXES

Tableaux données clefs des QPV

Données sociales et socio-économiques

Quartiers	habitants	Part des étrangers	Part des logements sociaux	Part des ménages présents depuis moins de 5 ans		
Briand	5 713	30%	8%	49%		
Franklin	2 779	33%	6%	45%		
Vauban-Neppert	8 633	27,5%	16%	45%		
Fonderie	2 532	20%	40%	54%		
Drouot	3 355	20%	84%	29%		
Wolf Wagner	1 585	25%	98%	28%		
Brustlein	2 061	15%	51%	34%		
Bourzwiller	7 320	25%	41%	29%		
Coteaux	9 323	25,5%	66%	34%		
Markstein-Forêt	Pas de données disponibles pour le moment					
Jonquilles (Illzach)	Pas de données disponibles pour le moment					
Quartiers	Revenus médians 2009*	Nb de chômeurs (09/2013)	Part des sans diplômes	Part des Bac+2	Allocataires totalement dépendants CAF	Etablissements pour 100 habitants
Briand	8 623€	1343	42%	5,5%	30%	6,8
Franklin	8 623€		45%	8%	28%	5,2
Fonderie	12 541€	475	50%	15%	17%	5,5
Vauban-Neppert	8 646€	1128	44%	8%	24%	8,3
Wolf- Wagner	8 646€		62%	3%	17%	1,6
Coteaux	8 464€	1058	45%	5%	24%	9
Bourzwiller	10 254€	854	52%	7%	20%	3,7
Drouot	8 018€	488	50%	5%	26%	4,2
Brustlein	9 958€	nc	50%	10%	19%	4,3
Markstein-Forêt	Pas de données disponibles pour le moment					
Jonquilles (Illzach)	Pas de données disponibles pour le moment					

*Les revenus médians par unité de consommation sont exprimés à l'échelle des Zus, sauf pour Brustlein (échelle IRIS). Les disparités des quartiers regroupés au sein d'une même Zus sont donc gommées.

Résorber les logements dégradés	Quartiers anciens (Vauban, Briand, Franklin, Fonderie) + Wolf et copropriétés des Coteaux et de Bourzwiller
Accompagnement spécifique des primo-arrivants	Briand, Franklin, Vauban-Neppert en priorité, Fonderie
Renouvellement urbain	Drouot, Wolf

Annexe n° 1 - Région Alsace

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville (2015-2020)

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, a pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014.

Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les « quartiers politique de la ville » pourront être transmis à la demande du porteur du contrat de ville.

1. CRÉATION D'ACTIVITÉ ET INSERTION

En France, en 2013, la part des d'entreprises créées dans l'année sur l'ensemble des entreprises existantes est de 14,2 % contre 14,6 % en Alsace (9ème rang des régions métropolitaines).

Avec 13 441 entreprises créées en 2013 en Alsace (+ 4,4 % par rapport à 2012) et une hausse de ce nombre au premier semestre 2014 (+ 2,4 % entre le second trimestre 2014 et le 2nd trimestre 2013), la dynamique entrepreneuriale joue un rôle important dans le développement économique régional sous réserve que les entreprises créées parviennent à passer le cap des premières années. Le rôle des 64 Opérateurs de Création Reprise d'Entreprise (OCRE) est fondamental dans la pérennité de ces créations mais également dans la reprise d'entreprises.

Depuis 2008, la Région Alsace assure le pilotage du réseau OCRE, organise les comités de pilotage auxquels participent également la M2A, la CCI, la CMA, la CDC, la DIRECCTE et l'Eurométropole Strasbourg.

Les interventions de la Région en faveur de la création d'entreprises, qui représentent un budget d'intervention de près de 2,7 M€, prennent différentes formes :

- Les aides directes à la création/reprise d'entreprises (notamment artisanales), à la création sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP), et enfin aux porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire.
- La contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux (fonds de prêts d'honneur des PFIL, différents fonds de garantie en partenariat avec Alsace Active, BPIfrance, SIAGI, fonds d'avance remboursable ADIE, outils de capital investissement).
- Le soutien au fonctionnement de 25 partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises : 7 PFIL, 8 pépinières sur les 14 que le territoire compte, 6 couveuses / Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), un incubateur régional, et des partenariats avec Alsace Active, l'ADIE, l'URSCOP, et la Chambre de Métiers.
- La formation à l'entrepreneuriat : à travers le PASS CREALACE mis en place en faveur des projets entrepreneuriaux portés par des jeunes, et le cofinancement de formations dans le cadre des créations d'activités artisanales.
- L'animation du réseau OCRE à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional « jentreprends.alsace », et le financement d'actions de formation pour les agents des opérateurs.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres :

Thématique	Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Création d'activité	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire, à travers le partenariat mis en place avec l'ADIE	- Primes régionales sous forme de subvention plafonnées à 2 000 €/dossier, au bénéfice de projets en amorçage dont le plan de financement justifie un besoin de financement complémentaire à celui pourvu par le montant du micro crédit professionnel octroyé via l'ADIE - Fonds d'avances remboursables au bénéfice des microprojets en phase de développement	Accompagner ces profils éloignés de l'emploi dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des femmes et/ou des demandeurs d'emploi, à travers le partenariat mis en place avec Alsace Active	Fonds de garantie pour la création de TPE	Accompagner ces profils dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	PASS CREALSACE	Accompagner les jeunes dans un parcours comprenant la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et le suivi individualisé d'un projet de création d'activité (NB : Parmi les 87 jeunes entrés dans ce parcours, 33 ont été « captés » sur Mulhouse	Sensibiliser les jeunes (tout niveau, tout statut) à l'entrepreneuriat, puis identifier et accompagner les projets à potentiel
	Accompagner la création et la transmission d'activités sous forme coopérative (SCOP principalement)	Soutien aux associés fondateurs dans le cadre de projets de créations/reprises de SCOP (dispositif bourse d'urgence), dans la limite de 2 000 €/associé	Favoriser la création et la poursuite d'activités ancrées durablement sur le territoire et sous forme coopérative

Création d'activité	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des 7 PFIL alsaciennes	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Dispositif d'aides aux couveuses et Cooperatives d'Activité et d'Emploi (CAE)	Accompagnement de projets de création d'entreprises à travers le réseau des couveuses et CAE (ANTIGONE, COOPENATES, ARTENREEL, COOBATIR et HOPLA)	Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat social sur le territoire
	Soutien au réseau des pépinières	Accompagnement de projets de création de pépinières	Soutenir les projets de pépinières d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds régionaux de garantie	- Convention SIAGI (<i>voir fiche annexe</i>) - Convention BPIfrance	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Programme GRACE et GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises (création d'emploi, investissements matériels, conseil individualisé)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Par ailleurs, la Région mène une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci est structurée autour de 4 axes :

- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- Encourager et promouvoir la vie associative,
- Stimuler le développement territorial par l'ESS.

Les dispositifs relevant de la politique ESS peuvent être mobilisés en faveur de l'insertion dans le cadre de la contribution de la Région au contrat de ville :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Economie Sociale et Solidaire	Favoriser le développement des structures associatives	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'Aide Régionale aux Emplois Associatifs (AREA) - Fonds d'amorçage associatif (partenariat Alsace Active) 	Accompagner les structures associatives dans leur développement
	Accompagner et soutenir les projets de développement des structures de l'ESS (entreprises adaptées, entreprises d'insertion, SCOP, associations)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour le conseil à des projets de développement collectifs (partenariat Alsace Active) - Accompagner les projets de création ou de développement de 30 structures « collectives » (association, SCOP, EI, EA, ESAT) et des partenariats entreprises-associations (partenariat Alsace Active) - Dispositif d'accompagnement aux projets des investissements des entreprises adaptées et ESAT - Eligibilité des entreprises d'insertion aux crédits alloués au dispositif GRADIENT, dans les conditions de ce dernier - Eligibilité des projets de développement des SCOP, EA/ESAT, entreprises d'insertion au fonds de garantie Alsace Active (voir tableau relatif à la création d'activité) 	Favoriser la croissance et la consolidation des structures de l'ESS
	Stimuler les dynamiques d'économie sociale et solidaires dans les quartiers Contrat de Ville	30 000 € spécifiques fléchés au niveau régional pour des interventions hors des dispositifs précités	

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit dans un champ de compétences décentralisées depuis 1983, renforcées en 1993 et élargies avec les lois du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du 18 janvier 2005 dite « de programmation pour la cohésion sociale », et du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue, son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi.

Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel, il répond aux questions relatives au « comment, et avec quels moyens » la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle :

- des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),
- des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles,
- et des analyses territoriales et sectorielles réalisées par les Responsables Territoriaux de l'Offre de Formation.

Pour ce faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- **une réponse structurelle** : la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels, ils regroupent diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). La construction de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'œuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur les six bassins d'emploi dont celui de Mulhouse. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- **une réponse conjoncturelle** : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Avec un budget de 31 177 642 €, la Région a accompagné en 2014, 12 571 bénéficiaires dont 3 519 sur le territoire de l'agence de Mulhouse, soit 28 %, de l'ensemble des bénéficiaires de l'ensemble de la Région.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la formation professionnelle et dans la limite de son budget annuel. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au contrat de Ville en mobilisant ses programmes et dispositifs de formation dont :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Formation	ACCOMPAGNEMENT		
	Soutien aux Missions locales et réseau d'accompagnement des jeunes (Sémaphore, Réagir et Espace et Développement)		Accompagner des jeunes issus du bassin d'emploi de la M2A
	STRUCTUREL		
	Programme Régional de Formation	9 172 246 € au bénéfice de 3 519 stagiaires du Sud Alsace sur 12 571 stagiaires (au 19 janvier 2015), soit 28% du total des places de formation financées par la Région	Amener les actifs à améliorer sans cesse leur niveau de compétence et leur donner la chance de se former pour exercer ensuite un véritable métier
	CONJONCTUREL		
	Perdus de Vue	39 374€ pour accompagner 60 jeunes	Mobilisation des jeunes décrocheurs vers une démarche professionnelle jusqu'à l'acquisition de leur autonomie
Ecole de la 2ème chance	205 000€ au bénéfice de 80 jeunes de 16 à 25 ans	Accompagner à l'emploi et à la formation des jeunes sortis du système scolaire sans solution	

	Intégration de demandeurs d'emploi seniors en entreprise	41 000 € pour la formation de 15 demandeurs d'emploi	Accompagner des demandeurs d'emploi seniors âgés de plus de 45 ans au retour à l'emploi
--	--	--	---

3. AMÉNAGEMENT DURABLE

En matière d'aménagement, l'action régionale a volonté à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable cohérent, économe en foncier et équilibré du territoire.

Les projets soutenus se devront d'être compatibles avec les documents de planification régionaux en vigueur et réfléchis de manière globale, et devra proposer la mise en œuvre d'actions articulées avec les quartiers périphériques au contrat pour une réelle intégration des quartiers en difficulté dans l'agglomération.

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energivie.info.

Ainsi, le bâtiment, en tant que premier consommateur d'énergie en Alsace, constitue une priorité pour l'action régionale, tant en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique que de prévention de la précarité énergétique.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du contrat de ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Construction de logements sociaux locatifs	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques	Inciter les bailleurs à construire des logements performants
Rénovation de logements sociaux locatifs	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des bâtiments des bailleurs sociaux
Rénovation de copropriétés	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire - aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou BBC par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des copropriétés

4. CULTURE

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets culturels et artistiques qui seront réalisés dans le cadre du Contrat de Ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Aménagement de lieux de répétition et/ou d'enregistrement de musiques actuelles	Aides : - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de répétition et/ou d'enregistrement, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique des équipements nécessaires aux répétitions et/ou à l'enregistrement.	Accompagner et encourager la pratique et la diffusion des musiques dites actuelles ou électro
Aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques	Aides : - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de spectacles culturels, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique d'équipements scénographiques.	Permettre une meilleure irrigation culturelle des territoires grâce à l'aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques
Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale	Aides aux opérations dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, impliquant impérativement le soutien financier des collectivités publiques du (des) pays transfrontalier(s) concerné(s) : - festivals et manifestations artistiques de dimension transfrontalière - diffusion en plusieurs lieux en Alsace, ou en Alsace ainsi que dans la(les) région(s) transfrontalière(s), de spectacles, concerts ou expositions dont les artistes sont des professionnels - projets structurants établis dans le cadre d'accords de coopération culturelle.	Contribuer au développement de la coopération artistique transfrontalière et consolider certains partenariats internationaux
Soutien aux festivals et manifestations artistiques d'envergure en Alsace	Dans les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, seuls les festivals et manifestations de très grande ampleur (d'envergure nationale ou internationale) pourront être retenus.	Soutenir les festivals et manifestations d'envergure comportant un projet artistique identifié, soucieux du développement durable, de l'accès des jeunes à la culture et de la coopération transfrontalière
Musées - Soutien aux actions de coopération entre musées en Alsace et/ou les centres de découverte du patrimoine en Alsace	Aides à la mise en œuvre de nouvelles technologies au profit d'un travail entre les musées, mené en réseau : - formation continue ou sensibilisation des personnels, tant professionnels que bénévoles - création d'une signalétique commune à plusieurs musées, proposant un parcours - mise en place d'initiatives pédagogiques et d'animations menées en réseau - organisation d'expositions mutualisées. Un soutien sera également accordé aux initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées.	Renforcer la mutualisation des moyens et la synergie entre les structures œuvrant dans le domaine de la médiation du patrimoine et pour soutenir des initiatives mutualisées, notamment en matière de formation, d'animation et de sensibilisation des publics

Soutien aux résidences de création	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux partenariats entre plusieurs lieux de diffusion, y compris dans les grandes villes, - aux temps d'accompagnement de l'équipe artistique par le lieu de diffusion. <p>Les projets seront accompagnés en amont par l'Agence Culturelle d'Alsace.</p>	Favoriser la production et diffusion de spectacles en Alsace
------------------------------------	--	--

Annexe n° 2 – Conseil Départemental

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin est un acteur historique de la politique de la ville depuis sa mise en place.

Chef de file de l'Action Sociale et exerçant une compétence importante dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'insertion et de l'éducation, le Département accorde une importance particulière à la Politique de la Ville qui constitue un trait d'union entre plusieurs politiques départementales.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, sur l'organisation de ses services et son dispositif d'aide aux communes. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 7 territoires de vie pour rapprocher l'usager et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chaque territoire dispose d'une antenne départementale réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, ou équipes de gestion des collèges.

Souhaitant continuer à contribuer à la cohésion sociale dans le Haut-Rhin et porteur du bien-vivre ensemble, le Département envisage de poursuivre la mobilisation de ses fonds en lien avec ses compétences.

Il poursuivra en tout état de cause son engagement auprès des habitants de par l'action quotidienne de ses professionnels, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Partenaire privilégié de la ville de Mulhouse et de son agglomération en faveur des quartiers prioritaires, il apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville nouvelle génération (2015-2020) de l'agglomération mulhousienne.

L'intervention du Conseil Départemental s'exercera dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

1. Cohésion sociale et solidarité

Le Département du Haut-Rhin développe dans l'agglomération Mulhousienne, ses missions d'action sociale et de développement social en direction de l'ensemble des habitants qui en ont besoin quelque soit leur lieu d'habitation. De fait, l'action sociale de droit commun que les professionnels du Département mènent au quotidien présentent peu de spécificités selon les quartiers, exception faite d'actions collectives. De fait, le choix a été fait de présenter globalement l'action menée notamment par la Direction de l'Action Sociale de Proximité du Département (DASP : Direction qui gère les Espaces Solidarité) et la Direction Enfance Santé Insertion (Service Insertion et Développement Local, Protection Maternelle et Infantile-Promotion de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance) en indiquant autant que possible des engagements.

Cette action même si elle est assurée en grande partie au sein des équipements départementaux (Espaces Solidarité Drouot, Doller et Fonderie - Centres médico-sociaux à Illzach et Wittenheim), l'est également au travers de visites à domicile. Cette action doit donc être inscrite dans l'ensemble des cahiers de quartier (Cf Brustlein).

Avant de passer aux différentes thématiques, il nous semble important de rappeler que le Département du Haut-Rhin à Mulhouse (+ QPPV Illzach et Wittenheim), ce sont plus de 150 professionnels médico-sociaux au sein de la Direction de la Solidarité intervenant au quotidien auprès de la population mulhousienne en difficulté sans évoquer les partenaires financés par le Département.

Axes de travail Politique de la Ville	MISSIONS, MOYENS et ENGAGEMENTS
Réussite éducative et persévérance scolaire	<p>Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative.</p> <p>Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS – Prévention Spécialisée) sans compter les mesures de placement.</p> <p>Il mène dans le domaine éducatif, une double action :</p> <ol style="list-style-type: none">1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits▪ Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité

	<p>2) prévention des difficultés éducatives des enfants</p> <p>Les travailleurs médico-sociaux (PMI et DASP) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les enfants rencontrent des difficultés éducatives. Ils exercent une mission d'écoute, d'information et d'orientation. L'Educateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des enfants dans le cadre de mesures de prévention contractualisées.</p> <p>Par ailleurs, un partenariat opérationnel a été développé avec le Programme de Réussite Educative (PRE). Il se matérialise par la participation des cadres de la DASP à certaines instances du PRE ainsi que par l'intégration par les travailleurs sociaux du Département du Haut-Rhin, d'actions du PRE dans les plans d'aide en faveur des enfants et de leurs familles.</p> <p>S'agissant du lien avec le domaine scolaire au sein des collèges, le Département du Haut-Rhin soutient financièrement le Fonds d'Intervention contre les Violences Scolaires (FIVS) et participe également aux commissions d'absentéisme scolaire.</p> <p>Enfin, dans le cadre de projets de développement social, des actions spécifiques ont été développées à Mulhouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ désignation d'un travailleur social référent pour chaque école qui fait le lien avec l'équipe éducative et qui informe et oriente sur les questions éducatives et de Protection de l'Enfance ; ▪ réalisation dans le cadre du Projet de Développement Social Intégré mené avec la Ville de Mulhouse, d'un guide d'observation et de repérage des situations d'enfants en fragilité afin d'aider les professionnels travaillant avec des enfants à détecter au plus tôt les difficultés. <p style="text-align: center;">-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre l'action de prévention des difficultés éducatives des enfants et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales au travers d'une présence soutenue du Département du Haut-Rhin et de ses professionnels en proximité de la population. Développer le travail partenarial et de coordination afin d'améliorer la prise en charge des enfants.</p>
<p>Développement économique, emploi et insertion</p>	<p>La Politique départementale d'insertion se décline avec force à Mulhouse par le développement pour les bénéficiaires du rSa, d'un accompagnement social, socio-professionnel et dans l'emploi en fonction des besoins repérés. Un co-financement conséquent (+ de 2 M. d'€) des structures concourant à la politique départementale d'insertion (dont les SIAE) et des contrats aidés (CUI-CDDI) est également assuré au bénéfice notamment des foyers allocataires du rSa et des structures des quartiers prioritaires visant directement l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des habitants.</p> <p>Très concrètement, les travailleurs sociaux mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins sociaux des demandeurs d'emploi. (santé, logement, garde d'enfants, transport ...). Ils sont en charge également dans le cadre de la cohésion sociale de soutenir les familles dans la résolution de leurs difficultés financières (dont le surendettement).</p> <p>Une nouvelle convention entre le Département du Haut-Rhin et Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du rSa dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi.</p>

	<p>La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est organisée au travers des Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA). Celles-ci gèrent, avec les partenaires locaux, l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions le cas échéant des bénéficiaires du rSa.</p> <p>Une Plateforme rSa partenariale (Ville, CAF, CIAREM, Espace Développement...) construite dans le cadre du Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse, a été créée afin de permettre une prise en charge adaptée et efficace des bénéficiaires du rSa pour les mobiliser le plus vite possible sur leur parcours d'insertion.</p> <p>En plus de la gestion opérationnelle de ce dispositif, les professionnels de la DASP sont les référents de bénéficiaires du rSa dans le cadre d'accompagnements sociaux.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du rSa à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine.</p> <p>Certains de ces projets ainsi que d'autres font l'objet de financements annuels dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA. Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes, des Contrats Jeunes Majeurs et de la prévention spécialisée notamment.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre la coordination de la Plateforme rSa au niveau de Mulhouse et de son agglomération – continuer à assurer l'accompagnement social de bénéficiaires du rSa – développer des actions d'insertion destinés à mobiliser les bénéficiaires du rSa sur leur parcours.</p>
Prévention de la délinquance et tranquillité publique	<p>Même si l'action des Espaces Solidarité ne relève pas à proprement parler de la prévention de la délinquance, l'action de prévention qu'ils mènent auprès des familles y participe.</p> <p>De la même manière, notons également que le Département du Haut-Rhin (SIDL) soutient et finance les structures de prévention spécialisée dans le département dont l'APSM qui intervient majoritairement à Mulhouse aussi sur des missions de Protection de l'Enfance.</p> <p>Les cadres des Espaces Solidarité participent par ailleurs aux coordinations territoriales prévention-sécurité.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre la participation aux coordinations territoriales prévention-sécurité.</p>
Enrichissement culturel	<p>La mise en œuvre d'actions collectives (Cf axe 2) telles que celles proposées dans le cadre des CTSA ont pour objectif premier de lutter contre l'isolement, le mal-être social... mais in fine, cela permet également aux personnes engagées dans ces groupes au travers de la valorisation de leurs savoir-faire de s'enrichir culturellement et socialement.</p> <p>Le développement d'un réseau réciproque d'échanges et de savoirs avec des bénéficiaires du rSa en est une belle illustration car cela permet de leur faire prendre conscience de leurs compétences.</p>
Santé, bien-être et vivre-ensemble	<p>Comme mentionné dans les axes 2 et 4, le développement d'actions d'insertion sociale a pour finalité première de permettre aux personnes percevant des minimas sociaux (notamment bénéficiaires du rSa) « de se sentir mieux » car c'est à partir de là qu'elles pourront commencer à s'engager dans des démarches d'insertion. L'action du groupe St Nicolas en est un bel exemple.</p> <p>La santé constituant le 1^{er} frein à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires du rSa, le développement d'actions de prévention santé est également envisagé.</p>

	<p>Notons également que la PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants et, également, pour les femmes enceintes.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre le développement d'actions d'insertion médico-sociale en direction des personnes bénéficiaires du rSa.</p>
Cadre de vie et fluidité résidentielle	<p>Le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement est une mission essentielle. Elle se matérialise au travers des aides apportées dans le cadre du FSL (financements majoritairement départementaux), de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement.</p>

En matière d'éducation et de la culture, le Conseil Départemental intervient pour la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Nous pourrions donc intégrer nos engagements 2015-2020 en termes de rénovation d'établissements sur les quartiers prioritaires de Mulhouse ainsi qu'à Illzach et Wittenheim (même si les collèges ne sont pas sur les quartiers concernés pour ces 2 villes, les collégiens habitant ces quartiers y vont).

Compte tenu du classement soit en REP soit en REP+ de tous les collèges mulhousiens (classement qui tient notamment compte de la part des élèves en quartier prioritaire de la politique de la ville), les établissements sont susceptibles d'accueillir des enfants issus des quartiers dits « prioritaires ». Il semble aussi important de souligner que sur la période 1993-2013, le Département a construit ou reconstruit 13 collèges parmi lesquels : Mulhouse- Bourtzwiller, Wittenheim - Marcel Pagnol, Wittenheim - Joliot-Curie, Mulhouse- Bel Air.

S'agissant du plan Pluriannuel d'Investissements, il est susceptible d'être réajusté au cours des prochains exercices sur une période glissante de 5 ans.

COLLEGES	Nature des Travaux	Montant indicatif de l'opération en €	2015	2016	2017	2018
ILLZACH - Anne Franck (quartier Jonquilles)	Réhabilitation aile Nord	55 200		55 200		
MULHOUSE - Bel Air (partie Coteaux)	Construction Gymnase	3 500 000	210 000	1 300 000	1 400 000	590 000
MULHOUSE - Kennedy (Franklin - Tour Europe)		0				
MULHOUSE - Jean Macé (Coteaux)	Vidéo surveillance pour sécuriser terrain Handball	30 000			30 000	
MULHOUSE - Saint Exupéry (Drouot)	Portail professeurs	20 000			20 000	
MULHOUSE - François Villon (Brustlein- Briand)	Etudes pour restructuration et réhabilitation	334 600	20 000	314 600		
MULHOUSE - Wolf (Wolf - Wagner - Sellier)	Réfection salles de classes + transfo salle	253 000	18 000		235 000	
MULHOUSE - Bourtzwiller	Sécurisation site + remplacement régulation chauffage	216 000	56 000		160 000	
WITTENHEIM - Irène Joliot Curie (Markstein)		0				
WITTENHEIM - Marcel Pagnol (Markstein)	Remplacement brise soleil + travaux télérestauration	180 000		180 000		
TOTAUX		4 588 800	304 000	1 849 800	1 845 000	590 000

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ENGLOBALANT TOUT OU PARTIE DES COLLEGES DU CONTRAT DE VILLE

Partenaires	Partenariat	Intitulé de l'Action	Engagement du Département	ANNEE 2015	Observations
COLLEGE AU CINEMA	Convention" 2015 entre l'Etat (DRAC Alsace, Ministère de l'Education Nationale), Association Alsace Cinémas et Département	Dispositif d'éducation à l'image : accès des collégiens à une culture cinématographique	A définir	oui	Engagement dont le montant est défini annuellement, selon le nombre de collèges et d'élèves adhérant au dispositif
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MULHOUSE	Convention 2013/ 2016 Département/ville de Mulhouse	Mission d'éducation et engagement pédagogique pour les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM en collèges)	40 000,00 €	oui	Montant à entériner par la Commission Permanente de Juillet
LA FILATURE	Contrat d'objectifs et de moyens 2014/2017 entre l'Etat, la Région, le Département, la ville de Mulhouse et la Filature	Parcours Filature : dispositif de sensibilisation au spectacle vivant (anciennement "La Filature au collège")	A définir	oui	Pour les années 2015, 2016 et 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par la Filature et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Départemental
LA KUNSTHALLE	Contrat Culture 2014/2017 Département/ ville de Mulhouse	Actions de sensibilisation et médiation culturelle en direction des publics, des établissements scolaires dont collèges mulhousiens	25 000,00 €	oui	Enveloppe maximum prévisionnelle dans le cadre du CTV de 2014 à 2016 : 50 000 € Pour 2017, le Département déterminera annuellement son concours financier au vu du budget prévisionnel de l'exercice en cours présenté par la ville de Mulhouse et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Départemental
LE NOUMATROUFF	Convention Département/Noumatrouff 2015	Actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département au titre du CRMA (Centre de ressources Musiques actuelles)	20 000,00 €	oui	A partir de 2016, convention multipartenariale et pluriannuelle serait prévue.

OPERA NATIONAL DU RHIN	Convention 2015 Département/Opéra	Actions de sensibilisation et médiation culturelle en direction des publics, des établissements scolaires dont collèges mulhousiens	A définir	oui	Convention annuelle 2015 en cours
Nef des Sciences	Entre 2001 et 2010, signature de conventions pluriannuelles, puis annuelles. Depuis 2011, aucune nouvelle convention n'a été signée avec la structure, intervention annuelle du Département	Diffusion de la culture scientifique et technique à travers des actions pédagogiques variées à destination des publics et des scolaires (primaires/collèges)	A définir	oui	Pas de convention prévue avec l'association
Association Musées Mulhouse Sud Alsace	Entre 2001 et 2011, signature de conventions pluriannuelles et annuelles. Depuis 2012, aucune nouvelle convention n'a été signée avec la structure, intervention annuelle du Département	Animation du Service éducatif et culturel des musées de Mulhouse et réalisation d'outils pédagogiques sur les collections des musées mulhousiens à destination des scolaires et des enseignants (primaires/collèges)	A définir	oui	Pas de convention prévue avec l'association
Musée de l'Impression Etoffes	Convention 2015 Département/Musée	Actions pédagogiques à destination des publics et des scolaires en particulier (primaires/collèges)	A définir	oui	Convention annuelle 2015 en cours

Le Conseil Départemental accompagne au quotidien les communes du Haut-Rhin pour atténuer les fractures territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et renforcer les solidarités. Le Département est ainsi le premier partenaire des communes et de leurs groupements en intervenant dans les domaines suivants :

- l'aménagement des communes (voirie, sécurité routière...)
- la protection de l'environnement et notamment le traitement des déchets
- le développement économique (aménagement de zones d'activités et aide à l'implantation d'entreprise)
- les bâtiments communaux et équipements sportifs
- la sauvegarde et la restauration du patrimoine.

A travers sa politique de territorialisation, le Conseil Départemental du Haut-Rhin souhaite apporter des réponses efficaces aux préoccupations des haut-rhinois au sein de chaque Territoire de Vie. Pour une action départementale plus efficace et une amélioration constante de la qualité de service, la proximité sur le terrain est fondamentale pour notre collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins des Territoires, en favorisant l'intelligence collective et en renforçant la notion de partenariat, une première génération de Contrats de Territoire de Vie a été signée en 2010. Pour la période 2014-2019, une deuxième génération de Contrats a été conclue récemment avec les 7 Territoires de Vie, tout en étendant leur périmètre à de nouveaux secteurs et en y intégrant notamment les Projets d'Intérêt Local.

La philosophie du dispositif des contrats : trois enveloppes au sein des CTV :

La première, les projets structurants, à vocation à accompagner les projets d'envergure supra communale des communes et des intercommunalités. Elle fait l'objet d'une contractualisation sur 6 ans, avec deux révisions.

La deuxième, les projets d'intérêt local (PIL), permet de soutenir les projets d'envergure communale. Elle fonctionne selon un appel à projets annuel. A noter que ponctuellement des EPCI peuvent aussi bénéficier de cette enveloppe pour de "petits" projets.

La troisième enveloppe a vocation à accompagner les projets des communes et des EPCI dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique, de la montagne et des EHPAD. Fonctionnant selon une logique de programme pluriannuel d'investissement, ses contours s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque Territoire.

Pour les trois communes signataires de ce Contrat de Ville, l'aide aux communes et aux intercommunalités inscrite au Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne, se présente ainsi :

Informations générales					Participation départementale			
n° fiche	Projet structurant	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention Départementale
Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire								
12-10	Travaux de rénovation de la patinoire Olympique de Mulhouse	m2A	2 675 585 €	I	2015	2 466 555 €	30%	739 966 €
12-11	PRU - Aménagement d'un pôle sportif avec construction de deux salles plurivalentes (Plaine sportive et de loisirs de la Doller Quartier de Bourzwiller	MULHOUSE	3 224 414 €	I	NC	3 224 414 €	14%	451 418 €
12-12	Milhusina - création d'une maison des sports d'opposition	MULHOUSE	1 105 351 €	I	2015	1 105 351 €	30%	331 605 €
12-21	Construction de salles paroissiales - centre multi-activités. Phase 1.	CONSEIL DE FABRIQUE PAROISSE SAINTE- THÉRÈSE	1 332 112 €	I	2016	1 332 112 €	40%	532 845 €
12-24	Travaux d'amélioration thermique de l'Espace 110	ILLZACH	99 000 €	I	2015	99 000 €	15%	14 850 €
12-25	Travaux au COSEC du complexe sportif BIECHLIN	ILLZACH	332 800 €	I	2016	332 800 €	60%	199 680 €

12-29	Remplacement des conduites du bassin olympique du stade nautique à MULHOUSE	m2A	69 167 €	I	2015	69 167 €	10%	6 917 €
12-30	Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller	m2A	73 290 €	I	2015	73 290 €	10%	7 329 €
12-31	Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et conférences au Temple Saint-Etienne	MULHOUSE	2 007 000 €	I	2016	2 007 000 €	40%	802 800 €
12-32	Aménagement du jardin des énergies	Musée EDF Electropolis	1 100 000 €	I	2016	1 100 000 €	9,10%	100 000 €
Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire								
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique								
21-2	Création d'une maison des Clusters au sein du Technopole à Mulhouse	m2A	734 000 €	I	2015	734 000 €	25%	183 500 €
21-3	Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)	MULHOUSE	1 800 725 €	I	2016	1 800 725 €	16,66%	300 000 €
21-8	Participation au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	MULHOUSE	300 000 €	I	2016	300 000 €	10%	30 000 €
Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles								
22-1	Aménagement du Quartier DMC et créations d'espaces économiques	MULHOUSE	16 095 317 €	I	NC	10 000 000 €	10%	1 000 000 €
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme								
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire								
31-9	Aménagement d'une liaison interuniversités entre les campus Fonderie et Illberg	MULHOUSE	360 000 €	I	2015	360 000 €	30%	108 000 €
31-10	Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'ill	MULHOUSE	362 335 €	I	2015	362 335 €	30%	108 701 €

31-14	Organisation structurée de covoiturage domicile -travail	PAYS de la Région Mulhousienne	55 500 €	F	2016	55 500 €	20%	11 100 €
-------	--	--------------------------------	----------	---	------	----------	-----	----------

PROJETS D'INTERET LOCAL INSCRITS AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE REGION MULHOUSIENNE 2014/2019

	Projet d'intérêt local	Maître d'ouvrage	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable proposée	Taux proposé	Subvention proposée
11	Réaménagement de l'Espace-Liberté, zone de détente et de promenade	ILLZACH	mars-15	juin-15	32 733 €	15%	4 910 €
15	Aménagement de la rue des Abeilles	MULHOUSE	janv-15	déc-15	506 000 €	23%	116 380 €
17	Création d'une classe passerelle à l'école maternelle Furstenberger	MULHOUSE	juil-14	juil-05	159 000 €	23%	36 570 €
18	Réfection du plateau sportif Erbland	MULHOUSE	déc-14	mai-15	238 259 €	22,62%	53 904 €
20	Rénovation extérieure de l'école élémentaire Furstenberger	MULHOUSE	mars-15	sept-15	179 880 €	23%	41 372 €

2. Cadre de vie, renouvellement urbain et logement.

La politique du Département du Haut-Rhin en matière d'habitat social, au regard des thématiques du futur contrat de ville de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), se présente ainsi :

Axes de travail Politique de la Ville	MISSIONS, MOYENS et ENGAGEMENTS
Renouvellement urbain et cadre de vie	<p>Missions de droit commun et axes développés (parc locatif social des organismes HLM) :</p> <p>-Recensement et diagnostic des logements locatifs sociaux adaptés ou adaptables aux personnes âgées ou à mobilité réduite</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : : Recensement et diagnostic sur le parc locatif social des communes de m2A avec mise en place d'une base de données.</p> <p><u>Hors secteur ANRU</u> :</p> <p>-Aide à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI)</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre la politique de production des logements au niveau de loyers les moins élevés en faveur de ménages à faibles ressources.</p> <p>-Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées autonomes dans des opérations locatives sociales.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : aide financière accordée au bailleur social pour des résidences seniors en construction neuve ou en acquisition-amélioration répondant à un cahier des charges.</p>

3. Développement économique et emploi.

Le Conseil Départemental interviendra dans le cadre du Contrat de Ville au titre de ses dispositifs de droit commun.

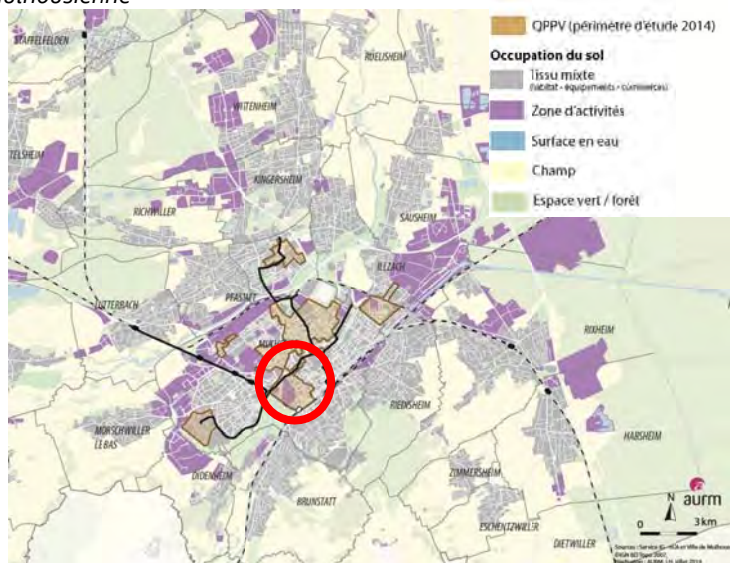
Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des PFIL haut-rhinoises	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Soutien aux zones d'activités à caractère structurant (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne)		
	Soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne)	Soutien aux investissements immobiliers	Soutenir les projets de pépinières et hôtels d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds départemental de garantie	Convention SIAGI	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Soutien en faveur des bâtiments-relais	Avances sous forme de crédit-bail	Soutien de projets d'entreprises ayant un fort potentiel de développement
	GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises artisanales (investissements matériels)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Synthèse du cahier de quartier Fonderie-Porte du Miroir



Le quartier Fonderie-Porte du Miroir est un des 4 quartiers anciens qui composent le QPPV Péricentre.

Localisation de Fonderie-Porte du Miroir dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

5 197 habitants dont	2 606 résidences principales dont	Revenus et chômage
30% ont moins de 20 ans	31% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 9 958€ et 11 805€
5% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 13%	18% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
54% sont des femmes	25% sont occupées par le même ménage depuis plus de 10 ans	Taux de chômage INSEE : 26%
21% sont des étrangers		38% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Le quartier se caractérise par une présence importante de l'eau. Il conviendrait donc de valoriser ce fait, en mettant en valeur les berges. La structure foncière du quartier offre encore du potentiel. Sur le plan viaire, le maillage est satisfaisant. Le quartier est bien desservi par les transports en commun et bénéficie d'une localisation très intéressante à l'échelle de la ville et de l'agglomération (proximité de la gare). Cependant, l'automobile est encore très présente, et des progrès restent à faire sur les liaisons douces.

Sur le plan urbain, le quartier est morcelé. 8 secteurs sont identifiables, dont 4 sont concernés par des projets urbains en cours de réalisation, ou de projets de renouvellement urbain en réflexion.

Le quartier se caractérise par une forte proportion de résidences principales, avec cependant un taux de vacance encore élevé, témoin probable d'une perte d'attractivité de ce secteur. En effet, si le parc social est plutôt récent et en bon état (à part le secteur Doves et Berges), le parc privé est ancien et dégradé.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants sont très présents dans le quartier Fonderie-Porte du Miroir, notamment les équipements sportifs. L'offre commerciale de proximité est elle concentrée le long de la rue du Manège. Situé à proximité immédiate du centre-ville, le quartier bénéficie d'une offre médicale dense. C'est un quartier populaire (notamment dans le secteur Fonderie), avec un contraste fort entre les secteurs renouvelés qui accueillent une population aisée, et des secteurs paupérisés. L'offre scolaire répond aux besoins du quartier, et la dynamique associative est toujours présente, notamment grâce au rôle joué par le Centre Socio-Culturel. Des actions sont menées en direction des jeunes. L'accès au secteur caritatif reste cependant difficile. Les habitants font part de difficultés liées à l'isolement et au mal-être, mais aussi au cadre de vie dégradé. Sur le plan de la sécurité, le quartier fait face à des problèmes de regroupement, sur 2 espaces en particulier. Des problèmes d'incivilités et de tranquillité publique sont aussi notés. Enfin, une des rues principales du quartier est un lieu connu de prostitution. Des actions sont menées pour traiter ces problèmes. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité reste un élément essentiel pour la cohésion du quartier.

PILIER « développement économique et emploi »

Comme beaucoup d'autres quartiers prioritaires, Fonderie-Porte du Miroir est touché par le chômage, mais ne dispose pas de structures d'insertion. Le projet « Kilomètre Zéro », qui prévoit la reconversion du Village Industriel en Cité Numérique peut devenir à terme la locomotive de la métamorphose urbaine et sociale du quartier Fonderie-Porte du Miroir.

Synthèse du cahier de quartier Fonderie - Porte du Miroir

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- 1 **1a** Valoriser, restructurer et/ou requalifier les espaces verts paysagers, les espaces collectifs,
1b les berges et les quais
- 2 Favoriser la continuité urbaine et les liaisons internes et externes, notamment vers le tramway et le centre-ville
- 3 Développer et améliorer les liaisons douces
- 4 Intervenir sur les formes urbaines pour éviter les ruptures
- ☆ Encourager la rénovation énergétique du parc social
- ☆ Assurer un suivi de la politique de peuplement
- 5 **Le secteur ancien** : Inciter à la rénovation du parc privé ancien non réhabilité sur le modèle des interventions déjà réalisées sur d'autres secteurs d'habitat ancien (OPAH, ORI)

Gérer la question du stationnement
- 6 **Le secteur Douves et Berges** :
 - Désenclaver le secteur
 - Intervenir lourdement sur le bâti dans une vision à long terme
- 7 **Enjeu sur la ZAC Fonderie** : Terminer l'aménagement de la ZAC Fonderie, assurer son intégration et renforcer l'animation du site
- 8 **Enjeu sur la tour de l'Europe** : Définir et accompagner un projet de redressement de la tour pour qu'elle retrouve son attractivité d'origine (logements et locaux tertiaires)
- 9 Rénovation des écoles Filozof, Porte du Miroir, Cour de Lorraine et création d'une nouvelle école.

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes adultes
- 10 Conforter la place du quartier dans une dynamique économique et commerciale reliant le secteur « Mulhouse Grand Centre » et le secteur « Gare »
- 11 Encourager l'installation du projet KM0, enjeu emblématique et économique fort, en lien avec l'activité des secteurs géographiques proches : quartier d'affaires Mulhouse TGV, structures en réseau de l'ESS sur le 48 Franklin, étudiants de l'Université et tertiaire à développer sur la tour de l'Europe

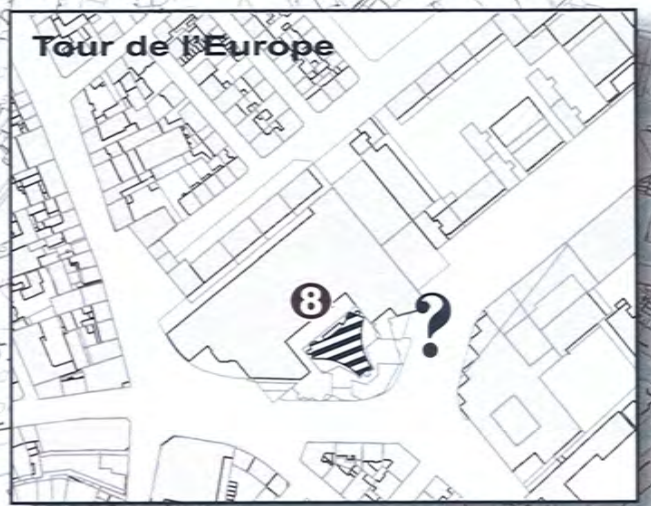
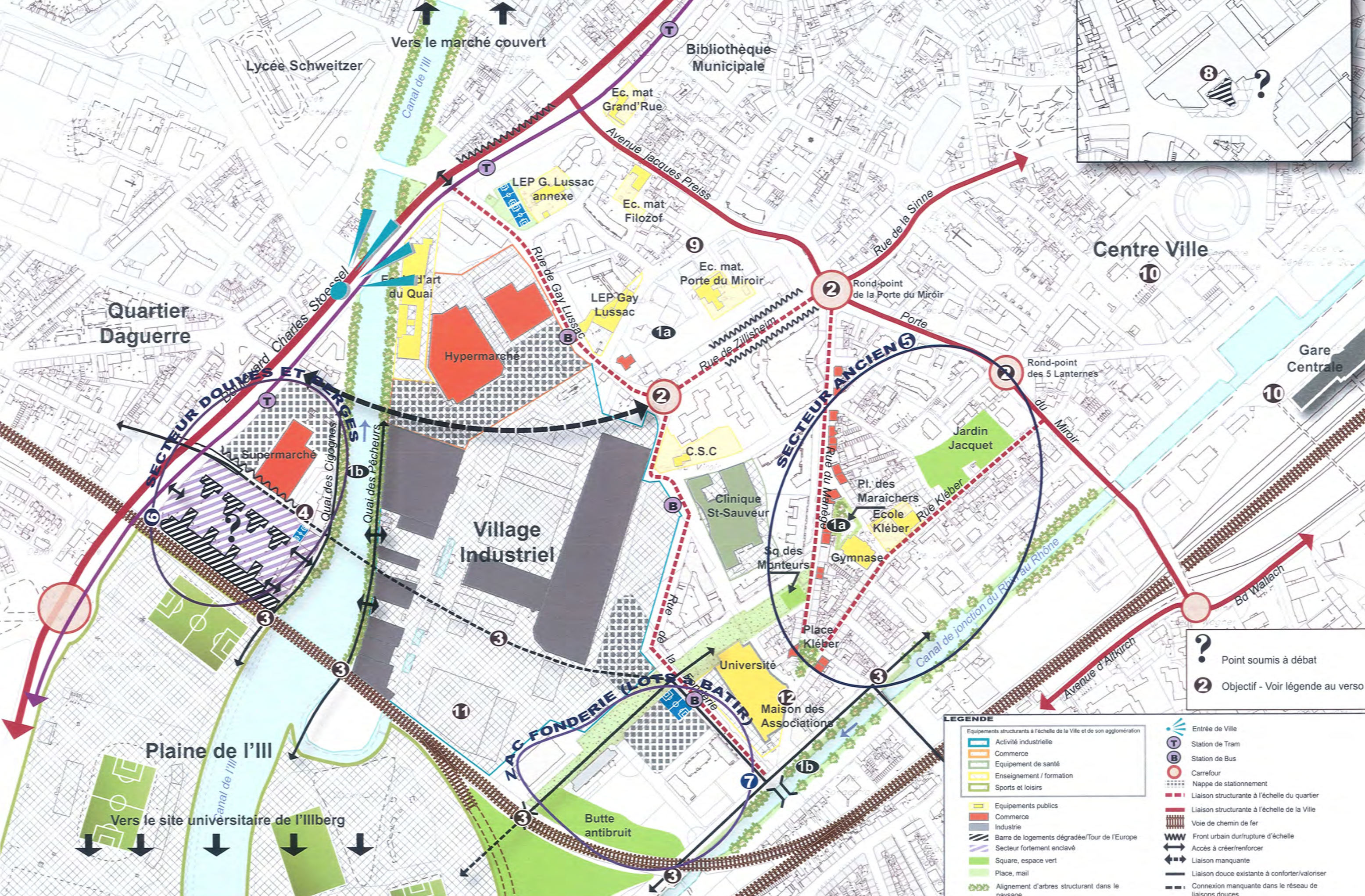
Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ **Valoriser et conforter les équipements et services existants**
 - Redonner de l'attractivité résidentielle au quartier en valorisant les équipements structurants
 - Maintenir l'offre commerciale existante et surveiller de près son évolution (transition, qualité, accessibilité, reconversion, ...)
- 12 - Etude pour la rénovation de la Maison des Associations
- ☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale**
 - Conforter la dynamique du centre socio-culturel
 - Développer des actions d'animation en direction des jeunes
 - Maintenir une politique forte, cohérente, de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics
 - Maintenir l'offre de soins sur le quartier
 - Améliorer l'accès aux soins (notamment de première nécessité) et la prise en compte de la santé
 - Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance
 - Renforcer les actions en faveur de la protection de l'enfance et de l'aide à la parentalité
 - Accompagner les enfants de familles étrangères non francophones
 - Faciliter l'accès à l'offre caritative
 - Travailler sur les ressources des habitants du quartier
 - Accompagner les populations les plus fragiles, concentrées dans les secteurs d'habitat ancien de la rue du Manège
 - Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en y intégrant les habitantsFavoriser les échanges entre les différentes composantes du quartier (Université, Douves et Berges, centre-ville, ...) et impliquer les habitants dans la vie de quartier

☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Fonderie - Porte du Miroir

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

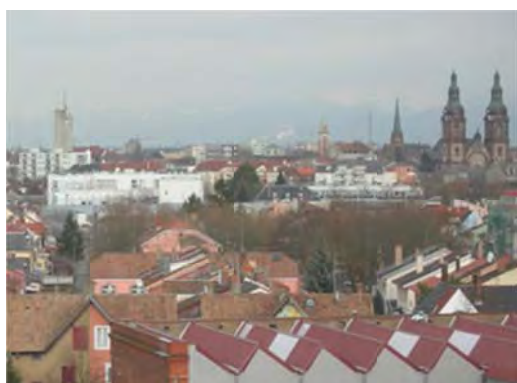


? Point soumis à débat
 2 Objectif - Voir légende au verso

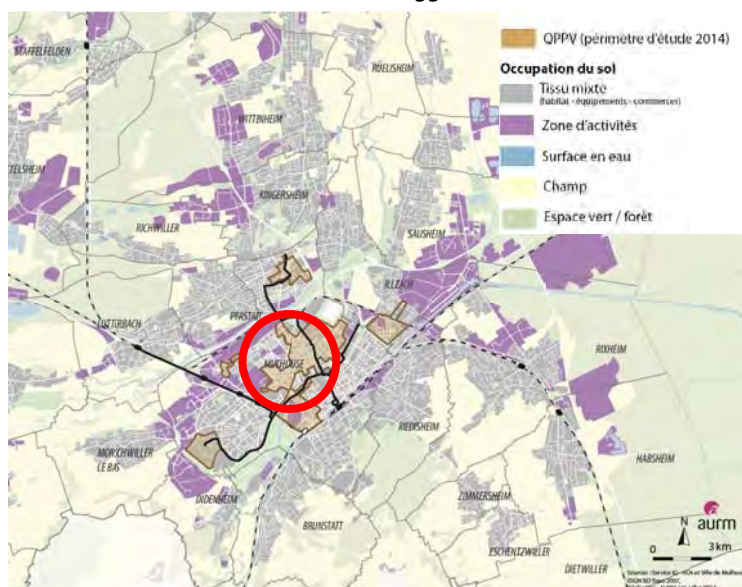
LEGENDE	
	Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération
	Activité industrielle
	Commerce
	Equipement de santé
	Enseignement / formation
	Sports et loisirs
	Equipements publics
	Commerce
	Industrie
	Barre de logements dégradée/Tour de l'Europe
	Secteur fortement enclavé
	Square, espace vert
	Place, mail
	Alignement d'arbres structurant dans le paysage
	Station de Tram
	Station de Bus
	Carrefour
	Nappe de stationnement
	Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Liaison structurante à l'échelle de la Ville
	Voie de chemin de fer
	Front urbain dur/rupture d'échelle
	Accès à créer/renforcer
	Liaison manquante
	Liaison douce existante à conforter/valoriser
	Connexion manquante dans le réseau de liaisons douces

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin

Localisation de Briand-Franklin dans l'agglomération mulhousienne



Briand et Franklin sont deux des quatre grands quartiers anciens ouvriers de Mulhouse qui composent le QPPV Péricentre



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

17 299 habitants dont	7 045 résidences principales dont	Revenus et chômage
29% ont moins de 20 ans	7% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 8 586€ et 12 477€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 17%	29% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	34% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 32%
30% sont des étrangers		43% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Briand et Franklin sont des quartiers qui se situent à proximité immédiate du centre-ville de Mulhouse. Ils bénéficient de la présence du canal de l'Ill, un atout paysager majeur qu'il faut valoriser. Sur le plan urbain, les quartiers ont une structure homogène, très minérale. Leurs formes urbaines et architecturales sont directement héritées de leur passé industriel. De fait, les assiettes foncières sont réduites et les quartiers affichent une forte densité bâtie. Le maillage viaire est bon, l'accès aux quartiers facile, y compris en transports en commun. Les déplacements doux sont eux plus compliqués dans les quartiers. La densité bâtie, la forte minéralité de ces quartiers rend leur appropriation difficile pour les habitants et acteurs.

Briand et Franklin ont tous deux bénéficié du programme de rénovation urbaine, mais avec des niveaux d'ambition différents. Ainsi, Franklin a été requalifié grâce à des interventions lourdes, sur les espaces publics comme sur les logements. Briand a été lui moins impacté. Le parc de logements des quartiers a été en partie rénové, notamment le parc privé. Des différences entre les deux quartiers apparaissent là aussi : si les deux quartiers se caractérisent par un parc privé ouvrier encore considéré comme « social de fait », surtout à Briand, Franklin commence à se distinguer par l'émergence d'un parc privé rénové de qualité. Cependant, l'attractivité de ces quartiers reste encore faible.

PILIER « cohésion sociale »

Les quartiers se caractérisent par la présence d'équipements structurants nombreux mais inégalement répartis. Ainsi, les équipements culturels sont plutôt regroupés à Briand, tandis que les équipements sportifs sont plus présents à Franklin. Les équipements scolaires sont saturés. Les équipements associatifs présents sont structurants pour les 2 quartiers. L'offre de soins et l'accès aux droits sont globalement satisfaisants. Les 2 quartiers se caractérisent par la présence d'une population jeune et précaire. Ils jouissent d'une forte dynamique associative, mais d'un accès plutôt restreint à la culture. Sur le plan scolaire, les parents sont peu mobilisés. Sur le plan de la santé, une forme d'inégalité sociale de santé apparaît. Sur le plan de la sécurité, les deux quartiers font face à des problèmes de regroupement et à des conflits de voisinage liés à l'arrivée de nouveaux publics européens. La gestion urbaine de proximité est donc un axe à développer, notamment dans une dimension sociale, avec un enjeu de lutte contre les discriminations.

PILIER « développement économique et emploi »

Les deux quartiers sont très touchés par le chômage. En conséquence, ils se caractérisent par une présence importante de structures d'insertion. Quartiers péri-centraux, Briand et Franklin affichent une offre commerciale abondante

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- ❶ Développer les liaisons vertes par un aménagement des berges du canal
- ❷ Accompagner les grands projets d'équipements structurants (Safi-Lofink, friche DMC) et gérer les attentes (Darty, Nasa).
- ❸ Rechercher des opportunités de lieux de convivialité, d'espaces verts et de poches de stationnement
- ❹ Développer des usages sur le marché en-dehors des périodes d'activité, pour combler ce vaste vide minéral
- ❺ Traiter la rue Franklin et l'avenue Briand, ligne de force avec le centre-ville
- ★ Travailler sur les représentations des habitants quant à leur supposé enclavement / éloignement du centre-ville et sur les modes de déplacements doux
- ❻ Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les espaces publics du quartier
- ★ Maintenir et développer les actions en faveur du parc privé
- ★ Conforter l'offre en équipements scolaires

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ★ Développer une passerelle avant le travail
- ❷ Conforter les services aux créateurs d'entreprises par la création d'une maison de l'entreprenariat ou centre d'affaires de quartier au 48 rue Franklin
- ★ Développer des actions pour rapprocher les institutions du public cible
- ★ Valoriser la clause d'insertion par l'économique
- ★ Poursuivre, voire étendre les actions menées dans le cadre des clauses d'insertion du PRU 1
- ❸ Poursuivre le FISAC

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ❻ Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- ❾ Faire vivre les secteurs réaménagés par le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en créant de nouveaux usages
- ❷ Gérer l'attente des grands projets de reconversion
- ❿ Travailler à la lisibilité des centres sociaux Papin et Lavoisier : signalétique routière et bâtiments, communication, problèmes de stationnement, accessibilité
- ★ Travailler sur les ressources des habitants du quartier
- ★ Soutenir les actions favorisant le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion et du lien social
- ❸ Favoriser la rencontre : trouver des espaces rencontre et mettre en avant la diversité ethnique et culturelle (développer un service linguistique, animer la dalle du marché, ...)
- ★ Travailler à une meilleure cohabitation entre les populations et les NPE
- ★ Garantir un meilleur accès de la population à l'offre préventive en matière de santé
- ★ Renforcer l'action prévention dentaire dès la petite enfance
- ★ Poursuivre le soutien à l'intervention d'acteurs en direction des jeunes et des parents
- ★ Proposer des activités hors temps scolaire sur le secteur La Fontaine
- ★ Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics

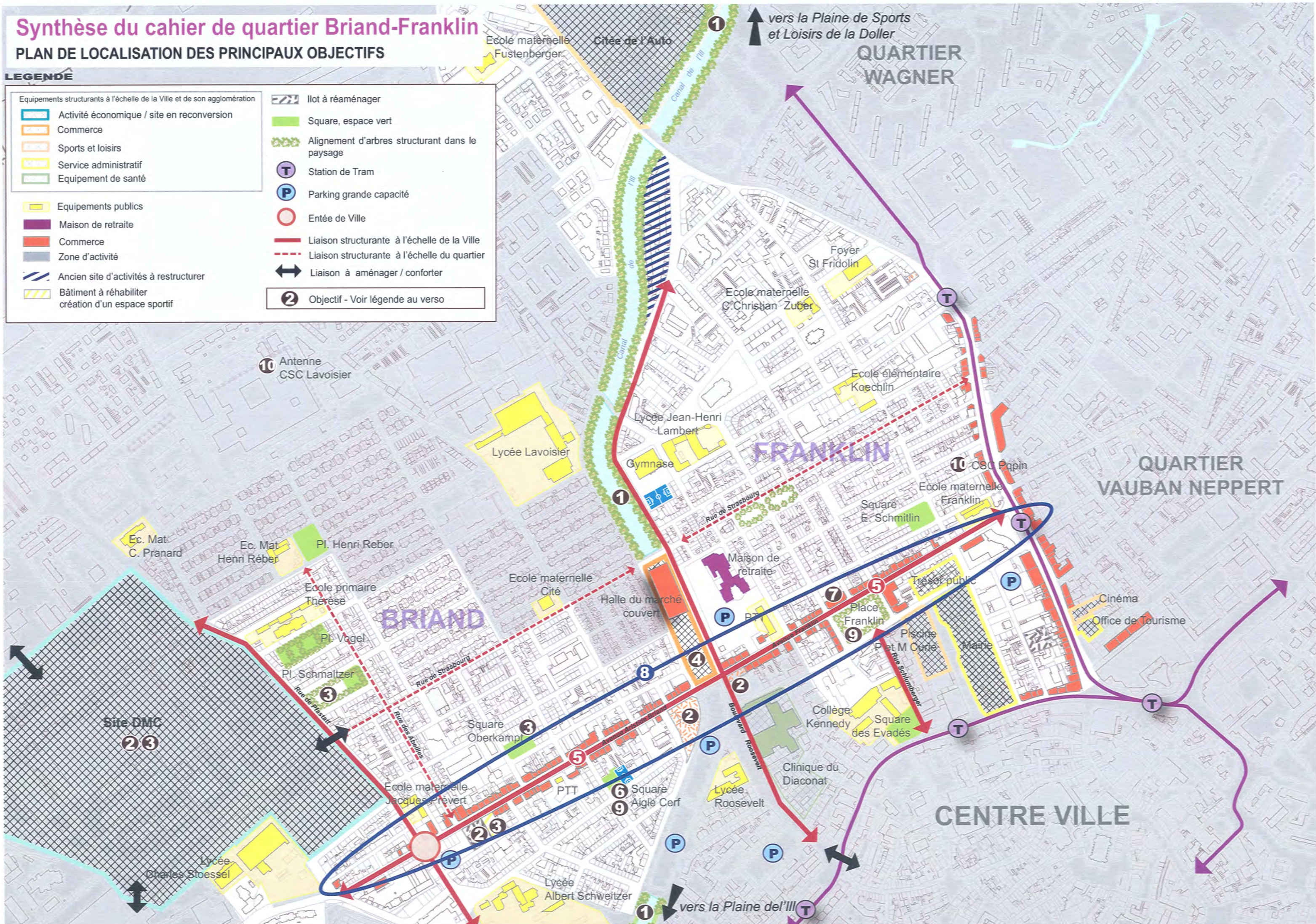
★ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

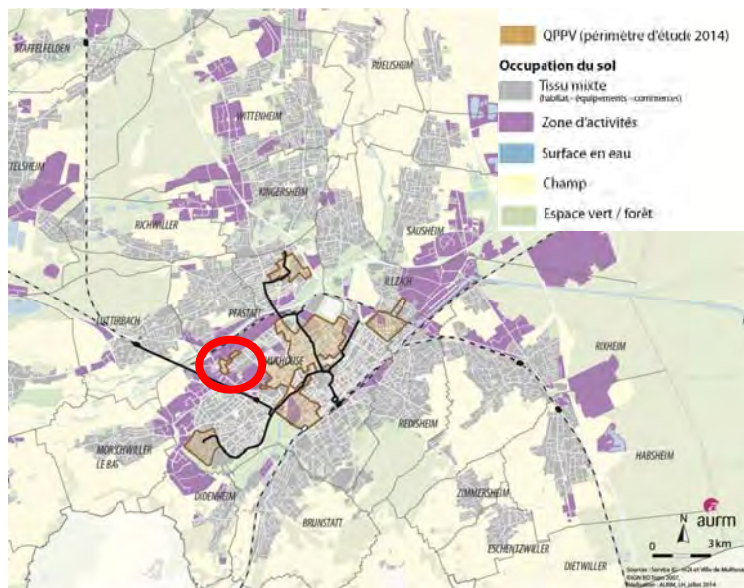
LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération	
	Activité économique / site en reconversion
	Commerce
	Sports et loisirs
	Service administratif
	Equipement de santé
	Equipements publics
	Maison de retraite
	Commerce
	Zone d'activité
	Ancien site d'activités à restructurer
	Bâtiment à réhabiliter création d'un espace sportif
	Ilot à réaménager
	Square, espace vert
	Alignement d'arbres structurant dans le paysage
	Station de Tram
	Parking grande capacité
	Entée de Ville
	Liaison structurante à l'échelle de la Ville
	Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Liaison à aménager / conforter
	Objectif - Voir légende au verso



Synthèse du cahier de quartier Brustlein

Localisation de Brustlein dans l'agglomération mulhousienne



Brustlein est un petit quartier majoritairement composé de logements sociaux situé à l'ouest de Mulhouse

➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

2 037 habitants dont	1 645 résidences principales dont	Revenus et chômage
31% ont moins de 20 ans	55% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 11 759€ et 12 894€
7% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 9%	20% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
52% sont des femmes	44% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 23%
14% sont des étrangers		54% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Brustlein est un petit quartier desservi par les transports en commun et bordé par une voirie structurante. Il est dominé par l'habitat social. On y recense aussi de grandes copropriétés dégradées. Certains secteurs Hlm (rue du Tam) ont fait l'objet de programmes de rénovation.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements associatifs sont peu nombreux dans le quartier, et du coup on recense très peu d'associations sur le quartier. En revanche, les équipements sportifs sont bien présents mais ils sont usés et sous-exploités. Une offre commerciale de proximité se maintient sur le quartier.

Sur le plan de l'emploi et de l'insertion, le quartier est comme les autres touché par le chômage. Il bénéficie de sa proximité avec le secteur Glück, qui regroupe plusieurs structures d'insertion.

En termes de santé, les données connues montrent une situation assez contrastée, avec notamment une préoccupation sur la question de la santé bucco-dentaire des enfants.

La réussite scolaire au sein des écoles du quartier est en forte baisse. Sur le plan de la sécurité, le quartier est relativement calme. Trois enjeux émergent : traiter les problématiques de regroupement, régler les conflits de voisinage, améliorer les actions de prévention routière en lien avec les établissements scolaires, car certains sont situés à proximité de grands axes de circulation.

Synthèse du cahier de quartier Brustlein

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- 1 Rénover la cité Brustlein
- 2 Gérer l'attente des grands projets de reconversion : Réhabilitation de la friche DMC en marge du quartier : préservation du patrimoine industriel remarquable, intégration dans le tissu urbain et construction neuve sous le label Eco-quartier.
- 3 Travailler sur les représentations des habitants quant à leur supposé enclavement / éloignement du centre-ville et sur les modes de déplacements doux notamment (piéton, vélo), qui sont souvent vécus comme un déclassement social : Travailler le maillage Brustlein - DMC - Briand, et ce notamment via les liaisons douces et transports en commun.
- 4 Maintenir et développer une offre de logements à loyers maîtrisés (parc social ou privé) de qualité : Suivi du peuplement du quartier, notamment dans les nouveaux programmes SOMCO et dans la cité du Tarn de Mulhouse Habitat suite au programme de réhabilitation engagé (rénovation BBC et amélioration qualité service).

Objectifs des piliers « COHESION SOCIALE » et « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale :**
Développer des actions de développement personnel pour les personnes en recherche d'emploi et dans le but de rapprocher les institutions du public cible, en particulier les jeunes adultes et chômeurs de longue durée.

Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance

Soutenir les actions favorisant le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion et du lien social

Soutenir les actions favorisant la parentalité

Traiter les problématiques de regroupement sur l'espace public

Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération

 Activité économique / site en reconversion


 Equipements publics

 Commerce

 Zone d'activité

 Ancien site d'activités à restructurer (Site RHODIA)

 Liaison structurante à l'échelle de la Ville

 Liaison à aménager / conforter

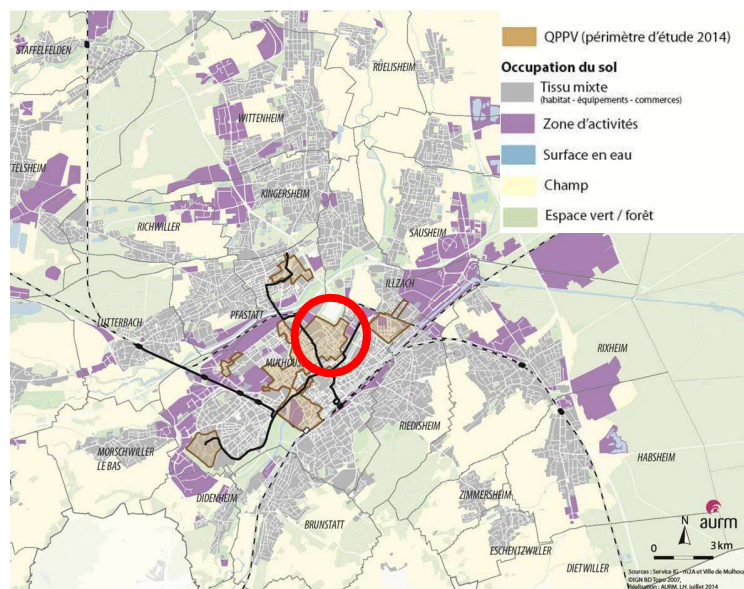


Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier



Wolf-Wagner est un quartier d'habitat social en partie rénovée. Vauban-Neppert-Sellier est un des 4 quartiers d'habitat ancien formant le QPPV Péricentre

Localisation du quartier dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

15 055 habitants dont	6 342 résidences principales dont	Revenus et chômage
28% ont moins de 20 ans	27% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 8 278€ et 15 601€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 18%	25% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	36% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 21%
25% sont des étrangers		44% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Wolf Wagner et Vauban-Neppert-Sellier sont des quartiers accessibles mais paradoxalement mal identifiés. Ils sont pourtant bien desservis et intégrés au réseau de transports en commun de l'agglomération. Le projet d'échangeur routier de la Mertzau renforcera encore la desserte de l'accessibilité des quartiers. Comme pour la majorité des autres quartiers prioritaires, les liaisons douces sont difficiles.

Les deux quartiers ont été fortement impactés par les projets de rénovation urbaine. Wagner a connu de profondes modifications structurelles. La rénovation de Vauban-Neppert est elle organisée autour de 3 ZAC. Cependant, les différences d'avancement des projets entraînent des différences de qualité urbaine. Il paraît donc nécessaire de poursuivre les opérations, en menant une réflexion globale à l'échelle des deux quartiers.

L'impact des opérations de rénovation urbaine est aussi visible sur le parc immobilier. La réhabilitation de Wolf-Wagner a permis de créer l'éco-quartier Wagner, une opération réussie mais qui doit encore être appropriée par ses nouveaux habitants, de réhabiliter le Wagner ancien. Elle n'a pas concerné Wolg, qui nécessite aujourd'hui une réhabilitation en profondeur. A Vauban-Neppert-Sellier, le parc privé domine. Des problèmes de dégradation persistent, même si le quartier est en cours de réhabilitation. Ainsi, le secteur Branche/Neppert/Roses doit être réhabilité. La cité Hlm Sellier est elle en voie de rénovation.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants rayonnent à l'échelle de l'agglomération mais sont pour l'essentiel concentrés sur Wolf-Wagner. Ils ont aussi bénéficié de la rénovation urbaine. Ils doivent maintenant être appropriés par les habitants. Les équipements sportifs sont présents mais peu investis par les associations sportives du quartier. L'offre médicale est faible dans les deux quartiers.

Sur le plan de lien social, plusieurs enjeux émergent. Il faut rapprocher l'école des habitants, améliorer le dynamisme associatif en renforçant le rôle du Centre Social. Les habitants sont bien mobilisés sur le thème de la santé. Sur le plan de la sécurité, la délinquance baisse, mais se cristallise sur certains secteurs. Comme dans les autres quartiers prioritaires ; la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est en élément essentiel pour améliorer le vivre-ensemble.

PILIER « développement économique et emploi »

Les deux quartiers se caractérisent par une population pauvre et fragile, marquées par le chômage. Le tissu économique des quartiers est basé sur l'entrepreneuriat et les activités tertiaires. Toutefois le tissu économique et commercial est inégalement réparti ; il se situe en grande majorité sur le quartier

Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- ❶ Réfléchir à l'ouverture de la Caserne Coehorn dans une logique nord/sud pour offrir une meilleure liaison avec le centre-ville
- ❷ Rénover le terrain de sport Coehorn
- ❸ Poursuivre la commercialisation des parcelles laissées en attente et achever les aménagements sur le quartier Vauban-Neppert
- ❹ Poursuivre et terminer la réhabilitation de la cité Sellier
- ❺ Réaliser les travaux des espaces publics dans les meilleurs délais (ZAC Neppert).
- ❻ Engager la réhabilitation de Wolf et réfléchir à une réhabilitation qui préserve la qualité patrimoniale de la Cité tout en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui
- ❼ Gérer les sites en attente (utilisation et entretien) et réfléchir à l'installation d'un terrain de proximité sur le secteur Vauban-Neppert
- ★ Assurer un suivi de la politique de peuplement sur les quartiers
- VN Maintenir et appuyer les outils de traitement de l'habitat privé (OPAH, ORI)
- ❽ Compléter l'offre en équipement scolaire

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ★ Réfléchir à rapprocher le service de droit commun « Emploi » des jeunes
- ★ Réfléchir à l'amélioration de l'implication des structures de soutien à la création d'entreprises
- ❹ Développer l'offre commerciale sur le quartier et commercialiser les surfaces planchers commerciales disponibles
- ❿ Réfléchir au développement d'une offre de commerces de proximité (ex : marché)

★ Sur l'ensemble du secteur d'étude

VN Sur l'ensemble le secteur Vauban-Neppert

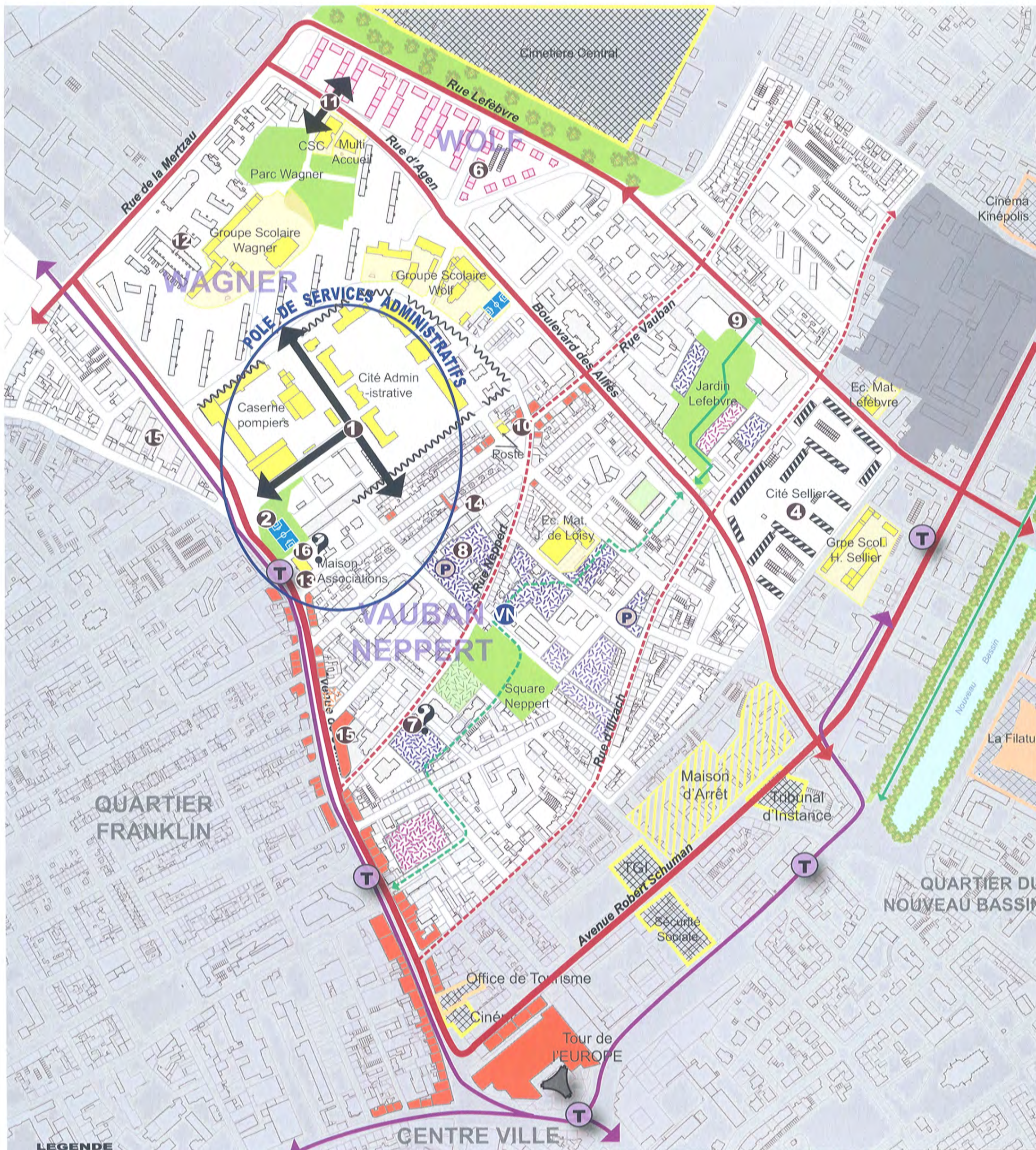
? Point soumis à débat

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ★ Elaborer un projet intégré de cohésion sociale :
Poursuivre la GUSP :
. Accompagner la population dans l'attente des effets leviers des opérations prévues (ex. : rénovation du terrain de sport Coehorn)
- ❷ . Veiller à l'appropriation par les habitants des nouveaux équipements, gérer les difficultés de cohabitation des populations et la renforcer sur les espaces publics des quartiers.
- ❿ Accompagner les habitants pour les former à vivre dans un écoquartier Wagner
- ★ Etendre les créneaux de pratiques sportives ouvertes aux familles
- ★ Renforcer l'offre médicale
- ★ Renforcer l'action prévention des souffrances psychiques (isolement, repli sur soi, addictions, ...)
- ★ Comprendre le mouvement de population et envisager la création d'une nouvelle école (secteur Neppert)
- ❽ Développer des actions de soutien à la parentalité et faire vivre l'espace parents
- ★ Augmenter le taux de prise en charge hors temps scolaire
- ❿ Favoriser la dynamique associative au sein de ces deux secteurs pour proposer des animations communes aux deux quartiers et favoriser l'action socio-culturelle à destination du quartier Vauban-Neppert
- ★ Réfléchir sur les projets à destination de la jeunesse en partenariat avec les acteurs du quartier
- ❿ Améliorer les relations et la cohabitation avec les Nouveaux Publics Européens (NPE)
- ❿ Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics
- ★ Poursuivre l'équipement en vidéo protection de voie publique, notamment sur le quartier Vauban-Neppert
- ❿ Trouver des espaces de rencontre, de dynamique et de mobilisation collective

Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



LEGENDE

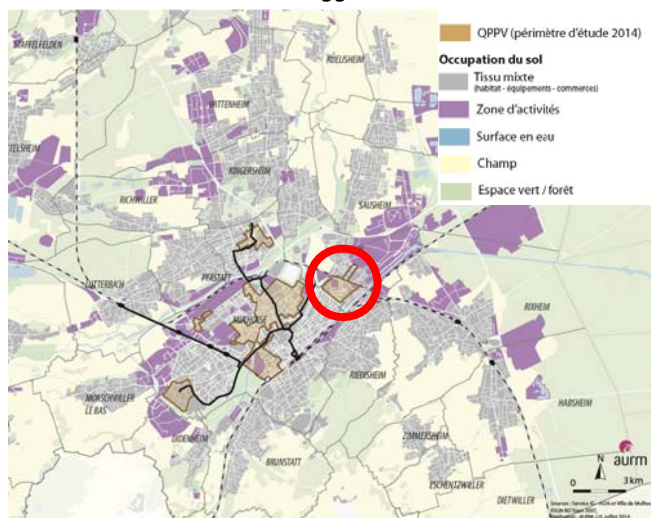
<p>Equipements structurants à l'échelle de la Ville et/ou de son agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> Loisirs et tourisme Service administratif 	<p>Terrains en gestion d'attente dans le cadre des ZAC Neppert</p> <ul style="list-style-type: none"> Terrain faisant l'objet d'un projet de construction à court terme (résidence séniors) Terrains destinés à l'accueil de constructions à usage principal d'habitation et à l'aménagement d'équipements et espaces publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Equipement public Maison de retraite Commerce Fiche commerciale Zone d'activité Barre de logements dégradée Cité jardin - patrimoine à réhabiliter Foncier mutable à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Terrain de proximité Square, espace vert Grand espace vert privatif Alignement d'arbres structurants dans le paysage Mur plein / cloisonnement de l'espace Station de Tram Parking provisoire 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison structurante à l'échelle de la Ville Liaison structurante à l'échelle du quartier Liaison douce existante Liaison douce à créer dans le cadre de la ZAC Neppert Liaison à aménager / conforter Point soumis à débat Objectif - Voir légende au verso
---	--	--	---	--

Synthèse du cahier de quartier Drouot



Le quartier Drouot est notamment composé d'une cité-jardin édifée dans les années 1930.

Localisation de Drouot dans l'agglomération mulhousienne



Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

2 864 habitants dont	1 186 résidences principales dont	Revenus et chômage
24% ont moins de 20 ans	81% de logements sociaux	Revenus médians 2009 : 8 466€
5% ont plus de 75 ans		26% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
51% sont des femmes	taux de vacance : 8%	Taux de chômage INSEE : 36%
	61% ont été construites avant 1946	61% de la population de 15 ans et plus ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet
	50% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	56% des 15/24 ans sont actifs
24% sont des étrangers		

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Sur le plan urbain, Drouot est un quartier localisé en entrée de ville, à proximité de l'autoroute A36. Il est bien desservi par les transports en commun, mais non connecté au tramway. De fait, son maillage viaire avec la ville est insuffisant, et le quartier reste encore fortement cloisonné. Il dispose cependant d'un potentiel foncier disponible qui représente un atout pour des mutations ultérieures.

Le quartier est dominé par le logement social. L'état technique de ce parc est différent selon les trois entités qui composent le quartier ce qui permet d'envisager différemment son évolution selon les sous-secteurs.

PILIER « cohésion sociale »

Drouot se caractérise par la présence d'équipements structurants, mais qui sont physiquement en retrait de la vie du quartier. Par ailleurs, les équipements de proximité sont nombreux et répondent aux besoins du quartier. En revanche, l'offre commerciale de proximité est en déclin, et l'offre médicale faible et menacée. Le tissu associatif est relativement dense, mais souffre de l'absence actuelle d'un centre social. Cette absence pèse aussi dans le discours des habitants et acteurs du quartier.

Sur le plan de la sécurité, la mise en œuvre de la Zone de Sécurité Prioritaire a eu un effet bénéfique. De même l'ensemble des acteurs s'accorde sur l'importance de la Gestion Urbaine de Proximité, qui est un facteur essentiel pour rétablir la confiance avec les habitants. Enfin, sur le plan de la santé, des actions collectives sont menées pour améliorer l'état de santé de la population

PILIER « développement économique et emploi »

Le quartier se distingue par la présence du Village Artisanal du Drouot, considéré comme la locomotive économique du quartier. Il reste cependant cloisonné et relativement isolé du reste du quartier. Ainsi, la dynamique entrepreneuriale est faible sur le quartier.

Sur le plan de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'insertion professionnelle, Drouot se caractérise par la présence de trois structures d'insertion et d'une offre dense pour les demandeurs d'emploi, nombreux dans le quartier.

Synthèse du cahier de quartier Drouot

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- ☆ Répondre aux demandes d'entretien (logements, environnement) les plus urgentes pour redonner confiance aux habitants et favoriser leur implication dans le processus
- 1 Mettre les habitants au cœur d'un processus de réflexion visant :
 - 1a L'évolution urbaine complète du Nouveau Drouot et de son parc de logements ;
 - 1b La valorisation des espaces publics et l'évolution du parc de logements du Vieux Drouot.
 - 1c La réhabilitation des logements du secteur Bâteliers/Chanlindrey
- 2 Restructurer et requalifier l'entrée de ville, valoriser les berges du canal, travailler les liaisons inter secteurs et la perméabilité
- 3 Requalifier et restructurer les points noirs (dont la place Hauger)
- 4 Optimiser, voire développer l'offre de transport en commun
- 5 Décloisonner et ouvrir le square Hubler vers le quartier
- 6 Mettre à niveau les équipements du quartier (Bab'III, terrains de proximité, bibliothèque de rue, ...)
- 7 Favoriser l'installation physique de nouveaux professionnels de santé par la création d'une maison de santé (commande du pilier cohésion sociale)
- ☆ Assurer un suivi de la politique de peuplement du quartier

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- 9 Associer au processus les chefs d'entreprises et les entreprises d'insertion présentes au Village Artisanal
- 10 Ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois en mobilisant les réseaux des entreprises / Accompagner les jeunes adultes vers l'insertion professionnelle
- 8 Redynamiser le centre commercial du quartier
- Le cas échéant, intégrer dans les réflexions les besoins liés au développement de l'entreprise Melfort.
- 11

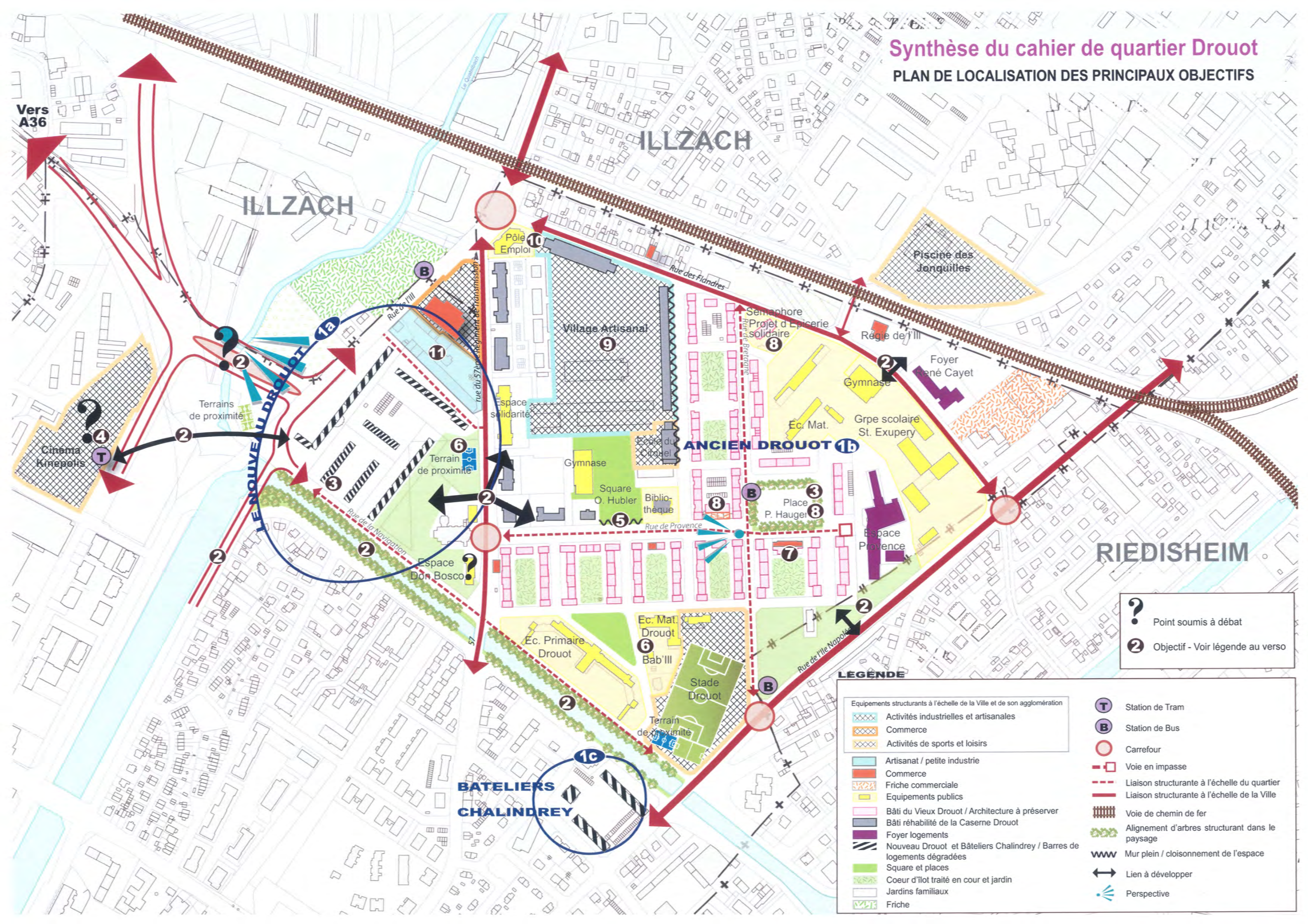
- ☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude
 - ? Point soumis à débat

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ Développer une programmation concertée des actions du volet cohésion sociale
 - o Installer la maison de projet dans l'espace Don Bosco et qu'il devienne un espace de convergence associative et de projets des habitants
 - o Accompagner le nouveau projet de CSC pour assurer et développer le lien social entre les habitants et rapprocher les institutions et les habitants
 - o Soutenir et renforcer la dynamique associative présente sur le quartier en impliquant les habitants
 - o Travailler les liens vers les équipements structurants et plus particulièrement de loisirs situés en périphérie du quartier
 - o Mettre en place un temps péri éducatif et rééquilibrer l'offre artistique, culturelle et sportive au profit du « hors temps » scolaire :
 - o Conforter la place et le rôle des structures de petite enfance
 - o Renforcer les liens avec les clubs sportifs présents sur le quartier
 - o Augmenter la fréquentation aux activités mises en place par le Pôle Sports et Jeunesse
 - o Permettre un apprentissage du français pour favoriser l'insertion
 - o Rendre accessible les biens de première nécessité de qualité dont l'alimentation pour prévenir les inégalités de santé / Développer l'éducation pour la santé pour tous et la prévention
 - o Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, de maintien de la sécurité, notamment pour lutter contre les regroupements, les incivilités, les dégradations et les conflits de voisinage
 - o Améliorer et favoriser les liens entre les institutions, et notamment les forces de l'ordre, et les habitants du quartier grâce à des projets collectifs mettant en lien les polices municipale et nationale et les jeunes (ex : raids VTT, sécurité routière)
 - o Maintenir le label ZSP afin de pouvoir bénéficier d'un renforcement des actions de sécurité et d'un partenariat étroit entre les institutions
- 8 Assurer le maintien, voire le développement d'une offre de commerces de proximité adaptée aux besoins de la population du quartier tout en envisageant la reconversion de certains locaux commerciaux déjà vacants (commande au volet urbain).
- 7 Accompagner les professionnels de la santé présents sur le quartier afin d'assurer le maintien de l'offre de services de santé (commande au volet urbain)

Synthèse du cahier de quartier Drouot

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



? Point soumis à débat
2 Objectif - Voir légende au verso

LEGENDE

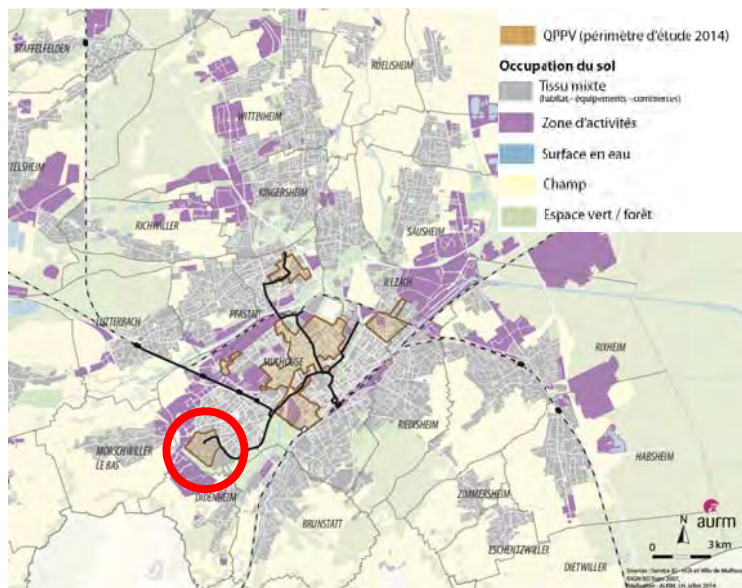
Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération		T Station de Tram
	Activités industrielles et artisanales	B Station de Bus
	Commerce	O Carrefour
	Activités de sports et loisirs	 Voie en impasse
	Artisanat / petite industrie	 Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Commerce	 Liaison structurante à l'échelle de la Ville
	Friche commerciale	 Voie de chemin de fer
	Equipements publics	 Alignement d'arbres structurant dans le paysage
	Bâti du Vieux Drouot / Architecture à préserver	 Mur plein / cloisonnement de l'espace
	Bâti réhabilité de la Caserne Drouot	 Lien à développer
	Foyer logements	 Perspective
	Nouveau Drouot et Bateliers Chalindrey / Barres de logements dégradées	
	Square et places	
	Coeur d'îlot traité en cour et jardin	
	Jardins familiaux	
	Friche	

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux



Le quartier des Coteaux est la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de Mulhouse. Il a été bâti entre 1960 et 1975.

Localisation des Coteaux dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

9 338 habitants dont	3 174 résidences principales dont	Revenus et chômage
36% ont moins de 20 ans	71% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 7 773€ et 11 223€
5% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 10%	24% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
52% sont des femmes		Taux de chômage INSEE : 32%
24% sont des étrangers		39% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Le quartier des Coteaux est un quartier de « Grands Ensembles » des années 60. C'est aujourd'hui un quartier connecté à la ville mais présentant de nombreux dysfonctionnements urbains et sociaux. Ainsi ; s'il est très bien desservi, notamment par les transports en commun, son maillage interne est complexe et peu lisible. De même, l'environnement végétal et paysager contribue à l'image du quartier, mais il est déstructuré et délaissé. La forme architecturale et urbaine est homogène mais aussi monumentale et parfois en rupture d'échelle avec son environnement. Le quartier a fait l'objet de projets de désenclavement et de restructuration des espaces : Le Programme européen d'Initiative Communautaire (PIC) URBAN a contribué à l'ouverture du quartier sur la ville et au réaménagement des espaces. En revanche, le Programme de Renouvellement urbain et le projet de Nicolas Michelin ont été mis en attente. Le quartier dispose d'un foncier dont la gestion est simple, ce qui facilite la mise en œuvre de projets urbains.

Le parc immobilier social du quartier a déjà été majoritairement réhabilité. La plupart des copropriétés sont dégradées mais un programme de rénovation est en cours (PICO). Le quartier se caractérise par un taux de vacance relativement élevé, signe d'une attractivité faible.

PILIER « cohésion sociale »

Le quartier bénéficie d'équipements structurants : les équipements de proximité sont nombreux mais vieillissants, l'offre commerciale et de services est structurée autour du pôle Kientzler et les équipements sportifs présents mais peu visibles. Les équipements scolaires répondent quant à eux aux besoins du quartier. De même, l'offre de soins et l'accès aux droits sont satisfaisants.

La population qui habite dans le quartier est pauvre et fragile. La dynamique associative est forte, avec une présence marquée de l'action sociale, mais elle s'essouffle progressivement, en raison d'un tissu associatif vieillissant et fragilisé. Il est nécessaire de réfléchir au décloisonnement et à la co-construction d'un projet social intégré. L'offre éducative doit elle être adaptée, rendue lisible et visible. En effet, si de nombreux dispositifs éducatifs périphériques à l'école existent, il conviendrait de développer des actions d'aides et de soutien à l'enfant en dehors de l'école, mais aussi de poursuivre et d'amplifier les actions en direction des parents.

Le quartier se caractérise aussi par un sentiment d'insécurité persistant (malgré la baisse de la délinquance), ce qui nuit à son image. Il faut donc redonner une place à l'éducation et à la citoyenneté, maintenir une forte Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, lutter contre les discriminations, et favoriser les liens intergénérationnels.

PILIER « développement économique et emploi »

D'importantes zones d'emploi jouxtent le quartier : le parc des Collines, le Trident et la ZA de la Mer Rouge. Les Coteaux bénéficient aussi de nombreux pôles commerciaux. C'est un quartier marqué par le chômage, avec une offre dense de services pour les demandeurs d'emploi.

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- ☆ Réviser l'étude urbaine pour intégrer les nouvelles priorités et notamment l'évolution du secteur sud.
- ① Engager la transformation de la ZUP en commençant par le sud (Camus-Verne-Dumas) et en mettant les habitants au cœur du processus et du résultat recherché
- ② Engager une réflexion sur le traitement des dalles et anticiper les risques à venir sur l'application de la réglementation IGH
- ☆ Redonner vie / valoriser les espaces collectifs (visibilité des parcours, mise en lumière, signalétique, végétalisation, ...) et connecter les lieux (pôle de commerces Kientzler - ③a - parc - ③b station Tram Coteaux).
- ④ Améliorer la desserte en TC du quartier
- ⑤ Poursuivre l'accompagnement des copropriétés du quartier.
- ☆ Poursuivre la rénovation énergétique des immeubles du quartier et en mesurer l'impact sur le chauffage urbain.
- ⑥ Offrir des équipements de qualité aux habitants (écoles Matisse, Pergaud et Plein Ciel; AFSCO, maison des mamans, salle de boxe...) (commande du pilier cohésion sociale)

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ⑦ Co-construire avec l'ensemble des associations et acteurs du quartier un projet social intégré en s'appuyant sur l'AFSCO, l'épicerie sociale...
- ⑥ Rénover les équipements de proximité et les écoles
- ☆ Développer la prise en charge périscolaire et l'adapter aux enfants
- ⑧ Structurer un appui à la parentalité autour du futur espace-parents à l'école Pergaud.
- ☆ Réfléchir à une politique éducative et pédagogique adaptée aux difficultés scolaires de certains enfants du quartier.

- ☆ Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance
- ☆ Favoriser une meilleure prise en charge collective des phénomènes d'incivité : label ZSP / politique forte et cohérente de prévention de la délinquance./Maillage de la vidéoprotection /Prévention - sécurité sur le pôle commercial Kientzler.
- ⑨
- ☆ Développer les dispositifs d'acquisition du français
- ☆ Poursuivre et maintenir la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- ☆ Susciter, faciliter et accepter un renouveau de l'implication associatif et habitants (étude de positionnement d'une maison de projets)
- ☆ Veiller à l'équilibre social du quartier en menant avec les bailleurs sociaux un travail sur la politique de peuplement.

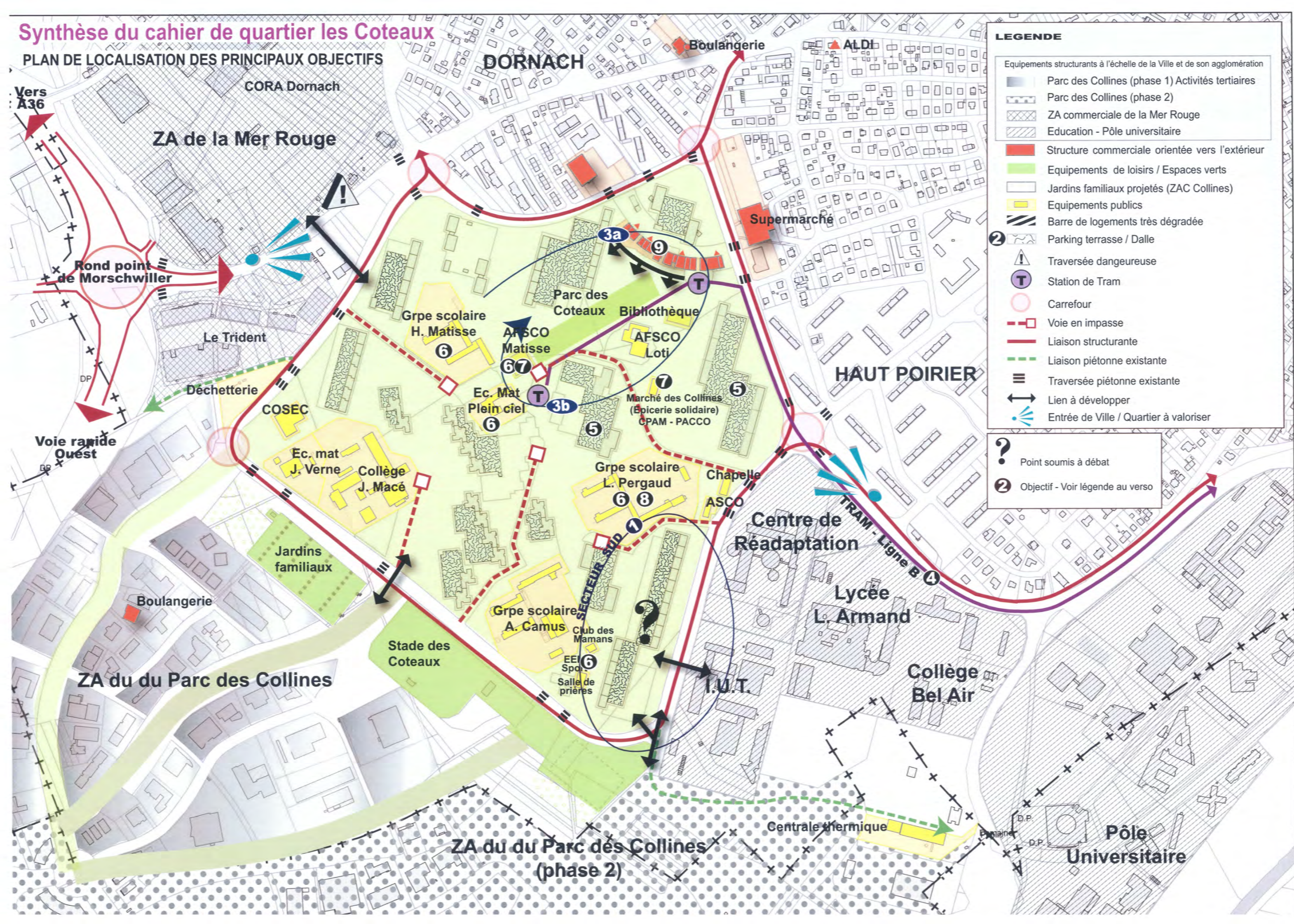
Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Anticiper et faciliter l'implantation d'entreprises dans le quartier ou dans les zones proches, en cohérence avec les compétences disponibles dans le quartier
- ☆ Favoriser l'accès au droit commun (Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi) par une meilleure information des structures et associations du quartier.
- ☆ En complément des actions déjà menées par Sémaphore, monter des actions partenariales qui s'appuient sur les expertises de chacun, notamment en amont de la prise en charge par le droit commun, afin de raccrocher des jeunes ayant perdu confiance et repères.
- ☆ Développer la lutte contre les discriminations à l'emploi en promotionnant le recrutement selon la méthode de simulation (au lieu sur CV).
- ☆ Travailler sur les éléments associés à la reprise d'activité : la garde d'enfants, la mobilité.
- ☆ Intensifier l'approche en parcours individualisés, en mobilisant les partenaires sur toute la chaîne
- ③a Ouvrir le pôle commercial sur le quartier et diversifier son offre.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ☆ | Sur l'ensemble du secteur d'étude |
| ? | Point soumis à débat |

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération

- Parc des Collines (phase 1) Activités tertiaires
- Parc des Collines (phase 2)
- ZA commerciale de la Mer Rouge
- Education - Pôle universitaire
- Structure commerciale orientée vers l'extérieur
- Equipements de loisirs / Espaces verts
- Jardins familiaux projetés (ZAC Collines)
- Equipements publics
- Barre de logements très dégradée
- Parking terrasse / Dalle
- ! Traversée dangereuse
- T Station de Tram
- Carrefour
- Voie en impasse
- Liaison structurante
- Liaison piétonne existante
- Traversée piétonne existante
- Lien à développer
- Entrée de Ville / Quartier à valoriser

? Point soumis à débat

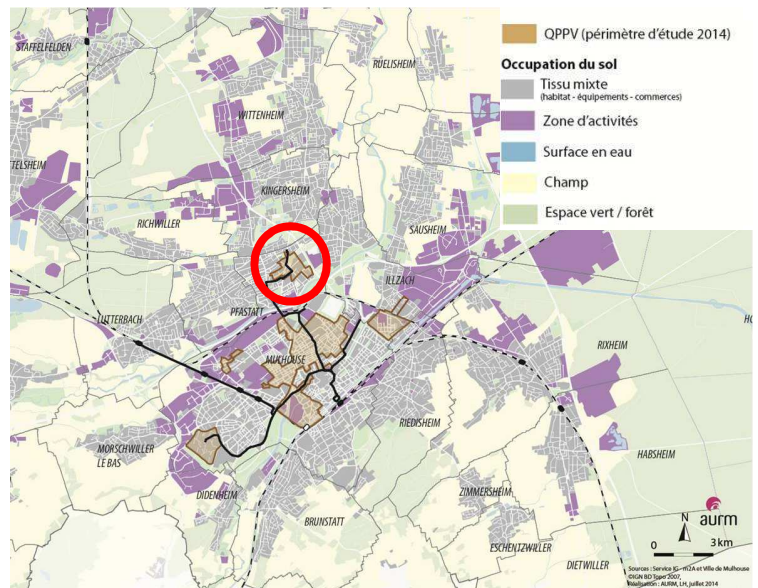
2 Objectif - Voir légende au verso

Synthèse du cahier de quartier Bourtzwiller



Bourtzwiller est un grand quartier situé au nord de Mulhouse. Il est composé de deux entités majeures : Bourtzwiller est, plutôt pavillonnaire, et Bourtzwiller ouest, dominé lui par l'habitat collectif.

Localisation du quartier dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles (échelle quartier de Bourtzwiller)

11 478 habitants dont	4 435 résidences principales dont	Revenus et chômage
28% ont moins de 20 ans	28% de logements sociaux	Revenus médians 2010 : 10 306€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 18%	23% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	51% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 24%
22% sont des étrangers		43% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2010, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Bourtzwiller est un quartier enclavé au sud, vers le centre-ville. Il est organisé en 2 grands sous-ensembles. Il est bien desservi par les transports en commun. Il se caractérise aussi par un maillage viarie satisfaisant. En revanche, sa morphologie urbaine est hétérogène et anarchique. Le quartier a été fortement impacté par les transformations urbaines, qu'elles aient été ou pas réalisées dans le cadre de l'ANRU. Le tramway est un élément majeur de la reconquête du quartier. L'opération urbaine majeure des Berges de la Doller a été réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le parc immobilier est hétérogène : parc social collectif des années 50/60, pavillonnaire ancien, noyau villageois, grandes copropriétés, ... L'attractivité résidentielle du quartier et l'occupation des logements sont donc radicalement différentes d'un secteur à l'autre. Ainsi, des difficultés de vivre-ensemble apparaissent dans l'habitat collectif.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants sont bien répartis sur le quartier. Les équipements scolaires sont vieillissants et on observe une paupérisation du public accueilli dans les établissements scolaires. Les équipements sportifs sont présents, et seront encore renforcés par la Plaine Sportive et de Loisirs de la Doller. L'offre commerciale de proximité est satisfaisante mais doit être maintenue, comme l'offre médicale qui souffre de problèmes de vieillissement des professionnels de santé.

Bourtzwiller est un quartier marqué par la précarité. Le tissu associatif est foisonnant et dynamique. Un travail de proximité est mené pour améliorer l'état de santé de la population. Bourtzwiller est inscrit en Zone de Sécurité Prioritaire et un plan de Prévention Sécurité se poursuit. Comme pour tous les autres quartiers prioritaires, la gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un élément essentiel pour accompagner la rénovation du quartier.

PILIER « développement économique et emploi »

Le quartier de Bourtzwiller se caractérise par un taux de scolarisation et un niveau de diplôme faible. Il dispose d'une offre dense de services pour les demandeurs d'emploi. Cependant, des difficultés d'insertion sociale et professionnelle demeurent, notamment pour les jeunes. Atout important, il se caractérise par une bonne dynamique entrepreneuriale.

Synthèse du cahier de quartier Bourtzwiller

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- ➊ Rendre le quartier plus lisible du point de vue urbain en hiérarchisant les trames viaires et en créant des points de repères urbains forts
 - ➋ Rendre plus lisibles et mieux connectés les services et équipements situés à l'est pour dessiner un pôle central attractif pour les habitants du quartier et l'agglomération
 - ➌ Ouvrir la Place du Rattachement vers le square Baumann et la place Gunsbach pour marquer le cœur de quartier et créer une liaison douce entre les 2 secteurs du quartier (ZUS et hors ZUS)
 - ➍ Développer les modes de déplacement doux en complément du tram : stations de vélo, marche à pied
 - ➎ Intégrer le nouveau programme Bel Air dans son environnement pavillonnaire en favorisant les relations inter habitants
- ☆ Ne pas négliger certains sous-secteurs du quartier dans les interventions urbaines
 - ☆ Encourager les travaux d'économie d'énergie sur les logements privés loués
 - ☆ Surveiller l'évolution des copropriétés (impayés et état du bâti)
- ➏ Réussir la diversification des statuts (accession) et assurer la diversité du peuplement sur le parc social (Berges de la Doller et Logiest)

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Développer des actions spécifiques quant à l'accès à l'emploi des femmes, en particulier celles issues des Ateliers Socio-Linguistiques.
 - ☆ Réhabiliter la place de l'école et de la formation professionnelle pour augmenter le niveau de qualification, en agissant en particulier sur la parentalité
- ➐ Mener une réflexion avec les 2 structures d'insertion du quartier afin de trouver des solutions viables et complémentaires pour leur maintien sur le quartier face à un public très demandeur

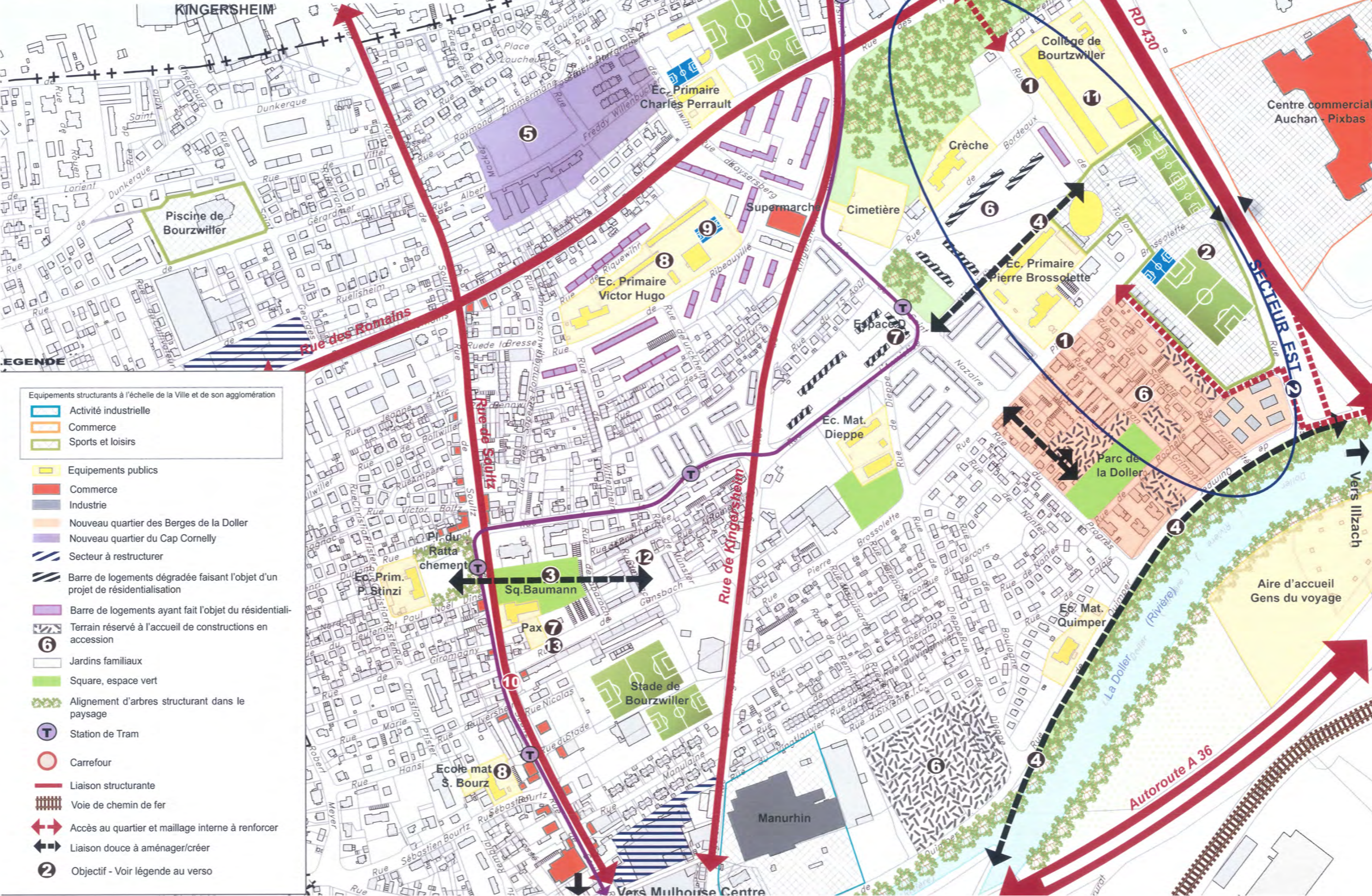
Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ **Valoriser et conforter les équipements et services existants**
- ➑ - Programmer des interventions sur le bâti vieillissant des équipements scolaires.
 - ➒ - Rénover le plateau Ribeauvillé et lui définir une vraie identité en lien avec l'école et le parc attenant
 - ➓ - Maintenir une dynamique commerciale autour de la rue de Soultz
- ☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale**
- ➑ - Développer l'attractivité des établissements scolaires, et notamment du collège, en adaptant la pédagogie aux besoins des élèves (sections attractives, ...)
 - Développer les actions d'aide et de soutien à l'enfant en dehors de l'école
 - Ouvrir les équipements sportifs à tous : quartier, ville, agglomération
 - Maintenir, voire renforcer une offre de soin de qualité accessible géographiquement à tous et intervenant conjointement sur les 3 volets : médical, social et psychique
 - Développer le travail partenarial en matière de prévention de la santé
 - Mieux prendre en compte les problématiques de santé des jeunes
 - Aider les personnes âgées à sortir de l'isolement
 - ➒ - Accompagner la création d'une Maison de Santé
 - Encourager les échanges interculturels
 - Développer un lieu de rencontre et de convivialité non institutionnel
 - ➓ - Encourager et accompagner les nouvelles initiatives des groupes d'habitants, relais des dynamiques associatives plus traditionnelles, en soutenant le Pax dans son rôle fédérateur
 - Répartir les animations jeunesse, parfois sources de gêne pour les habitants, sur les différents espaces du quartier
 - Mener une politique forte, cohérente et partenariale, particulièrement vers les jeunes adultes, sur les volets emploi, social et délinquance
 - Rapprocher les institutions des habitants, jeunes et adultes, pour déconstruire les a priori
 - Renforcer la GUP en lien avec les habitants, associations, bailleurs, partenaires

☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Bourzwiller

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



- Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération
- Activité industrielle
 - Commerce
 - Sports et loisirs

- Equipements publics
- Commerce
- Industrie
- Nouveau quartier des Berges de la Doller
- Nouveau quartier du Cap Cornelly
- Secteur à restructurer
- Barre de logements dégradée faisant l'objet d'un projet de résidentialisation
- Barre de logements ayant fait l'objet du résidentiafi-
- Terrain réservé à l'accueil de constructions en accession
- Jardins familiaux
- Square, espace vert
- Alignement d'arbres structurant dans le paysage
- Station de Tram
- Carrefour
- Liaison structurante
- Voie de chemin de fer
- Accès au quartier et maillage interne à renforcer
- Liaison douce à aménager/créer
- Objectif - Voir légende au verso



Conseil départemental



Haut-Rhin

(Ajouter ultérieurement les logos de l'ensemble des signataires)

Contrat de Ville de Saint Louis

SOMMAIRE

A compléter ultérieurement au niveau de la pagination

Préambule

L'inscription en politique de la ville : un défi et un enjeu pour la Ville de Saint-Louis

Une démarche d'élaboration du contrat de ville partenariale

Le territoire d'intervention

La Communauté de Communes des 3 Frontières (CC3F)

- Une situation géographique privilégiée
- La troisième agglomération la plus peuplée du Haut-Rhin
- Un secteur économiquement dynamique
- Des disparités sociales et spatiales
- Un marché de l'habitat sous tension
- Une agglomération en cours de structuration

La Ville de Saint-Louis et le Quartier de la Gare

- Une ville présentant une situation ambivalente
- Le Quartier de la Gare : une localisation « centrale » et un quartier atypique
- Le Quartier de la Gare : une place « centrale » à l'échelle du territoire communautaire

Contours du territoire vécu

Les axes d'intervention...

Enjeu 1. Un quartier (re)pensé... en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement

- Un marché du logement tendu et qui se paupérise pour partie
- Un quartier en mutation
- Une grande diversité de logements
- Un enjeu stratégique de restructuration du quartier
 - Objectif opérationnel 1.1. - Optimiser la gestion des espaces extérieurs / espaces verts dans une logique de résidentialisation et privatisation
 - Objectif opérationnel 1.2. - Poursuivre le travail sur le bâti, notamment réalisation de travaux au niveau de certains immeubles
 - Objectif opérationnel 1.3. - Favoriser les circulations
 - Objectif opérationnel 1.4. - Requalifier les espaces et bâtiments
- Une nécessaire réflexion en termes de mixité sociale

Enjeu 2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés

- Une situation de l'emploi dégradée
- Des difficultés pour construire des réponses dans la durée et en adéquation avec les profils des habitants
 - Objectif opérationnel 2.1. - Permettre des parcours d'insertion continus
 - Objectif opérationnel 2.2. - Adapter les structures et actions existantes sur le territoire, afin de favoriser l'accès à la création d'activités, d'entreprises

- Objectif opérationnel 2.3. - Faire évoluer les réponses apportées pour faire face au chômage de longue durée ainsi qu'à celui qui touche les jeunes, les femmes et les seniors
- Objectif opérationnel 2.4. - Développer une offre linguistique à visée qualifiante

Enjeu 3. Renforcement de la dimension éducative

- Un déficit éducatif et un manque de réponses adaptées aux enjeux identifiés
- Un besoin de renforcement des actions en direction des parents
- Renforcer la dimension éducative
 - Objectif opérationnel 3.1. - Renforcer les processus d'appui éducatif en direction des enfants et des jeunes
 - Objectif opérationnel 3.2. - Soutenir la parentalité par un appui aux parents dans leurs fonctions parentales, dans le cadre scolaire mais aussi plus largement
 - Objectif opérationnel 3.3. - Répondre aux défis de la non maîtrise de la langue pour les parents comme pour les enfants

Enjeu 4. Accès au(x) droit(s) et aux services

- Une difficulté d'accès aux services et aux droits
- Favoriser l'accès au(x) droit(s) et aux services
 - Objectif opérationnel 4.1. - Favoriser les espaces permettant les rencontres, la (re)connaissance des personnes
 - Objectif opérationnel 4.2. - Renforcer l'accès aux droits et permettre une prise en charge globale des personnes
 - Objectif opérationnel 4.3. - Permettre un accès renforcé à l'offre culturelle et sportive

Enjeu 5. Sécurité et prévention de la délinquance

- Un quartier posant des problèmes de sécurité
- Une nécessaire intervention eu égard aux incivilités constatés
- Assurer la sécurité et renforcer la prévention de la délinquance
 - Objectif opérationnel 5.1. - Favoriser la prévention
 - Objectif opérationnel 5.2. - Agir en direction des personnes (victimes et auteurs)

Enjeu transversal. Renforcer l'égalité

Une nécessaire articulation a l'existant

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Cantons de Saint-Louis et de Sierentz
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CC3F
- Le Contrat de territoire de vie des Trois Pays (2014-2019)
- La stratégie intercommunale de prévention de la délinquance et le CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Le projet éducatif territorial de la Ville de Saint-Louis (PEDT)

Les modalités de gouvernance

- Un pilotage et une ingénierie au service du contrat
- Des acteurs locaux (habitants, associations...) partenaires de la démarche
- Une observation et une évaluation au service de l'action
- Des méthodes de travail renouvelées...

Les engagements des partenaires

- Mobilisation du droit commun de l'Etat
- Mobilisation du droit commun de la Ville de Saint-Louis
- Mobilisation du droit commun de la Communauté de Communes des Trois Frontières
- Contribution de la Région Alsace
- Contribution du Conseil Départemental du Haut-Rhin
- Intervention de la Caisse des Dépôts
- Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- Engagement de la CRESS

Signature du contrat de ville

Annexes

- Annexe 1. Projet de programmation pour l'année 2015
- Annexe 2. Projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Gare.

PRÉAMBULE

L'inscription en politique de la ville : un défi et un enjeu pour la Ville de Saint-Louis

La Ville de Saint-Louis a appris le 17 juin 2014 que le territoire du quartier de la gare faisait partie des 1.300 quartiers métropolitains issus de la réforme de la politique de la ville. Ce choix, issu d'une décision de l'Etat sur le plan national, résulte de l'identification d'une concentration sur ce quartier de populations en situation de pauvreté monétaire.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée le 21 février 2014, précise le cadre d'intervention de cette politique publique via la mise en œuvre de contrats de ville.

Conscient que « la politique de la ville est **une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants** » (article 1 de la loi), le Maire de Saint-Louis a souhaité faire de cette inscription du Quartier de la Gare en quartier prioritaire un atout pour les habitants de ce quartier, mais aussi une opportunité pour tous les habitants de Saint-Louis et, à terme, de la communauté de communes qui passera en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2016.

Le Quartier de la Gare n'est pas le seul quartier de Saint-Louis rencontrant des difficultés. La situation de la Cité du Rail a été évoquée à plusieurs reprises. Pour autant, le Quartier de la Gare est celui qui a été retenu par l'Etat, inscrivant de fait la Ville de Saint-Louis et plus globalement la communauté de communes en politique de la ville.

De ce fait, M. le Maire a souhaité faire de cette inscription, qui en soi n'est pas une bonne nouvelle car elle rend compte d'une situation de précarisation, **un défi pour construire de nouvelles relations avec l'Etat et les autres partenaires**.

Au-delà, il a souhaité s'inscrire dans **une démarche permettant de faire du Quartier de la Gare un « laboratoire » en termes d'innovation, d'actions dans une perspective d'essaimage** ailleurs sur le territoire communal et intercommunal, le cas échéant.

Bien avant l'annonce par l'Etat de la décision de retenir le Quartier de la Gare comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, une démarche d'amélioration du cadre de vie et de rénovation urbaine a été engagée par la Ville de Saint-Louis dans ce secteur.

Le contrat de ville est conclu entre l'Etat (Préfet, Recteur, Procureur), la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F), la Ville de Saint-Louis, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Sont également signataires, compte tenu des orientations stratégiques retenues, la Caisse des Dépôts, la SNCF, l'Agence Régionale de Santé (ARS), Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, les Chambres consulaires, l'AREAL HLM et les bailleurs sociaux : Aléos, Domial, LogiEst et Saint-Louis Habitat.

Une démarche d'élaboration du contrat de ville partenariale

Si la Ville de Saint-Louis est tout à fait novice dans le domaine de la politique de la ville, elle a néanmoins l'habitude de mettre en œuvre des politiques publiques en s'inscrivant dans un mode projet.

Fort de cette expérience, et avec l'appui du Centre de ressources régional intervenant dans le domaine de la politique de la ville (ORIV – Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville), elle s'est engagée dans une démarche partenariale.

En lien avec l'Etat, et en s'appuyant sur une démarche proposée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et les circulaires ministérielles, elle a mobilisé très rapidement et dans la durée un nombre important d'acteurs (représentants d'institutions, associations puis habitants), soit plus de 70 personnes.

La démarche suivante a été mise en œuvre :

- Juillet 2014 : Démarrage des réflexions en interne de la collectivité avec un souci de formation, à la politique de la ville, du personnel de la Ville dès septembre.
- 26 septembre 2014 : réunion de lancement de la démarche d'élaboration du contrat de ville. Elle a permis de présenter les contours du quartier retenu au titre de la Politique de la Ville, ainsi que des premiers éléments de diagnostic et de calendrier.
- Octobre 2014 : recueil d'éléments de diagnostic auprès des acteurs par l'envoi d'une grille à compléter.
- 7 novembre 2014 : organisation d'une journée de travail autour de groupes de travail constitués sur la base des trois piliers thématiques préconisés par l'Etat, à savoir la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement de l'activité économique et de l'emploi.
- 14 novembre 2014 : organisation d'une réunion inter-acteurs visant la restitution des travaux et l'identification des manques éventuels. Trois réunions complémentaires ont été organisées suite à ces constats, sur le thème de la culture (20 novembre), de l'éducation (21 novembre) et de l'accompagnement social (25 novembre).
- 25 novembre 2014 : réunion inter-acteurs dédiée à la finalisation des enjeux issus des temps de travail précédents.
- Début décembre 2014 : demande d'identification des actions à mener sur le quartier auprès des acteurs sur la base d'une grille type et des enjeux déjà identifiés.
- Janvier et février 2015 : enquêtes en direction des habitants du quartier gare sur la base d'une grille d'entretien (passation directe / 70 ménages rencontrés de manière aléatoire sur la base d'un échantillonnage à l'adresse).
- 21 janvier 2015 : comité de pilotage visant à valider les enjeux principaux.

- 12 février 2015 (matin) : Réunion inter-acteurs pour rediscuter collectivement des objectifs opérationnels et des projets d'actions mis en avant par les acteurs locaux pour les affiner, les compléter ou les infirmer.
- 25 février 2015 : réunion spécifique organisée à l'initiative de la Ville de Saint-Louis, réunissant l'ensemble des acteurs de l'habitat concernés par le projet de renouvellement urbain en vue de finaliser le dossier de demande d'inscription à un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional.
- 25 mars 2015 : organisation d'une réunion en présence de M. le Maire de l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire et des syndics de copropriétés présents sur le quartier prioritaire pour identifier avec les acteurs de l'habitat les problématiques identifiées sur le quartier et présenter les projets de la collectivité (parc de la Gare et parvis de la Gare).
- 8 avril 2015 (soirée) : réunion publique en direction des habitants du Quartier de la Gare pour les informer du résultat de la démarche d'enquête, relever leurs points de vue et les informer des modalités de mise en place du conseil citoyen.
- 10 avril 2015 : réunion entre la Ville de Saint-Louis, la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) et l'ORIV sur la place et le rôle de la CC3F dans le cadre du contrat de ville.
- 17 avril 2015 : réunion de travail interne entre la Ville de Saint-Louis et l'ORIV par rapport à un portage par le Centre Socio-Culturel de Saint-Louis du conseil citoyen.
- 20 mai 2015 : comité de pilotage de validation du contrat de ville en vue d'une signature fin juin 2015.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Ville de Saint-Louis est membre de la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) qui, depuis peu, a pris la compétence Politique de la Ville.

Saint-Louis est la seule ville concernée au sein de l'intercommunalité par l'enjeu de cohésion sociale et territoriale porté par le dispositif « contrat de ville ». Pour autant, le principe de solidarité et le souci de mise en cohérence de l'action sont portés à l'échelle intercommunale.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 3 FRONTIÈRES (CC3F)

Une situation géographique privilégiée

Située au Sud-Est du Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) constitue la partie française de l'agglomération trinationale de Bâle, l'une des régions les plus prospères et dynamiques d'Europe.

Sa situation géographique privilégiée de porte d'entrée vers la Suisse et l'Allemagne et d'espace de transition entre, d'une part, l'agglomération mulhousienne et, d'autre part, la métropole bâloise contribue à son attractivité, tant économique que résidentielle.

Sa bonne desserte par les différents modes de transport renforce les atouts liés à sa position stratégique de carrefour. En effet, le territoire dispose d'un réseau de communications exceptionnellement diversifié :

- routier : la CC3F est notamment traversée du Nord au Sud par l'A35 (flux de 31 015 véhicules par jour à hauteur de Saint-Louis recensé en septembre 2009 dont plus de 2 500 poids lourds) et est un point de convergence de plusieurs voies départementales très empruntées ;
- ferré : le territoire se trouve sur l'axe Strasbourg – Bâle, l'un des plus fréquentés en France, et qui dessert la CC3F en 3 points : la gare de Saint-Louis (moyenne de 1 567 voyageurs par jour en 2011/2012¹) et 2 points d'arrêt SNCF, ceux de Saint-Louis Neuweg et Bartenheim ;
- aérien : l'EuroAirport Bâle Mulhouse Fribourg (EAP), implanté en majeure partie sur le territoire de la Ville de Saint-Louis et en partie sur celui de la commune de Héisingue, a accueilli en 2014 plus de 6,52 millions de passagers. Près de 6 500 personnes travaillent également sur la plateforme aéroportuaire. Cet équipement donne une ouverture internationale au territoire dans la mesure où il offre des liaisons vers 70 à 100 aéroports situés dans 30 pays différents ;
- fluvial : la limite Est du territoire longe le Grand Canal d'Alsace et le Rhin.

¹ Source : Région Alsace.

Toutefois, la performance du réseau de communications, notamment routier et ferré, est mise à mal aux heures de pointe, durant lesquelles se concentrent flux de transit international et déplacements locaux, véhicules particuliers et poids lourds. Ceci génère quotidiennement des nuisances pour les riverains des axes les plus empruntés.

Les espaces de stationnement, notamment dans les communes proches de la frontière et/ou desservies par des modes de transports collectifs cadencés (comme le Quartier de la Gare à Saint-Louis), sont également très convoités, d'une part, par les résidents ou usagers locaux et, d'autre part, par les travailleurs frontaliers qui se garent en France avant de se rendre (en transport en commun ou à pied) de l'autre côté de la frontière (vers Bâle pour l'essentiel).

La troisième agglomération la plus peuplée du Haut-Rhin

S'étendant sur une superficie de plus de 96 km², la CC3F compte près de 54 000 habitants², répartis entre 10 communes : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf.

Elle est la plus peuplée des communautés de communes du Haut-Rhin et le troisième EPCI du Département en nombre d'habitants après les communautés d'agglomération de Mulhouse et de Colmar.

Elle représente, en 2010, 6,9% de la population départementale et environ 70% du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Cantons de Saint-Louis et de Sierentz³.

Les communes de la CC3F présentent une certaine homogénéité en termes de poids démographique dans la mesure où 7 d'entre elles comptent entre 2 000 et 5 000 habitants. La commune la moins peuplée enregistre un peu plus de 1 000 habitants et les 2 communes les plus importantes, respectivement 20 350 habitants pour Saint-Louis et 6 997 habitants pour Huningue⁴.

38% de la population de la CC3F réside dans la ville principale, Saint-Louis.

Avec plus de 553 habitants/km², la CC3F affiche une densité élevée, intermédiaire entre celle de l'agglomération colmarienne et mulhousienne, et bien supérieure à celle des autres communautés de communes du Haut-Rhin.

La croissance démographique élevée que connaît le territoire (de l'ordre de 1% par an à l'échelle de la CC3F) est alimentée à la fois par un solde naturel positif et un solde migratoire excédentaire.

Ainsi, de 1999 à 2010, la hausse démographique a été issue à 53% de gains naturels et à 47% d'apports migratoires. Ces derniers ont été largement alimentés par l'arrivée de personnes venant de l'étranger (en 2006, 27% des nouveaux résidents installés depuis 5 ans sont issus de l'étranger).

² Calcul sur la base des populations légales 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015, données INSEE.

³ qui outre la CC3F, comprend la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

⁴ Populations légales 2012, données INSEE.

Le dynamisme démographique du territoire s'exprime également à travers sa structure par âge, la population de la CC3F étant globalement plus jeune que celle du département. La surreprésentation de la population adulte âgée de 25 à 60 ans témoigne de l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

Toutefois, l'examen du profil démographique de la CC3F fait apparaître des disparités entre le bipôle principal formé par les villes de Saint-Louis et Huningue et les communes environnantes. La ville de Saint-Louis, notamment, présente plusieurs caractéristiques qui la distinguent des autres communes de la CC3F. En effet, le taux de croissance annuel de Saint-Louis durant la période 1999-2010 est nettement inférieur à la moyenne des autres communes : + 0,1% contre +0,9% en moyenne à l'échelle intercommunale, certaines communes atteignant même des taux supérieurs à 2%.

De plus, à Saint-Louis, le taux de variation annuel lié au solde naturel se situe à 0,6% tandis que celui lié au solde migratoire est de - 0,5%.

Un secteur économiquement dynamique

Les attraits de la CC3F liés à sa situation géographique et à son accessibilité par différents modes de communication ont favorisé l'implantation d'un certain nombre d'entreprises et centres de recherche pourvoyeurs d'emplois, en complément de ceux offerts par les bassins d'emplois voisins, suisse et allemand.

Le dynamisme du tissu économique local se traduit par la présence de 2 400 entreprises et commerces, qui génèrent près de 20 000 emplois sur place.

Des disparités sociales et spatiales

42% des actifs de la CC3F sont des frontaliers (pour l'essentiel suisses) tandis que 44% travaillent dans les communes de la CC3F. Il en résulte des écarts de revenus et de pouvoir d'achat (favorables aux frontaliers), ayant tendance à s'accroître.

Ainsi, le territoire compte en son sein des ménages disposant d'un fort niveau de revenus. La capacité financière moyenne des ménages de la CC3F est bien supérieure à la moyenne départementale, surtout pour les niveaux de revenus les plus élevés. On relève un écart d'environ 14 000 €/an entre le 9^{ème} décile de la CC3F (53 900 €/an) et celui du Haut-Rhin (40 000 €/an).

Toutefois, si le territoire dans son ensemble apparaît relativement prospère, en lien avec son inscription dans la dynamique de l'agglomération bâloise, il n'en reste pas moins que les mutations de l'économie bâloise au profit d'activités à forte valeur ajoutée engendrent aussi une fragilisation des catégories socio-professionnelles les moins élevées (ouvriers, employés, sans emploi).

Ce phénomène se traduit notamment par une hausse du taux de chômage, qui se rapproche du niveau départemental. Selon les données de Pôle Emploi, au 2^{ème} trimestre 2014 le taux de

chômage s'établie à 7,4% pour la zone d'emploi de Saint-Louis, contre 9,6% au niveau du Département du Haut-Rhin.

Signe de la précarisation grandissante de certaines catégories de population : environ un tiers des habitants de la CC3F est couvert par les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (contre 42% dans le Haut-Rhin). 1 390 ménages sont extrêmement dépendants de celles-ci (taux de dépendance supérieur à 50%), soit 6,1% des ménages de la CC3F. Parmi ces ménages, 778 sont totalement dépendants des prestations sociales.

L'examen des ressources des ménages par rapport au plafond HLM du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) en 2011 montre que 29,1% des ménages de la CC3F seraient éligibles à un logement social.

Ce taux est toutefois nettement en dessous de la moyenne départementale (41,6% en 2009).

L'essentiel de ces ménages réside dans les communes de Saint-Louis (1 461), Huningue (359), Village-Neuf (191), Kembs (188) et Blotzheim (185).

Deux dynamiques sociales sont ainsi à l'œuvre au sein du territoire : celle des deux villes principales (Saint-Louis et Huningue), où sont davantage concentrés les ménages modestes, et celle des communes périphériques qui accueillent une population plus (voire très) aisée.

Un marché de l'habitat sous tension

Corollaire de la croissance de la population et du nombre de ménages, le parc de logements a connu un essor important au cours des dernières décennies. Ce mouvement ne semble, du reste, pas se démentir.

L'analyse du parc de logements fait apparaître une fois encore la singularité du bipôle urbain de Saint-Louis et Huningue, par rapport aux communes environnantes.

Ainsi le parc du bipôle est dominé par le logement locatif (55%), au sein duquel le locatif privé s'est renforcé durant les années 2007-2011.

Le parc locatif social représente à l'échelle de la CC3F près de 17% du parc total.

Toutefois, pour respecter les exigences de l'article 55 de la loi SRU², ce taux doit être examiné à l'échelon communal. Ce sont les villes de Saint-Louis et Huningue qui comptent l'essentiel des logements locatifs sociaux de la CC3F : Saint-Louis en concentre les 2/3 et Huningue près d'un quart.

A Saint-Louis, le parc social représente 28% du parc total et à Huningue 27,8%.

Dans les quatre autres communes soumises à l'article 55 de la loi SRU pour avoir franchi récemment le seuil des 3 500 habitants, le taux de logements locatifs sociaux varie de 2,4% à Bartenheim, à 6,3 % à Village-Neuf, Blotzheim et Kembs affichant respectivement un taux de 4,8% et 5,6%. La commune d'Hégenheim proche des 3 500 habitants compte, quant à elle, 3,6% de logements locatifs sociaux.

Il est à noter que l'offre en logements sociaux s'est quasiment stabilisée entre 2000 et 2012.

De plus, le parc public se caractérise par une faible vacance (4,2%) et une rotation plus forte que la moyenne départementale. La vacance de longue durée (supérieure à 4 ans), révélatrice d'une inadéquation par rapport au marché, est également plus conséquente à Saint-Louis et Huningue.

Ces deux communes comptent, en outre, plusieurs copropriétés potentiellement fragiles confrontées à un taux de vacance élevé et un nombre de ménages sous le seuil de pauvreté important.

Témoin de la tension qui s'exerce sur le marché de l'habitat : les prix des loyers et de vente, qui atteignent des niveaux particulièrement élevés sur le territoire communautaire, à tel point que le secteur des Trois Frontières est considéré comme le plus cher du Département du Haut-Rhin et joue à jeu égal avec la métropole strasbourgeoise.

En 2012, le loyer moyen se situait à 9,7€/m² dans les Trois Frontières contre 8,4€/m² au niveau départemental. Le prix moyen des appartements et des maisons dépassait les 2 000 €/m² contre 1 700 €/m² pour les appartements et 1 930 €/m² pour les maisons mis en vente dans le Haut-Rhin.

Il est à noter en la matière que les prix observés à Saint-Louis sont comparables à ceux pratiqués dans les communes environnantes.

La présence d'une demande forte et soutenue par un pouvoir d'achat conséquent, en lien avec le dynamisme économique de la région frontalière, explique cette tension sur le marché de l'habitat. Elle a pour conséquence de renforcer les difficultés à se loger pour les populations aux revenus plus modestes.

Une agglomération en cours de structuration

La CC3F, dans sa configuration actuelle, est le fruit d'une coopération intercommunale initiée dans les années 1970. En effet, les communes de Saint-Louis, Huningue, Village-Neuf, Hésingue et Buschwiller ont décidé en 1974 d'unir leur destin, pour créer le District des Trois Frontières. La création des services « environnement » et « transports » ainsi que la construction d'une première station d'épuration et d'un centre de secours constituent les premières réalisations de cette collaboration.

Au fil des ans, les communes de Hégenheim, Blotzheim, Rosenau, Kembs et Bartenheim ont rejoint le District.

En 2000, il a intégré les compétences du Syndicat Intercommunal pour la Promotion Economique et Sociale (SIPES) et est alors devenu une Communauté de Communes, ce qui lui a conféré une nouvelle dimension. En effet, ses missions se sont ainsi progressivement étoffées, avec plus de compétences, d'équipements et de services liés.

Les services à la personne (« sports », « relais assistantes maternelles »), l'aménagement du territoire (« habitat », « urbanisme », « patrimoine », « plan climat »), le développement économique et touristique sont venus compléter les champs d'intervention investis par l'intercommunalité.

Ainsi, à ce jour, près de 140 agents œuvrent au sein de la collectivité, avec pour objectif de rendre le meilleur service possible à la population tout en développant de façon cohérente le territoire.

L'intercommunalité va franchir un cap supplémentaire et se renforcer en se transformant, le 1er janvier 2016, en communauté d'agglomération. Ce changement de statut permettra d'affirmer sa position dans l'échiquier régional et transfrontalier et de monter en puissance dans de nombreux domaines, pour faire face aux nouveaux défis qui s'imposent.

A cet effet, les statuts de la collectivité ont été actualisés et complétés comme suit :

Compétences obligatoires :

- 1er groupe : aménagement de l'espace communautaire
- 2ème groupe : actions de développement économique

Compétences optionnelles

- 1er groupe : protection et mise en valeur de l'environnement
- 2ème groupe : politique du logement et du cadre de vie
- 3ème groupe : création, aménagement et entretien de la voirie
- 4ème groupe : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- 5ème groupe : action sociale d'intérêt communautaire
- 6ème groupe : assainissement

Compétences facultatives :

- Politique de la ville
- Coopération transfrontalière
- Tourisme
- Santé
- Sécurité civile
- Services communs
- Prestations de service
- Maîtrise d'ouvrage
- Fonds de concours, subventions
- Divers

Eléments clés

- Une intercommunalité qui présente de nombreux atouts sur le plan économique et du logement en raison de sa situation géographique.
- Toutefois, les données font apparaître une diversité de situations à l'intérieur de l'intercommunalité entre les communes.
- Les communes du bipôle urbain formé de Saint-Louis et Huningue se singularisent des autres communes, notamment sur le plan de l'habitat (concentration des logements sociaux).
- Des indicateurs qui révèlent une situation de fragilité au niveau de Saint-Louis, tant sur le plan de l'habitat, de l'emploi, que des caractéristiques sociodémographiques des habitants.

- Une vigilance nécessaire pour éviter une tension accrue au niveau de l'immobilier et surtout une accentuation de la spécialisation socio-spatiale du territoire communautaire.

LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET LE QUARTIER DE LA GARE

Une ville présentant une situation ambivalente

La Ville de Saint-Louis, avec 20 294 habitants, au recensement de la population de 2011⁵, constitue la ville principale de la CC3F.

La population de Saint-Louis a augmenté de 2,1% entre 2006 et 2011 (soit 419 personnes supplémentaires).

Population par grandes tranches d'âges

	2011	%	2006	%
Ensemble	20 294	100,0	19 875	100,0
0 à 14 ans	3 758	18,5	3 731	18,8
15 à 29 ans	3 765	18,6	4 274	21,5
30 à 44 ans	4 432	21,8	4 359	21,9
45 à 59 ans	4 256	21,0	4 033	20,3
60 à 74 ans	2 775	13,7	2 271	11,4
75 ans ou plus	1 309	6,4	1 207	6,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

La répartition par tranche d'âge a connu une évolution plus marquée avec une croissance importante de la part des 60 ans et plus. La part des 0-14 ans est restée quasiment stable, par contre celle des 15-29 ans a fortement diminué.

Composition des familles

	2011	%	2006	%
Ensemble	5 475	100,0	5 265	100,0
Couples avec enfant(s)	2 161	39,5	2 225	42,3
Familles monoparentales	887	16,2	834	15,8
<i>Dont hommes seuls avec enfant(s)</i>	121	2,2	138	2,6
<i>Dont femmes seules avec enfant(s)</i>	766	14,0	696	13,2
Couples sans enfant	2 427	44,3	2 205	41,9

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

⁵ Données INSEE, recensement 2011. Ce sont ces données qui seront utilisés dans l'ensemble de cette partie.

Le nombre de familles s'est accru entre 2006 et 2011 notamment du fait de l'accroissement des familles monoparentales (qui sont surtout le fait de femmes seules avec enfants) et de couples sans enfant.

Si le nombre de familles ayant un nombre important d'enfants sont en baisse entre 2006 et 2011, la part des familles de 3 enfants a augmenté dans le même temps que celle sans aucun enfant. Cette situation rend compte de la diversité des évolutions et des situations socio-démographiques.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2011	%	2006	%
Ensemble	5 475	100,0	5 265	100,0
Aucun enfant	2 700	49,3	2 405	45,7
1 enfant	1 165	21,3	1 341	25,5
2 enfants	972	17,8	945	18,0
3 enfants	477	8,7	375	7,1
4 enfants ou plus	161	2,9	198	3,8

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

L'attractivité du territoire, notamment en raison des opportunités d'emploi, a paradoxalement des effets négatifs sur la commune de Saint-Louis puisqu'elle entraîne, compte tenu par ailleurs des opportunités de logements, notamment sociaux, l'installation de personnes en recherche d'emploi. Dans le même temps, la dynamique de l'emploi favorable à des hauts niveaux de qualification a entraîné une précarisation des publics les moins qualifiés, renforçant les processus de vulnérabilité.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2011	2006
Ensemble	13 764	13 592
Actifs en %	74,7	73,8
actifs ayant un emploi en %	61,3	63,4
chômeurs en %	13,5	10,4
Inactifs en %	25,3	26,2
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,4	8,4
retraités ou préretraités en %	6,3	5,8
autres inactifs en %	11,5	12,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Les données de l'INSEE font apparaître très nettement une dégradation de la situation de l'emploi, marquée à la fois par une baisse du pourcentage d'actifs (de deux points) et un accroissement des chômeurs (de plus de 3 points).

Les difficultés dans le domaine de l'accès à l'emploi viennent pour partie de la faiblesse en termes de qualification des personnes. 24% des personnes sont en fait sans diplôme, sachant que cette situation est encore plus défavorable pour les femmes.

Par ailleurs, près d'un tiers des personnes sont seulement titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2011

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	15 095	7 320	7 774
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme	24,3	21,7	26,7
du certificat d'études primaires	6,4	4,8	8,0
du BEPC, brevet des collèges	4,8	4,8	4,9
d'un CAP ou d'un BEP	29,1	33,2	25,2
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,7	14,7	14,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,0	8,1	9,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	11,7	12,8	10,6

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Le Quartier de la Gare : une localisation « centrale » et un quartier atypique

Le « Quartier de la Gare » est un quartier qui compte, selon le découpage du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), 1800 habitants, soit 8,9% de la population de la Ville et 3,4% des habitants de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Le périmètre d'intervention retenu dans le cadre du contrat de ville est le suivant (cf. carte et listing des rues) :

- Avenue de la Marne : N° 1b, 2, 4, 6 et 8
- Place de la Gare : N° 1, 1bis, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19 et 21
- Rue Chanoine Eugène Gage : N° 1 et 3
- Rue de la Gare : N° 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 10
- Rue de Mulhouse : N° 72, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 87bis, 88, 89, 90, 91, 93, 95, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 103a, 103bis, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120 et 122
- Rue Jean-Jacques Henner : N° 1, 3, 5, 7, 9, 16, 18 et 20
- Rue de Vieux Brisach : 8, 10, 12, 14 et 16
- Rue Théo Bachmann : 1, 3, 5 et 7.

Comme le souligne le plan, le quartier est situé à proximité de la gare qui constitue un équipement structurant important inscrit dans une logique de renforcement de l'intermodalité. Si cette implantation constitue un atout, elle génère également un trafic (routier et piétonnier) important, dans un secteur par ailleurs très dense en termes d'habitat collectif. Ce trafic est également à l'origine d'un certain nombre de nuisances. Ce quartier compte également d'autres

Dans le même temps, le Quartier de la Gare (analyse des données infra-communales de l'INSEE – prise en compte de l'IRIS 105) se distingue des autres quartiers de la ville, au-delà du bâti (plus grande concentration de logements collectifs) en raison du profil et de la situation sociodémographique des habitants.

Il présente en effet un taux plus important que la moyenne communale de populations jeunes (moins de 30 ans) et de populations âgées (60 ans et plus).

Population par tranches d'âges

	Ville de Saint-Louis	%	Quartier de la Gare ⁶	%
Ensemble	20 294	100,0	2 145	100,0
0 à 14 ans	3 758	18,5	403	18,8
15 à 29 ans	3 765	18,6	407	19,0
30 à 44 ans	4 432	21,8	482	22,5
45 à 59 ans	4 256	21,0	393	18,3
60 à 74 ans	2 775	13,7	305	14,2
75 ans ou plus	1 309	6,4	154	7,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Plusieurs indicateurs soulignent les situations de précarité qui marquent ce quartier.

Sur le plan de l'emploi, 6% des demandeurs d'emploi en fin de mois relevant de l'Agence Pôle Emploi de Saint-Louis résident dans le quartier. Il s'agit plus souvent que sur le reste du territoire d'intervention, d'hommes, âgés de 26 à 49 ans et en recherche d'emploi depuis au moins 24 mois (chômeurs de longue durée).

Sur le plan de la précarité financière, le revenu médian par unité de consommation s'élève à 10.500 euros (données 2011).

Fin 2013, près de 3.000 bénéficiaires d'allocations de la CAF étaient recensés sur Saint-Louis (soit 2,6% de l'ensemble des bénéficiaires du Haut-Rhin). 16% d'entre eux résidaient sur le secteur de la gare. Ils représentent plus de 1.200 personnes.

Territoire	Nbre d'allocataires	Nbre de personnes couvertes	Nbre bénéficiaires RSA	Nbre bénéficiaires RSA Socle	Nbre bénéficiaires AAH	Nbre d'allocataires dépendant à 100% des prestations
SAINT-LOUIS	2 941	7 784	794	667	231	527
dont iris 105	482	1 262	160	135	37	106
% alloc iris / Ville	16,4	16,2	20,2	20,2	16,0	20,1
Département Haut-Rhin	114 055	319 399	21 856	16 806	10 269	15 752
% alloc sur Ville	2,6	2,4	3,6	4,0	2,2	3,3
% alloc sur iris	0,4	0,4	0,7	0,8	0,4	0,7

Source CAF - Situation au 31 décembre 2013

⁶ Données iris 105, INSEE 2011.

Les bénéficiaires de la CAF apparaissent plus fortement dépendants du RSA et du RSA socle sur ce quartier que sur le reste de la ville. Par ailleurs, une part plus importante d'allocataires apparaît comme dépendant à 50% voire plus des aides de la CAF.

L'analyse des bénéficiaires de l'épicerie sociale rend compte de ces processus de paupérisation. L'épicerie sociale « Les Emplettes » est un dispositif d'aide alimentaire, ouvert en septembre 2010, qui repose sur un accompagnement du bénéficiaire, à travers une contractualisation avec ce dernier ainsi qu'une participation financière de 10 %. L'épicerie sociale permet à ses usagers de dépenser, une fois par mois, un panier s'élevant entre 20 et 60 € (montant déterminé notamment en fonction de la composition familiale), accordé par le CCAS, pour pouvoir acheter les produits proposés à l'épicerie. Sur ce panier, l'usager paie 10 % (entre 2 et 6 € par mois).

L'épicerie comptait à mi-septembre 354 familles bénéficiaires. Parmi celles-ci, 92 d'entre elles, soit 285 personnes concernées, résident dans le quartier de la Gare, soit 32% des bénéficiaires. Un bénéficiaire sur 4 de l'épicerie sociale vient donc du Quartier de la Gare.

Éléments clés

- Un quartier prioritaire qui comptabilise un peu moins d'un habitant sur 10 de Saint-Louis.
- Une localisation géographique attractive (à proximité de la gare qui constitue un équipement structurant) mais aussi porteuse de tensions par rapport au cadre de vie.
- Un quartier marqué par une forte densité de logements (logements sociaux, copropriétés) et une grande diversité d'intervenants dans le domaine du logement.
- Un environnement (espaces publics / privés) peu qualifiant mais donnant lieu à réhabilitation depuis quelques années.
- Des habitants présentant un profil sociodémographique atypique, avec des situations de précarité marquées et une dépendance aux minimas sociaux.

Le Quartier de la Gare : une place « centrale » à l'échelle du territoire communautaire

Le Quartier de la Gare, à Saint-Louis, occupe par ailleurs une place stratégique à l'échelle de l'agglomération dans la mesure où :

- Il a une fonction privilégiée, à la fois fonctionnelle et symbolique, de « porte d'entrée » vers la ville lorsque l'on arrive par le train, l'avion via la navette de bus venant de l'EAP, ou bien encore lorsque l'on sort de l'autoroute.
- Il a une vocation de pôle multimodal car est desservi par plusieurs modes de transport en commun qui s'y interconnectent : train TER et S-Bahn, bus urbain et interurbain, navette de l'EuroAirport, futur prolongement de la ligne 3 du tramway bâlois. Il accueille, en outre, une station d'autopartage, des espaces de stationnement (voitures, vélos) et est intégré dans le réseau de pistes cyclables.
- C'est un lieu de mixité fonctionnelle, ayant une vocation résidentielle (marquée notamment par la présence d'ensembles collectifs) tout en étant fréquenté par les usagers de certains équipements structurants à l'échelle de l'agglomération (gare, Mission Locale, ACIFE, conservatoire de musique,...) et par les visiteurs de passage.

- Il est situé à proximité immédiate d'un secteur porteur d'enjeux forts en terme de développement (zone du quartier du Lys/Technoport /Technoparc) qui fera l'objet de projets d'aménagements d'envergure dans les années à venir. Ceux-ci ne manqueront pas d'impacter le Quartier de la Gare.

Eléments clés

- Un quartier qui occupe une place « centrale » à l'échelle intercommunale.
- Un quartier à enjeux pour l'avenir, à la fois pour les habitants du territoire mais aussi plus globalement à l'échelle de l'intercommunalité.

CONTOURS DU TERRITOIRE VÉCU

Le territoire vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il ne fait pas l'objet d'un périmètre précis.

Il a été établi à partir de l'identification des institutions que les habitants fréquentent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, les associations dans lesquelles ils œuvrent ou qui agissent en leur direction, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

La liste ci-dessous présente les équipements relevant de ce périmètre.

Equipement / Structure	Adresse	Situé dans le Quartier de la Gare	Situé à proximité	Non situé à proximité
Gare SNCF	Place de la gare	X		
Centre Médico-Social	61 rue de Mulhouse		X	
Pôle Gérontologique	80 rue de Mulhouse	X		
CPAM (Point d'accueil)	88 rue de Mulhouse	X		
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	avenue de la Marne	X		
ACIFE (Association Pour la Création, Insertion Formation et Emploi)	90 rue de Mulhouse	X		
Mission Locale - Sundgau / Trois Frontières	90 rue de Mulhouse	X		
GRETA (Antenne de Saint-Louis)	90 rue de Mulhouse	X		
L'Atelier (Local des jeunes)	17 rue du Dr Marcel Hurst			X
ALEOS - Foyer La Regio	1bis Place de la gare	X		
Association Ludo Services	3 rue de la gare	X		

Groupe scolaire La Cigogne / Victor Hugo (Ecoles maternelle et primaire)	44b rue de Mulhouse	X		
Groupe scolaire Widemann / Sarasin (Ecoles maternelle et primaire)	2 rue Alexandre Lauly			X
Ecole Louis Armand	1 rue du Rail		X	
Collège Georges Forlen	14 rue de Village-Neuf			X
Collège René Schickelé	6 Rue St-Exupéry			X
Lycée et Lycée Professionnel Jean Mermoz	53 rue du Dr Marcel Hurst			X
Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saint-Louis - Trois Frontières et du Pays du Sundgau ⁷	21 rue Théo Bachmann		X	
Pôle Emploi	123 rue de Mulhouse		X	
CCI (Antenne de Saint-Louis)	13 rue de Village-Neuf		X	
ACTECO 3F (Association pour le développement économique du pays de Saint-Louis - Trois Frontières)	13 rue de Village-Neuf		X	
OPH Saint-Louis Habitat	44 rue de Mulhouse		X	
Mairie	21 rue Théo Bachmann		X	
Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F)	Place de l'Hôtel de Ville		X	
La Poste	6 rue de Huningue		X	
Médiathèque Le Parnasse	Place de l'Hôtel de Ville		X	
La Coupole (Salle de spectacles / Cinéma)	2-4 Croisée des Lys		X	
Centre Socio-Culturel - Espace des Prés	10 rue des Prés		X	
Restaurants du Cœur	10 rue des Prés		X	
Association Saint-Vincent de Paul	10 rue des Prés		X	
Caritas - Secours Catholique d'Alsace	10 rue des Prés		X	
Terrain de sport	Place de la gare	X		
Centre Nautique Pierre de Coubertin	4 Rue St-Exupéry			X

⁷ Structure amenée à disparaître prochainement.

Centre nautique de Village-Neuf	77 Rue de Michelfelden, 68128 Village-Neuf			X
Centre Médico-Social	61, rue de Mulhouse		X	
Conseil Départemental Espace Solidarité	11, rue de Huningue		X	
Conseil Départemental Pôle Gérontologique	80, rue de Mulhouse	X		
Parc des Sports de l'Au	Rue du Canal			X

LES AXES D'INTERVENTION...

Les éléments de diagnostic identifiés par les acteurs locaux et les habitants, les constats mis en avant par les institutions, l'analyse des données statistiques présentés ci-dessous ont permis de mettre en exergue cinq enjeux stratégiques :

- Enjeu stratégique 1. Un quartier (re)pensé...
- Enjeu stratégique 2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
- Enjeu stratégique 3. Renforcement de la dimension éducative
- Enjeu stratégique 4. Accès aux droits et aux services
- Enjeu stratégique 5. Sécurité et prévention de la délinquance

Ils sont déclinés ci-dessous à travers des objectifs opérationnels.

ENJEU 1. UN QUARTIER (RE)PENSE... EN TERME URBANISTIQUE, D'AMÉNAGEMENT, DE DÉPLACEMENT

Les constats ...

Un marché du logement tendu et qui se paupérise pour partie

Partie française de l'agglomération trinationale de Bâle, le territoire intercommunal concentre ainsi les loyers les plus élevés du département du Haut-Rhin du fait de l'importance de l'emploi frontalier très rémunérateur. L'industrie chimique et pharmaceutique suisses ainsi que le développement de l'Euroairport ont créé une dynamique importante pour le marché locatif du secteur de Saint-Louis : beaucoup d'embauches de personnels externes à la région.

Le marché du logement est donc tendu et globalement les niveaux de loyers sont stables, voire en légère hausse. Mais cette situation cache des différences notables selon les différents segments du parc de logements. Ces personnes à revenu élevé se retrouvent majoritairement dans les logements privés. Elles recherchent des appartements de grand standing

particulièrement bien équipés, le plus souvent dans le secteur français, car les loyers sont pratiquement deux fois moins chers que sur le secteur bâlois.

Cette situation contraint les jeunes ménages haut-rhinois travaillant dans le secteur frontalier à s'installer au cœur de la ville de Saint-Louis, en particulier dans le secteur de la Gare qui concentre de nombreux logements locatifs (privés ou sociaux). La présence des transports en commun leur permettant un accès direct à la Suisse.

Dans ce contexte local, le logement social constitue une réponse, tant pour les populations en difficultés, que pour les ménages actifs en France avec des ressources modestes, mais qui sont également exclus du patrimoine locatif privé compte tenu des niveaux de loyers élevés. Mais la situation se tend sur ce marché ; d'ailleurs, le Plan départemental de l'Habitat (2009-2015) mettait en exergue une progression du nombre de ménages aidés pour accéder à un logement locatif, une augmentation du taux d'effort des ménages allocataires d'une aide au logement (parc locatif privé principalement) et une progression des situations d'impayés de loyer (parc locatif public). Ainsi le PDH recommandait, en ce qui concerne le parc locatif public, d'atteindre un taux de 14,2% de logements locatifs publics à horizon 2015 (contre 12,3% en 2005) par une production annuelle de 98 logements. Sachant qu'une part de 30% de la production nouvelle devrait être consacrée au logement très social.

A titre d'illustration, Saint-Louis Habitat constatait ainsi que le niveau de ressources des demandeurs de logement social baisse régulièrement. 65% des demandeurs externes en 2013 ont des ressources inférieures à 60% des plafonds, les ménages « moyens » se trouvent de plus en plus en marge des marchés du logement.

Un quartier en mutation...

Le quartier de la Gare est un quartier qui a évolué au fil du temps, avec une occupation historiquement par des personnes avec des niveaux de revenus plus importants. Depuis 2010, du fait de la fin d'un certain nombre de dérogations dans l'accès au logement (revenus des ménages), le peuplement a évolué.

Au niveau de la perception du quartier dans son ensemble, les points de vue sont variables. Ainsi a été relevé une perception positive du quartier liée à son emplacement (gare, proximité du centre, desserte routière) mais aussi, pour certains, un ressenti de perte d'attractivité liée à la création du centre-ville et à un environnement peu qualifiant, que ce soit au niveau du bâti, des circulations ou encore des espaces extérieurs.

En effet, en dépit des nombreux travaux menés sur le bâti (en particulier les immeubles), des travaux (thermiques notamment, d'amélioration) restent nécessaires, y compris au niveau de certaines copropriétés.

Concernant les espaces extérieurs, la difficulté réside plutôt dans l'absence de distinction entre espace public et espace privé, mais aussi dans la gestion urbaine de proximité plus globalement (containers, entretien des espaces extérieurs, des espaces verts ...). Les espaces apparaissent globalement mal définis, avec une absence de délimitation.

Enfin et parallèlement, l'omniprésence des voitures pose la question du stationnement (en lien avec la proximité de la gare).

Une enquête menée auprès des habitants (entretiens en porte à porte) sur l'ensemble du Quartier de la Gare, auprès de quelques 70 ménages, ont permis de mettre en exergue les usages des habitants et leurs attentes. Les éléments issus de ces enquêtes soulignent la prégnance d'une attente en termes de gestion des espaces (publics / privés), d'un faible usage des espaces extérieurs (espaces verts inexistantes ou inadaptés) actuellement et de difficultés liées à la gestion du stationnement (manque de places, places occupées, stationnement sauvage).

La faiblesse des commerces sur le quartier n'a, par contre, pas été considérée comme un obstacle compte tenu de l'existence, à proximité, d'autres commerces (notamment en centre-ville, espaces commerciaux...).

C'est un quartier qui, par ailleurs, présente sur le plan des équipements de nombreux atouts à la fois pour les habitants qui y résident, mais aussi en direction des autres habitants de la commune, voire pour d'autres communes.

On y trouve en effet de nombreux équipements de proximité mais aussi plus structurants, notamment dans le domaine de l'emploi mais aussi du champ culturel.

Equipement / Structure	Adresse	Situé sur le Quartier de la Gare	Situé à proximité
Gare SNCF	Place de la gare	X	
Centre Médico-Social	61 rue de Mulhouse		X
Pôle Gérontologique	80 rue de Mulhouse	X	
CPAM (Point d'accueil)	88 rue de Mulhouse	X	
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	avenue de la Marne	X	
Groupe scolaire La Cigogne / Victor Hugo (Ecoles maternelle et primaire)	44b rue de Mulhouse	X	
Conseil Départemental Centre Médico-Social	61, rue de Mulhouse		X
Conseil Départemental Espace Solidarité	11, rue de Huningue		X
Conseil Départemental Pôle Gérontologique	80, rue de Mulhouse	X	
ACIFE (Association Pour la Création, Insertion Formation et Emploi)	90 rue de Mulhouse	X	

Mission Locale - Sundgau / Trois Frontières	90 rue de Mulhouse	X	
GRETA (Antenne de Saint-Louis)	90 rue de Mulhouse	X	
ALEOS - Foyer La Regio	1bis Place de la gare	X	
Terrain de sport	Place de la gare	X	
Association Ludo Services	3 rue de la gare	X	
Ecole Louis Armand	1 rue du Rail		X
Mairie	21 rue Théo Bachmann		X
Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saint-Louis - Trois Frontières et du Pays du Sundgau ⁸	21 rue Théo Bachmann		X
Pôle Emploi	123 rue de Mulhouse		X
CCI (Antenne de Saint-Louis)	13 rue de Village-Neuf		X
ACTECO 3F (Association pour le développement économique du pays de Saint-Louis - Trois Frontières)	13 rue de Village-Neuf		X
OPH Saint-Louis Habitat	44 rue de Mulhouse		X
Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F)	Place de l'Hôtel de Ville		X
Médiathèque Le Parnasse	Place de l'Hôtel de Ville		X
La Coupole (Salle de spectacles / Cinéma)	2-4 Croisée des Lys		X
Centre Socio-Culturel - Espace des Prés	10 rue des Prés		X
Restaurants du Cœur	10 rue des Prés		X
Association Saint-Vincent de Paul	10 rue des Prés		X
Caritas - Secours Catholique d'Alsace	10 rue des Prés		X

Une grande diversité de logements

⁸ Structure amenée à disparaître prochainement.

Le quartier est marqué par une forte densité de logements et une grande diversité d'intervenants dans le domaine du logement.

Au niveau des logements sociaux, plusieurs bailleurs sont présents : LogiEst (249 logements occupés), Saint-Louis Habitat (159 logements occupés), Aléos (résidence comprenant 81 logements) et Domial (80 logements occupés). Au total ce sont 1466 personnes qui y sont logées (cf. tableau ci-dessous).

Rue	Numéro	Propriétaire	Nb de logements	Nb de Locataires	%
Place de la Gare	1b	Aléos	81	83	5,7
Rue du Vieux Brisach	8, 10, 12, 14, 16	Domial	46	122	8,3
Rue Théo Bachmann	1,3, 5, 7	Domial	34	106	7,2
Place de la Gare	5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 et 21	LogiEst	128	333	22,7
Rue de la Gare	2	LogiEst	47	152	10,4
Rue de Mulhouse	79, 81, 83, 85, 87, 87bis, 89, 91, 93	LogiEst	74	193	13,2
Avenue de la Marne	2, 4, 6 et 8	Saint-Louis Habitat	38	106	7,2
Place de la Gare	2, 4, 6, 8, 10 et 12	Saint-Louis Habitat	78	219	14,9
Rue Jean-Jacques Henner	1, 3, 5, 7 et 9	Saint-Louis Habitat	43	152	10,4
			569	1466	100,0

Par ailleurs, de nombreuses copropriétés sont présentes sur ce territoire et sont gérées par plusieurs syndicats (Sogedim, Immobilière Buecher, Cagim...). Elles comptabilisent au total quelques 471 logements dont un certain nombre non loués.

On compte également, sur le périmètre de ce territoire, quelques maisons / logements individuels (19 au total) et des surfaces commerciales ou associatives.

Une analyse plus détaillée de la répartition des logements permet de souligner la diversité des intervenants, mais aussi des situations, en fonction des données disponibles (cf. tableau ci-dessous).

Rue	Numéro	Propriétaire	Type de logements	Nb de logements
Avenue de la Marne	1b	SNCF	Logement de fonction	1 logement
Avenue de la Marne	2, 4, 6 et 8	Saint-Louis Habitat	Logements sociaux	40 logements / 38 occupés
Place de la Gare	1, 3	Sogedim	Copropriétés	20 logements / 3 en location
Place de la Gare	1b	Aléos	Logements sociaux	84 logements / 83 occupés
Place de la Gare	2, 4, 6, 8, 10 et 12	Saint-Louis Habitat	Logements sociaux	78 logements occupés
Place de la Gare	5, 7, 9, 11, 13, 15, 17,	LogiEst	Logements sociaux	128 logements occupés

	19 et 21			
Rue Chanoine Eugène Gage	3	Sarl CAGIM	Copropriétés	38 logements
Rue de la Gare	4, 6, 8 et 10	Gérant M. Colombo	Copropriétés	Locaux divers
Rue de la Gare	1 et 3	Sogedim	Copropriétés + un local (Ludo Services)	8 logements / 5 en location
Rue de la Gare	2	LogiEst	Logements sociaux	47 logements occupés
Rue de Mulhouse	72	Sogedim et Crédit Mutuel	Copropriétés	13 logements
Rue de Mulhouse	77	Pas de syndic connu	Copropriétés	10 logements
Rue de Mulhouse	88	SAGEL	Pt accueil CPAM	Local
Rue de Mulhouse	90	SAGEL	ACIFE	Local
Rue de Mulhouse	95	Ville de Saint-Louis	Police de l'Air et des Frontières	Local
Rue de Mulhouse	97	M. et Mme REISING		6 logements
Rue de Mulhouse	99	Syndic M. WINTZENRIETH	Copropriétés	3 logements
Rue de Mulhouse	101	M. et Mme GLANZMANN		3 logements
Rue de Mulhouse	103	Syndic M. VENTRE	Copropriétés	3 logements
Rue de Mulhouse	103a	M PASQUALIN		3 logements
Rue de Mulhouse	103a	Ville de Saint-Louis	Anciens Bains Municipaux	Local
Rue de Mulhouse	79, 81, 83, 85, 87, 87bis, 89, 91, 93	LogiEst	Logements sociaux	74 logements occupés
Rue de Mulhouse	84 et 86 Résidence le Petit Chenonceau	Sarl CAGIM	Copropriétés	35 logements
Rue de Mulhouse	78, 80 et 82	Syndic Immob. Buecher	Copropriétés	80 logements
Rue de Mulhouse	100, 102, 104, 106, 108	Sogedim	Copropriétés	73 logements / 35 en location
Rue de Mulhouse	74, 76	Sogedim	Copropriétés + 3 commerces	60 logements / 43 en location
Rue Chanoine Eugène Gage	1			
Rue de Mulhouse	110, 112, 114	Sogedim	Copropriétés	62 logements / 46 en location
Rue de Mulhouse	116, 118, 120 et 122	Sogedim	Copropriétés + 1 station-service	66 logements / 44 en location
Rue Jean-Jacques Henner	16	M. et Mme KAUFFMANN	Maison	1 logement
Rue Jean-Jacques Henner	18	Mme KLEIN	Non connu	3 logements

Rue Jean-Jacques Henner	20	Mme HEYBERGER	Non connu	3 logements
Rue Jean-Jacques Henner	1, 3, 5, 7 et 9	Saint-Louis Habitat	Logements sociaux	43 logements occupés
Rue de Vieux Brisach	8, 10, 12, 14, 16	Domial	Logements sociaux	51 logements / 46 occupés
Rue Théo Bachmann	1,3, 5, 7	Domial	Logements sociaux	34 logements / 34 occupés

Si les habitants ont exprimé, lors des enquêtes de porte à porte, un faible lien au quartier et peu de relations de voisinage, leur logement apparaît comme une préoccupation importante.

De ce fait, ils sont particulièrement demandeurs d'un maintien ou d'une amélioration des relations avec leurs bailleurs dans le domaine de la gestion urbaine et sociale de proximité (entretien, réponses aux réclamations, parking, espaces verts à proximité de l'immeuble). Cette attention sur l'environnement immédiat du logement a d'ailleurs été réaffirmée lors de la réunion publique du 8 avril 2015.

Éléments clés

- Un quartier qui occupe une place particulière de « réservoir » de logements locatifs, dans un contexte de marché du logement tendu et de paupérisation des locataires.
- Un quartier qui a connu une mutation en termes de peuplement reconnu par tous mais des perceptions différentes en termes de dégradation, de vécu, du rapport au centre-ville, de l'enclavement / désenclavement.
- Un enjeu en termes de délimitation des espaces (publics et privés) et de leur gestion ainsi que des questions de stationnement.
- En dépit des nombreux travaux menés sur le bâti, des travaux restent nécessaires. Un enjeu à affiner sur certaines copropriétés.

Un enjeu stratégique de restructuration du quartier

L'objectif de restructuration du Quartier de la Gare est un enjeu central du contrat de ville. Il s'inscrit dans une vision globale, visant d'une part les articulations au sein du quartier, l'amélioration du cadre de vie, mais aussi les liaisons avec le reste de la ville.

La Ville, compte tenu de l'envergure du projet de renouvellement urbain et de sa cohérence d'ensemble, a déposé le 27 février 2015 auprès de l'Etat (DDT du Haut-Rhin) une demande de prise en compte au titre d'une opération de renouvellement urbain d'intérêt régional.

En attendant l'élaboration du protocole de préfiguration, une présentation détaillée du projet figure en annexe 2.

Objectif opérationnel 1.1. - Optimiser la gestion des espaces extérieurs / espaces verts dans une logique de résidentialisation et privatisation

Les actions prévues dans ce cadre concernent, d'une part le réaménagement du parvis de la gare et d'autre part, des actions visant à permettre une restructuration des espaces publics (aires de jeux et espaces verts).

Objectif opérationnel 1.2. - Poursuivre le travail sur le bâti, notamment réalisation de travaux au niveau de certains immeubles

Les actions envisagées consisteraient en des travaux de rénovation sur le bâti par les copropriétés ou bailleurs sociaux.

Par le biais de ces actions sur les logements, le bâti, il est proposé de faire levier sur l'insertion – l'emploi (enjeu 2).

Objectif opérationnel 1.3. - Favoriser les circulations

Le projet de réaménagement du parvis de la gare répond pour partie à cet enjeu. Plus globalement, les habitants se sont fait l'écho d'enjeux de gestion des flux routiers et de sécurisation routière (passage piétons, arrêt de transport en commun...).

Objectif opérationnel 1.4. - Requalifier les espaces et bâtiments

L'amélioration du cadre de vie passe par une amélioration des espaces, mais aussi des bâtiments existants, en assurant une meilleure utilisation.

L'évolution de l'ancien local de la CPAM en hôpital de jour spécialisé en psychiatrie répond à cet enjeu, mais s'inscrit dans un cadre plus large que celui du contrat de ville. Ce projet ressort du Projet Régional de Santé et est, de ce fait, actuellement en cours d'élaboration entre le Centre Hospitalier de Mulhouse et l'ARS.

Reste également à engager une réflexion sur la réaffectation des locaux de l'ancienne COOP (actuellement occupée par différentes structures associatives et de services publics). Cette réflexion pourrait permettre de répondre dans le même temps à l'enjeu de disposer d'un local d'accueil / « maison de service public et de rencontres » sur le quartier (cf. objectif opérationnel 4.1.).

Une nécessaire réflexion en termes de mixité sociale

Au-delà des enjeux de transformation identifiés précédemment, une réflexion d'ensemble en termes de mixité sociale constitue une condition pour optimiser les interventions prévues.

En effet, une étude menée à partir du parc de Saint-Louis Habitat a montré que les locataires devant faire face à un surloyer important (plus de 100 euros par mois) sont majoritairement des locataires de longue date de Saint-Louis Habitat. Ce sont souvent également (du fait des modalités de calcul) des ménages âgés de plus de 60 ans. Cette situation pose différentes questions : quelle possibilité de relogement pour ces ménages qui ne souhaitent pas accéder à la propriété, dont les opportunités dans le privé sont limitées compte tenu de la tension sur le marché du logement sur le secteur, qui ont investi dans un logement et sont attachées à leur environnement ? Cette situation est à l'origine d'un ressenti important de la part des locataires qui se sentent « piégés » dans leur logement et qui vivent très mal, comme l'ont souligné les entretiens de porte à porte, la mixité sociale. Par ailleurs, cette situation a également eu pour

effet que ce sont principalement les jeunes ménages qui sont partis à la suite de l'instauration du nouveau surloyer, et souvent pour accéder à la propriété.

Enfin, la mise en œuvre du surloyer n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes de logement pour les populations les plus modestes.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte national où le premier ministre a réaffirmé sa volonté, lors du Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015, d'œuvrer pour une mixité renforcée dans le domaine de l'habitat. « Pour favoriser la mixité sur les territoires, il convient d'agir sur l'offre de nouveaux logements, en veillant à sa bonne répartition spatiale, sa diversité, et son adaptation aux besoins et aux revenus des ménages ; il convient également d'agir sur le parc social existant, en réformant les attributions des logements sociaux et les politiques de loyers pratiqués, afin qu'elles constituent de véritables leviers de mixité sociale à l'échelle des communes et des quartiers. L'action publique doit être mobilisée pour permettre, à la fois, aux quartiers politique de la Ville de gagner en attractivité et aux autres quartiers de s'ouvrir à l'accueil de nouvelles populations »⁹. Il s'agit notamment de « revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles »¹⁰.

Ces perspectives devraient se traduire de manière opérationnelle dans le cadre d'un projet de loi "Égalité et Citoyenneté" prévu à l'automne 2015. En attendant, une instruction devrait être envoyée aux préfets pour utiliser les modalités actuelles d'adaptation des loyers au cas par cas afin de loger davantage de ménages à bas revenus hors des 1.500 quartiers prioritaires de la politique de la ville.¹¹

Compte tenu de ces éléments, des constats relevés, il est proposé, parallèlement à la démarche spécifique de restructuration du quartier, d'engager une réflexion plus globale et à l'échelle intercommunale, autour de deux pistes de travail :

- Assouplir l'accès au logement en instaurant à nouveau (par arrêté préfectoral, ou dans le cadre du PLH) une dérogation aux plafonds de ressources.
- Assouplir les règles d'application du SLS (Contrat de Ville, PLH) par une non-application du SLS dans les communes ou quartiers aux caractéristiques sociales plus accentuées, ou par l'application d'un SLS modéré (avec un coefficient réduit) dans les autres communes frontalières.

⁹ Dossier de presse du Comité interministériel, page 39.

¹⁰ Ibid, cf. mesure 2 du chapitre habiter, page 40.

¹¹ Cf. article du 16 avril 2015, Localtis, « 20 mesures en faveur de la mixité sociale dans le logement présentées en conseil des ministres ».

ENJEU 2. DES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI OPTIMISÉS

Les constats ...

Une situation de l'emploi dégradée

Au niveau de l'emploi, les données transmises par Pôle Emploi (cf. tableau ci-dessous) soulignent que 6% des demandeurs d'emploi en fin de mois relevant de l'Agence de Saint-Louis résident dans le quartier.

Il s'agit plus souvent que sur le reste du territoire d'hommes, âgés de 26 à 49 ans et en recherche d'emploi depuis au moins 24 mois.

Situation au 12/09/2014 Cat 123678	Demandeurs d'Emploi Quartier Gare		Total Demandeurs d'Emploi Agence	
	en Nbre	Poids (*)		
Total	276	6%	4453	-
16 - 25 ans	30	11%	655	15%
26 - 49 ans	197	71%	2639	59%
50 ans et +	49	18%	1159	26%
Sexe				
F	121	44%	2154	48%
H	155	56%	2299	52%
Ancienneté				
0 - 11 mois	118	43%	2485	56%
12 - 23 mois	59	21%	1253	28%
24 mois et +	49	18%	715	16%

(*) exemple: parmi les demandeurs d'emploi concernés par la politique de la ville (276 DE), 11% sont jeunes

La Mission Locale a accueilli 54 jeunes du quartier au cours des deux dernières années, dont 20 jeunes ayant eu un contact avec un conseiller dans les quatre derniers mois (diagnostic datant d'octobre 2014). Pour information, 286 jeunes de la Communauté de Communes des Trois Frontières ont été accueillis par la Mission Locale en 2013.

Globalement les acteurs ont fait état d'une population faiblement qualifiée, peu mobilisée et peu mobile en dépit de la proximité de la gare.

Pour autant, l'offre de formation proposée ne trouve pas toujours preneur. Le recensement des actions menées souligne l'importance des initiatives visant la mobilisation des personnes sans emploi. Une grande partie des actions reposent sur un enjeu de mobilisation personnelle, or les personnes se trouvent dans des situations d'isolement et sont souvent démotivées.

Il a également été souligné un processus de précarisation renforcée et des demandes plus nombreuses. L'ACIFE (Association Pour la Création, Insertion Formation et Emploi) a ainsi mis en avant, dans le cadre de l'accompagnement qu'elle assure à des bénéficiaires du Rsa, le fait d'un accroissement des demandes émanant du quartier.

Ainsi en 2013 : 37 personnes résidant à Saint-Louis ont été accueillies et accompagnées par l'ACIFE dont 7 issues du Quartier de la Gare. De janvier à début septembre 2014, 87 personnes résidant à Saint-Louis ont été accueillies et accompagnées par l'ACIFE, dont 18 sont issues du Quartier de la Gare, soit 20,69 % du public ludovicien.

Dans le même temps, les habitants du Quartier de la Gare bénéficient, sur place et/ou à proximité, de nombreuses structures liées à l'emploi et à l'insertion : ACIFE, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation¹², Ludo Services (structure d'insertion), Antenne du Greta, Agence locale de Pôle Emploi...

Des difficultés pour construire des réponses dans la durée et en adéquation avec les profils des habitants

Par rapport à l'enjeu d'insertion, et compte tenu des profils des personnes, la possibilité de construire des parcours adaptés se heurte à l'absence de certaines structures. En effet, certaines étapes semblent faire défaut, avec une absence de chantiers d'insertion, d'entreprise d'insertion, voire d'entreprise de travail temporaire d'insertion.

Il est préconisé d'envisager un travail partenarial avec les structures existantes sur le territoire Sud Alsace pour construire des parcours d'insertion.

Dans le champ de la création d'entreprises, de nombreuses structures existent sur le territoire communal, y compris en proximité du quartier, mais n'apparaissent pas vraiment adaptées aux populations en présence sur le quartier. La Région Alsace intervient en complément, en termes de formation (formation en création d'entreprise, pass-créa jeunes...).

Nombre d'acteurs ont souligné par ailleurs l'existence de freins objectifs à l'emploi comme la gestion de la garde des enfants, le coût des déplacements, mais surtout la non maîtrise ou la faible maîtrise de la langue. La question de la langue doit être pensée (dans la logique d'insertion dans l'emploi) dans une double approche : maîtrise du français (pour notamment ceux qui sont non francophones) mais aussi des langues permettant une insertion dans le marché de l'emploi frontalier (allemand et suisse).

Il apparaît également que des liens, déjà existants, doivent être renforcés et/ou resserrés entre acteurs pour permettre des passerelles au profit des demandeurs ou bénéficiaires potentiels.

Eléments clés

- Une population faiblement qualifiée, peu mobile et difficilement mobilisable (isolement, découragement...).
- Des publics de plus en plus précarisés.
- Une offre de formation qui ne rencontre pas son public avec des parcours d'insertion non continus.

¹² Structure amenée à disparaître prochainement.

- De nombreux acteurs dans le champ de la création d'entreprises sur le territoire mais peu en lien avec les habitants / acteurs du territoire.
- Des freins objectifs à l'emploi, notamment la non maîtrise du français.

Optimiser les parcours d'insertion et d'emploi

La politique d'insertion est une politique départementale qui relève de sa propre logique sachant, bien évidemment, que les besoins en insertion ne s'expriment pas seulement sur les territoires en politique de la ville. Pour autant, il est important que les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville puissent bénéficier de ces dispositifs / mesures de droit commun, mais aussi que celles-ci soient adaptées au contexte local et aux difficultés spécifiques des habitants.

La réussite de cet enjeu d'insertion repose sur un renforcement de la coordination entre les acteurs de l'emploi, de la formation et du social. Par ailleurs, ce travail de coordination permettra également de répondre à l'enjeu de mobilisation du droit commun qui nécessite de rendre visible l'offre de chaque partenaire du champ de l'emploi, afin que chacun puisse connaître l'ensemble des dispositifs, notamment par un travail de recensement des dispositifs à la main des différents partenaires.

Objectif opérationnel 2.1. - Permettre des parcours d'insertion continus

La problématique identifiée est double. Pour permettre la construction de parcours d'insertion, les actions menées dans le cadre du contrat de ville devront agir sur le fait que certains maillons de ce parcours n'existent pas sur le territoire. Il s'agira donc de réfléchir sur l'élaboration de parcours au sein des structures existantes sur Saint-Louis ou dans son environnement. Cela suppose toutefois dans le même temps de travailler la question de la mobilité. Parallèlement il est nécessaire d'agir sur le manque de coordination entre les acteurs dans les informations en direction des publics.

Objectif opérationnel 2.2. - Adapter les structures et actions existantes sur le territoire, afin de favoriser l'accès à la création d'activités, d'entreprises

Il s'agirait dans ce domaine de s'appuyer sur les structures existantes (notamment eu égard à la compétence du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières) en adaptant les « outils », « instruments » existants aux habitants du quartier prioritaire et à ses problématiques, via la connaissance des acteurs locaux. Cela pourra éventuellement nécessiter la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Objectif opérationnel 2.3. - Faire évoluer les réponses apportées pour faire face au chômage de longue durée ainsi qu'à celui qui touche les jeunes, les femmes et les seniors

En complément des dispositifs existants de droit commun qui devront faire l'objet d'une réponse renforcé au profit des habitants du quartier de la Gare, les acteurs ont mis en avant la nécessité de trouver des réponses adaptées, dans le cadre du contrat de ville, en terme de mobilisation, d'accompagnement (des personnes vers les services existants) via le

développement du parrainage, du tutorat... mais aussi en travaillant sur les freins objectifs à l'emploi.

Objectif opérationnel 2.4. - Développer une offre linguistique à visée qualifiante

La question linguistique est apparue à un double niveau. Une partie des habitants rencontre des difficultés pour accéder à un emploi ou une formation en raison de leur faible ou de leur absence de maîtrise de la langue française¹³. Pour d'autres, c'est l'absence de formation en allemand qui les prive de débouchés sur les métiers transfrontaliers. Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre des actions dans ce domaine, toutefois une réflexion permettant d'affiner l'existant et les « besoins » devra être menée en amont.

¹³ Cette question nécessite d'être approfondie. Un groupe de travail sera mis en place après la signature du contrat pour affiner l'analyse de l'existant et étudier les réponses.

ENJEU 3. RENFORCEMENT DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

Les constats ...

De nombreux acteurs ont fait état de déficit éducatif or, dans le même temps, il a été souligné un manque d'actions sur le territoire dans le champ de la parentalité.

Un déficit éducatif et un manque de réponses adaptées aux enjeux identifiés

Sur le plan des effectifs, le tableau ci-dessous rend compte des chiffres de la rentrée 2014 au niveau des établissements situés sur le quartier. Globalement, l'Inspection Académique fait état d'effectifs relativement stables, avec une légère hausse à prévoir en raison de la construction de logements dans le secteur de recrutement.

ECOLE Maternelle Louis Armand (ces élèves iront ensuite à l'école Victor Hugo)									
ELEVES			ENSEIGNANTS			Autres PERSONNELS			
Nombre de classes		Effectifs	Directeur	Adjoints	Spécialisés	ATSEM*	AESH**	EVS** *	
Maternelles	3	65	1	2	Idem ci-dessus	3			
Taux d'encadrement	21,7								
ECOLE Primaire Victor Hugo									
ELEVES			ENSEIGNANTS			Autres PERSONNELS			
Nombre de classes		Effectifs	Directeur	Adjoints	Spécialisés	ATSEM*	AESH**	EVS** *	
Elémentaires	11	293	1	14 dont 4 à temps partiel	1 maître E (remédiation pédagogique) à mi-temps, 1 maître G (rééducation) et 1 psychologue scolaire sur demande		3 pour 4 élèves ; 1 pour 10 élèves	1	
Taux d'encadrement	26,6								
Maternelles	5	143		6 dont 4 à temps partiel			5	3 pour 4 élèves	
Taux d'encadrement	28,6								
Spécialisées	1	10		1					
TOTAL	17	446	1	21		5	7	1	

*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

** Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

*** Emploi Vie Scolaire, aide au directeur

Plus globalement, le Service Enseignement de la Ville de Saint-Louis a permis de rendre compte de la part des enfants résidant dans le Quartier de la Gare sur les différents établissements scolaires (données relatives à la rentrée 2014) :

	ECOLES	COLLEGE	COLLEGE	LYCEE	ENS
--	--------	---------	---------	-------	-----

	Louis ARMAND	LA CIGOGNE	SARASIN	Victor HUGO	WIDEMANN	FORLEN	RENE SCHICKELE	JEAN MERMOZ	
Effectif enfants Gare (1)	1	64	10	118	18	116	3	63	393
Effectif total (2)	64	143	110	289	277	578	356	2102	3919
% (1/2)	1,6%	44,8%	9,1%	40,8%	6,5%	20,1%	0,8%	3,0%	10 %

Sur le plan de la situation scolaire, les enfants présentent des manques en terme éducatif, des acquis de base, à la fois ceux issus de la migration mais aussi plus globalement.

Cette situation semble se dégrader au fur et à mesure des années.

L'analyse réalisée par l'inspection académique fait état des faiblesses suivantes :

- Un niveau scolaire global en léger retrait par rapport aux moyennes départementales et nationales ; des difficultés essentiellement liées à une maîtrise de la langue encore insuffisante à l'entrée dans l'enseignement obligatoire (CP), entraînant des difficultés dans l'acquisition de l'écrit (lecture, compréhension, écriture) : pauvreté du lexique, syntaxe hésitante ;
- Des codes sociaux non intégrés par un certain nombre de familles et d'enfants, impliquant la nécessité d'une vigilance et d'un travail réguliers sur les règles de vie et de fonctionnement de l'environnement scolaire, tant à l'adresse des élèves qu'à l'adresse de leurs parents.
- A l'échelle du quartier, des ressources très insuffisantes pour l'aide aux familles au regard de la grande difficulté : peu ou pas de structures de prise en charge pour les enfants handicapés (places insuffisantes à l'IME du secteur géographique, service de la PIJ éloigné -Mulhouse-), professionnels spécialisés insuffisants (orthophonistes, psychologues, ...), manque de moyens pour l'aide à la parentalité.

La question du renforcement des processus de scolarisation, et donc de socialisation dès le plus jeune âge, a été posée en particulier par les enseignants. Cette préoccupation apparaît d'autant plus pertinente que le service Petite Enfance et Périscolaire de la Ville de Saint-Louis a souligné que seulement 14 enfants du Quartier de la Gare sont accueillis en structure d'accueil petite enfance sur 204, soit 6,9% (données 2013).

Un besoin de renforcement des actions en direction des parents

La question de la parentalité apparaît comme un enjeu pour les acteurs locaux (associations, enseignants) sachant que les actions proposées doivent tenir compte de la cellule familiale dans son ensemble (mères et pères).

Ces éléments sont corroborés par le diagnostic réalisé, par Cékoïa Conseil, dans le cadre de l'établissement du schéma de la parentalité 2013-2014. Il a été, en effet, mis en avant pour

le secteur de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de Saint-Louis en particulier :

- d'une part une augmentation du nombre de familles monoparentales et une demande de la part des familles dans le domaine du soutien à la parentalité,
- d'autre part un manque de lieux pour organiser des actions de soutien à la parentalité,
- enfin une demande de soutien scolaire renforcée de la part des parents.

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin a mis en avant lors du diagnostic la nécessité d'engager une réflexion sur les actions à mener dans le domaine de la parentalité (actions dans le cadre du REAAP – Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, mais aussi mise en place d'un LAPE – Lieu d'accueil parents-enfants) compte tenu de ce déficit et des besoins constatés.

Les besoins en apprentissage, constatés au niveau des enfants, concernent également les adultes, avec un enjeu de maîtrise de la langue française.

Les acteurs ont mis en avant le fait que cette non maîtrise de la langue française rend de fait difficile les relations aux autres, à l'école, les apprentissages des enfants... Une forte demande de mise en place d'ateliers sociolinguistiques a été exprimée, sachant que cette inadaptation de l'offre est ancienne (problème identifié depuis plus de 10 ans). Cette question de non maîtrise de la langue est liée à la fois à des personnes installées depuis quelques années sur le territoire de la commune mais aussi du fait d'arrivée de primo-arrivants / demandeurs d'asile.

Cette situation a un impact important sur le plan scolaire avec la difficulté pour prendre en compte l'ensemble des enfants allophones.

Eléments clés

- Existence d'un déficit éducatif et, dans le même temps, un manque d'actions sur le territoire dans le champ de la parentalité.
- Les enfants présentent des manques en terme éducatif, des acquis de base soulignant la nécessité du renforcement des processus de scolarisation, et donc de socialisation dès le plus jeune âge. Plus largement, se pose la question de l'appui aux devoirs malgré l'offre existante.
- Les apprentissages concernent également les adultes avec un enjeu de maîtrise de la langue française. Par ailleurs la non maîtrise de la langue française rend de fait difficile les relations aux autres, à l'école, les apprentissages des enfants...

Renforcer la dimension éducative

L'enjeu consiste dans le renforcement de la dimension éducative. Il s'agit à la fois d'optimiser les interventions dans le champ scolaire et périscolaire pour assurer les meilleures chances de réussite et de renforcer les actions en direction des parents, notamment pour appuyer leur fonction parentale.

L'action envisagée doit s'articuler autour de l'enfant / du jeune en impliquant tous les champs éducatifs et donc tous les acteurs.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Louis a prévu de créer deux postes d'adultes-relais permettant une intervention dans le domaine de la médiation sociale. Ces postes viendront en appui de cet enjeu stratégique notamment.

Objectif opérationnel 3.1. - Renforcer les processus d'appui éducatif en direction des enfants et des jeunes

Le contrat de ville vise à favoriser toutes actions permettant un renforcement du processus éducatif tels que la préscolarisation, le développement des aides aux devoirs (poursuite des actions relevant du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, la mise en place de toutes les formes de tutorat, d'accompagnement.

Objectif opérationnel 3.2. - Soutenir la parentalité par un appui aux parents dans leurs fonctions parentales, dans le cadre scolaire mais aussi plus largement

La mise en œuvre d'actions visant l'appui à la parentalité, en direction de l'ensemble de la cellule familiale, dans un contexte de quasi absence d'actions dans ce domaine sera particulièrement recherchée, que ce soit dans le champ scolaire via des dispositifs spécifiques en direction de publics migrants ou hors scolaires (café des parents, groupe de parole).

Objectif opérationnel 3.3. - Répondre aux défis de la non maîtrise de la langue pour les parents comme pour les enfants

La question de la non maîtrise de la langue donnera lieu à des actions autant en direction des enfants (dans le champ scolaire par la mise en place de structures et de démarches adaptées) que des adultes (par le développement d'actions avec une pédagogie et des contenus / fonctionnements adaptés).

ENJEU 4. ACCÈS AU(X) DROIT(S) ET AUX SERVICES

Les constats ...

Une difficulté d'accès aux services et aux droits

Plus globalement il est apparu un déficit d'accès aux services existants, y compris quand ils se situent à proximité, voire en terme de gratuité.

Alors que le territoire de la gare présente un certain nombre de structures culturelles (conservatoire, médiathèque...), le diagnostic a fait apparaître que les habitants du quartier en bénéficiaient peu. Ce constat est d'autant plus problématique que la ville a mis en place une politique volontariste dans ce domaine en termes de tarifs (gratuité d'accès à un certains nombres d'activités), de sensibilisation (via les écoles) ou encore d'actions menées par le service jeunesse.

Le tableau ci-dessous, établi par le Service des Sports, rend bien compte de la situation.

Nature	Nombre d'enfants	Nombre de Ludoviciens	% de Ludoviciens	Quartier de la Gare	% quartier
Camp ados	21	4	19%	0	0%
Centre de Vacances et de Loisirs	47	23	49%	1	2%
Séjour de Ski	46	15	33%	0	0%
Mercredis de Neige	109	23	21%	1	1%
Animations Toussaint 2013	52	42	81%	8	15%
Animations Hiver 2014	38	34	89%	1	3%
Animations Printemps 2014	29	27	93%	0	0%
Animations Eté 2014	89	70	79%	0	0%
Sorties seniors	145	79	54%	2	1%

Plusieurs raisons peuvent être avancées : un manque de connaissance, mais aussi plus globalement un déficit de mobilisation. La difficulté résiderait dans une « immobilité » psychologique, y compris pour les plus jeunes, renforcée par les situations d'isolement.

Par ailleurs, les acteurs ont mis en exergue des difficultés récurrentes d'accès aux droits, notamment dans le cadre de démarches administratives (écrit rarement maîtrisé). Cette

situation est d'autant plus inquiétante dans un contexte de renforcement des processus de pauvreté et de précarité.

Il est apparu important, afin d'éviter les situations d'isolement, de favoriser les actions collectives, de (re)créer de la solidarité. Cela suppose d'« aller vers », de mettre en œuvre des actions d'accompagnement : développer des méthodes nouvelles axées sur le partenariat et articulées à l'existant. Les actions, les structures, les activités sportives et culturelles existent, il s'agit, comme dans le champ de l'insertion, de permettre une information renforcée et adaptée.

Globalement, une des problématiques mise en avant lors du temps d'échanges autour des enjeux de cohésion sociale consistait dans la vérification de la participation aux activités proposées et/ou aux actions par les habitants du quartier.

Éléments clés

- Mise en exergue de difficultés récurrentes d'accès aux droits, notamment dans le cadre de démarches administratives.
- Déficit d'accès aux services existants, y compris ceux en proximité.
- Volonté d'« aller vers » en terme d'accompagnement mais aussi de communication (information).

Favoriser l'accès au(x) droit(s) et aux services

L'objectif est de permettre un accès renforcé aux services, aux équipements et plus globalement aux droits pour les habitants du quartier prioritaire au même titre que tous les autres habitants de la ville. De manière indirecte, il s'agit également de répondre à un enjeu de citoyenneté et de « vivre ensemble ».

Objectif opérationnel 4.1. – Favoriser les espaces permettant les rencontres, la (re)connaissance des personnes

Renforcer la citoyenneté et les processus de socialisation passera par la mise en place d'actions visant à valoriser les ressources des habitants, à reconnaître et à rendre visible leurs compétences, tout en favorisant les lieux / espaces de rencontre.

Sur ce dernier point, il est prévu la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à l'opportunité de disposer d'un espace de rencontre sur le quartier.

Objectif opérationnel 4.2. - Renforcer l'accès aux droits et permettre une prise en charge globale des personnes

L'accès aux droits nécessite une prise en charge adaptée qui donnera lieu à des actions en direction de publics spécifiques.

Objectif opérationnel 4.3. - Permettre un accès renforcé à l'offre culturelle et sportive

Le contrat de ville veillera, par la mise en place d'actions permettant une médiation renforcée, à permettre à tous de bénéficier de l'offre existante, tant sur le plan culturel que sportif, et à faire des supports (culture et sport) des leviers de citoyenneté.

ENJEU 5. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Les constats ...

Un quartier posant des problèmes de sécurité

Sur le plan de la sécurité, au niveau du Quartier de la Gare à Saint-Louis, la Police nationale (Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Louis) a relevé :

- 190 infractions constatées en 2012 soit 14,48 % sur la CSP
- 188 infractions constatées en 2013 soit 12,1 % sur la CSP
- 209 infractions constatées en 2014 soit 14,3 % sur la CSP (données de janvier à octobre 2014).

Le nombre de mis en cause demeurant dans ce quartier et entendus dans le cadre des infractions constatées est respectivement de : 43 (6,2%) en 2012 – 40 (9,7%) en 2013 et 50 (10,5 % en 2014).

Selon la police nationale, la population de ce quartier génère un pourcentage d'infractions supérieur au pourcentage de la population par rapport à l'ensemble de la ville, de même que parmi les mis en cause, ceux demeurant sur le quartier sont également proportionnellement plus nombreux que le pourcentage de la population. Elle considère donc être en présence d'une population à la fois plus criminogène et plus victime de l'insécurité que le reste de la ville.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus général où, comme le souligne la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance, les villes de Saint-Louis et Huningue sont soumises à une délinquance avérée du fait notamment de leur positionnement en zone frontalière, proches de la Suisse et de l'Allemagne.

Une nécessaire intervention eu égard aux incivilités constatés

Il a été fait état par quelques personnes (sachant que cette perception n'est pas partagée par tous) de situations de dégradations (dégradations signalées sur des bâtiments ayant été récemment rénovés, notamment copropriétés 84-86 rue de Mulhouse).

Plus globalement, il a été mis en avant des dégradations et/ou des usages inadaptés au niveau de certains espaces publics.

Les habitants, lors des entretiens, ont surtout mis en avant les incivilités observées au quotidien. Elles relèvent aussi bien des comportements des automobilistes (occupation des places de parking, occupation d'espaces non appropriés, comportements routiers) que des relations quotidiennes tendues car marquées, selon les personnes rencontrées, par un manque de respect et des comportements irrespectueux (bruit, nuisances, absence de propreté...).

Ce constat corrobore ceux mis en avant dans la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance, qui indique que « c'est principalement sous les porches des immeubles et dans les caves que les jeunes se rassemblent. Il s'agit en majorité de jeunes adultes, souvent très bruyants et turbulents, dont le comportement inspire un fort sentiment d'insécurité pour les locataires et les riverains, sans pour autant que des actes délictueux y soient perpétrés »¹⁴.

Assurer la sécurité et renforcer la prévention de la délinquance

L'enjeu, au-delà du maintien des forces de l'ordre, relève surtout d'un travail de prévention (situationnelle ou au titre de l'intervention sociale via notamment l'équipe de prévention spécialisée municipale rattachée au CCAS de la Ville de Saint-Louis) au quotidien, notamment eu égard aux incivilités constatées, que celles-ci relèvent de comportements routiers ou s'expriment dans les relations sociales.

Au-delà des objectifs opérationnels développés ci-dessous, la mise en place par la Ville de Saint-Louis de deux postes d'adultes-relais intervenant dans le champ de la médiation viendra en appui de cet enjeu.

Objectif opérationnel 5.1. - Favoriser la prévention

Les actions menées dans ce domaine viseront à renforcer la prévention par des interventions dans le domaine de la prévention spécialisée en direction des jeunes et plus globalement des familles, mais aussi par une intervention sur le plan urbain, des équipements (prévention situationnelle).

Objectif opérationnel 5.2. - Agir en direction des personnes (victimes et auteurs)

Il s'agira également de mettre en place des actions permettant une meilleure prise en charge des « victimes », mais aussi le développement des mesures de réparation en direction des auteurs.

¹⁴ Cf. document page 14.

ENJEU TRANSVERSAL. RENFORCER L'ÉGALITÉ

Au-delà des objectifs stratégiques et opérationnels développés précédemment, le contrat de ville, tel que prescrit par la loi, vise à prendre en compte, de manière transversale à tous les enjeux, les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des discriminations et de jeunesse.

Dans le cadre du diagnostic établi lors de la phase d'élaboration du contrat, peu d'éléments sont apparus notamment par rapport aux enjeux d'égalité et de prévention.

Il est proposé que, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat, un groupe de travail soit plus particulièrement dédié à cet enjeu transversal afin d'affiner les constats et de voir comment prendre en compte au mieux ces questions dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

UNE NÉCESSAIRE ARTICULATION A L'EXISTANT

Plusieurs documents de planification et de programmation sont d'ordre et déjà établis à l'échelle supra-communale et communale.

L'enjeu, dans le cadre du contrat de ville, réside dans la nécessaire articulation entre les enjeux développés dans ce cadre et ceux mis en avant, eu égard au projet de territoire, pour le Quartier de la Gare.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Cantons de Huningue et de Sierentz

Le SCOT, approuvé en juin 2013, en tant que document de planification supra-communautaire, n'identifie pas le Quartier de la Gare de façon spécifique.

Toutefois, ce quartier, situé au cœur de Saint-Louis, est concerné par plusieurs orientations fixées pour le bipôle urbain de Saint-Louis & Huningue.

L'objectif principal visé est de renforcer ce bipôle dans l'armature urbaine du territoire et plus particulièrement de :

- soutenir son dynamisme démographique pour conforter sa place à l'échelle du périmètre du SCOT ;
- renforcer son rôle de ville moyenne à l'échelle de l'agglomération de Bâle et de l'Alsace ;
- lui permettre d'être le moteur de la dynamique économique et commerciale du territoire ;
- d'encourager le développement de secteurs stratégiques situés sur le ban communal de ces 2 villes.

En matière d'habitat, le SCOT vise à diversifier l'offre en logements en faveur d'une plus grande mixité.

Il s'agit notamment de privilégier dans les secteurs desservis par les transports en commun et proches des services et équipements, tels que le Quartier de la Gare, les logements collectifs et groupés.

L'offre résidentielle devra également être diversifiée grâce à la production de logements locatifs de standing. L'apport de nouvelles populations en lien avec ce nouveau type d'habitat pourrait contribuer à faire évoluer la composition sociale et le fonctionnement du quartier.

Le SCOT identifie également un certain nombre de projets d'équipements à dimension métropolitaine, qui peuvent impacter le Quartier de la Gare en raison de sa proximité avec les terrains où ils seront implantés ou par les activités que leur réalisation ou fonctionnement peut générer (en terme notamment d'emplois à pourvoir pour la population issue du Quartier de la Gare notamment) :

- des projets d'infrastructures tels que le raccordement ferroviaire de l'aéroport, le développement de l'aéroport et de sa plateforme multimodale, la réalisation du tramway et son prolongement vers le Technoport (cf. infra), l'aménagement de la RD105 ;
- l'aménagement de sites urbains stratégiques tels que le projet du Technoport et du projet gare ouest/quartier du Lys/Technoparc.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CC3F

Compétente en matière d'habitat, la CC3F est actuellement engagée dans l'élaboration d'un PLH, qui cadrera sa politique en matière d'habitat pour les six années à venir.

Le Quartier de la Gare est concerné par les cinq principales orientations du PLH, listées ci-après :

- poursuivre le développement, mais de façon maîtrisée, avec pour objectif de produire 300 logements par an à l'échelle de l'intercommunalité ;
- développer des offres financièrement abordables, en intensifiant la production de logements locatifs sociaux et en diversifiant leur typologie, en développant une offre en accession sociale, en augmentant le nombre de petits logements et logements adaptés et en favorisant le locatif intermédiaire ;
- maîtriser la consommation foncière et passer d'une logique de développement « subi » à « maîtrisé », en privilégiant le renouvellement urbain, en travaillant sur les formes urbaines et les densités, en retranscrivant dans les PLU les objectifs du SCOT, en mobilisant les leviers permettant d'encadrer les opérations immobilières et en mettant en place une politique foncière à l'échelle intercommunale ;
- entretenir et faire mieux fonctionner le parc, en remettant sur le marché 330 logements vacants, en s'appuyant sur les dispositifs existants en faveur de l'amélioration du confort et de la qualité énergétique, en faisant la promotion du conventionnement privé, en suivant et en aidant les copropriétés dégradées ;
- garantir l'accès et le maintien au logement pour tous par le maintien des jeunes sur le territoire, par le renforcement des dispositifs en faveur des ménages les plus précaires, par une meilleure réponse aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées et par la prise en compte des besoins des gens du voyage.

Le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays (2014-2019)

Ce contrat, signé le 16 décembre 2013, a été établi pour la période 2014-2019, entre le Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'Internationale Bauausstellung Basel 2020, l'Eurodistrict Trinational de Bâle, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, la Communauté de Communes des Trois Frontières, le Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire

d'Hégenheim, le Syndicat du SCOT des Cantons de Saint-Louis et Sierentz, le Syndicat Mixte pour le Sundgau, les communes de Bartenheim, de Blotzheim, de Folgensbourg, de Hagenthal-le-Bas, de Hésingue, de Huningue, de Kembs, de Landser, de Leymen, de Michelbach-le-Bas, de Michelbach-le-Haut, de Rosenau, de Saint-Louis et de Sierentz.

Il formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement des projets structurants, s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie des Trois Pays suivants :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité.

Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 : Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs.

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN.

Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.

Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH.

Enjeu 5 : Développement local

Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local.

Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement local.

Une attention particulière sera apportée pour assurer une articulation des interventions du contrat de ville avec celle développées dans ce contrat de territoire, au niveau plus particulièrement de l'axe 1 (périscolaire mais aussi équipements) et de l'axe 4 (habitat).

La stratégie intercommunale de prévention de la délinquance et le CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Les objectifs généraux suivants ont été définis dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité (C.I.S.) :

- Point 1 : Institutionnaliser et normaliser les relations partenariales des villes avec les structures représentatives de l'Etat et de la puissance publique, au premier rang desquelles la Justice, la Police et l'Education Nationale.
- Point 2 : Placer au cœur du C.I.S. la prévention et la dissuasion pour rendre plus difficile l'acte de délinquance et témoigner à la victime l'aide et le soutien qui lui sont dus.
- Point 3 : Maîtriser les espaces urbains sensibles quel que soit le quartier, en partenariat avec tous les acteurs urbains présents.
- Point 4 : Obtenir sur la durée du plan, la minoration des faits de délinquance sur la voie publique.
- Point 5 : Faire reculer la toxicomanie et son corollaire, la délinquance et l'errance des mineurs et des jeunes, en s'attaquant aux auteurs et aux lieux susceptibles de se prêter au deal.
- Point 6 : Eliminer les tags sur le patrimoine public et privé de la ville. Ces faits génèrent un sentiment d'insécurité et constituent une agression visuelle permanente pour les habitants ainsi qu'une charge supplémentaire pour les gestionnaires des patrimoines visés.
- Point 7 : Accroître les actions en direction des familles et des fratries des jeunes considérés comme en difficulté, en mettant en commun les efforts de tous les acteurs mobilisés.
- Point 8 : Elaborer un plan d'action relatif à la délinquance des mineurs et relancer le plan de lutte et de prévention des violences en milieu scolaire en impliquant l'Education Nationale et le Conseil Départemental.
- Point 9 : Obtenir autant que nécessaire, l'implication des populations en déployant l'action au plus près des quartiers.

Ils répondent aux enjeux suivants :

- Une poursuite de la baisse de la délinquance de voie publique sur Saint-Louis et Huningue.
- Une minoration significative sur la durée de la délinquance des mineurs.
- Une amélioration de la prise en charge éducative et les parcours d'insertion des jeunes.

Ils reposent sur un renforcement du partenariat entre les villes, la Police, les Bailleurs sociaux, et les transporteurs, mais aussi sur une adaptation des moyens, une organisation rationnelle et partenariale.

Ainsi, pour donner de la lisibilité au C.I.S. et dans le cadre de sa mise en œuvre, les partenaires ont décidé de mettre en place un Schéma Directeur de Prévention, de Dissuasion et de Sûreté permettant de déployer dans la durée les actions à conduire. Ainsi le C.I.S. devient l'outil principal de la politique de sûreté urbaine et d'éducation à la citoyenneté. Il renforce l'action conjointe des Services de l'Etat et des villes signataires. De manière opérationnelle il a été décidé de mettre en place un CLISPD.

Le CLISPD a vocation à fixer le cap, corriger les objectifs ou orienter en conséquence les actions confiées à chacun des partenaires, dès l'instant où il s'agit de mesures n'entrant pas

dans le champ de compétence strict des acteurs concernés et à ce titre, relevant de leur seule responsabilité.

Au titre du contrat de ville, il s'agira de voir les articulations entre cette instance et les actions menées à l'échelle du territoire prioritaire.

Le projet éducatif territorial de la Ville de Saint-Louis (PEDT)

Ce PEDT a été élaboré en septembre 2014. Porté par le Service Enseignement de la Ville, il concerne 1279 enfants scolarisés du CP au CM2 dans les écoles élémentaires (Bourgfelden, Galilée, Victor Hugo et Widemann).

L'objectif est de faire découvrir de nouvelles activités à travers des méthodes ludiques, mais aussi de sociabiliser l'enfant, de lui donner confiance et de développer le respect de soi et de l'autre.

Les effets attendus sont :

- de donner envie aux jeunes d'approfondir l'une ou l'autre des activités choisies en intégrant les tissus associatifs ou les structures et équipements publics où l'on pratique des activités sportives et culturelles,
- développer des connaissances des différentes activités choisies,
- d'améliorer la maîtrise de soi,
- de mieux gérer le comportement des enfants,
- d'aider à l'épanouissement individuel de chaque enfant.

Dans ce cadre, plusieurs activités sont proposées à titre gratuit et expérimental (pendant l'année scolaire 2014-2015) autour des thèmes de la culture, du sport, de la nature, de la langue et culture régionales, de la découverte des sciences et de la technique.

Les activités sont proposées en journée (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à la sortie des classes de 15h15 à 16h15 (à l'exception de l'activité piscine).

Elles seront menées en lien avec les acteurs locaux, notamment associatifs.

Ces activités sont proposées en complément de celles déjà existantes dans le domaine périscolaire et extrascolaire (assurées par le conservatoire de musique et de danse, les associations sportives, les associations culturelles, la médiathèque).

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée aux enfants relevant du secteur de la Gare. Il s'agira de la mise en place d'actions, de démarches d'information (en leur direction et celle de leurs parents) et de recours à des relais adaptés auprès des associations pour permettre de réellement toucher ce public. Les constats établis dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville ont, en effet, mis en avant que globalement, et en dépit de la gratuité déjà effective d'un certain nombre d'activités, ces enfants sont moins souvent bénéficiaires des actions proposées.

LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance visent à répondre à un triple objectif transcendant le contrat de ville : le partenariat inter-acteurs, la mobilisation prioritairement du droit commun, l'implication des habitants et acteurs locaux.

UN PILOTAGE ET UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DU CONTRAT

Pour permettre la mise en œuvre et le suivi du contrat, les instances et moyens suivant seront mis en place.

- Un comité de pilotage (niveau politique) composé des signataires et partenaires institutionnels du contrat de ville.

Co-présidé par le Préfet, le Maire de Saint-Louis et le Président de la CC3F, le comité de pilotage pilote le contrat de ville, assure la mise en œuvre des enjeux et objectifs identifiés, fait évoluer les objectifs opérationnels si nécessaire en fonction des constats issus des bilans et évaluations.

Il se réunit pour faire le point sur les orientations du contrat de ville, identifier les évolutions éventuelles sur les territoires prioritaires, vérifier l'adéquation entre les actions menées, les orientations du contrat de ville et la situation sur les territoires et valider la programmation des crédits de la politique de la ville (droit commun et spécifiques). Il se réunit au moins une fois par an.

Il est composé du Préfet, du Maire de Saint-Louis, du Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières, du Procureur, de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin, du Président du Conseil Régional d'Alsace, du Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de représentants du Conseil Citoyen, de représentants de chacun des signataires : bailleurs sociaux, Pôle emploi, Caisse des Dépôts, Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin..

- Un comité technique (équipe projet élargie) composé des techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Il est chargé de travailler sur la programmation des actions (notamment l'appel à projets annuel), d'assurer un suivi des actions et de mettre en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage.

Il prépare les réunions de comité de pilotage, assure le fonctionnement de la commission inter-acteurs et fait des propositions pour la mise en place de groupes de travail et/ou de toutes autres réunions utiles à la mise en œuvre du contrat de ville.

Cette instance sera notamment chargée de la mise en œuvre du groupe chargé de réfléchir aux enjeux transversaux.

- Une commission inter-acteurs

Dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, il a été décidé de maintenir une commission inter-acteurs permettant de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrat de ville : habitants, acteurs locaux (sociaux,

éducatifs, de l'emploi, du logement...), acteurs associatifs, représentants de l'Etat, des collectivités, des autres structures partenaires...

Cette instance permettra, environ deux fois par an, de réinterroger collectivement la situation du territoire, mais aussi d'effectuer une « revue des projets » développés sur le Quartier de la Gare.

Elle interviendra également dans une logique d'observation et de bilan.

Une attention particulière sera apportée pour impliquer les services de droit commun de l'Etat comme des collectivités afin de permettre de faire le lien avec les dispositifs et actions menées en dehors du cadre du contrat de ville.

- Equipe projet resserrée

Elle assure la mise en œuvre du contrat au quotidien. Elle est constituée :

- au niveau de la Ville de Saint Louis, de la Directrice Générale des Services (Marie-Astride MULLER) et du Chef de Projet Politique de la Ville (Erwin ROHRBACH),
- au niveau de la Communauté de Communes des Trois Frontières, du Directeur Général des Services (Claude DANNER) et de la chargée de mission (Sophie THORAVALE),
- au niveau de l'Etat, du Chef du Pôle Départemental Politique de la Ville de la Sous-Préfecture de Mulhouse (Jean-Marc LE BRET) et de son adjointe (Brigitte JUNG).

Cette équipe pourra bénéficier d'un accompagnement à la mise en œuvre du contrat par le Centre de ressources régional politique de la ville (ORIV).

DES ACTEURS LOCAUX (HABITANTS, ASSOCIATIONS...) PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 7) a imposé la mise en place sur chacun des quartiers prioritaires d'un conseil citoyen.

Par la mise en place de cette instance, il s'agit de faire une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux.

Conformément à la loi, il a été décidé de mettre en place un conseil citoyen sur le Quartier de la Gare de Saint-Louis. Il n'existe pas de démarche de démocratie locale sur le territoire de Saint-Louis, toutefois, le Maire a pris l'habitude de rencontrer ses concitoyens dans le cadre de réunions publiques.

Conformément à la loi, le conseil citoyen sera composé d'une part, d'habitants, tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux ».

Le conseil citoyen de Saint-Louis sera composé de 14 personnes : 10 habitants (5 femmes et 5 hommes) et 4 acteurs locaux (acteurs pressentis : Mission Locale – ACIFE, Ludo Services, commerçants).

En termes de méthode, le principe qui a été retenu est celui d'un appel à volontaires. Il sera effectué dans un premier temps sur la base des participants à la réunion publique du 8 avril 2015, qui visait à rendre compte des constats relevés lors des enquêtes. En fonction des

personnes présentes et de la couverture géographique ou non de l'ensemble du quartier, cette démarche sera complétée d'une campagne de communication ciblée (dans les boîtes aux lettres, par bouche à oreille...).

Le conseil citoyen sera porté par le Centre Socio-Culturel de Saint-Louis. Il sera mis en œuvre à l'automne 2015. L'animation sera assurée par un salarié du centre et les réunions seront menées au centre.

Une réflexion sera engagée par rapport aux moyens à mettre en œuvre en termes de fonctionnement mais aussi au titre de la formation, y compris en termes de financement. Sachant qu'il s'agira de prendre en compte les besoins des membres du conseil mais aussi de l'animateur, tout comme d'ailleurs des autres acteurs du contrat de ville, l'objectif est de mettre en place les moyens d'une implication optimum des membres du conseil dans la mise en œuvre du contrat de ville.

UNE OBSERVATION ET UNE ÉVALUATION AU SERVICE DE L'ACTION

L'observation du contrat de ville passe par la mise en place et l'analyse de quelques indicateurs-clés qui seront définis en lien avec les objectifs opérationnels. Ils seront identifiés en lien avec les producteurs de données afin de s'assurer de leur faisabilité. Un groupe de travail sera mis en place après la signature du contrat afin d'établir ces indicateurs. Dans l'établissement de la liste des indicateurs, il sera tenu compte de ceux mis en avant dans le cadre des conventions interministérielles.

Une fois établis (identification des valeurs initiales), ils seront complétés annuellement et feront l'objet d'une analyse annuelle.

Le suivi du contrat de ville s'effectuera sur la base de l'analyse des bilans annuels produits par les porteurs de projets, sur la base des actions menées au titre des crédits spécifiques. Une attention particulière sera apportée à l'identification des moyens de droit commun mobilisés en lien avec les actions menées.

L'évaluation devra relever d'un cahier des charges validé par le comité de pilotage. La démarche d'évaluation sera menée en continu. Après la signature du contrat de ville, le groupe en charge de l'évaluation sera chargé de réfléchir au contenu de la démarche évaluative afin de soumettre une proposition au comité de pilotage.

L'ORIV, en tant que centre de ressources régional dans le domaine de la politique de la ville sera plus particulièrement mobilisé pour venir en appui des réflexions dans le domaine de l'observation et du suivi des contrats de ville mais aussi du fonctionnement des conseils citoyens.

DES MÉTHODES DE TRAVAIL RENOUVELÉES...

De nombreuses activités et actions sont développées à l'échelle de la commune, voire même de nombreuses structures sont situées sur le quartier ou dans un périmètre proche. Pour autant, des écueils ont été identifiés par rapport aux structures : problème de connaissance

par les usagers potentiels, d'adaptation aux publics / aux besoins, d'identification et de liens entre les acteurs.

Une mise en œuvre efficiente des objectifs identifiés passe par le renforcement du travail collaboratif : meilleure communication, décloisonnement inter-acteurs, mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en direction des habitants, renouvellement de « l'accompagnement social ».

Plus globalement, il s'agira de tirer parti de ce qui est mené ailleurs : transposer sur le territoire de Saint-Louis toutes les bonnes pratiques identifiées ailleurs et pouvant s'avérer pertinentes pour les habitants du Quartier de la Gare.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES¹⁵

Le contrat de ville repose sur la mobilisation des crédits de droit commun et recourt également à des crédits spécifiques relevant de la politique de la ville.

Pour ce qui est des financements ACSé / BOP 147, et à titre d'illustration, ils s'élèvent à 80.000 € pour l'année 2015.

MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE L'ÉTAT

L'Etat va travailler cet aspect sur la période de mi-mai à début juin. Un texte sera ensuite transmis pour compléter cette partie.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI¹⁶

La circulaire interministérielle du 25 mars 2015¹⁷ présente les orientations pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant en quartier prioritaire politique de la ville.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ;
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ;
- du développement du livre et de la lecture ;
- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ;
- de la promotion de l'architecture.

Elle participe à l'aménagement du territoire et aux politiques de la cohésion sociale. Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.

Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics

¹⁵ Cette partie n'est pas complètement finalisée, des contributions sont encore en cours ou en attente de relecture.

¹⁶ Cette partie sera complétée ultérieurement sur la base du travail réalisé en interne de l'Etat.

¹⁷

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/mise_en_oeuvre_des_mesures_en_faveur_des_gpv_dans_le_champ_du_developpement_economique_et_de_l_emploi.pdf

relevant du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'action de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace en faveur des publics et territoires prioritaires prend plusieurs formes. Elle est :

- directe lorsqu'il s'agit :

- d'attribuer des subventions à des porteurs de projets au titre du programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ;
- de mobiliser l'expertise de ses personnels (par ex. Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des réflexions dans le cadre des Plans de Rénovation Urbaine).

- indirecte en ce qui concerne les actions à destination des publics et des territoires (prioritaires ou non) menées, dans le cadre de leur mission de service public, par les structures financées par le Ministère de la Culture et de la Communication au titre des programmes 131 – Création, 175 – Patrimoines et 334 – Industries culturelles.

Ses différents conseillers sectoriels ont pour mission de garantir la cohérence entre les actions développées par les structures et les grandes orientations des politiques publiques.

Au sein du Service des Publics et des Territoires, le chargé de mission pour l'action territoriale consacre 0,4 ETP aux dossiers de la politique de la ville : participation aux réunions organisées par le sous-préfet à la Ville, échanges réguliers avec les délégués du Préfet, instruction et suivi des dossiers déposés au titre des CUCS, instruction et programmation de l'enveloppe de crédits de droit commun dédiés, évaluation sur site des actions financées.

Il s'agit bien de vérifier, en lien avec les équipes des sous-préfets, la pertinence et la qualité de l'intervention artistique et culturelle, et de faire en sorte que les actions menées au titre de la culture participent de l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires.

Sous réserve des évolutions induites par la réforme territoriale dans l'organisation et les missions des services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

1) Maintiendra son soutien :

- a) à des projets artistiques et culturels développés, dans les quartiers prioritaires, par des porteurs de projets associatifs en leur réservant chaque année une enveloppe de crédits de droit commun spécifiques.
- b) à des actions via des dispositifs spécifiques concernant des publics prioritaires.
- c) à des actions d'éducation artistique et culturelle menées dans certains établissements scolaires situés en zone prioritaire.
- d) à un certain nombre d'actions concernant partiellement les publics relevant de la politique de la Ville.

2) Continuera à mobiliser l'expertise de ses personnels (conseillers sectoriels, conseillère en charge de l'éducation artistique et culturelle, chargé de mission pour l'action territoriale,...) pour :

- a) contribuer à la réflexion des collectivités locales et services déconcentrés de l'État

sur les différentes thématiques relevant de la politique de la Ville
b) accompagner les porteurs de projets.

ENGAGEMENT DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ¹⁸

L'état de santé d'une population résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social, territorial ou encore environnemental. Leur combinaison associée aux déterminants individuels influe sur l'état de santé.

Certaines zones géographiques de la région Alsace, notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), concentrent des indicateurs sanitaires dégradés, fréquemment associés à des indicateurs socio-économiques défavorables. Il est souvent observé, dans ces zones, une surmortalité générale et prématurée élevée. Leurs habitants bénéficient moins qu'ailleurs des démarches de prévention, en raison d'obstacles économiques, culturels ou sociaux.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé s'est donc imposée en conséquence comme une priorité du Projet régional de santé 2012-2016.

Dans ce cadre, l'implication de l'ARS Alsace dans le contrat de ville doit permettre d'orienter les moyens vers les territoires et les populations les plus en difficultés afin notamment de :

- faciliter l'accès à la prévention et aux soins (en simplifiant les démarches administratives, en levant notamment les barrières linguistiques grâce au recours à l'interprétariat ...)
- maintenir une offre de proximité en médecine générale (en favorisant l'installation des praticiens et leur bonne répartition sur le territoire et en développant notamment l'exercice collectif ou coordonné)
- organiser le dépistage précoce des maladies à forte prévalence (diabète, obésité, surpoids, cancers...)
- développer une politique inclusive en santé mentale (en facilitant l'autonomie et l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques),
- améliorer la connaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé (en réalisant une carte d'identité territoriale de santé permettant de décrire l'état de santé de la population, l'offre existante et les besoins couverts en matière de santé à l'échelle du QPV).

MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

La Ville de Saint-Louis va travailler cet aspect sur la période de mi-mai à début juin. Un texte sera ensuite transmis pour compléter cette partie.

¹⁸ Document transmis par B. Jung / Etat.

MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FRONTIÈRES

Interventions actuelles de la CC3F sur le quartier

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, la CC3F intervient déjà directement sur le quartier : par la gestion du service des ordures ménagères et de l'assainissement, par la desserte en bus (réseau Distribus), par le financement de la station d'autopartage, par le développement du réseau de pistes cyclables, entre autres.

Certains de ses services ou équipements bénéficient aussi à la population locale (mais pas exclusivement) : piscine couverte et centre nautique, relais assistante maternelle, polyclinique, Maison du Lertzbach...

A travers le programme d'actions du futur PLH, elle sera amenée à conduire ou soutenir des projets et opérateurs œuvrant sur ce quartier.

Enfin, la CC3F compte parmi ses effectifs permanents des agents résidant dans ce quartier et fait aussi appel à des saisonniers issus pour certains de ce quartier.

Projets majeurs ayant un impact sur le quartier de la gare

La CC3F est engagée dans plusieurs projets d'envergure, qui impacteront le quartier de la gare pour diverses raisons :

- parce qu'ils sont situés à proximité immédiate du Quartier de la Gare et entrèrent en fait en interaction avec lui. Ils auront des incidences sur son fonctionnement urbain et sa structure sociale.
- parce que leur réalisation et/ou leur fonctionnement nécessiteront de la main d'œuvre, qui pourrait être en partie issue du quartier de la gare.

Certains marchés pour les travaux de construction du tramway comportent des clauses d'insertion sociale, qui pourraient bénéficier entre autres à la population du Quartier de la Gare. De plus, les activités créées au Technoport ou au quartier du Lys pourraient être pourvoyeuses d'emplois également.

Plus globalement, les entreprises du BTP et les activités de services concernées par ces projets pourraient avoir des besoins en main d'œuvre locale.

Les principaux projets pouvant entrer en résonance avec le Quartier de la Gare sont :

- L'extension de la ligne 3 du tramway bâlois, dans un premier temps jusqu'à la gare (côté ouest) puis dans un second temps jusqu'au Technoport.
Le chantier de la première phase (3,4 km dont 2,6 en France) sera lancé au printemps 2015 en vue d'une mise en service fin 2017.
La ligne permettra de relier, à raison d'un tram toutes les 15 minutes, la gare à un certain nombre d'équipements publics : la piscine Pierre de Coubertin, le pôle d'enseignement formé par le lycée Mermoz, le collège Schickelé et la cité scolaire, la polyclinique et les maisons de retraite du Lertzbach et résidence Blanche de Castille,

le centre de secours et le centre technique de la Ville de Saint-Louis, ainsi que le supermarché Géant Casino.

Des équipements complémentaires sont également prévus : un parking relais en silo de 750 places et la généralisation des aménagements dédiés aux cycles.

Ils permettront une parfaite intégration du tramway dans ses divers environnements : cheminements piétonniers, espaces verts et plantations, zones 30, tout en conservant la continuité des pistes cyclables et des stationnements.

- Le projet du Technoport, visant à l'aménagement d'un site de 80 hectares situé à l'interface de l'A35, la RD105 et la voie ferrée Mulhouse-Bâle (ce projet étant l'une des composantes d'un ensemble foncier de 150 hectares).
Placé en entrée d'agglomération, ce site a vocation, à l'horizon 2020-2022, à accueillir une zone commerciale de 40 000 à 60 000 m² et un espace de loisirs. Un quartier d'affaires et des espaces verts avec un golf de 9 trous sont également envisagés, avec à la clef des milliers d'emplois créés.
Les perspectives en termes d'emplois et d'accès à de nouveaux services/commerces et équipements ainsi que le regain d'attrait donné à ce secteur seront aussi profitables aux habitants du Quartier de la Gare.
- La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Lys, au sud du Technoport, qui viendra conforter l'attractivité du secteur et sa mixité fonctionnelle grâce entre autres à l'implantation d'activités à vocation tertiaire, d'habitat et la requalification paysagère du terroir du Baggerberg.
- Le réaménagement des infrastructures à hauteur des nœuds de circulation A35 et RD105, ainsi que celui du carrefour giratoire du cimetière, constitue un préalable indispensable à l'aménagement de ce secteur. Il bénéficiera aussi au Quartier de la Gare.

CONTRIBUTION DE LA RÉGION ALSACE

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014.

Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Saint-Louis, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les « quartiers politique de la ville » seront transmis à la Ville de Saint-Louis annuellement.

1. CRÉATION D'ACTIVITÉ ET INSERTION

En France, en 2013, la part des entreprises créées dans l'année sur l'ensemble des entreprises existantes est de 14,2 % contre 14,6 % en Alsace (9ème rang des régions métropolitaines).

Avec 13 441 entreprises créées en 2013 en Alsace (+ 4,4 % par rapport à 2012) et une hausse de ce nombre au premier semestre 2014 (+ 2,4 % entre le second trimestre 2014 et le second trimestre 2013), la dynamique entrepreneuriale joue un rôle important dans le développement économique régional sous réserve que les entreprises créées parviennent à passer le cap des premières années. Le rôle des 64 Opérateurs de Création Reprise d'Entreprise (OCRE) est fondamental dans la pérennité de ces créations mais également dans la reprise d'entreprises.

Les interventions de la Région en faveur de la création d'entreprises, qui représentent un budget d'intervention de près de 2,7 M€, prennent différentes formes :

- Les aides directes à la création/reprise d'entreprises (notamment artisanales), à la création sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP), et enfin aux porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire.
- La contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux (fonds de prêts d'honneur des PFIL, différents fonds de garantie en partenariat avec Alsace Active, BPI France, SIAGI, fonds d'avance remboursable ADIE, outils de capital investissement).
- Le soutien au fonctionnement des partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises : PFIL, pépinières, couveuses / Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), un incubateur régional, et des partenariats avec Alsace Active, l'ADIE, l'URSCOP, et la Chambre de Métiers.
- La formation à l'entrepreneuriat : à travers le PASS CREALACE mis en place en faveur des projets entrepreneuriaux portés par des jeunes, et le cofinancement de formations dans le cadre des créations d'activités artisanales.
- L'animation du réseau OCRE à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional « jentreprends.alsace », et le financement d'actions de formation pour les agents des opérateurs.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres :

Thématique	Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagnement des projets de création d'activités portés par	- Primes régionales sous forme de subvention	Accompagner ces profils éloignés de l'emploi dans la création et le

	des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire, à travers le partenariat mis en place avec l'ADIE	plafonnées à 2 000 €/dossier, au bénéfice de projets en amorçage dont le plan de financement justifie un besoin de financement complémentaire à celui pourvu par le montant du micro crédit professionnel octroyé via l'ADIE (voir fiche annexe) - Fonds d'avances remboursables au bénéfice des microprojets en phase de développement	développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des femmes et/ou des demandeurs d'emploi, à travers le partenariat mis en place avec Alsace Active	Fonds de garantie pour la création de TPE	Accompagner ces profils dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	PASS CREALSACE	Accompagner les jeunes dans un parcours comprenant la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et le suivi individualisé d'un projet de création d'activité	Sensibiliser les jeunes (tout niveau, tout statut) à l'entrepreneuriat, puis identifier et accompagner les projets à potentiel
	Accompagner la création et la transmission d'activités sous forme coopérative (SCOP principalement)	Soutien aux associés fondateurs dans le cadre de projets de créations/reprises de SCOP (dispositif bourse d'émergence), dans la limite de 2 000 €/associé	Favoriser la création et la poursuite d'activités ancrées durablement sur le territoire et sous forme coopérative
	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des 7 PFIL alsaciennes	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Dispositif d'aides aux couveuses et Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	Accompagnement de projets de création d'entreprises à travers le réseau des couveuses et CAE (ANTIGONE, COOPENATES, ARTENREEL, COBATIR et HOPLA)	Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat social sur le territoire
	Soutien au réseau des pépinières	Accompagnement de projets de création de pépinières	Soutenir les projets de

		pépinières d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
Fonds régionaux de garantie	- Convention SIAGI - Convention BPIfrance	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
Programme GRACE et GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises (création d'emploi, investissements matériels, conseil individualisé)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Par ailleurs, la Région mène une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci est structurée autour de 4 axes :

- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- Encourager et promouvoir la vie associative,
- Stimuler le développement territorial par l'ESS.

Les dispositifs relevant de la politique ESS¹⁹ peuvent être mobilisés en faveur de l'insertion dans le cadre de la contribution de la Région au contrat de ville :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Economie Sociale et Solidaire	Favoriser le développement des structures associatives	- Dispositif d'Aide Régionale aux Emplois Associatifs (AREA) - Fonds d'amorçage associatif (partenariat Alsace Active)	Accompagner les structures associatives dans leur développement
	Accompagner et soutenir les projets de développement des structures de l'ESS (entreprises adaptées, entreprises d'insertion, SCOP, associations)	- Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour le conseil à des projets de développement collectifs (partenariat Alsace Active) - Accompagner les projets de création ou de développement de structures « collectives »	Favoriser la croissance et la consolidation des structures de l'ESS

¹⁹ Voir également l'engagement de la CRESS dans la suite du document.

		(association, SCOP, EI, EA, ESAT) et des partenariats entreprises-associations (partenariat Alsace Active) - Dispositif d'accompagnement aux projets des investissements des entreprises adaptées et ESAT - Eligibilité des entreprises d'insertion aux crédits alloués au dispositif GRADIENT, dans les conditions de ce dernier - Eligibilité des projets de développement des SCOP, EA/ESAT, entreprises d'insertion au fonds de garantie Alsace Active	
	Stimuler les dynamiques d'économie sociale et solidaires dans les quartiers Contrat de Ville	30 000 € spécifiques fléchés au niveau régional pour des interventions hors des dispositifs précités.	

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit dans un champ de compétences décentralisées depuis 1983, renforcées en 1993 et élargies avec les lois du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du 18 janvier 2005 dite « de programmation pour la cohésion sociale », et du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue. Son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et de donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi.

Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel. Ce plan répond aux questions relatives au « comment, et avec quels moyens » la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle :

- des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),
- des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles,

- et des analyses territoriales et sectorielles réalisées par les Responsables Territoriaux de l'Offre de Formation.

Pour ce faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- *une réponse structurelle* : la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels. Ce programme regroupe diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). L'élaboration de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'œuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur les quatre bassins d'emploi dont celui de Saint-Louis. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- *une réponse conjoncturelle* : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Avec un budget de 31 177 642 €, la Région a accompagné en 2014, 13 257 bénéficiaires dont 3 849 sur le territoire de l'agence de Mulhouse, soit 29 %, de l'ensemble des bénéficiaires de l'ensemble de la Région.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville

La Région interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la formation professionnelle et dans la limite de son budget annuel. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au contrat de Ville en mobilisant ses programmes et dispositifs de formation dont :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Formation	ACCOMPAGNEMENT		
	Soutien aux Missions locales et réseau d'accompagnement des jeunes (Mission locale Sundgau Trois Frontières)		Accompagner des jeunes issus du bassin d'emploi de Saint-Louis.

STRUCTUREL		
Programme Régional de Formation	9 286 188 € au bénéfice de 3 849 stagiaires du Sud Alsace sur 13 257 stagiaires (au 06 mars 2015), soit 29 % du total des places de formation financées par la Région, dont l'offre de formations en Allemand et la formation aux Savoirs de base.	Amener les actifs à améliorer sans cesse leur niveau de compétence et leur donner la chance de se former pour exercer ensuite un véritable métier
CONJONCTUREL		
Perdus de Vue	39 374 € pour accompagner 60 jeunes sur Mulhouse en 2015	Mobilisation des jeunes décrocheurs vers une démarche professionnelle jusqu'à l'acquisition de leur autonomie
Ecole de la 2ème chance	205 000 € au bénéfice de 80 jeunes de 16 à 25 ans	Accompagner à l'emploi et à la formation des jeunes sortis du système scolaire sans solution
Intégration de demandeurs d'emploi seniors en entreprise	41 000 € pour la formation de 15 demandeurs d'emploi	Accompagner des demandeurs d'emploi seniors âgés de plus de 45 ans au retour à l'emploi

3. AMÉNAGEMENT DURABLE

En matière d'aménagement, l'action régionale a vocation à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable cohérent, économe en foncier et équilibré du territoire.

Les projets soutenus se devront d'être compatibles avec les documents de planification régionaux en vigueur et réfléchis de manière globale, et devront proposer la mise en œuvre d'actions articulées avec les quartiers périphériques au contrat pour une réelle intégration des quartiers en difficulté dans l'agglomération.

L'amélioration thermique des logements

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energivie.info.

Ainsi, le bâtiment, en tant que premier consommateur d'énergie en Alsace, constitue une priorité pour l'action régionale, tant en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique que de prévention de la précarité énergétique.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du contrat de ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Construction de logements locatifs sociaux	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques	Inciter les bailleurs à construire des logements performants
Rénovation de logements locatifs sociaux	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des bâtiments des bailleurs sociaux
Rénovation de copropriétés	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire - aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou BBC par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des copropriétés

4. PROJET SPÉCIFIQUE : L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE SAINT-LOUIS

La Région Alsace a été région expérimentatrice en matière de transport ferroviaire régional de voyageurs dès 1997. La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite loi SRU, a conféré aux Régions le rôle d'autorités organisatrices de transport de plein exercice à partir de 2002. Afin de garantir aux usagers du TER Alsace un accueil en gare de qualité, la Région Alsace a développé une politique d'aménagement des gares ambitieuse, mise en œuvre avec les communes.

La Région, dans le cadre de ses compétences en matière de transport, accompagne le projet entrepris depuis 2005 de réaménagement de la gare de Saint Louis. Cette gare a fait l'objet d'un projet d'aménagement global et ambitieux qui, compte tenu de son coût et de son ampleur, a été décliné en plusieurs phases entre 2005 et 2011. La Région a ainsi investi plus de 2,3 M€ dans le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Saint-Louis pendant cette période : allongement du passage souterrain et ouverture à l'Ouest, requalification des abords côté Est et installation d'un abri-vélos de 265 places, mise en accessibilité sur les périmètres RFF et SNCF, aménagement du côté Ouest (parvis, parking de 180 places, quai bus, abri-vélos). Suite aux études réalisées par la SNCF en 2012, un projet d'aménagement des abords Est de la gare a été défini. Aussi, il est prévu, outre les 500 000 € affectés à la réalisation du parking-relais en ouvrage sur le parvis Ouest de la gare destiné aux usagers du TER et du tram 3 de Bâle, que la Région intervienne, dans le cadre d'un Programme d'Aménagement des Gares (PAG), à hauteur de 250 000 € pour les aménagements intermodaux du parvis Est (augmentation des capacités de stationnement pour les vélos, quais bus, dépose-minute, dépose taxi..).

CONTRIBUTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Chef de file de l'Action Sociale et exerçant une compétence importante dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'insertion et de l'éducation, le Département accorde une importance particulière à la Politique de la Ville qui constitue un trait d'union entre plusieurs politiques départementales.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, sur l'organisation de ses services et son dispositif d'aide aux communes. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 7 territoires de vie pour rapprocher l'utilisateur et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chaque territoire dispose d'une antenne départementale réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, ou équipes de gestion des collèges.

Souhaitant continuer à contribuer à la cohésion sociale dans le Haut-Rhin et porteur du bien-vivre ensemble, le Département envisage de poursuivre la mobilisation de ses fonds en lien avec ses compétences.

Il poursuivra en tout état de cause son engagement auprès des habitants de par l'action quotidienne de ses professionnels, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Partenaire privilégié de la ville de Saint-Louis en faveur des quartiers prioritaires, il apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville nouvelle génération (2015-2020) de l'agglomération ludovicienne.

L'intervention du Conseil Départemental s'exercera exclusivement dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

1. Cohésion sociale et solidarité

Le Département du Haut-Rhin développe sur le territoire de Saint-Louis, ses missions d'action sociale et de développement social en direction de l'ensemble des habitants qui en ont besoin quel que soit leur lieu d'habitation. De fait, l'action sociale de droit commun que les professionnels du Département mènent au quotidien présentent peu de spécificités selon les quartiers, exception faite d'actions collectives. De fait, le choix a été fait de présenter globalement l'action menée notamment par la Direction de l'Action Sociale de Proximité du Département (DASP : Direction qui gère les Espaces Solidarité) et la Direction Enfance Santé Insertion (Service Insertion et Développement Local, Protection Maternelle et Infantile-Promotion de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance) en indiquant autant que possible des engagements.

Cette action même si elle est assurée en grande partie au sein des équipements départementaux (Espace Solidarité de Saint-Louis composé de 25 agents, soit un effectif de 23,7 ETP), l'est également au travers de visites à domicile.

Avant de passer aux différentes thématiques, il nous semble important de rappeler que le Département du Haut-Rhin, ce sont plus de 31 professionnels médico-sociaux (25 à l'Espace Solidarité de Saint-Louis, 6 au Pôle Gériatrique, 1 à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer – MAIA) au sein de la Direction de la Solidarité

intervenant au quotidien auprès de la population ludovicienne en difficulté sans évoquer les partenaires financés par le Département.

Enfin, le Département, au travers du Service Habitat et Solidarités Territoriales, met à disposition, sur l'ensemble du territoire haut-rhinois, 6 collaborateurs pour l'ingénierie et le conseil en matière d'habitat et de logement notamment pour la création et l'amélioration du parc public de logements locatifs (crédits délégués de l'Etat et fonds propres): réhabilitation thermique et précarité énergétique, l'amélioration et le développement du parc privé et la définition et la mise en œuvre de la politique départementale de diversification de l'Habitat.

Axes de travail du Contrat de Ville	Missions, moyens actuels et engagements du service Habitat et Solidarités Territoriales
1. Renouvellement urbain et cadre de vie	<p>Missions de droit commun et axes développés :</p> <p><u>1. Parc locatif social des organismes HLM :</u> -Recensement et diagnostic des logements locatifs sociaux adaptés ou adaptables aux personnes âgées ou à mobilité réduite. ENGAGEMENT : Recensement et diagnostic sur le parc locatif social avec mise en place d'une base de données. -Aide à la réhabilitation thermique du parc locatif social existant afin de réduire le coût des charges des locataires dans les opérations recensées comme étant les plus énergivores. ENGAGEMENT : opérations éligibles à l'éco prêt de la CDC pour lesquelles la subvention de la collectivité équivaut à une prise en charge des intérêts du prêt, qui est également garanti à 100% par le Département.</p> <p>Hors secteur ANRU : -Aide à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI) ENGAGEMENT : poursuivre la politique de production des logements au niveau de loyers les moins élevés en faveur de ménages à faibles ressources. -Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées autonomes dans des opérations locatives sociales ENGAGEMENT : aide financière accordée au bailleur social pour des résidences seniors en construction neuve ou en acquisition-amélioration répondant à un cahier des charges.</p> <p><u>2. Copropriétés fragiles ou en difficulté (cf convention ANAH ANRU)</u> Pour les quartiers QPV ne relevant pas du NPNRU, l'ensemble des actions visant le redressement des copropriétés qui seraient éventuellement mis en œuvre, dépendent de l'ANAH.</p> <p><u>3. Parvis Est de la Gare :</u> Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2010-2013, le Conseil Départemental a soutenu financièrement la plateforme multimodale de la gare (côté ouest) : création d'un parking en surface et voirie d'accès à</p>

	<p>hauteur de 250 000 €.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019, l'aménagement du parvis est de la gare est susceptible d'être examiné au titre de la deuxième révision de ce dispositif.</p>
Développement économique, emploi et insertion	<p>Les travailleurs sociaux mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins sociaux des demandeurs d'emploi. (santé, logement, garde d'enfants, transport ...). Ils sont en charge également dans le cadre de la cohésion sociale de soutenir les familles dans la résolution de leurs difficultés financières (dont le surendettement).</p> <p>Une nouvelle convention entre le Département du Haut-Rhin et Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du rSa dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi.</p> <p>La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est organisée au travers des Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA). Celles-ci gèrent, avec les partenaires locaux, l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions le cas échéant des bénéficiaires du rSa.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du rSa à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine.</p> <p>Certains de ces projets ainsi que d'autres font l'objet de financements annuels dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA. Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes, des Contrats Jeunes Majeurs.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : continuer à assurer l'accompagnement social de bénéficiaires du rSa – développer des actions d'insertion destinés à mobiliser les bénéficiaires du rSa sur leur parcours.</p>

Plus spécifiquement dans le domaine économique :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des PFIL haut-rhinoises	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Soutien aux zones		

d'activités à caractère structurant (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays)		
Soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays)	Soutien aux investissements immobiliers	Soutenir les projets de pépinières et hôtels d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
Fonds departmental de garantie	Convention SIAGI	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
Soutien en faveur des bâtiments-relais	Avances sous forme de crédit-bail	Soutien de projets d'entreprises ayant un fort potentiel de développement
GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises artisanales (investissements matériels)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Axes de travail Politique de la Ville	MISSIONS, MOYENS et ENGAGEMENTS
Renforcement de la dimension Educative	<p>Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative. Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS) sans compter les mesures de placement.</p> <p>Il mène dans le domaine éducatif, une double action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits ▪ Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité 2) prévention des difficultés éducatives des enfants

	<p>Les travailleurs médico-sociaux (PMI et DASP) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les enfants rencontrent des difficultés éducatives. Ils exercent une mission d'écoute, d'information et d'orientation.</p> <p>L'Éducateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des enfants dans le cadre de mesures de prévention contractualisées.</p> <p>Par ailleurs, un partenariat opérationnel a été développé avec le Programme de Réussite Éducative (PRE). Il se matérialise par la participation des cadres de la DASP à certaines instances du PRE ainsi que par l'intégration par les travailleurs sociaux du Département du Haut-Rhin, d'actions du PRE dans les plans d'aide en faveur des enfants et de leurs familles.</p> <p>S'agissant du lien avec le domaine scolaire au sein des collèges, le Département du Haut-Rhin soutient financièrement le Fonds d'Intervention contre les Violences Scolaires (FIVS) et participe également aux commissions d'absentéisme scolaire.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre l'action de prévention des difficultés éducatives des enfants et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales au travers d'une présence soutenue du Département du Haut-Rhin et de ses professionnels en proximité de la population.</p> <p>Développer le travail partenarial et de coordination afin d'améliorer la prise en charge des enfants.</p>
<p>Favoriser l'accès aux droits et aux services, Santé, bien-être et vivre-ensemble</p>	<p>La mise en œuvre d'actions collectives telles que celles proposées dans le cadre des CTSA ont pour objectif premier de lutter contre l'isolement, le mal-être social... mais in fine, cela permet également aux personnes engagées dans ces groupes au travers de la valorisation de leurs savoir-faire de s'enrichir culturellement et socialement.</p> <p>Le développement d'un réseau réciproque d'échanges et de savoirs avec des bénéficiaires du rSa en est une belle illustration car cela permet de leur faire prendre conscience de leurs compétences.</p> <p>Le développement d'actions d'insertion sociale a pour finalité première de permettre aux personnes percevant des minimas sociaux (notamment bénéficiaires du rSa) « de se sentir mieux » car c'est à partir de là qu'elles pourront commencer à s'engager dans des démarches d'insertion.</p> <p>La santé constituant le 1^{er} frein à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires du rSa, le développement d'actions de prévention santé est également envisagé.</p> <p>Notons également que la PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants et, également, pour les femmes enceintes.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre le développement d'actions d'insertion médico-sociale en direction des personnes bénéficiaires du rSa.</p>

En matière d'éducation et de culture, le conseil départemental intervient pour la construction, l'entretien, l'équipement des collèges, ainsi que pour des actions de sensibilisation culturelle ou d'éducation artistique, en direction de publics (y compris de collégiens), via des partenariats.

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ENGLOBANT TOUT OU PARTIE DES COLLEGES DU CONTRAT DE VILLE

Partenaires	Partenariat	Intitulé de l'Action	Engagement du Département	ANNEE 2015	Observations
COLLEGE AU CINEMA	Convention" 2015 entre l'Etat (DRAC Alsace, Ministère de l'Education Nationale), Association Alsace Cinémas et Département	Dispositif d'éducation à l'image : accès des collégiens à une culture cinématographique	A définir	oui	Engagement dont le montant est défini annuellement, selon le nombre de collèges et d'élèves adhérant au dispositif
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE SAINT-LOUIS	Convention 2013/ 2016 Département/Ville de Saint-Louis	Mission d'éducation et engagement pédagogique	70 000,00 €	oui	Montant à entériner par la Commission Permanente de Juillet

Prévention de la délinquance et tranquillité publique	Même si l'action des Espaces Solidarité ne relève pas à proprement parler de la prévention de la délinquance, l'action de prévention qu'ils mènent auprès des familles y participe.
---	---

Considérations Générales :

Le Conseil Départemental accompagne au quotidien les communes du Haut-Rhin pour atténuer les fractures territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et renforcer les solidarités. Le Département est ainsi le premier partenaire des communes et de leurs groupements en intervenant dans les domaines suivants :

- l'aménagement des communes (voirie, sécurité routière...)
- la protection de l'environnement et notamment le traitement des déchets
- le développement économique (aménagement de zones d'activités et aide à l'implantation d'entreprise)
- les bâtiments communaux et équipements sportifs
- la sauvegarde et la restauration du patrimoine.

A travers sa politique de territorialisation, le Conseil Départemental du Haut-Rhin souhaite apporter des réponses efficaces aux préoccupations des haut-rhinois au sein de chaque Territoire de Vie. Pour une action départementale plus efficiente et une amélioration constante de la qualité de service, la proximité sur le terrain est fondamentale pour notre collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins des Territoires, en favorisant l'intelligence collective et en renforçant la notion de partenariat, une première génération de Contrats de Territoire de Vie a été signée en 2010. Pour la période 2014-2019, une deuxième génération de Contrats a été conclue récemment avec les 7 Territoires de Vie, tout en étendant leur périmètre à de nouveaux secteurs et en y intégrant notamment les Projets d'Intérêt Local.

La philosophie du dispositif des contrats : trois enveloppes au sein des CTV :

- La première, les projets structurants, a vocation à accompagner les projets d'envergure supra communale des communes et des intercommunalités. Elle fait l'objet d'une contractualisation sur 6 ans, avec deux révisions.
- La deuxième, les projets d'intérêt local (PIL), permet de soutenir les projets d'envergure communale. Elle fonctionne selon un appel à projets annuel. A noter que ponctuellement des EPCI peuvent aussi bénéficier de cette enveloppe pour de "petits" projets.
- La troisième enveloppe a vocation à accompagner les projets des communes et des EPCI dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique, de la montagne et des EHPAD. Fonctionnant selon une logique de programme pluriannuel d'investissement, ses contours s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque Territoire.

Les montants figurant dans les tableaux (pages suivantes) sont des montants indicatifs, calculés en fonction des dispositifs départementaux en vigueur au moment de la signature de la présente convention.

L'octroi définitif des aides prévues par ces tableaux nécessite une délibération, selon le cas, de la commission permanente ou de l'Assemblée départementale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée départementale ses demandes d'aide. A défaut, l'aide prévue sera automatiquement caduque.

Les montants tant individuels que totaux figurant dans les tableaux pourront ne pas être atteints, soit en raison d'une évolution du dispositif concerné, soit en raison d'une modification du projet déposé, sans que le demandeur ne puisse se prévaloir d'un droit à voir le différentiel reporté sur un autre projet.

Au titre des Projets Structurants du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019, le montant de l'aide départementale apporté à la Commune de Saint-Louis s'élevé à 1 852 423 € se répartissant comme suit :

Informations générales					
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Subvention
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.					
Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité					
11-3	Aménagement d'un accueil périscolaire Quartier Wallart	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	200 000 €	40 000 €
Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.					
12-6	Création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	750 000 €	140 000 €
12-7	Construction d'un site d'exposition et de spectacles (2eme tranche)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	13 466 455 €	700 000 €
12-21	Conservatoire de Musique et Danse : mise en conformité acoustique -1ère tranche	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	32 127 €	5 462 €
12-22	Médiathèque Le Parnasse	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	70 000 €	11 900 €
	<i>Conservatoire de Musique et Danse : travaux de mise en conformité</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>NC</i>	
Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire					
2-4	Création d'un carrefour giratoire et aménagement des abords rue de Séville/rue de Mulhouse	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	1 335 754 €	227 078 €
2-7	Création d'un carrefour giratoire sur la RD 12bis 1 (accès Sud Welschen Schlag)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	623 500 €	199 520 €
2-8	Création d'un carrefour giratoire rue de Mulhouse/rue de Michelfelden	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	600 000 €	102 000 €
2-9	RD 12 bis 1 - Création d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès pour desservir les parkings de l'EAP et la ZAC du Welschen Schlag (accès Nord)	Conseil Général du Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	500 000 €	150 000 €

Informations générales					
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	Subvention
Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.					
32-2	Piste Cyclable Gare de Saint-Louis/Bâle	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	500 000 €	150 000 €
32-9	Carrefour du cimetière -Giratoire RD 105/RD 66 - acquisition foncière	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	445 389 €	148 463 €
32-10	Giratoire entrée Nord (rue de Strasbourg)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	400 000 €	68 000 €
	<i>Réaménagement du parvis - Gare Est</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	2 341 137 €	
	<i>Création d'un parc à vélos (300 places)</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	418 060 €	
	<i>Création d'un carrefour giratoire entrée Sud (vers Hésingue)</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	430 000 €	
Volet Animation					
A-1	Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels SAINT LOUIS/LA COUPOLE, HUNINGUE/TRIANGLE, KEMBS/Espace Rhéan	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	à définir	60 000 €

PROJETS D'INTERET LOCAL INSCRITS AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS 2014/2019

	Projet d'intérêt local	Maître d'ouvrage	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable proposée	Taux proposé	Subvention proposée
29	Création d'une voie piétonne et cyclable – rue de Mulhouse (Quartier de la Gare – politique de la Ville)	SAINT-LOUIS	1 ^{er} trimestre 2015	2 ^e trimestre 2015	63 500 €	17%	10 795 €

INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS²⁰

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

²⁰ Cette contribution a été reprise d'un autre territoire en politique de la ville / à vérifier par la Caisse des Dépôts.

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

CONTRIBUTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin s'engage dans le Contrat de Ville à travers le dispositif CLAS et éventuellement sur sollicitation par le biais des dispositifs REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), Ville Vie Vacances et animation été.

Il est à noter également que la CAF cofinance différentes actions développées sur le territoire.

Intervention du Pôle Accompagnement des Familles – Secteur Saint-Louis

THEMATIQUE	<u>ACTION</u>
PARENTALITE	<p>Les offres de service de travail social prévoient, dans le cadre d'une action sociale à destination de toutes les familles, de porter une attention particulière aux personnes qui rencontrent des situations ou vivent des événements à même de les fragiliser. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux territorialisés sur le secteur Sud, assurent des permanences sur rendez-vous à la CPAM de Saint-Louis pour les familles ayant un enfant à charge au titre des prestations en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séparation • L'Attente du 1^{er} enfant • L'attente d'une naissance ou adoption multiple • Le décès d'un conjoint ou d'un enfant <p>Dans le cadre de ces rencontres, un rendez-vous des droits est systématiquement réalisé dans le but de permettre à l'allocataire de faire valoir l'intégralité de ses droits en fonction de sa situation. A cette occasion, le travailleur social présentera le panel des aides sur projet existant qui permettra de stabiliser la situation de l'utilisateur.</p>
	<p><u>NOS ENGAGEMENTS</u></p> <p>Dans le cadre de nos offres globales de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la précarité des familles • Poursuite des rendez-vous des droits • Travail partenarial avec les différents acteurs qui accompagnent

	les familles
LOGEMENT HABITAT	<p>La prévention des expulsions et des impayés de loyer est un enjeu fort pour notre Caf. L'objectif des actions de prévention est d'éviter la suspension de l'allocation logement. Pour ce faire, mise en place d'un travail en partenariat avec les travailleurs sociaux du CCAS et du Conseil Départemental pour orientation des usagers vers le pôle Accompagnement des familles et/ou informations.</p> <p>Dans le cadre d'un accompagnement, des aides financières individuelles d'action sociale peuvent être mobilisées.</p> <p>Les Aides extra-légales liées au logement sont définies par le règlement intérieur d'Action Sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant l'accès (l'aide au relogement, pack 1^{ère} installation, prêt d'équipement majoré), au maintien (rénovation thermique, impayés de charges de copropriété, prêt d'honneur et secours), à l'amélioration (prêts équipements ménagers/mobiliers).
	<p><u>NOS ENGAGEMENTS</u></p> <p>Poursuivre le travail partenarial autour des impayés de loyer : les travailleurs sociaux de la Caf prennent en charge les allocataires non accompagnés et qui répondent à nos critères de procédures internes.</p> <p>Maintien par notre Action Sociale des aides extra-légales concernant l'accès, le maintien et l'amélioration.</p>
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN MATIERE D'INSERTION SOCIALE	<p>Les offres de service des travailleurs sociaux en matière d'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> aide à la régularisation des droits pour les RSA majoré avec enfants de moins de trois ans. A cette occasion, le travailleur social réalise un rendez-vous des droits avec l'allocataire.
	<p><u>NOS ENGAGEMENTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> formation des partenaires sur la législation relative aux conditions d'ouverture de droits.

Intervention du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Haut-Rhin (REAAP 68)

Thématique	Actions
Soutien à la Parentalité	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Schéma départemental de soutien à la parentalité Animation et coordination du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Haut-Rhin (REAAP 68) <ul style="list-style-type: none"> Promotion du dispositif auprès des associations et institutions locales dans la mesure où seuls le CSC et l'association Solidarité Femmes sont porteurs de projets REAAP. Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'appel à

	<p>projets annuels du REAAP 68.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de l'appel à projets annuels du REAAP 68. <p>3. Pilotage du dispositif de médiation familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et suivi de l'offre de médiation familiale. - Financement et conventionnement avec L'OREE. <p>4. Déploiement du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions qui proposent aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. - Impliquer les parents à l'accompagnement dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole, en accordant une attention particulière aux familles résidant sur les quartiers prioritaires. - Porter une attention particulière à la formation des accompagnateurs CLAS, particulièrement ceux qui accompagnent les familles des quartiers prioritaires. <p>5. Développement de la campagne de financement des sorties en famille et des vacances familiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de vacances familiales et sorties en famille à destination des publics les plus démunis, dans une dynamique de soutien et d'accompagnement des parents.
	<p><u>Nos engagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le financement des actions de soutien à la parentalité au titre du REAAP et en initier de nouvelles, le secteur de Saint-Louis faisant partie des territoires identifiés comme faiblement pourvu d'actions de soutien à la parentalité au titre du REAAP - Développer le travail de partenariat en invitant les associations et institutions du territoire, à contribuer aux travaux du REAAP 68 dans le cadre de la « Manifestation départementale à destination des parents » qui aura lieu en novembre 2015. - Poursuivre le financement de l'activité de médiation familiale afin de permettre l'accessibilité de ce service aux familles de Saint-Louis et alentours confrontées à des situations de séparations conjugales ou familiales conflictuelles. - Poursuivre le financement des vacances familiales et sorties en famille à l'initiative des associations locales et initier de nouveaux projets dans ce domaine. - Développer le financement d'actions CLAS selon le nouveau mode de pilotage et de financement qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2015-2016. Les parents devront impérativement être impliqués au sein des actions développées.

ENGAGEMENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS Alsace), association de droit local à but non lucratif, est le regroupement volontaire des structures régionales représentant les différentes familles de l'économie sociale en Alsace : Coopération, Mutualisme, Associations, Fondations, organisations de l'Économie solidaire. Grâce à la loi ESS du mois de juillet 2014, les CRESS ont obtenu la reconnaissance de leur rôle d'utilité publique.

La CRESS Alsace assure au plan local la sensibilisation, la promotion et le développement de l'ESS.

Dans le domaine de l'emploi, l'Économie Sociale et Solidaire, peut également constituer un atout. La CRESS rappelle que l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Son potentiel de créations d'emplois et, pour certaines activités, sa croissance en circuit court, présentent des opportunités de développement dont la politique de la Ville doit se saisir.

Les acteurs de l'ESS sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs incontournables de quartiers de la politique de la Ville. Les liens entre l'ESS et les territoires de la politique de la Ville sont anciens. Au-delà de la densité du tissu associatif dans les quartiers, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les quartiers et un salarié en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire (rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013). Les initiatives associant acteurs, citoyens, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la Ville.

L'ESS est un mode d'entreprendre ayant pour objet de répondre aux besoins et aux aspirations socio-économiques. C'est un levier de développement économique manifeste pour la politique de la Ville, du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et est fortement adaptée aux spécificités territoriales, en particulier celles des quartiers prioritaires.

De manière plus précise, la CRESS Alsace peut proposer son intervention pour développer l'ESS au sein des quartiers politique de la Ville et améliorer la structuration des acteurs en présence et le lien avec les institutions, sous réserve d'obtenir les financements nécessaires.

La CRESS, en relation avec ses partenaires, s'appuiera sur la convention (en termes d'actions) signée le 23 septembre 2013 par le ministère délégué chargé de l'ESS et de la consommation et le ministère délégué à la Ville. Ceci dans un but d'identification des actions en faveur de la promotion et du développement de l'ESS sur les quartiers politique de la Ville.

Contrat de Ville de Saint-Louis

Ajouter la liste des signataires et leur nom

Annexe 1 – Projet de programmation pour l'année 2015

Enjeu	Objectif	Action/Projet	Porteur action/Projet
1. Un quartier repensé	1.1. Optimiser la gestion des espaces extérieurs/espaces verts dans une logique de résidentialisation et de privatisation	1.1.1. Projet de réaménagement du parvis de la gare côté Est	Ville de Saint-Louis
		1.1.2. Requalification des espaces publics	Ville de Saint-Louis
		1.1.2. Projet de réaménagement paysager du Parc de la Gare	Ville de Saint-Louis
	1.2. Poursuivre le travail sur le bâti, notamment réalisation de travaux sur certains immeubles	1.2.1. Projet de réhabilitation thermique des immeubles 2-4-6-8 et 10-12 Place de la Gare	Saint-Louis Habitat
		1.2.2. Projet d'action de réhabilitation du foyer Aléos «ex foyer SNCF »	Aléos
		1.2.3. Réhabilitation énergétique des immeubles rue de Vieux Brisach/rue Théo Bachmann	Domial
		1.2.4. Réhabilitation phonique et thermique des immeubles 79 au 93 rue de Mulhouse et 5 au 21 place de la Gare	LogiEst
		1.2.5. Projet visant à permettre l'accès aux habitants du quartier aux heures d'insertion des clauses d'insertion	Opérateur à définir

	1.3. Favoriser les circulations	1.3.1. Aménagement des espaces de circulation	Ville de Saint-Louis
		1.3.2. Projet de création d'une voie piétonne de désenclavement du quartier de la Gare	Ville de Saint-Louis
	1.4. Requalifier les espaces et bâtiments	1.4.1. Projet d'implantation d'un hôpital de jour spécialisé en psychiatrie dans l'ancienne CPAM (mentionné pour information)	Centre Hospitalier de Mulhouse
		1.4.2. Projet de réaffectation de l'ancienne COOP pour création d'un lieu d'accueil (réflexion en cours)	Ville de Saint-Louis
2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés		2.0. Projet de coordination des acteurs emploi-formation-social	Opérateur à définir
	2.1. Permettre des parcours d'insertion continus	2.1.1. Projet de construction de parcours d'insertion	Opérateur à définir
		2.1.2. Poursuite de l'action de promotion et de développement des actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi	ACIFE
	2.2. Adapter les structures et actions existantes sur le territoire, afin de favoriser l'accès à la création d'activités, d'entreprises	2.2.1. Projet d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise	Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières en partenariat avec partenaires création/reprise d'entreprises (CMA, CCI, ADIE, ...)
	2.3. Faire évoluer les réponses apportées pour faire face au chômage de longue durée ainsi qu'à celui qui touche les jeunes, les femmes et les seniors	2.3.1. Projet de création d'un club d'entreprises et de parrainage	Opérateur à définir

		2.3.2. Réflexion pour permettre un accès renforcé à l'Ecole de la deuxième chance de Mulhouse pour des personnes venant de Saint-Louis ou étude de la possibilité d'une antenne sur Saint-Louis.	Opérateur à définir, en partenariat avec la Région qui finance l'E2C basée à Mulhouse
		2.3.3. Projet d'action visant à favoriser le retour à l'emploi des femmes diplômées	Pôle Emploi Saint-Louis
		2.3.4. Projet d'action visant à mobiliser les jeunes par un chantier international en lien avec les métiers du bâtiment	Service Prévention CCAS Saint-Louis
		2.3.5. Poursuite de l'action permettant une information collective sur les modes de garde	Espace Solidarité – Conseil Départemental du Haut-Rhin
		2.3.6. Projet d'accompagnement spécifique des jeunes du quartier Gare par un référent unique	Mission Locale Sundgau 3 Frontières
	2.4. Développer une offre de formation linguistique à visée qualifiante	2.4.1. Poursuite de l'action « Professionnalisation technique en Allemand »	Région Alsace
		2.4.2. Projet d'action de formation en FLE	Ludo Services - La Région Alsace met en place des Actions de formation aux Savoirs de base pour un public de demandeurs d'emploi et salariés en reclassement.
3. Renforcement de la dimension éducative	3.1. Renforcer les processus d'appui éducatif en direction des enfants et des jeunes	3.1.1. Projet de préscolarisation par la mise en place d'un accueil des deux ans à l'école maternelle (ouverture d'une classe de TPS – 2 ans programmée pour la rentrée scolaire 2015 à l'école maternelle Louis Armand)	Education Nationale et Ville de Saint Louis

	3.1.2. Projet de mise en place de tutorat auprès des collégiens et/ou lycéens - « Les cordées de la réussite »	Service Prévention CCAS Saint-Louis
	3.1.3. Poursuite de l'action menée au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, avec renforcement des liens avec les écoles d'origine des enfants.	Centre Socio-Culturel
3.2. Soutenir la parentalité par un appui aux parents dans leurs fonctions parentales, dans le cadre scolaire (passerelle entre l'école et les parents) mais aussi plus largement	3.2.1. Projet de création de deux postes d'adultes relais visant une intervention en termes de médiation	Ville de Saint-Louis
	3.2.2. Projet visant à déployer localement le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »	Education Nationale
	3.2.3. Poursuite de l'action visant le renforcement de la parentalité (Café des Parents)	Centre Socio-Culturel
3.3. Répondre aux défis de la non maîtrise de la langue pour les parents comme pour les enfants	3.3.1. Mise en place d'une action de renforcement de la prise en compte des enfants allophones	Education Nationale
	3.3.2. Projet de mise en place d'ateliers sociolinguistiques	Centre Socio-Culturel (a priori)
	3.3.3. Projet de création de cours de Français Langue Etrangère	Aléos

4. Accès aux droits et aux services	4.1. Favoriser les espaces permettant les rencontres, la (re)connaissance des personnes	4.1.1. Mise en œuvre d'une action visant la socialisation par l'élaboration d'un livre de recettes de cuisine multiculturelle	Service Enseignement Ville de Saint-Louis, Médiathèque, Groupe scolaire La Cigogne/Victor Hugo
		4.1.2. Valorisation des cultures d'origine et du lien à la culture par une action autour de comptines pour les petits à domicile	Médiathèque Le Parnasse
		4.1.3. Mise en place d'une action visant au dévoilement de talents dans le domaine musical	Conservatoire de Musique et de Danse de Saint-Louis
		4.1.4. Projet d'organisation d'une fête de quartier	Service Prévention CCAS Saint-Louis
	4.2. Renforcer l'accès aux droits et permettre une prise en charge globale des personnes	4.2.1. Poursuite d'une action reposant sur l'accès aux droits des allocataires	CAF Haut-Rhin – Pôle Accompagnement des familles
		4.2.2. Projet d'action visant l'organisation d'entretiens, la mise en place de permanences visant l'accès aux droits	Aléos
	4.3. Permettre un accès renforcé à l'offre culturelle et sportive	4.3.1. Projet de mise en œuvre d'une action d'information en direction des élèves par rapport à l'offre sportive	Service des Sports Ville de Saint-Louis
		4.3.2. Projet d'action visant la création d'un parcours littéraire dans le quartier (action culturelle globale), en lien avec l'école et son projet	Service Culturel Ville de Saint-Louis et Médiathèque Le Parnasse
		4.3.3. Projet d'intervention d'un auteur pour adultes ou enfants dans le quartier durant la Foire du Livre de Saint-Louis, en lien avec les interventions dans les écoles	Service Culturel Ville de Saint-Louis

		4.3.4. Poursuite de l'action ayant permis la réalisation d'une fresque participative au cœur du quartier « Mix'Art 2015 pour le vivre ensemble et l'engagement citoyen » en lien avec les écoles.	Association Ariana et Service Enseignement Ville de Saint-Louis, Education nationale
		4.3.5. Poursuite de l'action permettant l'accessibilité de l'apprentissage de la musique et/ou de la danse auprès d'enfants de milieu modeste en lien avec l'école et son projet	Conservatoire de Musique et de Danse
		4.3.6. Poursuite de l'action visant une remobilisation des jeunes par le sport	Service Prévention CCAS Saint-Louis
5. Sécurité et prévention de la délinquance	5.1. Favoriser la prévention	5.1.1. Mise en place de chantiers été jeunes	Service Prévention CCAS Saint-Louis
		5.1.2. Action visant le renforcement de l'action de prévention spécialisée portée par la Ville	Ville de Saint-Louis
		5.1.3. Renforcement de la prévention situationnelle par le recours à la vidéo-protection	Ville de Saint-Louis
		5.1.4. Création du conseil pour les droits et devoirs des familles	Ville de Saint-Louis
	5.2. Agir en direction des personnes (victimes et auteurs)	5.2.1. Création d'une permanence d'intervenant social au Commissariat de Police de Saint-Louis	
		5.2.2. Mise en place d'actions visant à lutter contre les violences conjugales	Association Solidarité Femmes 68 (sous réserve)
		5.2.3. Actions visant la mise en place de mesures de réparation (pénale)	Ville de Saint-Louis, Justice, bailleurs et DDPJJ

Annexe 2 – Projet de renouvellement urbain pour le Quartier de la Gare à Saint-Louis

La Ville, compte tenu de l'envergure du projet de renouvellement urbain et de sa cohérence d'ensemble, a déposé le 27 février 2015 auprès de l'Etat (DDT du Haut-Rhin) une demande de prise en compte au titre d'une opération de renouvellement urbain d'intérêt régional.

L'objectif de restructuration du Quartier de la Gare est un enjeu central du contrat de ville. Il s'inscrit dans une vision globale visant d'une part les articulations au sein du quartier, l'amélioration du cadre de vie mais aussi les liaisons avec le reste de la ville.

Trois objectifs prioritaires ont été identifiés relevant d'actions structurantes (cf. ci-dessous). Certaines actions plus ponctuelles sont menées au fil du temps sur la base d'un planning.

1. Optimiser la gestion des espaces extérieurs / espaces verts dans une logique de résidentialisation et de privatisation et viser une meilleure circulation

Le projet de réaménagement du parvis de la gare s'inscrit dans cette perspective. C'est un projet ambitieux dont le coût financier est important. Une étude complémentaire, à celle réalisée par la SNCF, est à l'étude afin de mettre en évidence les différentes possibilités de financement et leur phasage.

Aménagements projetés (place de la gare)



Il s'agira également de restructurer les espaces publics (aires de jeux et espaces verts) sachant que dans ce domaine, une opération de restructuration est actuellement menée.

Cet espace de 6000 m² est situé entre les immeubles du Quartier de la Gare. L'objectif du projet est de créer des espaces de rencontre, une aire de jeux pour les enfants, en facilitant

les cheminements, la circulation à pied entre les immeubles. Le projet sera finalisé à l'été 2015.

☛ **Aménagement du parvis de la Gare Est**

Cette action est présentée par la Ville de Saint-Louis (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Construction).

La Gare de Saint-Louis et son parvis se situent au cœur du périmètre d'intervention de la Politique de la Ville. Ce secteur central et majeur est le véritable lieu de vie et de passage du quartier. L'aménagement porte sur la requalification du parvis et l'aménagement d'un parking paysager entre les talus ferroviaires et les immeubles de logements.

L'aménagement du parvis consiste à favoriser la circulation piéton devant la Gare, d'installer des quais de bus avec un abri-bus, d'assurer la continuité des pistes cyclables, de délimiter les espaces de stationnement publics et privatifs et de développer la station dédiée aux taxis. L'aménagement des parkings dédiés aux logements du quartier est intégré dans le projet.

La création d'un parking paysager est également un volet majeur de ce projet. Il a pour objectif d'intégrer le paysage existant tel que les grands arbres, le ruisseau et les talus de végétation. Le parking s'organisera à travers d'une coulée verte située en prolongement du parvis avec des rubans végétalisés et des bandes pavées.

Une étude complémentaire est en cours d'élaboration pour affiner le volet technique et organiser un phasage opérationnel en coordination avec les travaux côté Gare Ouest menés par la CC3F, et notamment les travaux liés à la construction du TRAM 3.

✓ ***Le coût de cette opération est estimé à 2,7 millions d'euros.***

☛ **Création d'une voie piétonne de désenclavement du Quartier de la Gare**

Cette action est présentée par la Ville de Saint-Louis (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Construction).

Le projet a pour objet de favoriser l'ouverture et le lien des habitants du quartier avec les autres quartiers de la Ville. Il a également pour objectif d'améliorer la mobilité des habitants du quartier et de désenclaver le quartier en termes de circulation piétonne. Ce projet s'inscrit également dans la volonté de redynamiser le quartier dont le premier acte est lancé avec la création d'un centre d'accueil thérapeutique du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace dans les locaux de l'ancienne CPAM, propriété de la Ville.

Le projet consiste à créer une voie piétonne de 3 m de large.

✓ ***Le coût de cette opération est estimé à 81.000 euros.***

☛ Réaménagement paysager du Parc de la Gare

Cette action est réalisée par la Ville de Saint Louis (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Construction), plus particulièrement le Service des Espaces Verts.

Le projet concerne un espace vert arboré de près de 6 000 m² formant un îlot central de plusieurs immeubles à usage d'habitation.

Actuellement, l'espace qui bénéficie d'un entretien a minima n'est pas valorisé et ne permet pas aux habitants de s'approprier du lieu et d'en faire un lieu de convivialité et de rencontres.

Le projet a pour objet de créer un parc de proximité dédié aux habitants du quartier.

- Le parti architectural de l'aménagement consiste à délimiter le parc par un écran végétal composé de la strate arborée existante qui sera assainie et sécurisée et par la création d'une strate arbustive et couvre-sol riche en biodiversité.
- L'espace ainsi végétalisé s'ouvrira sur des zones de rencontres spécialement aménagées avec une place centrale équipée de mobilier permettant de créer un véritable lieu de vie et de détente.
- Une zone de jeux spécifiquement aménagée pour la circonstance est réservée aux enfants.
- Enfin, des espaces de détente engazonnés compléteront l'aménagement prévu.
- Des allées à travers du parc seront créées pour favoriser et inciter à la promenade. Un éclairage adapté au cadre permettra de rendre plus sécurisant les lieux et d'en élargir l'occupation par les habitants du quartier.

Véritable espace de vie du quartier, les habitants pourront s'approprier ce nouvel ensemble et en faire un lieu de rencontres et de cohésion sociale.

Les jeunes du quartier seront particulièrement sensibilisés à ce nouvel aménagement de proximité en les impliquant dans diverses actions citoyennes liées aux enjeux de la biodiversité et d'animations pour les inciter au respect du cadre environnant.

✓ ***Le coût de cette opération est estimé à 142.500 euros.***

☛ Aménagement des espaces de circulation

Cette action est réalisée par la Ville de Saint-Louis (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Construction).

Elle a pour objet d'offrir aux habitants du quartier des emplacements de stationnement à proximité de leur lieu de vie en réorganisant les aménagements actuels.

L'action vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, leur permettre d'avoir des lieux de stationnement pour leurs véhicules et enfin renforcer l'attractivité du quartier.

Le projet consiste à la mise en place de potelets pour interdire le stationnement des véhicules sur les voies piétonnes et d'optimiser le stationnement des véhicules par une délimitation par un marquage au sol des places de stationnement.

✓ ***Le coût de cette opération est estimé à 3.500 euros.***

2. Poursuivre le travail d'amélioration du bâti et en particulier des logements, notamment réalisation de travaux au niveau de certains immeubles

Les actions consistent en des travaux de rénovation sur le bâti. Dans l'état actuel des réflexions, les travaux envisagés sont portés par des bailleurs sociaux. Une réflexion d'ensemble devra être engagée au niveau des différentes copropriétés afin d'éviter l'installation de situation problématique.

☛ **Projet de réhabilitation du foyer Aléos afin de le transformer en résidence sociale / Aléos**

L'association Aléos gère deux établissements sur la commune de Saint-Louis. La Résidence sociale du Rhône a été réhabilitée entre 2008 et 2012 dans le cadre du plan gérontologique départemental. Il s'agissait d'offrir un habitat adapté prioritairement à destination des personnes âgées à faibles ressources. Ce faisant, la demande sociale s'est reportée sur le foyer « La Régio » dont le statut de logement-foyer et le niveau de confort ne correspondent plus aux attentes du public accueilli.

Le projet vise donc à restructurer le bâtiment pour proposer des studios en lieu et place des chambres avec confort partagé.

Le projet consiste en une transformation de l'ancien foyer SNCF en résidence sociale, afin de mieux répondre aux besoins, aux problématiques de ressources, de mobilité, aux situations difficiles rencontrées par les personnes sur le territoire.

Il est donc envisagé une réhabilitation lourde, à l'échéance 2017-2019.

Au-delà d'une action sur le bâti, le cadre de vie et les logements, cette action répond à deux autres enjeux :

- Permettre la construction de parcours d'insertion continus, en se dotant des structures manquantes sur le territoire. La capacité de la résidence sociale « Le Rhône » ne permet pas de répondre à une demande de logement d'insertion.
- Renforcer l'accès aux droits et permettre une prise en charge globale des personnes dans la mesure où le statut de résidence sociale permet un accompagnement dans le logement en apportant un soutien aux résidents pour l'insertion et l'accès aux droits.

✓ ***Sur la base des estimations actuelles et des opérations récemment menées par Aléos du même type, le coût de la réhabilitation peut être estimé à 2,5 millions d'euros pour la construction de 50 logements en PLAI.***

Le Conseil Départemental a fait état d'un possible financement en PLAI acquisition-restructuration dans le cadre de réhabilitations lourdes.

☛ **Projet de réhabilitation thermique des immeubles / Saint-Louis Habitat**

Le projet de réhabilitation fait suite à des réhabilitations menées sur d'autres logements. Il porte plus particulièrement sur les immeubles situés au 2-4-6-8 et 10-12 Place de la Gare, soit 82 logements.

Ce projet s'inscrit dans le Plan Stratégique du Patrimoine de Saint-Louis Habitat qui vise (entre autre) la réhabilitation thermique des immeubles énergivores. Les immeubles Place de la Gare ont une étiquette énergétique « E ».

L'objectif est d'arriver en termes de performances énergétiques à un niveau BBC avec un engagement contractuel sur un niveau de consommation à atteindre, un plan de mesure et de vérification sur 36 mois après la réception des travaux.

Cette action doit permettre de lutter contre la précarité énergétique des ménages, par une baisse des charges et donc une limitation des impayés de loyer. Par ailleurs les opérations visent à améliorer l'attractivité et l'image « esthétique » des immeubles.

Les travaux sont prévus pour démarrer au 2^{ème} semestre 2016. Ils devraient durer 6 mois. Cette opération sera menée en conception-réalisation : l'équipe qui aura en charge la réalisation du projet est un groupement d'entreprises qui comprend l'architecte, les entreprises et les bureaux d'étude. Dans la composition de l'équipe, il est demandé un référent locataires chargé du suivi des travaux, mais aussi de « l'accompagnement énergétique ».

Il est prévu un accompagnement des locataires (comment vivre dans un logement BBC) après la réception des travaux.

- ✓ **Le budget prévisionnel est estimé à environ 20.000 € HT par logement soit un total de 1.640.000 € HT.**

☛ **Projet de réhabilitation phonique et thermique / Domial**

Des travaux de réhabilitation énergétique des immeubles situés sur le périmètre du quartier prioritaire, à savoir au 8-10-12-14 et 16 rue de Vieux Brisach et au 1-3-5 et 7 rue Théo Bachmann, soit 85 logements, sont prévus courant 2016. Ils devraient durer deux ans et se faire en deux phases.

Il s'agira d'améliorer la performance énergétique de l'immeuble mais aussi l'aspect extérieur du bâti.

Plus globalement, ces opérations doivent permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants qui seront par ailleurs associés à l'opération. Domial espère également par ce biais réduire le taux de rotation sur les deux immeubles.

- ✓ **Le budget prévisionnel est estimé à environ 10.000 € HT par logement soit un total de 800.000 €.**

☛ **Projet de travaux d'amélioration, de réhabilitation et d'efficacité énergétique au niveau de certains immeubles / LogiEst**

LogiEst est propriétaire de trois opérations dans le quartier de la Gare.

- Tour E - 49 logements - 2 place de la Gare : Opération récemment réhabilitée : DPE C.
 - Opération 77 logements (79 à 93 rue de Mulhouse) : opération réhabilitée en 1995, pas de travaux prévus mais le PSP est en cours d'élaboration.
Des travaux envisageables sont :
 - remplacement des appareils sanitaires avec remise en état des embellissements des pièces humides : estimation : 270.000 €²¹.
 - remplacement des portes palières des logements par des portes isophoniques, isothermes et meilleure performance coupe-feu (idem que dans la tour) : estimation 62.000 €
 - remplacement des portes d'accès aux immeubles, soit 9 entrées : estimation 55.000 €.
 - Opération 129 logements (5 à 21 Place de la Gare) : travaux d'économie d'énergie de 2002 DPE C
Travaux prévus :
 - remplacement des appareils sanitaires avec remise en état des embellissements des pièces humides : estimation : 442.000 €
 - maçonnerie des caves : estimation : 90.000 €
- ✓ ***Le budget prévisionnel est estimé à environ 919.000 € TTC. Ces projets dont le calendrier n'a pas encore été établi, pourront être modifiés en cas de survenance de problématiques liées à l'amiante.***

A l'occasion de ces actions, il s'agira de permettre l'accès aux habitants du quartier aux heures d'insertion des clauses d'insertion.

L'objectif est de proposer des clauses d'insertion dans les travaux de réhabilitation de certains immeubles, sur les travaux d'aménagement et d'entretien et permettre à des personnes éloignées de l'emploi habitant le Quartier de la Gare d'accéder aux heures de travail réservées dans le cadre des heures de clause d'insertion.

Il s'agira de :

- proposer d'inclure des clauses d'insertion dans les appels d'offre des marchés
- accompagner la mise en œuvre des clauses
- engager un partenariat avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- identifier les personnes susceptibles de bénéficier des heures de clauses
- garantir les heures d'insertion effectuées
- veiller à la suite de parcours d'insertion (formation, emploi) des bénéficiaires des clauses.

✓ ***Le coût estimatif de l'action est de 30.636 € (0,6 ETP).***

²¹ Les prix sont TTC (les financements aux bailleurs sont toujours évalués en TTC dans le cadre de l'ANRU).

La région Alsace a fait état de la mobilisation possible de subventions pour mettre en œuvre les clauses d'insertion.

3. Requalifier les espaces et bâtiments

La Ville de Saint-Louis a le projet de réaffecter l'ancienne COOP (située 90 rue de Mulhouse) afin de disposer d'un local d'accueil sur le quartier. Un groupe de travail (regroupant CAF, Centre Socio-Culturel, Centre Médico-Social, Association Solidarité Femmes 68) va être constitué afin de réfléchir à la nécessité ou non de la création de cet espace et d'établir, le cas échéant, un cahier des charges.

Par ailleurs, un projet d'implantation d'un Hôpital de Jour spécialisé en psychiatrie, dans les anciens locaux de la CPAM, est à l'étude. Il est inscrit dans le Projet Régional de Santé et est actuellement en cours d'élaboration entre le Centre Hospitalier de Mulhouse et l'ARS. Si le projet n'est pas à inscrire en tant que tel dans le contrat de ville, il est nécessaire de penser les aménagements se situant en proximité, mais aussi les modalités de déplacement et de stationnement en abord de ce bâtiment (cf. plan d'ensemble).